LIVRE TROISIEME

"Mettre en valeur – Conserver"
1925 – 1960

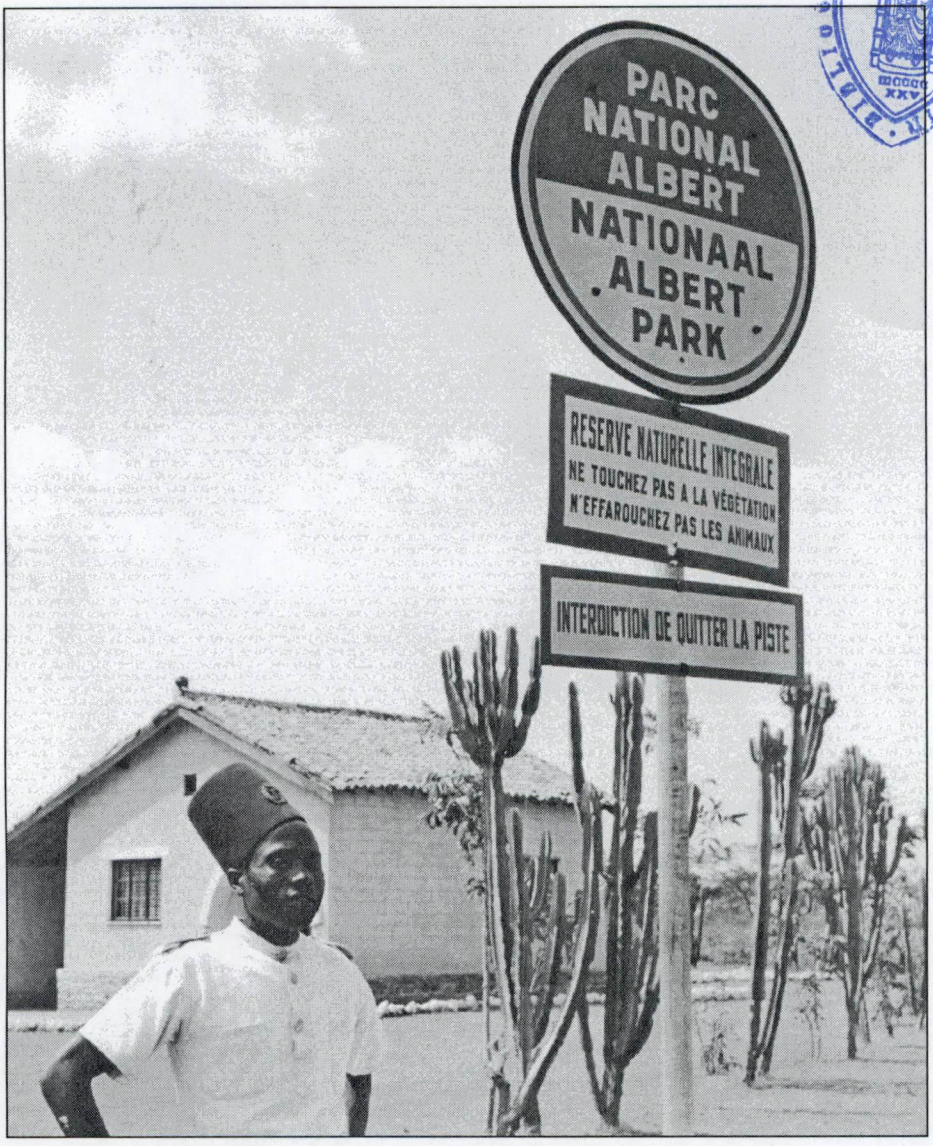

Fig. 32 Une des entrées du Parc National Albert dans les années 1950 (Coll. MRAC, Histoire, n. inv. 509).

INTRODUCTION GENERALE

Alors qu'en Europe l'agriculture a profondémment transformé les paysages, ailleurs, dans les régions de peuplements européens récents, Amérique du Nord, Australie, Afrique du Sud et colonies tropicales et équatoriales, la conservation de la nature et de ses ressources apparaît comme une forme de contrôle économique et politique de la métropole. Les territoires coloniaux tropicaux et équatoriaux deviennent les victimes de l'altération de leurs environnements naturels par la multiplication de toute une série de pratiques, déforestations, introduction de nouvelles plantes, d'espèces animales exogènes, entraînant certaines maladies contribuant également à miner les écosystèmes locaux et à participer à l'extermination de certaines espèces[1470].
En Australie, par exemple, les premières réponses apportées aux chasses à outrance pratiquées sur les espèces endogènes, marsupiaux, émeus, wallabis, à partir de la décennie 1860 concernent la création par le gouvernement des états de réserves locales destinées à les protéger de même qu'à en faire l'objet de récréation publique, l'inauguration d'une *Wildlife Preservation Society* (Sydney, 1909) et de parcs nationaux et la mise sur pied d'une législation protectionniste à l'égard de certaines espèces ornithologiques et de marsupiaux[1471].

Dans la colonie belge du Congo, une politique de conservation des ressources naturelles va être développée dans le programme plus vaste de la politique agricole, introduite au ministère des Colonies en 1910 par Edmond Leplae. Le « Service de l'Agriculture », ainsi nommé, aura compétence en matière de plantations et industries agricoles, de recherche scientifique se rapportant aux cultures et à l'élevage, des laboratoires et collections d'études, d'enseignement, de colonisation et de propagande. Il oriente dès lors ses préoccupations de départ sur l'extension de l'agriculture et de l'élevage afin de répondre aux nécessités alimentaires des colons et la population autochtone[1472]. Il importe, dès lors, de considérer la manière dont ces mesures vont déboucher sur des confits d'intérêts entre les besoins de posséder de nouvelles terres destinées aux cultures et aux activités pastorales et les terres où les faune et flore sont totalement ou partiellement protégées (parcs nationaux, réserves partielles ou totales de chasse, réserves forestières, zones piscicoles). Conséquemment à une politique de délimitation et de fonctionnalisation des espaces, alliée au développement de moyens techniques plus sophistiqués de chasse, la faune est peu à peu chassée de ses habitats les plus enviables et se trouve alors

---

1470 Voir à ce sujet, l'ouvrage de A. W. CROSBY, *Ecological Imperialism. The Biological Expansion of Europe, 900-1900*, Cambridge University Press, Cambridge, 1986, pp. 171-216, deux chapitres traitant plus particulièrement des transferts des animaux et des maladies d'Europe vers le reste du monde ; pour le cas de l'Afrique centrale, voir le Livre Premier de cette thèse et spécifiquement les relations entre les chasses coloniales pratiquées durant l'Etat Indépendant du Congo, les conséquences sur le terrain et les réponses apportées par les autorités en place.

1471 J. Mac CORMICK, op. cit., p. 8.

1472 « Le rôle du Service de l'Agriculture au Congo Belge », in *Bulletin Agricole du Congo Belge*, I-2, déc. 1910, pp. 145-167.

principalement confinée dans les forêts, les terres marginales et les semi-déserts que l'homme n'a pas encore réellement découverts et donc exploités.

Dans cette perspective générale, notre réflexion veut se porter sur les instruments dont la Belgique va doter sa colonie, devant l'amplification de l'intérêt et du mouvement international en faveur de la protection de la nature, pour freiner le phénomène. Pour ce faire, nous analyserons dans un premier temps le programme colonial de gestion de la faune sauvage, dont le Service de l'Agriculture a également la charge un peu plus tard, notamment en matière de chasse. L'organisation et la gestion des ressources animales présentent, en effet, deux aspects principaux, qui sont liés, à leur tour, à plusieurs variables externes constituées par les sciences zoologiques, l'agriculture, l'élevage et les forêts : l'un concerne leur conservation et l'autre leur contrôle. La conservation implique le maintien permanent d'une quantité rationnelle d'animaux sauvages tandis que le contrôle implique la nécessité, de plus en plus évidente au fur et à mesure que s'accroît la population humaine, de maintenir la vie sauvage dans des limites raisonnables, afin que la conservation de la faune ne contrarie pas outre mesure l'utilisation du sol pour d'autres buts. En pratique, la combinaison de ces deux agendas vont se montrer inconciliables durant toute la période coloniale en se posant en termes divergents, voire contradictoires : le premier se marquant par la volonté de conserver à tout prix des parcelles de vie sauvage, quoi qu'il en coûte localement et à court terme et le second, correspondant à sa critique et à son refus, par le fait qu'il constitue un des principaux facteurs importants qui entravent le progrès économique.

Nous voulons, dès lors, dans la première partie de ce Livre, mettre en rapport la politique coloniale de mise en valeur des terres et de ses ressources naturelles par des pratiques dont la conservation rationnelle de la nature et de sa faune en particulier fait partie intégrante. Ces pratiques concernent la mise sur pied d'un nouvel appareil législatif en matière de chasse, de commerce de matières premières comme l'ivoire, de port et de vente d'armes, la création d'organismes destinés à combler les lacunes antérieures en ces matière et à définir des normes davantage en rapport avec les situations sur le terrain, l'organisation et la multiplication d'espaces spécifiquement conçus pour protéger la faune en général ou certaines espèces en particulier. Nous analyserons la portée de ces décisions et leurs résultats concrets.

La deuxième partie sera consacrée à l'essor d'une conservation scientifique de la nature, se distinguant de la politique rationnelle de conservation inaugurée par l'Etat. Celle-ci est, en effet, le fruit d'une réflexion scientifique originale qui prend sa source dans des inspirations diverses dont nous allons présenter les personnalités-phares qui les revendiquent. Elle est également la réponse concrète à des préoccupations nationales et internationales à propos de l'extinction des espèces fauniques et de certaines espèces en particulier. Nous présenterons ainsi les étapes de création et de développement des parcs nationaux du Congo Belge, qui constituent l'expression la plus élevée de la

protection de la nature et se situent au-delà du cadre colonial strict en instaurant un mode de gestion autonome, dépendant directement de la métropole.

Reconnus internationalement comme des œuvres pleinement satisfaisantes au niveau des objectifs fixés, les parcs nationaux traverseront cependant de nombreuses vicissitudes et feront l'objet de critiques coloniales et de résistances populaires. Nous analyserons, dans une troisième et dernière partie, les facteurs expliquant cette situation paradoxale ainsi que les réponses des parcs à ces problèmes et les résultats sur le terrain.

PREMIERE PARTIE

Vers une conservation rationnelle de la faune sauvage

Introduction

La conservation rationnelle de la vie sauvage implique plusieurs composantes qui ne peuvent pas être toutes abordées ici. L'amplitude de ce sujet mériterait des études particuliers de cas et nous nous bornerons à présenter celui qui concerne le contrôle du gibier dans les espaces réservés à cet égard, mais en laissant de côté les parcs nationaux qui seront étudiés en détail dans la deuxième partie de ce Livre. Nous laisserons donc dans l'ombre la vaste problématique de la gestion et du contrôle de la vie sauvage en relation avec les problèmes économiques auxquels se rattache l'écologie animale ; de même, les relations étroites entre les épizooties de source sauvage ou domestique et l'homme ne seront pas abordées, si ce n'est que dans des contextes précis en relation avec la conservation de la faune. Les déprédations animales sur les zones agricoles ont également été le sujet de nombreuses discussions durant l'époque coloniale et sont à mettre en rapport avec le développment des espaces habités, cultivés, industrialisés et construits. Elles sont en partie la conséquence directe des mouvements des animaux sauvages, provoqués à leur tour par ceux des populations et de leurs bétails.

Nous allons présenter ici les principaux instruments mis à disposition de l'état colonial ou créé par lui pour garantir un réservoir suffisamment important d'animaux sauvages et de certaines espèces en particulier qui permette de compenser une situation cynégétique de plus en plus problématique dès l'issue de la Première Guerre mondiale. Des remèdes théoriques et pratiques vont être adoptés par le gouvernement métropolitain d'abord, puis glisseront vers le gouvernement général de Léopoldville après la Deuxième Guerre mondiale, fort de la coupure qui s'est créée pendant le conflit avec Bruxelles et disposé à ne plus laisser s'échapper les rennes du pouvoir sur un pays dont il maîtrise davantage la complexité des situations de terrain. Outre la volonté de poursuivre à édicter des lois et règlements sur les chasses en fonction de l'évolution des données politiques et économiques coloniales et internationales, le gouvernement métropolitain, relayé par la instances administratives régionales, vont également poursuivre le travail commencé durant la période de l'Etat Indépendant du Congo qui avait établi les premières réserves de faune. De nombreuses réserves de statut divers vont se multiplier au Congo pour répondre à la disparition locale, régionale ou provinciale d'une ou plusieurs espèces zoologiques. Nous verrons ce qui les distinguent et la manière dont

elles évolueront durant les quatre décennies précédant l'indépendance de 1960. Tandis que l'Etat constitue ces espaces protégés, certaines personnalités du monde scientifique belge réfléchissent et émettent des considérations sur la gestion des ressources végétales et fauniques et forgent les éléments constitutifs d'une conservation scientifique de la nature. L'exemple de ces personnalités est capital pour considérer l'influence prépondérante des biologistes et zoologistes sur l'élaboration d'un nouveau concept de conservation, même s'il puise ses inspirations de différentes sources extérieures.

Chapitre I
Les changements législatifs cynégétiques

Nous poursuivons l'analyse de la situation de la chasse au Congo belge que nous avons volontairement et provisoirement abandonnée à la fin des années 1920 dans le Livre précédent[1473]. Nous considérerons deux périodes, celle située entre 1920 et 1940 et celle concernant la période 1945 - 1960. Nous verrons ensuite les causes et la manière dont s'opèrent les changements législatifs apportés à la réglementation cynégétique et quelles en sont les applications théoriques et pratiques.

1. Le cadre colonial d'avant-guerre (1920-1940)

1. 1. La situation de la chasse

Nous avons observé à diverses reprises que le phénomène de chasse au Congo est particulièrement complexe. Le décret de 1910 sur la chasse continue à être appliqué tandis que diverses ordonnances et arrêtés émanant du gouvernement général et des provinces modifient ses fondements pour s'appliquer plus précisément à des situations régionales ou locales, temporaires ou définitives. Deux remarques s'imposent d'emblée. Premièrement, aucune distinction particulière ne s'opère sur le terrain entre les animaux que le loi autorise à chasser et les animaux rares protégés car le gibier en général demeure une source précieuse de viande fraîche pour les autochtones et les colons, dans un pays où les conditions naturelles ne permettent jusqu'ici un développement suffisant de l'élevage des bêtes bovines. Deuxièmement, les diverses sources parcourues, officielles et littéraires, démontrent unanimement la multiplication

[1473] Voir cette thèse, p. 231.

du nombre de chasseurs européens et autochtones mais attribuent à ces derniers la véritable responsabilité des massacres[1474] car ils sont pourvus d'armes perfectionnées ou suffisamment puissantes pour abattre le gros gibier. En outre, divers facteurs inhérents au développement de la colonisation stimulent l'essor du phénomène : le développement rapide des voies de communication, l'amélioration du régime alimentaire des travailleurs autochtones, les hauts prix offerts pour l'ivoire, les cornes de rhinocéros et la viande fraîche ou fumée.

Les fluctuations régionales sont bien sûr à prendre en compte. Une idée peut être fournie à ce propos par le commerce d'exportation de l'ivoire. Si la production d'ivoire recensée officiellement en 1925 par le gouvernement et destinée à l'exportation s'élève à un montant total de 348 tonnes, 11 tonnes proviennent du Congo-Kasaï, 32 du Katanga, 74 de l'Equateur et 230 de la Province Orientale[1475]. L'importance du coût de la taxe domaniale sur l'ivoire exporté par les particuliers offre, en outre, un revenu substantiel au Trésor. En 1926, elle constitue près de 1 4000 000 Bef[1476]. Entre 1929 et 1934, les exportations totales d'ivoire du Congo, basées sur un poids moyen de 6 kg par défense, représentent l'abattage de quelques septante mille éléphants officiellement recensés. Ces chiffres ne tiennent donc pas compte des éléphants abattus de manière illicite, ceux dont les défenses demeurent dans le pays et ceux dont elles suivent d'autres canaux commerciaux non officiels.

Une idée des prélèvements réalisés sur la faune à cette époque peut également être mesurée par quelques témoignages dignes de confiance. Malgré leur rareté, il existe quelques sources inédites qui apportent de précieuses indications sur le phénomène malgré leur maniement prudent. A la littérature publiée, qui sert en général à observer une situation tout au bénéfice de son narrateur, nous préférons des sources manuscrites neutres réalisées dans un but informatif pour l'administration et plus ou moins dignes de foi en fonction de la personnalité de son auteur. Tel est le cas du témoignage de Lode Achten (1883-1933)[1477], commissaire du district du Kasai entre 1922 et 1928 et observateur de premier choix, ayant à la fois une vue globale sur les principaux problèmes du territoire qu'il gère, mais suffisamment précise par le fait de son travail quotidien sur le terrain. Membre du *Comité Belge pour la Protection de la Nature*, il prouve ainsi son intérêt particulier pour la faune et s'entoure, dans le territoire qu'il gère, de

---

[1474] Nous pensons à des chasseurs tels que Pescatore, de Landtsheer, C. Bridges, pour ne citer que quelques noms.

[1475] Plus précisément : Congo-Kasaï (11. 352 kg), Equateur (74.612 kg), Province Orientale (230.250) et Katanga (32.000 kg), soit un total de 348.214 kg (Chambre des Représentants, *Rapport annuel sur l'administration de la Colonie du Congo Belge*, Bruxelles, session 1927-1928, p. 32).

[1476] Ibid., session 1926-1927, p. 87.

[1477] Il s'embarque comme clerc de 2ème classe pour l'E.I.C., dans le district du Stanley-Pool (1904), puis comme clerc principal (1908) et agent administratif à Léopoldville (1912) ; il est commissaire de district adjoint, puis principal au Kasai (1919-1928). Durant ses divers termes, il collecte de nombreuses plantes pour le Jardin Botanique de l'Etat (W. ROBY NS, notice biographique, in *B.C.B.*, t. III, IRCB, Bruxelles, 1952, col. 1-3).

pratiques destinées à obtenir de résultats concrets sur sa protection. Il s'intéresse particulièrement à la botanique et constitue un important herbier collecté durant sa carrière coloniale au Bas-Congo et au Kasai, à destination du Jardin Botanique de Bruxelles. Dans ce but, Achten opère un strict recensement des armes à feu et contrôle les permis de port d'armes, fusils perfectionnés - très resteints - et fusils à silex et à piston - grande majorité. Il constate que sept mille permis ont été délivrés aux autochtones sans avoir la certitude que toutes les armes étaient enregistrées. Ainsi, pour le seul distict du Kasai, plusieurs dizaines de milliers d'armes circulent alors que la vente de poudre de traite reste libre. Il signale également la présence de chasseurs professionnels européens établis le long du Kasai entre les rivières Lubue et Kamtsha, opérant pour leur propre compte ou d'autres firmes sans permis et sans distinction pour les âges et sexe des animaux. Entre 1921 et 1923, Achten recense six individus de ce type, guettant les hippopotames dont ils vendent la viande boucannée ou salée à divers comptoirs du Stanley-Pool et du Kasai :

> « *Il a été démontré qu'en 1923, en une seule journée de chasse ayant duré trois ou quatre jours, un chasseur professionnel de Mangai avait abattu 59 hippopotames au confluent de la rivière Lie (Piopio) et du Kasai. De nombreux 'exploits' semblables m'ont été signalés* »[1478].

L'auteur estime que quatre mille hippopotames sont au minimum annuellement abattus, sans tenir compte des éléphants, buffles et antilopes tués lors de nombreuses occasions. Les mesures de répressions prises par Achten à l'égard de ces chasseurs vont causer leur départ de ce district vers d'autres plus laxistes et où des permis leur sont distribués malgré leur condamnation antérieure[1479]. Il prend également des mesures coercitives pour empêcher les abus, notamment par la vente de permis en règle et par la communication de ces mesures aux administrateurs des districts voisins. Cependant, la pratique de la chasse systématique va se poursuivre au Kwango et au Lac Léopold II, où les chasseurs utilisent des méthodes plus modernes, telles que l'hydroglisseur, pour s'approcher des hippopotames.

Ce témoignage, s'il semble anecdotique, nous fait comprendre que semblable cas a pu se répéter à l'infini. Toutes les régions habitées du Congo subissent généralement le même sort, avec des cas particuliers en fonction des régions, du type de faune qui y vit et de la demande en viande de chasse pour les besoins alimentaires des populations autochtones et européennes. Au Katanga par exemple, le médecin Schwetz oberve la présence de nombreux *cambi*, huttes provisoires agrémentées de séchoirs pour la viande de zèbre, près de la rivière Lubuli et de ses affluents, alimentant les villes et agglomérations des alentours, Kasenga, Lukafu, Elisabethville, Lofoi, Kambove et Panda-Likasi[1480]. Dans le

---

[1478] L. ACHTEN, « La protection dela Faune au Kasai (Congo Belge) », in *Annales*, Comité belge pour la protection de la nature, t. 1, 1926, Bruxelles, p. 65.
[1479] Ibid., p. 66.
[1480] J. SCHWETZ, « Les Zèbres des Kundelungu et la Protection de la Faune dans le Haut-Katanga », in Annales, op. cit., p. 70.

Haut-Katanga, les zèbres encore communs avant la Première Guerre, ont pratiquement disparus en 1926 et seuls les plateaux des Kundelungus les y hébergent encore. L'ordonnance émise en 1921[1481] défendant la chasse dans une partie des Kundelungu va rester lettre morte et la présence des Européens va éteindre ses populations, tout comme ce fut le cas pour le plateau des Bianos, établi en réserve en 1916 à l'initiative d'Edmond Leplae, puis supprimé deux années plus tard[1482].

Le phénomène de la fraude à l'ivoire se développe en conséquence, augmentant les chasses illicites aux éléphants de la part des populations locales, exacerbées par les demandes européennes sur place. La Chambre des Représentants reconnait publiquement la difficulté de contrôler les irrégularités en matière de fraude de l'ivoire[1483]. Une réponse législative est apportée par le décret du 31 décembre 1925 sur le régime de l'ivoire[1484], qui répond à la volonté d'obtenir un meilleur contrôle sur le prélèvement de la part attribuée à l'Etat dans l'ivoire récolté, afin « *d'augmenter les ressources du Trésor et de contribuer au maintien de ces revenus supplémentaires par des mesures de contrôle qui rendront plus difficile, dans l'avenir, le trafic clandestin de l'ivoire* »[1485].

Ces phénomènes ne constituent que la face observable de l'iceberg et nous aurions tort de nous y arrêter. La législation coloniale elle-même entretient en fait ce vaste commerce de chasse, lié à toute une série de vente de permis divers qui alimentent les caisses de l'Etat. La chasse des éléphants pour l'ivoire est donc indirectement dépendante des fluctuations du marché et des mesures de l'Etat pour y répondre, mais également de celles concernant les permis de chasse, de port d'armes et de vente d'armes à feu et de munitions. En 1925, il prend des mesures législatives et exécutives pour mieux contrôler le prélèvement de la part d'ivoire qui lui est attribuée sur l'ensemble de l'ivoire récolté[1486]. En désirant contrôler et freiner les fraudes, l'Etat ne désire pas limiter les chasses à l'éléphant mais plutôt s'assurer que ces nouvelles dispositions augmentent son monopole sur les ventes d'ivoire en renforçant les contrôles sur son trafic clandestin[1487]. Contrairement à ses pratiques antérieures, l'Etat ne prélève plus l'ivoire en nature sur les trafiquants mais exige une « taxe d'enregistrement » au taux fixé par le gouverneur général d'après le prix de vente de l'ivoire sur les marchés européens. Il abandonne de ce fait l'ivoire en nature au « commerce colonial » mais grève celui-ci de plusieurs

---

1481 Ordonnance du vice-gouverneur général du Katanga du 02/12/1921.

1482 Voir cette thèse, p. 522.

1483 Chambre des Représentants, *Rapport annuel sur l'administration de la Colonie du Congo Belge*, Bruxelles, 1924, p. 47.

1484 *B.O.*, 1946, p.45 ; exécuté par l'ordonnance du 25/02/1926 (*B.A.*, 1926, p. 124).

1485 « Rapport du Conseil Colonial sur un projet de décret concernant le régime de l'ivoire », *B.O.*, 1926, p. 43.

1486 Décret du 31/12/1925 sur le régime de l'ivoire (*B.O.*, 1946, p. 45), exécuté par l'ordonnance du 25/02/1926 (*B.A.*, 1926, p. 124).

1487 « Rapport du Conseil Colonial sur un projet de décret concernant le régime de l'ivoire », *B.O.*, 1926, p. 43.

tolérances : l'ouverture du commerce de l'ivoire aux autochtones du Congo ou des colonies voisines ou aux Européens disposant dans la colonie d'un établissement commercial autorisé et imposable[1488] ; l'obligation d'enregistrement de l'ivoire ; l'obligation d'enregistrement pour l'exportation, laquelle s'opère uniquement par les voie et douanes autorisées par l'Etat.

Sa politique en matière de permis de port d'armes s'établit sur une même philosophie. Pour contrer leur extension, l'Etat ne prend pas de mesures pour réduire l'attribution des permis à la base mais en relève plutôt les taxes dans un but dissuasif[1489]. Cette mesure va produire l'effet escompté puisque les recettes des permis de ventes d'armes et de munitions passent de 14.350 Bef en 1926 à 178.263 Bef en 1927 au Congo-Kasai et de 9.500 Bef à 94.000 Bef dans la Province Orientale. Ce relèvement des taxes est proposé comme une première étape dans la constitution d'impôts indigènes basés sur les ressources des contribuables[1490]. Il est aussi présenté comme une mesure de surveillance active et efficace de l'armement indigène dans l'intérêt de la sécurité publique et pour contrer la multiplication des facilités données aux autochtones de chasse le gibier[1491]. Cette hausse des coûts des permis n'a pourtant pas les mêmes répercussions partout au Congo. Entre 1924 et 1927, l'octroi des permis de chasse à l'éléphant se poursuivit de manière exponentielle dans la Province Orientale car la vente de l'ivoire y une une industrie prospère et dépasse largement les pertes entraînées par l'achat des permis.

Dès 1927, les mesures restrictives à l'égard du commerce des particuliers et des sociétés va pourtant entraîner une forte diminution de la production d'ivoire, notamment dans l'Equateur, où les commerçants hésitent à fournir la caution et à s'imposer les formalités supplémentaires prévues par la nouvelle législation. En outre, ce décret se manifesta aux autochtones sous la forme d'une forte baisse des prix qui les entraîne à conserver leur ivoire pour des temps plus propices et à continuer les fraudes. Les résultats des mesures sont contraires aux attentes du gouvernement. La recette domaniale sur l'ivoire exporté par les particuliers se trouve en nette régression entre 1927 et 1935 - 1.337 Bef en 1929 contre 1.390.499 Bef en 1925[1492]. Les années de crise économique internationale entre 1930 et 1935 est également un important facteur qui entraîne une diminution du commerce de l'ivoire et son stockage par les autochtones car l'ivoire n'est plus rentable - entre 3 à 25 Bef/kg en 1934 contre

---

[1488] Pour lequel ils payaient l'impôt personnel sur la première base et fournissaient au gouverneur de province ou délégués une caution par district où ils procèdaient à leurs achats ou une garantie délivré par un organisme banquaire agréé par l'Etat.

[1489] Questions traitées par l'ordonnance du gouverneur général du 21/08/1925 et par le décret du 10/08/1926.

[1490] *B.O.*, 1926, pp. 770-772.

[1491] « Rapport du Conseil Colonial sur un projet de décret modifiant le régime relatif au port d'armes dans la Colonie, Bruxelles, 20/12/1935 », *B.O.*, 1935, p. 98.

[1492] Chambre des Représentants, *Rapport sur la situation générale au Congo Belge et au Ruanda-Urundi : Finances, Situation financière et budgétaire*, Bruxelles, 1922-1935.

50 et 60 Bef/kg en 1922[1493]. Par conséquent, les permis de chasse diminuent simultanément avec le prix de l'ivoire, tant chez les autochtones qu'auprès de la population blanche. La diminution de la valeur de l'ivoire eut une influence très défavorable sur les rendements des recettes provenant de la délivrance de permis de chasse à l'éléphant, nécessitant de la part de l'Etat, une réduction des droits d'enregistrement[1494]. En 1935 par contre, suite à la dévaluation et la mise consécutive sur le marché des stocks d'ivoire détenus depuis plusieurs années, la colonie voit un redressement général des cours des produits. On assiste à une nouvelle augmentation des permis de port d'armes et de la reprise du commerce des poudres de traite, suite à une plus grande tolérance administrative dans la délivrance de bons d'achat pour celles-ci. Cette situation n'est pas sans conséquences sur les chasses à l'éléphant dont le prix offert pour son ivoire devient plus rénumérateur.

Ces taxes en tous genres prélevées par le gouvernement ne peuvent pas seulement être considérées comme un apport en numéraire ou une application de mesure en faveur de la protection d'une espèce économiquement rentable. Elles sont également un moyen détourné de contrôler les mouvements économiques des populations en recensant plus strictement le nombre d'armes en leur possession. Ceci explique qu'à partir de 1936, les coûts des permis sont fixés par l'application d'un régime régional calculé sur les ressources des autochtones, les incitant à ne plus cacher leurs armes pour éluder le paiement d'une taxe naguère considérée comme prohibitive. Une meilleure connaissance des données en la matière veut donc assurer aux autorités, par ce biais, la preuve de leur maîtrise et de leur transparence sur la situation locale à l'égard de l'extérieur, notamment par rapport aux critiques émises sur leurs manquements au niveau de la gestion et de la protection de leur faune. A partir de 1937, les statistiques officielles du gouvernement signalent de manière précise la délivrance de 2154 autorisations individuelles et 664 autorisations collectives de chasse en faveur des autochtones[1495]. Elles renseignent de la même manière les permis de chasse délivrés aux non-autochtones et assimilés - résidant, non résidant, débitant, chasse spéciale à l'éléphant, ravitaillement de la main-d'oeuvre, capture d'éléphants - ainsi que les permis administratifs de chasse qui concernent à la fois l'alimentation des organes administratifs d' « intérêt supérieur » - Service du Gouvernement (Administration Territoriale, Force Publique, Transports Publics), hôpitaux (Etat, Affaires de la Main-d'œuvre Indigène., Croix-Rouge, Foreami), missions (écoles, hôpitaux), divers (Inéac, Parc Nationaux) - et l'alimentation et les récoltes d'organes à but scientifique (Musée de Tervuren, études médicales ou vétérinaires). Les statistiques indiquent également le nombre officiel des éléphant abattus : 3417 en 1937 contre 1921 en 1936 et dont les faits principaux sont pratiqués par les

[1493] Ibid.

[1494] Ordonnance du gouverneur général du 01/06/1931.

[1495] Chambre des Représentants, *Rapport annuel sur l'administration de la Colonie du Congo Belge...*, 1937, pp. 180 et svtes.

autochtones dans les provinces de Costermansville, de Stanleyville et du Katanga. Le lieutenant-honoraire de chasse Jobaert indique le développement inquiétant des « *Fundi* », chasseurs noirs professionnels reconnus comme tel par l'administration territoriale qui détiennent des armes à feu, se rencontrent dans chaque village et voyagent toute l'année, s'installant dans les endroits giboyeux et revendant leurs chasses pour une somme équivalent parfois à plusieurs mois de travail. Selon lui, le gouvernement ne doit pas commettre l'erreur de reconnaître cette profession comme une « protection sociale » en l'exemptant des travaux imposés à ses voisins :

> « *S'il n'est pas mis rapidement et énergiquement fin à leur industrie par une action combinée, toutes les mesures législatives prises ou à prendre resteront inopérantes et le désir du gouvernement de voir reconstituer la faune de la colonie ne sera pas réalisé* »[1496].

En 1938, le marché de l'ivoire subit encore une diminution, suite à la dépression et à l'application du nouveau décret sur la chasse du 21 avril 1937, dont nous verrons les implications dans le chapitre suivant et qui va attribuer à la colonie les défenses provenant d'éléphants tués en cas de légitime défense ou trouvés morts. Contrairement, nous observons une augmentation des recettes des permis de port d'armes, due à la majoration de leur coût dans divers territoires, basée sur le relèvement du taux de l'impôt indigène et aussi à cause du recensement plus complet de leurs armes. Le décret de 1937 sur la chasse introduit également une diversité de permis qui varient de 5 à 20 Bef selon le degré de protection des espèces chassées. De nombreuses demandes individuelles de permis de chasse sont dès lors effectuées par les autochtones, qui passent à 10.177 en 1938 contre 2.154 en 1937 tandis que les demandes collectives sont en régression - 373 contre 664 en 1937. La Deuxième Guerre mondiale va entraîner un ralentissement de la croissance économique générale de la colonie et, en particulier, une diminution des recettes domaniales sur l'ivoire exporté par les particuliers. Durant cette période néanmoins, dans un but de décentralisation, deux ordonnances sont prises en 1942 et donnent pouvoir aux gouverneurs de province de délivrer, avec l'assentiment du gouverneur général, divers permis et autorisations de chasse. Ces mesures vont conduire à la perception d'un plus grand nombre de taxe d'abattage d'éléphants, prouvant que la chasse à l'éléphant est plus active durant cette période, malgré une majoration des permis de port d'armes pour les autochtones et la difficulté de s'approvisionner en poudre de traite en armes et en munitions.

[1496] A.A/Agri 442 : Chasse et Pêche : Exposé et suggestions pour le Comité Local de chasse de Lusambo par Jobaert, Katamvala, 25/09/1938.

1.2. Les remèdes théoriques et pratiques

La proportion inquiétante et généralisée du phénomène d'une chasse « moderne » va entraîner de la part des autorités une série de mesures destinées à freiner le mouvement. Le cadre international qui se développe en faveur de la protection de la nature encourage fortement ces actions.

Celui-ci se catalyse à lors de Conférence Internationale pour la protection de la nature tenue à Londres en 1933 et dont nous avons présenté les vœux dans le Livre précédent. Les efforts concertés de plusieurs pays européens dans cette assemblée vont produire deux types d'effets sur la politique coloniale en faveur de la protection de la faune et vont être relayés en Belgique par ses représentants à la Conférence, Edmond de Cartier de Marchienne et Jean-Marie Derscheid, délégués du Comité de direction du *Parc National Albert,* qui élaborent les textes des propositions belges, en accord avec Paul Charles (1885-1954)[1497], secrétaire général du ministère des Colonies et en tenant compte des desiderata exprimés par Victor Van Straelen et Jean Willems, notamment en ce qui concerne les recherches scientifiques et la coopération internationale.

Cette conférence renforce, d'une part, la pression des scientifiques belges pour la création de nouveaux parcs nationaux, basés sur le régime identique à celui instauré dans le *Parc National Albert.* Nous développerons cet important aspect dans les chapitres suivants qui sont entièrement consacrés aux étapes de création de ces parcs, leur développement et leur politique de résistance à l'égard des pratiques de mises en valeur des territoires coloniaux. Elle induit, d'autre part, un ensemble d'aménagements législatifs et pratiques réglant la problématique de la protection de la nature dans toutes les zones ouvertes à la colonisation, en particulier les lois cynégétiques, mais également la gestion des réserves de faune, de flore et forestières, les parcs nationaux n'y étant pas inclus. La vaste et complexe problématique de la gestion de la faune sauvage mériterait ici davantage d'éléments que ceux que nous allons présenter dans les grandes lignes. L'impossibilité d'exhaustivité en la matière réside surtout dans le fait qu'une analyse précise nécessiterait plutôt de se pencher vers des études régionales, à cause de la disparité géographique, démographique et biologique des différents espaces congolais mais également à cause des possibilités des administrations provinciales d'apporter des réponses diverses à des cas particuliers au moyen d'arrêtés législatifs. Telle est la raison principale de présenter ici les grandes décisions prises, en Belgique, par le ministère des Colonies et au Congo, par le gouvernement général, pour régir l'ensemble

[1497] Docteur en droit de l'Université de Louvain, il est nommé substitut du procureur général près la Cour d'Appel de Bruxelles (1920), puis il succède à Victor Denyn comme conseiller juridique au ministère des Colonies (1925) et devient directeur de cabinet du ministre Henri Jaspar (1927). En 1929, il est nommé secrétaire général du département avant d'occuper le grade d'administrateur général (1931-1944). Il est aussi président du conseil d'admninistration de la Banque du Congo Belge (1938) et de la Banque centrale du Congo belge et du Ruanda-Urundi (M. VAN DEN ABEELE, notice biographique, in *B.B.O.M.*, t. VI, ARSOM, 1968, col. 208-209).

colonial sous un régime législatif commun, mais qui impliquent, bien entendu dans la pratique, des aménagements régionaux.

a) Création d'une Commission Permanente de la Chasse et de la Pêche

Pour combler une législation remise en cause par le constat général de son inobservance globale dans tout le territoire colonial, le ministère de Colonies présente en mars 1936 un nouveau projet de décret sur la chasse au Conseil Colonial. Ce dernier le rejette en prétextant la délégation de trop de pouvoirs au gouvernement général de la colonie et des lacunes au point de vue économique, scientifique et à l'égard des populations autochtones[1498]. Au contraire, ses membres souhaitent à l'unanimité l'organisation d'une agence spécialisée qui pourrait aider le ministère des Colonies à légiférer sur les questions de chasse et de pêche, afin de coller le plus possible avec une réalité de terrain que le siège métropolitain du pouvoir a du mal à cerner. Le premier travail de cet organisme consisterait à élaborer une législation appropriée aux contingences de la colonie, inspirée de celles des possessions anglaises et françaises de l'Afrique Orientale et Equatoriale[1499].

La création d'une *Commission Permanente de la Chasse et de la Pêche* (C.P.C.P.) par arrêté royal du 4 juillet 1936 répond à cet objectif[1500]. Composée de quatorze membres, elle est présidée par des administrateurs du ministère des Colonies, tous ingénieurs agronomes, M. Van den Abeele et F. Fallon, respectivement directeur général et directeur de la Direction Générale de l'Agriculture et Elevage et par un secrétaire, P. Gasthuys, chef du bureau ayant compétence sur la chasse, à la même Direction. Les autres membres sont issus du Conseil Colonial - E. Deladrier, A. Bertrand, O. Louwers, A. Moeller, Ch. Voisin - mais également issus des hautes institutions scientifiques, l'*Institut pour l'Etude de l'Agriculture au Congo Belge* - J. Claessens -, l'*Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge* - H. Hackars et V. Van Straelen -, l'*Institut de Médecine Tropicale Prince Léopold* - A. Rodhain – et le *Musée du Congo Belge* - H. Schouteden. Cette commission hybride, composée de politiques et de scientifiques a pour tâche principale :

> « *l'examen de toute question se rapportant à la faune congolaise, à sa protection, à son utilisation et notamment l'étude de la législation sur la chasse et la pêche au Congo belge. Elle fera à notre Ministre des Colonies toutes suggestions qu'elle estimera utiles en cette matière* »[1501].

Celle-ci va faire pression sur le ministère pour doter la colonie d'organes et de personnels exécutifs techniques et qualifiés sur le terrain, dont la mission consisterait à faire naître un état d'esprit nouveau à l'égard de la protection de la

---

1498 AA/Agri 441 : Chasse et Pêche : Organisation de la Commission Permanente Chasse et Pêche {1936}.

1499 I.P.N.C.B., Comité de direction, séance du 02/05/1936, p. 6.

1500 *B.O.*, 1936, pp. 1112-1113.

1501 A.A./Agri 441 : Chasse et Pêche : organisation de la Commission Permanente Chasse et Pêche {1936}.

faune, à éclairer les autorités sur les imperfections de la loi ou des ses applications et à signaler les abus[1502]. C'est ainsi qu'un *Corps de Lieutenants-honoraires de Chasse* est institué par arrêté ministériel du 27 septembre 1937[1503]. Composés de résidants coloniaux, ceux-ci sont nommés par le gouverneur général pour un mandat de trois ans non renouvelable et reçoivent une délégation d'Officier de police judiciaire à compétence limitée. Il est surprenant de constater les nombreuses attributions de ces agents alors que leur recrutement n'impose aucune connaissance ni expérience spécifiques dans le domaine de la faune et de la chasse. Conseillers techniques bénévoles auprès des autorités compétentes, ils sont avant tout des agents de terrain, constatant les situations sur place et veillant à la stricte application des clauses du décret de 1937, constatant les infractions, récoltant les trophées pour le compte de l'Etat, procédant aux estimations sur les mouvements des populations fauniques dans les réserves de chasse, suggérant des mesures pratiques de protection et les dates adéquates d'ouverture et de fermeture de la chasse. De même, ils sont chargés de sensibiliser les populations autochtones et allochtones sur la législation cynégétique mais également sur la protection du gibier et réglent le tourisme cynégétique local en documentant les voyageurs. Le travail de ses agents va être assez inégal et, n'étant pas guidés par une autorité spécialisée, ceux-ci manqueront généralement de doctrine. En 1945, dix-huit agents occupent la fonction[1504].

En parallèle sont créés des *Comités locaux de chasse* au début 1938[1505] dans chaque chef-lieu de province, suite à l'engagement, cette fois, d'un groupe de pression en Belgique constitué de personnalités s'intéressant à la conservation de la faune et aux questions de chasse. Celles-ci manifestent :

> « *le désir de voir prendre au Congo Belge les mesures nécessaires pour insuffler au personnel de la colonie un état d'esprit autre que l'indifférence qui semble être maintenant la règle générale vis-à-vis des problèmes que pose l'existence du gibier* »[1506].

Ces Comités se composent d'au moins quatre membres comprenant le chef de province, le chef du service provincial de l'agriculture et de la colonisation, les officiers de chasse et les lieutenants honoraires de la chasse, de même que certains magistrats et des spécialistes des questions traitées, tous nommés par le gouveneur général pour une période de trois ans. Les tâches de ces Comités sont purement consultatives mais également persuasives à propos des modifications à la législation en vigueur, de la création, l'organisation et l'administration des réserves de chasse et du développement du tourisme cynégétique. Ils étudient aussi toutes les problématiques liées à la présence ou à l'absence de la faune locale - multiplication ou régression du gibier, déprédations, apparitions de nouvelles espèces, mesures de protection pour

---

1502 A.A./Agri 445 : Commission Permanente de la Chasse et de la Pêche, procès-verbal, juillet 1936.
1503 *B.O.*, 1937, pp. 1093-1097.
1504 A.A./Agri 441 : Note de P. Offerman au Comité Permanent de Chasse et Pêche, 11/01/1957.
1505 Ordonnance n°4/Agri du 11/01/1938.
1506 A.A./Agri 442 : lettre du min. Col au gouv. gén., Bruxelles, 07/10/1937.

certaines espèces, etc.[1507]. En 1945, une ordonnance établit des *Comités locaux de la Pêche* qui dédoublent les premiers comités pour les questions spécifiques à ce sujet[1508]. Outre la constitution de ces Comités, l'administration métropolitaine s'entoure d'autres groupements d'origine privée qui peuvent officiellement collaborer avec elle dans le domaine de la protection de la nature congolaise, de sa faune et de sa flore. Par ce biais, elle accorde la personnalité civile à la *Société de botanique et de zoologie congolaise*, à l'*Union congolaise pour la protection de la nature*, aux *Amis de la faune et de la flore*, et aux *Amis de la faune et de la flore africaine*. La *Société de botanique et de zoologie congolaise*, par exemple, fondée en 1936, crée la revue *Zooléo* en mai 1949 et succède au Bulletin de l'*Association des Amis du Parc* en devenant un organe d'éducation et de vulgarisation du public sur la flore et la faune congolaise et sur la conservation de la nature ; à Léopoldville, il favorise l'aménagement et l'embellissement du Parc Fernand de Bock et gérait et entretient son Jardin Zoologique.

Au niveau du Gouvernement général au Congo, aucune structure spécifique pour la chasse ne se trouve jusqu'alors mise en route. Le domaine de la « Chasse et Pêche » est confié à une section du Service des Eaux et Forêts, dépendant elle-même de la Direction Générale de l'Agriculture (D.G. 5). Sur le terrain, les autorités de Léopoldville installent en 1935 un *Corps de Gardes-Chasse et de Gardes-Forestiers* autochtones, recrutés par les administrateurs de territoire mais sont peu nombreux et manquent de formation technique. Leur action s'avère nulle à quelques exceptions près.

b) Le décret sur la chasse et la pêche du 21 avril 1937

Le changement voulu correspond à la nécessité d'adapter le décret général sur la chasse et la pêche du 26 juillet 1910, toujours en application et d'unifier certaines clauses qui ont été modifiées au cours des années pour des raisons précises, mais parfois en sens contradictoires. L'initiative émane de la Direction Générale de l'Agriculture et du gouverneur général de faire table rase des textes antérieurs pour repartir sur de nouvelles bases. Il s'agit, en l'occurrence, de transposer les ordonnances locales, prescrites par les commissaires de district dans un texte d'ensemble[1509]. Lors de l'analyse du projet de décret, le Conseil Colonial met le doigt sur les nombreuses lacunes du décret de 1910 qui manque, selon lui, de cohérence, d'études spécialisées préalables et n'est pas adapté aux règles en vigueur dans les colonies voisines ; on l'accuse aussi d'accorder de trop nombreuses autorisations de chasse aux autochtones et de délégations au gouverneur général. L'orientation générale du nouveau décret va cette fois dans le sens d'une plus grande rigidité mais aussi dans celui du développement d'un « *esprit nouveau à l'égard de la protection de la faune* » parmi le personnel administratif colonial et d'une recentralisation des responsabilités des

[1507] MRAC/Hist : Commission Permanente de la Chasse et de la Pêche (73.43).
[1508] Ordonnance n°274/Agri du 26/09/1945.
[1509] « Rapport du Conseil Colonial sur le projet de décret relatif à la chasse et à la pêche », *B.O.*, 1937, p. 353.

décisions en métropole, au détriment du gouvernement général de la colonie. Il manifeste une nouvelle préoccupation qui considère la diminution du capital « faune » comme un facteur essentiel de répercussions économiques, fiscales, touristiques et scientifiques de la colonie. Il importe donc de développe une plus grande responsabilité de cette matière, dont les décisions doivent être prises collégialement. Il s'agit en outre de mettre la réglementation de la pêche, tout-à-fait embryonnaire, au niveau de celle de la chasse et de revenir sur la législation en matière de légitime défense[1510], qui produit des effets désastreux[1511]. La colonie avait en effet abandonné la propriété de l'ivoire provenant des éléphants abattus en cas de légitime défense, entraînant des abus commis sous le couvert de cette réglementation, notamment l'abattage d'éléphants adultes pour se procurer de l'ivoire en éludant le paiement du permis. Pour répondre à ce manquement, le décret du 27 mars 1936 ordonne de remettre les animaux capturés ou abattus en cas de légitime défense à la colonie[1512].

Le décret va voir s'affronter deux thèses fondamentalement opposées, déjà perceptibles lors des réunion du Conseil Colonial : l'obligation absolue, d'une part, de respecter le droit des autochtones, allant jusqu'à affirmer que l'exercice du droit de chasse ne peut être soumis à l'octroi d'une autorisation préalable ; l'impérieuse nécessité, de l'autre, de mettre un terme à l'excessive libéralité dans l'octroi des permis de chasse aux autochtones, considérés comme les principaux responsables des chasses effrénées, en particulier sur les éléphants. Les statistiques du commerce extérieur confirment bien que, d'après la masse d'ivoire exportée de la colonie entre 1929 et 1934, calculée sur le poids moyen de 6 kg par défense, plus de septante mille éléphants ont été abattus durant cette période, dix-sept mille pour la seule année 1929. Le *Rapport annuel de l'administration de la Colonie* présente, à son tour, une estimation du nombre de permis de chasse délivrés en faveur des autochtones. En 1937, par exemple, 2154 autorisations individuelles et 664 autorisations collectives de chasse leur sont distribuées par la colonie. Ces chiffres peuvent sembler assez dérisoires comparativement à l'ensemble de la population congolaise qui compte alors près de 10.220.000 individus recensés, répartis en 1629 chefferies. Ces chiffres peuvent laisser sous-entendre que le nombre de permis distribués est très faible, surtout lorsque nous les comparons avec le total de 969 permis de chasse accordés aux résidants européens durant la même période, alors que leur population masculine totale ne compte que 12.728 personnes, toutes nationalités confondues, au 1er janvier 1938[1513]. Ces chiffres ne nous fournissent que peu de certitudes sur la validité des ces estimations. En effet, les autorisations collectives de chasse peuvent être utilisées par un grand nombre d'individus, un groupement ou une circonscription entière. De même,

---

[1510] Décret du 31/12/1925 (*B.O*, 1926, pp. 45-51).
[1511] A.A./Agri 441 : notre de Fallon au ministre des Colonies, Bxl, 07/04/1936.
[1512] *B.O.*, 1936..
[1513] Chambre des Représentants, *Rapport annuel sur l'administration de la Colonie du Congo Belge*, Bruxelles, 1937, p. 180.

les autorisations individuelles, tant chez les Européens que chez les autochtones sont utilisées de façon très élastique et il est courant de découvrir de nombreux faits illicites, sans qu'aucun contrôle ne puisse constater les effractions. En outre, ces données n'offrent aucune information sur la destination finale des fruits de la chasse. De nombreux autochtones chassent pour des tiers et ne sont souvent que les intermédiaires obligés de cette source d'approvisionnement.

Il fallait ainsi trouver un équilibre entre l'autorisation de laisser aux collectivités autochtones l'usage de leurs moyens traditionnels pour assurer leur alimentation carnée et les mesures prises pour combattre la raréfaction progressive du gibier. L'administration coloniale et territoriale ainsi que la magistrature qui, en principe, détiennent un rôle important dans ce domaine, sont souvent peu zélées à suivre les règlements en la matière et sont devenus les acteurs d'un système permettant de chasser en toute impunité malgré l'obligation de détenir des permis de chasse. Ceci ne suffisant pas, l'urgence se fait sentir d'avoir un personnel formé pour ces questions spéciales et l'organisation d'un Office forestier et d'un Office de la Chasse, tel qu'il en existent dans les colonies britanniques depuis près de trente ans[1514] et dans les colonies françaises depuis quelques années est décidée.

Le décret de 1937 réunit un vaste ensemble de septante-trois articles reprenant les droits de chasse en général, les autorisations de chasse pour les autochtones, les permis de chasse pour allochtones, la pêche, les prescriptions communes à la chasse et à la pêche, ainsi que les espèces qui sont protégées et qui peuvent ou pas être chassées, réunies en 5 catégories[1515]. Il est mis à exécution la même année[1516]. Il se base sur le principe de l'interdiction absolue de chasser sur tout le territoire toutes les espèces connues, à l'exception des espèces nuisibles, sans autorisation administrative pour les autochtones et les Européens, ainsi que de détenir, exposer en vente, vendre ou acheter, céder ou recevoir, transporter ou colporter les animaux sauvages dont la chasse n'est pas autorisée, les dépouilles et les oeufs dont l'enlèvement est interdit. Le décret instaure donc un compromis entre le souci de respecter les droits coutumiers et celui de préserver le gibier, tant pour les besoins futurs des populations que pour favoriser la chasse sportive et touristique, source appréciable de revenus pour le pays. Il maintient la liberté de l'exercice du droit coutumier, moyennant certains aménagements nécessaires à la conservation des femelles et des jeunes et institue un contrôle systématique des autres formes de chasse. Dans les deux

---

1514 L'établissement d'une administration de forestiers professionnels pour contrôler et gérer les forêts fut créé dès 1892 sous le régime allemand de l'Oost Deutsch Afrika (J. KOPONEN, *Development for Exploitation. German colonial policies in Mainland Tanzania, 1884-1914,* Helsinki –Hambourg, 1994, p. 531). A la reprise de la colonie par les Britanniques, le Tanganyika Territory reprenait le système allemand et créait en 1921 un Forest Department basé à Lushoto (R. P. NEUMANN, *Imposing Wilderness. Struggles overs Livelihood and Nature Preservation in Africa,* California Studies in Critical Human Geography, 4, University of California Press, 1998).

1515 *B.O.*, 1937, pp. 356-399.

1516 Ordonnance n° 103/Agri du 04/10/1937 du gouverneur général (*B.A.*, 1937, pp. 470 et svtes).

cas, une permission administrative est requise, soit sous forme de permis, soit sous forme d'autorisation individuelle ou collective.

Les autorisations de chasse pour les autochtones ne se modifient pas fondamentalement par rapport aux législations précédentes. Ces derniers peuvent toujours recevoir de l'administration un permis gratuit qui autorise la chasse individuelle, la chasse collective pour tous les hommes d'une même circonscription indigène, mais qui permet, en outre, la possibilité d'accès aux permis accordés aux non-autochtones, pour autant qu'ils puissent en assumer toutes les obligations, c'est-à-dire, le paiement. Ce principe, qui veut démontrer une plus grande libéralité accordée aux autochtones sur le papier, est en réalité cadenacé par toute une série de limitations pratiques, qui empêchent les autochones d'accéder à ce type de permis[1517]. L'autorisation collective permet l'usage de moyens de chasse considérés comme licites - pièges, engins, armes et modes de chasse coutumiers - tandis que l'autorisation individuelle autorise, en plus de ces moyens, l'usage du fusil à piston (art. 23). La chasse à l'éléphant fait exception à ces règles car elle demeur une source importante de revenus pour la colonie. Telle est la raison pour laquelle l'autorisation individuelle permet l'abattage des éléphants mâles porteurs de pointes de plus de 5 kg (art. 26) moyennant une taxe perçue par l'Etat, alors que jusqu'ici, elle permet la chasse des porteurs de plus de 2 kg.

Les autorisations de chasse pour les non-autochtones visent à devenir également une source importante de revenus. Dix catégories de permis sont instaurées, dont le coût plus ou moins élevé est en relation avec le degré plus ou moins important de protection des espèces chassées -petit, moyen et grand permis de résident, petit et grand permis de non-résident, permis administratif de chasse, permis scientifique de chasse ou de capture, permis de chasse de ravitaillement de la main-d'oeuvre, permis spécial de chasse à l'éléphant et permis spécial de capture d'éléphants. Ceux-ci sont valables pour une année sur tout le territoire colonial sans pouvoir être renouvelé, à l'exception du petit permis de résident, valable quinze jours. Le permis de port d'armes est également réglé par l'intediction d'utiliser certains types d'engins - filets, pièges, trappes ou fosses - (art. 38) et par celle de les confier aux autochtones, sauf pour assurer au cours des déplacements, le ravitaillement des boys et porteurs (art. 34 et 35). Trois nouveaux permis d'abattage des éléphants sont également légalisés dans certaines conditions pour répondre à une situation coloniale préoccupante : le permis de ravitaillement, destiné à une main-d'œuvre autochtone de plus en plus nombreuse, le permis de défense individuelle pour empêcher les déprédations animales dans les cultures, surtout celles commises par les éléphants, conséquences de la diminution de leurs espaces de vie au

[1517] Ainsi, les restrictions concernent l'autorisations d'abattage accordées seulement pour des nécessités alimentaires et d'échanges, l'interdiction de pratiquer le commerce de viande de chasse, de fourrures ou de dépouilles, la déclaration écrite renseignant sur la validité et les animaux dont l'abattage et la capture étaient interdits et l'annulation des autorisations de chasse par ordonnance du gouverneur général pour certaines nécessités et pour une période limitée.

profit des zones aménagées pour les besoins de la colonisation et le permis de capture destiné à pourvoir en individus des entreprises comme la *Station de Domestication des Elephants*. Néanmoins, tout l'ivoire récolté dans ces cas doit également être remis à l'Etat.

La catégorisation des espèces animales à protéger innove aussi. Le décret fait fi de toute classification introduite auparavant dans le décret de 1910 et se base sur celle introduite aux Conférences de Londres de 1900 et de 1933, où étaient reprises deux grandes distinctions : d'une part, la protection totale de la majorité des espèces, à l'exception des espèces nuisibles - fauves, charognards, cynocéphales, oiseaux de proie, reptiles, loutres, pachochères-, sauf en vertu d'un permis scientifique, nouveauté par rapport à 1910 ; d'autre part, la protection partielle d'autres espèces, moyennant le paiement d'un permis de chasse par les Européens - grands permis de résident, grands permis de non-résident, permis scientifique- mais avec quelques variantes, comme une liste des animaux nuisibles et ceux dont les dépouilles sont considérées comme des trophées. Par contre, il ne mentionne plus l'interdiction d'abattre des animaux à l'état non-adultes et des femelles accompagnées de leurs jeunes. Il établit également un tarif des taxes à payer par les porteurs d'un permis scientifique de chasse en indiquant le genre et le nombre d'animaux autorisés à être abattus, la région de validité du permis et les conditions particulières (art. 46). Cette simplification des listes devient un instrument au service d'un principe nouveau, celui de l'autorisation générale d'abattre tous les animaux, même ceux totalement protégés, en dehors des réserves totales de chasse et des parcs nationaux, pour autant que les demandeurs y mettent le prix. Ainsi, le permis de chasse au gorille s'élève à 1500 fr en 1910 et à 15000 fr en 1937 tandis que le prix du permis de chasse du rhinocéros blanc est multiplié par 16 (1500 fr en 1910, 25000 fr en 1937). Le prix du permis est donc évalué en fonction de la rareté de l'espèce chassée[1518] ; il est par contre gratuit pour les espèces considérées comme nuisibles et celles dont on pouvait réaliser des trophées. La liste introduit aussi de nombreuses espèces nouvellement découvertes ou plus scientifiquement spécifiées et distinctes. Ainsi, si le décret de 1910 protège partiellement les « *singes à fourrures* », celui de 1937 protége partiellement les singes dorés (*Cercopithecus Kandti*), les singes argentés (*C. leucampyx*), les colobes (*Colobus*), les chimpanzés de la rive gauche du fleuve Congo (*Anthropopithecus paniscus*, ou bonobo) et de la rive droite du fleuve (*Anthropopithecus satyrus*). De nombreuses espèces d'oiseaux et de poissons s'y trouvent aussi nouvellement inscrites, comme la cigogne blanche d'Europe ou le *Caecobarbus Geertsi*.

Une grande innovation du décret concerne la réglementation des droits de pêche, appelée à un important avenir au niveau de son aménagement pour

[1518] Gorille (1500 fr en 1910, 15000 en 1937), chimpanzé bonobo (3000 fr), okapi (1500 en 1910, 15000 en 1937), rhino blanc (1500 en 1910, 25000 en 1937), rhinos noirs (2 pour 1500 fr en 1910, 10000 en 1937), éléphants nain (10000 fr), impala du Katanga (2000 fr), grand Kudu (5000 fr), éland de Derby (10000 fr), antilope Bongo (2000), girafe (1500 en 1910, 20000 en 1937), baléniceps (4000 fr) (*B.O.*, 1937, pp. 391-399).

nourrir les populations du Congo. Un effort particulier est centré sur la protection des richesses ichtyologiques en protégeant certaines espèces et en interdisant certaines pratiques destructrices. Jusqu'ici, un système libéral avait concédé un laisser-faire aux pêcheurs non coutumiers, ce qui avait pour effet de favoriser l'écrémage des eaux et de décourager tout investissement dans le domaine piscicole. Le décret du 12 juillet 1932 avait fait un pas dans la direction de la privatisation de ce domaine par la faculté donnée au gouverneur général ou à ses délégués d'accorder des concessions de pêche dans les eaux des lacs domaniaux, tout en respectant les droits existants[1519]. Le décret de 1937 renforce alors la distinction entre les zones de pêches privées et publiques et reconnaît l'exercice des droits traditionnels de pêche des autochtones au moyen de barrages, nasses et filets. D'autre part, il revient au gouverneur général la possibilité de fermer la pêche à certains endroits, de créer des réserves de pêche et de protéger les frayères. De même que pour la viande de chasse, le poisson dont la pêche est interdite ne peut faire l'objet de détention et de commerce, sauf s'il provient d'une eau privée.

Malgré une centralisation législative voulue par le ministère des Colonies, certains pouvoirs restent aux mains du gouverneur général et des commissaires de provinces. Ceux-ci peuvent ajouter ou lever les interdictions de chasse en fonction des circonstances locales propres, modifier la liste des espèces protégées, constituer des réserves de chasse, totales ou partielles, fermer la chasse, introduire des animaux exotiques ainsi que des techniques particulières de chasse - lumières éblouissantes, flambeaux, réflecteurs, armes empoisonnées, explosifs, véhicules à moteur ou aéonefs, filets de tenderie -, notamment pour écarter les animaux dits nuisibles. Ils règlent également les diverses mesures pénales prévues pour les contrevenants, allant de la servitude à l'amende lorsque l'infraction est commise sur le territoire colonial hors réserve, et dont les peines sont doublées dans les réserves. Ils interviennent également lorsque l'infraction est commise par un fonctionnaire ou agent de la colonie et en confisquant les armes, permis et fruits de la chasse chez les récidivistes (art. 69).

2. Le cadre colonial d'après-guerre (1945-1960)

2 .1. La situation de chasse

Tout comme après la Première Guerre, d'importants stocks congolais sont mis sur le marché grâce à la hausse du prix de l'ivoire mais également grâce au nombre accru de permis de chasse délivrés durant cette période, induisant un accroissement des pointes enregistrées et une augmentation sensible de la taxe d'enregistrement. En 1946, la valeur de l'ivoire exporté atteind le chiffre absolu

[1519] *B.O.*, 1932, p. 456.

de 54.314.000 Bef pour une production record de 273 tonnes d'ivoire. La fin des hostilités entraîne également un relèvement des taux des différents permis et leur augmentation, ainsi que la reprise normale des importations d'armes et de munitions. Les taxes les plus nombreuses proviennent toujours essentiellement de l'abattage des éléphants qui se montent à 150 Bef par unité et offrent à la colonie les plus grosses recettes parmi tous les permis de chasse. La demande de permis individuels de chasse diminue d'un quart entre 1945 et 1946 - 15.217 contre 9.388. Parmi les permis de chasse à succès délivrés aux populations allochtones blanches, le petit permis de résident à 150 fr remporte la palme, permettant de chasser tous les oiseaux sauf ceux protégés par le décret de 1937, ainsi qu'un certain nombre d'antilopes mâles adultes dont la liste est fixée par ordonnance du gouverneur général. Comme pour les autochtones, le permis spécial de chasse permettant de tuer deux éléphants et qui s'élève à 4500 Bef était celui offrant le plus de recettes à l'Etat. Il est porté à 10.000 fr par le décret de 1947. Après la guerre, les permis de chasse continuent à être délivrés par les gouverneurs de province, à l'exception de deux permis de chasse - le permis spécial de chasse à l'éléphant valable dans toute la colonie et permis scientifique de chasse - qui sont délivrés par le gouverneur général. Malgré un nombre moins important de permis individuels délivrés aux autochtones, les éléphants continuent à être abattus en nombre croissants : 6.059 en 1945, 7.086 en 1946. En comparaison à la situation de 1940 et en ignorant les taux d'abattage des éléphants pendant la guerre car ils ne sont pas renseignés par les chiffres officiels, le rapport annuel de la colonie fait état d'une augmentation de ces abattages de 110%, estimant que dix mille éléphants ont été annuellement tués depuis la fin de la guerre. Celui-ci attribue la situation à l'extrême modicité de la taxe - 4500 fr pour deux éléphants - et à la valeur alléchante de l'ivoire - 400 fr/kg à Anvers pour des défenses de plus de 35 kg[1520]. Le rapport annuel mentionne également un nombre plus élevé de permis administratifs de chasse alors qu'ils doivent, en principe, n'être accordés qu'à des fins exceptionnelles[1521] ainsi qu'une augmentation des permis scientifiques que le gouvernement général justifie par leur distribution aux conservateurs des Parcs Nationaux, au personnel de sa Section Chasse et Pêche et aux membres des missions scientifiques, de plus en plus nombreuses.

En réponse aux libéralités, des mesures sont mises à l'étude pour limiter un danger d'extinction de l'espèce : une taxation de l'autorisation individuelle de chasse à l'éléphant, mesure qui avait pourtant été définie par l'article 26 du décret de 1937 mais non appliquée jusqu'ici, ainsi que le réajustement de la taxe sur l'enregistrement de l'ivoire et de la taxe sur le permis spécial de chasse à l'éléphant. Des instructions vont être envoyées aux gouverneurs provinciaux pour restreindre la pratique du permis administratif. Ces mesures vont entraîner une forte diminution des autorisations individuelles de chasse délivrées aux autochtones de la Province de l'Equateur en 1947 - 1.475 contre

---

1520 Chambre des Représentants, *Rapport annuel..., 1945-1946 : Agriculture*, p. 355-357.

1521 Pour « *but supérieur d'administration* » (article 45 du décret du 21/04/1937, *B.O.*, 1937).

4.472 en 1946- et qui, conséquemment, une régression sensibles des animaux abattus dans tout l'espace colonisé. Dans un contexte général économiquement moins favorable, celle-ci répond aussi à la chute des prix de l'ivoire sur les marchés européens. Une augmentation constante et importante des permis scientifique de chasse délivrés par le gouverneur général est, par contre, à constater : 71 en 1947 contre 34 en 1946. En 1948, suite au décret du 2 mars 1948 destiné à mieux protéger la faune et la reconstitution de réserves à gibier mais aussi à réduire le nombre de fusils aux mains des autochtones, les taux des permis de port d'armes et de ventes d'armes et de munitions sont substantiellement relevés, produisant un important accroissement des recettes. Les fusils représentent non seulement des instruments de chasse mais aussi des éléments de richesse. Les revenus que l'Etat y perçoit doublent quasiment entre 1947 et 1948 - 7.817.833 Bef à 13.373.837 Bef. En corollaire, une diminution des demandes individuelles de chasse par les autochtones se ressent dans tout le pays, à l'exception du Kivu et du Katanga tandis que s'observe, en contrepartie, une augmentation des demandes collectives, de même qu'une hausse éloquente des permis de chasse délivrés aux Européens, essentiellement le petit permis de résident. Le nombre d'éléphants abattus continue à diminuer - 3.054 en 1948 contre 5.867 en 1947 - devant la combinaison de plusieurs facteurs - chute du prix de l'ivoire, augmentation des taxes, limitation du nombre de permis administratifs, surveillance du service de la chasse. Les statistiques mentionnent aussi un engouement plus prononcé des Européens en faveur de la chasse, dû probablement à un approvisionnement plus aisé en armes et muntions que pendant les années précédentes.

A partir de 1949, l'effet inverse se produit à cause de nombreuses mesures réglementaires régionales édictées en matière de taxes et licences. Les autorisations individuelles de chasse de même que les permis de chasse délivrés aux autochtones doublent pratiquement, tandis que dès 1950, les autorisations individuelles sont multipliées par 5 puis par 7 - 8.164 en 1949, 32.200 en 1950, 59.134 en 1951. Pour remédier à cette situtation désastreuse, le gouverneur général Eugène Jungers (1888-1958) prend l'ordonnance de févier 1952[1522] qui autorise l'annulation des autorisations individuelles de chasse dans le but d'empêcher la disparition du gibier. Auparavant déjà, le gouverneur rappelait dans une circulaire du 25 juin 1950 la nécessité de faire appliquer par les agents de l'Etat le décret de 1937 avec plus de fermeté et de leur devoir moral de protéger ce capital faunique pour les populations autochtones :

> « *Je rappelle aussi qu'en notre qualité de tuteurs des populations indigènes, nous n'avons que la gestion du « capital faune » et que nous sommes responsables vis-à-vis d'elles, de cette richesse qui restera, longtemps encore, une des principales sources de protéines animales dans l'alimentation des autochtones. Cette richesse doit être gérée et exploitée rationnellement. Or, au rythme actuel, notamment en abattant des quantités de jeunes éléphants, nous exploitons plus que le revenu de ce capital* {...}. *Trop souvent, les infractions « chasse » sont considérées comme vénielles ou même tolérées. La protection des*

[1522] Ordonnance n° 52/47 du gouverneur général du 06/02/1952.

plantations sert de justification à des abus nombreux, on distribue trop souvent les autorisations d'achat d'armes de traite et de leurs munitions, on ferme les yeux sur le commerce de viande de chasse : je désire que ces pratiques cessent et je demande à tout le personnel de l'administration de faire consciencieusement respecter la législation en vigueur, dans son esprit et dans sa lettre »[1523].

Ainsi, 18.272 autorisations individuelles sont annulées en 1952 pour la seule province de Léopoldville, tandis que, parallèlement, 14.379 autorisations individuelles continuent à être distribuées. Après la guerre, la Section « Chasse et Pêche » du gouvernement général prend également diverses mesures pour lutter contre l'extermination de la faune qui reste encore l'une des seules ressources des populations locales en alimentation carnée : ordonnances ou arrêtés modifiant ou abrogeant le commerce en viande carnée, définissant l'usage des pièges, créant des réserves et domaines de chasse de diverses catégories ainsi que de comités locaux de chasse dans chaque provinces, adaptant les taxes pour permis de chasse et autorisations individuelles et augmentant des effectifs de contrôle spécialisés. D'autres arrêtés fixent plus précisément les époques de fermeture de la chasse et protégent certaines espèces déterminées comme le *Cephalophus Guevei* et le *Syncerus Caffer Simpsoni.* Nous analyserons les aspects les plus importants de ces changements dans les pages qui suivent. Toutes ces mesures ne suffisent cependant pas à enrayer le phénomène général des chasses. En 1952, le rapport annuel de la colonie mentionne un accroissement toujours constant des petits permis de chasse de résident - 3.881 en 1953 et 4.462 en 1954 -, tandis qu'en 1953, s'observent une augmentation importante des autorisations collectives de chasse accordées aux autochtones - 2.380 en 1953 contre 646 en 1952 - ainsi que des autorisations individuelles malgré l'ordonnance de février 1952 - 43.513 en 1952 et 65.616 en 1953. Ces facteurs et d'autres, dont l'importation de poudre et d'armes de traite, font ressortir l'amère constatation de prélèvements de plus en plus importants sur le capital faune, qui se traduisent aussi par la hausse des profits de l'Etat sur les permis de chasse, de port d'armes et de vente d'armes à feu et munitions. Ceux-ci rapportent près de huit millions Bef en 1947, vingt millions en 1954. Le vice-président de la *Commission Permanente de la Chasse et de la Pêche,* Charles Vander Elst, fait état du seuil alarmant de survie du gibier :

« *La situation actuelle de la faune est bien plus critique qu'en 1937 et les abus signalés se sont multipliés, sans que, malgré cela, on ne puisse parler de répressions organisée. Je trouve qu'il est naturel qu'on se soit soucié d'améliorer le standard de vie de l'indigène par l'organisation d'un paysannat mais il fallait aussi tenir compte de manière plus grande de la valeur économique de la faune et qu'il importe de concilier l'existence de la faune et le développement de l'agriculture* »[1524].

[1523] A.A./Agri 188 : dossier 65 : Chasse divers : circulaire n° 52/34 du gouverneur général du 25/06/1950.

[1524] A.A./Agri 440 : Chasse et Pêche : Communication de Ch. Vander Elst au Comité de direction de l'IPNCB., Bruxelles, 08/09/1954.

Les archives de « Chasse et Pêche » de la *Commission Permanante*, déposées à la Direction Générale de l'Agriculture du ministère des Colonies, présentent divers rapports de lieutenants-honoraires de chasse sur les délits de chasse. Ainsi, le rapport de 1954 du lieutenant Moureau à Kolwezi (Katanga) mentionne la disparition partielle ou presque totale du gros gibier en quatre années dans les régions visitées de Samina, Bwabwati, Kengere, l'amont du Lualaba et la plaine de la Manika et atttribue son extermination était aux autochtones car la région n'est pas fréquentée par les chasseurs Européens. Les chasses sont pratiquées pendant la nuit et son réalisées sans distinction pour les sexes et âges des animaux ni respect pour les périodes de fermeture de la chasse et avec l'utilisation de feux circulaires[1525]. Le rapport du baron de la Kethulle de Ryhove signale, quant à lui, d'importants braconnages dans les plantations de Mokabe (Tenke) tant de la part des Européens que des autochtones. Il trouve un nombre élevé de pièges en câbles métalliques placés par les petits groupements autochtones vivant uniquement de cette pratique. Les fruits des chasses s'écoulent par véhicules et par la voie ferrée du *Chemin de Fer du Bas-Congo au Katanga*, dont le personnel itinérant noir écoule les marchandises. Il fait également état du découragement des chefs locaux à propos des abus commis aux dépens de leur gibier, tant par les Européens que par des Africains étrangers, travailleurs de sociétés ou provenant d'autres centres extra-coutumiers[1526]. L'Officier de Chasse du Katanga, Georis, a retranscrit l'idée générale de ses entretiens avec les notables de Circonscriptions Indigènes :

> « *C'est à cause des Blancs que toute la faune disparaît, vous laissez faire. Nous sommes découragés par les nombreux abus commis impunément depuis des années au dépens de notre gibier, tant pas certains européens que par des noirs étrangers à notre circonscription qui viennent des centres extra-coutumiers ou d'ailleurs. Nous ne sommes plus en mesure de défendre nos droits du fait que plus personne ne respecte la coutume qui avait ses règles bien établies de chasse. Nos gens doivent aussi vivre en mangeant du gibier qui est notre bien ancestral. A présent nous sommes obligés, devant la carence du Boula Matari, de leur permettre la chasse par tous les moyens pour qu'eux-mêmes et nous-mêmes puissions profiter de ce qui reste car d'ici quelques années tout aura disparu* »[1527].

Le développement du commerce lucratif de viande de chasse profite surtout aux commerçants, Africains non autochtones et autochtones des grands centres, au détriment des populations rurales de l'extérieur. D'autres témoignages évoquent les nombreux faits de braconnage au Katanga, notamment dans les régions des réserves de chasse de Sampwe, des Kundelungu et du *Parc National de l'Upemba*. Les braconniers s'y rendent depuis Jadotville, Lubudi et Elisabethville où ils renvendent leurs chasses dans les cités

---

[1525] A.A./Agri 440 : Chasse et Pêche : rapport du lieutenant-honoraire Moureau, Kolwezi, 1954.
[1526] A.A./Agri 440 : Chasse et Pêche : rapport du lieutenant-honoraire de la Kethulle de Ryhove, Mokabe, mars 1955.
[1527] A.A./Agri 188 : Réserves de Chasse : note de l'officier de Chasse du Katanga, Georis, Bruxelles, 16/01/1958.

indigènes[1528]. Ces actes font ressortir, d'une part, l'impossibilité de mener par un personnel réduit une surveillance active et permanente dans les réserves trop vastes et, d'autre part, les nombreuses chasses pratiquées sans permis. A Elisabethville, un tiers des permis de port d'armes seulement est couvert par un permis de chasse tandis que le petit permis de résident est largement utilisé pour toutes les espèces, protégées ou pas.

Un fait important à signaler est la couverture de la légitime défense, autorisée par le décret sur la chasse de 1937, pour abattre un nombre considérable d'éléphants et autres animaux déprédateurs des cultures. Ce n'est pourtant qu'à partir de 1945-1946 que les statistiques officielles renseignent le nombre d'éléphants abattus et la catégorie dans laquelle l'acte était répertorié : autorisation individuelle (autochtones), permis spécial de chasse, légitime défense (par autochtones et par Européens), destruction et refoulement. De nombreuses campagnes de refoulement avant et pendant la guerre ont entraîné un nombre important d'abattage afin de protéger les cultures. En 1946, les chiffres font état de 2.180 cas d'abattage en cas de légitime défense par les autochtones et 436 par les Européens. Malgré une nette diminution des éléphants abattus en 1948, le nombre reste relativement stationnaire les années suivantes avec 2.212 cas en 1954 commis par les autochtones. Dès 1953, on parle de « légitime défense » pour les Européens et de « légitime défense et protection des cultures indigènes » pour les autochtones.

Cette problématique va susciter une importante controverse à propos de la politique à suivre en matière de protection des cultures. Les informations fournies par des Officiers de chasse font ressortir que les espaces de tranquilité recherchés par les éléphants pour se reproduire et se nourrir sont de plus en plus modifiés par l'activité économique, les élevages et les paysannats. Dans la vallée de la Lubilash, par exemple, à la frontière entre le sud-Kasai et le Katanga, toutes les entreprises humaines ont détruit leurs derniers refuges, provoquant leur migration dans des régions impropres à leur existence où ces derniers se nourrissent alors dans les zones agricoles sur leur passage. Le conservateur de la réserve de la Bushimaï au Kasai signale que les déprédations des éléphants sont insignifiantes par rapport à celles commises par le petit bétail indigène et les potamochères, ces derniers se multipliant ces dernières années à la suite de l'extermination systématique des lions et léopards entreprise par la Section des Elevages du gouvernement général[1529]. Cet exemple pose la question fondamentale de l'antagonisme de plus en plus perceptible entre « l'alimentation humaine » et « le capital gibier », en fonction des intérêts en jeu. Plusieurs exemples indiquent d'importants dégâts occasionnés par des troupeaux de mammifères. Ainsi, ceux provoqués par des troupeaux

[1528] A.A./Agri 188 : Réserves de Chasse : lettre de J. Vandersmissen à P. Staner, Elisabethville, 1911/1950.

[1529] A.A./Agri 188 : Réserves de Chasse : conférence entre M. Georis, off. Chasse au Katanga et Jobaert, conserv. Réserve Bushimaïe, Lula, 23/03/1956.

d'éléphants, d'hippopotames et de buffles venant du domaine de chasse voisin des cultures établies par la *Société des Plantations de Gombo* à Kasandjala (Kivu). Des démarches sont entreprises par les administrateurs de la société pour supprimer le domaine ou, au moins, reculer ses limites[1530]. Selon Pierre Staner, directeur général de l'Agriculture du ministère des Colonies, la création de réserves de chasse doit tenir compte de l'existence de terres de colonisation :

> « *Il y a lieu de prendre en considération le fait que les terres propres à la colonisation ne sont pas des plus abondantes pour plusieurs raisons [...] il y a donc lieu de faire le maximum pour ne pas restreindre encore la superficie des terres propres à la colonisation en créant des réserves de chasse à proximité. Réserves et terres de colonisation devraient, dans la mesure du possible, être séparées par des zones où l'exercice de la chasse n'est pas réglementé autrement que par la législation générale en la matière et où le gibier n'est pas à protéger de façon spéciale* »[1531].

De nombreux éléphants vont être massacrés dans plusieurs régions comme au Maniema où ils sont refoulés dans la zone des cultures de Sentery au Lomami[1532]. De même, la *Mission d'Emigration des Banyarunda* va procéder à l'abattage de plusieurs centaines, voir milliers d'éléphants dans la région du Mushari, située au sud-ouest du *Parc National Albert* au Kivu pour protéger ses cultures de thé[1533]. Devant les nombreuses protestations émises dans ce dernier cas et qui retentissent auprès du ministre des Colonies, le gouverneur général prend des mesures plus radicales pour contrôler les futurs abattages des animaux déprédateurs, avec procès-verbaux administratifs et judiciaires des causes, constats et nombres d'abattages et stipulant que la légitime défense ne peut se concevoir qu'en cas de danger réel et imminent pour les biens et les personnes[1534]. Selon Pierre Offerman, une action continue et contrôlée par des piquets de protection de chasseurs-cornacs, tels qu'ils sont développés à la *Station de Chasse* et expérimentés dans l'Uele, peut répondre plus efficacement à l'éloignement ou à l'abattage des déprédateurs sur les cultures selon un taux minimum tolérable. Ces actions contribuent à protéger indirectement la faune en empêchant les campagnes de refoulement et les expéditions punitives qui :

> « *par leur caractère spectaculaire et leur rendement en dépouilles ont toujours la faveur de beaucoup d'indigènes et d'autorités* »[1535].

En 1959, le gouverneur général Henri Cornelis (1910-1999)[1536] reconnaît que le nombre d'abattages annuels dans la colonie s'approche de cinq milles têtes,

---

1530 A.A./Agri 188 : Réserves de Chasse : note de L. Helbig de Balzac, président du CNKi à P. Staner, Bruxelles, 15/10/1956.

1531 A.A./Agri 188 : Réserves de Chasse : note de Staner au gouv. général, Bruxelles, 01/10/1956.

1532 A.A./Agri 188 : Réserves de Chasse : note de Georis, officier de Chasse au Katanga, Bruxelles, 06/01/1958.

1533 A.A./Agri 188 : Réserves de Chasse : lettre du min. Col. au gouv. général, Bruxelles, 30/12/1957.

1534 A.A./Agri 188 : Réserves de Chasse : lettre du gouv. général au min. Col, Léopoldville, 05/02/1958.

1535 A.A./Agri 440 : Chasse et Pêche : note de P. Offerman au membres de la CPCP, 15/03/1956.

1536 Licencié en sciences commerciales et consulaires, administrateur territorial (1934). Après la seconde guerre mondiale, il devient directeur général au ministère des Affaires économiques (1950) et

nombre ayant encore augmenté par l'accroissement régulier et rapide de l'occupation du pays depuis le *Plan Décennal* de 1949, en particulier dans les domaines agricoles et pastoraux[1537]. Cette froide constatation s'érige en porte-à- faux avec celle de la constation générale d'un patrimoine faunique proche de la disparition, sonnant le glas pour de nombreuses espèces, en particulier les antilopes de savane, les kudus, les impalas du Katanga, les antilopes sables, les élands de Livingstone et les bubales[1538]. L'ampleur du commerce de viande de chasse, de plus en plus recherchée par les populations des centres extra-coutumiers et par les travailleurs des cités, rend la chasse de plus en plus destructive. Celle-ci s'avère fondamentalement anti-sociale car elle permet surtout l'enrichissement d'une minorité urbaine au détriment de la collectivité et surtout des populations rurales de l'intérieur des terres.

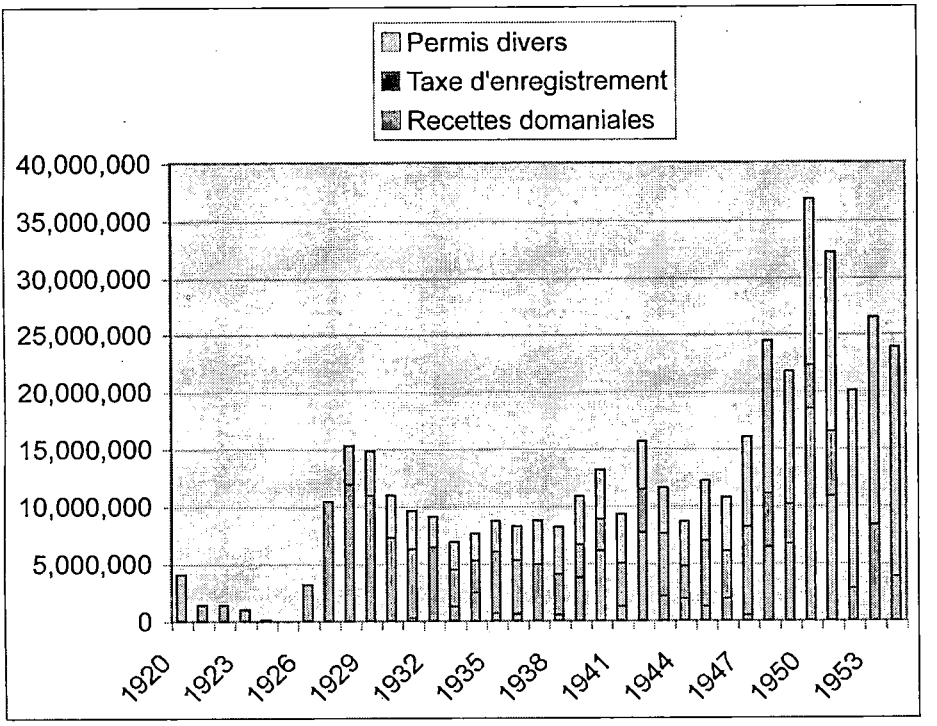

Fig. 33 Graphique montrant la part des diverses recettes obtenues par l'Etat sur la chasse à l'éléphant : les recettes domaniales sur l'ivoire exporté par les particuliers, la taxe d'enregistrement sur l'ivoire (appliquée dès 1926) et les divers permis de chasse, de port d'armes et de vente d'armes à feu et munitions (Chambre des Représentants, « Rapport sur la situation générale au Congo Belge : Situation financière et budgétaire », 1908-1958) (Voir les annexes pour le détail des chiffres, fig. n° 19).

---

est le dernier gouverneur général du Congo belge et du Ruanda-Urundi (1958-1960) (H. HASQUIN, *Dictionnaire*, p. 174).

[1537] A.A./Agri 188 : Réserves de Chasse : note du gouv. général au min. Col, Léopoldville, 27/07/1959.

[1538] A.A./Agri 441 : Ch. Vander Elst, Mission d'information sur la chasse au Congo Belge » 1955.

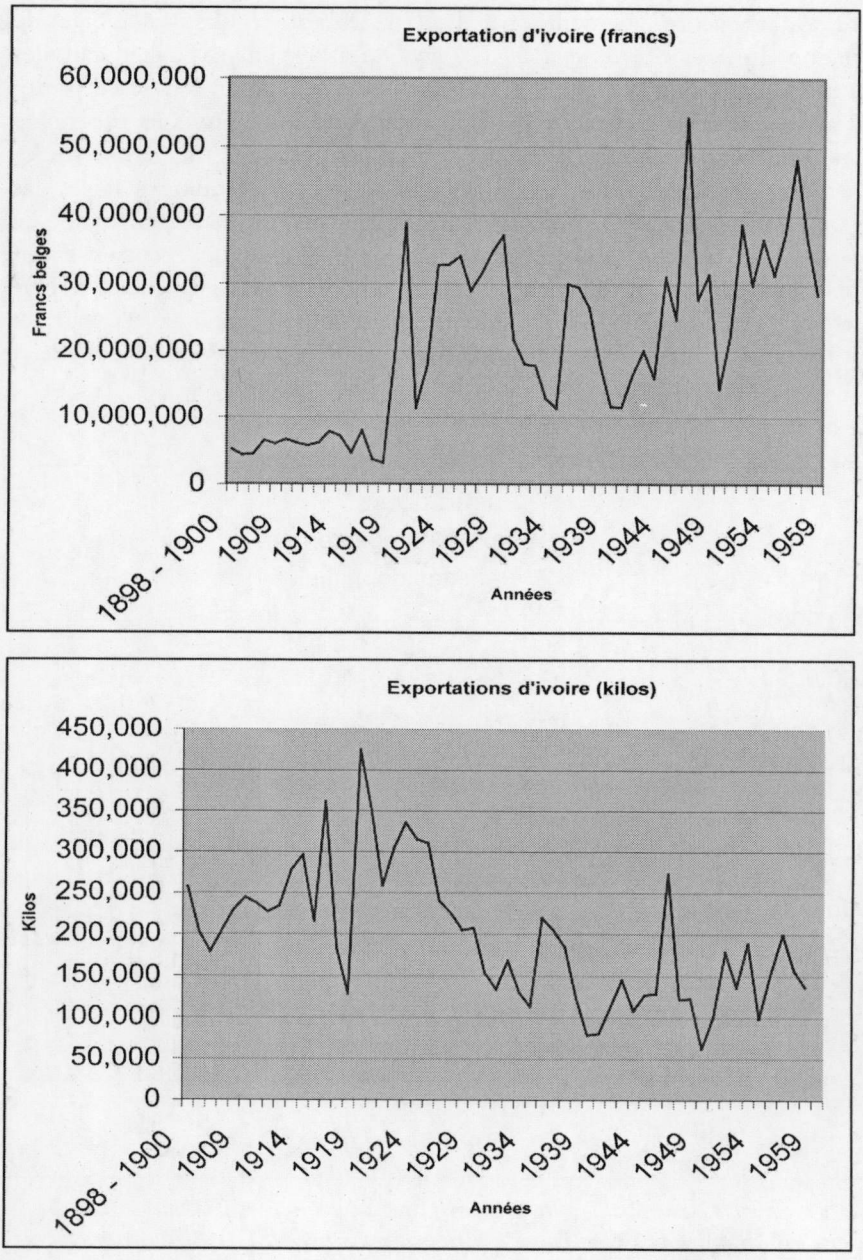

Fig. 34. Ces graphiques indiquent le mouvememt général de l'ivoire exporté du Congo vers l'étranger, en quantité et en franc (valeur absolue). Ils démontrent une grande variabilité des exportations mais un mouvement général malgré tout constant et même en hausse (Données d'après les Statistiques du Commerce Exterieur du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, Ministère des Colonies, Office Colonial, Bruxelles, Goemaere, 1913-1958) (Voir les annexes pour les détails chiffrés, figure n° 20).

2. 2. Décentralisation et organisation technique de la chasse dans la colonie

Les préparateurs du décret de 1937 avaient souligné la nécessité impérieuse d'organiser un service de chasse et un autre pour la pêche dans la colonie. La Deuxième Guerre mondiale va avoir de profondes répercussions sur l'application des mesures de protection qui devaient découler de la mise en vigueur du décret de 1937. L'économie de guerre a, en effet, créé une situation irréversible et catastrophique, dont nous verrons en particulier les conséquences dans les Parcs Nationaux[1539]. En dehors des parcs, l'introduction en 1940 de l'article 12 bis au décret de 1937, autorise les campagnes de refoulement et de destruction du gibier. Il s'organise en de nombreuses régions de la colonie une véritable industrie de destruction des populations d'éléphants qui sert de prétexte de la légitime défense et des déprédations aux cultures pour s'adonner plus librement au commerce de l'ivoire et de la viande[1540]. Les abattages d'éléphants ont augmenté, comme nous l'avons vu, de 110%, avec près de 50.000 éléphants abattus entre 1940 et 1950, d'après les statistiques officielles, auxquelles il faut ajouter tous les abattages probablement très nombreux ayant échappé au contrôle de l'agents de l'administration et des quelques lieutenants-honoraires de chasse en particulier. L'administration locale continue à fermer les yeux sur de nombreuses infractions car leur prévention, recherche et constatation ne relèvent pas de leur ressort mais de celui de la police judiciaire. De surplus, celle-ci montre en général peu d'enthousiasme pour ces problèmes et est davantage occupé par une multiplicité d'autres tâches qu'elle doit accomplir. Jusque là, nous l'avons vu, toutes les questions de « Chasse et Pêche » relèvent de la compétence de l'ingénieur forestier attaché à l'inspection générale de l'Agriculture, au sein du gouvernement général de la Colonie. Il faut ainsi près de dix années pour que le gouvernement général comble partiellement ces lacunes en créant en 1946, sous sa propre initiative et sans intervention de l'administration métropolitaine, un *Bureau de la Chasse et de la Pêche* au sein de son Service Agriculture[1541], dirigé par un officier supérieur ayant le titre de *Conservateur de la Chasse et de la Pêche.* La tâche de ce bureau est de jeter les bases d'une organisation plus complète de la chasse et de parer aux abus les plus flagrants de l'exploitation de la faune sauvage.

En réponse aux lourds prélèvements opérés sur la faune durant les années de guerre, le gouvernement général va entreprendre des mesures structurelles importantes. D'une part, l'article 12 bis permettant le refoulement des éléphants est abrogé le 1er janvier 1947, mettant par conséquence fin aux campagnes de refoulement et entraînant une diminution sensible des éléphants abattus - 7086

[1539] Voir cette thèse, p. 725.

[1540] AA/Agri 441 : Chasse et Pêche : P. Offermann, secrétaire de la CPCP aux membres du CPCP, Bruxelles, 11/01/1957.

[1541] AA/Agri 411 : Chasse et Pêche : lettre de Offermann aux membres du CPCP, Gangala na Bodio, 12/12/1955.

en 1946, 5867 en 1947, 3054 en 1948, 3218 en 1949[1542]. Leur suppression est immédiatement suivie par des essais de « contrôle », confiés au personnel de la *Station de Domestication des Eléphants* de Gangala na Bodio qui mènent déjà des études sur les dégâts du gibier et la manière de les prévenir. Ce contrôle incombe au *Corps de Chasseurs-Cornacs* qui subit une complète réorganisation fin 1946, conformément à l'extension de sa mission à la protection des cultures autochtones contre les animaux déprédateurs. Entre 1948 et 1958, le Corps est placé sous la direction technique des Eaux et Forêts[1543]. En 1948, sous l'impulsion et suivant les directives de la Section « Chasse et Pêche », des essais s'organisent en milieux ruraux, dans les réserves de chasse de Dungu et Faradje où la population se plaind des dégâts des éléphants dans leurs champs[1544]. En 1950, le contrôle est étendu aux districts de l'Uele et du Kibali-Ituri. D'autre part, le gouvernement entreprend le renforcement du cadre des lieutenants honoraires de chasse qui s'élève au nombre de septante-six en 1955[1545]. Leur cohésion tente d'être assurée par la publication d'un bulletin de liaison, le *Bulletin des Lieutenants honoraires de Chasse* qui paraît sans discontinuté entre 1947 et 1960. Tous ces agents sont également nommés membres correspondants de la *Société de Botanique et de Zoologie Congolaise* qui s'occupe de la protection de la nature.

L'autre mesure concerne l'officialisation du cadre des spécialistes européens, les *Officiers de Chasse et de Pêche.* Jusqu'alors, seuls deux officiers de chasse ont été nommés en 1936, Vleeschouwer et Swaluwe, chargés de missions spéciales mais dont les fonctions n'étaient pas été clairement précisées et furent, dès lors, surtout chargés de création de réserves de chasse et de la capture d'animaux sauvages[1546]. En mars 1946, le gouverneur général renonce à augmenter son cadre pour des raisons budgétaires ; celui-ci ne comprend que trois officiers au sein du gouvernement général et deux officiers à la *Station de Domestication des Eléphants.* En 1950, le service des Eaux et Forêts présente une communication au Conseil du Gouvernement sur la protection et le contrôle de la faune terrestre. La question avait déjà été portée à l'ordre du jour des Conseils de Province et encouragée par la circulaire du gouverneur Jungers sur le devoir de

---

1542 A.A./Agri 440 : Chasse et Pêche : Commission Permanente de Chasse et Pêche, Bruxelles, 12/12/1955.

1543 Ordonnance n° 431/Agri du gouverneur général du 23/12/1947 : son rôle était d'assurer toutes les opérations que comporte la domestication des éléphants, notamment la capture et le dressage de ces animaux, d'assurer l'entretien et la conduite des éléphants appartenant à la colonie, de contribuer à la surveillance des réserves de chasse et à la protection des cultures indigènes, d'assurer toutes opérations de capture d'animaux sauvages qui seraient jugées nécessaires ainsi que l'entretien des animaux capturés (ce dernier, par Ord. du 04/08/1958). Selon l'ordonnance du 16/09/1958, ils allaient être placés sous l'autorité administrative des agents désignés à cet effet par le gouverneur de province.

1544 R. LEFEBVRE, « Police des animaux sauvages 1948-1954 », (extrait du *Bulletin agricole du Congo Belge*, n° 46-3, 1955, pp. 609-629), Ministère des Colonies, Direction Agriculture, Bruxelles, 1955, p. 4.

1545 AA/Agri 440 : Chasse et Pêche : Commission Permanente de Chasse et Pêche, Bruxelles, 12/12/1955.

1546 AA/Agri 441 : Chasse et Pêche : P. Offermann..., op. cit.

gérer le capital faune en « bon père de famille »[1547]. Le service marque la nécessité d'établir l'inventaire de ce qu'il considère à la fois comme capital à gérer et potentiel de production afin de pouvoir calculer le revenu de cette faune qui pourrait être prélevé annuellement sans lui porter atteinte. Cet inventaire permettrait également de prendre des mesures adéquates pour développer ce capital dans les régions où il est déficitaire et pour le reproportionner dans celles surpeuplées. Pour ce faire, il faut développer des outils performants pour étudier les rythmes de reproduction des espèces et avoir l'assistance d'un personnel spécialisé, un *Corps d'Officiers de Chasse* dont la mission principale consisterait en l'étude des conditions de vie de la faune et la fixation de mesures propres à assurer son exploitation rationnelle et optimale. Contrairement au lieutenant-honoraire, l'Officier de Chasse était un fonctionnaire colonial, de formation scientifique ou d'ingénieurie forestière et qui est subordonné à l'Ingénieur forestier chargé du 2ème bureau du *Service de l'Agriculture* de la Province, ne relevant donc pas directement du Conservateur de la Chasse et de la Pêche du gouvernement général à Léopoldville. Pratiquant l'itinérance, il est responsable de la surveillance matérielle et de la police de la faune dans sa province et à ce titre, remplit le rôle de conseiller technique des autorités et d'instructeur des préposés à la conservation de la faune. L'officier inspecte tous les territoires provinciaux au moins une fois par an ainsi que les réserves et domaines de chasse ; il est aussi membre du *Comité local de la Chasse.*

Le principe d'un Officier par province est admis en 1951 et dès cette date, sa formation est assurée par la *Station de Chasse,* nouvelle dénomination pour l'ex-*Station de Domestication des Eléphants.* Entre 1951 et 1955, huit officiers de chasse et trente-cinq gardes-chasse stagiaires s'initient à ses méthodes de protection qui consistent à organiser de piquets composés de deux chasseurs-cornacs patrouillant la nuit dans les cultures autochtones et abattant les animaux déprédateurs prêts à y entrer[1548]. Cette méthode rationnelle, basée sur des études de comportement des éléphants, va provoquer des effets disuassifs sur les troupeaux, évitant de s'aventurer en général là où l'abattage d'un leurs membres avait été commis ; d'autre part, les études signalent également que les éléphants effectuent moins de prédations en saison sèche, qui sont surtout le fait de mâles isolés. Cette police des animaux sauvages est destinée à remplacer les anciennes campagnes de refoulement et l'expérience de la Province Orientale est la première étape d'une application à l'ensemble des provinces gérées par les Officiers de chasse, accompagnés d'un peloton d'instruction qui doit assurer la police des animaux sauvages.

Une réorganisation analogue est entreprise en 1947 pour le *Corps des Gardes-Chasse* et *Gardes-Forestiers* autochtones[1549] qui devient le *Corps des Préposés à la*

[1547] A.A./Agri 188 : Chasse et Pêche : Conseil du gouvernement, 1950, communication du Service Eaux et Forêts.
[1548] R. LEFEBVRE, op. cit., p. 15.
[1549] Ordonnance n° 432/Agri du gouverneur général du 26/12/1947.

Protection de la Faune et de la Flore[1550]. Il se veut être la « cheville ouvrière » de la surveillance matérielle de la faune et du dispositif de protection, dont les membres sont choisis en priorité parmi les anciens combattants, militaires de la Force publique et chasseurs-cornacs. Certains d'entre eux sont spécifiquement affectés par le chef de territoire à une réserve ou un domaine de chasse[1551]. Comme les chasseurs-cornacs, ils sont placés sous la direction technique du service des Eaux et Forêts et sous l'autorité administrative de l'administrateur de territoire ou de l'agent de service des Eaux et Forêts. Leur rôle consiste à prévenir, rechercher et signaler aux autorités dont ils relèvent, les infractions commises en violation de la législation forestière, de chasse, de pêche, la vente illicite d'ivoire, le commerce des armes, ainsi que la protection des animaux sur l'ensemble de la colonie, y compris dans les parcs nationaux. Ils ont également la tâche de recueillir la documentation demandée en ces matières et de contribuer aux travaux entrepris en vue de la conservation, de la domestication et de la multiplication des espèces animales et végétales. En 1954, leur nomination ne dépend plus de Léopoldville mais du directeur provincial de l'Agriculture sur proposition de leur autorité de tutelle[1552]. Le gouverneur de province fixe, quant à lui, leur effectif et leur répartition selon les besoins et les limites budgétaires.

La Section « Chasse et Pêche » du gouvernement va aussi tenter de faire revivre les *Comités Locaux de Chasse*, inactifs depuis le début de guerre. Dès 1948, ceux-ci fonctionnent de manière relativement régulière. Les procès-verbaux des assemblées des Comités Locaux de la Chasse tenus à Stanleyville, Elisabethville, Luluabourg et Bukavu donnent une idée sur les questions à l'ordre du jour et les principales préoccupations : la responsabilité des communautés autochtones dans la gestion du capital faune, la protection des cultures par des clôtures électriques, le développement de la propagande en faveur de la protection des certaines espèces par des moyens nouveaux comme les films et l'assentiment à la création de domaines de chasse où les droits de chasse des autochtones peuvent être maintenus à condition d'en assurer un gardiennage efficace. Au Kivu, par exemple, le Comité propose que le Mwant Yav[1553] assure lui-même la gestion du domaine de chasse dans la région de Kapanga-Sandoa[1554].

En métropole, le manque de capacités exécutives de la *Commission Permanente* ne permet pas de procurer les effets escomptés au niveau de la protection de la faune. Celle-ci finit par ne plus se réunir et plusieurs sièges vacants ne sont plus pourvus. Il faudra pourtant attendre près de vingt ans pour que

[1550] A.A./Agri 440 : CPCP, Bilan d'activité dela section Chasse et Pêche de 1946 à 1950, Bruxelles, 12/12/1955.
[1551] A.A./Agri 440 : Mémoire relatif à l'organisation Chasse et Pêche au Congo Belge, Bruxelles, 29/05/1954.
[1552] Ordonnance n°.../Agri du gouverneur général du 29/07/1954.
[1553] Dynastie de chef d'un des royaumes (Kazembe, Mwant Yav et Kiamfu) constituant l'empire Lunda au Katanga. Ce nom est un titre politique qualifiant l'aristocratie de la cour (I. NDAYWEL , op. cit., pp. 62, 65, 137).
[1554] A.A./Agri 441 : P-V de l'assemblée du Comité local de Chasse du Kivu, 1956.

l'administration coloniale se rende compte de son inefficacité En 1953, le ministère des Colonies, conformément aux souhaits du roi Baudouin, soumet un projet de décret remplaçant la *Commission* par un *Office de la Chasse et de la Pêche au Congo Belge* ; celui-ci se conforme aux expériences des colonies voisines et qui se distingue de l'administration centrale en diposant d'une autonomie de pouvoirs nécessaires pour assurer la surveillance et la gestion des réserves et des domaines de chasse et de pêche sur l'ensemble du territoire colonial en dehors de ceux gérés par l'*Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge.* Il est également chargé de valoriser ces domaines au niveau récréatif et touristique ainsi qu'au niveau de l'alimentation carnée des autochtones[1555].

L'Office répond à la nécessité de mettre sur pied un organisme consultatif mais actif au sujet de la protection de la faune. A ce propos, Charles Vander Elst, vice-président de la Commission Permanente est chargé d'une mission d'information sur la situation de la « Chasse » dans la colonie. Il rédige à la suite de ce voyage un rapport où il fait état des nombreuses lacunes constatées dans le système mis en place ainsi que la perpétuation des actes de braconnage qui font irrémédiablement disparaître la faune dans certaines régions, essentiellement le Katanga et le Kivu, où des réserves et domaines de chasse avaient été installées. Selon lui, le Service de la Chasse se montre incapable de lutter contre le double phénomène de la diminution drastique de la faune et de l'augmentation sensible du braconnage car il dipose de moyens réduits se faisant sentir sur toute la structure mise en place au niveau des provinces : manque d'effectivité des Comité locaux de chasse car mal composés et non consultés, absence de formation et de connaissance de lieutenants-honoraires de chasse, insuffisance du quota d'officier de chasse par province (1 !), dont certaines sont « vides » pour cause de stage, de maladie ou de congé, insuffisance et manque de formation des gardes-chasses. Il constate également que les Services Provinciaux de l'Agriculture entravent souvent les missions du personnel du service de la Chasse. Les mesures préconisées par Vander Elst pour remédier à la situation vont dans le sens d'une meilleure répartition des responsabilités entre les autorités coloniales et les autorités coutumières. La Commission se penche en effet à l'époque sur la nécessité d'associer les chefs autochtones aux mesures prises en faveur d'une meilleure organisation de la chasse. Elle propose une série de mesures dans ce sens, allant vers la diffusion d'une connaissance de leurs droits et devoirs, la réhabilitation du caractère local de la chasse indigène, la reconnaissance de l'autorité coutumière sur le droit de chasse « communale », l'abandon des amendes de braconnage à la collectivité autochtone, l'indemnisation pour les dommages causés aux récoltes par la faune par la création de caisses de compensation, l'offre des dépouilles comestibles, la collaboration entre les chefs locaux et l'officier de la chasse de la province et, finalement, la remise en vigueur d'anciennes coutumes. Cette dernière suggestion est particulièrement novatrice car elle est une prise de conscience

[1555] AA/Agri 441 : Chasse et Pêche : projet de décret instituant l'Office de la Chasse et de la Pêche au Congo Belge, 1953.

très nette que la population locale n'est pas seulement ravageuse et braconnière mais possède dans ses traditions historiques des pratiques de chasse qui sauvegardent l'avenir :

> « *Elles concernaient les droits du Chef, les époques de chasse, les espèces protégées, la préservation de la reproduction des espèces, la répartition des terres de chasse en un cycle s'étendant sur plusieurs années, d'où la réglementation des feux de brousse, établissement de pâturages, etc.* »[1556].

Vander Elst se montre un ardent défenseur à cette cause et à celle de l'organisation d'un nouveau décret, révisant celui de 1937. Il réaffirme la nécessité que l'action administative porte sur la conviction, tant des Européens que des Congolais, que la protection du gibier est le seul moyen pour éviter de faire tarir une source d'alimentation qui pourrait, dans le futur, constituer dans certaines circonscriptions le seul appoint alimentaire indispensable. Il se montre convaincu par l'idée généralement admise mais fausse, selon lui, que le progrès économique implique le sacrifice, total ou partiel, de la faune[1557]. Un nouveau projet de décret sur la chasse est mis sur pied en 1957 dans ce objectif, découlant d'études minitieuses réalisées par la *Commission Permanente*, sur l'avis de personnalités compétentes dans le domaine[1558]. Il s'appuie sur ses considérations en matière de collaboration avec les autorités autochtones ainsi que sur la nécessité de se baser sur la coutume pour faire respecter les règles établies en vue de la conservation du capital gibier. Il constate aussi l'apparition d'une série de procédés nouveaux particulièrement meurtriers pour la faune et les attribue à l'extension des réseaux routiers, la multiplication de véhicules tous-terrains, l'augmentation du nombre d'armes ainsi qu'au développement de besoins nouveaux induits par les rassemblements de populations dans les centres extra-coutumiers. La nouveauté de cette vision consiste en trois facteurs structurels importants. Le premier est que l'initiative du décret est prise par le gouverneur général Pétillon qui désire soumettre le projet au Conseil du Gouvernement à Léopoldville en décembre 1959. Le deuxième est l'ampleur laissée à la *Commission permanente de la Chasse et Pêche* ainsi qu'aux *Comités Locaux de Chasse* à donner leur avis et considérations sur le projet et finalement, le dernier est le respect des principes et des recommandations formulées à la *Troisième Conférence Internationale pour la Protection de la Faune et de la Flore* tenue à Bukavu en 1953 et dont les orientations seront présentées plus loin dans cette thèse[1559]. Sur le plan du contenu, le projet, largement décentralisateur, innove sur divers points : la participation active des autorités coutumière à la gestion des terres de chasse, la distribution de la totalité de la

---

1556 A.A..Agri 441 : Rapport de Ch. Vander Elst, Mission d'information sur la chasse au Congo Belge, 1955, annexe II (Collaboration indigène).

1557 A.A./Agri 439 : Chasse et Pêche : allocution de Ch. Vander Elst à la réunion du Comité local de la Chasse de la Province du Kasai, 05/08/1957.

1558 Notamment de Paulus, directeur du Service des Affaires Indigènes du ministère des Colonies, de de Waersegger, avocat général près la Cour d'Appel à Léopoldville, de Limbourg, substitut du procureur du roi à Elisabethville, de Lefebvre, directeur de la Station de Chasse, de Roberti, officier de Chasse du Kivu, de Colleaux, ingénieur agronome forestier principal et de Frère, lieutenant-honoraire de chasse.

1559 Voir cette thèse, p. 690.

viande de chasse aux populations rurales en limitant son commerce aux seuls échanges coutumiers, le développement d'un tourisme cynégétique guidé par des personnes compétentes ou des sociétés de chasse, l'abrogation du terme « nuisible » pour toutes les espèces, la simplification des types de permis et formulaires, l'importance de la délégation des pouvoirs et finalement, l'introduction de la notion de « réparation civile au profit de l'Etat ». La mise en application du projet de décret, pourtant plein de promesses, n'est pas réalisée à cause des événements précipités qui vont conduire à l'indépendance du Congo.

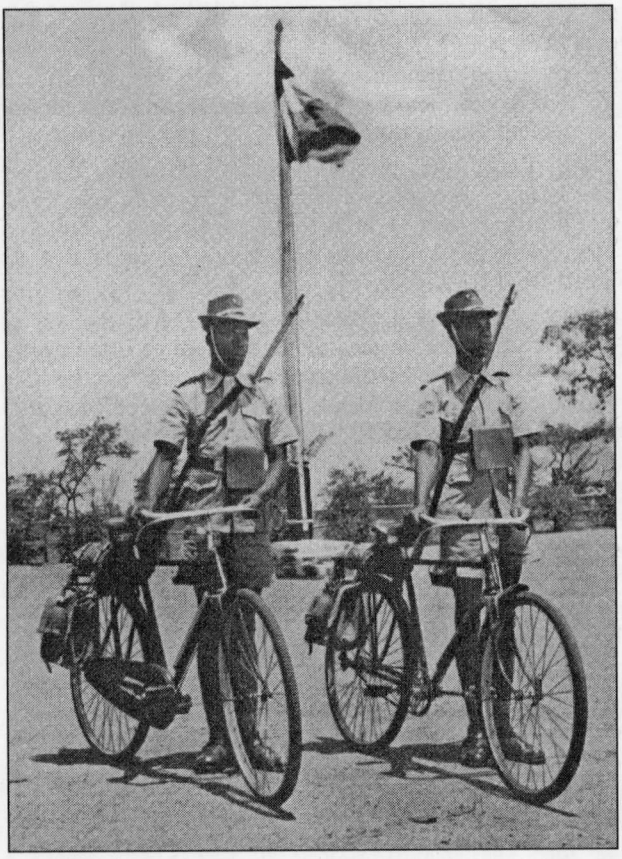

Fig. 35 Un piquet de cyclistes prêt au départ en mission de protection des cultures, notamment contre les déprédations causées par les éléphants (Photo Goldstein, Congopresse, tirée de R. Lefebvre, *« Police des animaux sauvages 1948-1958 », p. 14).*

Organisation du Service « Chasse et Pêche » (mai 1953)

Gouvernement Général

Section «Chasse et Pêche»: Service des Eaux et Forêts, Direction Générale Agriculture
1 conservateur & 1 officier de chasse
Dépôt de Spécimens Zoologiques à Léopoldville
Station de Chasse de Gangala na Bodio + Groupe de Capture d'Okapi à Epulu
1 directeur, 2 officiers de chasse + stagiaires
180 chasseurs-cornacs & 6 gardes-chasse
Service piscicole
Station de Recherches Piscicoles à Elisabethville

Provinces

Léopoldville

1 officier de chasse, 1 conseiller piscicole, 3 agents piscicoles
27 gardes-chasse, 19 gardes-pêche, 36 gardes-forestiers
13 lieutenants honoraires de chasse
1 Comité local de chasse actif

Equateur

1 officier de chasse, 1 conseiller piscicole, 2 agents piscicoles
18 gardes-chasse, 5 gardes-pêche, 24 gardes-forestiers
4 lieutenants honoraires de chasse
1 Comité local de chasse actif

Orientale

1 officier de chasse, 1 conseiller piscicole, 2 agents piscicoles
46 gardes-chasse, 10 gardes-pêche, 41 gardes-forestiers
13 lieutenants honoraires de chasse
1 Comité local de chasse et 1 Comité local de pêche actifs

Kivu

1 officier de chasse, 1 conseiller piscicole, 2 agents piscicoles
16 gardes-chasse, 51 gardes-forestiers
17 lieutenants honoraires de chasse
1 Comité local de chasse et 1 Comité de pêche actifs

Katanga

1 officier de chasse, 1 conseiller piscicole, 7 agents piscicoles
30 gardes-chasse, 4 gardes-pêche
20 lieutenants honoraires de chasse
1 Comité local de chasse actif

Kasai

1 officier de chasse, 1 conseiller piscicole, 2 agents piscicoles
58 gardes-chasse, 2 gardes-pêche, 38 gardes-forestiers
12 lieutenants honoraires de chasse
1 Comité local de chasse actif

Fig. 36 (Source : A.A./Agri 440 : Mémoire relatif à l'organisation Chasse et Pêche au Congo Belge, pp. 6-7).

Chapitre II
Les réserves de faune : état de la question et limites

La création de réserves de faune de plusieurs types est également un instrument garantissant la protection de la faune sauvage et de certaines espèces en particuliers, dont sa nécessité ou son urgence dépend souvent des conditions locales de chasse. Nous allons voir la manière dont elles se sont mises en place, leur localisation géographique, leur statut divers et les objectifs définis pour chacune d'elles.

1. Naissance des réserves

Auparavant, la création des réserves ressortait essentiellement d'actions pragmatiques, réalisées dans un objectif utilitariste visant à isoler certains espaces des mouvements de chasse afin de garantir à une, certaines ou l'ensemble des espèces fauniques qui s'y trouvaient, un lieu sécurisé où elles pouvaient vivre et se reproduire dans une relative tranquilité et stabilité. C'est ainsi que des zones d'interdiction de chasse et des zones de chasse contrôlées furent établies. Les trois premières réserves, nous l'avons vu dans la première partie de cette thèse, sont créées en vertu du décret sur la chasse du 29 avril 1901, pour répondre aux souhaits émis par la Conférence de Londres de 1900 dans le bassin de l'Aruwimi et la forêt de l'Ituri pour l'une et au Katanga, dans la région du lac Moero et dans les territoires appartenant du *Comité Spécial du Katanga* pour les deux autres. Ces deux réserves ne diposaient pas à l'origine d'appellation précise et leur « inviolabilité » pouvait à tout moment être remise en cause par le gouvernement général pour raisons alimentaire ou d'utilité publique. Nous avons également vu que si celles-ci comportaient une variété et richesse faunique qui, *a priori*, devaient constituer un élément déterminant dans le choix des régions, les raisons principales de leur établissement étaient directement à mettre en relation avec la volonté de l'Etat de sécuriser les mouvements commerciaux transfrontaliers illicites dans ces zones où ils entraient en concurrence avec sa monopolisation des ressources naturelles[1560], de contrôler le mouvement des armes à feu et de disposer également d'une alimentation carnée mais surtout aisément disponible et gratuite, pour une main-d'œuvre de plus en plus nombreuse.

L'origine d'une quatrième réserve de l'Etat Indépendant est demandée en 1907 par le gouverneur général Fuchs au Secrétariat de l'Etat, composé alors par le triumvirat Liebrechts, Droogmans et de Cuvelier. Cette réserve est destinée à maintenir dans le district de l'Uele, entre les 24 et 27° de longitude Est, un espace interdit aux chasseurs d'éléphants et réservé uniquement à ceux de l'Etat

[1560] Voir le Livre I de cette thèse, p. 236.

en vue d'assurer le recrutement des sujets pour l'établissement d'élevage et de domestication à Api[1561]. Il revient ainsi à la *Station de Domestication des Eléphants* de surveiller la réserve et l'état des troupeaux qui s'y trouvent[1562]. Celle-ci est organisée par ordonnance du gouverneur général du 17 novembre 1910 sous le titre de « *réserve de chasse à l'éléphant* » [1563]. Cette demande n'est pas innocente. Le mouvement d'armes qui s'observe durant les dernières années de l'Etat Indépendant dans cette région ne diminue pas malgré une législation plus stricte sur les ports d'armes et de munitions. Le chasseur Maurice Calmeyn est témoin de l'échange de nombreux fusils à piston contre des pirogues destinées au transport de marchandises de l'Etat et observe sur l'Uele et la Likati que ceux-ci sont spécialement destinés aux chasses à l'éléphant[1564]. Il note également des infiltrations d'armes venant de l'Ubangi-Bomu français parmi la population zande en lutte contre la suprématie des Européens entre 1895 et 1904 dans le Bas-Uele.

La création de cette réserve vise aussi à freiner l'important mouvement de transport d'ivoire entre la colonie belge et le sud de l'Ubangi-Chari en Afrique Equatoriale Française dont nous trouvons trace dans une littérature de voyage cynégétique. Plusieurs acteurs contemporains de faits illicites témoignent sans crainte et se vantent même de leur facilité à pratiquer le transport de défenses d'ivoire d'une frontière à l'autre. Tel est le cas de Marcus Daly, chasseur professionnel britannique dont la réputation dépasse les frontières de l'empire. En voyage au Congo en 1927, il relate une situation qui ne devait pas être très différente en 1910. Il mentionne la migration saisonnière de troupeaux d'éléphants d'un côté à l'autre de la frontière entre le Congo belge et le Congo français et, en parallèle, le mouvement des chasseurs suivant leurs proies. Au Congo français, où il chasse l'éléphant à titre personnel et pour fournir des commerçants français et arabes de la région, il est arrêté par l'administration française qui lui confisque armes et ivoire. Il se rend alors au Congo belge, dans la région entre Buta et Bili où les éléphants abondent et établit son camp des deux côtés du fleuveUbangi, frontière entre les deux états, pour pouvoir aisément passer de l'un vers l'autre sans être contrôlé :

> « *Des deux côtés du fleuve, la région est sauvage et inhabitée : on n'y rencontre que des chasseurs d'ivoire et des commerçants, à une certaine période de l'année, elle voit affluer d'innombrables pachydermes* {...}. *Sur le côté belge, c'est une véritable jungle* {...}. *Par centaines, les chasseurs indigènes s'assemblent sur l'une et l'autre rive, en des points déterminés ; ils appartiennent à cette catégorie de Nemrods que j'ai présentés sous le sobriquet de 'cap and powder hunters'. Ils possèdent de très grandes pirogues, taillées en une seule pièce dans des troncs d'arbres, traversent le fleuve plusieurs fois par jour s'il le*

[1561] A.A./Agri 412, D/dossier V : Domestication des éléphants : lettre du GG Fuchs au secrétaire d'Etat, Boma, 02/09/1907.
[1562] A.A/Agri 412 : Gangala na Bodio nouvelle station : P. Offerman, rapport sur la création d'une station de domestication des éléphants dans le district du Haut-Uele, Gangala na Bodio, 30/04/1927.
[1563] *B.O.*, 1910, pp. 724-725.
[1564] M. CALMEYN, op. cit, p. 535.

faut, le remontent ou le descendent, accompagnés souvent par des commerçants italiens, français ou portugais. Il va de soi qu'ils chassent sans permis »[1565].

La plupart des chasseurs d'ivoire européens, quant à eux, achètent un permis belge qui leur donne le droit d'abattre deux éléphants. Nous ne pouvons douter du témoignage de Daly à ce propos qui dispose de ce même permis et se vantait de la manière dont cette règle peut aisément être contournée, même par les chefs de poste qui participent à cette contrebande :

« *ils tournent le règlement en tuant d'autres paires de pachydermes, transportent chaque fois les défenses au territoire français, reviennent chez eux et recommencent leur ingénieux manège sous la protection de leur élastique permis* {...}. Un jour, un fonctionnaire belge, chef de poste stationné sur le haut cours du fleuve lui rend visite au camp : « *Il savait brillamment mener de front ses propres affaires et celles de son gouvernement. Quand je lui contai les tours que je jouais aux voisins, il rit à gorge déployée. 'Figurez-vous, me confia-t-il que j'en fais exactement de même'* »[1566].

Ce témoignage est intéressant à plus d'un titre car il atteste la présence de nombreux chasseurs dans la région du Nord-Uele, tant autochtones qu'allochtones ainsi que l'organisation d'un réseau commercial élaboré aux mains de commerçants européens. Il démontre également que les lois sur la chasse restent inopérantes et que l'ingéniosité des uns et des autres parvient à contourner la législation de toutes les manières possibles, sans qu'aucun contrôle efficace ne puisse être effectué, surtout lorsque les autorités territoriales locales ferment les yeux sur la contrebande ou en sont partie prenante. Il fait prendre finalement conscience que la réserve de chasse à éléphants établie dans cette région n'est constituée en fait que sur papier. Daly lui-même semble ignorer son existence alors qu'il y chasse personnellement. Le gouverneur de la Province Orientale, de Meulemeester attire, lui aussi, l'attention du gouveneur général sur les fraudes d'ivoire signalées vers le Congo français, « *sans que j'aperçoive très bien,* écrit-il, *comment nous pourrions les enrayer sur une frontière aussi étendue et sans personnel douanier* »[1567].

2. Diversification des cas

A partir des débuts de la période coloniale, d'autres réserves sont créées dans des buts précis, souvent sous l'influence de certaines personnalités qui constatent des situations régionales avec un capital faune proche de l'essoufflement, voir de l'extinction. Tel est le cas de la réserve de chasse

---

1565 M. DALY, *La grande chasse en Afrique. Mémoire d'un chasseur professionnel*, trad. V. Forbin, Paris, Payot, 1947, pp. 125-126.

1566 Ibid., p. 127.

1567 A.A./Agri 412 : Gangala na Bodio nouvelle station : lettre de Meulemeester au G.G., Stanleyville, 23/04/1924.

installée sur les plateaux des Bianos au Katanga, destinée à reconstituer un gibier potentiellement exploitable et à alimenter la main-d'œuvre des mines du *Comité Spécial du Katanga*, peu fournie encore en bétail domestique et à freiner les chasses anarchiques et les commerces illicites qui en vivent. Celle-ci est réalisée en pleine guerre, en 1916, à la demande explicite d'Edmond Leplae qui y voit le moyen d'instrumentaliser la législation en matière de protection de certaines espèces. Cette réserve constitue ainsi une ambition de conservation rationnelle d'espèces utiles. Malgré la reconnaissance officielle de la réserve, elle est abolie deux années plus tard devant l'extermination quasi-totale de sa faune, preuve évidente de son existence sur papier uniquement. Devant l'échec de cette tentative, Leplae envisage d'autres actions en faveur de la protection de la faune et se rend compte que pour être plus effective, elle doit se concentrer sur certaines espèces en particulier. Ainsi, la création d'une grande réserve de chasse au nord-est du Congo, dans la région de l'Aka-Dungu est érigée en 1920 pour protéger le rhinocéros blanc, la girafe, le bubale et d'autres espèces de la région.

De même, une nouvelle réserve de chasse à l'éléphant est créée en 1922 entre Bili, Gwane et Dakwa, par ordonnance du gouverneur de la Province Orientale, de Meulemeester[1568] à l'ouest de la grande réserve de chasse à éléphant de 1910, dans le but d'assurer la capture de jeunes éléphants destinés aux deux stations de domestication que possède l'Etat à Api et Gangala na Bodio. Cette réalisation est purement utilitaire, destinée à assurer le développement de la domestication des éléphants et à organiser des captures plus méthodiques. Le rapport de l'agronome adjoint Vermeersch en 1921 fait état d'une forte diminution de la population d'éléphants dans tout le district par des chasses pratiquées inconsidérémment sur les mâles, les femelles et les jeunes. Il propose d'établir de grandes réserves de chasse car celles existantes ne sont pas respectées par les autochtones alors que des commerçants, installés au cœur des réserves, leur achètent l'ivoire en fraude. La chasse systématique de l'espèce entraîne également sa plus grande méfiance, rendant les captures en vue de la domestication beaucoup moins aisées, sans tenir compte de leurs déplacements continuels[1569]. En tournée de chasse pour les besoins de la station dans la région en février et mars 1922, il se plaint de la rareté excessive du gibier, y compris l'éléphant et le buffle. Ainsi, préconise-t'il l'augmentation de la superficie de la réserve de chasse existante, qui selon lui, doit davantage être une « *réserve à gibier* » dont il fournit les caractéristiques souhaitées :

> « *A cause de sa petite étendue, tout passage indigène y devrait être défendu, parcourue en tous sens et journellement par des indigènes armés ou non, ce terrain ne répond plus aux conditions pour servir de réserve de gibier, et ce passage continuel en rend la surveillance plus difficile. La réserve de gibier devrait donc être fortement augmentée ; les indigènes*

[1568] Ordonnance du 07/02/1922 (A.A./Agri 412 : lettre du secrétaire général Postiaux au min. Col., Boma, 06/07/1922).

[1569] A.A./Agri 412 : Gangala na Bodio nouvelle station : rapport sur la domestication des éléphants par l'agronome adj. Vermeersch, Api, 21/12/1921.

habitant les limites de la réserve ne devraient pas être autorisés à chasser même le buffle ou autre gibier utile avant que la capture ait été faite sur leur territoire {...} »[1570].

Le conservateur de la S.D.E., Pierre Offerman est intéressé par cette idée et ajoute que la station pourrait assurer à ces réserves une surveillance spéciale en se trouvant physiquement au centre ou à proximité de celles-ci et par la présence d'un personnel spécialisé qui aurait un pouvoir de police judiciaire pour constater et punir les infractions. La conservation des espèces protégées permettrait ainsi d'étendre la vocation de la station dans laquelle Offerman envisage un vaste programme de capture, de dressage, d'élevage, de vente et location d'éléphants. Dans le projet de réorganisation de la station en « *Service de Domestication des Eléphants* », celui-ci envisage un vaste réseau de stations dans la Province Orientale, divisées en deux catégories, l'une se composant de stations provisoires installées dans les réserves, chargée de la capture, du dressage et de la surveillance des réserves, l'autre comportant des stations définitives s'occupant du dressage, de la vente et du contôle des éléphants vendus[1571]. Ce système, en assurant la surveillance du gibier en général dans les réserves de chasse, s'apparente au *Game Department* des colonies et protectorats britanniques d'Afrique de l'Est. Ce projet ne sera néanmoins jamais réalisé car la création du *Parc National de la Garamba* (P.N.G.) en 1938 sur une partie de la réserve de chasse va être installée pour des raisons de conservation stricte de la faune de la région. En outre, la S.D.E. sera elle-même accusée de diminuer la population d'éléphants en pratiquant des massacres non nécessaires de mâles et de femelles pour capturer les jeunes. Très vite, les objectifs de la S.D.E et du P.N.G. vont s'avérer inconciliables, d'autant plus que la station ne bénficie pas du soutien du ministère des Colonies qui considère cette activité « *antiéconomique* »[1572], poussé aussi dans cette vue par la tête pensante de l'*Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge*, Victor Van Straelen[1573].

Ce premier type de réserves, basé sur une considération pragmatique de protection de certaines espèces utilitaires comme l'éléphant, à la fois main-d'œuvre et porteur d'ivoire, va céder la place à des réserves possédant une multiplicité de statuts et où la protection des espèces se justifie pour plusieurs autres raisons : leur valeur alimentaire et commerciale, comme auparavant, à laquelle s'ajoute leur utilité dans la chaîne trophique, comme certains oiseaux insectivores protégeant l'agriculture, leur portée scientifique et leur source de revenus touristiques et cynégétiques. Selon Leplae, les réserves de chasse existantes constituent donc un des meilleurs moyens d'assurer aux colons et aux

---

1570 A.A./Agri 412 : Vermeersch, rapport supplémentaire sur la chasse et la conservation du grand gibier, Api, avril 1922.

1571 A.A./Agri 412 : P. Offerman, rapport..., op. cit., Bruxelles, 26/08/1926.

1572 A.A./Agri 413 : Eléphants : lettre de l'administrateur général des Colonies au GG, Bruxelles, 19/04/1934.

1573 Nous analyserons en détail les causes des conflits d'intérêts entre la S.D.E. et le P.N.G. dans la partie de cette thèse consacrée aux « Parcs Nationaux et résistances », p. 749.

amateurs de chasse des campagnes fructueuses[1574]. Les réserves de chasse créées au Kivu en 1923 et 1924 par ordonnance du gouverneur de la Province Orientale, A. de Meulemeester, répondent au souci de protéger le gibier de la plaine du lac Edouard suite à la demande du prince Guillaume de Suède, en expédition de chasse scientifique dans la région afin de préserver la beauté du site et de lui conserver intactes les espèces primitives qui s'y meuvent. Ces réserves vont devenir un des noyaux du futur *Parc National Albert*, créé un an plus tard en tant que « *réserve naturelle intégrale* » et dont nous analyserons les composantes dans une grande partie des pages suivantes de ce Livre. Au Katanga, l'initiative d'érection de nouvelles réserves de chasse émane également du gouverneur de Province, Gaston Heenen (1880-1963)[1575], l'une comme réserve de gibier sur les plateaux des Kundelungu en 1921[1576], l'autre, comme réserve de chasse à l'éléphant dans l'entre Lualaba-Lufira en 1926. Toutes deux doivent aussi permettre de mettre un frein à la disparition du rhinocéros noir dans la province du sud. Ces mesures ne suffiront pas à enrayer la dilapidation de la faune. Il reviendra au *Parc National de l'Upemba* de contrôler son patrimoine faunique à partir de 1939 en s'établissant sur la réserve de 1926 et en y élargissant son espace.

En 1936, la situation des réserves dans la colonie varie en fonction des régions et des nécessités alimentaires et économiques. Si la grande majorité des réserves de chasse se trouvent localisées dans la partie orientale du Congo dans les années Vingt, celles-ci se dispersent sur tout le territoire, avec des statuts divers : « *réserves générales de chasse* », « *réserves partielles* », « *réserves à éléphants* », « *réserves à hippopotames* » et « *domaines de chasse réservée* ». Cette efflorescence de réserves répond en partie aux souhaits émis lors de la Convention de Londres de 1933 et prolonge en partie la politique rationnelle de la gestion faunique mise en évidence par la direction de l'Agriculture du ministère des Colonies, se basant elle-même sur la première conférence internationale sur la protection de

---

1574 E. LEPLAE, *Les grands animaux de chasse...*, op. cit., p. 8.

1575 Engagé comme volontaire au 11ème régiment de Ligne (1896), il est nommé sous-lieutenant d'infanterie (1903) puis entre au service du gouvernement colonial au Katanga où il est chef de secteur et commande la région de Lukafu (1911) et du Haut-Luapula. Durant la guerre, il est capitaine-commandant des troupes coloniales attaché à l'Etat Major du général Tombeur, puis est chef de la Brigade Sud puis du Cercle de Karema. Il devient commissaire de district du Lomami (1918) où il développe la culture du coton et créé les premières routes carossables ; commissaire général du Katanga (1922) et exerce par intérim la fonction de gouverneur de la province, époque durant laquelle il organise les centres extra-coutumiers dans les cités européennes et stimule les travaux du colonat et des élevages. Il est nommé vice-gouverneur (1927) puis gouverneur général du Katanga (1928) puis démissionne de son poste à la suite du mécontentement causé par la réorganisation administrative de la colonie par le gouverneur général Tilkens (1933). De retour en Belgique, il remplace le prince Léopold à la tête du Fonds Reine Elisabeth pour l'aide médicale aux indigènes du Congo (FOREAMI) et est administrateur de nombreuses sociétés coloniales. Actif dans la résistance durant la guerre, puis devient président de l'Association des Intérêts Coloniaux et de la Revue Coloniale belge (1945-1948) ; il préside aussi l'Office de l'Information et des relations publiques pour le Congo belge et le Ruanda-Urundi (1955-1960) (J. VAN DER STRAETEN, notice biographique, in *B.B.O.M.*, t. VI, ARSOM, Bruxelles, 1968, col. 463-469).

1576 Ordonnance du 02/12/1921 (*Journal Administratif du Vice-Gouvernement Général du Katanga*, 31/12/1921, n° 24, p. 270).

la faune africaine qui se tint également à Londres en 1900. Les réserves générales définissent des zones où diverses espèces fauniques sont complètement protégées, à l'exception des espèces considérées comme nuisibles - fauves, crocodiles, serpents. Celles-ci sont dotées d'un statut permanent et pratiquement irrévocable qui exige une enquête de vacance des terres et le rachat des droits traditionnels des autochtones. Les réserves de l'Aka-Dungu, dans le Haut-Uele, d'Irumu, dans l'Ituri, de la Luama au Maniema et des Kundelungu, sur les hauts plateaux du Katanga répondent à cette définition.

Si les provinces de Léopoldville-Lusambo et Coquilhatville ne possédent aucune réserve générale de chasse, elles érigent cependant de vastes régions en réserves partielles. Dans ce type de zone, certaines espèces particulières sont protégées et quelques formes de chasse, autorisées sous diverses conditions. Les réserves à éléphants et à hippopotames peuvent être rangées sous cette catégorie mais ne concernent qu'une espèce particulière à protéger. Telle est la raison pour laquelle, en général, la législation va opérer une distinction entre les réserves partielles et les réserves à éléphants et à hippopotames. De vastes réserves à hippopotames sont concentrées à l'ouest du pays. Toute la province de Coquilhatville est érigée comme telle par le commissaire de Province en 1936[1577] pour une durée déterminée. En 1940, cette mesure provisoire est ajournée et la province demeure la seule à être dépourvue de réserves fauniques durant le reste de la colonisation.

Les provinces de Stanleyville et de Costermansville surtout vont développer un vaste réseau de réserves de plusieurs types. S'il faut surtout les considérer, dans un permier temps, comme des réponses aux chasses destructrices qui y sont pratiquées par les autochtones mais également par de nombreux chasseurs européens avec des ambitions diverses, elles deviennent ensuite le résultat du changement progressif d'attitudes de la part des autorités coloniales pour orienter le pays vers des aménagements rationnels des territoires dans lesquels la faune ou certaines espèces utilitaires doivent être protégées des effets néfastes des chasses alimentaires et commerciales. Tel est le cas exemplatif de l'antilope rouanne. En 1938 et 1939, cette espèce est protégée sur l'ensemble du territoire des provinces de Lusambo, de Coquilhatville et de Costermansville[1578], ainsi qu'au Ruanda-Urundi, parce qu'elle ne figure pas parmi les animaux protégés cités dans le décret général sur la chasse du 21 avril 1937 et qu'elle est particulièrment recherchée pour sa peau à destination du commerce international. Les statistiques officielles du commerce extérieur mentionnent l'exportation de 90.365 kilos de peau d'antilopes, grises et brunes

---

1577 Arrêté n° 17/Agri du 01/02/1936 (« Réserves de chasse au 1er septembre 1936 », in S. FRECHKOP, *Mammifères et oiseaux protégés au Congo Belge*, IPNCB, Bruxelles, 1936, p. 85).

1578 Arrêtés n° 426 du Commissaire de Province de Lusambo du 17/11/1938 ; n° 75 du Commissaire de Province de Coquilhatville du 15/05/1939 ; n° 80 du Commissaire de Province de Costermansville du 21/09/1939 (*Législation créant les Parcs Nationaux et les réserves de chasse et de pêche au Congo Belge et au Ruanda-Urundi* , in S. FRECHKOP, op. cit., édit. 1941, pp. 421, 423 et 454).

confondues, pour un total de près de 3.743.000 Bef de l'époque. Pendant la guerre, son exportation diminue nettement pour arriver à 6163 kg en 1945, signe d'une plus grande protection mais également de cette période particulière où les exportations du Congo vers l'étranger sont très nettement stoppées. En 1946, les stocks emmagasinés reprennent la route de l'Europe avec un total de 31.840 kilos de peau pour un montant de 3.645.000 Bef[1579]. Si ce chiffre rattrape celui d'avant-guerre, celui-ci doit tenir compte de ces stocks gardés au Congo durant plusieurs années.

Le statut de certaines réserves se modifie également au cours du temps. C'est ainsi que certaines réserves générales de chasse – l'Aka-Dungu dans le Haut-Uele, la réserve de chasse Albert dans le Nord-Kivu et celle des lacs Lualaba au Katanga – vont devenir le noyau de « *réserves naturelles intégrales* » dénommées « *Parcs Nationaux* » ; tel est également le cas pour la réserve de chasse à éléphants érigée entre les rivières Luvua, Lualaba et Lufira, qui sera annexée au *Parc National de l'Upemba* au Katanga. De nouveaux territoires possédant un statut de « *réserve de chasse* » vont également être annexés à d'autres types de réserves comme la *Réserve forestière et zoologique du Mont Kahuzi*, créée au sud-ouest du lac Kivu par ordonnance du 17 janvier 1935 pour répondre à la demande de l'*Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge* (I.P.N.C.B.) d'y créer une réserve intégrale qui protégerait la végétation particulière des lieux et les gorilles de montagne qui y vivent[1580] et à laquelle viendront encore s'ajouter une réserve partielle de chasse et une réserve générale de chasse entre novembre 1837 et décembre 1938. Ces trois territoires vont être réunis pour constituer le *Parc National Kahuzi-Biega* en 1970. A l'opposé, l'I.P.N.C.B. va rejeter certaines demandes de constitution en Parcs nationaux de réserve de chasse, comme celle de la Luama, proposée par le gouverneur général Auguste Tilkens (1869-1949)[1581], parce qu'elle ne possède pas suffisamment de critères exigés pour l'érection en réserve naturelle intégrale[1582] dont nous analyserons les caractéristiques essentilles dans le chapitre suivant.

[1579] *Statistiques du Commerce Extérieur du Congo Belge et du Ruanda-Urundi*, Ministère des Colonies, Office Colonial, Bruxelles, Goemaere, 1913-1958 : Commerce spécial : Exportations du Congo vers l'étranger.
[1580] I.P.N.C.B., *Rapport annuel*, 1934, p. 18.
[1581] Tilkens est formé à l'Ecole militaire et de Guerre où il obtient le brevet d'adjoint d'état-major (1898) et devient aide de camp de plusieurs généraux (1900-1910). Durant la guerre où il participe à la bataille de l'Yser, il devient major (1914) puis participe à la campagne de l'Est africain et est promu lieutenant-colonel (1916) où il rejoint le GQG du général Tombeur à Rutshuru-Kibati. Aide de camp du roi Albert (1917), il est nommé général-major (1922) puis lieutenant-général (1927). Il succède à Rutten au poste du gouverneur général du Congo (1928-1934) durant laquelle il opére une modification administrative de la colonie et une concentration des pouvoirs aux mains du gouvernement général. De retour en Belgique, il est nommé adjudant général, chef de la Maison militaire du roi et à la présidence de l'Inéac (1935) et du Comité Spécial du Katanga (1936-1946) (N. LAUDE, notice biographique, in *B.B.O.M.*, t. VI, ARSOM, Bruxelles, 1968, col. 1004-1011).
[1582] Comité de direction, séance du 21/04/1934 : lettre du gouv. Général au min. Col, Léopoldville, 12/01/1934, p. 8.

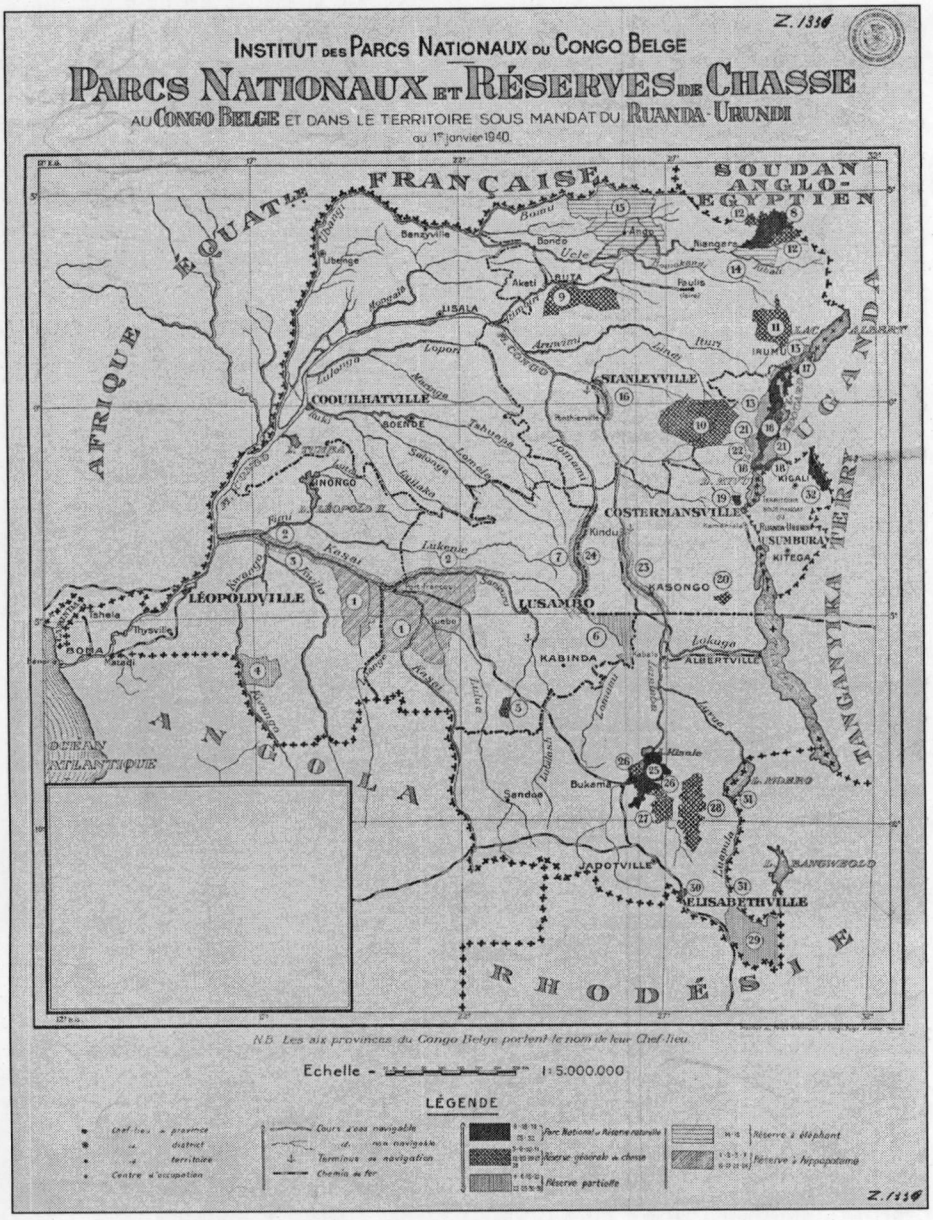

Fig. 37 Situation des réserves de chasse et des parcs nationaux au Congo en 1940. Il faut noter la distinction entre les différents statuts des réserves : totales, partielles, à éléphants, à hippopotames (Coll. IRSNB, Cartothèque, n. inv. Z 1336).

En 1945, la colonie compte vingt-huit réserves de chasse, dont neuf générales, atteignant quelques vingt millions d'hectares. La surveillance en est confiée à certains membres du Service Territorial ou du Service de l'Agriculture du gouvernement général de Léopoldville, assistés d'un Corps de gardes-chasses - ou gardes forestiers autochtones, pour ce qui concerne les réserves forestières et de flore -, crée par ordonnance du 12 mars 1935. Ce rôle est ensuite dévolu au Service de la Chasse au Congo Belge, autorité comparable aux *Game Warden* britanniques. Dès la création de la *Commission Permanente de la Chasse et de la Pêche* en 1936 et la constitution de *Comités Locaux de Chasse*, les propositions d'érection de réserves ou de domaines de chasse réservée se mutliplient pour protéger certains particularismes locaux. Ainsi, la réserve de la Bushimaï, installée en territoire de Luisa au Kasai en 1939[1583] est administrée par le lieutenant-honoraire de chasse Jobaert, ancien administateur territorial pensionné. Il occupe ce poste bénévole et non rémunéré, nous l'avons vu, mais reçoit néanmoins du gouvernement une gratification annuelle pour la surveillance et l'instruction des gardes-chasses affectés à la protection des cultures indigènes[1584].

Nous ne pouvons pas compléter ce tableau sans évoquer brièvement, à côté de ces réserves de faune, la création de réserves de flore disséminées sur l'ensemble du territoire et moins vastes que les réserves fauniques - 10 millions d'hectares. Celles-ci comptent près de cent cinquante réserves protégeant des associations zoologiques et botaniques représentant les principales zones biogéographiques du Congo. Parmi les réserves forestières, les plus importantes sont celle de Lukolela (Moyen-Congo) et celles établies dans les massifs montagneux de la rive occidentale des lacs Tanganyika et Kivu. Le Mayumbe en possède une, destinée à lutter contre le phénomène de la déforestation dans la région. D'autres réserves, Nizi, Port-Francqui, Luebo, Rubi, Bandundu et Kikwit, s'étirent le long des voies de chemin de fer et des routes. La réserve de Leokadi ne protége que les *Palmiers Borassus.* Une réserve partielle de flore entoure le *Jardin Botanique* d'Eala. Au Katanga, qui ne possède pas de réserves forestières avant 1941, le *Comité Spécial du Katanga* crée plusieurs réserves le long de certains tronçons du *Chemin de Fer du Bas-Congo au Katanga* et le long de certaines rivières.

Entre 1949 et 1951 apparaît une nouvelle forme de réserves, les « *domaines de chasse* » dans les provinces de l'Equateur, anciennement Stanleyville - domaine des Bakumu, des Azande, de Mondo - et du Katanga, zones réservées où les autochtones bénéficient d'un droit de chasse pour satisfaire leurs seuls besoins alimentaires. En dehors des populations locales, les droits de chasse y sont réservés aux détenteurs d'un grand permis de résident ou de non-résident ou d'un permis scientifique[1585]. Cette distinction d'avec les « réserves de chasse »

[1583] Arrêté n° 243/Agri du gouverneur de la Province du Kasai du 14/10/1939.
[1584] A.A./Agri 188 : dossier 61 : réserve de chasse de la Bushimai (1954-1960).
[1585] *Législation créant les Parcs nationaux…* , op. cit., édit. 1953.

est introduite par l'ordonnance du gouverneur général Pierre Ryckmans (1891-1959)[1586] du 31 août 1940 qui modifie l'article 7 du décret sur la chasse du 21 avril 1937[1587]. Celle-ci doit être comprise comme une volonté de promouvoir une économie sociale dans laquelle la population perçoit, de plein droit et sans compensation, les fruits de ses chasses.

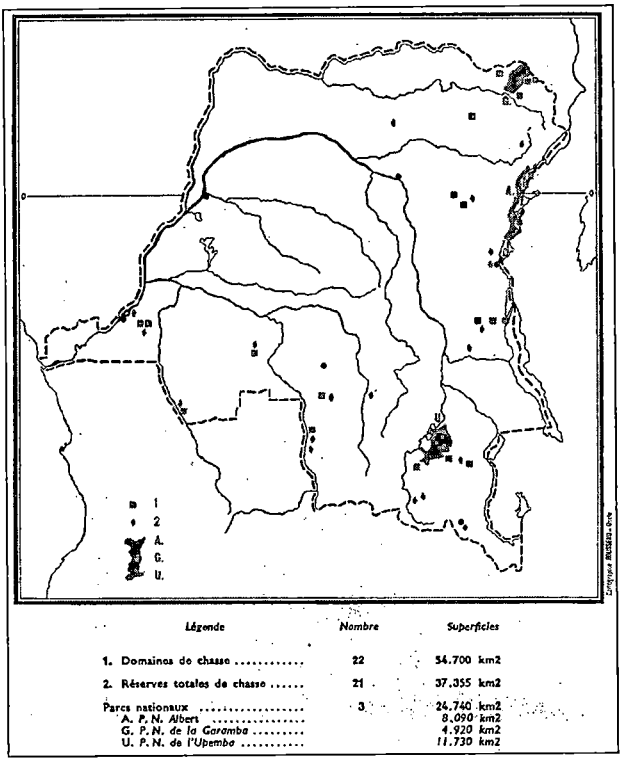

Fig. 38 Carte indiquant la localisation géographique des réserves et domaines de chasse en 1957 (Source : « Le Congo Belge », 1959, p. 102).

[1586] Docteur en droit de l'Université de Louvain (1913), il s'engage comme volontaire de guerre avant de prendre la route du Congo pour étoffer les cadres de la Force publique où il participe à la campagne de l'Est africain. Il devient administrateur territorial au Burundi (1919) puis son Résident (1925) avant d'être vice-gouverneur général des Territoires sous mandat (1925-1928). Avocat en Belgique et professeur à l'université coloniale et de Louvain, il devient membres de plusieurs associations coloniales telles que l'Institut royal colonial ou l'Institut Colonial International et devient président de l'Inéac (1934) ; durant cette période, il écrit un ouvrage sur sa carrière territoriale qui fera date, *Dominer pour servir* (1931). Il occupe le poste de gouverneur général du Congo (1934), époque durant laquelle il doit faire face à la crise économique et à la guerre où il croit fermement à l'effort de tous pour un futur meilleur. Il est ensuite nommé représentant de la Belgique au Conseil de tutelle des Nations-Unies (1946) et commissaire à l'énergie atomique (1951), tout en continuant à propager des idées de développement de la formation intellectuelle supérieure des Africains (A. GILLE – M. VAN DEN ABEELE, notice biographique, in *B.B.O.M.*, t. VII A, ARSOM, Bruxelles, 1973, col. 415-426).

[1587] J.-P. HARROY, *Protégeons la Nature. Elle nous le rendra*, I.P.N.C.B., Bruxelles, 1946, p. 51.

Après 1950, l'administration s'efforce de créer des complexes composés d'une réserve totale adjacente à un domaine de chasse, l'une alimentant l'autre en gibier[1588]. Nous avons vu dans le chapitre précédent que ces réalisations se heurtent souvent aux domaines agricoles installés à proximité de celles-ci, avec le passage du gibier d'un endroit vers l'autre, entraînant des déprédations soumises à de nombreuses critiques. Le domaine de chasse correspond également à l'idée de transformer certains territoires-annexes de réserves intégrales à partir du moment où la faune des ces territoires est suffisamment nombreuse et stable pour y permettre une chasse sportive contrôlée et qui, par ses recettes, peut améliorer la situation économique d'une région[1589]. Un article paru dans l'*Agence Economique et Financière* relatif au tourisme au Congo y voit en effet l'opportunité d'y développer une nouvelle branche touristique qui offre « *des possibilités insoupçonnées* »[1590]. Dans cette perspective sont créés en 1953 les domaines de chasse des plaines de Kasenyi et de la Semliki au nord-Kivu par arrêté du gouverneur de la Province Orientale où les chasses sont réservées aux détenteurs européens de permis - résident, non-résident, scientifique - moyennant le paiement d'une taxe spéciale et réglementant sa pratique de manière stricte[1591]. Cette évolution vers une collaboration plus étroite entre la conservation de la faune et un tourisme cynégétique ne suscite pas que des émules. Le concours de chasse organisé par le Syndicat d'Initiative de Bukavu et l'Office de Tourisme du Congo belge en 1956 dans le domaine de chasse de la Luama près d'Albertville au Tanganyika, va provoquer un tollé de protestations de la part de sociétés protectrices d'animaux en Europe et en Afrique du Sud. A.J. Jobaert, conservateur de la réserve de la Bushimaïe rédige une note amère à propos du concours international et de la politique coloniale en matière de faune et l'extermination des espèces :

> « *Nous avons été, nous continuons à l'être, de l'avis des étrangers chasseurs « Penny wise and pound folish ». Nous avons sacrifié une richesse existante de grande valeur pour une économie parfois médiocre. Nous récoltons ce que nous avons semé depuis notre occupation du territoire, nous avons sauvagement exterminé et laissé exterminer. Toutes les richesses naturelles on été inventoriées et généralement exploitées avec prudence à l'exception de la faune que l'on persiste à tenir pour une nuisance, nous avons pensé en médiocres et agi en primaires, ne voyant que les bénéfices immédiats, quelques modestes qu'ils fussent* »[1592].

Se pose ainsi la question de l'inconciliation entre les deux pratiques, mais cette opposition manifeste également le sentiment de l'opinion publique européenne

---

[1588] J. VERSCHUREN, « Conservation de la nature », in V. DRACHOUSSOFF – A. FOCAN – J. HECQ (coord.), *Le développement rural en Afrique centrale 1980-1960/1962*, vol. II, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, 1992, p. 1064.

[1589] A.A./Agri 418 : dossier 61 : réserves de chasse : note de Ch. Vander Elst, Anvers, 18/05/1956.

[1590] *Agence Economique et Financière*, 16/09/1959 (A.A./Agri 418 : ibid.)

[1591] A.A./Agri 418 : dossier 61 : domaine de chasse Kasenyi et Semliki, 16/06/1953.

[1592] A.J. JOBAERT, « Au sujet de la l'échec du concours international de chasse de 1956 », in « Chronique de la Chasse et de la Pêche », *L'Essor du Congo*, 21/01/1957.

en général et belge, en particulier à propos des massacres réalisés « pour le plaisir » avec la complaisance du gouvernement colonial à ces « *dévastations insensées* »[1593]. Le président de la Chambre en personne, Camille Huysmans (1871-1968)[1594], appuie le mouvement et critique, par la même occasion, le récent système mis en place dans les domaines de chasse :

> « *Le Congo n'a pas été créé pour l'organisation des parties de chasses spectaculaires à l'intention des lords de Grande-Bretagne et de leur progéniture* {...}. *Je persiste à croire qu'un organisme officiel dépendant du gouvernement ne devrait pas prendre l'initiative de pareils massacres* {...}. *La création des parcs nationaux ne doit pas nous endormir dans une fausse sécurité en matière de conservation de la faune et si la chasse est permise à certains endroits, le gouvernement et ses agents doivent veiller à freiner l'ardeur des chasseurs plutôt qu'à l'encourager* »[1595].

Chapitre III
Des réserves de faune aux « réserves naturelles intégrales » : quelques chefs de file

La problématique de la protection et de la conservation de la faune et de la nature en générale va devenir l'objet de questionnements et d'argumentations diverses, qui répondent à des objectifs particuliers. La prise de conscience, les souhaits et les actions métropolitaines en faveur de la protection et de la conservation des paysages et des sites naturels, dont nous avons évoqué les grandes étapes et les principaux propagandistes belges, dans le dernier chapitre du Livre II, n'est pas sans effet au Congo. L'idée essentielle qui va ressortir est la transposition de ses applications théoriques dans la Colonie. Cette exportation de concepts va s'opérer par étapes et concerner, en premier lieu, la nécessité de conserver les sites forestiers, dont Jean Massart se fait le premier défenseur. Nous allons présenter dans les pages qui suivent les principales tendances qui se manifestent essentiellement dans les années Vingt, décennie particulièrment fructueuse en concentration des efforts nationaux et internationaux en la matière. De la Belgique au Congo, la liaison s'établit surtout par l'action et les écrits de certaines personnalités dont nous présentons ici les principales thèses. Toutes ont cependant un point commun, l'idée de création de « réserves » naturelles au Congo.

[1593] A.A./Agri 418 : dossier 61 : concours de chasse de la Luama : F. Lepaffe, admin. délégué de Veeweyede au min. Col., Bruxelles, 26/05/1926.

[1594] Docteur en philologie germanique, il siège au conseil communal de Bruxelles puis devient bourgmestre d'Anvers (1933-1940). Il siège à la Chambre des Représentants comme député socialiste bruxellois (1910-1919) puis d'Anvers (1919-1965). Ministre des Arts et des Sciences (1925-1927), il est nommé Premier ministre (1946-1947) puis de l'Instruction publique (1947-1949). Il va soutenir le mouvement flamand. Sur le plan international, il est le secrétaire (1905-1922) puis le président (1939-1944) de la deuxième Internationale (H. HASQUIN, dir., notice biographique, in *Dictionnaire d'Histoire de Belgique*, Namur, D. Hatier, 2000, p. 344).

[1595] A.A./Agri 418 : dossier 61 : ibid. : C. Huysmans au min. Col., Bruxelles, 13/09/1956.

1. Jean Massart et l'exemple des Indes Néerlandaises

Jean Massart s'intéresse le premier à la conservation des sites naturels congolais, un intérêt qu'il développe à partir d'un voyage d'études prolongé aux Indes néerlandaises entre 1894 et 1895, dans le cadre de son assistanat à l'Institut Botanique de l'Université Libre de Bruxelles. Ses recherches au Jardin Botanique *'s Lands Plantentuin* de Buitenzorg à Java lui révèlent les splendeurs de la végétation tropicale. A son retour, il rédige pour la *Revue de l'Université de Bruxelles* deux articles consacrés à l'avenir de la botanique d'outre-mer et établit des analogies entre les deux colonies et en particulier, les spécificités végétales javanaises et congolaises[1596]. Appuyant les vœux de *l'Académie royale de Belgique* de voir créer par le gouvernement belge un subside régulier pour l'envoi de jeunes botanistes à Buitenzorg, ce qui constituerait un champ d'expérience unique en matière d'études scientifiques tropicales et d'essais d'acclimatation de plantes utiles, Massart insiste sur les services que peut apporter de ce genre d'établissement à la recherche scientifique et la pratique scientifique métropolitaine et coloniale. Buitenzorg compte, en effet, des ressources variées - jardin botanique, jardin d'essai, forêt vierge, laboratoires de botanique, de pathologie végétale, de chimie pharmacologique et agricole, atelier de photographie, bibliothèque, herbiers, publications botaniques et mémoires scientifiques – qui permettent d'améliorer le développement économique colonial, notamment l'autosuffisance alimentaire et une politique d'exportation de produits agricoles, mais également celui du du bien-être général de l'humanité, de la santé en particulier, en cultivant et exploitant méthodiquement des arbres à quinquina, par exemple.

Le second article lance un cri d'alarme sur la nécessité de protéger les forêts et présente un véritable plaidoyer sur la question de l'établissement de réserves forestières au Congo[1597]. Il cite à nouveau l'exemple javanais pour montrer à quel point la destuction d'une grande partie de l'environnement forestier de l'île par actions anthropiques d'est réalisé de manière « *avide et imprévoyante* » au profit de l'agriculture, de l'industrie et du développement des collections horticoles. Tel est le cas pour les orchidées, à la mode à l'époque et dont le commerce entraîne la destruction de milliers d'arbres tuteurs, l'impossibilité de les étudier dans leur milieu naturel et leur disparition imminente. Massart applaudit par conséquent les mesures prises pour freiner le mouvement :

> « *Nous devons applaudir à la décision prise par ce radjah de l'Indo Chine (sic) qui a défendu aux collecteurs d'orchidées l'entrée de ses Etats. Pourquoi chaque pays ne*

[1596] J. MASSART, « Le Jardin Botanique de Buitenzorg (Java) », repris dans la revue *La Belgique Coloniale*, 09/02/1896, pp. 68-69.

[1597] Article également paru dans *La Belgique coloniale*, sous le titre « Protection des forêt », 22/03/1896, pp. 136-138.

protégerait-il pas ses richesses végétales, au même titre que l'Italie veille à l'intégrité de ses trésors artistiques ? »[1598].

Il attire également l'attention sur une situation identique dans les autres pays équatoriaux où la suppression des forêts induit la disparition de nombreuses espèces endémiques inconnues ailleurs :

« *Tout dérodage, tout déboisement, même s'il ne s'opère que sur une région peu étendue, amène à coup sûr l'extinction totale et irrémédiable de plusieurs espèces* »[1599].

En réponse à ces menaces, le gouvernement colonial hollandais a fait établir dix-huit réserves forestières dans lesquelles aucun changement n'est toléré, offrant ainsi des garanties de stabilité pour les espèces et permettant de fournir des échantillons complets pour les études pharmacologiques et industrielles menées à Buitenzorg. Un peu plus tard est créé dans l'Etat Indépendant du Congo, le Jardin Botanique d'Eala (1900) au cœur de la forêt équatoriale, sur l'initiative du professeur Emile Laurent, de Gembloux, premier dépôt de flore indigène et des végétaux exotiques présentant une utilité alimentaire, commerciale ou industrielle d'avenir.

De retour en Belgique, Massart se consacre pleinement à son assistanat à l'Institut Botanique de l'Université Libre de Bruxelles et à ses fonctions de conservateur du Jardin Botanique de l'Etat dès 1902. En 1905, il reprend la succession professorale et la direction de l'Institut en 1905 jusqu'à la Première Guerre mondiale. Entretemps, il a rédigé sa contribution fondamentale sur la protection de la nature en Belgique (1912)[1600]. En 1919, accompagné par un groupe de scientifiques belges composés de R. Bouillenne (Ulg), P. Brien, P. Ledoux et A. Navez (ULB), ils revendiquent la nécessité de créer un Institut biologique au Congo, qui pourrait supporter la comparaison avec les institutions de Buitzenborg à Java, de Paradenya à Ceylan, de Rio de Janeiro et des Etats-Unis. Il décide de préparer quelques jeunes naturalistes d'élite à réaliser un voyage d'études en pays tropical et l'idée se concrétise par l'organisation de la mission biologique belgo-brésilienne en 1922. Le voyage est consacré au travail dans le Jardin Botanique de Rio de Janeiro en y menant des observations et des récoltes de matériaux d'études botaniques et zoologiques. Il mène en 1924, avant son décès qui surviendra en août 1925, un voyage à l'invite de la *C.R.B. Educational Foundation* des Etats-Unis, dans plusieurs universités, associations scientifiques de la Carnegie Institute et de Howard University pour y échanger ses vues avec ses collègues américains et y donner une série de conférences relatives à la protection de la nature. Il y visite les grands parcs nationaux de Yellowstone et de la Yosemite Valley pour y recueillir des données en vue de l'organisation du Parc National Albert au Kivu. Il y rencontre à New

---

1598 Ibid., p. 137

1599 Ibid.

1600 Voir le chapitre consacré au actions en Belgique en faveur de la protection de la nature, contenu dans le Livre II de cette thèse, p. 451.

York l'ambassadeur du roi, Edmond de Cartier de Marchienne, qui lui expose sa genèse et auquel il promet de le documenter sur cette question[1601].

Son action au sein de la *Commission royale des Sites* et à la *Ligue pour la Protection de la Nature*, ses promenades botaniques, ses conférences internationales, notamment aux Etats-Unis, vont contribuer à créer et développer en Belgique un mouvement en faveur de la sauvegarde de la nature[1602].

2. Edmond Leplae et la gestion des ressources fauniques

Edmond Leplae (1868-1941)[1603] représente la voix officielle du ministère des Colonies dans ce domaine, en tant que directeur de la 2ème section de la Direction Générale de l'Agriculture (DG 8) et qui possède dans ses attributions la gestion de la « Chasse et Pêche » ainsi que celle des « Réserves de faune et flore » à partir de 1925.

Agronome de formation, Leplae est professeur de Génie rural et de cultures spéciales à l'Université de Louvain. Nommé agronome de l'Etat en 1891 pour la Flandre occidentale, il réalise de nombreuses missions agricoles européennes ainsi que des voyages d'études aux Etats-Unis, au Brésil et au Sénégal. En janvier 1910, le ministre des Colonies Jules Renkin fait appel à ses compétences pour organiser les services agronomiques de la nouvelle colonie. Dès le départ, son ambition se tourne vers le redressement de la mauvaise situation de l'économie congolaise, dont les piètres résultats de l'exploitation des lianes à caoutchouc (*Futumia elastica*) nécessitent de trouver d'autres débouchés. Leplae élabore alors un vaste plan tourné vers l'avenir du secteur agricole en mettant en avant deux directions, celle de l'agriculture de consommation intérieure et celle tournée vers les cultures d'exportation. Celui-ci s'accompagne d'un programme agricole orienté vers une technocratisation du secteur par le développement d'études techniques en métropole, la création de circonscriptions agricoles sur l'ensemble du territoire congolais, placées sous la

---

1601 AA/Agri 423 : lettre de Cartier de Marchienne au min. Col. H. Jaspar, Washington, 23/02/1924.

1602 F. STOCKMANS, « Jean Massart 1865-1925 », in *Florilège des Sciences en Belgique pendant le XIXè siècle et le début du Xxè*, Académie royale de Belgique, Classe des Sciences, Bruxelles, 1968, pp. 705-726 ; E. MARCHAL, « Notice sur Jean Massart, membre de l'Académie », in *Annuaire de l'Académie royale de Belgique*, Bruxelles, 1927, pp. 69-158.

1603 Diplômé d'ingénieurie agrocole de l'Institut supérieur d'Agriculture de l'Université de Louvain (1891), il y est chargé du cours de génie rural (1894) puis d'économie rurale et de cultures spéciales (1898). Il obtient un poste d'agronome de l'Etat, désigné pour les circonscriptions d'Ypres et de Tournai (1891) et organise à cet effet de nombreuses missions en Europe et dans d'autres continents. Il est nommé directeur général de la direction de l'Agriculture au ministère des Colonies (1910-1933), où il développe notamment un premier noyau de colonisation au Katanga, l'introduction de la culture du coton, l'établissement des cultures obligatoires à caractère éducatif et l'organisation d'un crédit agricole. Il poursuit son enseignement à Louvain et est membre de nombreuses institutions techniques et scientifiques belges et étrangères (M. VAN DEN ABEELE, notice biographique, in *B.C.B.*, t. IV, ARSC, Bruxelles, 1955, col. 515-518).

direction d'un agronome de district engagé pour ses compétences techniques et pratiques, privilégiant surtout celles basées sur des voyages d'études dans les colonies étrangères. La direction générale de l'Agriculture va se doter d'un *Bulletin agricole du Conge Belge*, organe officiel de diffusion des connaissances, relayant les informations sur les recherches techniques et fondamentales sur l'agriculture, à destination des agents du Service de l'Agriculture et des colons agricoles.

Dans ce contexte d'organisation d'un programme agricole colonial, la faune va être perçue comme une ressource naturelle qu'il faut gérer et devenir l'objet d'une politique plus large de surveillance et de contrôle à différents niveaux : transmissions virales du gibier au bétail, régulation de diverses épizooties, gestion d'un patrimoine faunique à développer, acclimatation et élevage de certaines espèces sauvages, hybridation entre certaines espèces sauvages et certaines espèces domestiquées, police des animaux sauvages et résolution des problèmes de déprédations animales dans les cultures, gestion de la chasse et de la pêche. Notre ambition ici n'est pas de développer toutes ces applications, qui s'éloigne de notre sujet mais qui pourraient faire l'objet d'autres recherches historiques ou d'une thèse de doctorat centrée davantage sur les relations entre la gestion coloniale de la faune en général, sauvage et domestiquée, et où, notamment, la problématique des élevages, mais aussi de la pêche en serait le point focal. Concentrons-nous ici sur les idées générales présentées en terme de protection de la faune et de l'idée de création de réserves fauniques, qui est notre angle d'approche dans cette étude.

Pour Leplae, la faune sauvage doit être protégée dans des réserves adaptées à leur usage et s'intégrant dans une répartition cloisonnée des espaces coloniaux destinés aux forêts, aux cultures et aux élevages. Son questionnement central concerne la conciliation entre l'intérêt économique que représente le capital « Faune » et sa cohabitation avec les populations humaines. Dans cette optique, le règlement de la question de la chasse est central. Telle est la conclusion qu'il tire d'une première mission agricole effectuée au Katanga en 1911, lorsqu'il demande, à la suite de ce voyage, de voir attribuer le secteur de la chasse dans les compétences de la Direction Générale de l'Agriculture :

> « *Il y aurait lieu de réviser complètement la loi sur la chasse en se plaçant d'un point de vue utilitaire. Je me permets de conseiller que cette question soit ajoutée aux attributions de l'Agriculture, ainsi que cela s'est fait partout ailleurs* »[1604].

Cette attribution, ainsi que celle de la pêche, ne sera effective qu'à partir de 1920 mais sans que ne soient attribués des subsides spéciaux pour ces questions[1605]. Entretemps, Leplae effectue une autre mission générale au Congo et surtout au Katanga en 1915-1916 et organise, à partir de ses

[1604] AA/JC, liasse 709 : Varia : rapport de Leplae au ministre Col., Elisabethville, 04/10/1911.
[1605] AA/AGRI 629 : Missions : Mission Lebrun : note de Leplae pour le Secrétaire Général, Bruxelles, 26/03/1920.

observations sur le terrain, le départ de plusieurs missions agricoles et d'élevage au Congo[1606] mais également dans d'autres colonies telles que l'Angola, les Indes Néerlandaises, Java, les Indes Anglaises et les colonies britanniques et allemande d'Afrique orientale. L'échange d'expérience et le pragmatisme sont des moyens indispensables pour Leplae d'étendre les connaissances en matière d'agronomie tropicale :

> « *Je suis persuadé que des voyages d'études dans les autres colonies tropicales sont et resteront pendant 20 ans au moins le seul moyen pratique de faire réaliser des progrès à l'agriculture du Congo* »[1607].

Néanmoins, il considère que des mesures législatives doivent également être prises et que les lois cynégétiques de la colonie doivent être révisées d'une manière générale. Durant son voyage au Katanga en 1916, en effet, il se rend compte de l'ampleur des ravages causés par les chasses au gros gibier en quatre ans, période qui correspond à l'intervalle de ses deux voyages dans la région. Lorsqu'il parcourt la région des Bianos en 1912, il est frappé par l'extrême abondance du gros gibier :

> « *Je n'avais vu, en aucun pays tropical ou tempéré, une telle richesse en antilopes de grande taille et en zèbres* {...}. *Il n'existe plus en Afrique, à l'heure actuelle qu'une seule région où le gibier soit aussi abondant qu'il l'était sur les Bianos : c'est la fameuse plaine de Nairobi, une réserve de chasse d'une étendue de* {sic} *kilomètres, où d'énormes troupeaux d'antilopes, de zèbres, de gnous, d'autruches, de bandes de buffles et parfois des lions, se rencontrent en grand nombre le long du chemin de fer* ».

En 1916, il observe que la loi sur la chasse n'est pas appliquée. Au contraire, le territoire katangais, géré par le *Comité Spécial du Katanga* (C.S.K.) depuis 1900, est soumis à une destruction presque systématique du gros gibier de cette région. Lors de la construction de la ligne du *Chemin de Fer du Bas Congo au Katanga* (B.C.K.) dans la région entre Tenke et Lubudi, la chasse est encouragée et rémunérée par les entrepreneurs auprès des Européens et des Africains et des douzaines de têtes de gros gibier sont abattues quotidiennement. Leplae cite également le cas de fonctionnaires de l'Etat qui « *ont massacré le gibier pour le simple plaisir de tuer* », ainsi qu'un agent du C.S.K. qui déjà en 1912, séjourne plusieurs mois à Lualaba Kraal où il abat 160 têtes de gros gibier. Il adressa à cet effet une note au vice-gouverneur général concernant l'urgence des mesures à prendre pour la protection de certaines espèces comme l'éland et le gros gibier des plateaux des Bianos, considérées comme potentiellement exploitables dans l'avenir.

Pour Leplae, la protection du gibier s'intègre dans une politique de conservation rationnelle, du même acabit que celle pratiquée dans les colonies

---

[1606] Entre 1925 et 1928, Leplae organisa plusieurs missions dans diverses régions du Congo : Maertens (Kilo-Moto), Vermoesen et Carlier (Kivu, Ruanda-Urundi), Janssens (Angola), Degreef (Haut-Uele), Batz (Province Orientale), Godin (Lomami), Vermeersch (Lulua), De Greef (Ituri).

[1607] AA/AGRI 628 : Missions : Mission Leplae (1915) : note Leplae, Elisabethville, 04/05/1916.

britanniques d'Afrique orientale, mais aussi prônée au début du siècle par l'Américain Pinchot, chef de l'*US Forest Service* et qui servit de soubassement à la politique américaine en la matière. Celle-ci se base sur la nécessité d'accorder un statut de protection spécial aux espèces utiles pour l'avenir de l'agriculture coloniale, fournisseurs de viande, animal de trait, de pâtures ou résistants à certaines maladies, comme celle provoquée par la mouche tsétsé, véritable fléau colonial : éland, zèbre, éléphant, buffle et quelques espèces d'antilopes. Le gibier peut également être envisagé comme une source de revenus directs et indirects pour la colonie, comme c'est le cas dans les colonies britanniques qui ont développé des parcs à gibier destinés à la chasse sportive et un tourisme cynégétique attirant un grand nombre de riches amateurs anglais et étrangers. Cette ligne de conduite fait également perdurer l'idée de protection utilitaire de la faune introduite durant la période de l'Etat Indépendant du Congo qui a envisagé la domestication de certaines espèces comme un remède contre leur disparition. Les deux optiques pourtant diffèrent car, tandis que la domestication était envisagée comme une réponse pratique à la protection de la faune durant la première période, la domestication de certaines espèces devient durant la colonisation belge un objectif clair et dont la protection de la faune est le moyen pour y parvenir. Dans le premier cas, la domestication est le remède à la disparition de la faune ; dans le second, la protection de la faune est le remède à sa domestication.

Nourri de l'exemple katangais, Leplae va encourager plusieurs approches de la conservation de la faune. La première répond à la nécessité de constituer certaines régions en réserves de chasse destinées à la reconstitution à moyen et long terme d'un « cheptel gibier », préservant ainsi les animaux reproducteurs indispensables. L'organisation de telles réserves se justifie d'autant plus qu'elles fourniraient une alimentation carnée destinée à combler les difficultés d'approvisionnement en viande de boucherie dans certaines régions ainsi que celles liées aux tentatives d'acclimatation d'espèces bovines exotiques. Elles permettent également de gérer institutionnellement et contrôler les réseaux illicites d'approvisionnement en viande de chasse. Dans tout le territoire colonial, et particulièrement au Katanga, existent de nombreux réseaux d'autochtones, engagés comme travailleurs de la colonie, armés de fusils appartenant au gouvernement en vue de faciliter, par le biais de la chasse, l'alimentation du personnel blanc des stations, des camps d'instruction et des postes.

La deuxième approche consiste à faire appliquer les lois sur la chasse de manière plus stricte par les agents de l'Etat pour éviter que le gouvernement général de la colonie accorde des autorisations de chasser certaines espèces mentionnées dans la catégorie IV du décret de 1901, durant les périodes de fermeture de la chasse. De même, il s'agit de contrecarrer les distributions de fusils de chasse perfectionnés, signalés dans plusieurs postes du Haut-Congo et destinés à des équipes de chasseurs autochtones spécialement chargés de l'apport de gibier dans ceux-ci.

D'autres mesures préconisées par Leplae s'appliquent surtout à la situation précaire de la faune qu'il a observée au Katanga : l'établissement d'une réserve de chasse en 1916 sur les plateaux des Bianos et dans la région environnante de l'entre Lualaba-Kalule Nord-Ngule, mais qui ne résistera cependant pas à la pression cynégétique et sera abolie en 1918 car toute la faune y a été exterminée ; une connnaissance publique des mesures nouvelles par voie d'affiches et de journaux ; l'interdiction de la chasse à l'éland, qui sera tempérée par une ordonnance du gouverneur général en 1917 interdisant sa chasse par les autochtones mais le classant parmi les espèces protégées pouvant être abattues en nombre limité par les Européens en vertu d'un permis de chasse de 1500 fr[1608] ; la délivrance limitée de permis de port d'armes perfectionnées aux chasseurs noirs au service d'entrepreneurs et pour la durée d'avancement de la construction du B.C.K.

La politique de conservation utilitaire de certaines espèces va faire l'objet d'autres initiatives de Leplae comme l'étude de la situation des éléphants au Congo dans le cadre d'une mission d'étude agricole en 1920. Principale source de richesse pour la colonie, il importe d'assurer sa conservation face à ses principaux adversaires, l'avancée de la civilisation, le chemin de fer, les routes et les chasseurs armés de fusils perfectionnés. Cette « *Mission pour l'étude des éléphants et des mesures à prendre pour conserver la production de l'ivoire* », est confiée à Georges Lebrun, administrateur territorial à Faradje (Haut-Uele) depuis 1912, chasseur et récolteur zoologique pour le compte du *Musée du Congo Belge* ; il ramènera aussi un premier okapi vivant au *Jardin Zoologique* d'Anvers. Celui-ci a pour tâche de fournir des informations sur leur mode de reproduction afin de pouvoir assurer à l'économie coloniale de susbstantiels revenus grâce à l'exportation d'ivoire congolais sur les marchés internationaux et à maintenir son statut d'unique grand fournisseur d'ivoire africain et dont la contrebande organisée depuis le Congo vers les autres colonies voisines en est la preuve :

> « *Etant donné la rapidité avec laquelle l'éléphant disparaît dans les pays voisins il paraît probable que dans un avenir rapproché, dans 25 ans par exemple le Congo Belge sera pratiquement le seul grand fournisseur du marché mondial de l'ivoire. Il en résultera une augmentation du prix de ce produit et pour le Congo Belge et si nous savons nous montrer prudents une augmentation de valeur peut être considérable pour la colonie* » [1609].

Cette vocation économique nécessite l'assurance de la conservation et la gestion rationnelle de l'espèce, impliquant en contrepartie la possibilité de pratiquer des chasses systématiques et prudentes dans des régions où l'excès d'éléphants entraîne des déprédations sur les cultures indigènes. Les observations de terrain de Lebrun sont destinées à combler les lacunes au sujet de la distribution géographique des éléphants dans la colonie et comportent quatre angles

[1608] Ordonnance du 01/03/1917 (*B.O.*, 1917, p. 66).
[1609] AA/AGRI 629 : Missions : Mission Lebrun : note de Leplae au Secrétaire Général, Bruxelles, 26/03/1920.

d'apporche : l'étude de la répartition des populations d'éléphants et la distinction entre les régions où pourraient être appliqués le régime de protection et le régime de chasse ; le commerce de l'ivoire et des mesures pour le réglementer ; la réalisation de récoltes fauniques à destination de Tervuren et d'Anvers ; le phénomène de la chasse au Congo, les modifications éventuelles à apporter à sa législation, le cas des réserves de chasse, la liste des animaux à protéger et les mesures de contrôle à prendre. La mission est interrompue suite au décès inopiné de Lebrun quelques jours après son arrivée au Congo, à Kwamouth, le 5 juillet 1920. Elle est reprise par le commandant Pauwels, officier de l'armée coloniale et chasseur-récolteur pour le compte de Tervuren et adjoint au zoologiste autrichien qui accompagne la mission du duc von Mecklenburg en 1907-1908 dans la partie nord-orientale du Congo[1610].

Les donnnées de la mission Lebrun sont sans doute utilisées dans l'ouvrage de synthèse qu'Edmond Leplae fait éditer en 1925 par le ministère des Colonies sur *Les grands animaux de chasse du Congo Belge*[1611]. Il est possible que Pauwels ait fourni les indications susceptibles de rédiger la rubrique concernant l'éléphant mais sans certitude aucune. Néanmoins, l'intérêt de cet ouvrage réside dans le fait qu'il marque l'officialisation de la section « Chasse et Pêche » au sein de la Direction Générale de l'Agriculture. Ouvrage de synthèse sur les principales espèces animales chassées au Congo, il renseigne sur les lois de chasse dont ils font l'objet mais est aussi et avant tout un plaidoyer pour sa politique de conservation rationnelle de faune. Il y attire aussi l'attention sur l'état alarmant de la faune depuis 1916, date de son dernier voyage au Congo à la suite duquel il avait manifesté son espoir de stabiliser les populations d'éléphants et de voir, en conséquence, le Congo au centre du marché de l'ivoire. Son enthousiasme se ternit en faisant l'amer constat d' « *hécatombes* » annuelles de 15.000 éléphants porteurs d'ivoire et probablement, 20 à 25.000 éléphants de tous âges, soit 310 tonnes d'ivoire exporté en 1925, représentant un bénéfice de 34 millions de francs de l'époque[1612]. Il étend ce constat de 1916 au gibier fournisseur en viande alors que l'élevage du gros bétail est encore déficient dans de nombreuses régions :

> « *Comment l'importance économique des éléphants et du gros gibier a-t-elle été perdue de vue, au point de permettre le carnage qui se fait aujourd'hui dans toute l'étendue de la Colonie ?* »[1613].

Et de répondre à la complexité de la situation « *car la responsabilité du massacre incombe à la fois à la propagation d'idées erronées sur la valeur du gibier et la manière dont il est exploité ; à des décisions et des lacunes de notre législation ; enfin, à des intérêts divers, souvent respectables, mais dont le respect devrait être concilié avec l'intérêts des générations futures* ».

1610 Voir le Livre II de cette thèse, p. 332.

1611 E. LEPLAE, *Les grands animaux de chasse du Congo* Belge, Ministère des Colonies, Bruxelles, 1925.

1612 « Commerce spécial de l'ivoire : quantité et valeur du produit congolais exporté », in *Annuaire statistique de la Belgique et du Congo Belge*, Ministère de l'Intérieur, Bruxelles, 1926.

1613 E. LEPLAE, op. cit., p. 2.

Leplae dénonce ouvertement les pratiques du gouvernement colonial au Congo qui utilise les lois cynégétiques et de port d'armes dont la métropole lui a donné l'initiative et l'exécution pour permettre toutes les sollicitudes et contournements en la matière : la possibilité de renouveler un permis de chasse plusieurs fois dans l'année, le coût dérisoire des taxes prélevées sur les permis de chasse et de port d'armes par rapport à la valeur de l'ivoire - un éléphant portant 50 kilos d'ivoire rapporte 7500 fr tandis que le permis pour l'abattre ne coûte que 1000 à 1500 fr -, la tolérance sur le commerce de viande, la liberté totale pour l'exportation des dépouilles animales et finalement, le non respect des prescriptions et des défenses légales. D'autres mesures législatives entraînent également des conséquences indirectes sur la disparition de la faune, surtout celle prescrivant de donner aux travailleurs autochtones, industriels et agricoles, une ration hebdomadaire de viande ou de poisson dans une colonie manquant d'élevages et qui crée un trafic général de viande de chasse. Un autre problème fondamental pour Leplae réside dans l'état d'esprit des coloniaux n'ayant aucun souci de l'avenir et de l'intérêt des générations qui leur succéderont.

Magré ses prises de position, les solutions concrètes proposées par Leplae sont relativement pauvres par rapport à celles préconisées après son retour du Katanga en 1916. Elles révèlent peut-être les lacunes de la mission Pauwels à propos d'indications susceptibles d'entamer un plan général de rationalisation de la faune, et des éléphants en particulier. Leplae défend cependant l'idée fondementale de création de nouvelles réserves de chasse bien gardées, véritable réservoir de faune, sur tout le territoire colonial, telle que le gouverneur de la Province Orientale, de Meulemeester a établi dans sa province en 1923[1614]. Il propose aussi de rationaliser l'utilisation du gibier, notamment par la grande chasse sportive, comme le proposait Timmermans, membre du Conseil Colonial.

Ces considérations ne s'arrêtent pas à la colonie. La métropole doit, selon lui, manifester à son tour un intérêt pour la faune africaine. En ce sens, le musée colonial de Tervueren représente une vitrine idéale pour donner une visibilité internationale de l'effort colonial belge. A l'exemple de l'African Hall construit selon les projets de Akeley à l'*American Museum of Natural History* de New York qu'il avait eu l'occasion de visiter fin 1918 lors d'un voyage d'étude et de relations publique pour le ministère des Colonies, il forme le vœu d'aménager à Tervueren ou à Bruxelles un « *hall de la grande faune africaine* »[1615], fruit de la prouesse de récolteurs et chasseurs sportifs de première valeur. Par leurs expériences, ils contribuaient à nourrir la fierté de l'empire belge en Afrique

[1614] Pour plus de détail à ce sujet, voir le chapitre du Livre III de cette thèse consacrée à l'origine du Parc National Albert, et dont la réserve de chasse du Kivu est l'une de ses assises, p. 595.
[1615] E. LEPLAE, *Les grands animaux de chasse...*, op. cit., p. 10.

centrale en montrant les richesses, la beauté et la variété de la grande faune congolaise :

> « *N'est-il pas regrettable que l'idée et l'exécution d'un grand hall de la faune africaine ne soient pas belges mais américaines ? Le beau musée projeté avec tant d'art par Carl Akeley, exposera aux foules d'outre-Atlantique, les richesses zoologiques de l'Afrique centrale. La Belgique, souveraine du plus beau des territoires de chasse, ne devrait-elle pas consacrer aux superbes animaux de son empire colonial un local bien plus vaste et mieux garni, et surtout, des collections présentées de façon plus moderne que les quelques maigres exemplaires exposés dans la petite salle de Tervuren ? En réunissant aux nombreux spécimens qui dorment, faute de place, dans les caves du Musée Colonial, les spécimens remarquables qui s'entassent dans les salles du Musée d'histoire naturelle de Bruxelles, en les présentant en groupes, en familles, entourés des plantes et des paysages de leurs habitats naturels, nous pourrions constituer un tableau cynégétique de toute l'Afrique, tableau qui serait digne de notre effort colonial* »[1616].

Les expositions coloniales vont également relayer certains usages pratiqués sur la faune, dans une perspective de rationalisation. A titre d'exemple, le stand de l'agriculture du Palais du Congo belge à l'*Exposition Universelle et Internationale de Gand* de 1913 montre au public un groupe représentant la capture d'éléphants réalisé par le sculplteur anversois, Albéric Collin (1886-1962)[1617]. La scène est reconstituée d'après les photographies prises en 1910 en Indes britanniques par Leplae et symbolise la suppression de la destruction des éléphants sauvages grâce à l'application du système de dressage et de domestication. Leplae apporte d'ailleurs son soutien à la *Station de Domestication des Eléphants*, reliquat de l'époque léopoldienne et qui avait orienté les débouchés de ses chasses à l'éléphant dans des activités liées à leur élevage. D'autres vitrines présentent d'autres statuettes de Collin, éléphants, zèbre, antilope, zébu, buffle d'Asie, dont des tentatives d'acclimatation et de domestication ont été tentées au Katanga, avec plus ou moins de réussite. Ces sculptures sont également présentées à l'Exposition de Londres de 1921 et d'Anvers en 1923.

L'acclimatation de certaines espèces sauvages correspond aussi à la volonté d'assurer la présence de certaines espèces de manière continue. Dès le début du 20ème siècle, cette pratique est présenté comme une science moderne, assignant un nouveau rôle à l'histoire naturelle et basée sur un mode strictement économique, impliquant l'exploitation rationnelle de la faune placée dans des environnement nouveaux. Les objectifs sont doubles : d'une part, introduire, acclimater et domestiquer des animaux utiles et d'ornement ; d'autre part, perfectionner et multiplier de nouvelles races, nouvellement introduites ou

---

1616 Ibidem.

1617 Sculpteur belge, né à Anvers ; il étudie à l'Académie des Beaux-Arts de cette ville. A 21 ans, il rencontre Rembrandt Bugatti, un sculpteur italien animalier qui l'oriente à s'inspirer des animaux vivants au Jardin Zoologique d'Anvers (notice biographique, Collections, National Museum of Wildlife Art in Jackson Hole, Wyoming, in http://www.wildlifeart.org).

domestiquées[1618]. Il est particulièrement intéressant d'étudier le mouvement d'exportation d'animaux africains en Europe car il participe, dans une certaine mesure, à l'expansion nationale au Congo et est également envisagé comme une méthode pour exploiter les animaux en voie de disparition[1619]. En France, par exemple, le *Jardin d'Acclimatation* de Paris devient un centre important d'importation d'espèces animales et végétales, lié à un réseau international de correspondants qui enrichissent graduellement les collections. Il s'y propage aussi l'idée que « *l'état de domesticité protégerait l'animal contre les dangers qui le menacent dans l'état de nature* »[1620]. En Belgique, depuis les travaux de Louis van der Snickt (1837-1911)[1621], de nombreuses personnalités entreprennent des essais d'acclimatation d'animaux exotiques dans leurs propriétés, telles que Raoul Warocqué, le comte de Beauffort ou P. Vandervelde. La *Société royale de Zoologie d'Anvers*, fondée en 1843, témoigne de cet intérêt et son parc des collections, le *Jardin Zoologique* est l'un des plus vastes d'Europe. Sa vocation ne se résume pas à être une ménagerie mais également un « *un lieu où l'on étudie les méthodes pour conserver et améliorer les espèces indigènes et où les animaux de provenances exotiques doivent être étudiés avec l'espérance de propager les espèces utiles dans le pays* »[1622]. Parallèlement, un programme similaire doit être réalisé au Congo, avec l'aide des conseils et l'influence de la *Société zoologique d'Anvers* :

> « *C'est une science que l'on ne peut acquérir d'emblée que celle qui consiste à habituer graduellement un animal à maintenir son espèce dans une contrée différente de celle dont il est orignaire. Mais grâce à cette science, les immenses plaines et les insondables forêts du Congo peuvent être peuplées de millions d'animaux que l'on pourra exploiter plus tard* »[1623].

[1618] Pour l'exemple français, nous renvoyons aux ouvrages et articles de M. OSBORNE, dont *Nature, the Exotic, and the Science of French Colonialism* (Bloomington, Indiana University Press, 1994) a étudié le développement du movement d'acclimatation en France sous les auspices de la *Société zoologique d'Acclimatation* et décrit les connections étroites entre elle et les acteurs politiques français contemporains au règne de Napoléon III, notamment avec les recherches accomplies par ses membres pour développer l'agriculture en Algérie et *The role of exotic animals in the scientific and political culture of nineteenth century France*, in L. BODSON (ed.), *Les Animaux domestiques dans les relations internationales*, Université de Liège, Liège, 1998, pp. 15-32. Pour une perspective plus large et dans un cadre européen en général, mais avec une accentuation du cas français également, voir E. BARATAY – E. HARDOIN-FUGIER, *Zoos. Histoire des jardins zoologiques en Occident (XVIe-XXe siècle)*, Ed. La Découverte, sér. Ecologie et Société, Paris, 1998, pp. 172-179 ; d'autres ouvrages traitent des cas anglais, allemands, italiens ou russes, dont, par exemple, G. MASHIETTI et alii, *Serragli* , W. KAZEEFF, « Un immense jardin d'acclimatation en Russie. Askania-Nova », in *La Nature*, janv. 1933, pp. 1-6 ; pour le cas belge, nous renvoyons à l'histoire du zoo d'Anvers, retracée par R. BAETENS, *Le chant du Paradis. Le Zoo d'Anvers a 150 ans*, Tielt, Lannoo, 1993.

[1619] A.W. GASPART, « Elevons! Acclimatons! Domestiquons! L'acclimatation. Un facteur ignoré de l'expansion nationale », *L'Expansion Belge*, sept. 1909.

[1620] Ed. GRIMARD, *Le Jardin d'Acclimatation. Le Tour du monde d'un naturaliste*, Bibliothèque d'Education et de Récréation, J. Hetzel et Cie, Paris, s.d. {ca 1880}, p. 336.

[1621] Rédacteur en chef de la revue *Chasse et Pêche, Acclimatation, Revue des Eleveurs* et ancien directeur des jardins zoologiques de Gand et de Dusseldorf. Il possède une longue expérience en reproduction animale et rédige les résultats de ses observations dans de nombreux articles de la revue citée ci-dessus (http://www.belgiandogs.org).

[1622] A.W. GASPART, op. cit., p. 585.

[1623] Ibid., p. 585.

3. Jean-Marie Derscheid et la protection scientifique de la nature

L'idée de protection scientifique de la nature est né du concept impliquant la philosophie de la préservation des espèces, animales et végétales, mais appliquée dans une optique utilitaire « régénérative », impliquant l'idée de progrès pour les sciences et l'économie et dont les fruits seraient destinés à la croissance et au développement de la colonie et de la métropole. Elle implique également une critique fondamentale de la pratique et des méthodes coloniales par des scientifiques de réputation internationale, réalisée sur fond de discussion envers les égarements de la modernité.

La spécificité de cette tendance tient à la combinaison de deux types de critiques, d'une part, une critique de la colonisation belge, dont les pratiques d'utilisation des ressources naturelles sont considérées comme unilatérales et outrancières et se manifestent également par l'inobservance d'une législation imparfaite ; d'autre part, une critique fondamentale de la modernité, induisant des comportements économiques basés sur des objectifs de profits personnels et immédiats, aux dépens des intérêts généraux et supérieurs, à savoir, l'art, la science et le développement économique futur du pays.

Jean-Marie Derscheid (1901-1944) se révèle être une personnalité montante dans le domaine de la conservation de la nature, sur le plan national et international. Docteur en sciences zoologiques, spécialisé en ornithologie, de l'Université Libre de Bruxelles (1922), il y suit l'enseignement d'Auguste Lameere et de Jean Massart. Attaché quelque temps au Musée de Tervueren où il remplace entre 1926 et 1926 Henri Schouteden à la tête du la section des Sciences Naturelles au Musée, lors d'une mission de ce dernier au Congo, il travaille sur les collections du Musée dont il perçoit l'importance. Il assiste à la création par ce dernier du *Cercle Zoologique congolais* dont un des principaux objectifs est de faire connaître la faune congolaise et la protéger et va être chargé d'étudier les moyens d'assurer la réalisation d'un vaste réseau de correspondants et de membres sur tout l'ensemble du territoire congolais[1624]. Derscheid manifeste sa volonté d'étendre son champ d'action à toute l'Afrique équatoriale et de nouer des relations suivies avec les nations frontalières, Grande-Bretagne, France, Portugal afin d'organiser sur une base commune, l'étude de la protection de la faune indigène[1625].

A cette époque, les premiers rejets pétroliers en Mer du Nord dans les années 1924-1925 et les photographies d'oiseaux englués, le scandalisent et le

[1624] Séance du 14/03/1925, in *Bulletin du Cercle Zoologique Congolais*, 1925, II-2.
[1625] « Activités du C.Z.C. en Afrique Equatoriale », in *Bulletin du Cercle de Zoologie congolaise*, II-2, 1925, pp. 110-111.

confortent dans sa lutte contre les méfaits de la civilisation industrielle[1626]. C'est également dans ce contexte que Derscheid entre en contact avec Van Tienhoven, président de la toute récente *Nederlandsche Commissie voor Internationale Natuurbescherming*, qui lui fait savoir l'intérêt que cette association attacherait à une coopération avec le Cercle, principalement au sujet des questions de protection des faunes indigènes[1627]. Celui-ci va l'appuyer dans ses engagements et ils travailleront durant plusieurs années en étroite collaboration. Disiciple de Lameere et surtout de Jean Massart dont il se fait l'actif propagandiste de ses thèses conernant la protection de la nature, Derscheid reprend son idée de relancer les propositions du zoologiste suisse Paul Sarasin, au cours d'une assemblée générale de l'Union Internationale des Sciences biologiques en 1925 et de créer un bureau international de renseignements ainsi qu'une commission consultative pour la protection de la nature, des faunes et des flores menacées d'extinction[1628]. Un *Centre international de documentation et de corrélation pour la protection de la nature* est ainsi créé sous son impulsion et institué par Léon Fredericq au cours de l'assemblée générale de l'*Union internationale des Sciences biologiques* de 1927. Derscheid en devient l'animateur et la cheville ouvrière, le secrétaire général et le directeur de son Bureau. Simultanément, Derscheid s'engage sur plusieurs fronts, partageant ses activités entre le Musée, les tâches de l'*Office International pour la Protection de la Nature* et de son *Comité belge* dont il assure la fonction de secrétaire général[1629] et une dynamique participation à l'organisation à la promotion du projet en gestation du « *Parc National Albert* ».

Jean-Marie Derscheid propage donc en Belgique l'idée internationale de protection de la nature sur un double héritage, celui du réseau scientifique constitué autour de Sarasin, puis de Van Tienhoven et qui se traduit par la création en 1926 en Belgique du *Comité belge pour la Protection Internationale de la Nature*, de même nature que ceux qui se sont constitués aux Pays-Bas, en France et en Angleterre[1630] ; celui de la *Ligue pour la Protection de la Nature* fondée en Belgique en 1912, paralysée pendant la guerre et qui a perdu en Jean Massart, l'un de ses plus ardents promoteurs[1631]. Cette dernière se compose de plusieurs personnalités scientifiques importantes, considérées comme les associés fondateurs du Comité - G.A. Boulenger, J.P. Chapin, J.M. Derscheid, E. De Wildeman, L. Fredericq, A. Lameere, R. Mayné, M. de Selys-Longchamps -,

---

1626 Informations recueillies lors d'une enquête orale auprès de son fils, Jean-Pierre Derscheid (Sterrebeek, 05 avril 2000).

1627 *Bulletin du Cercle Zoologique congolais*, 1925, II-2, p. 108.

1628 J. MASSART, « Rapport sur la Protection Internationale de la Nature, 3ème A.G. de l'Union Internationale des Sciences Biologiques, séance du 07/07/1929 », in *La Protection de la Nature et l'Union Internationale des Sciences Biologiques.* Communications présentées aux assemblées générales de 1925, 1926, 1927 et 1928 et publiées par les soins de l'Office International pour la Protection de la Nature, Bruxelles, novembre 1929, pp. 5-8.

1629 J.-P. HARROY, « Contribution à l'histoire jusqu'en 1934 de la création de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge », in *Mélanges P. Salmon...*, pp. 427-442.

1630 Voir le Livre II de cette thèse, p. 439.

1631 J.-M. DERSCHEID, « La fondation du Comité Belge pour la Protection de la Nature », *Annales*, Comité Belge pour la Protection de la Nature, t. 1, 1926, Bruxelles, pp. 5-6.

ainsi que de représentants d'institutions et d'associations ayant, d'une manière ou d'une autre, la protection de la nature dans leurs attributions - P.G. Van Tienhoven, du Comité hollandais, le *Cercle Zoologique Congolais*, la *Société royale botanique de Belgique*, la *Société royale zoologique de Belgique* -, des représentants de l'administration coloniale - M.L. Achten et A. Jobaert, administrateurs territoriaux au Kasai ; F. Carlier, vétérinaire au Kasai ; R.W. Hoier, officier de la Force publique- , des ministères de l'Agriculture - N. Crahay - et des Colonies - E. Hegh et E. Leplae - ainsi que des avocats - A. Braun et O. Louwers. Plusieurs membres d'honneur représentent les institutions scientifiques ou les associations de protection de la nature internationales[1632].

Le *Comité belge* se consolide, quant à lui, par l'apport de l'expérience coloniale qui démontre la rapidité de destruction des grandes forêts et l'extermination des principales espèces animales. Son objectif est d'assurer en Belgique et dans sa colonie une protection de la nature basée sur une étude impartiale et scientifique des intérêts en présence. Lors de sa fondation, il reçoit la reconnaissance officielle du ministre des Colonies, Henri Carton (1878-1949)[1633], président d'honneur du Comité. Celui-ci, dans son discours inaugural, reconnaît la responsabilité coloniale incombant à l'occupation européenne en Afrique centrale, qui, par l'ouverture des terres aux entreprises agricoles, minières, commerciales et par l'installation de la modernité des villes, routes, chemins de fer, comptoirs et usines réduit graduellement l'Afrique naturelle des forêts, savanes, marécages et montagnes. Le règne de la Faune et de la Flore laisse la place à celui de la civilisation moderne.
Il développe la notion de devoir moral de la colonie à veiller sur la protection de la faune et de la flore sous peine de perte irrémédiable pour le futur :

> « *Nous avons à protéger au Congo les grandes Forêts, dont l'anéantissement ou même la diminution amènerait fatalement la stérilité complète du pays ; les innombrables plantes, la plupart peu connues, et qui peuvent, dans un avenir proche, livrer à l'agriculture, à la chimie, à la pharmacopée, des ressources insoupçonnées ; la grande Faune, dont certains représentants, tels que l'Okapi n'existent en aucun autre pays ; dont d'autres, tels que les Eléphants, les Antilopes, les Buffles, constituent parfois un apport appréciable dans l'alimentation des populations, attirent un grand nombre de sportmen dans la Colonie et*

1632 Il faut noter la présence de P. Bourdarie, A. Chevalier et A. Gruvel pour le *Museum d'Histoire naturelle* de Paris, de Cartier de Marchienne, ambassadeur de Belgique à Londres, Stephenson Hamilton pour la *Society for Preservation of Fauna of the Empire*, WT Hornaday pour le *Wild Life Protection Fund*, Lonnberg pour le Musée d'histoire naturelle Stockholm, HF Osborn pour l'*American Museum of Natural History*, G. Pearson pour les *Audubon Societies*, W. Philips, ambassadeur des Etats-Unis à Bruxelles et P. Sarasin pour la *Ligue Suisse pour la Protection de la Nature*.

1633 Docteur en droit de l'Université de Louvain (1901), il entre au barreau et est nommé bâtonnier de l'Ordre (1915). Sénateur catholique (1919-1925 et 1935-1946) et député de Tournai (1925-1935), il est ministre des Colonies sous le gouvernement Poullet (1924-1926). Il préside l'Institut royal colonial belge et est commissaire général de Belgique à l'Exposition Internationale de Vincennes (1931). Il est nommé président de l'Institut royal colonial belge avant de devenir ministre de l'Intérieur et de l'Hygiène (1932) et président du Centre d'Etude des Sociétés (1937) et de la Fédération des Cercles et Associations catholiques (...., notice biographique, *B.B.O.M.*, t. VII A, ARSOM, Bruxelles, 1973, col. 97-113).

rapportent de façon directe des sommes considérables aux Indigènes, aux Colons, et même au Trésor ».

En cela, son optique ne se démarque par fondamentalement de la démarche utilitaire de Leplae ; le gouvernement doit protéger pour mieux utiliser cette source de profit, « *décidé à ne pas laisser se tarir ces sources de richesses, susceptibles, si elles étaient rationnellement exploitées de participer, dans des proportions beaucoup plus importantes encore, à la prospérité de la Colonie* »[1634].

Néanmoins, la protection de la nature se dégage de l'utilitarisme en faisant prévaloir d'autres objectifs, l'intérêt scientifique et la valeur esthétique des sites congolais. Ceux-ci sont prioritaires parmi les scientifiques qui adhèrent au mouvement de lutte pour la préservation des associations biologiques remarquables qui ont subsisté sous leurs formes primitives[1635]. Des associations de ce type doivent donc être conservées au Congo mais celle-ci ne peuvent subsister qu'en élaborant un plan de répartition du territoire congolais en catégories bien distinctes, où les différents intérêts coloniaux en jeu pourraient se développer librement, sans s'entraver les uns les autres, en particulier, la coexistence d'animaux dangereux et de grande taille dans les territoires occupés par l'homme et ses activités. C'est ainsi qu'il préfère « sacrifier » une partie de la faune, appelée à disparaître par les avancées de la modernité coloniale, afin d'en préserver une autre partie dans des zones libres de toutes contraintes, et qui serait considérée comme un champ d'observation et d'expérimentation parfait pour les recherches scientifiques pures. Derscheid défend donc l'idée d'une protection souple de la nature, adaptée aux situations régionales et sans porter préjudice aux intérêts des populations humaines, congolaises et européennes. Il propose également l'expertise de scientifiques aux conceptions larges et sans parti pris pour en établir les règles, en ayant préalablement étudié toutes les conséquences possibles des phénomènes.

Derscheid propose ainsi trois catégories d'espaces. Il place dans une première catégorie les zones destinées à une mise en valeur économique intense - régions minières, agricoles et de peuplement - où la faune est condamnée à disparaître et où il ne faut pas retarder cette extermination dans les régions où elle entre en concurrence avec les intérêts des populations locales. Il accepte ainsi le sacrifice de certaines espèces pour fournir les besoins alimentaires de la population autochtone car, en prenant l'exemple des éléphants abattus dans la région des mines d'or de Kilo-Moto, « *il serait inhumain d'en priver les pauvres travailleurs noirs, épuisés de fatigue et de faim* »[1636]. Selon lui aussi, après avoir pris l'avis de médecins de la Forminière et de la province du Kasai, la dépendance

---

[1634] « Discours de M. Henri Carton, ministre des Colonies, Président d'Honneu », in *Annales*, op. cit., p. 29-21.

[1635] J.-M. DERSCHEID, « Rapport sur la protection de la nature en Belgique », in *La protection de la nature et l'Union Internationale des Sciences Biologiques. Communications présentées aux assemblées générales de 1925, 1926, 1927 et 1928*, Office International pour la Protection de la Nature, Bruxelles, nov. 1929, p. 35.

[1636] J.-M. DERSCHEID, *La protection scientifique de la nature*, Bruxelles, Henri Kumps, 1927, p. 55.

de la population envers le gibier retarde le développement de l'agriculture et de l'élevage et constitue, par conséquent, un frein au développement économique de la région. Une seconde catégorie comprend les zones faiblement peuplées et de valeur économique minime dans lesquelles, à l'exclusion des animaux dangereux comme les fauves, crocodiles, cynocéphales qui causent des dommages à l'homme ou aux cultures, il y a intérêt à maintenir une quantité raisonnable de petit gibier destiné à la chasse et qui pourrait assurer une production d'ivoire et d'autres matières animales, peaux, fourrures, cornes, écailles et miel. Finalement, la dernière catégorie s'applique aux zones vides en populations humaines et sans valeur agricole et industrielle. C'est dans celles-ci que doit s'appliquer les principes d'une protection scientifique de la nature car, par leur nature, elles contiennent des associations biologiques qui pouvant être conservées sans difficulté. De tels refuges seraient essentiellement destinés à la science et devraient être érigés en « réserves naturelles » ou en « parcs nationaux ».

Les idées de Derscheid sont émises entre 1926 et 1932, parallèlement à la création et aux premières années d'installation du premier parc national du Congo, le *Parc National Albert*, où Derscheid va jouer un rôle prépondérant, comme nous le verrons dans le chapitre suivant qui y est consacré. Après son voyage d'étude en 1926 dans la région d'installation du récent parc (1925), il défendit plus fermement encore l'idée d'une conservation absolue d'un ensemble de conditions naturelles, de conformation géologique, de flore et de faune qui y sont protégées dans leur totalité et de manière intégrale. A l'opposé des réserves de chasse, telles qu'elles sont définies par Leplae, où la chasse pourrait y être pratiquée comme un sport et où des lois régleraient l'utilisation économique du gibier, les parcs naturels doivent être considérés comme des « *héritages de l'humanité* » et il importe d'y assurer leur pérennité car la conservation intégrale d'un biotope nécessite des résultats à long terme sur une terre libre de tous droits et qui implique, par conséquent, un statut foncier particulier par lequel la colonie renonce définitivement à céder, à concéder et à exploiter ces espaces[1637]. D'autre part, l'intérêt scientifique exige que toutes ces espèces soient conservées pour les générations futures, de manière à fournir des sujets d'études biologiques, histologiques et physiologique dans le futur :

> « *Qui peut dire qu'on ne découvrira pas dans les plantes de nos Parcs Nationaux, un médicament plus utile que la quinine ? .... Cette considération ne vaut-elle pas pour les espèces animales dont l'existence rendra, plus tard, les plus insignes services à la science ?* »[1638].

[1637] J.M. DERSCHEID, *Rapport sur la protection de la nature au Congo belge, in La Protection de la Nature et l'Union Internationale des Sciences Biologiques...*, op. cit., pp. 44-45.
[1638] J.M. DERSCHEID, *La protection scientifique...*, op. cit., p. 57.

4. Emile de Wildeman et les « réserves biologiques intégrales »

Emile de Wildeman (1866-1947) est une autre personnalité phare qui a réfléchi sur le concept de la conservation d'une nature perçue dans sa globalité. S'inscrivant dans la lignée des premiers défenseurs belges de la protection de la nature, les Lameere, Fredericq, Derscheid, il est, comme eux, membre du *Comité belge pour la Protection Internationale de la Nature* et deviendra membre du Comité de direction des Parcs Nationaux du Congo Belge. Docteur en sciences naturelles de l'Université de Bruxelles (1892), il a été l'élève de Léo Errera avec lequel il s'adonne à l'étude des divisions cellulaires avant d'être promu aide-naturaliste au *Jardin Botanique* de l'Etat en 1895 où il organise les permiers herbiers récoltés par des agents de l'Etat Indépendant du Congo et certains scientifiques[1639]. Il commence alors à s'intéresser aux collections congolaises, en particulier la flore pour laquelle il publie avec Théophile Durant des *Illustrations de la Flore du Congo* et des *Contributions à la Flore du Congo*, parues en 1898 et 1899 dans la série des *Annales du Musée du Congo*. Reconnu comme un des grands spécialistes de la question, il est promu conservateur au *Jardin Botanique* en 1900, dont il occupe le poste de directeur à partir de 1912. Durant toute cette époque, une grande partie de sa carrière continue à être orientée vers ces questions et plus spécifiquement vers la botanique appliquée à l'économie, en publiant des études sur les plantes utiles, notamment le caoutchouc de liane, l'igname, le bananier et le palmier à huile, plantes importantes pour les cultures indigènes[1640]. Il attire également l'attention sur la nécessité de créer au Congo des jardins botaniques coloniaux, ce qui se concrétise par la fondation du *Jardin Botanique d'Eala* par Emile Laurent.

Chargé de cours de cultures coloniales à l'Ecole d'Horticulture de l'Etat à Vilvoorde, professeur à l'Université coloniale d'Anvers dès 1921, il poursuit ses recherches sur la phytogéographie du Congo dans ses *Documents pour l'étude de la géo-botanique congolaise* (1912), mais aussi sur la problématique forestière et les phénomènes de déforestation et des feux de brousse, notamment dans son ouvrage sur *Les forêts congolaises et leurs principales essences économiques* (1926). Ses réflexions renvoient également à un questionnement scientifique général sur le domaine colonial au début des années Trente, lorsque la colonie connaît d'intenses transformations de la politique agricole congolaise, notamment au niveau des actions en milieu rural et du perfectionnement des expertises de terrain par l'intermédiaire, par exemple, de la création de l'*Institut national pour l'étude agronomique au Congo Belge* (I.N.E.A.C.). Les interrogations s'appliquent tant aux sciences biologiques, qu'aux sciences sociales, au développement économique des « races indigènes » et à l'essor futur de la colonie toute entière.

[1639] Voir le Livre II de cette thèse, p. 273.

[1640] A. LAWALREE, « Emile de Wildeman, 1866-1947 », in *Florilège des Sciences en Belgique*, t. II, Académie royale de Belgique, Classe Sciences, Bruxelles, 1980, pp. 569-584.

Dans son ouvrage *Sciences biologiques et colonisation*, paru en 1909[1641], de Wildeman insiste déjà sur la nécessité de découvrir et de mettre en valeur les ressources naturelles du pays par un inventaire aussi complet que possible afin d'éviter la destruction inconsidérée des matières premières, comme la forêt, fournisseur de caoutchouc sauvage et développer dans le pays une exploitation rationnelle, conduite par les recherches et expérimentations scientifiques sur le terrain. Dans cette perspective, la protection de la nature se situe au premier rang dans le mouvement transformateur des colonies.

L'originalité de sa démarche réside dans ses réflexions sur la nécessité de créer des « réserves naturelles intégrales », perçues comme de vastes complexes biologiques impliquant des interdépendances étroites entre la faune et la végétation, notamment pour la production des fruits, la dispersion des racines, l'alimentation de la faune. Selon lui, la protection des végétaux est indispensable car leur disparition induit des modifications vitales chez les animaux, hâtant, par conséquent, la disparition de nombreuses espèces :

> « *Dans l'intérêt de la conservation des espèces Zoologiques, nous devons donc protéger les Végétaux !* ».

Les gouvernements coloniaux ont jusqu'alors fixé leur attention sur la protection des forêts, instaurant une réglementation étendue et la création de nombreuses réserves forestières. Celles-ci doivent être considérées comme leur réponse concrète au phénomène de déboisement par action anthropique et qui devient de plus en plus préoccupant dans les empires tropicaux. Au Congo belge, une centaine de réserves forstières sont créées entre 1910 et 1938 sur quelques cent et sept mille hectares dans la région du Sankuru, du Haut-Uele, du Mayumbe, etc.[1642] et depuis cette date, de nombreuses réserves sont établies par les autorités dans toutes les régions congolaises, dans le but de maintenir les richesses ligneuses du pays et la beauté des paysages. Six cent mille hectares sont ainsi consitués en réserve totale de flore à proximité de Yangambi et dont la gestion est confiée à l'I.N.E.A.C. En 1948, le Congo belge et le Ruanda-Urundi compte 146 réserves forestières[1643], dont quatre réserves intégrales[1644], ayant pour but la protection de certains peuplements pour des raisons économiques ou scientifiques. Elles occupent une superficie totale de 500 000 ha, auxquels il faut ajouter six réserves intermédiaires, sur une surperficie approximative de 20 000 000 ha[1645]. L'ordonnance du 12 mars 1935 crée, à son

---

1641 E. DE WILDEMAN, *Sciences biologiques et colonisation*, Bruxelles, Castaigne, 1909, 39 pages.

1642 J.P. HARROY, *Afrique terre qui meurt. La dégradation des sols africains sous l'influence de la colonisation*, 2e édit., Bruxelles, M. Hayez, 1949, p. 390.

1643 W. ROBYNS, « Les parcs nationaux et les Réserves du Congo belge et du Ruanda-Urundi », in *Atlas général du Congo*, n° 43, IRCB, Bruxelles, 1948.

1644 La réserve du mont Kahuzi, dans le district du Kivu (1937) ; la réserve de l'île d'Idjwi, sur le lac Kivu (1941) ; la réserve de la rivière Lukule, en territoire de Beni (1947) ; la réserve des monts Homas, en territoire d'Irumu (1947).

1645 Dans ces réserves intermédiaires, l'application des articles 1 et 2 du décret sur l'exploitation des forêts domaniales du 4 avril 1934 était suspendu, à savoir, l'interdiction de toute personne de couper ou faire couper ou ramasser du bois de chauffage pour usage domestique, professionnel, ou destiné à la

tour, un corps de gardes forestiers autochtones, chargés d'assurer l'application de la législation forestière et la surveillance des réserves forestières.

Cependant, à côté de ces réserves, ainsi que d'autres, moins étendues et moins générales et en excluant la récente création de parcs nationaux au Congo, de Wildeman insiste sur la nécessité pour le gouvernement belge d'étendre le régime de protection intégrale de la nature à d'autres régions spécifiques dans un but scientifique. Cette opinion n'est pas isolée ; elle représentait les préoccupations qu'émettent plusieurs scientifiques belges réunis au *Congrès national des Sciences*, organisé par la *Fédération belge des Sociétés scientifiques* à Bruxelles en juin-juillet 1930. Ceux-ci demandent à l'unanimité « *d'étendre à d'autres régions spéciales de la Colonie les principes de la protection intégrale de la nature, dans un but scientifique, si heureusement appliqués déjà par l'organisation du Parc national Albert* ». De même, ils souhaitent également une participation plus active de la Belgique au mouvement international pour la protection de la nature et demandent au gouvernement d'envisager en concertation avec d'autres pays étrangers, « *les moyens de développer, sur une base officielle, l'Office international pour la Protection de la Nature, tout en conservant en Belgique le siège de ce genre de coopération et de documentation scientifique* »[1646].

Cette préoccupation dépassait le cadre national. En France, la *Société de Biogéographie de France* discute à la même époque sur la problématique de la protection de la nature. Le professeur Paul Lemoine (1878-1940)[1647] propose trois types de réserves : les réserves de conservation, les réserves de réintroduction et les réserves d'acclimatation[1648]. Les réserves de conservation envisagent une intervention anthropique réduite au strict minimum, sans introduction d'espèces animales ou végétales exotiques. Celles-ci correspondent à la « *réserve intégrale* » proposée par de Wildeman pour le Congo et dont le *Parc National Albert* en est déjà le prototype. Le deuxième type de réserve peut se concevoir dans des circonstances particulières, avec la réintroduction d'espèces indigènes disparues et une stricte intervention de l'homme pour supprimer des organismes introduits ou des parasites. Le troisième type a davantage de lien avec la création des jardins botaniques et zoologiques créés dans l'ensemble des empires d'outre-mer et en métropoles.

---

vente, à l'exception des autochtones soumis à l'impôt personnel et les européens disposant d'un permis délivré par l'administrateur territorial, mentionnant la durée du prélèvement et sa quantité (*B.O.*, 1934, pp. 431-432).

[1646] *Compte rendu du Congrès national des Sciences*, Fédération belge des Sociétés scientifiques (Bruxelles, 29 juin – 2 juillet 1930), Bruxelles, 1931, p. 29.

[1647] Géologue français, professeur au Muséum d'histoire naturelle de Paris. Il a laissé des études et ouvrages sur la géologie de diverses régions de France et de certaines de ses colonies (Marc, Madagascar, Afrique occidentale) ainsi que du massif sino-tibétain. Il fut un adversaire constant de la théorie biologique de l'évolution (P. TORT, *Dictionnaire du darwinisme et de l'évolution*, t. 1, Paris, PUF, 1996, pp. 47-48).

[1648] P. LEMOINE, *La protection de la Nature. Comment l'obtenir ? Réserves naturelles et Parcs d'Acclimatation*, *Comptes rendus de la Société de Biogéographie*, n° 79, 1933, p. 3.

Dans son article *Protection de la Nature, protection de l'Agriculture. Les problèmes qu'elles soulèvent* présenté en séance de l'*Institut royal colonial belge* en 1932, de Wildeman offre un long plaidoyer sur la protection de la nature et la nécessité d'établir des réserves naturelles intégrales[1649]. La finalité de cette démarche est avant tout scientifique. Celles-ci doivent fournir des matériaux pour la recherche fondamentale et appliquée. Dans le domaine botanique, par exemple, elles peuvent conserver un réservoir de produits végétaux connus ou dont les propriétés sont encore à découvrir ; elles pourraient fournir des matières premières dans les domaines médical ou économique, de l'agriculture et de l'industrie, en se basant sur l'expérience thérapeutique des autochtones qui utilisent divers produits végétaux. De même, les réserves forestières sont également indispensables pour réguler des précipitations pluviales et préserver une couche d'humus suffisante afin de lutter contre l'érosion et l'action du soleil[1650]. Derscheid a également signalé les lacunes du Congo dans ce domaine, seule colonie qui, en 1932, ne posséde pas encore de législation forestière adéquate ni de services forestiers spéciaux. De même, il prédit des effets inattendus du déboisement de la cuvette forestière centrale humide pratiqué par « *les méthodes agricoles déplorables utilisés par les autochtones* »[1651]. Cette préoccupation se fait sentir lors du *Deuxième Congrès pour la Protection de la Nature* à Paris en 1931-1932, durant lequel les membres, dont Wildeman qui représente le Jardin Botanique de l'Etat, engagent les gouvernements à développer et créer des cours d'écologie dans les institutions formant des fonctionnaires des Eaux et Forêts et les agents des services forestiers des colonies tropicales. La question générale du reboisement, au point de vue de la protection de la nature, de la science et de l'économie sont à l'ordre du jour dans les agendas coloniaux, de même qu'un intérêt croissant pour les études de géographie botanique et d'écologie, applicable à la biologie forestière et à la nécessité de généraliser les analyses écologiques avant de procéder aux travaux de reboisement[1652].

De Wildeman va être relayer la thèse française dans ses écrits. La création de « réserves naturelles intégrales » - forestières, de faune et de flore - de certaines régions répond donc à l'objectif de permettre une étude approfondie du milieu et l'observation des faunes et flores en dehors de toutes actions anthropiques et du développement d'organismes nuisibles généralement amenés par l'intensification de l'exploitation. Pour de Wildeman, elle suppose qu'une condition préalable soit remplie : une étendue suffisante pour que les conditions du milieu puissent se développer sans être entravées par l'action anthropique, de plus en plus intense sur leurs pourtours et pour laquelle une surveillance s'impose. Il prend à cet égard pour modèle la première réserve

---

1649 E. DE WILDEMAN, « Protection de la Nature, protection de l'Agriculture. Les problèmes qu'elles soulèvent », in *Bulletin des Séances*, Institut royal colonial belge, IV-2, 1932, pp. 386-428.

1650 H. Lecomte, « Des réserves naturelles dans les Colonies françaises », in *Revue d'histoire naturelle*, X-8, août 1929.

1651 J.-M. DERSCHEID, « La Protection de la Nature et la Recherche scientifique », in *L'essor économique belge. Expansion coloniale*, II, 1932, p. 498.

1652 *Procès-verbaux, rapports et vœux du IIème Congrès pour la Protection de la Nature*, Paris, 1931 et 1932, p. 546.

naturelle intégrale coloniale française, instaurée en 1927 dans la partie centrale du massif montagneux d'Andringitra à Madagascar, à la suite de son exploration par Eugène Henri Perrier de la Bâthie (1873-1958)[1653] et Henri Humbert (1887-1967)[1654]. Celle-ci est placée sous le régime de la protection absolue dans des portions inhabitées du territoire, présentant des types de végétation et de faune uniques, d'un puissant intérêt pour la science et également menacés par divers dangers et abus[1655]. Son contrôle et se gestion administrative est confiée au Service Forestier de l'île tandis que le *Museum national d'histoire naturelle* de Paris y assure l'organisation des recherches.

De Wildeman développe ainsi la notion de « *culture économique* » où les réserves s'inscrivent dans un plan de rationalisation des espaces végétaux et servent également de base au progrès des connaissances scientifiques en la matière :

> « *Dans cette région se seront peut-être conservés bien des éléments anciens, de l'étude biologique desquels on pourra tirer des déductions des plus utiles pour l'exploitation de la distribution actuelle des êtres vivants d'Afrique tropicale, -et par suite, pour une véritable culture économique ; car on ne pourrait assez le répéter, pour mettre toute chose à sa place, il faut connaître la place de toute chose...* »[1656].

Dans le domaine forestier en particulier les réserves participent à la mise en valeur aménagée de la colonie, sur base du modèle européen en formant des conditions optimales d'exploitation du sol. Selon lui, ces réserves doivent être complétées par des réserves naturelles botaniques intégrales, protégeant la végétation qui, en simultanément, vont favoriser la protection des espèces animales. En tant que botaniste, était très attentif à préserver la fragilité des associations végéto-animales.

L'aménagement rationnel des espaces naturels implique également que, en dehors des réserves, tout organisme qui, par sa mutliplication, entre en concurrence avec d'autres, notamment l'homme et ses pratiques culturales, doit être détruit. De Wildeman rejoint en cela la thèse défendue par Derscheid :

> « *Très partisan de la protection de la Nature, nous l'avons prouvé, nous ne pouvons nous empêcher de protéger l'homme dans toutes ses manifestations raisonnables, l'homme qui*

[1653] Botaniste français, il étudie la flore de Madagascar et rédige plusieurs ouvrages à ce sujet, dont *Flore de Madagascar et des Comores* (1936-1955), *La végétation malgache* (1921) et *Biogéographie de plantes de Madagascar* (1936) (notice biographique, *Wikipédia*).

[1654] Docteur en Sciences de l'Université de Paris (1923), il mène ses recherches doctorales à Madagascar pour le compte du Muséum national d'Histoire Naturelle dont il est boursier (1912). Professeur titulaire de la chaire de botanique du Muséum (1931-1957) après avoir enseigné quelques années la botanique à la Faculté des Sciences d'Alger, il est spécialiste de la flore tropicale, surtout malgache et étude les phanérogrames en particulier (Ph. JAUSSAUD – E.R. BRYGOO, *Du Jardin au Muséum en 516 biographies*, Paris, Publ. scient. du Muséum national d'histoire naturelle, 2004, pp. 290-291).

[1655] E. HUMBERT, « La protection de la Nature dans les pays intertropicaux et subtropicaux »., *Contribution à l'étude des réserves naturelles et des parcs nationaux*, Société de Biogéographie, Paris, P. Chevalier, 1937, pp. 161-162 ; A. CHEVALIER, in *Revue de Botanique appliquée et d'Agriculture tropicale*, Paris, n° 138, février 1933, p. 170.

[1656] *« Discours du M.E. De Wildeman»*, in *Annales*, op. cit., p. 29.

fait partie de la Nature, mais qui doit, de par la force des choses, cultiver et élever pour vivre ! »[1657].

Néanmoins, ce choix doit s'opérer avec discernement scientifique, par l'intermédiaire de missions systématiques et régulières ainsi que l'installation de station de recherches bien outillées, en dehors de toutes considérations utilitaires immédiates qui pourraient nuire à l'avenir de la faune et de la flore. Il pense en particulier à celles qui visent à détruire, sans études préliminaires, les animaux dits « nuisibles » ou les plantes toxiques pour le bétail :

« *Allons-nous, au Katanga, faire promulger un décret pour empêcher la destruction annuelle de milliers de pieds de* Buphane toxicaria, *empoisonnant le bétail des grands élevages katanguiens et qui est cependant une des plus belles et des plus caractéristiques plantes de la région ?* »[1658].

De Wildeman pose ainsi l'importante question des choix à effectuer par le colonisateur, entre la protection de la nature et la protection de l'agriculture. Il fournit l'exemple des parasites qui se développent avec l'intensification de l'agriculture et de l'élevage ou des déprédations des éléphants sur les cultures. Selon lui, un examen souple de chaque cas s'impose, faisant pencher la balance vers le choix de la protection de la nature ou vers celui de la protection de l'agriculture. Dans ce cas, il s'agit à la recherche scientifique de faire pencher la balance en faveur de l'une ou de l'autre, ou du moins une hiérarchie des priorités, en analysant les conséquences que pouvent avoir les actions pragmatiques en faveur de la nature ou de l'agriculture. Ainsi, par exemple, divers spécialistes se penchant sur la question de parasites végétaux sur diverses essences culturales, en particulier le rôle des *Loranthus*, ont permis de conclure à la destruction des Loranthacées par la réduction des oiseaux essaimeurs de leurs graines.

De Wildeman va proposer à son tour plusieurs régions congolaises qui lui semblent intéressantes pour y établir sans tarder des réserves de ce type : le grand graben africain, les terres avoisinant le lac Albert, la pente ouest du Ruwenzori, dont la récente *Mission scientifique belge au Ruwenzori* (1932) a révélé l'importance de sa flore[1659], l'entre Ubangi-Congo, à la hauteur de la Lua et des affluents de la Mongala – où pourrait s'opérer des études sur la formation des rivières et l'influence de la régularisation des cours d'eau sur la constitution de la faune et flore de la région -, le massif forestier de Madia-Koko dans le Mayumbe, la région de Dilolo, au sud-ouest du Congo, plusieurs régions du Katanga, dont la région des mines, celle du Moero et celle du graben de l'Upemba. Il regrette, d'autre part, que beaucoup de régions du Congo ne peuvent déjà plus être mises en réserves car la transformation des milieux par la

---

[1657] E. de WILDEMAN, *Protection de la Nature...*, op. cit.,p. 407.

[1658] Ibid., p. 409.

[1659] X. de GRUNNE – L. HAUMAN – L. BOURGEON – P. MICHOT, *Vers les glaciers de l'Equateur. Le Ruwenzori. Mission scientifique belge 1932*, R. Dupriez, Bruxelles, 1937, pp. 261-274.

colonisation rend impossible de se faire une idée de sa végétation antérieure. Tel est ainsi le cas de Kilo-Moto, des chutes d'eau de la Tshopo et de la région du Jardin botanique d'Eala et ses alentours. Il propose en outre des actions de propagande pour protéger ces réserves. Celles-ci ne visent pas une réglementation stricte et peu aisée à obtenir mais doivent davantage être tournées vers l'éducation des fonctionnaires coloniaux et les colons vis-à-vis d'une question d'une « *importance à tous égards primordiale dont ils ne se doutent généralement pas* »[1660].

[1660] Ibid., p. 427.

DEUXIEME PARTIE

La conservation scientifique de la nature

Nous avons vu que se développe peu à peu un ensemble de considérations proposées par plusieurs scientifiques à propos de la problématique des réserves naturelles. Tant en Belgique qu'au Congo, elles constituent un véritable réseau et sont considérées comme partie intégrante de l'aménagement rationnel des territoires. La conservation scientifique naît de la volonté de présenter la recherche scientifique en tant que promotrice d'une forme moderne de l'utilitarisme. Dans cette perspective, la création des parcs nationaux au Congo va cadrer avec cette ambition mais s'accompagner de plusieurs tendances qui prennent corps à partir des années 1930 en matière d'internationalisation plus précise des terminologies consacrées à la protection et à la conservation de la faune africaine. Divers statuts de réserve se créent, nous l'avons vu et les parcs nationaux constituent la dernière étape dans cette hiérarchie. Nous allons présenter dans cette deuxième partie les grandes caractéristiques de ceux-ci qui, dès le départ, vont s'apparenter aux « réserves naturelles intégrales ». Afin de comprendre leur vie interne, il faut plonger loin dans la création du permier parc, le *Parc National Albert*, traduisant des inspirations diverses et qui se focalisent autour de cette cause commune. Etablie par autoritarisme plutôt que par consensus, cette réalisation va s'imposer à la colonie et dans son espace plutôt que s'y fondre. Nous verrons la manière dont vont s'opérer et se résoudre les tensions sur le terrain, au sein du parc mais également en ses périphéries et comment ses spécificités devront, à leur tour, se modifier en fonction des nécessités locales. Nous analyserons également la manière dont ces insularités, leur mode de gestion et les résultats des recherches scientifiques qui vont s'y opérer, vont conduire à des considérations critiques à propos de l'exploitation coloniale des ressources naturelles.

Chapitre I
Création du premier « Parc National » africain

Avant toute chose, il importe de présenter la définition des « parcs nationaux » du Congo belge, observer quelle réalité elle englobe, si elle se rapproche d'exemples connus ou si elle s'en distingue et pour quelles raisons.

1. Proposition de définition

La création, le 9 juillet 1929 d'une institution d'Etat dénommé « *Parc National Albert* », va constituer, nous le verrons dans les chapitres qui suivent, une innovation dans le domaine de la protection de la nature. Tandis que, depuis près de vingt-cinq ans, la question réside dans de nombreux agendas nationaux et internationaux, plusieurs parcs nationaux sont fondés dans diverses parties du globe sur le modèle des premiers parcs américains, principalement sous la guidance de l'empire britannique dans l'outre-mer, au Canada, en Australie et en Nouvelle-Zélande en l'espace d'une décennie entre 1879 et 1895[1661], puis en Afrique du Sud et en Indes à l'aube du 20ème siècle[1662]. Cependant, la notion de « Parc national » tend à induire en erreur les non-initiés. Elle suit la traduction littérale de l'expression anglaise « *National Park* » dans laquelle le vocable « park » est principalement utilisé pour désigner des espaces où la richesse florale et le paysage rappellent ceux créés par les mains de l'homme. Importé aux Etats-Unis, le terme servit, conjointement avec le mot « *Sanctuary* », à désigner des vallées riantes, des oasis de verdure perdues souvent dans des régions déshéritées. Il est donc naturel que les Américains adoptent l'expression « National Park » pour baptiser en 1872 le premier grand domaine national constitué pour conserver intact l'aspect primitif et naturel de la région, de sa faune et de sa flore.

A côté du « parc national », l'utilisation du terme « *réserve* » est également appelé à connaître plusieurs définitions en fonction des objectifs voulus par ses créateurs. Le mot recouvre davantage une réalité pragmatique répondant à la volonté d'empêcher la destruction d'espèces vivantes ou de substances menacées. Ici également, le caractère vague de cette dénomination entraîne de nombreuses confusions ou méprises car il s'y range, nous l'avons vu précédemment, toute une série de territoires de statuts différents. Dans certains d'entre eux, sont délimitées des « *aires contrôlées* » où la chasse est interdite aux particuliers mais où le gibier peut être abattu périodiquement, au bénéfice de la collectivité, selon des normes fixées et surveillées par les autorités. Des « *réserves partielles de chasse* » assurent, quant à elle, une protection totale à une ou plusieurs espèces animales, à l'exclusion des autres espèces dont le nom ne figure pas sur la liste des animaux protégés par les lois générales. Des « *réserves totales de chasse* » considèrent, quant à elle, toute la faune protégée en théorie des faits de chasse. Nous pouvons encore citer dans la panoplie des

[1661] Ainsi, au Canada : les Canadian Waterton Lakes (1885), Glacier (1886)et Banff (1887) et les parcs nationaux provinciaux (Algonquin, Ontario (1893), Rondeau, Ontario (1894), Laurentides, Quebec (1895) et Mont Tremblant, Quebec (1895)) ; en Australie : Australian National Park (New South Wales) (1879), Ku-Ring-Gai Chase (1894), Victoria Wilson's Promomtory (1898), Mount Buffalo (1898), South Australie Belair (1891), West Australia John Forrest (1900) ; en Nouvelle-Zélande : New Zeland's Tongariro (1894) et Egmont (1900).

[1662] En Afrique du Sud : Sabie Game Reserve (1898), devenant le Kruger National Park (1926), Hluhluwe, Umfolozi et Santa Lucia Reserves (1897) ; en Inde : Kaziranga Wildlife Sanctuary (1908) (cité par J.-P. HARROY, « National Parks. A 100-year appraisal », in J.-P. HARROY (dir.), *World National Parks. Progress and opportunities*, Bruxelles, Hayez, 1972, pp. 14-15).

définitions les réserves d'acclimatation, les refuges fauniques, les réserves de reconstitution. Toutes celles-ci ne présentent cependant qu'un seul objectif : l'amplitude laissée au gibier ou à certaines espèces en particulier de se regrouper et de se reconstituter, afin d'éviter les trop lourdes pertes animales entraînées par la pratique cynégétique.

Dans cette catégorie, le terme de « *réserve naturelle intégrale* » mérite une attention plus soutenue car elle est à la base de la philosophie des Parcs nationaux du Congo. Son régime est beaucoup plus strict, au point de vue de protection de la nature, que celui du Parc National et par essence, a pour objet de « *conserver un spécimen de nature primitive en équilibre normal et non influencé par l'homme et ses artifices* »[1663]. Il convient, par conséquent, d'en écarter toute intervention anthropique directe ou indirecte afin de laisser se dérouler les cycles biologiques à l'abri de toute influence. Divers auteurs et scientifiques ont discuté autour de l'origine du terme. L'entomologiste R. Jeannel (...-...), professeur au *Muséum d'histoire naturelle* affirme que la notion est d'orgine française, mise en œuvre pour le sauvetage des reliquats de la forêt primitive de Madagascar[1664]. Ce dernier s'appuie sur la définition de G. Petit (....-....), sous-directeur de laboratoire dudit Museum, qui la présente comme :

> « *une aire contrôlée, sur toute l'étendue de laquelle toute espèce de chasse ou de pêche, toute exploitation forestière, agricole ou minière, toutes fouilles ou prospections, sondages, terrassements ou constructions, tous travaux tendant à modifier l'aspect du terrain ou de la végétation, tout acte de nature à nuire ou à apporter des perturbations à la faune ou à la flore, toute introduction d'espèces zologiques ou botaniques, indigènes, sauvages ou domestiquées, seront strictement interdits* » [1665].

Se distinguent a priori deux types de réserves naturelles intégrales. Le premier englobe une nature primitive jamais foulée par les pas humains à cause de son inaccessibilité physique, climatique ou autre et dont le biotope représente un échantillon réel d'une nature « vierge », continuant à évoluer sans aucune interférence humaine. La création de réserves dans ces espaces est destinée à lui assurer son maintien. Le second est constitué pour détourner au profit d'un régime de protection totale des espaces qui, jusque là, ont subi, dans des mesures variables, des occupations humaines. Dans ces réserves, les cycles biologiques de leurs associations naturelles évoluent dans un complexe, non pas strictement primitif, mais où le facteur humain a cessé de faire sentir son action. Les Parcs Nationaux du Congo belge vont être placés dans cette seconde catégorie, en accentuant le fait que ces zones d'observation du « retour en arrière » des associations naturelles constituent un champ privilégié d'études sur les répercussions, souvent imprévues, du conditionnement par l'homme des processus biologiques. Ils permettent ainsi de constater, par exemple, que la

---

[1663] J.-P. HARROY, *Protégeons la nature, elle nous le rendra*, IPNCB., Bruxelles, 1946, p. 40.

[1664] R. JEANNEL, *Au seuil de l'Antarctique. Croisière du Bougainville aux îles des Manchots et des Eléphants de mer*, Publication du Museum d'Histoire naturelle, n° 5, Paris, 1941, p. 230.

[1665] G. PETIT, « Protection de la Nature et question de definitions », in *Contributions à l'étude des Réserves naturelles et des Parcs Nationaux*, Société de Biogéographie, t. V, Paris, 1937, p. 9.

mise en réserve d'un territoire « *anormalement* » riche en grands mammifères, peut conduire à une diminution numérique de certaines de leurs espèces et retourner à une situation d'équilibre[1666].

Une distinction fondamentale entre les parcs nationaux et les réserves naturelles intégrales réside dans l'accès au public. Si le parc national représente une vaste étendue de terre comportant des chemins, des routes, pouvant englober des villages et être pourvu d'une organisation pour en favoriser l'accès et la visite, il n'y exclut pas le tourisme. Cette conception, dans bien des cas, va être la seule possible à réaliser dans de nombreux pays d'Europe et aux Etats-Unis mais également dans les colonies où il s'agit d'englober de vastes espaces englobant des villages autochtones dont il est impossible d'interdire la traversée ou l'accès ou de les soustraire à l'attrait touristique. La *Conférence de Londres* de 1933 distingue sur cette base les deux acceptions. Le terme de « *Parc national* », est constituée par :

> « *une aire (a) placée sous le contrôle public, dont les limites ne seront pas changées et dont aucune partie ne sera capable d'être transférée sauf par l'autorité législative compétente, (b) mise à part pour la propagation, la protection et la conservation de la vie animale sauvage et de la végétation sauvage, et pour la conservation d'objet d'intérêt esthétique, géologique, préhistorique, historique, archéologique, et d'autres intérêts scientifiques, au profit, à l'avantage et pour la récréation du public général, (c) dans laquelle la chasse, l'abattage ou la capture de la faune et la destruction ou collection de la flore sont interdits, sauf par l'entreprise de ou sous la direction ou le contrôle des autorités du parc* »[1667].

Par contre, la « *Réserve naturelle intégrale* », contient des mesures plus strictes de conservation des sites naturels, rejetant toutes interférences extérieures et est définie comme :

> « *une aire placée sous le contrôle public et sur toute l'étendue de laquelle toute espèce de chasse ou de pêche, toute exploitation forestière, agricole ou minière, toutes fouilles ou prospections, sondages, terrassements ou constructions, tous travaux tendant à modifier l'aspect du terrain ou de la végétation, tout acte de nature à nuire ou à apporter des perturbations à la faune ou à la flore, toute introduction d'espèces zoologiques ou botaniques, soit indigènes, soit importées, sauvages, ou domestiquées, seront strictement interdits ; où il sera défendu de pénétrer, de circuler ou de camper sans autorisation spéciale écrite des autorités compétentes ; et dans laquelle les recherches scientifiques ne pourront être effectuées qu'avec la permission de ces autorités* »[1668].

Si le *Yellowstone National Park* aux Etats-Unis ou le *Kruger Park* au Transvaal correspondent à la première définition, les futurs Parcs Nationaux du Congo belge, ainsi que le *Parc National Albert* déjà créé (1925), répondent à la seconde.

1666 J.-P. HARROY, op. cit., pp. 43-44.

1667 *Convention relative à la Conservation de la faune et de la flore à l'état naturel*, Londres, le 8 novembre 1933, in Commission de Coopération technique en Afrique au Sud du Sahara (C.C.T.A.), *Comptes rendus de la Troisième Conférence Internationale pour la Protection de la Faune et de la Flore en Afrique, Bukavu, 26-31 octobre 1953*, Ministère des Colonies, Bruxelles, {1954}, pp. 159-195, art. 2, § 1.

1668 Ibid., art. 2, § 2.

Ces définitions fixent une fois pour toute la réalité que ces termes englobent et leur apportaient une reconnaissance internationale. Dorénavant, ces concepts pourront recevoir une application pratique commune à l'ensemble des territoires placés sous ces régimes. Un simple examen de ces définitions montre que, plusieurs années avant la conclusion de la Convention de 1933, le *Parc National Albert* est soumis au statut de la réserve naturelle intégrale, à l'exception de ses territoires-annexes et de certaines zones ouvertes plus tard au tourisme. L'appelation « Parc National » va cependant être conservée lors de l'officialisation des statuts de l'*Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge* en 1934, car la locution est devenue classique et répond aux vœux des instigateurs de l'idée de montrer les liens directs avec les Parcs nationaux américains, ce que nous verrons en détail dans le chapitre suivant. Le maintien de l'appellation de «*Parcs Nationaux*» va cependant demeurer une source de confusions. Des auteurs étrangers font faire état de cette terminologie pour nier le sérieux des mesures de conservation prises au Congo belge. Tel est notamment le cas du professeur Walther Schoenichen (1876-1956)[1669], pionnier de la protection de la nature en Allemagne qui consacre un subtantiel exposé aux problèmes de la protection de la nature dans les régions coloniales et signale qu'aucun signataire de la Convention de Londres n'a rempli ses engagements en ne créant que des parcs nationaux et non pas des réserves intégrales :

> « *In diesen strengen Banngebieten soll also die Natur ganz sich selbst gehören. Sie sind demnach sozusagen das Idealmittel, die Natur vor jeder menschlichen Beeinflussung zu bewahren. Indessen steht die Forderung, solche reinen Naturoasen zu begründen, einstweilen noch grossenteils auf dem Papier, das bisher keine der afrikanischen Kolonialmächte, die fast durchweg der Londoner Konvention beigetreten sind, mit der Schaffung solcher Reservate Ernst gemacht hat. Anders steht es mit den Nationalparken, von denen es zur Zeit im Schwarzen Erdteil bereits rund ein Dutzend gibt*"[1670].

Victor Van Straelen tente de démontrer que cette affirmation manque de fondement. Il présente une énergique mise au point le 19 juin 1943 à la Classe des Sciences Naturelles et Médicales de l'*Institut Royal Colonial Belge*[1671]. Selon lui, la notion de protection intégrale n'appartient en propre à aucune nation et

---

1669 Biologiste allemand et l'un des premiers protecteurs de la nature dont la pensée est liée à l'idéologie du National-Socialisme. Il remplace Hugo Conwentz à la direction du Bureau d'Etat pour la conservation des monuments naturels en Prusse (1922) et est connu comme le « chef protecteur de la nature » du Reich allemand ; il publie un ouvrage sur la protection de la nature comme devoir culturel, patriotique et international (1942). Il est membre du NSDAP dès 1932 et publie une étude sur le déclin de l'hygiène des races (1926) (http://www.spurensuche.hompage.t-online.de/HomepageClassic01/schoen.htm).

1670 W. SCHOENINCHEN, « Fragen des kolonialen Naturschutzes », in *Biologia Generalis*, bd. 16, 1942, pp. 140-141 : "*Dans ces régions de strictes réserves où la Nature devrait être maître, celles-ci sont donc pour ainsi dire un moyen idéale de protéger la Nature de toute intervention humaine. Par contre, cette exigence de créer de tels oasis de pure Nature reste largement encore sur papier, car jusqu'ici, aucune des puissances coloniales d'Afrique, puissances qui presque toutes ont adhéré à la Convention de Londres, n'ont pas encore réalisé de telles réserves. La situation est différente en ce qui concerne les Parcs nationaux qui sont environ une douzaine sur le continent noir*».

1671 V. VAN STRAELEN, « Le concept de la réserve naturelle intégrale au Congo Belge », *in Bulletin des Séances de l'IRCB*, XIV-2, 1943, pp. 397-417.

s'expriment dès le 19ème siècle avec plus ou moins de netteté par divers naturalistes et explorateurs, comme Ch. Darwin[1672], A. Wallace[1673] ou C. Chun[1674], témoins durant leurs voyages des boulversements de la faune et de la flore provoqués par l'homme et dont les ravages sont particulièrement visibles dans des îles de l'Atlantique et du Pacifique. L'expression formelle de la protection intégrale prend lentement corps dans ce contexte. Un premier cas est fourni en 1875 lorsque, grâce à l'intervention du botaniste anglais John Horne[1675], le palmier *Lodoicea seychellarum* se voit intégralement protégé ainsi que toutes les associations végétales dans deux vallées de l'île Praslin et dans toute l'île Curieuse[1676]. En 1889, une autre réserve intégrale est consituée à Tjibodas sur l'île de Java, grâce au botaniste hollandais Melchior Treub (1851-1910)[1677]. En 1914 est créée une première réserve intégrale européenne, le *Parc National Suisse* aux limites de la frontière helvétique, dans la vallée de l'Engadine, alors que les premiers parcs nationaux européens ont été créés en Suède en 1909[1678] Les principes admis pour le choix de ce territoire sont la conservation de son caractère naturel n'ayant subi aucune ou un minimum d'altération anthropique et un paysage offrant une variété d'aspects géologiques, faunistiques, floristiques et sylvicoles[1679]. Cette création est supportée par Paul Sarasin qui lance un appel à la protection intégrale de la biocénose[1680] lors du *VIIIème Congrès International de Zoologie* tenu à Graz en 1910 et mise sur les rails lors de *Commission Internationale pour la Protection de la Nature* à Berne en 1913 où l'on insite sur la nécessité pour ces réserves de devenir des espaces dédiés à la recherche scientifique. Sarasin ne parle pas encore de réserve naturelle intégrale mais bien de « *réserve complète* ou *totale* » pour tous les animaux et plantes, dont la Commission va pousser la création sur toute l'étendue du globe, en Afrique en particulier où :

> « *Il y a lieu d'inviter les nations à constituer des réserves totales communes par la réunion de grandes étendues de terrains limitrophes, de façon à ce que des régions aussi vastes que le territoire d'une des grandes puissances européennes soient rendues à la nature et mises en état de faire réapparaître les biocénoses grandioses de l'Afrique possédait avant l'arrivée de l'homme blanc, qui détruit tout sans aucun égard* »[1681].

1672 Ch. DARWIN, *A Naturalist's Voyage (Journal of Researches into the Natural History and Geology of the Countries visited during the Voyage of H.M.S. Beagle round the World)*, London, 1890 (first edit. 1845), pp. 111-113, 409-410 et 466-471.

1673 A.R. WALLACE, *Island Life*, London, 1880, pp. 283-286.

1674 C. CHUN, *Aus den Tie en des Wetlmeeres, Schilderungen von der deutschen Tie see-Expedition*, Jena, 1900, pp. 256, 276, 280 et 283.

1675 Conservateur du Jardin des Pamplemousses à l'Ile Maurice.

1676 V. VAN STRAELEN, op. cit., p. 404.

1677 W. ESHUIS, « Protection of Wild Life in Netherlands Indies », in *Bulletin of the Colonial Institute of Amsterdam*, t. II-4, 1939, pp. 291-307.

1678 Sarek, Stora Sjöfallet, Pelle Kajse et Abisko, ainsi que Sonfjället dans ses territoires lapons (J.-P. HARROY, « National Parks… », op. cit., p. 15).

1679 A. BARBEY, « Le Parc National Suisse. Son rôle, son organisation, son intérêt scientifique », *Contributions à l'étude des réserves naturelles…*, op. cit., pp. 106-107.

1680 P. SARASIN, « Ueber Weltnaturschutz », in *Verhandlungen VIII Int. Zool. Kongress zu Graz 1910*, 1912, p. 243.

1681 P. SARASIN, « Exposé introductif » *Conférence Internationale pour la Protection de la Nature*, Berne, 1913, P. 59.

La Belgique va régler sa conduite sur les directives exprimées à Berne et la création, douze années plus tard, du *Parc National Albert*, exprime la réalisation de cet engagement. Conçue comme une réserve naturelle intégrale, il est reconnu comme telle par l'*American Committee for International Wild Life Protection* :

> « *It will be seen that this concept of a national park is quite different form that held by the administrators of the Kruger Park and of parks in the United States and Canada where is held that national parks are for the fullest of enjoyement by the whole public. However, the significance of the Belgian park idea lies not only in the fact that it is leading to the creation of the first park in Africa, but also to the first parks in the world to be esthablished for purely scientific purposes. The Swiss national park in the Engadine was established along similar lines and remarkable scientific studies have already been made here*"[1682].

Les Parcs Nationaux du Congo belge vont développer ainsi un régime hybride placé sous la définition des réserves naturelles intégrales mais atténué pour ses territoires-annexes ainsi que par la levée de certaines restrictions ou interdictions en faveur du public par l'institution qui les gère[1683]. Dans le Parc National Albert, différents secteurs vont exactement correspondre à la défnition des réserves naturelles intégrales, où coexistent des territoires libres d'occupation humaine, des pairies et des savanes secondaires, des zones volcaniques et des types de végétation intacts avec leur faune primitive. D'autres secteurs, ouverts aux activités des populations locales et au tourisme, sous certaines conditions, vont rappeler davantage la définition des parcs nationaux. Ces dernières auront en outre la vocation de protéger les zones de réserves naturelles intégrales en les enveloppant et joueront un rôle de tampon en permettant d'éviter le contact immédiat entre celles-ci et les territoires sans régime de protection particulière. Nous verrons qu'en pratique, cette catégorisation va être plus ou moins nuancée selon les cas, en particulier par la subsistance de populations dans les réserves intégrales, malgré des mesures d'évacuation qui devront permettre d'assurer la pleine définition de ce régime par l'élimination de tous les facteurs anthropiques.

2. Création du « Parc National Albert »

Le permier parc national du Congo va être installé dans région bien définie au point de vue géographique, et physiquement très différent du reste du Congo. Elle coïncide à la contrée la plus élevée de l'Afrique qui suit le parcours du Grand Rift africain et en occupe une section, prolongeant le bassin du Nil et les grands lacs et comprend un massif volcanique en activité, comparable aux

---

[1682] *Special Publication of the American Committee for International Wild Life Protection*, vol. 1, n°3, 1933, p. 19.
[1683] P. GASTHUYS, *Les Parcs Nationaux du Congo* Belge, Ministère des Colonies, DG de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Colonisation, Bruxelles, 1937, pp. 12-15.

grandes masses éruptives des Andes. L'escarpement de cette région montagneuse permet le passage rapide à travers des zones climatiques différentes et propose une faune et flore différente de la faune tropicale caractéristique ; leur isolement, au milieu de contrées plus basses, offrent également un refuge à des organismes qui ont été refoulés par d'autres de leur premier habitat. Ainsi, les forêts recouvrant les plus hauts sommets des volcans sont un asile pour certains animaux devenus rares ou exterminés ailleurs, dont le gorille. La naissance du premier parc et la question de survie des gorilles de la région sont intimement mêlés. Nous proposons de présenter les facteurs de ce lien.

2. 1. La question des gorilles de montagne

Les explorations de la région du Kivu, pour motifs d'expansion territoriale, de voyage ou de connaissances et récoltes scientifiques, fournissent le cadre de la création du parc et nous aident à comprendre la situation fragile dans laquelle se trouve la faune de la région, les populations anthropomorphes en particulier. La découverte d'une nouvelle espèce, le gorille de montagne, va devenir la cause et la conséquence, et des expéditions de chasse dans la région pour se procurer des spécimens, et de l'idée de leur protection.

a) Les explorations internationales dans la région

Les explorations internationales organisées dans cette région possèdent à l'origine des ambitions géopolitiques coïncidant avec les tentatives des trois empires coloniaux qui se trouvent dans la région, l'Etat Indépendant du Congo, l'Uganda Protectorate et le Deutsch Oost Afrika d'étendre leur expansion en repoussant de plus en plus leurs frontières vers l'intérieur du continent[1684]. Il convient de nous attarder quelque peu sur ces explorations pour montrer à quel point cette région est parcourue internationalement et est à la base de sa une vision idéalisée, concourant à attirer de nombreux étrangers de tous bords, explorateurs, scientifiques, chasseurs qui récoltent une ample moisson de « témoignages » sur le terrain.

La description offerte par E.M. Jack de la région des Virunga dans le *Mouvement Géographique* de juin 1913 résume bien les caractéristiques que les auteurs de l'époque présentent à son propos. Elle est considérée comme remarquable à divers points de vue, lieu de rencontres des empires européens, source la plus lointaine du Nil et de ses légendes historico-romantiques, riche en productions agricoles et salubre, véritable trésor pour les scientifiques et les esthètes qui y sont attirés par la splendeur de ses sites sauvages[1685].

[1684] Voir au sujet des différents incidents militaires relatif au problème de la frontière orientale entre 1885 et 1910 : *La Force publique de sa naissance à 1914. Participation des militaires à l'histoire des premières années du Congo*, IRCB, Section Sc. Morales et Politiques, Mémoires, t. 27, Bruxelles, 1952, pp. 185-193.

[1685] E.M. Jack, *M.G.*, 15/06/1913, col. 283-287.

Le sommet du volcan Sabinio, à l'extrême est des monts Mfumbiro, marque le point de contact des territoires allemand, belge et anglais. Au-delà de ce point commence vers l'est, la frontière anglo (Uganda Protectorate)-allemande (Oost Deutsch Afrika), et vers le nord, la frontière anglo-belge[1686]. Le 1er juillet 1890, un accord entre la Grande-Bretagne et l'Allemagne intervient à propos de leurs sphères respectives d'influence à l'ouest du lac Victoria et aux termes duquel les territoires situés au Nord du 1er degré de latitude Sud, comprenant les lacs Albert et Edouard et le « *Mont M'fumbiro* » passent sous le contrôle britannique[1687]. Entre 1890 et 1909, plusieurs expéditions allemandes et britanniques sont ainsi entreprises dans cet espace qui reste sujet à controverses et dont les récits des premières explorations antérieures ont contribués à susciter un engouement international pour cette région qui offre, pense-t-on, la clé de l'énigme des sources du Nil.

L'explorateur anglais John Speke (1827-1864)[1688] observe au loin pour la première fois les « *Mounts Mfumbirou* » en 1861, qu'il présente comme le système d'épuisement des montagnes de la Lune[1689]. Henry Morton Stanley découvre le lac Albert-Edouard en janvier 1876, lors de son expédition pour le compte du *New York Herald* et du *Daily Telegraph* où il remonte le cours du Lualaba, prouvant qu'il constitue le cours supérieur du fleuve Congo et qu'il ne communique pas avec le Nil, comme en avait émis l'hypothèse, Livingstone[1690]. Il poursuit ses explorations de la région durant sa 4ème expédition africaine à la recherche d'Emin Pasha (1887-1889), voyageant vers le nord par la vallée de la Semliki, en passant par le lac Albert-Edouard pour entreprendre l'ascension du pic neigeux du Ruwenzori (juin 1889), qu'il a aperçu en décembre 1887 et qui a été gravi par William Stairs (1863-1892)[1691], membre de l'expédition en mai

---

1686 P. JENTGEN, *Les frontiers du Ruanda-Urundi et le régime international de tutelle*, ARSC, Classe Sc. Morales et Politiques, Mémoires, Nvelle série, t. 13, fasc. 2, Bruxelles, 1957, pp. 12-24.

1687 Agreement between the British and German Governements, respecting Africa and Heligoland, Berlin, July 1, 1890 : E. HERTSLET, *The Map of African by Treaty*, vol. 3, London, Harrison & Sons, 1909, pp. 899-906.

1688 Engagé dans l'armée des Indes (1844), il entame des explorations dans l'Himalaya et au Tibet d'où il rapporte de nombreuses informations botaniques, zoologiques et géologiques, puis accompagne R. Burton dans une expédition d'exploration en Somalie (1855) qui échoue. Ensemble, ils s'engagent dans la cavalerie turque pour participer à la guerre de Crimée puis retournent vers l'Océan Indien et Zanzibar dans le but de trouver les sources du Nil (1856), arrivent au lac Tanganyika puis Speke remonte seul vers le lac Victoria, certain de découvrir les fameuses sources. Soutenu par la Société de Géographie et le gouvernement britannique, il retourne dans la région avec Grant (1860) pour se rendre en Uganda où ils découvrent le Nil Blanc (1862) dont il publie *The Journal of the Discovery of Source of the Nil* (Edinburgh-London, William Blackwood & Sons, 1863) (M. COOSEMANS, notice biographique, in *B.C.B.*, t. I, IRCB, Bruxelles, 1948, col. 860-864).

1689 J.H. SPEKE, *Les sources du Nil. Journal de voyage* (trad. E.D. Forgues), 3ème édit., Paris, Hachette, 1881, pp. 184-185.

1690 G. HAMBROUCK, *« Through the Dark Continent » H.M. Stanley à travers l'Afrique centrale 1874-1877*, in S. CORNELIS et alii, *H.M. Stanley. Explorateur au service du Roi*, Musée royal de l'Afrique centrale, Tervuren, 1991, pp. 22-23.

1691 Ingénieur britannique, il travaille quelques années en Nouvelle-Zélande avant de participer à l'expédition de Stanley à la recherche d'Emin Pasha (1887-1889) ; il réalise l'ascension du Ruwenzori (1889) et rapporte les premiers spécimens d'herbiers déposés au Jardin Botanique de Berlin. Il s'engage dans une nouvelle expédition pour le compte de la Compagnie du Katanga (1891) et fait reconnaître

1888[1692]. Les descriptions idylliques de Stanley encouragent certainement d'autres voyageurs à se rendre dans cette région :

"*...the Semliki valley, with its treasures of woods and vegetable productions, not yet explored, and the Semliki River, which was said to connect the upper with the lower lake, not yet traced. To hear about wonderful salt lakes that might supply the world with salt; of large-bodied Wazongora, and number of amiable tribes; of the mysterious Wanyavingi, who were said to be descended from white men; to be in the neighbourhood of colossal mountains topped with snow, which I believed to be the lost Mountains of the Moon; to be in a land which could boast to possessing the fabulous mountains de la lune, a veritable land of marvel and mystery, a land of pigmies and tall men reported from the old, and not feel a glad desire to search into the truth of these sayings. He -the Maker who raised those eternal montains and tapestried their slopes with the mosses, and lichens, and tender herbs, and divided them by myriads of watercourses for the melted snow to run into the fruitful valley, and caused that mighty, limiteless forest to clothe it, and its foliage to shine with unfading lustre- surely intended that it should be reserved until the fulness of time for something higher than a nursery for birds and a store-place for reptiles. The abundance of food in this region was on of the most remarkable features in it. Ten battalions would have needed no commissary to provide their provisions. We had but to pluck and eat. Our scouts reported that on every hand lay plantations abounding in the heaviest clusters of fruit. The natives granaries were full of red millet, the juts were stored with Indian corn; in the neighbouring garden plots were yams, sweet potatoes, colocassia, tobacco* »[1693].

Depuis cette époque, de nombreuses expéditions se succédent dans la région et augmentent graduellement ses connaissances scientifiques, permettant de dresser des levées des rives du lac Albert –Edouard et vallée de la Semliki - Emin Pasha et le Dr Franz Stuhlmann, F.D. Lugard, 1891-1892, A.H. Sharpe et E.S. Grogan, 1899 -, la première description géographique de la chaîne volcanique des Virunga - F. Stuhlmann, janvier 1892[1694], A.H. Sharpe et E.S. Grogan, 1899 - et de la chaîne du Ruwenzori - F.D. Lugard, 1891-1892[1695].

---

l'autorité de l'Etat par plusieurs chefs locaux avant d'entrer sur le territoire de Msiri pour lui faire accepter la tutelle de l'Etat (M. COOSEMANS, notice biographique, in *B.C.B.*, t. II, IRCB, Bruxelles, 1951, col. 877-880).

1692 Pour la description de la région traversée, voir H.M. STANLEY, *In Darkest Africa. Or the quest rescue and retreat of Emin, Governor of Equatoria*, vol. 2, London, Sampson Low, Marston, Searle and Rivington, 1890, pp. 230-306.

1693 Ibid., t. 2, p. 246-247.

1694 F. STULHMANN, *Mit Emin Pascha in Herz von Afrika. Ein Reisebericht mit Beiträge von Dr Emin Pascha, in seinem Auftrage geschildert*, Berlin, Dietrich Reimer, 1894, pp. 205-305.

1695 Le capitaine anglais Lugard voyagea entre Mombasa et le lac Albert, en passant par le Victoria Nyanza et le lac Albert-Edouard pour étudier les moyens d'étendre l'aire commerciale dans la région et rêva d'ouvrir une grande route de communication fluviale entre l'Uganda et le lac Albert-Edouard, dont il vantait l'abondance des ressources naturelles des ses rives : « *a country abounding in ivory, and as yet untapped by the Arabs and Manyuema* » (F.D. LUGARD, *The Rise of our East African Empire*, vol. 1, Edinburghs-London, William Blackwood & sons, 1903, pp. 385-386).

L'expédition la plus importante est celle de l'Allemand Gustav-Adolf von Götzen (1860-1910)[1696] qui complète les données de Stuhlmann en explorant la chaîne volcanique entre juin et septembre 1894. Il découvre l'activité volcanique des volcans les plus occidentaux de la chaîne, le Nyamulagira et le Nyiragongo, dont il entreprend l'ascension puis explore la partie septentrionale du lac Kivu (1893-1894)[1697]. L'année suivante, le lieutenant belge Alphonse Lange (1865-1897)[1698], chef de poste de Kibanga, complète les découvertes de von Götzen au sud du Kivu et reconnaît le cours de l'émissaire de ce lac, le Ruzizi, où il établit deux postes (1896). Un autre belge, le lieutenant Henri Van Der Wielen (1870-1897)[1699], établit en juin 1896, au villagae de Kirimi, sur la Semliki, le poste frontière le plus oriental fondé par l'Etat Indépendant du Congo. En 1897, le Dr Richard Kandt (1867-1918)[1700] tente, à son tour, de retrouver les sources du Nil, atteind la région des Virunga et traverse les plaines de lave ; il établit un relevé complet de la rive occidentale du lac Kivu et de l'île de Kidjwi[1701].

L'étude des flores et faunes de la région est entreprise en 1899-1900 par l'expédition de J.E.S. Moore (1870-1947) et ses adjoints Berridge et Fergusson, pour confirmer les observations menées lors de son premier voyage en 1895-1896 au lac Tanganyika et qui avait donné lieu à des controverses sur l'origine de ce lac, considéré par certains milieux scientifiques anglais comme une « *Relic Sea* »[1702]. Cette seconde mission, patronnée par la *Royal Geographical Society of*

[1696] Lieutenant aux Uhlans à la Garde Impériale germanique, il entreprend une expédition transafricaine en 1893-1894, depuis la côte orientale de l'Afrique orientale allemande (Pangani) jusqu'à la Kagera, d'où il traverse le Ruanda et la région des Grands Lacs avant de reprendre la route vers l'ouest, jusqu'à Boma par steamer. Il devient attaché militaire à Washington (1896-1898), puis est nommé gouverneur civil de l'Afrique orientale allemande (1901). De retour en Allemagne, il occupe le poste de ministre de l'Empire auprès des villes hanséatiques (1906-1910) (R. CAMBIER, notice biographique, in *B.C.B.*, t. I, IRCB, Bruxelles, 1948, col. 420-423).

[1697] G.A. Graf Von GÖTZEN, *Durch Afrika von Ost nach West. Resultate unde Begebenheiten einer Reise von der Deutsch-Ostafrikanischen Küste bis zur Kongomündung in den Jahren 1893/94*, 2te Auflage, Berlin, Dietrich Reimer, Berlin, 1899 : chapitre sur les Monts Virunga et le lac Kivu, pp. 201-246.

[1698] Lieutenant de la Force publique, attaché à l'expédition Dhanis contre les Afro-Arabes (1892) à Gandu et participe aux combats contre le chef Rumaliza à Kabambare (1895). Durant son second terme, il prend la direction du poste de Kibanga où il reconnaît la rivière Ruzizi puis est nommé chef de poste de la zone du Haut-Ituri (1896-1897) (M. COOSEMANS, notice biographique, in *B.C.B.*, t. II, IRCB, Bruxelles, 1951, col. 583-585).

[1699] Formé à l'Ecole militaire, il est nommé sous-lieutenant au 12ème régiment de ligne (1893), puis s'engage à la Force publique congolaise où il dirigé vers la lutte contre les Afro-Arabes (1895) qu'il poursuit en Ituri sous les ordres de Lothaire (R. MORIS, notice biographique, in *B.C.B.*, t. II, IRCB, Bruxelles, 1951, col. 979-980).

[1700] Médecin allemand spécialisé dans les maladies mentales, il tente l'exploration de la région des Grands Lacs pour résoudre l'énigme des sources du Nil (1897-1900) ; il contribue à la connaissance géographique de la région et établit un relevé complet de la rive occidentale du lac Kivu et de l'île d'Idjwi (M. COOSEMANS, notice biographique, in *B.C.B.*, t. III, IRCB, Bruxelles, 1952, col. 479-481).

[1701] R. KANDT, *Caput Nili. Eine empfindsame Reise zu den Quellen des Nils,* 2 vol., Berlin, Dietrich Reimer, 1914.

[1702] *M.G.*, 09/04/1899, 15, col. 177. Cette thèse fut réfutée à l'époque par des scientifiques belges comme J. Cornet et P. Briart : voir les articles qu'ils rédigèrent à ce sujet (P. BRIART, « mollusques du Tanganyika » *M.G.*, 1896, col. 302 et J. CORNET, « Le Tanganika est-il un « Relichten See ? », in *Congo Illustré*, 1894, p. 111.

London, explore les lacs Tanganyika et Kivu pour observer des similarités éventuelles de leur faune, puis reconnaît la chaîne volcanique des monts Virunga où elle constate les deux volcans en activité mentionnés par von Götzen, longe la rive occidentale du lac Albert-Edouard, traverse la Semliki et entreprend l'exploration des monts Ruwenzori[1703]. Moore complète les données altimétriques des volcans observés par von Götzen et Grogan et indiqur l'activité volcanique du Nyiragongo au sommet duquel émergent de récents courants de lave projetant des jets éblouissants de vapeur blanche[1704]. Les résultats de ses recherches zoologiques ne permettent pas d'observer une similarité des faunes du Tangayika et du Kivu mais bien une analogie entre celle des lacs Kivu, Albert-Edouard et Albert[1705]. Ces observations fournissent la preuve que ces trois appartiennent au bassin du Nil.

Entre 1900 et 1911, plusieurs missions de délimitation des frontières se succèdent dans la région des Grands Lacs en vue de régler la question des frontières entre les possessions belges, allemandes et anglaises - Mission Ruzizi-Kivu, 1900-1906 ; mission du 30ème méridien, 1907-1908 ; mission Kivu-Ufumbiro, 1911 -, réactualisée par les incidents entre l'Etat Indépendant et l'Allemagne, motivés par l'indétermination sur place du lac Kivu et de la Ruzizi, son déversoir dans le Tanganyika. Le territoire contesté est occupé par la mission Milz et une commission mixte est constituée pour en déterminer la frontière jusqu'à son intersection avec le parallèle 1° 20' Sud sur le 30e méridien. Ces travaux permettent d'étendre considérablement les connaissances topographiques de la région comprise entre les lacs Edouard et Kivu. Du côté belge, le capitaine Jules Bastien (1865-1914)[1706] et le lieutenant Mercier, secondé, entre autres, par Jean Maury[1707], fournissent des documents cartographiques complets de la région[1708]. Du côté allemand, le capitaine Hermann, membre de la commission mixte explore la région des volcans et distingue les volcans occidentaux - Nyiragongo, Nyamulagira -, les volcans du centre - Karissimi et Mikeno, qu'il confond avec le Sabynio - et le groupe

---

1703 A.-J. WAUTERS, « L'expédition Moore aux grands lacs de l'Afrique orientale », *M.G.*, 08/07/1900, 17, col. 325-328.

1704 *M.G.*, 03/03/1901, 9, col. 97.

1705 Ce qui s'expliquait, selon lui par la faille s'étendant et provenant de la digue volcanique, entre le sud Kivu et le nord de l'Albert-Nyanza, qui a été couverte d'eau et contenu le même type de faune d'eau douce (ibidem).

1706 Détaché de l'Institut cartographique militaire, chargé d'une mission mixte belgo-allemande de délimitation du lac Kivu et du Ruzizi (travaux de triangulation) (1900-1903) puis de marquer sur le terrain le 30° méridien depuis son intersection avec le parallèle 1° 20'S jusqu'au point où ce méridien rencontre la ligne de partage des eaux Congo-Nil (1904-1907) (A. ENGELS, notice biographique, *B.C.B.*, t. 3, I.R.C.B., Bruxelles, 1952, col. 33-35).

1707 Désigné comme attaché à la Commission géographique du Kivu (1905-1908), puis second commissaire de la Mission de délimitation Kivu-Ufumbiro (1910-1911). (F. PEEMANS, notice biographique, *B.B.O.M.*, t. 7, A.R.S.O.M., Bruxelles, 1998, col. 280-282).

1708 Ils dressent ainsi la carte du nord du Kivu, le relevé du cours de la Ruzizi, l'emplacement des principales montagnes de la vallée et ainsi que de la rive ouest et nord-ouest du lac Kivu, une carte de la vallée de la Rutshuru et une carte de la frontière germano-belge.

oriental - composé de trois cônes, dont le Muhavura, dont le capitaine Bethe fit la première ascension[1709].

Le conflit frontalier entraîne une concentration des troupes de la Force publique dans cette région dès 1902. La zone la plus âprement disputée entre avril 1904 et le 14 mai 1910 entre les troupes belges et britanniques est la région des volcans[1710]. En 1909, l'Angleterre émet des prétentions sur la région des volcans Virunga et une certaine tension caractérise les relations des deux gouvernements, lorsqu'elle décide d'occuper effectivement le pays par l'intérmédiaire d'une mission installée à Kisegi[1711]. Le poste de Rutshuru y devient le Quartier principal, puis le Quartier Général de toutes les forces d'occupation coloniale belge au Kivu et enfin le chef-lieu du Territoire de la Ruzizi-Kivu, détaché du district des Stanley-Falls pour être placé sous un gouvernement militaire spécial en raison des circonstances du moment[1712]. Entre 1904 et 1914, près de deux mille militaires sont concentrés en permanence à Rutshuru avec une artillerie lourde, dont 24 Nordenfelt, répartie entre les divers postes frontaliers[1713]. Le 14 mai 1910, un protocole est signé à Bruxelles par les trois nations colonisatrices fixant les frontières de leurs possessions respectives dans la région des Grands Lacs. La colonie belge perd du terrain à l'est de la ligne Ruzizi-Kivu-lac Edouard au profit de l'Uganda mais gagne la rive ouest du lac Albert, cédée par les Britanniques[1714].

Le lieutenant belge Gustave Vervloet (1873-1953)[1715] est un témoin privilégié des nombreux passages dans la région. Adjoint supérieur de 2ème classe au commissaire de district dans le territoire de la Ruzizi-Kivu à Rutshuru (juin 1904-décembre 1907), il y organise les services, tente l'occupation du territoire - il mène une opération punitive dans la région des volcans[1716]- et entame le recensement de la population et la cartographie de la région, dont un relevé

[1709] *M.G.*, 05/01/1902, 1, col. 2-3.

[1710] A. LEDERER, « Incident de frontière au Kivu », in G. THOVERON – H. LEGROS, *Mélanges Pierre Salmon II. Histoire et ethnologies africaines, Civilisations*, 1993, 41, 1-2, pp. 415-426.

[1711] Voir à ce sujet les comptes rendus rédigés par le capitaine J. MAURY sur les travaux de ces différentes missions cartographiques et sur la description de la frontière orientale du Congo belge, entre les lacs Tanganyika et Albert, *M.G.*, 31/03 et 21/04/1912, ainsi que par le capitaine E.M. JACK, membre de la mission anglaise, id., 15/06/1913.

[1712] E. VANDEWOUDE, *Documents relatifs à l'ancien district du Kivu (1900-1922)*, Léopoldville, Archives du Congo Belge, Section Documentation, 1959, pp. 307-308.

[1713] *La Force publique*..., op. cit., p. 190.

[1714] Ibid., p. 193.

[1715] Sous-lieutenant détaché à l'Institut cartographique militaire (1899), il est engagé à la Force publique et commande la station de Kilo dans le Haut-Ituri, de Mahagi (enclave de Lado) puis de Luvungi (Kivu) (1900-1903) ; adjoint supérieur de 2ème classe, il est affecté au poste de Rutshuru où il organise les services et entreprend diverses reconnaissances de la région (1904-1907) ; directeur général des districts de l'Uele, Stanleyville, Aruwimi et Ubangi pour la Société Commerciale et Minière du Congo (Cominière) (1911-1914). En Belgique, il participe à la fondation de plusieurs associations coloniales comme les Vétérans Coloniaux (1928-1953) et à plusieurs expositions internationales (Anvers, Paris, 1930-1935). Il est président du conseil d'admnistration du Comptoir Africain des Produits de l'Equateur (Paris, 1923-1926) (P. VAN SCHUYLENBERGH, *La mémoire des Belges*..., p. 113).

[1716] Voir *Tribune Congolaise*, 04/05/1905.

géodésique des volcans Kania, Muhavura et Mikeno, travail qui se base sur les données obtenues par la mission géographique du 30ème méridien. Il entreprend en novembre 1905 l'ascension du volcan éteint Muhavura[1717], au cours d'une reconnaissance de la région et visite à plusieurs reprises, les villages lacustres établis dans la partie sud-est du lac Albert-Edouard[1718]. Dans son ouvrage *Aux sources du Nil* paru en 1911[1719], et présenté comme une « *Notice de géographie descriptive et un aperçu ethnographique* », il décrit la végétation, la faune et les populations locales et fait l'état des aspects remarquables de la contrée :

> « *En résumé…tous les voyageurs s'accordent à le reconnaître d'ailleurs, combien ce pays est exceptionnellement intéressant ! La chaîne si imposante des volcans, dont les ombres gigantesques voilent les nappes bleues des lacs environnants ; ses contreforts aux crevasses immenses ; les splendides forêts de bambous qui les couvrent ; les curieux petits lacs qui les entourent…- tout cela forme un ensemble majestueux et superbe, dont la plume ne saurait exprimer le pittoresque ni la magnificence* »[1720].

Il fait en particulier état de l'abondance de la faune dans la plaine de la Rwindi, entre la rivière Rutshuru et le lac Albert-Edouard, éléphants et hippopotames, buffles, antilopes, fauves, semant la terreur parmi la population, oiseaux, reptiles et insectes[1721]. A ce propos, il évoque l'intérêt d'étudier la question de la mise en valeur des grandes étendues de terrains presque improductifs aux environs du lac Edouard, dans un but cynégétique[1722], se basant sur l'article du Français M. Saint-Rondet sur la source de profit que peut constituer la chasse pour les colonies[1723].

La faune de la région va pourtant ravagée à diverses reprises par les passages de la Force publique. Durant la Première Guerre mondiale, les rapports des missionnaires catholiques de la Mission Tongres-Sainte-Marie à Rugari, mentionnent en 1914 que la population de Rutshuru « *était astreinte à des corvées incessantes de vivres et de portage pour 2000 soldats et 40 officiers présents dans la contrée* »[1724]. Un groupement de douze cents hommes, sous le commandement

---

[1717] Antérieurement escaladé par le capitaine Bethe, commissaire impérial à Ujiji en avril 1898 et par des membres de la commission allemande de délimitation dans la région, E.V. Thévoz avec le sous-officier de la Force publique congolaise H. Van den Berghe, en avril 1904 (G. VERVLOET, « Aux sources du Nil. Dans la région des volcans, du lac Albert-Edouard et du Ruwenzori. Notice de Géographie descriptive et Aperçu ethnographique », Extrait du *Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie*-1910, Bruxelles, A. Berqueman, 1911, pp. 10-11).

[1718] W. MARCUS, *Inventaire Papiers Gustave Vervloet. Major (1873-1953), Inventaire des Archives historiques*, 4, Musée royal de l'Afrique centrale, Tervuren, 1967, pp. 5-39.

[1719] Paru également dans *L'Expansion belge*, juin 1910, pp. 429-441, juillet 1910, pp. 517-525, sept. 1910, pp. 653-659, nov. 1910, pp. 848-861.

[1720] G. VERVLOET, op. cit., p. 21-22.

[1721] *L'Expansion belge*, nov. 1910, p. 857.

[1722] Ibid., p. 858.

[1723] M. SAINT-RONDET, « Le sport cynégétique, ressource coloniale », in *Bulletin de la Société d'Etudes coloniales*, mai 1910, pp. 404-407.

[1724] *Rapport particulier de la Mission Tongres Sainte-Marie de Rugari*, in Société Missionnaire d'Afrique, *Rapports annuels (1914-1915)*, Alger, 1915, p. 301 (cité par J. NZABANDORA NDI MUBANZI, *Histoire de conserver : Evolution des relations socio-économiques et ethnoecologiques entre les parcs nationaux du Kivu et*

du hauptmann Wintgens occupe le nord-est du lac Kivu et le massif des Virunga en 1916, pour organiser la défense allemande de ses frontières. Une percée belge de la défense allemande à Kibati entraîne une réquisition sans précédent des vivres, du bétail et des hommes. Les troupes militaires, composées de quelque douze milles officiers, gradés et soldats belges et congolais, chassent les herbivores pour nourrir leurs nombreux effectifs[1725].

b) La découverte du gorille de montagne et ses conséquences

Les mouvements de circulation européens dans la région ont comme corollaire la découverte d'un environnement neuf et d'espèces fauniques et floristiques jusque-là inconnues. La découverte du gorille de montagne, comme la plupart des grandes découvertes scientifiques, est due à une rencontre fortuite entre l'animal et l'homme mais provoquée par les circonstances historiques particulières que nous venons d'évoquer.

C'est ainsi que le capitaine allemand Robert von Beringe (1865-1940) abat un gorille sur le mont Sabinyo, ne sachant pas qu'il allait devenir le « découvreur » officiel de la sous-espèce de gorille de montagne d'Afrique orientale, le *Gorilla gorilla beringei*. Lieutenant de l'armée coloniale impériale de l'Oost Deutsch Afrika entre 1894 et 1906, basé d'abord à Kilwa, sur la côte de l'océan Indien, il devint chef du poste militaire d'Usumbura (1902-1904) où il mène une campagne militaire contre le chef Muezi Kisabo l'obligeant à se soumettre et à reconnaître la domination allemande[1726]. En août 1902, promu au rang de capitaine, il entreprend une expédition pour visiter les postes allemands situés au nord d'Usumbura, jusqu'à la frontière avec l'Uganda et consolider les relations avec les chefs locaux. Il y effectue des observations scientifiques et fournit les positions des différents volcans de la chaîne de Virunga[1727]. En octobre, il atteind la zone des volcans éteints et gravit, en compagnie du médecin Engeland, de quelques askaris et porteurs, le mont Sabinyo[1728] et le 17 octobre, il abat deux gorilles :

> « *Von unserem Lager aus erblickten wie eine Herde schwarzer, gro er Affen, welche versuchten, den höchsten Gipfel des Vulkans zu erklettern. Von diese Affen gelang es uns, zwei gro e Tiere zur Strecke zu liefern, welche mit gro em Gepolter in eine nach*

---

les populations avoisinantes (RDCongo), vol. 1, thèse de doctorat, Sciences Sociales-Anthropologie, ULB, Bruxelles, 2002-2003, p. 124.

[1725] E. HUBERT, *La faune des grands mammifères de la plaine de la Rwindi-Rutshuru (lac Edouard). Son évolution depuis sa protection totale, Exploration du Parc National Albert*, IPNCB, Bruxelles, 1947, p. 5.

[1726] A. von BERINGE, « On the Trail of the Man who Discouvered the Mountain Gorilla », *Gorilla Journal*, 24, june 2002, pp. 6-7.

[1727] « Volcans de Kirunga », *Bulletin de la Société d'Etudes Coloniales*, juillet 1901-7, pp. 512-513.

[1728] Le compte rendu de ces journées fut renseignée dans les *Deutsches Kolonialblatt* (1903, 14, pp. 234-235, 264-267, 296-298, 317-319) ainsi que dans « Aus dem deutsch-ostafrikanischen Schutzgebieten. Aus der Berichten des Herrn v. Beringe über seine Reisen im Gebiet der Kirungavulkane », *Mitteilungen Forschungsr. & Gelehrten aus den Deutschen Schutzgebieten*, nr 14, 1901, pp. 20-39.

Nordosten sich öffnende Kraterschlucht abstürzten. Nach fünfstündiger, anstrengender Arbeit gelang es uns, ein Tier angeseilt heraufzuholen »[1729].

Le seul spécimen récupéré des deux est un grand singe mâle à l' « allure humaine » - *menschenähulicher Affe* – mesurant un mètre cinquante et pesant plus de « 200 livres », sans poils sur la poitrine et aux membres énormes. Von Beringe ne peut identifier l'espèce et pense, vu la taille, qu'il doit s'agir d'un chimpanzé car, jusqu'à ce jour, les gorilles ne sont observés que dans les plaines. L'individu est envoyé en Allemagne et décrit en 1903 par le zoologiste Paul Matschie (1861-1926) pour le compte du *Berliner Zoologischen Museum*, attribuant à von Beringe l'immortalité taxonomique au spécimen qui est dénommé *Gorilla gorilla beringei Matschie*[1730].

Cette découverte va faire l'effet d'une bombe dans les sphères scientifiques et cynégétiques. Tous les musées désirent donénavant avoir « leur » gorille de montagne. Nous avons analysé dans le Livre II de notre thèse l'esprit de concurrence qui se développe entre les musées internationaux aux fins d'avoir la primauté nationale de la découverte et de sa démonstration publique[1731]. Jusqu'à présent, la seule espèce connue est le gorille occidental de plaine, le *Gorilla gorilla gorilla*, dont la sphère de découverte se limite à l'Afrique occidentale, entre le Gabon et l'Equateur et dont un spécimen - crâne et squelette - de la sous-espèce *Troglodytes gorilla* a été récolté en 1847 chez les Mpongwe, prés du bassin méridional de la rivière Gabon[1732] par le missionnaire américain Thomas S. Savage (1804-1880)[1733]. Celui-ci est décrit par le professeur d'anatomie Jeffries Wyman (1814-1874)[1734]. Après la découverte de ce spécimen, les scientifiques se hâtent de découvrir d'autres espèces. Ils subissent néanmoins les faiblesses des informateurs sur le terrain tandis qu'eux-mêmes interprétent souvent la taxonomie de manière individuelle. Ainsi Matschie est convaincu que le bassin de chaque rivière possède sa propre espèce de gorille et il est parmi les zoologistes, celui qui va décrire le plus d'espèces et de sous-espèces[1735].

[1729] « Bericht des Hauptamanns v. Beringe über eine Expedition nach Ruanda », in *Deutsches Kolonialblatt*, 1903, 14, p. 298 : « *De notre camp nous aperçumes une bande de singes noirs qui essayaient de grimper jusqu'au sommet du volcan. Nous réussîmes à tuer deux grands spécimens. Dans un grand fracas d'éboulement rocheux ils tombèrent dans un cratère qui s'ouvrait vers le nord-est. Après cinq heures d'un travail acharné, nous arrivâmes à hisser l'un dès animaux avec une corde* ».

[1730] J.-P. HARROY, *Contribution à l'histoire jusque 1934 de la création de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge*, in *Liber Amicorum Pierre Salmon*, U.L.B., Institut de Sociologie, Bruxelles, 1993, p. ?

[1731] Voir cette thèse, p. 374.

[1732] A. MEDER – C.P. GROVES, « Où sont les gorilles », *Gorilla Journal*, n° 30, juin 2005, p. 21.

[1733] Missionnaire, physicien et naturaliste protestant américain. Il travaille comme missionnaire au Libéria (1836) (notice biographique, *Wikipédia*).

[1734] Naturaliste et anatomiste américain. Gradué de l'Harvard College (1833) et de l'Harvard Medical School (1937), il est nommé curateur du Lowell Institute à Boston (1840), puis devient professeur d'anatomie et de physiologie au Hampden-Sidney College de Richmond (1843), puis de Harvard (1847). Il publie de nombreux ouvrages scientifiques et de est nommé président de l'American Association for the Advancement of Science (1858) (notice biographique, *Wikipédia*).

[1735] C.P. GROVES, *Primate Taxonomy*, Washington – London, Smithsonian Institution Press, 2001.

Il n'entre pas dans notre intention de fournir une description de ces différentes sous-espèces, ni même les étapes de leur découverte, celles-ci dépassant le cadre géographique et chronologique de notre étude. Nous ne mentionnons que le témoignage du voyageur franco-américain, Paul Belloni, dit Du Chaillu (1835-1903) à propos des gorilles des plaines du Gabon car il nous semble que ce dernier mérite sa réhabilitation historique car il est le premier à rapporter des renseignements authentiques, à capturer et à tuer des gorilles personnellement.

Installé au Gabon depuis sa jeunesse où il a suivit son père commerçant et agent consulaire, il voyage à l'intérieur du pays entre 1852 en 1859 dans des buts commerciaux d'abord (1852-1855), puis avec l'ambition d'explorer et de former de collections ethnographiques et de sciences naturelles (1856-1859) pour laquelle il développe un intérêt en tant que membre de l'*American Ethnological Society* et de la *Boston Society of Natural History*. Dans sa relation de voyage, qu'il fait publier sous le titre *Explorations and Adventures in Equatorial Africa*[1736], le thème central est axé autour de ses observations et de ses chasses aux gorilles des plaines, dont il se vanter d'avoir été le premier à les suivre dans leurs repaires et de les abattre de ses propres mains. Jusqu'ici, en effet, les informations à leur sujet sont fournies par les populations locales tandis que certains européens ont découvert par hasard des peaux ou des squelettes. Sa curiosité pour ces animaux, explique-t-il, a été émoussée par la lecture des rapports de Savage et Wyman[1737] sur la découverte de crâne et squelette de gorille en 1846 par J. Leighton Wilson (1809-1886), missionnaire auprès de l'*American Board of Commissioners for Foreign Missions of the Gaboon.*

L'ouvrage de Du Chaillu est destiné à un large public et ne va recevoir que peu de crédit parmi les scientifiques[1738]. Bien que ses observations soient, dans l'ensemble, crédibles, l'ouvrage contient des contresens manifestes. L'exemple qui suit éclaire notre propos. Il faut insiter, en effet, sur le fait que Du Chaillu est le premier à mettre un terme aux légendes locales qui entretiennent l'image de gorilles tueurs d'hommes et d'éléphants et capturant des femmes :

> « *I am sorry to be the dispeller of such agreeable delusions ; but the gorilla does not lurk in trees by the roadside, and drag up unsuspicious passers-by in its claws, and choke them to death in its vice-like paws ; it does not attack the elephant, and beat him to death with*

[1736] Portant le sous-titre *With accounts of the manners and customs of the people, and the chace of the gorilla, crocodile, leopard, elephant, hippopotamus, and other animals* (John Murray, London, 1861).

[1737] Les dépouilles furent présentées à la *Boston Natural History Society* par les Dr Savage et Jeffries Wyman qui les décrivirent dans le *Boston Journal of Natural History* (1847, vol. V et VI) ; leur description fut complétée par le Dr Ford *Paper on the Gorilla*, publié dans les *Transactions of the Philadelphian Academy of Sciences, 1852* : cité par R. BURTON, op. cit., p. 242-243 ; les squelettes et les crânes rapportés firent également l'objet de publications du professeur R. Owen, superintendant du Natural History department du British Museum : *Transactions of the Zoological Society of London* (1848, 1853, 1855, 1859), ainsi que des professeurs français Duvernoy et I. Geoffroy St. Hilaire, du Museum de Paris (*Archives du Muséum d'Histoire Naturelle*, t. X, 1-2).

[1738] *The Gorilla*, *The African World*, 05/09/1931.

sitcks ; it does not carry of women from the native villages…and the numerous stories of its attacking in great numbers have not a grain of truth in them »[1739].

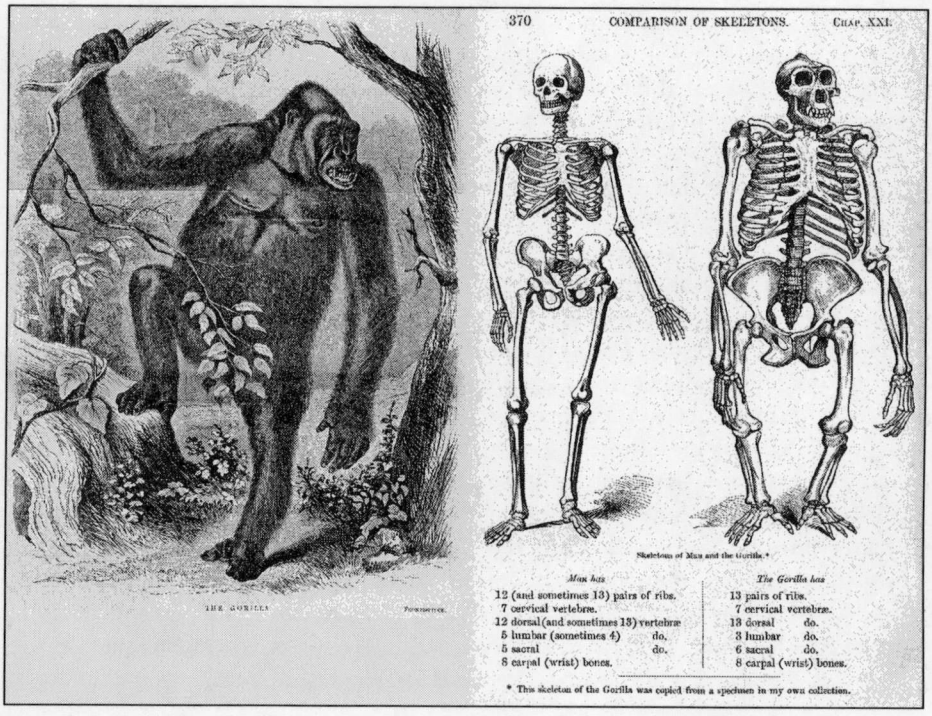

Fig. 39 Les gravures illustrant l'ouvrage du Du Chaillu présentent le gorille comme un animal bipède et féroce; ce dernier tente également sa comparaison anatomique avec l'homme, d'après un squelette issu de sa propre collection (Source : P. Du Chaillu, « Explorations and Adventures », frontispice et p. 379).

Cependant, afin de retenir l'attention des lecteurs, ses passages sur la traque et la chasse aux gorilles vont être suffisamment intenses pour susciter l'excitation populaire et présenter une image du gorille féroce et hargneux, fidèle à une certaine tradition de ce mythe. Ses narrations vont être réécrites à deux reprises à la demande des éditeurs pour répondre à cet objectif[1740]. En outre, son face-à-face avec des gorilles a probablement du aussi attiser des émotions confuses et fortes, le poussant à la confrontation avec une espèce dont il avait entendu

[1739] P. DU CHAILLU, op. cit., pp. 347-348. Selon l'auteur, le premier compte rendu réaliste à propos du gorille est donné par T.E. Bowditch qui affirma, durant sa visite au Gabon, que le sujet principal de conversation était le ingena, « *an animal like the orang-outang, but much exceeding it in size…Among other of their actions reported without variation by men, women, and childeren of the Mpongwe and Sheekaï, is that of building a house in rude imitation of the natives, and sleeping outside on the roof of it* » (T.E. BOWDITCH, *Narrative of a Mission from Cape Coast to Ashanti*, London, 1819, p. 440) (cité par DU CHAILLU, pp. 346-347).

[1740] C. AKELEY, « Gorillas – Real and Mythical », in *Natural History*, XXIII-5, sept.-oct. 1923, p. 436.

parler, durant ses voyages commerciaux à l'intérieur du pays et du « *terrible roar of the gorilla, of its vast strenght, its fierce courage, if, unhappily, only wounded by a shot* »[1741].

L'intérêt de Du Chaillu réside aussi dans le temps consacré à observer leur comportement et leur mode de vie dans leur environnement naturel. Il les présente ainsi comme des nomades, végétariens, timides et vivant en petits groupes dans la forêt la plus impénétrable, caractéristiques qui ne font plus aucun doute aujourd'hui. Il décrit également les attitudes de l'animal rendu furieux par un chasseur trop intrépide et le danger du face-à-face :

> « *The deep-set gray eyes sparkle out with gloomy malignity ; the features are contorted in hideous wrinkles ; and the slight, sharply-cut lips, drawn up, reveal the long fangs and the powerful jaws, in which a human limb would be crushed as a biscuit* »[1742].

Il avoue cependant s'être senti comme un assassin lorsqu'il tira son premier gorille, tant leur apparence, leur comportement et leur agonie avaient quelque chose d'humain :

> « *As they ran... they looked fearfully like hairy men; their heads down, their bodies inclined forward, their whole appearance like men running for their lives. Take with this their awful cry, which, fierce and animal as it is, has yet something humain in its discordance, and you will cease to wonder that the natives have the wildest superstitions about these 'wild men of the woods'* ".

Selon lui, cette caractéristique humaine du gorille de « *lurking reminiscence of humanity* » procure l'ingrédient majeur dans l'excitation du chasseur à le tirer[1743]. Dans son chapitre intitulé « *First knowledge of anthropoid apes* », il propose les résultats de ses recherches à propos des sources historiques mentionnant l'existence et la découverte de plusieurs « espèces » de singes anthropomorphes, les *Troglodytes Gorilla, Kooloo-kamba, Chimpanzé (T. niger)* et *Nshiego Mbouvé (T. calvus)* et fournit la somme des études anatomiques réalisées par les scientifiques Jeffries Wyman, Richard Owen, surperintendant du Département d'histoire naturelle du *British Museum* ainsi que par Duvernoy et Isidore Geoffroy de Saint Hilaire, du *Muséum d'histoire naturelle* de Paris et sur les points où ils présentent le plus de ressemblances avec l'homme. Du Chaillu fournit les mesures d'un de ses meilleurs spécimens, présentés aux Etats-Unis en 1859, mais néanmoins mutilés et imparfaits, selon Richard F. Burton qui les y voit[1744].

Richard F. Burton (1821-1890) propose à son tour un commentaire critique à propos des connaissances développées durant l'histoire à propos des grands singes anthropoïdes, dans un chapitre intitulé « *Mr., Mrs., and Master Gorilla* »

[1741] P. DU CHAILLU, op. cit., p. 59.
[1742] Ibid., p. 351.
[1743] Ibid.,p. 352.
[1744] R. BURTON, *Two Trips to Gorilla Land and the cataracts of Congo*, London, Sampson Low, Marston, Low, and Searle, 1876, p. 243.

[1745]. Se basant sur l'ouvrage de Du Chaillu, il tente de déterminer si ses observations corroborent bien ses descriptions. Il entreprend, comme Du Chaillu, une histoire des découvertes réalisées par les Européens et Américains à propos du gorille d'Afrique occidentale mais qui s'arrête aux recherches de Wyman et Savage d'après la découverte du révérent Wilson. Burton fournit d'autres témoignages en affirmant que les précédents attribuent indûment l'habitat du gorille à la zone s'étalant entre la rive occidentale du Gabon et les rivières de Fernão Vaz et l'Equateur. Il mentionne, comme argument, la présence de « *soko* » au Bas-Congo - comte Lavradio -, au Lualaba et Haut-Congo – Livingstone - et dans la région du lac Albert Nyanza - Jules et Ambroise Poncet, 1860-[1746].

Le gorille abattu par von Beringe en 1902 prouve la présence de gorilles en dehors de ces régions. A partir de cette « découverte », plusieurs expéditions internationales sont entreprises dans la région, dont la chasse au gorille pour le compte de plusieurs institutions scientifiques va devenir une des priorités majeures.

En 1907-1908, l'expédition du duc von Mecklenburg nourrit l'ambition d'atteindre les sources du Nil et d'entreprendre l'exploration scientifique du grand Graben, précisémment dans la région des volcans des Virunga où la présence de gorilles a été mentionnée. Elle propose, en outre, l'étude ethnographique du bassin de l'Uele, l'exploration du bassin de l'Aruwimi et de déterminer les différenciations entre est et ouest africain sur la plan de la faune et de la flore, l'étude géologique des volcans des monts Virunga, l'établissement de cartes de la région, l'étude économique des populations rencontrées et la formation de collections. Organisée et financée par un comité réunissant des institutions scientifiques, la *Deutsche Kolonialgesellchaft*, la *Königlich Preuzische Akademie der Wissenschaften* et le *Museum für Völkenkunde zu Berlin*, ainsi que diverses personnalités politiques et commerciales réunies en cercles privés à Leipzig, Berlin, Cologne et Francfort, elle réunit des militaires et une équipe de scientifiques, topographe, géologue, l'anthropologue J. Czekanowski, le botaniste J. Mildread et zoologiste, H. Schubotz, ainsi qu'un médecin bactériologiste, W. von Raven. Elle se compose également de 25 askaris, d'une colonne de 700 porteurs et d'une caravane spéciale de 2300 hommes,

---

[1745] Il mentionnait qu'Andrew Battel voyageant au Mayumbe (1589-1600),évoquait dans son ouvrage *Pilgrims* (158 ?) la présence de monstre des bois, les Pongo, de taille gigantesque et ressemblant à des hommes ; Winwood Reade reportait dans son ouvrage *Savage Africa*, une lettre publiée par Lord Monboddo d'un marchand de Bristol mentionnant la distinction de trois singes anthropoïdes (*Origin and Progress of Language*, 1774-1792 (?), vol. I, p. 281) ; J. Barbot, *A Voyage to Congo River* (1700, vol. V, p. 512) mentionnait des singes extraordinaires vivant dans le royaume d'Angola ; l'Abbé Proyart, *History of Loango*, 1776, citait la présence de grands singes au Loango; l'écrivain Bowdich publia une description de l' *"Ingena"* (1819), d'après la découverte du révérent Wilson, fondateur de la Gaboon Mission, en 1846 de peaux et squelettes de grands singes, qui seront décrits par Savage et Wyman (cité par Richard F. BURTON, *Two Trips to Gorilla Land and the cataracts of Congo*, London, Sampson Low, Marston, Low, and Searle, 1876, pp. 238-243).

[1746] R. BURTON, ibid., p. 246.

fournissant sept dépôts de nourriture établis le long de l'expédition entre Mombasa et Matadi, outre les produits pouvant être fournis en cours de route.

Mecklenburg réalise la première reconnaissance sérieuse de la région qui deviendra en 1926 le premier noyau du Parc National Albert et est chargé par le ministère des Colonies de dresser la topographie de la région volcanique comprise entre l'extrémité septentrionale du lac Kivu et l'intersection du 30e méridien et du parallèle 1°20' qui est encore à ce moment, sujet de discussions entre les nations frontalières. Il observe également une éruption du Nyamulagira - 12 novembre 1907 -, dont sont tirées les premières photographies du volcan en activité, de même que des clichés de certains autres volcans des Virunga, Mikeno, Visoke, Karissimbi et Sabinyo[1747]. A propos de la faune plus précisément, ses recherches dans la région volcanique consistent à tuer un spécimen de singe anthropomorphe pour le compte du *Berliner Zoologischen Museum*, qui possède l'unique exemplaire de von Beringe. Pour l'institution, il importe de vérifier si la présence d'autres singes dans la région se confirme, ce qui représenterait un progrès scientifique incontestable. Mais pas un gorille n'est abattu ni même observé. Le zoologiste Schubotz récolte une collection de la faune particulière à la plaine du lac Albert-Edouard et dont la description paraît dans les actes de la *Berliner Gezellschaft naturf. Freunde*[1748]. Dans son ouvrage, *In innerste Afrika*, édité à Leipzig en 1909[1749], von Mecklenburg fait remarquer l'abondance du gibier dans les plaines de la Rutschuru et de la Semliki :

> « *In der ganzen Ebenen des Rutschuru, von Maji ya moto bis zum Südende des Albert Eduard-Sees, wimmelt es buchstäblich von Wild. Wohin man blickt, bedecken ungeheure Rudel von Antilopen die Grasteppe* »[1750] et plus loin : « *Der Wildstand des Semliki-Tales kommt dem im Rutschuru-Tal nicht gleich, dennoch kann man Wasserböcke, Moorantilopen und Riedböcke häufig beobachten. Erstaunlich hungegen ist der Reichtum an Elefanten, der alle Erwartungen übertrifft. Ich kann nich keines Tages erinnern, an dem ich nicht, auf einer Streiserei begriffen, solche gesichtet hätte.... Meist trasen wir Trupps non vier bis acht, manchmal auch Rudel von 40 und 50 Stück* »[1751].

L'expédition rapporte plusieurs types de collections, dont 3466 espèces botaniques tandis que les collections zoologiques sont destinées à monter des groupes au musée de Berlin. Celles-ci se constituent de 834 mammifères, 800 oiseaux, 708 poissons, 2400 reptiles, amphibiens, décapodes et mollusques et 9600 insectes, arachnides, myriapodes et vers. Les récoltes ethnographiques

---

1747 *M.G.*, 17/01/1909, 3, col. 25-27.

1748 SCHUBOTZ, *Vorläufiger Bericht über die Reise und die zoologischen Ergebenissen der deutschen Zentralafrika-Expedition, 1907-1908*, Berliner Gezellschaft naturf. Freunde, n° 7, 1909.

1749 A.F. Herzog zu MECKLENBURG, *Ins Innerste Afrika. Bericht über den Verlauf der deutschen wissenschaftlichen Zentral-Afrika-Expedition 1907-1908*, Leipzig, Klinkhardt & Biermann, 1909.

1750 VON MECKLENBURG, op. cit. , p. 302.

1751 Ibid., pp. 328-329.

réalisées par Czekanowski se composent de 4000 objets et de 7000 photographies[1752].

Le Belge André Pilette, chargé d'une mission zoologique pour le ministère des Colonies en 1912-1913[1753] et grand amateur de chasse, réalise une traversée de l'Afrique centrale d'est en ouest, en passant par le Ruwenzori (juin 1912), puis descend vers le sud, traversant le lac Albert-Edouard, les plaines de la Semliki et de la Rutshuru, la zone des volcans des Virunga, avant de voyager vers le Tanganyika, puis de remonter le Lualaba et le Congo jusqu'à Banana. L'expédition a un but cynégétique et ses exploits de chasseur sont longuement décrits dans son ouvrage *A travers l'Afrique équatoriale*[1754]. Il est particulièrement attentif à la faune nombreuse de la région des Grands Lacs, surtout celles des plaines de la Rutshuru qui peuvent être comptées parmi les plus giboyeuses d'Afrique et constituent un excellent terrain de chasse. Il est également témoin de l'éruption volcanique du Nyamulagira dont il a observé de loin « *la teinte pourpre qui illuminait les flancs des montagnes et le ciel* »[1755]. Pilette évoque la présence de gorilles dans ses pérégrinations cynégétiques de la région des volcans mais n'en est pas le témoin direct. S'inspirant des considérations de Du Chaillu à leur propos, il en offre quelques caractéristiques générales et une description morphologique, peut-être précisée par le capitaine Pauwels, qui l'accueille en tant que chef de poste de Rutshuru. Pauwels a abattu plusieurs gorilles dans la région, notamment pour le compte du *Musée du Congo Belge* en 1910 et l'ouvrage de Pilette est agrémenté de la photographie, prise par Pauwels, d'un gorille mâle abattu sur les flancs nord-ouest du Mikeno. Lors de son séjour chez ce dernier, il observe la présence d'un jeune gorille, capturé par ce dernier sur une femelle tuée sur les flancs du volcan Mikeno, à 2400 mètres d'altitude. Selon Pilette, Pauwels « *n'en prit pas grand soin* » :

> « *Il atteignait la taille d'un tout petit enfant et vivait dans la cour de l'habitation de mon ami, au milieu des poules et des chiens. Il passait son temps à se rouler à terre, à faire des grimaces et, aux heures de repas, s'approchant des boys et de leurs femmes, il se mêlait aux groupes, puisant de la main dans la marmite, des bananes, des patates douces, d'autres mets encore. Il buvait en apporchant ses lèvres de la surface de l'eau et suçait lentement. Il mourut probablement de pneumonie car il ne cessa de tousser pendant les jours qui précédèrent sa fin* »[1756].

La Première Guerre mondiale interrompt les explorations dans la zone occupée par les troupes allemandes. Après la prise de Tabora par les troupes belges en 1916 puis la fin des hostilités, la région retrouve l'incessant passage de voyageurs de nationalités diverses.

[1752] Voir à ce propos J. CZEKANOWSKI, « «Antthropologisch-ethnographischen Arbeiten der Expedition für der Zeitraum vom 1. Juni 1907 bis 1. August, 1908, » *Zeitschrift fur Ethnologie*, 1909, heft V.

[1753] Voir cette thèse p. 332.

[1754] A. PILETTE, *A travers l'Afrique équatoriale*, Bruxelles, O. Lamberty, 1914.

[1755] Ibid., p. 228.

[1756] Ibid., pp. 309-310.

Tel est le cas de l'expédition scientifique du prince Guillaume de Suède (1884-1965)[1757], deuxième fils du roi de Suède, qui pénètre au Congo en avril 1921 après avoir traversé l'Uganda. Cette expédition, voulue déjà avant la guerre, lorsqu'il chassait en British East Africa en 1913-1914, fut postposée pour cette raison. Celle-ci est révélatrice de l'engouement, depuis plusieurs années, de la région des volcans, « *the heart of Africa* » où circulent d'étranges histoires à propos de géants et de pygmées, d'hommes-singes et de singes-hommes, d'or, de cuivre et de sources d'eaux bouillonnantes. Guillaume veut y découvrir la sauvagerie – « *wilderness* » - à l'état pur et retourner aux origines de ces « *untouched forests and savannas, untrodden paths and virgin soils, old primitive instinct in man to live with untouched nature. It was the call of unfettered liberty of camp life* »[1758].

L'expédition est le moyen d'offrir une participation suédoise aux recherches internationales dans la région et de doter son musée national d'une collection complète de spécimens de la faune particulière des volcans des Virunga et, plus particulièrement, de gorilles. Les premiers spécimens provenant du Mikeno à destination du *Ricksmuseum* de Stockholm ont été fournis en 1913-1914 par le capitaine Elias Arrhenius (1883-1923)[1759], en service à la Force publique congolaise de la Compagnie du Maniema et qui a reçu des facilités de chasse de la part du ministère des Colonies[1760]. Guillaume, dont la demande officielle auprès du ministère des Colonies est appuyée par le roi Albert, se voit accorder, à son tour, une autorisation l'autorisant à abattre deux exemplaires de chaque espèce strictement protégées, en vertu de l'ordonnance du 6 décembre 1912, et dont le gorille faisait partie. Le ministère des Colonies se montre plus large en manipulant habilement la législation, stipulant que deux gorilles peuvent être abattus sur chacun des sept volcans des Virunga[1761], tandis que des instructions sont transmises aux autorités locales pour que celles-ci se montrent « *assez large* » à propos du nombre d'animaux abattus[1762].

1757 Descendant du maréchal d'Empire Jean-Baptiste Bernadotte, il est le fils cadet du roi Gustave V et de Victoria de Baden; il épouse Maria Pavlovna de Russie et a un fils unique, Lennart (1909). Francophile, il vit 0 Eze, dans le Sud de la France il où achète un ensemble d'habitations qu'il appelle « Château Eza » (http://www.eze-riviera.com/village/personnages_illustres.htm).

1758 Prince WILLIAM of SWEDEN, *Among Pygmies and Gorillas. With the swedish zoological expedition to central Africa 1921*, Gyldendal, Copenhagen-Berlin-Chrisitania, 1923, p. 9.

1759 Formé à l'Ecole militaire de Stockholm, il est sous-lieutenant (1905) lorsqu'il s'engage comme officier au service de l'E.I.C. (1907) où il est attaché à la Province Orientale puis désigné comme commandant de la compagnie auxiliaire de la Force publique des Chemins de fer du Congo supérieur aux Grands Lacs africains (1910) ; il commande la Compagnie du Maniema (1911), puis de celle de Rutshuru (1914) et est nommé capitaine. Il commande les troupes en service territorial dans la Province Orientale (1920) lorqu'il est désigné pour accompagner le prince Guillaume de Suède dans son voyage au Congo, puis reprend le commandement d la compagnie de la Force publique du Maniema (M. COOSEMANS, notice biographique, in *B.C.B.*, t. II, IRCB, Bruxelles, 1951, col. 28-29).

1760 AE/Liasse 334, dossier 493 : Demandes d'autorisation de voyageurs étrangers... : Dossier Arrhénius : Secrétaire Général Min. Col. au Min. EA, Bruxelles, 11/04/1921.

1761 AE/Liasse 334, dossier 493 : ibid. : Dossier Guillaume de Suède : Secrétaire d'Etat au min. AE, Bruxelles, 02/06/1920.

1762 AE/Liasse 334, dossier 493 : lettre du min. Col au gouverneur général, Bruxelles, 05/10/1920.

Fig. 40 Guillaume de Suède et un groupe de gorilles qu'il a abattu au Kivu (Source : W. of Sweden, « Among Pygmies and Gorillas », 1923).

Quatorze gorilles, au lieu de deux, sont ainsi tués afin de donner matière aux recherches du professeur Einar Lönnberg (1865-1942)[1763] qui veut confirmer les différences morphologiques entre les gorilles abattus sur le Mikeno par Arrhénius et sur le Sabinyo par von Beringe, supposant l'existence de races locales sur les divers volcans[1764]. Les résultats de l'expédition vont, au contraire, prouver la présence d'une seule espèce de gorille, localisée à divers endroits des Virunga et que les divers volcans ne sont pas aussi isolés qu'on le supposait auparavant, grâce aux galeries forestières qui relient le Sabinio et le Visoke et qui expliquent la surprenante similarité de la faune dans ces complexes aussi variés. Bien qu'elle apporte des détails sur la vie de gorilles, leur mode de vie et leur alimentation, l'expédition vaut aux autorités belges de nombreuses critiques internationales à propos du nombre élevé d'individus abattus.

[1763] Naturaliste et environnementaliste suédois, formé à l'Université d'Uppsala et docteur of Arts (1891). Inspecteur pour le service des pêches (1891-1903), il enseigne ensuite au Muséum royal d'histoire naturelle de Stockholm où il dirige aussi le département des Vertébrés (1904-1933) et étudie les collections ichtyologiques et herpétologiquess rapportées par les expéditions suédoises dans le monde. Militant actif de la protection de l'environnement, il participe à l'établissement de législations pour protéger les oiseaux aquatiques et les rennes et fonde la revue de sensibilisation à la conservation de la nature, *Fauna och Flora* (1904) (notice biographique, *Wikipédia*).

[1764] N. GYLDENSTOLPE, *Among the Giant Volcanoes*, in W. of SWEDEN, op. cit., p. 189.

Il faut aussi souligner un fait important. Si Vervloet a déjà signalé le potentiel cynégétique de la plaine de la Rwindi qui pourrait être pris en main par la colonie, le prince Guillaume, au contraire, désire que celle-ci protège sa faune abondante des effets néfastes de la chasse. Ici apparaît toute l'ambiguité de ces considérations. D'une part, Guillaume mentionne l'abondance d'animaux dans les plaines de la Rwindi et de la Rutshuru, tout comme von Mecklenburg et le considère comme un paradis faunique, véritable « îlot » de l'ère tertiaire, « *a dry parklike landscape* »[1765]. De l'autre, il justifie ses propres chasses pour des fins scientifiques et ajoute qu'une fois les spécimens désirés abattus, il mit uniquement l'arme à l'épaule sous la contrainte. En outre, il réclame un statut de zone « inviolée » pour cette région où tout fait de chasse serait interdit par la colonie :

> « *If I had anything to say in the Congo, the first thing would be to proclaim the plains round Ruindi inviolate - forbidden ground for all shooting. They are a piece of the Tertiary Age which has remained even into the twentieth century. The frontiers are given by Nature herself. Broadly : the easterly shore of the Rivers Rutshuru and Ivui (thus the water would be protected) to the roas from Kabare to Rutshuru, along the parallel of Kayumba, and along the same parallel to the mountains west of the Rutshuru River. From there the frontier ought to follow the upper mountain slopes to latitude N. 1°50', then turn off due west to the mountains west of Ruindi, follow their upper slopes to Mokogoma and from there follow the shortest route to the shore of Lake Edward, which would thus constitute the northern frontier of the district. The country and the fauna within these frontiers are really so typical of primitive Africa that it would be a pity if they in any way lost their character, and it is to be observed that the district is the only one really rich in game still existing in this part of Central Africa. The Ruindi plain might be another Yellowstone Park. I imagine that in the future, when communications have been developed, people will make pilgrimages there, stare at the herds of hippopotami, walk about among the undisturbed antelope herds as once before in Eden, and think : 'This is what the black world looked like before the white man came and spoilt it all* »[1766].

Cette prise de position est l'un des facteurs important qui entraînera la création du premier parc national du Congo. Nous y reviendrons un peu plus tard, dans le chapitre consacré à l'impulsion donnée par le roi Albert Ier[1767]. Guillaume de Suède n'est pourtant pas seul à proposer un statut de protection spéciale pour la région. En 1914 déjà, un certain Van Rosen, dont nous n'avons pas trouvé trace, propose au ministère des Colonies l'établissement d'une réserve de chasse dans la région avoisinant le lac Edouard. Alphonse de Haulleville, directeur du Musée du Congo Belge, requis pour donner son avis sur cette opportunité, va freiner cette proposition car la zone est établie sur la frontière, impliquant qu'une partie du gibier protégé servirait alors à repeupler les des territoires étrangers au détriment du Congo. Ce dernier propose plutôt la région de la

[1765] Ibid., p. 143.
[1766] Ibid., pp. 148-149.
[1767] Voir cette thèse, p. 583.

Baraka, sur la baie de Burton, au nord-ouest du lac Tanganyika qu'il considère plus intéressante au niveau des sciences naturelles et d'où le commnandant Pauwels a ramené de nombreux collections zoologiques, dont des gorilles[1768].

c) Les voyages africains de Carl Akeley

Parmi les suggestions d'établissement d'une réserve faunique dans la région, celle de l'Américain Carl Akeley va offrir une impulsion déterminante en proposant de créer une zone de protection totale du gorille de montagne sur les volcans éteints des Virunga, le trio composé du Mikeno, du Visoke et du Karisimbi, dans un but largement scientifique. Cette idée va marquer une étape fondamentale dans le mouvement de conservation de la nature au Congo et sera à l'origine de son premier parc national. Nous voulons comprendre pourquoi ce rôle échoit à un Américain, dont nous avons vu auparavant qu'il est un des précurseurs de la taxidermie moderne[1769], quels en sont et l'origine et les perspectives. Nous nous pencherons, pour ce faire, sur les épisodes de sa vie professionnelle qui l'orientent à se tourner vers la défense des gorilles.

Carl Akeley (1864-1926) est une personnalité de « self-made-man », déployant au cours de sa vie, de mulitples facettes de naturaliste, taxidermiste, sculpteur et inventeur. Destiné à reprendre la ferme parentale de l'Etat de New York ouest - Clarendon, Orleans County -, il s'intéresse très tôt à l'observation des oiseaux et des tamias et à treize ans, emprunte un ouvrage de taxidermie qui va déterminer toute sa vie et sa carrière. Agé de dix-neuf ans, après sa rencontre avec David Bruce (1832-?)[1770], peintre et décorateur anglais qui monte des animaux et des oiseaux pour les sportsmen, il quitte la ferme familiale pour un engagement au *Wards' Natural Science Etablishment* à Rochester, qui fournit alors les meilleurs musées du pays en spécimens naturalisés[1771]. Engagé ensuite par le *Milwaukee Museum* (1886 – 1895), il commence à monter ses premiers groupes, notamment un groupe d'orang-outangs collectés à Bornéo par le taxidermiste Charles F. Adams et à développer ses nouvelles méthodes de taxidermie, proposant des groupes éthologiques (*Habitat groups*) dans leur environnement naturel[1772]. En 1895, il rejoint l'équipe du *Field Columbian Museum* de Chicago où il rencontre Daniel Giraud Elliot (1835-1915)[1773], curator du département de

---

[1768] MRAC/Archives du Musée : Q/I : Généralités : lettre du min. Col (DG 4) à de Haulleville, Bruxelles, 09/05/1914.

[1769] Voir le Livre II de cette these, p. 390.

[1770] Scientifique, peintre, naturaliste et taxidermiste anglais. Il débute sa carrière en collectant des oiseaux dont il destine les plumes pour préparer des chapeaux féminins et réalise des fresques murales de végétations et d'oiseaux exotiques de nombreuses habitations de Rochester ; il effectue également des collections de papillons et de mites américains (P. BODY-SANDERS, *African Obsession. The Life and Legacy of Carl Akeley*, Jacksonville, Batax Museum Publishing, 1991, pp. 10, 13-14).

[1771] G.H. SHERWOOD, « Akeley, the Man », *Natural History*, march-april 1927, 27-2, p. 131.

[1772] M.L. JOBE AKELEY, *The Wilderness lives again. Carl Akeley and the Great Adventure*, New York, Dodd, Mead & C°, 1944, p. 30-31.

[1773] Il étudie la zoologie en Europe (1856-1857) et se consacre en particulier aux mammifères. Il est l'un des créateur de l'American Museum of Natural History de New York (1887) et de l'American Ornithologists'Union dont il est le président ; il devient aussi conservateur des collections zoologiques du Field Museum de Chicago (1894) et participe à la création de la Société zoologique de France. Il

zoologie avec lequel il entreprend son premier voyage dans le Somaliland en 1896 en tant qu'assistant afin de collecter de grands mammifères.

Ce voyage africain inaugure un important chapitre dans sa vie. Se rendant compte de la difficulté de collecter des spécimens en excellent état et de la rareté des animaux sauvages en général, il renforce sa conviction de l'importance scientifique de la taxidermie. Les groupes montés doivent devenir permanents et durables pour pallier les changements rapides intervenus sur la faune du continent africain[1774]. Au Field, il complète quinze groupes de mammifères africains. Akeley entreprend, entre 1905 et 1907, une seconde expédition de récoltes zoologiques et d'observations de terrain au British East Africa et en Uganda avec l'idée de créer un nouveau groupe d'éléphants[1775]. Il y est accompagné par le chasseur professionnel et naturaliste R. J. Cuninghame (1871-1925), qui accompagnera également Théodore Roosevelt dans son safari africain en 1909. En 1909, Akeley quitte le Field Museum pour l'*American Museum of Natural History* et retourne dans la région du Mont Kenya et en Uganda pour le compte de la prestigieuse insitution afin d'y préparer un nouveau groupe d'éléphants. Ce voyage a également pour objectif de se diriger ensuite en territoire allemand pour tenter d'obtenir quelques gorilles pour un nouveau groupe car, avant son départ, il est informé de la présence de gorilles dans la région du Kivu où l'Autrichien Rudold Grauer (1870-1927)[1776], qui mène plusieurs expéditions zoologiques en Afrique orientale entre 1904 et 1911 et récolte surtout des oiseaux de la région du Ruwenzori[1777] pour les musées de Tring, Vienne et Berlin, a ramené à Nairobi huit peaux de primates[1778]. Ce fait renforce les hypothèses d'Akeley sur leur présence dans la région du lac Kivu[1779].

Le projet vers le Kivu est pourtant abandonné, faute de temps ; néanmoins, de retour aux Etats-Unis en 1911, son ambition de réaliser une grande salle consacrée à la faune africaine est cristalisée et définitive.

---

consacre de nombreux ouvrages sur les oiseaux, les félidés et les primates, qui sont somptueusement illustrés par Joseph Wolf et Joseph Smit, collaborateurs de John Gould (notice biographique, *Wikipédia*).

1774 Ibid., p. 60.

1775 C.E. AKELEY, « Elephant Hunting in Equatorial Africa », *The American Museum Journal*, 12-2, February 1912, pp. 43-62.

1776 Chasseur et explorateur autrichien, il organize un voyage de récolte au Congo pour le compte du Musée Impérial de Vienne et rapporte de nombreux spécimens fauniques dont un okapi, une sous-espèce de gorille des plaines orientales (*gorilla graueri*) et plusieurs nouvelles espèces d'oiseaux (notice biographique, Kunsthistorisches Museum Vienna, in http://www.khm.at/entdeckungen/fors.html).

1777 J.P. CHAPIN, « The Birds of the Belgian Congo, part I », *Bulletin of the American Museum of Natural History*, vol. 65, New York, 1923, p. 16.

1778 C. AKELEY, « Gorillas-Real and Mythical », *Natural History*, 13-5, sept.-oct. 1923, p. 437.

1779 C. E. AKELEY, *In Brightest Africa*, New York, Doubleday, Page & Cie, 1923, p. 188-189.

d) De l'African Hall au « Gorilla Sanctuary »

En 1914, Akeley présentr au président du Museum, Henry Fairfield Osborn et à ses *Trustees*, un plan pour une grande salle dédiée à l'Afrique, qui vise à donner une image compréhensive de sa faune, replacée dans son environnement propre[1780]. William Morton Wheeler (1865-1937)[1781], alors entomologiste assistant dans l'établissement de Ward avec Akeley, affirme que la conception de ses groupes suit le développement de la biologie, adoptant progressivement le principe selon lequel « *an organism cannot be isolated, even conceptually, from the peculiar environment to which it has become adapted during aeons of geological time, wihtout a serious misunderstanding of its true nature* »[1782].

La réalisation d'un African Hall réunit donc deux objectifs fondamentaux de l'esprit scientifique américain qui se développe à partir de la décennie 1910. Il s'agit, d'une part, de montrer les divers spécimens de la faune dans l'économie de la nature et dans ses relations avec l'homme. Cette nouvelle tendance exprime les changements qui se produisent dans les universités, provoqués par une libéralisation de la recherche, notamment l'élargissement de la biologie à d'autres matières, éthologie, psychologie, physiologie et les débuts de l'enseignement de l'écologie[1783]. Les musées se situent dans la mouvance, combinant l'étude des collections et les expositions et le concept de l'*Habitat group* devient la réponse la plus cohérente de cette réflexion muséale. Il répond, d'autre part, à la considération que ces groupes montés ont un rôle important dans l'éducation de la jeunesse et du public en général en transmettant des connaissances scientifiques par le truchement de l'émotion. D'après Mary Jobe Akeley, son épouse, Akeley est persuadé que les expositions muséales jouent un rôle vital dans l'éducation moderne :

> « *Modeled and mounted faithfully by men who have studied them in their natural state, ans placed amid accessories that stimulate their jungle home, such animal exhibits create an illusion of reality. They afford to the student a visual concept of the natural history of Africa* »[1784].

Akeley défend également une autre ambition, par l'intermédiaire de ses groupes, celui de montrer des espèces fauniques en train de disparaître plus ou moins rapidement de la surface de la terre, suite à leur extermination ou les changements de leur mode de vie à cause des assauts de la civilisation blanche en Afrique. En tant que membres de plusieurs associations de conservation des

---

[1780] D.S. GREENE, « African Jungle », *The American Museum Journal*, vol. 21-4, july-august 1921, p. 429.

[1781] Spécialisé en embryologie des invertébrés, il devient expert dans le domaine des insectes sociaux, les fourmis en particulier. Il est considéré comme l'un des premiers ethologistes nord-américains, popularisant le terme « ethology » dans la revue *Science* (1902) et est un taxonomiste important, curateur du département de zoologie des invertébrés à l'American Museum of Natural History (1903-1908). Il est élu à la National Academy of Sciences et enseigne dans plusieurs universités (Chicago, Texas, Harvard) (notice biographique, *Lefalophodon*, http://www.nceas.ucsb.edu/~alroy/lefa/Wheeler.html).

[1782] Cité par M.L. JOBE AKELEY, *The Wilderness...*, op. cit., pp. 35-36.

[1783] C. ADAMS, « The New Natural History-Ecology », *The American Museum Journal*, vol. 17-7, november 1917, pp. 494-495.

[1784] M. JOBE AKELEY, *The Wilderness...*, op. cit., p. 240.

faunes et flores américaines - *John Burroughs Memorial Association, National Audubon Society, New York State Forestry Association, National Parks Association, American Scenic and Historic Preservation Society* -[1785], il ne peut qu'être sensibilisé à cette cause. Il est de la sorte convaincu que le Museum possède aussi pour fonction d'être un mémorial de la disparition rapide de la vie sauvage primitive en Afrique[1786].

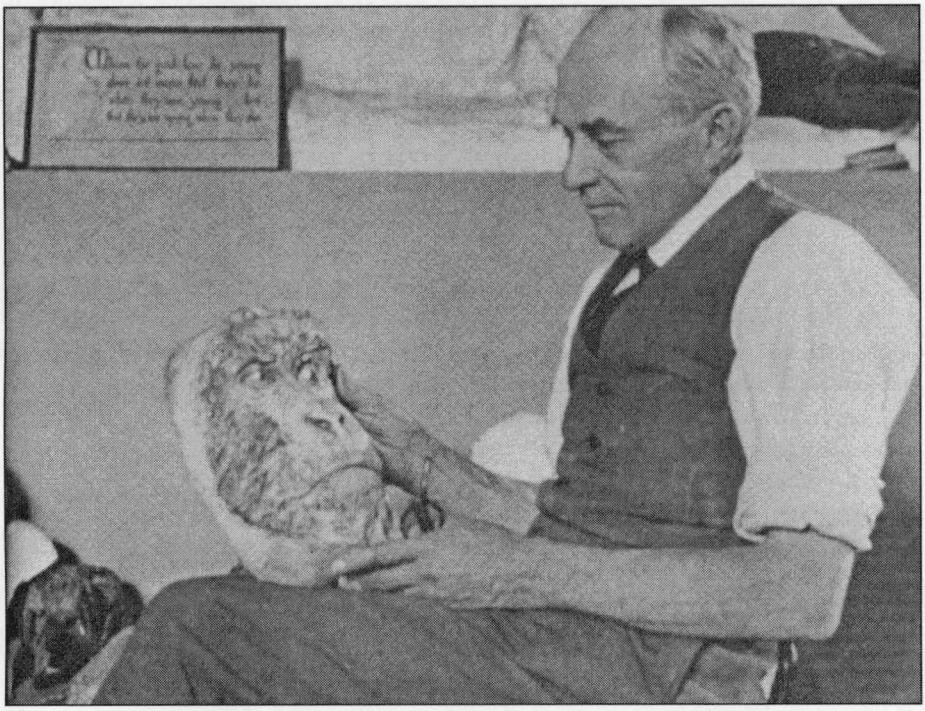

Fig. 41 Carl Akeley et un des moules en plâtre réalisé sur la face d'un des cinq gorilles abattus par lui sur le Mikeno et le Karisimbi en 1921 pour le compte de son groupe de gorilles à l'American Museum (P. Body-Sanders, « African Obsession », insert).

Le président de l'institution, Henry Fairfield Osborn (1857-1935)[1787] ne peut qu'approuver cette idée qui s'apparente à sa propre philosophie : les

[1785] Baron de CARTIER de MARCHIENNE, « Akeley, the Conservationist », *Natural History*, vol. 27-2, march-april 1927, pp. 115-116.

[1786] M. JOBE AKELEY, *The Wilderness*..., op. cit., p. 220.

[1787] Paléontologiste américain, docteur en science de l'Université de Princeton (1881), il est influencé par son professeur de géologie, Arnold Henry Guyot ; il enseigne les sciences naturelles et l'anatomie comparée à Princeton (1881-1890) et à Columbia (1891-1910). Il est le créateur, conservateur puis conservateur honoraire du département de paléontogie des vertébrés à l'American Museum of Natural History de New York (1891-1908) puis dirige la New York Zoological Society (1909-1924). Il devient le président de l'American Museum (1908-1933). Auteur prolifique, il œuvre à vulgariser la

empiètements provoqués par la civilisation déterminent la fin de l'« Age des Mammifères » dont l'Afrique est le dernier retranchement. Professeur de science pure à la Columbia University, chef du département de paléontologie des vertébrés (1901-1910), celui-ci organise durant cette période des explorations nationales et internationales de récoltes de fossiles et développe le projet de présenter dans les salles d'exposition, des espèces éteintes de la faune continentale - dinosaures, rhinocéros, uintathères, titanothères, etc. -, excavées lors de quatre expéditions sur le territoire national. Nommé président à la tête de l'A.M.N.H. (1908-1933), sa réputation internationale, son œuvre et ses recherches sur l'évolution de la vie des mammifères sur le continent américain nous intéressent ici particulièrement car il développe l'dée de sanctuarisation de la nature par la conservation. Néodarwinien, il est une figure centrale dans le débat américain sur les origines de l'homme[1788] et un théoricien de la notion de *preservation* dans le contexte de l'évolution des espèces, qu'il étend à toute la vie animale sur terre[1789].

Sa formation de paléontologiste le sensibilise au sentiment de « *conservation* » éprouvé par tous les êtres humains et depuis longtemps. Selon lui, seuls les fragments préservés de roches, qui témoignent de l'évolution structurelle de chaque espèce, possèdent une valeur historique, architercturale et esthétique : « *Each becomes a living monument of adaptation and of beauty, which connects the past with the present* »[1790]. Si l'homme a la capacité de restaurer un monument détruit par acte de barbarisme, il est, au contraire, impuissant à reconstituer la chaîne de l'évolution, car pas même le naturaliste ne peut :

> « *restore a single forest, a tree or flower, a bird or mammal, even a single vanished individual, let alone a vanished race : one lost, the loss is irreparable. Only nine years were required to build the Parthenon ; it has taken millions of years to produce any single offspring of Nature. When an ax or a bullet penetrates the delicate living tissue, replete with this long history in contact with sunshine, oxygen, water and spoil, a temple is torn to piece* »[1791].

---

paléontologie ; il est le découvreur des *Tyrannosaurus rex* (1905) et *Velociraptor* (1924) (notice biographique, *Wikipédia*).

[1788] En 1922, alors qu'il était président de l'American Museum, il prit part à une expedition dans le désert de Gobi afin d'y rechercher les preuves étayant sa théorie sur l'origine mongolienne de l'homme. Voir à ce propos l'ouvrage de Brian REGAL, *Henry Fairfield Osborn : Race and the Search for the Origins of Man* (Ashgate Publishing Company, 2002) où l'auteur explique les raisons socioculturelles selon lesquelles Osborn et ses collègues choisirent l'Asie centrale plutôt que l'Afrique comme berceau de l'humanité.

[1789] Dans un ouvrage de synthèse de ses recherches et théories publié en 1917, *The Origin and Evolution of Life*, il composa plusieurs essais de corrélation chronologique des faunes mammalogiques européennes et américaines, étudia les principes de l'évolution dans leur application à la connaissance des fossiles et dressait une tentative d'explication des grands problèmes de la biologie générale, à savoir, l'hérédité, la diversité des espèces et l'origine de la vie. Il y introduisit une explication énergétique de l'évolution et de l'hérédité et s'écartait des conceptions morphologiques qui avaient longtemps prédominées.

[1790] H.F. OSBORN, « Preservation of the world's animal life », in *The American Museum Journal*, vol. 12-4, april 1912, p. 123.

[1791] Ibid., pp. 123.

Sa conception de la conservation est avant tout éthique ; le récent essor du mouvement en faveur de la préservation de la nature défendu par des « esprits altruistes », tels que John Muir, John Burroughs, Franck M. Chapman ou l' *Audubon Society*, le confirme en étant, selon lui, le signe de l'avancée de la vérité dans une civilisation artificielle. Outre Osborn, plusieurs personnalités scientifiques émergentes telles que William T. Hornaday (1854-1937)[1792], directeur du *New York Zoological Park*, E.W. Nelson, C. Gordon Hewitt ou Barton Warren Evermann, tentent de sensibiliser l'opinion publique et les autorités à la nécessité de préserver les animaux sauvages aux Etats-Unis, au Canada et dans d'autres régions du monde, comme le Pacifique. Le Museum participe au mouvement à partir de 1912 et devient l'un des centres reconnu de conservation, en étroite association avec de nombreuses associations de protection et de conservation de la nature comme la *New York Zoölogical Society*, dont Osborn est président, le *Boone and Crockett Club*, l'*American Game Protective Association*, le *National Park Service*, ainsi qu'avec des officiers des colonies britanniques en Indes et en Australie afin de freiner l'inévitable fin de « l'Age des Mammifères »[1793], étape dans le processus d'extinction générale et inexorable de plusieurs autres espèces animales, races humaines et végétaux.

Les explorations africaines de l'institution, celles de Lang et Chapin (1909-1915) et d'Akeley (1896, 1905-1907, 1909-1911) permettent à Osborn de reconsidérer l'Afrique comme grand théâtre d'expansion des mammifères. Le rôle de l'Afrique dans les premiers stades de l'évolution des mammifères est, à l'époque de la parution de ses ouvrages, une découverte relativement récente. L'article qu'Osborn rédige en 1922 avec Harold Elmer Anthony, spécialiste des mammifères d'Amérique du nord, sous le titre interrogateur « *Can we save the mammals ?* »[1794], présente les arguments en faveur de la préservation de la faune sauvage. Il affirme que les abattages inconsidérés de mammifères dans des buts commerciaux[1795] au profit de quelques-uns à court terme entraînent une perte financière, morale et spirituelle à long terme pour l'ensemble de la communauté, que la destruction finale d'une espèce va à l'encontre du bien-être général car elle est entièrement stimulée par des besoins artificiels et non de réels besoins et que l'éducation de la jeunesse au sentiment de conservation et d'amour envers les mammifères ainsi qu'à l'idée de l'effort et du temps requis pour construire leur évolution actuelle, constitue une mesure efficace de lutte

---

[1792] Voir surtout ses ouvrages : *Our Vanishing Wild Life, Its Extermination and Preservation* (New York, Ch. Scribner & Son, 1913); *Wild Life Conservation in Theory and Practice* (Yale University Press, 1914); rédigea aussi avec Alwin K. HAAGNER le pamphlet, *The Vanishing Game of South Africa. A Warning and an Appeal*, New York – Pretoria, 1922.

[1793] *L'évolution des molaires chez les Mammifères*, 1907 ; *The Age of Mammals in Europe, Asia and North America*, Macmillan Co., New York, 1910.

[1794] H.F. OSBORN – H.E. ANTHONY, « Can we save the Mammals ? », Natural History, XXII-2, sept.-oct. 1922, pp. 389-405.

[1795] H.E. Anthony étudia spécialement les ravages du commerce des peaux de rongeurs et d'insectivores en Amérique et en Europe et des porteurs de fourrures en Australie dans les années 1919-1921 : spécialement révélateurs aux Etats-Unis qui après la Première Guerre mondiale, devint le premier centre mondial du commerce des fourrures en détrônant Londres dans ce domaine.

pour leur conservation. Osborn désire un mouvement de conservation qui structure des forces militantes et persuasives en utilisant des méthodes de conciliation et d'éducation. Selon lui, il incombe aux scientifiques de l'*American Museum*, envoyés dans de nombreuses parties du monde, la mission de sauver les spécimens uniques de ces derniers reliquats mammaliens en les sanctuarisant dans les salles :

> « *In many parts of the world* {...}, *American Museum explorers are especially charged with the great mission of securing single specimens of these fast vanishing remnants or the AGE OF MAMMALS before it is too late* »[1796].

La réalisation de publications sur le sujet est également une autre mission éducative qui incombe aux scientifiques comme Herbert Lang qui va dénoncer la rapide extermination des grands mammifères africain[1797]. Dans son article intitulé *The Vanishing Wild Life of Africa*[1798], il présente les conditions anormales créées par l'homme qui dérangent les équilibres naturels et propose l'aménagement de réserves à gibier comme solution d'avenir pour la protection de la vie sauvage, envisagés comme des sanctuaires permanents, libres de toute altération par des « fantaisies politiques ».

Il faut attendre l'après-guerre pour voir le projet d'Akeley de réaliser un groupe de gorilles de montagne prendre corps. Au mois d'août 1921 il embarque à destination des volcans éteints des Virunga en compagnie de la famille Herbert E. Bradley. Les voyageurs installent la base des opérations à la Mission des Pères Blancs à Lulenga, qui offre l'hospitalité aux nombreux étrangers de passage, comme le prince de Suède et Alexandre Barns qui chasse également des gorilles dans la région pour le compte du *British Museum* de Londres[1799]. Une caravane est organisée sur place, composée de 200 porteurs locaux, peu expérimentés au terrain et à la vie de camp, selon Mary Hastings Bradley[1800].

[1796] H.F. OSBORN – H.E. ANTHONY, ibid., p. 405.

[1797] Selon lui, le commerce des fourrures n'était pas la principale cause de rapide destruction des mammifères, contrairement aux Etats-Unis, mais surtout les relativement récents et rapides progrès de la civilisation et l'importante valeur commerciale des cornes et défenses d'ivoire. Certaines espèces furent totalement éteintes, le quagga (*Hippotigris quagga*) et le blaubok (*Egocerus leucophoeus*) et d'autres espèces risquaient de le devenir de manière imminente, le bontebuck (*Alcephalus pygargus*), l'okapi (*Okapi johnstoni*), le gnou noir (*Connochoetes gnu*), le grand koudou (*Strepsiceros strepsiceros*) ou le rhinocéros blanc (*Ceratotherium simus*) (*Natural History*, XXIV-3, may-june 1924, pp. 313-327).

[1798] *Natural History*, XXIV-3, may-june 1924, pp. 313-327.

[1799] Voir T.A. BARNS, *The Wonderland of the Eastern Congo. The Region of the Snow-Crowned Volcanoes, the Pygmies, the Giant Gorilla and the Okapi*, London – New York, G.P. Putnam's Sons, 1922, pp. 72-90.

[1800] Elle comparait cette colonne aux safaris organisés au British East Africa, composés d'hommes armés et entraînés, tandis qu'au Congo, il n'y avait personne sauf des officiels et des missionnaires qui fournissaient des hommes mais qui n'étaient pas expérimentés au terrain et à la vie de camp : Mary HASTINGS BRADLEY, « In Africa with Akeley », *Natural History*, XXVII-2, march-april 1927, pp. 161-172.

Fig. 42 L'expédition Akeley-Eastman-Pomeroy au grand complet avant la division en équipe. Au premier plan, de droite a gauche, se trouvent, Martin Johnson, ?, Mary Jobe Akeley, Osa Johnson ; au premier rang debout et au centre, Eastman, Akeley et Pomeroy (Source : A.M.N.H., « African Hall », p. 55).

Akeley obtient de la part du ministère des colonies, l'autorisation d'abattre dix spécimens; il n'en tue que cinq, trouvant le groupe suffisamment constitué et devant la difficulté qu'il éprouve à concrétiser cet acte : « Of the two I was the savage and the aggressor »[1801]. Il réalise également une série de photographies jamais prises de gorilles vivants afin de les montrer dans son milieu naturel, ainsi qu'un film sur le voyage[1802]. La collecte de ces spécimens, conformément à l'ambition d'Akeley, a un objectif scientifique et de préservation. Scientifiquement, l'étude du gorille pose des jalons sur les origines de l'homme en permettant de comparer leurs anatomies. Akeley est par ailleurs convaincu que celui-ci ne serait jamais en sécurité dans son habitat géographiquement restreint. Des mesures urgentes sont donc à prendre pour obtenir ces informations scientifiques essentielles car ils ne sont ni nombreux, ni méfiants, ni dangereux et procurent des proies faciles et chères payées pour l'instinct sportif[1803]. D'après ses estimations, leur nombre varie entre cinquante et cent spécimens vivant sur les monts Mikeno, Karissimbi et Visoke mais pense même

[1801] C. AKELEY, *In Brightest Africa*, op. cit., p. 216.

[1802] Il avait deux caméra : l'une, grande, pour les panoramas et l'autre, une petite caméra pivotante, surnommée « the Gorilla » et qu'il avait spécialement conçue pour les conditions forestières pour les photos d'animaux.

[1803] C. AKELEY, *In Brightest…*, op. cit., pp. 247-248.

que celui-ci a été réduit du tiers par les chasses réalisées dès 1920 par Guillaume de Suède, les siennes et celles d'autres chasseurs durant cette période[1804].

Cet animal relativement peu connu, peu étudié dans son milieu naturel est dès lors présenté comme un des grands animaux les plus remarquables; parent proche de l'homme, il exerce cependant sur lui une fascination terrible mêlée de crainte[1805]. Son inaccessibilité et la persistance de mythes à son égard font obstacles au progrès scientifique. Telle est la constatation de Thomas Henry Huxley (1825-1895)[1806] dans son *Man's Place in Nature* (1863), développant les connaissances de l'époque à propos de la paléontologie et de l'ethologie humaines et primates et qui reconnaît déjà que les connaissances à propos des gorilles doivent être enrichies de témoignages supplémentaires, fiables et de première main[1807]. Jusqu'à Akeley, à l'exception de Du Chaillu, les récits des voyageurs et des chasseurs encouragent plus de trois siècles et demi d'imagination à son propos, depuis sa première description moderne par Andrew Battel, au milieu 16ème siècle qui établit l'image de férocité du gorille. Même dans les salles de l'*American Museum of Natural History* trône une œuvre du sculpteur français Fermiet, représentation saisissante d'un gorille mâle, d'allure humaine et violente qui enlève une jeune femme[1808]. Akeley, quant à lui, n'a jamais été convaincu par cette rhétorique. Il démonte les croyances populaires traditionnelles à son propos et affirme qu'il n'est pas agressif mais plutôt craintif, qu'il ne rugit pas en se battant la poitrine mais témoigne par là de sa curiosité, il n'est pas craint par la population locale et n'enlève pas les femmes et qu'il n'est, finalement, ni arboricole ni bipède[1809].

Ces considérations, basées sur ses observations de terrain, le conduisent à l'idée de créer au Kivu un « *gorilla sanctuary* », plus précisémment sur le triangle formé par les volcans éteints Mikeno-Karissimbi-Visoke :

1804 A.A./Agri 421 : annexe de C. Akeley à la lettre de Cartier à Jaspar (Bruxelles, 20/01/1923) : *Suggestions for the establishment of a gorilla sanctuary in the Kivu District-Belgian Congo*, New York, 18/01/1923.

1805 C. AKELEY, *In Brightest...*, op. cit., p. 190.

1806 Biologiste britannique, ses travaux en anatomie comparée, en paleontology et sur l'évolution des espèces excercent une grande influence sur la biologie du 19ème siècle. Il est élu membre de la Royal Society (1851) et entre au conseil de cette institution (1852) ; il professe l'histoire naturelle à l'Ecole des mines et devient membre de la Commission géologique nationale où il introduit la méthode déductive dans les études comparatives. Ami de Darwin et agnostique, il est convaincu par sa théorie de l'évolution et deviendra un de ses plus grands supporters. Il concentre ses recherches sur les origines de l'homme et publie *Evidence as to Man's Place in Nature* (1863), dans lequel il développe la thèse de la proche parenté de l'homme avec les singes anthropoïdes. Il s'engage dans de mutliples polémiques avec des anti-évolutionnistes. Auteur d'ouvrages de vulgarisation scientifique, son intérêt pour la pédagogie – il est notamment membre du conseil pour l'instruction publique et directeur du collège d'Eton – le portent à œuvrer pour le développement de l'enseignement féminin et pour l'égalité des droits des Noirs américains (notice biographique, *Wikipédia*).

1807 Voir à ce sujet, M.A. DIGREGIO, *T.H. Huxley's Place in Natural Sciences*, New Haven, Yale University Press, 1984.

1808 C. AKELEY, "Gorillas – Real and Mythical", *Natural History*, XXIII-5, sept.-oct. 1923, p. 430.

1809 Cette attitude de bipédie est présenté de la sorte dans les illustrations de J.A. Thomson, *Outline of Science* (1899) montrant un gorille sur deux pieds, dans une attitude féroce ainsi que chez Haeckel dans son *Anthropogenie* (1874) où un squelette de gorille est présenté à côté de celui d'un homme ; il en est de même chez Du Chaillu dans son *Explorations and Adventures in Equatorial Africa* (1861).

« *On the slopes of these mountains, in the bamboos and in the dense forest, there are several bands of gorillas. I judge that there are between fifty and one hunderd animals altogether. I all probability the animals in this region stay on these three mountains. Such is the belief of the natives, and it is a reasonable belief because if they left these peaks they would have to travel very considerable distances to find similar security and food supplies elsewhere. This being true the three peaks can become a gorilla sanctuary by the simple expedient of preventing hunters from invading them* »[1810].

L'interdiction totale de leur chasse dans cette zone permettrait aux gorilles de rester sur place et d'apprendre à ne plus craindre les intrusions des hommes, en les acceptant dans leur environnement :

« *Were the gorillas on the three peaks protected I am certain that in a very short time they would become so accustomed at man that they could be studied in their native surroundings in a way that would rapidly produce most interesting and important scientific results* »[1811].

Le mot d'ordre lancé par Akeley, « *Saving the Gorillas* », s'apparente étroitement au courant préservationniste américain, dont les préoccupations, nous l'avons vu précédemment, sont liées à la sauvegarde des formes originales de la vie animale et végétale, en réaction profonde aux diverses manifestations de la modernité, destructrices de celles-ci. Dans le cas du gorille, la nouveauté réside dans le fait que leur préservation possède une cause d'utilité public par le fait que les recherches scientifiques à leur sujet permettent de les orienter vers la compréhension et le bien-être de l'humain. Il est donc important de souligner que les préoccupations d'Akeley procèdent avant tout d'une vision anthropocentrique et que la sauvegarde des gorilles n'est envisagée que pour promouvoir la science utile pour l'homme et les générations futures et pour laquelle les musées ont une fonction d'éducation.

L'établissement d'un « sanctuaire absolu » devient donc l'instrument privilégié pour parvenir à cette ambition. Cependant les propositions d'Akeley ne sont pas sans ambiguités, voire contradictions, qui dénotent probablement une méconnaissance des réalités de terrain. La première concerne le fait que, malgré le souci de protéger le gorille de manière optimale, il justifie l'abattage d'un certain nombre raisonnable de spécimens par le danger qu'il constitue pour les populations humaines dans son voisinage et pour des objectifs scientifiques[1812]. La seconde vient directement se greffer à la première. Dans sa définition, en effet, le terme « absolu » se distingue de la notion de « *réserve totale* » définie par le zoologiste Paul Sarasin à Berne en 1913 et qui a été à la base d'une classification des différents concepts[1813]. Selon Akeley, il ne signifie pas

---

[1810] C. AKELEY, *In Brightest...*, op. cit., p. 248.

[1811] Ibid., p. 249.

[1812] AA/Agri 421 : annexe de letter de Cartier à Jaspar, Bruxelles, 20/01/1923 : C. AKELEY, *Suggestions for the Establishement of a Gorilla Sanctuary in the Kivu Distric-Belgian Congo* (New York, 18/01/1923).

[1813] Voir son Exposé introductif de la *Conférence Internationale pour la Protection de la Nature* (Berne, 1913, pp. 58-59).

l'obligation de n'avoir aucune interférence extérieure dans la zone mise en réserve puisqu'il y envisage une petite parcelle utile à l'agriculture ainsi que l'admission des autochtones dans la zone pour jouir de leurs privilèges sur les terres et les forêts, à condition qu'il n'y ait pas abus de leur part. Dans la pensée d'Akeley, le « sanctuaire » a pour objectif de fournir un espace de sécurisation et de reproduction des animaux dans lequel les scientifiques pourraient les observer et les étudier dans les conditions les plus favorables. Dans cette définition, le sanctuaire africain se mue en musée transplanté en laboratoire ouvert. Akeley représente ainsi davantage l'esprit du scientifique que du protecteur de l'espèce, acteur de la nouvelle attitude de la science biologique tournée vers le travail de terrain[1814] et combinée au sentiment de « *Back to Nature* » qui va prédominer les sciences naturelles à partir de cette époque. L'expérimentation, purement analytique et anthropocentriste, fait place à l'observation sur le terrain, qui allie des qualités de lecture, d'acuité et de sensibilité et correspond à la nécessité ressentie d'un « *natural history mode of philosophyzing* », lançant un appel plus prononcé en faveur de l'émotion et dont les objectifs principaux sont l'éducation du public, jeune surtout et l'interrelation avec les autres domaines du savoir « humain », histoire, sociologie, économie, politique et religion.

Une troisième ambiguité est à lier aux conséquences inattendues de son travail de propagandiste acharné. Tous ses efforts pour mettre fin aux informations erronées à propos du gorille vont provoquer un effet inversemment proportionnel à l'intensité de sa démarche. En effet, dans son ouvrage *In Brightest Africa*, en s'opposant à ce que les femmes de son expédition chassent le gorille, ce qui pourrait être perçu par le public comme un acte facile à entreprendre sans expérience, il désire rendre ses chasses moins attrayantes. L'effet inverse se produit puisqu'il démontre une chasse accessible pour tous, renforcé par son affirmation du caractère docile du gorille. Akeley concourt, bien malgré lui, à provoquer une multiplication des demandes de chasses dans la région. Dès 1923, le ministère des Colonies reçoit des demandes de la part de Burbridge, qui se voit atttibuer l'autorisation d'en abattre quatre, de Cough, qui en abat officiellement cinq, ainsi que de Snow, Strickland, Peel, Baxter, Wood, Rossi, mais dont les demandes furent refusées[1815].

Le souhait de Akeley va prendre de l'envergure en étant alimenté par plusieurs facteurs qui se concentrent à l'époque sur l'idée de créer au Congo des « réserves naturelles » distinctes des réserves de chasse et qui pourraient englober des biotopes spécifiques et particuliers et fournir un laboratoire à ciel ouvert, un terrain idéal d'observation et d'expérimentation pour la recherche scientifique fondamentale et appliquée. Nous avons observé auparavant les

---

[1814] La demande émanait de WM.E. Ritter, directeur de la *Scripps Institution for Biological Research of the University of California* lors d'un discours donné à la *California Academy of Sciences* à San Francisco (WM.E. RITTER, "« Back to Nature » Scientifically as well as Emotionall"*y*, in *Natural History*, vol. XVII-6, october 1917, pp. 403-406).

[1815] AA/AGRI 423 : relevé des permis de chasse aux gorilles (1920-1924).

principales discussions internationales au sujet de l'évolution que devait prendre la conservation de la nature, développée durant les congrès et rencontres internationaux. Il faut noter en particulier, en Belgique, le rôle initiateur du *Comité Belge pour la Protection de la Nature* dont certains membres, Jean-Marie Derscheid en tête, vont jouer un rôle important dans l'élaboration du futur *Parc National Albert*. La grande originalité de la création de ce premier *Parc National* africain spécifiquement tourné vers la recherche scientifique n'aurait pu se réaliser sans l'impulsion acharnée et le lobbying de Akeley aux Etats-Unis et en Belgique, relayés par des personnalités diplomatiques importantes de part et d'autre de l'Atlantique, qui possédent une sensibilité particulière pour ce domaine, mais aussi par le roi Albert Ier dont la conscience « environnementale » s'est construite peu à peu depuis ses voyages aux Etats-Unis et par son intérêt volontaire tourné vers la recherche scientifique. Nous allons analyser la portée de ces influences diverses de manière chronologique, en suivant les enchaînements historiques, afin de bien montrer les interconnexions entre toutes ces composantes, mais en faisant ressortir les principaux facteurs qui contribuent à la création du *Parc National Albert*.

2. 2. Le soutien diplomatique

Durant le voyage de retour de son expédition de 1921, Akeley s'empresse d'établir un premier contact avec la Belgique pour présenter sa cause. Il contacte Edmont Leplae, directeur général de l'Agriculture au ministère des Colonies qu'il a rencontré aux Etats-Unis fin 1918 et lui a présenté ses plans pour l'*African Hall*[1816]. Akeley lui envoie son « *Creedo* », déclaration de foi dans laquelle il attire son attention sur le danger imminent de l'extermination du gorille de montagne dans la région du Kivu à cause de son doux tempérament [1817] :

> « *I believe that the gorilla is normally a perfectly amiable and decent creature. I believe that if he attacks man it is because he is being attacked or thinks that he is being attacked. I believe that he will fight in self-defense and probably in defense of his family; that he will keep away from fight until he is frightened or driven into it. I believe that, although the old male advances when a hunter is approaching a family of gorillas, he will not close in, if the man involved has the courage to stand firm. In other words, his advance will turn out to be what is usually called a bluff. I believe, however, that the white man will allow a gorilla to get within ten feet of him without shooting is a plain darn fool, for certainly the average man would have little show in the clutch of a three or four hundred pound gorilla…* »[1818].

Akeley compte sur le support de Leplae en Belgique pour l'aider à créer dans la région des volcans une réserve totale qui soit un « *absolute sanctuary for all times* »,

---

[1816] Palais Royaux : Archives du Secrétaire d'Albert Ier, M.-L. Gérard : Mission Leplae aux USA, 33/13.
[1817] A.A./Agri 421 : lettre d'Akeley à E. Leplae, S.S. Nera, 13/02/1922.
[1818] C. AKELEY, *In Brightest Africa…*, op. cit., p. 196.

ainsi qu'une station de recherche biologique ouverte aux spécialistes. La réponse de Leplae lui assure que cette problématique coïncide avec les préoccupations du ministère des Colonies, qui étudie alors les modifications des lois et règlements de chasse envers les animaux sauvages, la création de réserves de chasse et le renforcement de la protection des gorilles par l'octroi unique de permis de chasse dans un but scientifique[1819]. Cette politique entre, en effet, dans ses plans de gestion rationnelle de la faune où le gorille n'est qu'une composante parmi d'autres.

Cette réponse peu encourageante ne dissuade par Akeley à persévérer car, dès son retour d'Afrique à New York, il réunit plusieurs scientifiques autour de cette cause, Henry F. Osborn, William T. Hornaday et le paléontologue John C. Merriam (1869-1945)[1820], président de la *Carnegie Institution*, ardent conservationniste et promoteur de la recherche scientifique aux Etats-Unis, dans le but de fonder une société internationale pour trouver des fonds nécessaires à l'organisation du sanctuaire. A cette fin, il donna à travers le pays une série de conférences de sensibilisation à la disparition alarmante des grands mammifères africains et au besoin urgent de les conserver. Par la même occasion, il espère attirer la sympathie du monde scientifique et financier pour son projet de Hall africain. Il complète son travail de propagande par la parution de comptes rendus de ses expéditions dans plusieurs articles de la revue *World's Work* entre juillet et septembre 1922 - *Hunting Gorillas in Central Africa, Hunting Gorillas on Mt. Mikeno, Is the Gorilla almost a man ?* - , base de son ouvrage *In Brightest Africa*, publié en 1923[1821], tandis que la revue *The Mentor* de janvier 1926 est entièrement dévolue à l'Afrique et l'African Hall[1822]. Pendant cette période, il reçoit la médaille d'or de la *Holland Society of New York*, conférée en l'honneur de son expédition scientifique.

En juin 1922, Akeley procède à une seconde tentative de sensibilisation de la Belgique mais cette fois, auprès du monde diplomatique dont il demande l'appui et reçoit le soutien inconditionnel de James Gustavus Whiteley et surtout du baron de Cartier de Marchienne. James Gustavus Whiteley, occupe alors le poste de consul de Belgique aux Etats-Unis. Ancien consul général de

---

[1819] A.A./Agri 423 : Leplae à Akeley, Bruxelles, 19/06/1922.

[1820] Il étudie la géologie et la botanique à l'Université de Californie (Berkeley), puis se rend en Europe auprès du paléontologue Karl von Zittel à Munich. Il enseigne ensuite la paléontologie des vertébrés et invertébrés à Berkeley (1894), puis président du Département de Paléontologie (1912). Il devient ensuite président de la Carnegie Institute de Washington (1920). Ses recherches portent sur les fossiles de la côte Ouest et après 1920, il encourage davantage les études paléontologiques, établit des programmes de recherches sismiques et développe les missions éducatives des Parcs Nationaux américains et est membre actif des mouvements de protection de la nature tels que la préservation des séquoias de la côte ouest. Il pense la place des sciences dans la pensée et les valeurs humaines, notamment dans deux ouvrages, *The Living Past* et *The Gament of God* dans lequels il propose un compréhension des changements géologiques et historiques comme un processus dynamique crucial pour le développement futur de la race humaine (notice biographique, *Paleontology, Berkeley University*, http://www.ucmp.berkeley.edu/history/merriam.html).

[1821] C. AKELEY, *In Brightest Africa*, New York, Doubleday & Co, 1923.

[1822] M. JOBE AKELEY, *The Wilderness*..., op. cit., pp. 222-223.

l'Etat Indépendant du Congo aux Etats-Unis (1904), c'est sur sa suggestion que le groupe financier Guggenheim-Ryan participe à la création de la société *Forminière* au Congo. Il est le secrétaire général du *Central Committee for Belgian Relief* durant la Première Guerre mondiale et membre honoraire de la *Société royale Zoologique d'Anvers*. Pour plaider la cause d'Akeley, il rédige plusieurs articles consacrés à « *nos cousins les gorilles* » dont il se présente comme le « parrain » [1823], dont *Saving the Gorilla from Extinction*[1824], qui présente l'ouvrage *In Brightest Africa* de ce dernier et également d'autres, parus dans le *London Times*, le *New York Times*, *The Time*, *Manchester Guardian*. Le baron Emile-Ernest de Cartier de Marchienne (1871-1946) surtout joue un rôle d'intermédiaire essentiel. Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la Belgique auprès du président des Etats-Unis depuis 1917, après avoir occupé ce poste en Chine et au Siam entre 1910 et 1917, il oeuvre pour relever l'image de la Belgique et de sa colonie auprès du public américain en mettant notamment sur pied l'*American Friends of Belgium*, une société des amis de la Belgique. Après la guerre, il est chargé de liquider les dettes de guerre belges contractées vis-à-vis des Etats-Unis. Attaché à la cause de la protection de la nature, il est membre de plusieurs sociétés de protection de la nature - *Royal Society for the Protection of Birds*, *Society for Preservation of the Fauna of Empire* -, membre honoraire de l'*American Museum of Natural History* et administrateur de la *R.C.B. Foundation*[1825]. Par son intermédiaire et celui de son ami Max-Léo Gérard (1879-1955)[1826], secrétaire d'Albert Ier depuis 1919, le roi Albert peut suivre les débats scientifiques américains à propos des maladies tropicales, de la protection de la nature et des expéditions scientifiques d'outre-mer. Akeley lui demande son appui et lui propose un plan général d'études scientifiques dans la région en question[1827].

Cartier va plaider sa cause auprès du ministre des Affaires Etrangères Henri Jaspar (1870-1939)[1828] qui lui demande à cet effet de préparer un dossier sur les avantages de la création d'un sanctuaire pour la faune et flore congolaises au

---

[1823] Palais royaux : Archives du Cabinet d'Albert Ier : dossier 131 : Whiteley au comte d'Arschot, Baltimore, 09/09/1924.

[1824] *Literary Digest International Book Review*, II-12, 08/11/1924, pp. 853-854.

[1825] Palais Royaux /Archives du Cabinet d'Albert Ier : dossier 670 : Cartier de Marchienne.

[1826] Ingénieur civil des mines, conseiller au Crédit général liégeois (jusqu'en 1914), il est nommé directeur du ministère des Affaires économiques (1917-1919). Il devient secrétaire du roi Albert Ier (1919-1924). Homme politique libéral, extra-parlementaire, il est nommé ministre des Finances (1935-1936 et 1938) puis préside la Banque de Bruxelles et l'Association belge des Banques et est chargé de guider officieusement l'industrie belge durant la Deuxième Guerre mondiale. Il préside ensuite l'Institut belge des Finances publiques (1947-1955) (H. HASQUIN, dir., *Dictionnaire d'Histoire de Belgique*, p. 303).

[1827] A.A./Agri 421 : note au ministre des Colonies, 22/06/1922.

[1828] Docteur en droit de l'Université de Bruxelles, il devient avocat du Barreau de la ville ainsi que secrétaire général de la Fédération belge des Avocats. Elu catholique du corps électoral liégeois, sa carrière est entrecoupée par plusieurs mandats ministériels, Affaires économiques (1918-1920), Intérieur (1920), Affaires étrangères (1920-1924), premier ministre et ministre des Colonies (1927-1929, 1930-1931), premier ministre (1929-1930), premier ministre, ministère de l'Intérieur et de l'Hygiène (1931), des Finances (1932-1934) et des Affaires étrangères (1934) (J.-M. JADOT, notice biographique, *B.B.O.M.*, t. VI, ARSOM, Bruxelles, 1968, col.539-547 ; H. HASQUIN, dir., *Dictionnaire*..., p. 357).

Kivu. Cartier dresse un plan d'après les informations fournies par John Merriam sur l'établissement des Parcs et Monuments nationaux aux Etats-Unis[1829] ainsi que par Akeley sur l'établissement du sanctuaire des gorilles. Pour Cartier, la Belgique doit saisir cette opportunité pour devenir un chef de file international dans la lutte pour la protection du gorille, argument solide pour obtenir l'adhésion au projet des grandes institutions américaines et qui s'apparente au combat mené en Californie par la *Save the Redwoods League* au début du 20ème siècle pour préserver de manière absolue des zones forestières convoitées pour le développement de la ville de San Francisco[1830]. Il est indispensable que la Belgique offre une image d'initiateur et de diffuseur de la recherche internationale, de manière à recevoir pour la colonie le soutien financier de grandes institutions, en particulier dans la lutte contre la trypanosomiase humaine :

> « *J'ai l'impression qu'en voyant la Belgique, sur l'initiative de son roi, mener à bien une œuvre de conservation si précieuse pour le domaine de la science, nous pourrions avec beaucoup plus de chance de succès que dans le passé, faire de nouveau appel aux amis américains que nous avons à la Rockefeller Foundation, à la Carnegie Institute, au John Hopkins, à la Smithsonian Institute* »[1831].

L'appui de la *Rockefeller Foundation* est surtout en ligne de mire car elle a auparavant financé l'enseignement médical de l'*Université Libre de Bruxelles* et envoyé Louise Pearce (1885-1959)[1832] en mission médicale au Congo en 1920[1833]. Il s'agit de convaincre le médecin George Vincent (1864-1941)[1834], président de la fondation depuis 1917, de prendre une part active dans cette recherche, à un moment où elle manque de fonds et d'hommes pour une

---

[1829] AA/Agri 421 : annexe de lettre de Cartier de Marchienne au min. AE Jaspar, Bruxelles, 20/01/1923 : *Memorandum concerning establishement of National Parks and Monuments in the United States*, préparé par A.B. Cammerer, directeur du *National Park Service of the United States*, H.M. Albright, superintendent du *Yellowstone National Park* et E.W. Nelson, chef du *Bureau of Biological Survey* (s.d.n.l.)

[1830] AA/Agri 421 : lettre de Cartier à Jaspar, Washington, 16/03/1923.

[1831] Palais royaux : Archives du secrétaire d'Albert Ier : 4/40 : lettre de de Cartier à Gérard, Washington, 19/01/1924.

[1832] Docteur en médecine de Johsn Hopkins University (1912), elle est une des premières scientifiques du 20ème siècle et travaille comme médecin et pathologiste au Rockefeller Institute où elle contribue à développer un traitement contre la maladie du sommeil en Afrique. Elle travaille au Congo sur le terrain et teste les résultats de son nouveau médicament, la tryparsamide sur des patients à Léopoldville (1920). Le remède soigne plus de cent mille Africains. Elle est élue membre de la Société belge de Médecine Tropicale. Elle poursuit ses recherches sur la susceptibilité et la résistance à l'infection, travail précurseur du prix Nobel Baruj Benacerraf sur la découverte des gènes à réponse immunitaire dans les années 1960 (notice biographique, United States National Library of Medicine, http://nlm.nih.gov/changingthefaceofmedicine/physician/biography_248.html).

[1833] En mai 1920, Louise Pearce et W.H. Brown se rendirent au Congo mandatés par le Rockfeller Institute pour tester la tryparsamide, un nouveau médicament contre la maladie du sommeil : voir à ce sujet la contribution de J. BURKE, « Rôle de la Belgique dans la lutte contre la maladie du sommeil », in P.J. JANSSENS, M. KIVITS, J. VUYLSTEKE (dir.), *Médecine et Hygiène en Afrique centrale de 1885 à nos jours*, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, 1992, t. II, pp. 1489-1495.

[1834] Membre du General Education Board (1914-1929), président de la Rockefeller Foundation (1917-1929), administrateur du Peking Union Medical College (1917-1929) et membre du China Medical Board of New York (1930-1938) (notice biographique, *Rockefeller Archives Center, Collection Papers of Individuals*, http://www.archive.rockefeller.edu/collections/individuals/rf/).

nouvelle mission. Pour Cartier, la Belgique joue ainsi sa réputation et sa popularité, ouvrant les portes aux opportunités politiques futures :

> « *Combien ma position serait plus forte et combien mes appels seraient assurés de trouver des oreilles plus attentives si nous pouvions donner l'impression à la Science américaine, que la Belgique, à l'exemple des Etats-Unis, a su, elle aussi, sur l'initiative de son Souverain, prendre des mesures conservatrices voulues pour sauvegarder, ne fût-ce qu'en partie, les richesses de son patrimoine scientifique colonial* {...} *En le réalisant administrativement au plus tôt, nous aurons donné des gages de notre bonne volonté, et nous pourrons, avec plus d'assurance, que par le passé, faire de nouveaux, et peut-être de plus importants appels encore, à la coopération scientifique américaine* » [1835].

Lorsque le projet de Akeley sera soutenu par le roi, de la manière dont nous verrons dans le chapitre suivant, mais aggrandi à la protection de la faune, de la flore et des sols, Cartier va entamer à son tour une campagne de propagande auprès du monde scientifique. Il envisage la formation d'un groupement, cercle ou club qui pourrait appuyer la création d'établissements de recherche dans le futur parc permettant l'étude, dans des conditions idéales et stables, des problèmes naturels les plus divers[1836]. De Cartier gagne à sa cause Merriam et Osborn mais aussi George Vincent (*Rockefeller Foundation*), Charles Walcott (*Smithsonian Institution*), Simon Flexner (*Rockefeller Institute*) et Davis (*Field Museum*). Suite aux conversations avec ces personnalités, de Cartier soumit l'ébauche du projet à Jaspar. Ce groupement serait constitué d'une quinzaine d'associations scientifiques internationalement reconnues - *Rockefeller Foundation* ou *Rockefeller Institute*, *Carnegie Foundation*, *Smithsonian Institute*, *American Museum of Natural History* et la *Commission for Relief of Belgium Educational Foundation* - ainsi que des quatre grandes universités belges, de la *Fondation Universitaire* et d'organisations scientifiques françaises, anglaises et italiennes. Le projet scientifique supranational nécessiterait un minimum dépenses extraordinaires à la Belgique sans, toutefois, remettre en question son droit de souveraineté sur le parc. Ces associations auraient pour tâche d'organiser et de financer le parc et ses bâtiments et pourraient envoyer, chacun à leur tour et durant une période déterminée, et en nombre limité, des délégués chargés d'études sur le terrain. La Belgique, quant à elle, devrait y mener un contrôle discret mais efficace, notamment dans l'approbation des décisions du cercle par le ministre des Colonies ou le gouverneur général du Congo, dans la désignation d'un secrétaire scientifique et d'un trésorier belges, d'un patriotisme reconnu ; les bâtiments seraient sous la garde et la protection des agents officiels du gouvernement belge.

[1835] AA/Agri 423 : de Cartier de Marchienne au ministre AE Jaspar, Washington, 18/01/1924.
[1836] AA/Agri 423 : de Cartier à Jaspar, min. AE, Washington, 11/09/1923.

2. 3. L'impulsion royale

Tout comme de Cartier, le roi Albert Ier (1876-1934) qui règne en Belgique entre 1909 et 1934, va manifester son grand intérêt à voir protéger la faune de l'entre lacs Edouard et Kivu et à apporter un « ordre scientifique » à l'organisation d'une réserve[1837]. Il craind cependant que le projet de protection des gorilles d'Akeley ne soit trop limité et souhaite le voir étendre à tous les animaux, mais également à toutes les beautés naturelles de la région de la Ruindi, conformément aux vœux de Guillaume de Suède. Après son voyage au sud du lac Edouard en 1921, ce dernier envoie en janvier 1923 une lettre à Paul May, ministre de Belgique à Stockholm, dans laquelle il attire l'attention des autorités belges sur le très grand intérêt scientifique à créer un parc de réserve destiné à assurer la conservation, dans cette région unique, de la faune, flore, sol et nature elle-même[1838]. Le roi Albert, considère le document « *extrêmement intéressant* »[1839]. Le texte intégral de la lettre est présenté dans les Annexes (figure 27) de cette thèse mais nous en tirons un extrait significatif :

> « *Aussi l'idée m'est-elle venue qu'il y aurait à tous égards un intérêt majeur que des mesures fussent prises en vue de protéger la nature et la faune de cette région. Ce serait un véritable crime de laisser des chasseurs ou des colons dénués de scrupules y exercer librement leur œuvre de destruction. Peut-être le danger n'est-il pas imminent encore, mais il le deviendra à mesure que se développeront les moyens de communication. Et l'on doit craindre que des êtres sans conscience ne s'abattent un jour sur la pays pour y procéder à des massacres de gibier qui décimeront ou extermineront même cette faune africaine si typique* »[1840].

A côté du projet d'Akeley, d'autres actions concrètes sont également entreprises pour protéger la faune de la région par la création d'une réserve de chasse au Nord-Kivu en 1923-1924. La première réserve de chasse du Kivu est établie en réponse aux vœux de Guillaume de Suède, par l'ordonnance du 24 févier 1923, promulgée par le vice-gouverneur général Adolphe de Meulemeester (1870-1944)[1841], gouverneur de la Province Orientale[1842]. La *Réserve Albert* ainsi nommée, englobe une vaste zone située au sud-ouest du lac Edouard et qui

---

[1837] Palais royaux : Archives du Secrétaire d'Albert Ier : 4/40 : lettre de Gérard à Arnold, secrétaire général des Colonies, Bxl, 25/03/1924.

[1838] Palais royaux/Archives du Secrétariat du Roi Albert Ier, M.-L. Gérard (1919-1924) : note sur le Parc National Albert (13/03/1924).

[1839] Ibid. : lettre Guillaume de Suède à May, 05/01/1923.

[1840] Palais royaux : Archives du Secrétaire du Roi Albert Ier, M.-L. Gérard (1919-1924) : 4/40 : lettre de Guillaume de Suède à Paul May, Stockholm, 05/01/1923.

[1841] Diplômé de l'Ecole militaire (1893), lieutenant et capitaine de la Compagnie de la Force publique aux Bangala (1895), puis participe à la pacification des Budja de la Mongala ; nommé commissaire de district 1ère classe puis commissaire général de la Province Orientale (1904-1911), inspecteur d'Etat (1914-1915), il assure ensuite l'intérim du gouvernement de la province du Katanga en l'absence du général Tombeur en campagne dans l'Est africain (1915-1917) ; promut vice-gouverneur général de la Province Orientale à Stanleyville (1917-1926 où il organisa la région en développant le réseau routier, la culture du coton, l'installation des premiers tribunaux indigènes (A. MOELLER de LADDERSOUS, notice biographique, *Biographie belge d'Outre-Mer*, t. VI, ARSOM, Bruxelles, 1968, col. 727-732).

[1842] Ordonnance du 24/02/1923, n° 4, *B.A.*, 25/03/1923, pp. 155-156.

correspond à toute la vallée de la rivière Rwidi, appellée région du Bwito [1843]. Une deuxième ordonnance, parue le 30 avril 1924, ajoute à cette première zone, une bande de terre longeant la rivière Rusthuru à l'est.

Quelles raisons poussent le roi à manifester sa préoccupation et son intérêt pour la création d'une réserve naturelle à vocation scientifique ? Nous devons chercher, à notre sens, des réponses auprès d'éléments de nature diverse qui cristallisent cette ambition et qui se manifestent par deux tendances fondamentales, une inspiration nord-américaine et une volonté de promouvoir et de diffuser les sciences en Belgique et dans sa colonie.

a) L'inspiration nord-américaine

Celle-ci n'est pas neuve. Les Etats-Unis sont perçus comme un pays d'avant-garde dans tous les domaines et, qui plus est, possédent une longue expérience tropicale en Amérique centrale et du Sud. Son modèle étatique inspire déjà Léopold II qui pense structurer le territoire congolais en une association d'Etats à l'exemple des Etats-Unis, avant d'en faire un Etat unitaire et « indépendant », suivant le modèle libérien[1844]. Il importe également dans l'Etat Indépendant son modèle des compagnies concessionnaires. L'expertise de l'ingénieurie américaine, qui fait alors ses preuves en Afrique du Sud, est surtout utilisée dans le domaine minier. Des personnalités comme Sydney H. Ball (1877-1949) et Richard Dorsey Mohun (1864-1935) dirigent une expédition de recherches géologiques tandis que Samuel Philipps Verner (1873-1943) se consacre exclusivement au caoutchouc pour le compte de l'*American Congo Company*, société créée par le magnat du cuivre Daniel Guggenheim (1956-1930) et le richissime financier Thomas F. Ryan (1872-1961). Sur la suggestion du consul général de l'Etat Indépendant aux Etats-Unis, le major James Gustavus Whiteley (1904), ces derniers participent financièrement à la la création de la *Société Internationale forestière et minière du Congo* (Forminière)[1845], apportant ainsi des capitaux frais pour la nouvelle entreprise, de même que le savoir-faire de Ryan qui a développé l'industrie caoutchoutière au Mexique, en particulier

---

[1843] Celle-ci fut délimitée à l'Est par la rivière Rutshuru depuis son embouchure jusqu'à son intersection avec le parallèle de Rutshuru ; au Sud : ce parallèle depuis ce dernier point jusqu'à la ligne de partage des eaux des rivières Ruindi et Luholu ; à l'Ouest : cette ligne de faîte (mont Monoka, Kabasha, N'Dobo et Kitesa) jusqu'à l'endroit où coupée par la rivière Talia ; au Nord : de cet endroit, le cours supérieur de la riv. Talia et des rives du lac Edouard jusqu'à l'embouchure de la riv. Rutshuru.

[1844] Cette thématique est à replacer dans le contexte des débuts du nationalisme congolais et des mouvements de conscience noire, du début des années 1920 : voir à ce sujet l'article de Jean-Luc VELLUT, *Résistances et espaces de liberté dans l'histoire coloniale du Zaïre : avant la marche de l'Indépendance (ca. 1876-1945)*, in C. COQUERY-VIDROVITCH, A. FOREST, H. WEISS, *Rébellions-Révolution au Zaïre, 1963-1965*, t. 1, L'Harmattan, Paris, 1987, pp. 25-73 et plus spécialement les pp. 55-66, et, accessoirement, Isidore NDAYWEL è NZIEM, *Histoire du Zaire. De l'héritage ancien à l'âge contemporain*, Duculot, Afrique Editions, Louvain-la-Neuve, 1997, p. 430-435.

[1845] Voir à ce sujet *Forminière, 1906-1956*, Ed. L. Cuypers, Bruxelles, 1956 : naissance de la Forminière et
relations entre Léopold II et les Américains, pp. 57-74.

l'extraction du *guayule shrub*, croissant dans le désert[1846]. La région de Tshikapa, dans le Haut-Kasai, est considérée comme « *a Little America* », attirant de nombreux Américains dans cette zone riche en minerais. En matière d'éducation également, le modèle afro-américain semble correspondre à « *l'état d'infériorité en vertu duquel les Congolais pouvaient être éduqués* »[1847], ainsi l'école de Tusksegee, établissement pratique et professionnel, que le ministre des Colonies Louis Franck (1868-1937)[1848] visite avant la Première Guerre. A la fin des années 1880, une Eglise du sud des Etats-Unis fonde dans l'Etat Indépendant l'*American Presbyterian Congo Mission* de Luebo qui s'appuie explicitement sur cette base d'enseignement[1849], créant plusieurs importantes stations, drainant vers elles des centaines d'évangélistes locaux, des hôpitaux équipés et une école professionnelle.

Les relations entre le Congo et les Etats-Unis se poursuivent durant le règne d'Albert Ier. En 1908, lors de la première visite du prince Albert de Brabant au Congo belge, il déclare au journaliste Isaac Marcosson (1877-1961)[1850] qui parcourt la nouvelle colonie belge, qu'il y apprécirait les investissements des capitaux américains : « *I like America and Americans (...) and I hope that your country will not forget Europe* »[1851]. Après la Première Guerre mondiale, à la fin 1918, Edmond Leplae entame une mission agricole aux Etats-Unis dans le contexte de reconstruction économique du pays. Il importe, en effet, de se mettre au courant des dernières pratiques américaines dont le pays est à l'avant-garde internationale. L'expérimentation agricole et forestière y est à la pointe ; Leplae est chargé d'entreprendre une vaste étude sur l'enseignement, les techniques, les modes de cultures, de production et de transports de certaines espèces végétales, en particulier le coton, le tabac et le cacao qui pourraient se développer dans la colonie sous la pratique américaine. Le voyage lui permet aussi de rencontrer plusieurs personnalités du monde financier américain et

---

[1846] Palais Royaux : archives du Cabinet du Roi Albert Ier (1909-1914 et 1919-1934) : dossier 131 : James Gustavus Whiteley.

[1847] P. DECRAENE, *Le Panafricanisme*, Paris, PUF, 1976, p. 13.

[1848] Docteur en droit de l'Université de Bruxelles (1890), avocat au Barreau d'Anvers, spécialisé en droit maritime et commercial et est à l'origine de la création du Comité Maritime International (1896) dont il est le secrétaire général et son président après 1918. Elu député libéral (1906) et conseiller communal d'Anvers (1911), il influence considérablement son parti et, protagoniste du mouvement flamand, lutte pour un régime linguistique équitable. Résistant pendant la guerre, il devient échevin d'Anvers (1915) avant de devenir ministre des Colonies (1918-1924). Fervent partisan de la colonisation belge au Congo, il réorganise les services de son département et développe au politique économique et sociale africaine, basée sur le développement des transports, l'ouverture à l'initiative privée, l'essor de l'agriculture et de l'élevage, du réseau éducatif. Il est nommé ministre d'Etat (1926) puis devient gouverneur de la Banque Nationale de Belgique et président de la Banque du Congo Belge (1927). Il est également écrivain, orateur et esthète (M. WALRAET, notice biographique, *B.C.B.*, t. III, IRCB, Bruxelles, 1952, col.325-343).

[1849] Vellut, op. cit., p. 57-58.

[1850] Journaliste américain, éditeur associé du *The World's Work* (1903) ; membre et éditeur financier du *Saterday Evening Post* (1907) ; éditeur du *Munsey's Magazine* (1910-1913). Il rédige plusieurs ouvrages sur la situation politique internationale et la guerre ainsi que *Adventures in Interviewing* (1919) et *An African Adventure* (1921) (notice biographique, *Wikipedia*).

[1851] Isaac F. Marcosson, An African Adventure, New York – London, John Lane, 1921, pp. 141-142.

d'envisager avec elles la possibilité de réaliser des échanges commerciaux entre les Etats-Unis, la Belgique et le Congo. Malgré ces échanges, Leplae constate cependant l'ignorance générale des Américains pour l'Afrique, à l'exception de la campagne contre l'Etat Indépendant, déchaînée en Angleterre et qui a gagné les Etats-Unis[1852]. Un article de Marcosson dans le *Saturday Evening Post* (5 mars 1921), déplore la timidité du capital américain dans les constructions coloniales d'outre-mer et les régions hors-continentales :

> *« Once the darkest domain of the Dark Continent, it is still the stronghold of the resisting jungle and the last frontier of civilization. It is the Belgian Congo »*[1853].

Pourtant Leplae pense qu'une habile propagande en faveur de la colonie peut donner d'excellents résultats favorisant le développement économique de la colonie car « *ils ne demandent qu'à être convaincus de la valeur civilisatrice de notre action coloniale* »[1854].

Le prince Albert se rend lui-même aux Etats-Unis dès 1898, âgé de vingt-trois ans. La confrontation avec le Nouveau Monde lui laisse de nombreuses impressions, décrites dans un carnet de notes rédigées entre le 2 avril et le 9 juin de cette année-là et qui permet de nous faire une idée de l'état d'esprit qui l'anime à la découverte du continent. S'il est favorablement impressionné par le confort des villes qu'il traverse, agencées de maisons et d'avenues « *fashionable* » éclairées à l'électricité et où s'imbriquent routes, chemin de fer, industries et parcs, il s'intéresse particulièrement à la nature grandiose et aux paysages sauvages, changeants et impressionnants, qui constituent d'importants lieux d'attraction pour la population. Tel est le cas de la région forestière de la Yosemite Valley, constituée en réserve nationale sous la présidence d'Abraham Lincoln en 1864 aux fins récréatives et touristiques. Les séquoias, immenses conifères californiens de plus de cent cinquante mètres de hauteur, attirent tout spécialement son attention :

> « *Ils font grande impression et ce n'est pas sans émotion qu'on contemple ces glorieux débris d'un autre âge… Ces Sequoias n'existent que dans cette partie de l'Amérique. On les conserve maintenant avec un soin religieux* »[1855].

Une troisième visite du roi Albert en compagnie de la reine Elisabeth et du prince Léopold aux Etats-Unis en 1919 lui permet de visiter une nouvelle fois les Parcs Nationaux américains. Au cours du feu de camp mémorable de Washburn, à Madison en 1919, le roi, fortement soutenu par les scientifiques américains John C. Merriam et de Henry F. Osborn, ainsi que par l'ambassadeur de Cartier de Marchienne, prononce sa formelle intention de voir

---

1852 Palais Royaux : Archives du Secrétaire du roi Albert Ier, Max-Léo Gérard, 1919-1924, fonds 33/13 : mission Leplae aux Etats-Unis (1918).

1853 I. F. MARCOSSON, *An African Adventure*, New York – London, John Lane, 1921, p. 139.

1854 Palais Royaux : op. cit.

1855 PR/Archives du Secrétariat privé de Albert Ier : dossier 321 : Voyage du Prince Albert au USA (1898), p. 47.

reproduire au Congo belge le modèle américain du « Parc National »[1856]. Poursuivant son périple au Brésil en 1920 dans le but de développer un partenariat commercial privilégié entre la Belgique, sa colonie et le Brésil, il y constate l'importance des réalisations scientifiques. Considérée comme la terre d'élection de la médecine tropicale nord-américaine, des actions y sont menées contre les grandes épidémies comme la fièvre jaune qui dévaste les chantiers navals de Panama. Le roi visite l'*Instituto Oswaldo Cruz*, centre de recherche spécialisé en médecine tropicale établi à Rio de Janeiro et qui jouit d'une grande notoriété, grâce aux résultats remarquables obtenus par le médecin Cruz, disciple de Louis Pasteur, dans cette épidémie en régression depuis 1909 dans le pays[1857].

Le voyage suscite également l'attention et le questionnement particulier de plusieurs instances officielles belges. Le ministère des Colonies s'enquit de la problématique du colonat et du sort de quatre mille Belges installés au Brésil ; il formule une série de questions, notamment sur les mesures prises par le Brésil pour favoriser la pénétration européenne et l'organisation des centres d'exploitation et centres agricoles, tandis que le département de l'Agriculture s'intéresse aux possibilités d'échanger des graines et plantes, surtout les hévéas et palmiers et d'autres bois (*Courotari speciosa* et *legalis*) qui peuvent remplacer au Congo les bois de sapin et de peupliers importés d'Europe[1858]. A l'issue du voyage, le secrétaire du roi, Max-Léo Gérard rédige des rapports à la demande de plusieurs ministres belges dans lesquels il fait ressortir l'état d'avancement de la recherche scientifique et industrielle au Brésil, qui n'est plus à considérer comme une colonie mais comme « *un grand état indépendant* » doté d'une capitale comparable à une capitale européenne. Dans un article de la *Nation Belge* paru le 19 décembre 1920, peu de temps après son retour du Brésil, le roi se montre convaincu du devoir de la Belgique de doter la colonie des instruments nécessaires pour son développement, à l'instar des pratiques nord-amércaines au Brésil :

> « {...} *Quand on examine la croissance, la prospérité et les insuffisances de ces jeunes sociétés, l'expérience montre que parmi les moyens pratiques d'assurer à une colonie la population, le bien-être et la richesse, il faut placer au premier rang les mesures d'hygiène, puis les grands travaux publics, et, parmi ceux-ci les voies de communication. Des louables efforts ont été faits, de nouvelles mesures sont prises ou prévues par le Gouvernement pour lutter contre les maladies tropicales* {...}. *Des mesures d'hygiène doivent constituer tout un programme bien coordonné que seules les autorités gouvernementales sont en mesure d'exécuter. Il suffit de constater les résultats extraordinaires que les Américains et les Brésiliens, par de bonnes méthodes, ont obtenus*

[1856] J.-P. HARROY, *Contribution à l'histoire jusque 1934 de la création de l'Institut...*, op. cit., p. 430.
[1857] G. JANSSENS, « 1920 : Le Voyage au Brésil du Roi Albert et de la Reine Elisabeth », in E. STOLS – R. BLEYS (dir.), *Flandre et Amérique latine. 500 ans de confrontation et métissage*, Fonds Mercator, Anvers, 1993, p. 315.
[1858] G. JANSSENS, ibid., p. 312

dans des régions plus malsaines que l'Afrique, pour se convaincre que, là aussi, on doit réussir »[1859].

b) La promotion de la recherche scientifique belge

L'exemple américain va également être suivi dans l'idée de la promotion et de la diffusion des sciences en Belgique, essentiellement par le rôle du mécénat privé. Dès avant la Première Guerre mondiale s'observent les mauvaises conditions du travail scientifique en Belgique. Les universités se plaignent amèrement du manque d'intérêt témoigné pour la recherche et du matérialisme qui règne dans toutes les sphères de la société. Une situation analogue se produit en France où l'écrivain et homme politique Maurice Barrès (1862-1923) entreprend une campagne pour la réorganisation intellectuelle de la France et se plaind de ne pas trouver autour de lui la foi dans les recherches scientifiques. Aux Etats-Unis également, John Hopkins déplore en 1919 les préoccupations avant tout utilitaristes des Américains et non un véritable esprit scientifique.

Au lendemain de la guerre, une nouvelle impulsion à la recherche scientifique qui a particulièrement souffert durant cette période est annoncée. Le roi Albert développe dans les années 1920 l'idée de la recherche scientifique « *utile, patriotique, sociale et pacifique* »[1860], instrument indispensable pour permettre l'essor de l'industrie de pointe nationale. Il emprunte aux Etats-Unis l'idée du mécénat privé qui permet au pays de développer laboratoires, centres de recherches, universités, bibliothèques et musées[1861]. L' *American Museum of Natural History* de New York, par exemple, se compose d'un *Board of Trustees* dont les membres sont issus du monde des finances, de l'industrie et des banques, tels que J.P. Morgan, F.T. Davison, J. S. Morgan, D.E. Pomeroy, W. K. Vanderbilt. Similairement en Belgique, les grands patrons d'industrie vont être appelés à relancer la recherche scientifique, parmi lesquels se trouvent Emile Francqui, Félicien Cattier ou Armand Solvay.

Emile Francqui (1862-1935)[1862], en particulier, est un proche du roi, ce dernier n'hésitant pas à suivre son inspiration depuis 1890, époque où il est désigné

1859 Palais Royaux : Archives du Secrétaire du Roi Albert Ier, M.-L. Gérard (1919-1924) : dossier 18/6.

1860 R. HALLEUX – G. XHAYET, « La marche des idées », in R. HALLEUX – J. VANDERSMISSEN et alii (dir. scient.), *Histoire des sciences en Belgique 1815-2000*, t. 2, La Renaissance du Livre – Dexia Banque, Tournai – Bruxelles, 2001, p. 15.

1861 L. RANIERI, « Le Fonds National pour la recherche scientifique », in *La dynastie et la culture en Belgique*, Anvers, 1990, p. 371.

1862 Sous-lieutenant, il s'engage à l'Association Internationale du Congo (1884) qui devient l'E.I.C. un an plus tard et devient commissaire de district des Cataractes où il organise le portage puis commande en second l'expédition Bia au Katanga (1891) avant de se rendre dans l'Uele pour se confronter aux forces du Mahdi (1894). Il est ensuite nommé consul à Hankow et Changaï (1897) afin de promouvoir l'expansion belge en Chine, notamment par le biais du chemin de fer Pékin-Hankow, puis devient l'agent général de la Compagnie internationale d'Orient, filiale de la Banque d'Outremer (1900) avant de devenir président de cette dernière (1910) et conseiller de direction à la Société Générale (1913). Cheville ouvrière du Comité national de Secours et d'Alimentation pendant la Première Guerre, il préside la Fondation Universitaire, le Fonds National de la Recherche Scientifique et le Fonds Francqui (1932). Gouverneur de la Société Générale (1932-1935), ministre des Finances sous le gouvernement

comme instructeur adjoint à l'Ecole militaire. Jusque vers la fin de sa vie, l'essentiel de ses activités seront orientées, par prédilection, vers la protection de la science pure[1863]. Il crée en 1919 le Comité national de Secours et d'Alimentation (*Commission for Relief in Belgium*) pour sauver le pays de la famine et en raison de ses relations d'affaires avec les Etats-Unis, s'inspire des exemples du mécénat américain dans les prêts aux études et dans le financement de grands instituts. Il développe aussi l'idée du rôle fondamental de la science dans le redressement du pays, actionnée par une élite de chercheurs désintéressés, oeuvrant pour le bien de la nation. Le reliquat des œuvres de secours est alors mis à la disposition de l'enseignement supérieur pour constituer un fonds patrimonial dans les quatre universités nationales, créer une université coloniale et une Ecole des Mines à Mons et constituer une Fondation Universitaire ainsi que la *CRB Educational Foundation*, destinée à favoriser les rapports intellectuels entre les Etats-Unis et la Belgique[1864]. La *Fondation Universitaire* est fondée le 30 novembre 1920 sous l'égide du ministre d'Etat Francqui et l'appui du roi et du ministre des Affaires Etrangères Henri Jaspar, grâce au soutien financier de ses membres issus essentiellement du monde des banques et de l'industrie. Elle devient un superinstitut chargé d'appuyer et de financer la recherche scientifique nationale, accordant également des bourses d'études à de jeunes scientifiques belges à l'étranger, notamment des jeunes médecins désireux d'aller étudier au Brésil la lutte contre les maladies tropicales, sous la houlette du médecin Emile Lejeune (1886-1962)[1865]. La Fondation chapeaute aussi la recherche dans les universités et, entre autres, l'*Institut de Médecine Tropicale Prince Léopold.*

La multiplication de ces institutions révèle l'ambition conjointe du roi Albert et de Francqui qui considèrent la recherche scientifique comme gage d'avenir et de prospérité nationale. Le discours du roi aux usines John Cockerill à Seraing le 1er octobre 1927, à l'occasion du 110ème anniversaire de l'entreprise lance un vigoureux plaidoyer en faveur de la création d'un *Fonds National de la Recherche Scientifique* (FNRS) [1866] pour pallier la crise des institutions scientifiques et de laboratoires :

> « *La science moderne ouvre des perspectives nouvelles et presque infinies à la technique. C'est dans les laboratoires de recherches que s'élaborent les rudiments de l'industrie future,*

Jaspar (1926) et celui de Theunis (1934) (L. ANCIAUX, notice biographique, *B.C.B.*, t. IV, ARSC, Bruxelles, 1955, col. 311-319 ; H. HASQUIN, *Dictionnaire...*, p. 291; In memoriam. Hommage de l'Illustration Congolaise au grand Belge, au grand Colonial Emile Francqui 1963-1935, Presses de la S.A.R., Bruxelles, {1935}).

[1863] L. RANIERI, *Emile Francqui ou l'intelligence créatrice, 1863-1935*, Paris, 1985, pp. 292-309.

[1864] Palais Royaux : Secrétariat du roi Léopold III, Capelle : dossier 123/9 : fondations scientifiques en Belgique

[1865] Médecin de l'Université de Liège, il suit des cours de l'Ecole de Médecine tropicale de Bruxelles (1910), puis part au Katanga (1911). Médecin provincial à Léopoldville (1922-1924), il séjourne également en Guyane et fait un voyage d'étude au Brésil avant de s'installer comme médecin privé à Albertville où il traite la maladie du sommeil de manière systématique dans les villages coutumiers (A. DUBOIS, notice biographique, *B.B.O.M.*, t. VI, ARSOM, Bruxelles, 1968, col. 635 ; E. JANSSENS, op. cit., p. 320).

[1866] A. DESPY-MEYER, « Institutions et réseaux », in R. HALLEUX..., op. cit., p. 58.

et cependant, l'on ne peut se défendre de quelque inquiétude lorsque l'on constate la pénurie des moyens matériels dont les hommes de science disposent aujourd'hui chez nous pour poursuivre leurs études et leurs travaux. Il y a en Belgique une véritable crise des institutions scientifiques et des laboratoires, et les difficultés économiques issues de la guerre et de l'après-guerre ont mis les pouvoirs publics hors d'état de prendre par leurs seuls efforts les mesures décisives et radicales qui se recommanderaient pour remédier au mal (...) et le sort des nations qui négligeront la science et les savants est marqué pour la décadence. (...) Je demande à tous ceux qui forment cette élite {industrielle}, de penser souvent à nos Universités, à nos écoles spéciales, à nos laboratoires. Le champ est largement ouvert, dans ce domaine, à l'initiative privée. Il faut que, nous inspirant dans certains pays étrangers, nous trouvions tous ensemble les moyens pratiques de promouvoir la science et d'encourager les chercheurs et les savants »[1867].

Moins d'un an plus tard est créé le 27 févier 1928 le *Fonds National de la Recherche Scientifique* (FNRS) dont le conseil d'administration se compose des quatre recteurs d'université, des cinq directeurs d'institutions équivalentes, des secrétaires perpétuels de l'*Académie royale de Belgique* et de l'*Académie de Médecine* ainsi que de quatorze membres désignés par la *Fondation Universitaire*, dont des personnalités du monde industriel comme Armand Solvay (1865-1930)[1868] et des banques comme Félicien Cattier (1869-1946), administrateur général de la *Société Générale.*

A l'instar du roi, Francqui, dans un discours en l'honneur du dixième anniversaire de la Fondation Universitaire, en 1930, présente également ses vues sur la distanciation que doit prendre la recherche scientifique vis-à-vis de l'Etat :

« *Dans un Etat bien ordonné, il ne faut pas que tous les intérêts soient gérés par les pouvoirs publics (...). Il est de grandes fonctions politiques et sociales, celles qui concernent l'exercice de la souveraineté et la sauvegarde des intérêts publics, que l'Etat doit accomplir lui-même. Pour tout le reste, il est bon que nous nous habituions à nous passer de sa tutelle et à substituer à l'organisation étatique venant d'en haut une organisation spontanée montant d'en bas et fondée sur l'harmonie des intérêts... La science belge - et c'est son honneur – s'est presque totalement affranchie aujourd'hui de cette tutelle encombrante ; elle n'a pas hésité à prendre en ses propres mains le soin de ses intérêts* »[1869].

Parallèlement aux efforts entrepris par le roi et son entourage pour redresser la recherche scientifique nationale, d'autres sont menés afin de sortir la question

---

[1867] Discours de S.M. Le Roi, in 110ème anniversaire de la Fondation des Usines Cockerill, 1817-1927, 1-2 octobre 1927, pp. 144-147.

[1868] Fils aîné d'Ernest Solvay, ingénieur des mines (1890), président de la société *Solvay et Cie* entre 1922 et 1930, augmentant le capital de la société en réalisant de nombreux holdings et en prenant capitalisation dans des sociétés industrielles et banquaires. Membre du Conseil de régence de la *Banque Nationale* dès 1926 ; il fit construire un luxueux hôtel bruxelleois Art nouveau par Victor Horta (G. KURGAN-VAN HENTENRIJK – S. JAUMAIN – V. MONTENS, *Dictionnaire des Patrons de Belgique*, Bruxelles, De Boeck & Larcier, 1996, pp. 557-558).

[1869] In *Hommage de l'Illustration Congolaise au grand Belge, au grand Colonial Emile Francqui*, s.l.n.d., p. 35.

coloniale de son domaine clos et réservée à quelques-uns et d'organiser plus méthodiquement la recherche en sciences coloniales comme oeuvre patriotique, car elle est « *une question nationale, d'honneur national, de devoir national, d'intérêt national, de solidarité nationale* »[1870]. Dans ce domaine également, l'appui des hommes d'affaires est nécessaire pour œuvrer à la mise en valeur de la colonie. Le *Congrès Colonial National* organise dès 1921 les premiers débats sur les questions des transports, de l'agriculture, de la création d'un crédit agricole[1871], de la main-d'œuvre, de la lutte contre les maladies tropicales et des terres[1872]. Son premier président, le ministre d'Etat Gérard Cooreman (1852-1926)[1873] est directeur de la *Société Générale* et ses membres émanent des milieux parlementaire, financier, industriel, commercial et de l'enseignement, dont également Max-Léo Gérard, secrétaire du roi. Dans le discours prononcé par le roi lors de l'inauguration du premier Congrès le 18 décembre 1912, il affirme l'apport de la colonie à la consolidation de l'Etat national :

> « {...}. *Au moment où le vieux monde, épuisé par la guerre, manque de matières premières, la Belgique doit, plus que jamais, moderniser le Congo et lui faire porter pour le bien de la population noire et pour l'avantage des nations civilisées, tous les fruits que comportent son étendue, la richesse de son sol et de son sous-sol. Longtemps, trop longtemps, la colonisation a été reléguée au second rang de la politique nationale. Elle doit aujourd'hui se placer au premier, et c'est à montrer cette nécessité qu'aboutiront, je l'espère, les travaux du Congrès. La Belgique est une petite puissance en Europe, mais je suis convaincu qu'elle peut devenir, si elle le veut, une grande puissance africaine* »[1874].

De même, l'enseignement colonial en Belgique nécessite des efforts plus tangibles car il est destiné à consolider la reconnaissance internationale du prestige, de l'action sociale et du développement économique de son domaine d'outre-mer. Une *Ecole coloniale supérieure* se crée en 1920, grâce au fonds financier de soutien de la *Commission for Relief in Belgium* destiné au perfectionnement de l'enseignement colonial, puis est transformée en 1923 en *Université coloniale* dans le but de former des fonctionnaires destinés à travailler dans l'administration de la colonie. Il est indispensable de faire imprégner les universités et les établissements d'enseignement supérieur de l'idée coloniale et d'y susciter des vocations parmi l'élite de la jeunesse[1875] et de doter, de même, la Belgique d'un personnel scientifique aussi nombreux et aussi bien formé que celui des autres petites nations coloniales. Les Musées doivent également

---

[1870] Allocution de G. Cooreman, à la séance d'ouverture de la 1ère journée du *Congrès Colonial National (Bruxelles, 18-20 décembre 1921), Compte rendu des séances*, Bruxelles, A. Lesigne, 1921, p. 21.

[1871] E. de WILDEMAN, *La Nation Belge*, 02/02/1924.

[1872] *M.G.*, 04/07 et 26/12/1920.

[1873] Docteur en droit de l'Université de Gand, il en devient conseiller communal (1895-1911) avant d'être nommé sénateur pour l'arrondissement de Gand (1892) et son représentant (1898-1900) ainsi que celui de Gand-Eecklo (1900-1914). Il préside la Chambre des Représentants (1908-1912). Il devient ministre de l'Industrie et du Travail (1899), des Affaires économiques (1918) et est nommé ministre d'Etat (1912) (H. HASQUIN, *Dictionnaire...*, p. 172).

[1874] Discours du roi Albert, op. cit., pp. 26-27.

[1875] Palais royaux : Archives du cabinet de Albert Ier, dossier 331 : sans auteur ni date.

participer à ce mouvement en remplissant un rôle à la fois culturel et économique.

La propagande coloniale va également être orchestrée par le biais de sociétés et d'organismes divers, institués, soit par le gouvernement, comme la *Commission de Propagande coloniale scolaire* créé en 1921, soit par l'initiative privée, comme l'*Union coloniale*, les *Journées Coloniales*, les *Comités coloniaux*, la *Société belge d'étude et d'expansion*. Le rôle moteur des études scientifiques incombe à l'*Institut royal colonial belge*, créé par arrêté royal du 4 septembre 1928 et qui réunit les personnalités scientifiques s'intéressant aux questions coloniales. Son rôle essentiel est d'organiser la propagande coloniale dans l'enseignement supérieur et universitaire, d'assurer la liaison entre les divers organismes s'occupant de questions coloniales et d'entreprendre toutes études scientifiques – sciences morales et politiques, sciences naturelles et médicales, sciences techniques – relatives à la colonisation. Lors de l'installation officielle de l'institut, le ministre Jaspar, occupant alors les portefeuilles de Premier ministre (1926-1931) et de ministre des Colonies (1927-1931), appuie l'idée de la double vocation, nationale et coloniale, de la recherche scientifique, à la base conjointe de l'industrie belge et de l'exploitation coloniale future[1876]. Cette institution centralisée des savoirs coloniaux purs et appliqués vise également à fournir un point de comparaison national avec d'autres institutions métropolitaines similaires, tout particulièrement l'*Institut Royal Colonial* hollandais dont le brillant essor économique de ses colonies est réalisé grâce à ses institutions de recherches scientifiques. Plus spécifiquement dans le domaine de l'agriculture et de l'élevage, les recherches vise à développer le domaine de la biologie animale et végétale. Le roi Albert encourage à cet effet la création d'un Conseil scientifique tropical, qui développerait des recherches universitaires dans ces domaines[1877].

2. 4. Controverses autour du projet

Après avoir fourni le cadre général des inspirations qui vont mener à élaborer un projet de « réserve naturelle », considérons quelque la manière dont il va être accepté par les autorités de tutelle, tant du côté de la métropole que du côté de la colonie et quels sont les arguments éventuels mis en place pour le refuser.

Le projet de Akeley va heurter le ministère des Colonies et en particulier Edmond Leplae qui critique l'attitude de cavalier seul de Akeley, organisant sa tournée américaine sans l'assentiment des Belges. Reconnaissant l'intérêt

---

[1876] Cité dans E. VANDERVELDE, « L'Institut royal colonial belge », in *L'essor économique belge. Etudes documentaires sur l'armature économique de la Belgique à l'époque du Centenaire de l'Indépendance nationale, publiées sous le patronage du Gouvernement*, t. 2, Ed. Louis Desmet-Verteneuil, Bruxelles, 1932, p.486.

[1877] Palais royaux : Secrétariat du roi Léopold III : G 200/a : Paul Van Oye à Capelle, Gand, 04/07/1927.

scientifique du projet, celui-ci considère qu'il n'est pas acceptable politiquement car il s'agit d'accorder aux Américains des droits réels sur cette portion du territoire, situé, qui plus est, sur les zones frontières[1878]. Se posent aussi plusieurs autres problèmes comme la question du maintien intégral des droits des autochtones dans la réserve, celle des limites physiques approximatives de celle-ci, qui ne tiennent pas compte des limites naturelles de la région et le fait qu'elle ne touche pas la Réserve de chasse Albert créée en avril 1924. En outre, Leplae regrette que les sommes mobilisées pour la protection des gorilles ne soient pas plutôt affectées aux populations congolaises et spécialement à la médecine. L'administration coloniale ne désire donc accorder aucun subside à Akeley, d'autant plus que « *les Belges ne donneront pas beaucoup d'argent pour l'étude du gorille* »[1879] car sont intérêt est essentiellement Outre-Atlantique. De même, il veut se montrer prudent sur la question du statut juridique sous lequel cette association se grouperait, afin d'éviter que l'influence et les décisions ne soient prises aux Etats-Unis, « *où l'on tiendra les cordons de la bourse* »[1880]. L'échange de correspondances internes entre Leplae et le conseiller juridique du ministre, V. Denyn, montre les embarras d'accorder aux Américains des facilités sur le terrain. Ce dernier suggère que le gouvernement leur octroie l'usage ou la propriété d'un « *terrain sans valeur* » sur lequel ils pourraient construire leur laboratoire et dépenser leur budget au Congo dans des missions scientifiques[1881]. Le projet d'Akeley deviendrait ainsi acceptable dans la mesure où des chercheurs belges pourraient bénéficier de la mise à leur disposition du laboratoire prévu par Akeley et financé par les Américains[1882].

Le ministre des Colonies, Louis Franck va fincalement accepter le projet d'Akeley sous une forme modifiée, proposant de placer la réserve et le laboratoire sous le contrôle d'une société de droit congolais, sans but lucratif, administrée majoritairement par des Belges mais avec toutes garanties et facilités pour sauvegarder les buts de l'institution et la participation des fondateurs américains ou de leurs délégués[1883]. Cependant, il considère que la création d'une réserve ne se justifie pas car la faune est suffisamment abondante dans la région et qu'un nouveau décret de chasse en préparation va pourvoir, indirectement, à la protéger en interdisant l'abattage de certaines espèces

---

[1878] AA/Agri 421 : ministre Col. Franck au min. Aff. Etrang, Bruxelles 18/06/1923.

[1879] La question des gorilles ne semblait pas avoir de nombreux échos en Belgique. Avant la découverte du gorille de montagne, la presse ne fit pas de cas de la présence du gorille des plaines sur le territoire congolais. Seule la revue *La Belgique Coloniale* (21/06/1896, p. 296-297) présentait un article sur le « *Chimpanzé et gorille* », qui signalait la présence de ce dernier dans le bassin du Congo. Le gorille y était mentionné comme un animal « *moins intéressant et bien plus redoutable* » que le chimpanzé et les quelques informations à ce sujet furent empruntées à Du Chaillu. La gravure d'un gorille fut également présenté dans *L'Almanach Africain du Saint-Esprit* (1909) et fait partie d'une série de quelques planches illustrées intitulées « *Nos hôtes du Congo* » (de même qu'une famille de chimpanzés, éléphants et hippopotames à l'Aiguade) (Ecoles apostoliques de Lierre, Weert et Donck-les-Haelen, Société Saint-Augustin, 1909).

[1880] AA/Agri 421 : ibid.

[1881] AA/Agri 421 : note du conseiller juridique V. Denyn à la DG 8, Bruxelles, 22/05/1923.

[1882] AA/Agri 421 : note de Leplae au min. Col., Bruxelles, 17/04/1923.

[1883] AA/Agri 421 : lettre du min. Col Franck au min. AE, Bruxelles, 18/06/1923.

menacées[1884]. Un changement de ton s'opère cependant en 1924 lorsque Henri Carton de Tournai (1878-1969)[1885] reprend le portefeuille ministériel des Colonies. Son secrétaire général, Nicolas Arnold (1860-1940)[1886], sous la pression de plus en plus pressante du roi Albert Ier et du baron de Cartier de protéger les gorilles de montagne par une stricte réglementation, remet le projet initial d'Akeley sur la table et propose la création d'une réserve sous le nom de « *Parc National Albert* ». Le terme « *national* » est introduit à la demande explicite du roi[1887], tandis que le baron de Cartier insiste vivement pour que le roi accepte de donner son nom au parc, dont l'idée se rattache aux parcs nationaux des Etats-Unis. Il faut de très pressantes instances pour que le roi consente à accepter sa proposition[1888]. Cette réserve, d'une superficie de 25000 hectares, va englober les volcans éteints Mikeno, Karisimbi et Visoke, et suivre comme limites les accidents naturels de terrain de manière à les reconnaître facilement. Il y sera interdit d'y pratiquer tous faits de chasse sur le gorille, mais également sur toutes les espèces animales et végétales qui s'y trouvent[1889].

Plusieurs personnalités concernées directement par la mise en réserve du territoire en question vont être approchées par le ministère pour considérer la pertinence de l'établissement et leurs desiderata à cet égard. L'agronome Georges Mortehan (1883-1955)[1890], alors commissaire de district à Usumbura, est, selon Leplae, la seule personne actuellement en Belgique qui connaît la région des volcans. D'après ce dernier, la création d'une réserve intégralement respectée semble peu aisée car elle intègre une forêt de bambous abritant une population de chasseurs pygmées insoumis et plusieurs espèces de singes à fourrures, dont les dépouilles sont très recherchées par les Européens. En saison sèche, cettte zone se mue également en réserve de pâturages pour les

---

1884 Palais royaux : Archives du secrétariat d'Albert Ier : 4/40 : note de Gérard, 09/04/1923.

1885 Docteur en droit de l'Université de Louvain (1901), il est avocat à la Cour d'Appel de Tournai puis Bâtonnier de l'Ordre (1915). Elu sénateur catholique (1919-1925), député (1925-1935), puis à nouveau sénateur (1935-1946), il devient ministre des Colonies en remplacement de Franck (1924-1926) où il réorganise le chemin de fer et la main-d'œuvre soumis à la crise et soumet un effort fiscal ; commissaire général à l'exposition internationale de Vincennes (1931), puis ministre de l'Intérieur et de l'Hygiène (1932) et président de la Fédération des Cercles et Associations catholiques (1938) (V. DEVAUX, notice biographique, *B.B.O.M.*, t. VII A, ARSOM, Bruxelles, 1973, col. 97-113).

1886 Collaborateur à la Liste civile du Roi Léopold II, il entre dans l'Administration de l'E.I.C., au département des Finances où il est nommé directeur (1896), puis directeur général (1904). Il est ensuite nommé secrétaire général du ministère des Colonies (1911-1925) puis administrateur général des Colonies (1926) et président de nombreuses associations, sociétés ou institutions coloniales (F. DELLICOUR, notice biographique, *B.C.B.*, t. IV, ARSC, Bruxelles, 1955, col. 5-8).

1887 PR/Archives du Secrétaire du Roi Albert Ier, M.-L. Gérard (1919-1924) : 4/40 : Gérard à Arnold, Bruxelles, 22/01/1924.

1888 M.-L. GERARD, « Documents de travail du roi Albert », in *Revue générale*, nov. 1951, n° 73, p. 6.

1889 A.A./Agri 421 : Arnold, ministre Col au GG, Bxl, 07/04/1924.

1890 Ingénieur agricole diplômé de l'Université agronomique de Gembloux (1907), attaché au poste agricole des Bangala (1909) et chef de culture de 2ème classe (1910-1911) ; directeur des stations de Yambata puis de Likini où il recueille de nombreux herbiers (1912-1914). Nommé inspecteur de l'agriculture (1918-1920), il devient commissaire de district à Usumbura (1920-1928) puis commissaire général assistant du gouverneur du Ruanda-Urundi (1930-1931), commissaire de la Province de Costermansville, au Kivu en 1933 et inspecteur d'Etat en 1935 (J. D'HOORE, notice biographique, *B.B.O.M.*, t. VIII, ARSOM, Bruxelles, 1998, col.307-309).

troupeaux de bovidés des pasteurs ruandais. Mortehan suggère plutôt le renforcement de la législation cynégétique pour assurer la protection du gorille[1891]. Tel est également l'avis du commissaire de la Province Orientale, Adolphe de Meulemeester (1870-1944) qui est chargé par le gouverneur général Rutten de dresser une carte des limites naturelles de la région et d'y recenser le nombre de gorilles. Il estime que la création de la Réserve Albert Ier propose une réponse suffisante à la protection de la faune, tout en souhaitant voir renforcer les lois générales de chasse dans la colonie que quiconque viole en toute impunité :

> « *Je me souviens d'avoir navigué sur le Nil, entre Butiaba et Numile, et d'avoir rencontré à la rive deux troupeaux respectivement d'une vingtaine et d'une cinquantaine d'éléphants ; il y avait à bord de nombreux Anglais, chasseurs possédant tout un arsenal. Aucun d'eux n'a même fait un geste pour prendre son fusil, parce qu'ils n'avaient pas de permis. Vous savez comme moi ce qui se serait passé au Congo, où, immédiatement, il y aurait eu une fusillade sans fin, comme il est de règle à la vue de tout animal sans aucun espoir de posséder ses dépouilles. On tue ainsi sans profit beaucoup de gibier !* »[1892].

Les autres restrictions émanent surtout de Martin Rutten (1876-1944)[1893], gouverneur général du Congo depuis 1923, après avoir été magistrat puis procureur général du Katanga, tâche durant laquelle il s'intéresse particulièrement aux populations autochtones. Si celui-ci approuve l'idée de la réserve et son principe d'interdiction absolue de destruction faunique, il est plus réticent sur ses éventuels préjudices aux populations locales. Il propose ainsi que les droits des autochtones de disposer de leurs terres pour des questions vitales - bois de chauffage, de construction, défrichement pour établir des cultures -, soient maintenus dans la réserve et que ceux-ci soient défendus, non pas par un comité de scientifiques internationaux basé en Europe mais par les autorités belges locales « *chaque fois que la décision doit avoir pour objet de restreindre la liberté des indigènes ou d'empiéter sur les prérogatives de l'autorité* » [1894]. Il souhaite, de même, y voir autorisée la chasse des animaux communs pour des nécessités alimentaires, la destruction des animaux nuisibles et le principe de la légitime défense des personnes et des biens.

L'installation du parc, à cheval sur le territoire congolais et le territoire sous mandat du Ruanda, pose aussi un problème de politique internationale. La direction générale des Affaires politiques et administratives (DG 2) du ministère des Colonies insiste à son tour sur le fait que la *Commission des mandats de la Société des Nations* veille à différencier les finances et la législation des territoires sous mandat avec celles de la colonie belge[1895]. Du côté ruandais, le

---

1891 A.A./Agri 423 : Mortehan, commissaire de district d'Usumbura à Leplae, Arlon, 30/08/1924.
1892 A.A./Agri 423 : de Meulemeester au G.G., Stanleyville, 21/06/1924.
1893 F. DELLICOUR, notice biographique, *B.C.B.*, t. 5, ARSC, Bruxelles, 1958, col. 714-721.
1894 AA/Agri 421 : lettre du GG Rutten au min. Col., Boma, 09/05/1924.
1895 AA/Agri 423 : note DG2 pour la DG8, Bruxelles, 23/12/1924.

commissaire général Alfred Marzorati (1881-1955)[1896] accepte de voir étendre le principe de la réserve à la zone des trois volcans mais non à une portion des eaux du lac Kivu, conformément au projet d'Akeley. Il ne peut en effet comprendre le sacrifice de possibilités économiques, agricoles, industrielles et minières, d'une des régions les plus riches de la colonie au profit d'une institution scientifique. Il signale, en outre, la forte densité de population dans la région qui « *a cessé depuis longtemps d'avoir un caractère sauvage* »[1897].

3. La création de la réserve de faune et flore, « Parc National Albert »

3. 1. La réserve de chasse du 23 novembre 1923

Entretemps au Kivu, les demandes de chasse aux gorilles se multiplient, provoquées par les publications et conférences d'Akeley et de Guillaume de Suède mais aussi par la multiplication d'ouvrages cynégétiques publiés principalement par des Anglo-Saxons. Citons à titre d'exemple les publications de l'Américain Alexander Barns (1881-1930) qui décrit dans ses ouvrages, *The Wonderland of the Eastern Congo* (1922)[1898] et *An African Eldorado* (1926)[1899], la faune de la région du Kivu et de ses volcans comme « *the most wonderful collection of game animals ever seen, presents tremendous attractions* »[1900]. Celui-ci se rend dans la région du Kivu afin de constituer des collections de spécimens zoologiques, principalement des gorilles, et tente de démontrer que les gorilles du Congo oriental ne sont pas aussi rares que l'on suppose et que les réclamations indignées au sujet d'une extermination imminente de l'espèce sont exagérées. Il encourage même à chasser et visiter le Kivu et le Rwanda, phénomène en vogue et d'observer les gorilles dans leur habitat, de même que les volcans du Kivu, les Tutsi géants ou les Pygmées nains. Il est également le témoin des chasses de l'Américain Ben Burbridge qui capture quatre jeunes gorilles dans les volcans et qui n'en est pas à sa première tentative. Burbridge rédige en 1928 un

---

[1896] Docteur en droit de l'Université de Bruxelles (1904), il est magistrat au Katanga (1912) avant d'être nommé auditeur général auprès des troupes d'occupation dans le territoire conquis de l'Est africain allemand (1917). Commissaire royal intérimaire du Ruanda-Urundi (1920-1921), il est nommé commissaire général (1922-1925) puis gouverneur du Ruanda-Urundi (1926-1928). Atteint de typhoïde, il rentre en Europe et adhère au Parti Ouvrier Belge dont il rédige le programme colonial. Devenu professeur à l'Université de Bruxelles, il est le spécialiste de la politique coloniale comparée, du droit et du régime économique, convaincu par la nécessité de préparer la société congolaise à devenir autonome et qui inspirera le plan d'émancipation de l'Afrique belge de professeur J. Van Bilsen (1956) (M. WALRAET, notice biographique, *B.B.O.M.*, t. VI, ARSOM, Bruxelles, 1968, col. 695-704).

[1897] A.A/Agri 423 : Marzorati au min. Col, Usumbura, 07/07/1924.

[1898] T.A. BARNS, *The Wonderland of the Eastern Congo. The Region of the Snow-Crowned Volcanoes, the Pygmies, the Giant Gorilla and the Okapi*, London – New York, G.P. Putnams's Sons, 1922.

[1899] T.A. BARNS, *An African Eldorado. The Belgian Congo*, London, Methuen & Co. Ltd, London, 1926.

[1900] Ibid., p. 47.

ouvrage *Gorilla. Tracking and capturing the Ape Man of Africa*, qui contient les photographies de ses « exploits » et réalise entre 1926 et 1928 un film 35 mm sous le titre *Gorilla Hunt*, diffusé par la suite dans plusieurs théâtres américains[1901].

Le ministère des Colonies a du mal à contrôler les mouvements des chasseurs qui se rendent en Afrique sans autorisation. Les demandes officielles, par contre, émanent surtout des musées des grandes villes américaines qui souhaitent tous leur groupe de gorilles avant l'extinction complète de cette sous-espèce[1902]. Burbridge est chargé de récolter trois gorilles pour le *Smithsonian Institute* (1923) tandis que Alfred M. Collins et Edmund Heller doivent fournir en gorilles et en okapis le *Field Museum* de Chicago (1923), pour concurrencer l'*American Museum of Natural History* sur ce terrain[1903]. De Cartier dénonce cette situation malsaine :

> « *Il se fait que le public américain, toujours friand d'exposition d'histoire naturelle, s'est engoué de tout ce qui a trait aux gorilles et à d'autres grands singes qui habitent nos forêts du Congo. Tout musée américain d'histoire naturelle qui se respecte est donc désireux d'acquérir au plus tôt des dépouilles de gorilles et d'autres grands singes que l'on montre dans un local approprié, avec un grand luxe de décor. On espère ainsi attirer la foule et augmenter les recettes d'entrée du musée* »[1904].

La concurrence des musées internationaux et les libéralités accordées par le ministère des colonies à des personnalités qui ne sont pas toujours recommandables, comme c'est le cas du major Collins, est la goutte d'eau qui pousse le palais royal, par l'intermédiaire du secrétaire du cabinet du roi, Max-Léo Gérard et de son ami, l'ambassadeur de Cartier à Washington à faire pression sur le gouvernement pour refuser l'octroi de les permis de chasse à ce dernier[1905] et pour que les autorités prenne les mesures pour hâter la constitution du parc national[1906]. Le ministère va pourtant accorder l'autorisation exceptionnelle au couple formé par Collins et Barns de tuer deux gorilles dans les territoires situés en dehors des zones réservées[1907]. Le directeur de l'Agriculture, Edmond Leplae, possède la même opinion. Il observe, en outre, la lourde charge que ces expéditions cynégétiques organisées avec de nombreux porteurs, procurent à la population locale[1908]. Malgré ces prises de

---

[1901] Indications fournies par William E. McRae, Ph. D., (Towson University, Maryland) qui mène des recherches au sujet des voyages de Ben Burbridge au Congo et que je remercie de me les avoir communiquées.

[1902] AA/Agri 423 : lettre de Cartier au min. AE Jaspar, Washington, 28/11/1923.

[1903] AA/Agri 423 : réponse de de Cartier à demande de D.C. Davies, directeur Field Museum, Washington, 03/11/1923.

[1904] Ibidem.

[1905] Palais royaux : Archives du secretariat d'Allbert Ier, M.-L. Gérard (1919-1924) : 4/40 : Gérard à de Cartier, Bruxelles, 01/12/1923.

[1906] PR/Archives du Secrétariat du roi Albert Ier, M.-L. Gérard (1919-1924) : 4/40 : lettre de Gérard à Cartier, Bruxelles, 12/11/1923.

[1907] AE/Liasse 335 : Dossier 495 : Demandes d'autorisations de facilités pour le voyage des particuliers au Congo : dossier A. Barns : note du DG Halewyck pour le cabinet du min. AE, Bruxelles, 15/12/1924.

[1908] A.A./Agri 423 : Leplae à J.G. Whiteley, Bxl, 19/08/1924.

positions, de nombreuses demandes de chasses aux gorilles continuent d'être accordées. Les archives du ministère des Colonies nous renseignent sur le nombre de demandes officielles de chasse au gorille du Kivu émanant de personnalités belges et étrangères dans les années 1920-1930.

1920 : Schouteden (2 pour Tervuren), Pilette (3 pour Tervuren), Mollin (2 pour Tervuren), Barns (2), De Ridder (2); prince Guillaume de Suède (14 pour Stockholm) ; Akeley (10 pour New York) ; Evans/Rotschild, Galloch, Christy, William, Barette : demandes refusées.
1921 : Depret (2 pour Tervuren), duchesse d'Aoste (2) ; Farhi : demande refusée.
1922 : Pas de traces de demandes.
1923 : Burbridge (4), Cough (5) ; Snow, Strickland, Peel, Baxter, Wood, Rossi : demandes refusées.
Jusqu'au mois de **juin 1924** : Barns/Collins (2) ; Hertig, Muray : demandes refusées.
1928 : Pescatore (1 pour Tervuren), prince Sapieha (pour le Musée de Varsovie, résultat inconnu) ; Gebel (Pologne), Horty (Hongrie), O'Toole (USA), della Stuffa (Italie) : demandes refusées.
1929 : Gregory (Columbia Univ., résultat inconnu) ; prince Bibesco (Roumanie), Gräber, lord Howard : demandes refusées.
1930 : prince de Galles (pas de résultat), Babault (Museum Paris), Johnston (3 jeunes gorilles pour le Zoo de New York), Attilio Gatti (2), princesse Alice, princesse Hilda de Luxembourg ; Wainwright : demande refusée.

Fig. 43 Demandes internationales pour la chasse aux gorilles du Kivu (Source : AA/Agri 423 : Relevé des demandes au ministre des Colonies pour des permis de chasse aux gorilles (1920-1924 et 1928-1930).

Ces chiffres officiels ne fournissent cependant pas d'information formelle sur le nombre de gorilles abattus durant la décennie et ne donnent qu'une approximation des demandes officielles. Nous n'avons ainsi pu constater de demande entre juillet 1924 et 1928. Cela veut-il dire qu'il n'y a pas de demandes officielles ou que les archives n'ont pas fourni d'indications à ce sujet, soit parce que les chiffres ne sont pas comptabilisés, soit parce que nous n'avons pas pu découvrir les données chiffrées pour cette période ? Peut-être devons-nous interpréter cette absence d'information comme la conséquence de la mesure demandée par Leplae qui, pour mettre un frein à la situation sur le terrain et, en attendant la mise sur pied du projet de Akeley, envoit des instructions au commissaire du district du Kivu et au commissaire royal des territoires du Ruanda-Urundi demandant de prendre des mesures pour interdire toute chasse

aux gorilles dans la région du lac Kivu, au nord d'Uvira, et au Ruanda, au nord du parallèle de Kigali[1909].

Cette demande s'insère de manière plus générale dans l'étude menée par la direction générale de l'Agriculture pour modérer la destruction du gibier au Congo, sans nuire aux intérêts de l'agriculture et du commerce. C'est en ce sens qu'il plaide pour la constitution d'une réserve de chasse sur le groupe formé par les volcans éteints Mikeno-Karisimbi-Visoke pour protéger les animaux rares et spécialement le gorille de montagne, territoire qui est inclus dans le projet d'Akeley et dont le climat rude et froid en altitude rend la région pratiquement inhabitée, sauf dans ses parties basses[1910]. Cette réserve de chasse est créée par ordonnance du gouverneur de la Province Orientale du 23 novembre 1923[1911], au nord-est du lac Kivu, entre le mont Sabinio et la mission catholique de Tongres-Sainte-Marie[1912]. Celle-ci va devenir le noyau du futur « *Parc National Albert* », dont les limites nord seront augmentées de près du double de la superficie de la réserve.

3. 2. Le décret du 21 avril 1925

Au début de l'année 1925, le roi insiste sur la nécessité de donner une application rapide au projet, retardée par de longs et laborieux échanges de vues[1913]. L'examen du projet de décret établissant une réserve de faune et de flore appelée « *Parc National Albert* », proposé par le ministère des Colonies est approuvé à l'unanimité par le Conseil Colonial en séance du 28 mars 1925. Certains membres expriment le vœu qu'une protection analogue soit étendue à d'autres espèces que le gorille, telles que la girafe, le rhinocéros blanc, le grand éland de Derby et l'antilope. D'autres membres saisissent l'occasion pour attirer l'attention du gouvernement sur l'urgence d'une refonte complète de la législation coloniale sur la chasse et de l'organisation d'une surveillance efficace[1914].

La réserve de faune et de flore « *Parc National Albert* » est créée par décret du 21 avril 1925[1915] et mise en application par l'ordonnance du 10 juillet 1925[1916]. A la

---

[1909] AA/Agri 421 : note DG 8 au secrétaire général du min. Col., Bruxelles, 30/05/1923 ; AA/Agri 423 : ibid., 20/06/1923.

[1910] AA/AGRI 423 : note de Leplae au min. Col, Bruxelles, 11/07/1924.

[1911] Ordonnance du 23/11/1923, n° 42, vu le décret du 26/07/1910, modifié par ordonnance-loi du 03/08/1915, et vu l'ordonnance du 17/11/1910, *B.A.*, 25/12/1923, pp. 657-658.

[1912] Celle-ci fut délimitée par la frontière de la Colonie depuis le sommet le plus septentrional du massif du Sabinio jusqu'à la borne n° 22, le parallèle passant par cette borne jusqu'à l'intersection avec la route de N'Goma à Rutshuru, cette route jusqu'à la Mission de Tongres Sainte Marie puis une droite de cet endroit au sommet dudit Sabinio.

[1913] AA/Agri 423 : note de la DG 8 à la DG 3, Bruxelles, 10/01/1925.

[1914] *Rapport du Conseil Colonial sur un projet de décret établissant une réserve de faune et de flore sous le nom de "Parc National Albert"*, Bruxelles, 28/03/1925, *B.O.*, 1925, pp. 236-237.

[1915] *B.O.*, 1925, pp. 238-241.

[1916] Ordonnance n° 49 c du 10/07/1925, *B.A.*, 1925.

base, elle se compose de deux types de réserves différentes, marqués par un régime distinct. D'une part, la zone formée par l'entièreté du volcan Mikeno et par les versants congolais des volcans Karissimbi et Visoke, conformément aux stipulations de la *Commission des Mandats de la Société des Nations*, constitue le « *Parc National Albert* » (P.N.A.) proprement dit, érigé dans un but uniquement scientifique sur l'assise de la récente réserve de chasse créée en novembre 1923. Dans cette zone d'altitude, la protection totale de la faune et de la flore peut se concevoir sans peine car elle ne contient en principe aucune population humaine. Ce noyau central est étendu, du côté congolais, à l'ensemble de la région des volcans, englobant la partie septentionale du lac Kivu jusqu'à la délimitation avec la « Réserve de chasse Albert »[1917] et, du côté ruandais, à la zone prolongeant le P.N.A. au sud-est. Une seconde zone d'extension est à son tour constituée du côté ruandais, par l'ordonnance du 11 mai 1925, instituant une réserve de chasse constituant le prolongement sud-est du P.N.A.[1918]. D'autre part, une vaste zone de plus de 200.000 hectares, comprenant l'entièreté de la région des volcans et d'altitude plus basse, constitue une zone-tampon pour la réserve, l'entourant complètement du côté congolais et l'isolant des pratiques anthropiques d'origines diverses. La constitution de ce type d'espace résulte des enquêtes de Leplae auprès des personnalités évoquées ci-dessus et correspond au statut de réserve de chasse de type ordinaire. Elle répond à la nécessité de concilier la protection de la faune et l'accès aux ressources alimentaires d'une population locale dense. Les autochtones y sont donc autorisés à conserver les droits de récoltes et de chasse qui leur sont reconnus par les autorités coloniales. Cette zone intermédiaire est également destinée à réduire les migrations de la faune vers le lac Kivu qui est un point d'eau appréciée par la faune des volcans, et inversemment, à décourager les chasseurs, attirés par son nombre. La législation va donc y interdire tous faits de chasse par les Européens sans permis reconnus par l'administration coloniale[1919]. Le gouverneur général va avoir pour tâche de fixer les limites définitives en tenant compte des besoins des autochtones et en suivant, dans la mesure du possible les délimitations naturelles de la région ; celles-ci ne pouvent toutefois pas dépasser les routes principales[1920].

1917 Ordonnance du 14/08/1925 du gouverneur dela Province Orientale. Elle englobait la région située entre la rive sud du lac Edouard, la rive droite de la Rutshuru jusqu'à la frontière de la Colonie, cette frontière jusqu'au lac Kivu, rive nord du lac Kivu jusqu'à la lisière orientale de la lave, une droite joignant ce point au sommet du volcan Nyamulagira, puis une ligne brisée suivant la bordure occidentale de l'escarpement des Mitumba jusqu'au lac Edouard. Cette réserve fut néanmoins abrogée le 28/12/1929, du côté congolais, 6 mois après que la superficie du P.N.A. fût sensiblement étendue par le décret qui créait l'institution du même nom.

1918 Ordonnance du 11/05/1925. Du côté ruandais, elle fut abrogée à son tour le 03/03/1927, le jour de la création du P.N.A. au Ruanda, et remplacée par une autre, qui établissait entre Ruhengeri et Kisenyi une nouvelle réserve de chasse, destinée également à servir de zone de protection au P.N.A (Ordonnance n° 30 du 11/05/1925, *B.A.*, 1925).

1919 AA/AGRI 423 : note de Leplae au min. Col., Bruxelles, 28/01/1925.

1920 A l'Ouest : la route de Ntata, Buganda, Bahara, Russura ; au Sud : la frontière du Congo et du Ruanda, depuis son intersection avec la route précitée jusqu'au point où elle coupe la route de Gissisi à Dyombo ; à l'Est, cette route depuis son intersection avec la frontière jusqu'à Dyombo ; au Nord : la route de Dyombo à Ntata (*B.O.*, 1925, p. 238).

Le décret de 1925 comporte cependant une lacune important, résidant dans le manque de distinction explicite entre les deux types de régimes proposés par Leplae. Il stipule seulement que dans la zone délimitée, sans préciser s'il s'agit du P.N.A. ou des territoires-annexes, « *l'abattage, la capture et la poursuite du gorille, ainsi que tout autre fait de chasse visant cet animal* » sont prohibés et que dans cette même zone, il est également interdit « *de poursuivre, chasser, capturer ou détruire n'importe quelle espèce d'animal sauvage et même les animaux nuisibles, sauf en cas de légitime défense ; de prendre ou détruire les œufs ou les nids des oiseaux sauvages ; d'abattre, détruire, déraciner ou enlever tous arbres et plantes non cultivés* »[1921]. La gestion de la réserve est confiée au gouverneur général, lequel est autorisé à créer un corps de conservateurs et de policiers autochtones spéciaux, à édicter les réglementations en matière de circulation, de transport d'armes, de pièges, de dépouilles ainsi qu'en matière de pratique de fouilles et de terrassements dans le P.N.A., sous réserve des droits des autochtones. Il peut lever ces interdictions au profit de certaines personnes et déléguer occasionellement ce droit à ses conservateurs.

Le 10 juillet 1925, le gouverneur général promulgue l'ordonnance d'application du décret et fixe les limites provisoires du parc, mais sans que celles-ci répondent au vœu exprimé par le décret. En effet, les opérations sur le terrain font constater l'impossibilité de suivre les cours d'eau qui coulent souvent en éventail autour des massifs. D'autre part, les documents topographiques existant ne renseignent pas précisémment les localités et les accidents de terrain. Restent à en fixer de façon adéquate le statut et même les limites, car à cette époque, les lacunes dans les connaissances géographiques ne permettent pas de les déterminer à distance. Des limites provisoires, dressées d'après les indications d'Akeley et suivant des cartes anglaises incomplètes, sont alors établies, en attendant que le gouvernement ait à sa disposition la documentation nécessaire pour les modifier en rapport avec les réalités de terrain[1922].

4. Premiers tâtonnements autour de l'organisation du Parc

4. 1. La mission Akeley-Derscheid au P.N.A. (1925-1926)

Contrairement aux réactions mitigées en Belgique, la création du P.N.A. va susciter l'enthousiasme aux Etats-Unis qui considérent celui-ci comme un lieu privilégié pour y envoyer leurs chercheurs. Le *Council of the National Academy of*

1921 Ibid., p. 239.

1922 J.-M. DERSCHEID, « Historique de la découverte des volcans du Kivu », *L'Expansion belge*, déc. 1927, p. 4.

Sciences, présidé par John Merriam, vote, dès la parution du décret, une résolution en reconnaissance de l'œuvre accomplie par Albert Ier :

> « *The National Academy of Sciences desires to express his gratification at the action of His Majesty the King of the Belgians in the establishment of the Albert National Park for the effective preservation of the Gorilla and other animals, together with the protection of the flora of the region ; and assures His Majesty of its deep interest and its disposition to cooperate in realization of the benefits to science and mankind arising from this wise and generous action* » [1923].

Dès 1926, plusieurs demandes de missions scientifiques se succèdent sous les auspices de l'*American Museum of Natural History*. La mission « *Akeley-Eastman-Pomeroy African Hall Expedition* » (1926-1927) envisage d'enrichir l'African Hall de sept nouveaux groupes de la faune typique de l'Afrique orientale et de collecter des spécimens végétaux caractéristiques de l'habitat du gorille de montagne du Kivu destiné à compléter ce groupe. L'expédition se compose de Carl Akeley et de sa seconde épouse, Mary Jobe Akeley, de leur ami Daniel E. Pomeroy, administrateur du Museum, du colonel D. Wentz et de George Eastman (1854-1932), fondateur de la firme photographique Kodak, qui la finance en grande partie. Nouveauté pour l'époque, une équipe de collaborateurs, composée des taxidermistes R.H. Rockwell et R.C. Raddatz et des peintres paysagistes W.R. Leight et A.A. Jansson, est engagée pour récolter un grand nombre d'animaux et de plantes et pour reproduire par le pinceau les paysages rencontrés afin d'élaborer un enregistrement complet de la nature africaine[1924]. Avant le départ pour l'Afrique, Akeley fait escale à Bruxelles et le roi Albert et le prince Léopold le reçoivent en audience le 12 février 1926. De mai à juillet 1926, les parties de chasse des différentes équipes se déroulent sur le sol du Tanganyika Territory et du Kenya Colony ; elles sont rejointes par d'autres personnalités sur place comme le couple Martin et Osa Johnson dans les plaines à l'ouest du Tanganyika. Une autre expédition congolaise, l' « *American Museum Ruwenzori-Kivu Expedition* » (1926-1927) est dirigée par l'ornithologue James P. Chapin, accompagné de F.P. Mathews et De Witt L. Sage, permettant de récolter plus de dix-huit cents espèces ornithologiques différentes et de mener des études sur les conditions spécifiques de ces régions de haute et moyenne altitudes qui influencent la distribution des oiseaux[1925].

Le gouvernement belge ne peut refuser des expéditions de haute importance scientifique et organisée par l'*American Museum* qui est destiné à devenir un des soutiens financiers du parc. Cependant, la rapidité de l'envoi de ces expéditions étrangères pose problème car l'organisation administrative de la réserve n'est pas encore réalisée. Par crainte de créer un précédent fâcheux, le ministre des Colonies ne peut leur accorder une autorisation de visiter, séjourner et chasser

---

[1923] A.A./Agri 423 : Merriam à de Cartier de Marchienne, Washington D.C., 11/05/1925.

[1924] M. JOBE AKELEY, *The Wilderness*…., op. cit., p. 255.

[1925] J. CHAPIN, "Birds of the Belgian Congo, I", *Bulletin of American Museum of Natural History*, vol. LXV, 1932, p. 23.

dans la réserve car une telle autorisation « *donnerait au Congo et au Ruanda-Urundi, tant aux Blancs qu'aux indigènes, l'impression que la protection de la faune du P.N.A. et des réserves voisines est plus théorique que réelle* »[1926]. Le baron de Cartier insiste, quant à lui, à n'accorder ni à Chapin, ni à quiconque, l'autorisation d'y chasser et souhaite que l'Administration coloniale « *établisse, une fois pour toute, le dogme de la réserve complète de faune et de flore dans le Parc National Albert, sans jamais tolérer ou admettre la moindre exception à ce dogme* »[1927]. Le ministre des Colonies va contourner la difficulté en nommant Chapin et Akeley envoyés spéciaux, chargés de mission d'étude préliminaire de la réserve, au point de vue de son organisation et de sa surveillance[1928]. Cette désignation permet à Chapin de chasser des oiseaux dans le domaine du parc tout en entreprenant la reconnaissance des lieux pour le compte du gouvernement belge. Il effectue l'ascension des monts Mikeno et Karisimbi en compagnie des Pères Blancs de la mission de Lulanga, les R.P. Willem Van Hoef (1882-1946) et Van den Houdt et réalise un relevé cartographique de la diversité environnementale et humaine de la région ainsi que la localisation des gorilles et des chimpanzés et leur estimation numérique.

Akeley, à son tour, est chargé d'entreprendre une étude complète du P.N.A. Il suggère à l'ambassadeur américain, William Phillips, d'être accompagné par le zoologiste Jean-Marie Derscheid, attaché au Musée du Congo belge de Tervuren et réputé pour ses recherches sur la protection de la faune tropicale, ce qui donnerait davantage de valeur à l'expédition[1929]. Ses frais d'expédition de ce dernier vont toutefois être supportés par le Fonds Spécial du Roi, à la demande d'Edmond Leplae pour éviter une totale dépendance vis-à-vis d'une expédition scientifique étrangère[1930].

Le gouvernement belge charge officiellement Akeley et Derscheid d'entreprendre une étude complète du P.N.A. en vue de préciser ses limites, d'améliorer la connaissance de sa topographie et de jeter les bases de son organisation. Ils doivent également émettre des suggestions sur la manière de préserver et de mettre scientifiquement en valeur les richesses naturelles du Parc et réunir les données sur la répartition des divers types de végétation et sur la distribution des principales espèces de vertébrés de la région. Une attention particulière doit être accordée à l'habitat, aux mœurs et au nombre de gorilles et chimpanzés. En outre, Derscheid propose également d'étudier le rapport entre gibier et tsé-tsé et l'influence de la grande faune sur l'hygiène et l'alimentation des populations autochtones[1931]. Derscheid rejoind Akeley à Nairobi en

---

1926 A.A./Agri 629 : Mission Chapin : lettre min. Col. au G.G., Bxl, 23/02/1926.

1927 A.A./Agri 629 : Mission Chapin : lettre de de Cartier à Arnold, secrétaire général du min. Col., Washington, 08/03/1926.

1928 AA/AGRI 629 : Missions : lettre min. Col. au gouv. Général, Bruxelles, 23/02/1926.

1929 M. JOBE AKELEY, "In the Land of His Dream. The last chapter of Carl Akeley's 1926 African Expedition", *Natural History*, XXVII-6, nov.-dec. 1927, pp. 525-527.

1930 AA/AGRI 629 : Missions : lettre de Leplae au min. Col., Bruxelles, 16/05/1928.

1931 A.A./Agri 629 : Mission Derscheid : note d'Arnold à Derscheid, Bxl, 20/08/1926 et lettre Derscheid au min. Col., 26/03/1926.

septembre 1926, où il étudie, au siège du bureau gouvernemental de Chasse, les lois sur la chasse en Afrique orientale britannique et l'organisation de la surveillance, des mesures prises et des règlements pour la conservation du gibier[1932]. A la mi-octobre, Derscheid, son épouse, ses deux assistants et Akeley prennent la route du Kivu, suivis par une caravane de 175 porteurs, tandis que le reste de l'expédition, Eastman, Pomeroy et leurs équipes sont retournés aux Etats-Unis avec les spécimens récoltés en Afrique orientale. Durant un mois, l'équipe marche en direction du P.N.A., prenant des mesures, photographiant lorsqu'il est possible, malgré le mauvais temps qui s'abat sur la région. Installé au camp de Kabara, sur la crête reliant les sommets du Mikeno et du Karisimbi, Akeley, malade et épuisé par la route et par le climat humide et froid, souffre de dysenterie et s'éteint le 17 novembre 1926 dans une région où il considérait l'étude des animaux comme « *le couronnement de son œuvre en Afrique* »[1933].

Derscheid poursuit seul la reconnaissance du pays, dans des conditions de travail très pénibles sur un terrain difficile d'accès et un climat changeant. Il exécute, malgré les difficultés, les premiers levés topographiques nécessaires à l'établissement d'une carte sommaire de la région et réunit un ensemble de documents et d'observations qui permettent d'élaborer sur des bases plus précises le statut ultérieur du P.N.A. Il réalise plusieurs exploits comme l'ascension des volcans Mikeno[1934], Karisimbi, Nyamulagira et Nyiragongo. Il fournit une estimation plus fiable et plus systématique du nombre de gorilles habitant la chaîne des Virunga que les évaluations chiffrées proposées jusqu'à présent par Akeley - entre 100 et 200 gorilles -, Ben Burbridge - environ 2000 - et les Pères Blancs de la Mission de Lulanga - entre 2000 et 5000 -[1935]. Selon lui, malgré la difficulté de chiffrer exactement, il estime que 600 à 850 gorilles vivent dans la région, côtés belge et anglais confondus[1936]. Il constate également le nombre restreint de jeunes gorilles et en conclut que, en tenant compte du fait que le gorille n'atteint sa maturité sexuelle qu'après de nombreuses années, l'espèce se reproduit très lentement et parvient difficilement à se remettre d'une destruction partielle. La conservation du gorille au Kivu doit donc tenir compte de ce facteur et donne une raison suffisante pour n'accorder des autorisations de chasse, y compris scientifiques, qu'en nombre très limité. Derscheid propose aussi de nouvelles limites au P.N.A.. Nous allons en voir les principes dans le texte qui vont être étudiés par

---

[1932] J.-M. DERSCHEID, « L'expédition américaine pour l'étude des gorilles du lac Kivu », in *La Protection Scientifique de la Nature*, Presses Henri Kumps, Bruxelles, 1927, p. 24.

[1933] Ibidem, p. 32.

[1934] Selon lui, il fut le premier à atteindre le plateau le plus élevé du Mikeno, le 26 novembre 1926 (« A la recherche du gorille, Extrait du journal de J.-M. Derscheid », in J.-M. DERSCHEID, op. cit., p. 40); il semblerait que cette information soit inexacte car les RP Van Hoef et Depluet, de la Mission de Tongres Sainte Marie à Lulenga et le couple Léonard furent les premiers à réussir son ascension le 25 juillet1926 (A.A./Agri 421 : note sur l'ascension du Mikeno, nov. 1927).

[1935] J.-M. DERSCHEID, *La protection scientifique de la nature*, op. cit., p. 53.

[1936] Voir à ce sujet son « Estimation du nombre des gorilles » où il développait sa méthode de travail sur l'observation des gorilles effectuée sur le terrain (J.-M. DERSCHEID, op. cit., pp. 71-74).

la *Commission des Travaux d'Aménagement du P.N.A.* créée pour assurer la gestion provisoire de la réserve.

4. 2. Gestion provisoire du P.N.A.

Dans cette phase transitoire où les mesures réglant l'organisation du P.N.A. sont encore à réaliser, le commissaire de district du Kivu et l'administrateur territorial de Rutshuru sont chargés de remplir les fonctions de conservateur et de conservateur-adjoint du P.N.A. A Bruxelles, Edmond Leplae travaille à l'établissement d'un projet d'administration du P.N.A. qui sauvegarde l'autorité du gouvernement, tout en permettant à des mécènes étrangers d'avoir la possibilité de favoriser les mesures conservatrices et les études dans le parc, mais sans avoir un droit de regard sur lui[1937]. Transitoirement, la gestion du P.N.A. est confiée au nouveau *Comité National du Kivu* (CNKi), crée par décret du 13 janvier 1928 et selon lequel celui-ci possède dans ses attributions « *l'aménagement et l'administration des réserves de chasse du Parc National Albert et des habitations et laboratoires nécessaires à l'utilisation scientifique de ce Parc* ». Cet organisme parastatal doit assurer la mise en valeur économique de la région du Kivu[1938], marginalisée avant la Première Guerre mondiale par son éloignement géographique. La découverte de ses potentialités agricoles et de son climat favorable va entraîner l'essor du colonat, surtout producteur de café, au milieu des années 1920. La vogue du Kivu s'accentue rapidement dans les années 1927-1928 et les demandes de concessions se multiplient de la part de particuliers ou de nouveaux groupes - Kreglinger, de Launoit, Dumont de Chassart, de Briey, la Texaf, la Foncière Immobilière, etc.-[1939].

Le CNKi regroupe ainsi tous les intérêts en jeu de la région, ceux de la colonie mais aussi de la *Compagnie Minière des Grands Lacs* et d'associés souscripteurs du capital. Son programme d'action s'étend à la construction de chemin de fer, d'infrastructures routières et portuaires pour l'acheminement des produits locaux, le développement d'agglomérations urbaines et la création d'entreprises agricoles et minières[1940].

En tant que gérant du P.N.A., le CNKi ne possède pourtant pas de privilèges sur les droits de chasse et sur la perception de certaines taxes y afférentes, l'Etat restant propriétaire des terres de réserves et percepteur des redevances de chasse, conformément au décret du 26 juillet 1910[1941]. D'après le décret constitutif du CNKi, celui-ci dispose cependant de toutes les « *terres vacantes* » du Kivu, qu'il peut accorder en concessions à des particuliers, mais réserve le droit

---

1937 AA/AGRI 423 : projet d'arrêté royal, transmis par Leplae à de Cartier, Bruxelles, 27/07/1925.
1938 Exposé des motifs du projet de décret constitutif : *B.O.*, 1928, art. 3, alinéa 8.
1939 A.A./Agri 629 : Mission Leplae au Kivu, 1929 : note sur l'arrivée au Kivu des premiers colons, p. 8.
1940 Comité National du Kivu, *Vingt ans d'activité en matière de colonisation européenne 1928-1948*, s.l.n.d. {1948}, pp. 19-21.
1941 AA/AGRI 421 : note sur *Le droit de chasse dans le domaine du Kivu. Le Parc National Albert* {1928}.

de la colonie de céder ou concéder des terres, quel qu'en soit l'usage, à des associations philantropiques, religieuses ou scientifiques, après approbation du Comité et du pouvoir colonial[1942]. Suite aux études de terrain de Derscheid, son nouveau projet de délimitation et d'accroissement de la superficie du P.N.A. se heurte à l'ambition du Comité dans la région car il bloque complètement plusieurs centaines de milliers d'hectares destinés au développement économique de la région[1943]. Le rôle du CNKi heurte le ministère des Colonies qui fait pencher la balance pour faire du P.N.A. une institution d'Etat, ne dépendant en rien d'un organisme privé. La recherche d'une solution satisfaisante pour tous les intérêts en cause retarde la rédaction du projet définitif du décret du P.N.A.. A partir de ce moment, la gestion métropolitaine du Parc est exercée conjoitement par le CNKi, chargé de l'exécution des terres d'aménagement du parc et par le ministère des Colonies (DG Agriculture), qui dispose dans ses attributions des réserves de chasse et du P.N.A.

A la demande de Leplae est alors créée une « *Commission des Travaux d'Aménagement du Parc National Albert* », présidée par lui et sous le secrétariat de Derscheid. Cette Commission renforce la distinction entre, d'une part, les terres constituant le Parc national proprement dit, à vocation d'inaliénabilité et de conservation des espèces et des conditions naturelles dans l'intérêt de la recherche scientifique et, d'autre part, la réserve de chasse, considérée comme un territoire annexe et servant de ceinture protectrice au P.N.A[1944]. Elle émet la suggestion de Derscheid de lier le P.N.A. à la vacance des terres et propose donc l'exclusion du parc de toute agglomération autochtone, terre de culture, pâturage, sentier, route ou abreuvoir. L'objectif est de ne gêner en rien la vie des populations locales ni le développement économique des régions environnantes. La commission émet cependant quelques exceptions à la règle pour une population de quelques six cents individus, dont trois cents pygmées Mpunyu (Batwa), dont la présence et les droits traditionnels de chasse vont être tolérés, à l'exception de la chasse destinée au trafic des peaux, pour permettre l'étude scientifique d'une « *race qui par ailleurs semble condamnée à disparaître du cadre de la société indigène* »[1945]. De même, quelques villages comprenant cent soixante individus isolés, en mauvaise santé - trypanosomiase, fièvre, malaria - et piscivores, situés dans le secteur Nord, sur les rives du lac Edouard, de la Rutshuru et de l'Ishasha y sont également tolérés. La commission suivit à l'unanimité les suggestions de Derscheid qui consistent à augmenter l'assiette du P.N.A. en y ajoutant les groupes volcaniques occidental et oriental ainsi que les plaines au sud du lac Edouard.

[1942] Th. HEYSE – H. LEONARD, *Régime des cessions et concessions de Terres et de Mines au Congo Belge*, Bruxelles, Libraire coloniale, 1929, p. 134.

[1943] AA/AGRI 421 : note de Deladrier, secrétaire général du CNKi à Leplae, Bruxelles, 19/06/1928.

[1944] A.A./Agri 421 : Commission des travaux d'aménagement du P.N.A., 1er rapport du président Claessens à Jaspar, 1er ministre, min. Col, Bxl, 19/12/1928.

[1945] AA/AGRI 421 : rapport de la Commission d'Aménagement du P.N.A., Claessens à Jaspar, Premier ministre et min. Col., Bruxelles, 19/12/1928.

Celle-ci exclut, par contre, du P.N.A. certaines zones incultes et inhabitées, sans intérêt scientifique particulier au point de vue des faune et flore, permettant de laisser une réserve de bois à brûler et de matériaux de construction aux groupements autochtones habitant les confins du parc et permettant de détourner dans d'autres zones leurs activités de coupes de bambous, menacées à court terme sur la forêt des Volcans. La Commission propose aussi au ministre des Colonies plusieurs suggestions concernant des régions scientifiquement intéressantes et pour lesquelles il conviendrait de prendre des mesures de protection semblables à celles édictées pour la région des volcans: la région entre la rive nord du lac Kivu et le chemin Kibati-Sake (proposition Schouteden et Robyns), du Ruwenzori (proposition Schouteden), de la Kagera (Derscheid) ainsi certains massifs forestiers particulièrement menacés.

A la demande du CNKi qui désire que certaines zones de la réserve lui soient réattribuées, la Commission réduit la superficie de la réserve de chasse située au nord-est et au nord-ouest du P.N.A., qui ne présente aucun intérêt zoologique précis et réouvre les accès commerciaux vers Goma, Rutshuru et Tongres-Sainte-Marie[1946]. En contrepartie, elle établit les autres territoires annexes sur le principe des réserves naturelles de faune et flore où la chasse, la pêche, les coupes de bois seraient interdits, sous réserve des droits antérieurement acquis et répondant aux besoins normaux et coutumiers des autochtones habitant ou utilisant les terres en question. Elle demande aussi un régime analogue pour deux territoires annexes : une bande de terrain de 2 km de large longeant la route Luofu-Rutshuru (secteur Nord du parc) de manière à rendre impossible tout braconnage sur cette route ; la zone entre la rive nord du lac Kivu et le chemin Kibati-Sake, où sont répandues les laves des éruptions de 1904 et 1913.

Il est important de souligner que la mission Akeley-Derscheid ne disposa pas du temps nécessaire pour relever toutes les limites du parc. Celles-ci devaient être tracées définitivement après des enquêtes supplémentaires sur le terrain, mais l'urgence de régler au plus vite le statut sur les territoires déjà reconnus du P.N.A. interrompt ces enquêtes qui sont remises à plus tard. Entretemps, les ordonnances du 30 mars 1927 du Gouverneur du Territoire du Ruanda-Urundi créent au Ruanda une réserve de faune et flore également dénommée « Parc National Albert », se juxtaposant à celle créée dans le territoire du Kivu et une réserve de chasse englobant le P.N.A., conformément au principe des zones-tampons, proposé par Edmont Leplae[1947]. Celles-ci sont approuvées par décret royal du 18 août 1927.

[1946] Il s'agissait de la partie sud de la grande reserve de chasse instaurée par ordonnance du 14 août 1225, ainsi que la plaine entourant Kisenyi et Goma, au bord du lac Kivu jusqu'à la hauteur de Kibati et Rushayo, vers le Nord, de la Mutura vers l'est et de Nyarutshuru vers l'ouest, la région caféière comprise entre la rivière Rutshuru et la Mission de Tongres Sainte Marie, et la plaine au sud de la Rutshuru depuis May na Motao ou Kigoto jusqu'à la frontière de l'Uganda (*Commission du P.N.A., CR de la 4ème A.G.*, 13/01/1930, p. 2).

[1947] Ordonnances n° 6 et 7 du 30/03/1927 (*B.A.*, 1925).

4. 3. Le décret du 9 juillet 1929, organisant le P.N.A.[1948]

Le premier semestre de 1929 est consacré à la préparation du décret, élaboré en commun par les services du ministère des Colonies, les délégués du CNKi et les membres de la Commission d'Aménagement. L'intervention du CNKi dans ces pourparlers se justifie par l'intention du législateur de mettre à profit la création de la nouvelle institution d'Etat pour augmenter sensiblement l'étendue du P.N.A., ce qui pourrait entraîner différentes transactions en vue de l'inclusion dans la réserve de territoires relevant du domaine du CNKi. A l'occasion de ces pourparlers, des contestations s'élevent à diverses reprises, consécutives, une fois encore, à l'insuffisance de la documentation cartographique existante. De plus, le CNKi formule plusieurs réserves quant au maintien de ses droits dans les régions envisagées - droits de recherche de terrains pétroliers, prospection minière, de construction de route entre Luofu et Rutshuru -[1949].
Un accord se réalise néanmoins et se traduit par un projet de décret soumis le 6 mai 1929 au Conseil Colonial[1950]. Les deux caractéristiques majeures du décret sont l'établissement de l'institution autonome P.N.A. et la considérable extension de la superficie du parc jusqu'au lac Edouard.

a) Autonomie de gestion

Le Conseil va accepter sans réserve le principe novateur de structure d'autonomie qui s'inspire du mode de gestion suédoise des réserves naturelles selon laquelle une commission scientifique dépendante de l'*Académie royale des Sciences de Suède* a été instituée à cet effet. Ce système original se démarque d'autres pays. Aux Etats-Unis, par exemple, les parcs nationaux sont gérés par un département ministériel[1951] tandis qu'aux Pays-Bas et en Suisse, l'initiative privée en assure la supervision. D'autre part, le caractère « parastatal » du nouveau P.N.A. implique une grande audace politique et constitutionnelle puisque des étendues importantes de territoires de la colonie et des territoires sous mandat de la *Société des Nations* dans le cas du Ruanda, cessent de relever de l'autorité exclusive du gouverneur général, des gouverneurs et des territoriaux locaux pour être désormais « administrés » par la Commission d'une institution autonome bénéficiant de la personnalité civile. Néanmoins, cette dernière ne dispose pas des pleins pouvoirs sur le territoire qu'elle gère, car la Colonie y conserve son droit de propriété et peut, par exemple, y entreprendre la

---

[1948] Décret de création du Parc National Albert, *B.O.*, 1929, pp. 790-798.
[1949] Selon le décret constitutif du CNKi, le gouvernement lui donna le droit de rechercher et d'exploiter les mines dans les zones concédées jusqu'au 1er janvier 2011 et pendant une première période de dix ans, jusqu'en 1938, le Comité y était assuré de jouir du droit exclusif d'y rechercher et d'y exploiter les mines mais en ayant la faculté de concéder des droits à des tiers (Th. HEYSE – H. LEONARD, op. cit., pp. 157-160).
[1950] Voir le « Rapport du Conseil Colonial sur un projet de décret organisant le Parc National Albert », *B.O.*, 28/06/1929, pp. 784-790.
[1951] Voir rapport de J. Merriam

construction de routes ; elle ne peut, par contre, ni le céder ni le concéder ni lui donner une affectation contraire au but scientifique de l'institution. Cette situation de fait va entraîner, nous le verrons par la suite, de nombreux conflits d'intérêts entre les deux instances, dont les objectifs différent littéralement, l'une défendant la cause de la protection des faunes et flores de la réserve, l'autre défendant la cause de ses habitants, Congolais et Européens.

D'autres freins vont être installés pour réduire la liberté d'action de l'institution. D'une part, l'autorité publique du gouvernement colonial dispose des pouvoirs politiques et administratifs dans le P.N.A., selon les lois en vigueur au Congo et au Ruanda, exception faite pour la nomination d'un corps spécial de conservateurs et de gardes. Ainsi, pour des problèmes bien concrets d'abattage de gibier pour des raisons de légitime défense, par exemple, la déclaration est à introduire auprès de l'« *autorité compétente* », qui peut être le conservateur, son délégué ou l'administrateur territorial, engendrant ainsi des conflits de compétences et d'intérêts. D'autre part, l'institution est financée et contrôlée par le ministère des Colonies, réduisant ses ambitions de départ, d'autant plus que la crise financière internationale du début des années Trente va encore diminuer les affectations budgétaires destinées à la colonie. Il va en résulter une étroite collaboration entre les deux entités mais aussi de nombreuses sources de frictions internes.

Le siège central de l'institution « Parc National Albert » est fixé à Bruxelles. Il est administré par une « *Commission administrative* » qui centralise plusieurs tâches : la composition, le fonctionnement et les pouvoirs de la Commission et du Comité de Direction, le fonctionnement des services et indemnités à charge de l'institution, le contrôle de l'emploi des fonds, les levées des défenses prévues dans le décret. Elle se compose d'un minimum de dix-huit membres, choisis pour leurs compétences scientifiques[1952], leurs expériences et leurs publications en matière coloniale. Ceux-ci sont nommés pour six ans. Le premier tiers des membres l'est directement par le roi, le deuxième tiers, par le roi sur les propositions de la Classe des Sciences de l'*Académie royale de Belgique*, des quatre universités du pays et de l'*Institut royal colonial* tandis que le dernier tiers est désigné parmi les représentants des institutions scientifiques étrangères et proposés au choix du roi, disposition visant à mettre en évidence le caractère international et prioritairement scientifique conféré à la nouvelle institution[1953].

[1952] La *Commission royale des Monuments et des Sites*, qui avait demandé à y être représentée à titre permanent se vit refuser son accession car « *le caractère scientifique de cette institution n'est pas suffisamment prononcé pour justifier cette demande {...} il n'est guère possible que toutes les institutions belges scientifiques ou de protection de la nature soient représentées d'office dans notre Commission, et en cas d'accroissement de celle-ci, il conviendrait de donner la préférence à une institution coloniale, telle que le Musée du Congo Belge* » (*Commission du P.N.A., CR de la 6ème A.G.*, 18/11/1930, p. 6).

[1953] Paul Pelseneer représentait l'*Académie royale de Belgique*, Raymond Bouillenne, A. Schoep, Auguste Lameere et Edmont Leplae, les quatre universités du pays (respectivement, Liège, Gand, Bruxelles et Louvain), Henri Schouteden, le *Musée du Congo Belge* et l'*Institut royal colonial*, E. de Cartier de Marchienne, ambassadeur de Belgique à Londres, Victor Van Straelen, le *Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique* et l'*Institut royal colonial*, Eugène de Wildeman, l'*Université coloniale* et le *Jardin Botanique de l'Etat*,

Le ministre des Colonies assiste de droit aux différentes réunions de la Commission, en prend alors la présidence et y a voix délibérative.

La présidence de la Commission est confiée au prince Eugène de Ligne et le secrétariat à Jean-Marie Derscheid. Eugène de Ligne (1893-1960)[1954] est diplomate et travaille dans de nombreux pays où il promeut l'essor économique et culturel de la Belgique après 1918. Il parcourt le Congo en 1925, puis les possessions britanniques, désireux de s'instruire au sujet des questions coloniales[1955]. Il est le cousin d'Albert de Ligne, alors ambassadeur du roi auprès du président des Etats-Unis et qui mène une campagne pour organiser le Comité américain de soutien au P.N.A.[1956] Eugène fonde la *Compagnie de LINEA* avec le concours de membres de sa famille, dont Albert de Ligne, pour laquelle ils sollicitent la concession des terres vacantes de l'île d'Idjwi, sur le lac Kivu afin d'y établir des missions, écoles, services médicaux, routes et moyens de transport et introduire des méthodes de culture et d'élevage ainsi qu'une concession de 2000 ha dans la région de Katana, destinée à planter du café arabica[1957]. Celui-ci rêvait d'un grand Kivu, qui pourrait devenir la « capitale de l'Union fédérale » le jour où se constituerait les « Etats-Unis d'Afrique »[1958]. D'après ses mémoires d'Afrique réunies dans son ouvrage paru à titre posthume, sa nomination à la tête de la Commission du P.N.A. le surprit mais en dit long sur le choix de sa personne à la tête de la Commission :

> « *Rien ne m'a surpris davantage que ma nomination à la tête de la commission administrative du Parc Albert* {...}. *Il existe une théorie prétendant qu'un bon ministre de la guerre ne doit pas avoir de compétence professionnelle. Le militaire, le marin, l'aviateur ont tendance à tirer chacun la couverture à soi. Un « outsider », bon manœuvrier, fait mieux l'affaire. J'étais loin de partager cet avis. Le règne de l'incompétence ne pouvait qu'en découler. C'est par discipline que j'acceptai mes nouvelles fonctions. Il m'apparut bientôt que le souci d'éviter des heurts entre l'homme de « science*

Jean Maury, le service cartographique des Colonies, l'abbé Achille Salée, l'*Université de Louvain*, Marchal, l'*Institut agronomique de l'Etat*, Jean Willems, le *Fonds national de la Recherche Scientifique* et la *Fondation Universitaire*, G. Van Havre, le *Conseil Supérieur de la Chasse* et le *Comité international d'ornithologie*. Les personnalités étrangères étaient représentées par le Vicomte Grey of Fallodon, vice-président de la *Royal Society for Birds Protection*, le comte Onslow, pour *la Society for the Preservation of the Wild Fauna of the Empire*, Louis Mangin, directeur du *Musée national d'histoire naturelle* de Paris et président de l'*Académie des Sciences*, Peter-Gerbrand Van Tienhoven, président de l'*Office international de documentation pour la protection de la nature*, John Merriam, président de la *Carnegie Institution*, Henry Fairfield Osborn, président de l'*American Museum of Natural History* de New York et Einar Lönnberg, directeur du *Rijcksmuseum* de Stockholm et président de la *Commission Scientifique des Parcs Nationaux suédois* (« Arrêté royal nommant les membres de la commission du P.N.A.», *B.O.*, 1929, pp. 819-822).

1954 Diplomate successivement à Bucarest, Madrid, Bruxelles, Washington, New Delhi et Madrid, puis fonde la Compagnie de LINEA au Kivu (1925) et participe à la création et au développement de nombresues sociétés sur les rives du lac Kivu (A. de LIGNE, notice biographique, *B.B.O.M.*, t. VII A, ARSOM, Bruxelles, 1973, col. 331-332).

1955 PR/Archives du Cabinet du roi Albert Ier (1919-1934) : dossier 683 : Eugène de Ligne.

1956 Voir à ce propos cette thèse p. 578.

1957 A.A./ Agri 629 : Rapport mission Leplae au Kivu, 1929 : colonisation, p. 6.

1958 E. de LIGNE, *Africa. L'évolution d'un continent vue des volcans du Kivu*, Bruxelles, Librairie Générale, 1961, p. 68.

pure » et l'homme de « collection », entre le fonctionnaire de la Place Royale et celui de la Colonie, avait déterminé le choix d'un diplomate »[1959].

Ce fait est également dénoncé de manière incisive par le *Pourquoi Pas ?* dans lequel nous pouvons lire que « *pour matelasser toutes choses, on mit à la tête de ces docteurs un homme qui n'était pas du métier : on leur donna le prince de Ligne parce qu'il allait au Kivu chaque année et qu'au moins lui ne jalouserait la place de personne* »[1960].

Parallèlement à la Commission Administrative, un « *Comité de direction* » est prévu par le décret constitutif dans le but d'expédier rapidement les affaires courantes du Parc, suivant les directives de la Commission. Celui-ci est constitué d'un représentant des trois sections qui composent la Commission, ainsi que d'un président, E. de Ligne et un administrateur-délégué, J.-M. Derscheid qui dispose de pouvoirs étendus pour assurer la mise à exécution des décisions de la Commission et du Comité, et qui va devenir, de ce fait la cheville ouvrière de l'entreprise[1961]. Le Comité de direction est le véritable organe décisionnel en précisant les mesures d'application proposées par la Commission et en contrôlant les résultats sur le terrain.
Dès 1929, les divers documents émanant des organes administratifs et de la correspondance entre eux et le ministère des Colonies dénotent la volonté d'accroître rapidement les compétences du Comité par rapport à celles de la Commission et du gouvernement de la colonie, de manière à effectuer une rapide exécution des décisions de Bruxelles[1962]. La Commission, en effet, détient surtout un rôle de représentation, miné par l'absence régulière des membres, constitués par un tiers d'étrangers ne se déplaçant pas à l'occasion des réunions mensuelles.

Dans le P.N.A., la question du personnel d'Afrique est encore à régler. Le décret de 1929 ne propose pas de claire démarcation entre le pouvoir de gestion du P.N.A. attribué à l'Institution et le pouvoir d'administration politique qui reste réservé au gouverneur général de la Colonie. Cela va provoquer, durant cette époque d'installation, une source de frictions. Le gouverneur crée en 1928 un Corps de conservateurs et de gardes[1963], conformément aux attributions de l'Etat sur un territoire dont il est propriétaire et parce qu'il ne désire pas mettre les fonctions de police judiciaire sous « *l'entière dépendance d'un comité privé* »[1964]. Par l'intermédiaire de celui-ci, il conserve un droit de surveillance immédiate et directe sur les faits produits dans le P.N.A. A partir de 1928, le premier conservateur du P.N.A., nommé par le gouverneur général, est René Hemeleers, agent de la colonie hors cadre. Sa nomination mécontente

---

1959 Ibid., p. 186.
1960 *Pourquoi Pas ?*, 23/10/1931, p.1.
1961 Commission P.N.A., compte rendu de l'A.G., 19/10/1929, p. 2.
1962 Commission du P.N.A., CR de la 4ème A.G., 13/01/1930, p. 3.
1963 Ordonnance du 05/12/1928, *B.A.*, 1929, p.
1964 AA/AGRI 421 : lettre de Derscheid au min. col., Bruxelles, 25/10/1930 et réponse en note de Leplae.

l'institution désireuse de choisir elle-même les candidats assignés à la gestion technique et scientifique du parc[1965].

Suite au décret de 1929, la Commission nomme un conservateur adjoint, le Danois Rasmus Hoier (1885-1955) [1966], qui relève directement du Comité de Direction et accompagne Hemeleers dans ses tâches. Cette nomination constitue une première étape dans la volonté des gestionnaires du P.N.A. de mener une politique centralisatrice du personnel de surveillance sous leur ordre direct. Hoier est engagé pour ses connaissances de la région des volcans où il participe aux opérations militaires pendant la guerre, pour ses expériences en cartographies du Kivu, Ruanda et Burundi (1926) et par ses aptitudes de chasseur. Il entre en fonction le 1er novembre 1929, à peine pensionné de la Force publique au grade de lieutentant-colonel et est chargé en 1931 par le ministère des Colonies et l'Institut P.N.A. de diriger la mission cartographique établissant la carte détaillée du parc. Dorénavant, le personnel du parc est employé sous le contrôle du Comité de direction, tandis que les conservateurs et conservateurs adjoints ne dépendent plus du gouvernement général de la colonie que pour les matières judicaires car ils restent officiers de police judiciaire de la colonie. A partir de ce moment, l'institut développe un personnel affecté vers les diverses tâches d'administration – conservateurs -, d'entretien - travailleurs autochtones -, de surveillance - policiers autochtones spéciaux ou gardes - et de guidance – guides - du P.N.A., tous placés sous l'autorité du Comité de direction et sous la direction de l'administrateur-délégué ou son remplaçant.

b) Extension de superficie

Le décret de 1929 élargit considérablement les territoires placés sous le régime de protection absolue. Il organise le P.N.A. en quatre secteurs distincts : central, comprenant une partie au Congo - zone des volcans éteints, dont Mikeno, Sabinyio et versant ouest du Visoke - et une au Ruanda - zone des volcans éteints, dont le versant est du Visoke, Karissimbi - ; oriental, au Ruanda - prolongeant à l'est la zone précédente -; occidental - zone des volcans en activité, Nyiragongo et Nyamulagira - ; septentrional - zone englobant la rive sud du lac Edouard et la plaine de la Rusthuru.

1965 Commission du P.N.A., CR de la 2ème A.G., 19/10/1929, p. 6.

1966 Directeur adjoint du P.N.A. le 23/05/1934, puis conservateur le 31/12/1937 ; pendant la 2ème Guerre mondiale, par ordonnance du GG Ryckmans, il sera désigné pour exercer les pouvoirs du président de l'I.P.N.C.B., puis prêtera son assistance à l'Institut jusqu'en octobre 1951 ; détaché comme directeur de l'Office international pour la protection de la nature (1950-1951) (C. DONIS, biographie de Rasmus Hoier, *Biographie belge d'Outre-Mer*, ARSOM, t. VI, Bruxelles, 1968, col. 495-497). Il rédigea une *Contribution à l'étude de la morphologie du volcan Nyamuragira* (1939), *A travers plaines et volcans au Parc national Albert* (1950), *Mammifères du Parc national Albert* (Office de Publicité, ?).

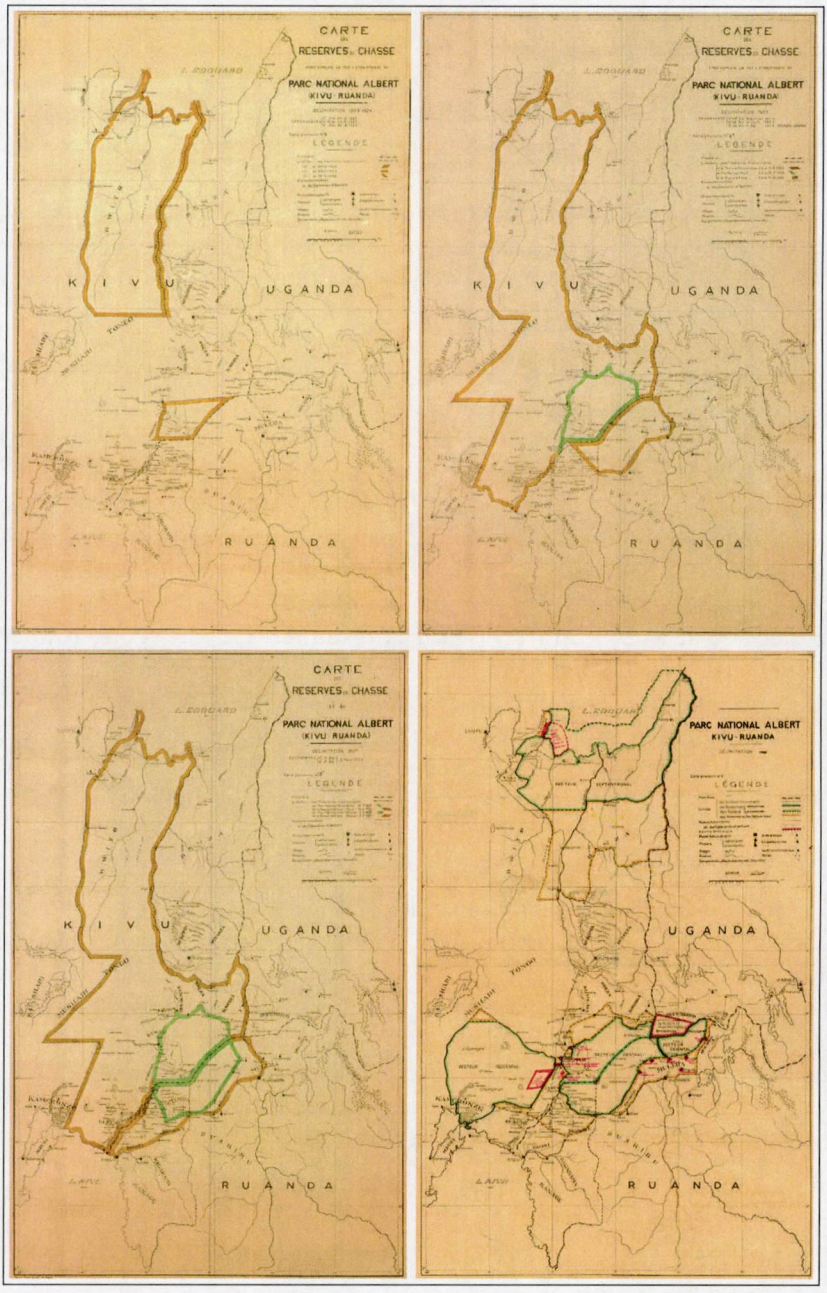

Fig. 44 Cartes montrant les étapes de création du Parc National Albert entre 1923 et 1929 : 1. Les deux premières réserves de chasse (en jaune, 1923) ; 2. L'extension des réserves et l'apparition de la réserve intégrale (en vert, 1925) ; 3. Le doublement de la réserve intégrale du cote ruandais (1927) ; 4. Le Parc National en tant que tel avec une distinction entre les réserves intégrales (en vert) et les territoires-annexes (en jaune), constituées comme zones-tampon (Coll. IRSNB, Carthothèque).

En outre, plusieurs territoires-annexes, réserves de chasse ordinaires, sont ajoutés aux secteurs du P.N.A. : autour du secteur septentrional, les territoires de Kamande, du Bwito et du Binza ; autour du secteur central et occidental, ceux de Kibumba, du Rwereri, du Rwankeri-Mulera-Bugamba et du Bwisha-Djomba[1967].

En dehors de l'établissement de l'institution autonome et l'extension de la superficie du P.N.A., le décret tente également de régler la question des terres occupées par les autochtones et de leurs droits. Nous approfondirons cette vaste problématique dans la dernière partie de cette thèse, consacrée à la résistance populaire contre le P.N.A.

5. Organisation du P.N.A. (1929-1934)

La première séance de la Commission du Parc National Albert se déroula le 19 octobre 1929 au Palais de Académies de Bruxelles, sous la présence du roi Albert et du prince Léopold ainsi que des ambassadeurs étrangers, des ministres et personnalités importantes issues du monde scientifique. Dans son discours inaugural, le roi Albert souligne que la création du P.N.A. amorce une nouvelle tendance appelée à se développer : les recherches scientifiques constituent la raison d'être essentielle du parc tandis qu'auparavant, l'idée de la conservation de certains sites et les intérêts touristiques étaient les moteurs[1968]. Le P.N.A. offre en effet une somme d'opportunités scientifiques - zoologique, botanique, géologique et minéralogique, ethnographique - uniques au monde et aisément accessibles aux chercheurs de toutes nationalités. Albert insiste sur un point capital. Ces zones réservées, loin de produire des inconvénients d'ordre économique, doivent sauver des forêts qui contribuent à maintenir la stabilité du régime des pluies dans la région. Le roi se fait l'avocat de la problématique de la déforestation au profit de l'avancée des zones désertiques, phénomène qui alerte le monde scientifique dans les années 1920-1930. Les cercles de géographie débattent alors la question de l'expansion du Sahara. Les concepts de dessiccation liant la déforestation à la réduction du régime de pluies, sont émis après 1860 en Afrique du Sud où ils sont liés à la réflexion sur le « *dustbowl* »[1969]. Après la Première Guerre mondiale, la réflexion coloniale

[1967] Annexe au décret du 9/07/1929, *B.O.*, 1929, pp. 860-874.

[1968] Discours du roi Albert Ier, Première assemblée générale, *Commission du P.N.A.*, 19/10/1929 : voir texte in extenso dans les annexes.

[1969] Dans ce contexte, R.H. Grove, qui étudie les relations entre environnement et climat durant la période d'expansion coloniale des empires britanniques et français souligne le fait que le développement des idées en matière de conservation et des premiers intérêts en matière d'environnement furent dépendants de la diffusion des concepts de dessiccation liant la déforestation à la réduction du régime des pluies. Il souligne qu'après 1860, les craintes de la désertification, comme mentionnées par exemple dans des rapports de Livingstone dans lesquels il croit à la dessiccation chronique et irréversible du Kalahari et du Bechuanaland du nord, continuent d'exercer un puissant impact sur leurs politiques d'organisation foncière et forestière (R.H. GROVE, *Ecology, Climate and*

africaine en matière de conservation des sols et des végétaux est influencée par l'impact nord-américain[1970]. Le développement économique rapide du Congo préoccupe en effet le roi par les bouleversements provoqués sur les milieux naturels, n'ignorant pas la précarité de l'équilibre des associations végétales et animales dans les régions soumises aux climats tropicaux. Dans cet ordre d'idées, la préservation des organismes vivants est un moyen privilégié pour éviter que les autochtones et les colonisateurs ne rompent l'équilibre des facteurs naturels en les exploitant et en ne les maîtrisant pas. Le rôle des scientifiques devient donc essentiel en soustrayant par leur analyse aux interférences humaines un milieu naturel aussi vaste que possible et en étudiant les réactions de ce même milieu abandonné à lui-même. (Voir en annexe le discours d'Albert, figure 27).

L'organisation interne du l'institution « *Parc National Albert* » et du territoire du P.N.A. au Kivu, va être influencée par deux tendances successives qui s'affrontent lors du « coup d'état » de Victor Van Straelen, membre de la Commission administrative, pour prendre le contrôle des fonctions dirigeantes de l'institution, au détriment du prince de Ligne et de Jean-Marie Derscheid. Pour comprendre la raison de cet acte, nous présentons les principaux éléments qui caractérisent les deux « règnes », celui d'Eugène de Ligne et de Derscheid (1929-1931), celui de Léopold, duc de Brabant et de Van Straelen (1931-1934).

5. 1. L'orientation Eugène de Ligne – Jean-Marie Derscheid (1929-1931)

Sous la présidence du prince de Ligne, l'institution P.N.A. s'engage résolument dans deux voies, la volonté d'ériger d'autres parcs nationaux au Congo et l'ambition de développer une fédération internationale des réserves naturelles coloniales de plusieurs types sur tout le continent africain et dont le P.N.A. serait le point focal.

Le ministre des Colonies confie une deuxième mission d'étude et d'organisation du parc à de Ligne et Derscheid entre janvier et mai 1930 afin d'étudier les possibilités d'installation et le fonctionnement des services, en accord avec le gouverneur de la Province Orientale. Il y est convenu d'aménager la station centrale du P.N.A. à Rutshuru, lieu de passage et position privilégiée par rapport aux différents secteurs du parc, zône fertile au milieu d'un réseau de rivières, pouvant donc aisément être ravitaillé en vivres frais et matériaux divers. Derscheid réalise des plans de vastes installations scientifiques comprenant

---

Empire. Colonialism and global environmental history 1400-1940, The White Horse Press, Cambridge, 1997, pp. 5-36).

[1970] W. Beinart et D. Anderson ont étudié les implications du phénomène pour l'Afrique australe et orientale (W. BEINART, "Soil erosion, Conservationism and Ideas about development", *Journal of Southern African Studies*, 11, 1 1984 ; D. ANDERSON, "Depression, dustbowl, demography and drought : the colonial state and soil conservation in East Africa during the 1930's", *African Affairs*, 1984, n° 83, pp. 321-344).

laboratoire, musée d'histoire naturelle, bibliothèque scientifique, jardins d'essais et parcs à animaux, ainsi que des bâtiments administratifs et des logements pour les visiteurs, le tout organisé sur sept hectares obtenus par l'administration coloniale, avec l'accord du CNKi[1971]. Le second objectif essentiel de la mission est d'envisager les possibilités d'extension des principes et méthodes du P.N.A. à d'autres régions de la colonie. Pour ce faire, des contacts sont pris avec les colonies britanniques d'Afrique orientale pour rechercher les bases d'un programme de coopération internationale pour l'Afrique et assurer par des mesures concertées une meilleure conservation des particularités naturelles et faciliter les progrès de la recherche scientifique[1972]. Au Congo, la mission détermine les régions importantes qu'il était indispensable d'ériger en réserve : l'Ituri-Kibali, le massif du Ruwenzori, dont le versant oriental anglais est une réserve forestière et le Haut-Uele où la réserve de chasse qui y est établie peut être transformée en parc national, afin d'y protéger le rhinocéros blanc et la girafe[1973]. Ces propositions se concrétiseront par l'extension du *Parc National Albert* dans la région du Ruwenzori en 1935[1974] et par la création du *Parc National de la Garamba* en 1938.

L'idée de réaliser un programme d'action nationale des réserves naturelles s'accompagne d'une volonté de poursuivre celui-ci hors des frontières de la colonie afin de créer une fédération de réserves de plusieurs types, réserves intégrales de faune et flore, réserves de chasse, regroupant les diverses nations coloniales sur le continent africain et dont le noyau serait le P.N.A. [1975]. Il s'agit d'intéresser le gouvernement belge à ce programme pour faciliter l'action de Derscheid et de Ligne dans le domaine international sous le l'égide de l'*Office de corrélation*, nouvelle appelation du *Comité Belge pour la Protection de la Nature* et qui deviendra quelques années plus tard l'*Union Internationale pour la Conservation de la Nature* (U.I.C.N.) [1976] :

> « *Si nous arrivons à grouper sous l'administration P.N.A. un premier faisceau de Parcs Nationaux, notre désir serait de trouver une formule de collaboration entre les institutions similaires de l'Afrique toute entière* {...}. *Grâce à notre position géographique, nous*

[1971] A.A./Agri 423, n° 186 : Station de Rutshuru, Projets Derscheid, 1930.

[1972] A.A./Agri 421 : *Rapport préliminaire de la seconde mission d'étude et d'organisation du Parc National Albert*, Prince E. de Ligne, Beloeil, 06/08/1930.

[1973] A.A./Agri 423, doss. 330 : interview de Derscheid, *Le Xxè siècle*, 28/10/1930.

[1974] La proposition d'ériger en parc national la région du Ruwenzori et la vallée de la Semliki, ne fut pas retenue car les processus de destruction de la faune et flore n'y étaient pas aussi rapides que dans les autres régions. L'expédition belge au Ruwenzori en 1937 allait fournir l'occasion de rédiger par ses membres Burgeon et Hauman un rapport détaillé sur les observations et les suggestions en matière de faune et de flore. Suite à la mission, tout le versant occidental de la chaîne montagneuse du Ruwenzori fut incorporé au P.N.A., en devant le secteur nord. Voir l'ouvrage publiant les résultats de la mission : X. de GRUNNE - L. HAUMAN - L. BURGEON - P. MICHOT, Vers les glaciers de l'Equateur. Le Ruwenzori. Mission scientifique belge de 1932, R. Dupriez, Bruxelles, 1937, pp. 251-259 pour la flore par Hauman et pp. 261-274.

[1975] Palais Royaux : Archives du Secrétariat privé d'Albert Ier, dossier 301 : E. de Ligne à Charles, A.G. du min. Col., Beloeil, 04/07/1931.

[1976] MRAC/Hist : Archives IPNCB : Comité Américain : note de E. de Ligne au min. Col. H. Jaspar, Bruxelles, 07/09/1931.

pourrons peut-être centraliser toute une documentation en Afrique, sous l'égide de l'organisation que dirige à Bruxelles le Dr Derscheid »[1977].

Pour de Ligne, cette collaboration internationale s'incrit dans un plan plus large d'intérêts réciproques dont elle n'est qu'une étape. Celui-ci rêve, en effet pour le Congo, d'une place privilégiée au centre du continent où il pourrait devenir le lien entre les grands empires français et britannique d'Afrique pour des domaines aussi larges que la communication par rail, route et air et les matières scientifiques, médicales, vétérinaires et agricoles où la Belgique se préparerait « *à jouer le rôle auquel la valeur intrinsèque du Congo lui permet de prétendre* »[1978].

Cette action de grande envergure nécessite le concours scientifique et financier de l'étranger, principalement des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne où une propagande active est appelée à se développer par la création de Comités locaux dont l'initiative et le recrutement seraient confiés aux représentants diplomatiques belges en poste, tels qu'Emile de Cartier de Marchienne, qui occupe à présent sa fonction à Londres et Albert de Ligne (1874-1957)[1979], cousin d'Eugène et ambassadeur du roi auprès du président américain à Washington. La collaboration américaine, quelque peu émoussée depuis le décès d'Akeley, se concrétise alors par la constitution d'un Comité Américain en 1929, dont le siège se trouve à l'*American Museum of Natural History* à New York, sous la présidence du prince Albert de Ligne et qui groupe des représentants d'autres associations américaines de protection de la nature, dont le *Boone and Crockett Club*, l'*American Society of Mammalogists* et la *Smithsonian Institution*[1980]. Celui-ci répond à la volonté de consolider l'appui des Etats-Unis et ne pas « *laisser s'endormir les bonnes volontés latentes et se réveiller certaines hostilités* »[1981]. Albert de Ligne va être appuyé dans sa tâche par la secrétaire du Comité, la veuve de Carl Akeley, Mary Jobe Akeley (1886- 1966)[1982], « assistant-

[1977] A.A./Agri 421 : E. de Ligne à Wodon, chef de cabinet du roi, Beloeil, 06/08/1930.

[1978] PR/Secrétariat privé du roi Albert Ier : dossier 131 : lettre de de Ligne au secrétaire générale du min. Col., Charles, Bruxelles, 07/07/1931.

[1979] Diplomate attaché à la Légation de Vienne avant d'être secrétaire à Berlin, Paris et Vienne. Il est nommé par Léopold II chef de section du département des Affaires Etrangères de l'E.I.C. (1905), puis devient membre du cabinet du ministre des Colonies Renkin (1908) où il est chargé de préparer le voyage du prince Léopold au Congo (1909). Conseiller de la Légation de La Haye (1911-1918), puis, après un séjour au Kivu pour examiner une collaboration avec son cousin Eugène pour exploiter le café, il devient ambassadeur du roi Albert auprès du président des Etats-Unis d'Amérique puis à Rome (jusqu'en 1936) (L. de LICHTERVELDE, notice biographique, *B.B.O.M.*, t. VII A, ARSOM, Bruxelles, 1973, col. 330-331).

[1980] Voir à ce sujet, l'article "Increasing knowledge through exploration", *Natural History*, XXX-4, sept-oct 1930, p. 334.

[1981] MRAC/Hist : Archives IPNCB : Comité Amércain : lettre d'Albert de Ligne à Derscheid, Washington, 04/11/1929.

[1982] Née à Tappan (Ohio), elle obtient une maîtrise de la Columbia University (1909) et continue un doctorat en histoire et en anglais pendant qu'elle enseigne l'histoire au Hunter College avant d'être engagée par le gouvernement canadien pour étudier l'histoire et les traditions des Esquimaux et des Indiens. Elle mène de nombreuses expéditions d'exploration en Colombie britannique du nord et en 1925, le gouvernement canadien nomma un des plus hauts pics des Rocheuses canadiennes, Mount Jobe, en son honneur. Seconde épouse d'Akeley (1924), elle accompagne son mari lors de l'expédition au Kivu en 1926. Elle continuera son oeuvre par le biais de la propagande : nombreux ouvrages dont

adviser » de l'Akeley African Hall. Celle-ci mène une propagande assidue pour le P.N.A., grâce à son influence dans certaines sphères dirigeantes des Etats-Unis, ainsi qu'auprès de personnalités marquantes du monde scientifique international. Elle rédige également plusieurs ouvrages relatant l'œuvre de son mari, la découverte du Kivu et la création du P.N.A., qui sont largement distribués, en particulier *Carl Akeley's Africa* (1929) et *Lions, Gorillas and their Neighbours*, ainsi que de nombreux articles paraissant dans des revues de vulgarisation scientifique, telles que *Natural History*, *Scientific Monthly*, *Science*, *Scientific American*, *Battle Creek Journal*, *Journal of the Society for Preservation of the Fauna of the Empire* ou *New York Times*. Le Comité Américain se compose de personnalités influentes et collaborateurs de la première heure de l'idée du P.N.A. défendue par Akeley : John Merriam, qui en devient le président après la démission d'Albert de Ligne à son profit[1983], H.F. Osborn, Stanley Field, président du *Field Museum* de Chicago, et d'autres personnalités scientifiques et politiques de réputation internationale comme Robert M. Yerkes, Vernon L. Kellogg, F. Trubee Davidson. Sa principale fonction consiste à intensifier les contacts entre les institutions scientifiques américaines, les sociétés de conservation, le P.N.A. et d'autres réserves naturelles à ériger[1984].

L'extension des réserves naturelles continentales s'applique ainsi d'abord aux territoires étrangers limitrophes à la région où est établi le P.N.A. Derscheid et de Ligne rencontrent durant leur mission les représentants des gouvernements coloniaux britanniques du Kenya et de l'Uganda pour leur exposer un progamme de coopération internationale dans le domaine de la conservation des faunes et flores[1985]. Suite à une entrevue précédente avec le duc de Brabant, le gouverneur de l'Uganda, Sir W. Gowers, s'était déclaré prêt dès 1927 à créer dans son territoire un système de réserve de chasse qui prolongerait le P.N.A., répondant au vœu belge émis lors du décret qui fixait le P.N.A. au Ruanda en 1927. Le séjour des dirigeants de l'Institut, ainsi que les critiques du monde scientifique britannique et de l'ambassadeur de Cartier de Marchienne à propos de l'insuffisance des mesures prises jusqu'à présent pour la protection totale des gorilles, lui donne alors l'occasion de promulger une ordonnance créant une réserve de chasse à l'est des Virunga, où le gorille serait particulièrement protégé. La création de cette réserve est soumise immédiatement à critique par plusieurs personnalités scientifiques, dont les dirigeants de la *Royal Zoological*

Carl Akeley's Africa (1929), *Adventures in the African Jungle* (1930), *The Wilderness lives again* (1941), *Rumble of a distant Drum* (1946). Elle se montre une Infatiguable conférencière. En 1946, l'I.P.N.C.B. l'invite à revenir au Congo en tant que chargée d'une mission scientifique au PNA (photographier et filmer des spécimens de la faune) ; elle se rend en pélérinage à Kabara, sur la tombe de son mari et visite d'autres régions (PNK, PNU). Ces souvenirs de voyage furent rasemblés dans son 7ème ouvrage intitulé *Congo Eden* (1950) (P. BODY-SANDERS, *African Obsession*..., p. 204-205).

1983 PR/Archives du Secrétariat privé d'Albert Ier : dossier 69 : Albert de Ligne : lettre de de Ligne au roi, Washington, 14/12/1930.

1984 MRAC/Hist : Archives IPNCB : Comité Américain : note de J.-M. Derscheid, Bruxelles, 10/12/1930.

1985 AA/AGRI 421: E. de Ligne, *Rapport préliminaire de la seconde mission d'étude et d'organisation du P.N.A., 1930.*

Society et de la *Society for Protection of the Flora and Fauna of the Empire*, de l'ambassadeur belge en Grande-Bretagne, Emile de Cartier, ainsi que du prince de Galles[1986]. Ceux-ci considèrent que les mesures envisagées par le *Colonial Office* sont insuffisantes pour la protection totale des gorilles[1987] et demandent des mesures administratives absolument analogues à celles du P.N.A.[1988]. A la demande du Premier ministre britannique, Lord Grey of Falloden, membre de la Commission P.N.A. et Sir P. Chalmers Mitchell préparent un mémorandum politique et zoologique à cette intention :

> « *Zoologists are agreed that Gorillas ate the animals most closely resembling Man in structure, physiology and relation to diseases* {...} *their great interest, is that they probably represent an extremely primitive stage in human psychology, and that their customs and habits may therefore throw light on the origin of human mental and emotional qualities. For such study to be possible, it is necessary that the gorillas should be allowed to continue in peaceable occupation of their present territory* {...}. *It is true that gorillas are protected under the existing Game Ordinances of Uganda. But Game Ordinances are subject to alteration and repeal and are almost impossible to enforce in remote and unsettled regions* {...} *it would be necessary to make this small area in Uganda a Sanctuary for all fauna and flora under regulations exactly similar to those made for the Albert National Park* »[1989].

Ce fait est révélateur de l'impact international de la création du P.N.A. et de sa politique de protection en faveur des gorilles durant ces dernières années. Il prouvait également l'influence grandissante des sociétés de protection de la nature, en particulier la SPFE et des scientifiques britanniques sur son gouvernement colonial[1990]. Le battage médiatique de cette controverse dans les journaux britanniques[1991] et le parti pris pour la défense des gorilles de montagne, fait plier le gouvernement ugandais qui ajoute l'amendement du 15 mars 1930 à l'ordonnance de 1927 et proclame la création d'un sanctuaire pour la protection du gorille dans la région contiguë au P.N.A., dans la région appelée Ufumbiro, où se situe les volcans Sabynio, Gahinga et Muhavura, et qui plus tard portera le nom de *Kigezi Mountain Gorilla Game Reserve*[1992].

1986 AA/PPA, liasse 3505, dossier 428 : de Cartier à Hymans, min. AE, Londres, 11/07/1929.

1987 Selon le Colonial Office, le gorille n'avait pas besoin de mesures de protection particulières, car son habitat se trouvait situé dans un district éloigné et inaccessible et n'était par conséquence pas molesté par l'homme : « *...it is difficult to see how legislative or administrative measures could confer a greater immunity from disturbance than that which is provided by the natural features of the country* ». L'*Uganda Game Ordinance* (1st schedule, section 7) incluait l'interdiction de vente ou d'exportation des gorilles vivants ou de leurs peaux (A.A./Agri 423, doss. 330 : A.C.C. Parkinson, Col. Off. à Lord Passfield, London, 13/03/1930).

1988 A.A./Agri 421 : de Cartier à Charles, Londres, 13/02/1930.

1989 A.A./Agri 421 : Sir Peter Chalmers Mitchell à de Cartier, London, 19/11/1929.

1990 R.P. NEUMANN, *Imposing Wilderness. Struggle over Livelihood and Nature Preservation in Africa*, California Studies in Critical Human Geography, 4, University of California Press, 1998, chap. 3.

1991 Ainsi, les articles de Tracy Philipps dans le *Times* (02/1930) et l'*African World*, celui du professeur Hinks dans le *Royal Geographical Society Journal*, de J. Huxley dans le *Times*, (11/03/1930) et dans l'*Illustrated London News*, par exemple.

1992 J.G. WILLIAMS, *A Field Guide to the National Parks of East Africa*, London, Collins, 1967, pp. 148-149.

Mais la situation n'est pas aussi idyllique du côté congolais. Malgré les mesures prises pour protéger les gorilles, les actes de braconnage restent cependant nombreux dans le parc. Sur le versant oriental du Karissimbi, le rapport annuel de 1931 signale le décès de sept gorilles abattus par les autochtones[1993]. Certaines expéditions étrangères, à qui le Comité de direction a accordé le droit de visite des volcans, effarouchent les gorilles vivant dans la zone entre le Mikeno et Karisimbi. Cette zône, internationalement réputée par la mort d'Akeley, devient de plus en plus fréquentée[1994]. Derscheid qui accompagne des membres de la mission scientifique de lord Howard de Walden (1880-1946) en mars 1930 ne trouve des gorilles qu'aux abords du volcan Visoke[1995] alors qu'en 1927, il mentionnait de 300 à 500 gorilles autour du col du Mikeno et du Karisimbi[1996].

La protection du gorille de montagne représente donc une porte ouverte pour des missions d'études anatomiques, physiologiques et embryologiques destinées à étudier les caractéristiques de son rapprochement anatomique avec l'espèce humaine. Dès le début des années Trente, les recherches transdisciplinaires se développent en anthropologie physique, en biologie et en médecine pour élaborer des connaissances plus solides sur l'évolution de l'homme et son bien-être futur[1997]. Plusieurs universités américaines sollicitent auprès de l'Institution l'autorisation d'envoyer des équipes de chercheurs dans le P.N.A. Tel est le cas de l'expédition conjointe de la *Carnegie Institution* et de la *Yale University* (juin 1929- 1930), dirigée par Robert Yerkes (1876-1956)[1998], de l'Institute of Psychology de Yale, et son ancien éleve, le Dr Harold C. Bingham[1999], afin de mener des recherches psychogiques et comportementales sur le gorille et compléter les informations prises à partir de gorilles et de chimpanzés en captivité. Bingham est autorisé à pénétrer dans le P.N.A. armé pour se défendre en cas de besoin[2000]. C'est ce qui arrive à un des membres qui se voit

---

[1993] « Rapport général de fin d'année sur la situation du P.N.A. », in *P.N.A., Rapports annuels, 1929-1934*, 1931, p. 6.

[1994] Commission du P.N.A., CR de la 5ème A.G., 27/10/1930 : Rapport de l'administrateur-délégué du Comité de direction sur la situation du P.N.A. pendant l'exercice 1929-1930.

[1995] *Rapport de l'administrateur-délégué du Comité de Direction sur la situation du P.N.A. (1929-1930)*, in P.N.A., *Rapports annuels, 1929-1934*, 1929, annexe II.

[1996] J.-M. DERSCHEID, *La protection scientifique de la nature*, op. cit., p. 73.

[1997] AA/AGRI 421 : lettre de Mary Jobe Akeley à de Cartier, New York, 29/03/1929.

[1998] Psychologue, ethologue et primatologue, pionnier de l'étude des intelligences comparées entre les humaines et les primates et des comportements sociaux des gorilles et chimpanzés. Président de l'American Psychological Association (1917) puis membre du National Research Council où il établit des relations étroites avec des membres des fondations philanthropiques Rockefeller qui l'aideront à trouver d'importants fonds pour ses projets sur les chimpanzés. Il devient professeur en psychobiologie de la Yale University (1924) et fonde une station d'élevage et d'expérimentation pour anthropoïdes à Orange Park (Floride). Suite à son voyage au Congo, il rédige avec A. Yerkes, *The Great Apes* (New Haven, 1934) (notice biographique, *Wikipédia* ; Ch. D. GREEN, *Classics in History of Psychology*, York University, Toronto : http://psychclassics.yorku.ca/Yerkes/murchison.htm).

[1999] *Gorillas in a Native Habitat. Report of the Joint Expedition of 1929-1930 of Yale University and Carnegie Institution of Washington for psychobiological study of mountains gorillas (Gorilla beringei) in Parc national Albert, Belgian Congo, Africa,* Carnegie Inst., Washington, August 1932, n° 426, pp. 1-66.

[2000] AA/AGRI 423 : lettre du min. Col. au gouv. Général, Bruxelles, 01/07/1929.

dans l'obligation d'abattre un gorille mâle en cas de « légitime défense », dans des conditions démontrant la bonne foi et l'authenticité du témoignage de la personne en cause. Ce cas pose néanmoins le problème de la protection des visiteurs du parc et de la nécessité ou pas d'y se rendre armé ou d'être accompagné et protégé par un personnel adéquat. Derscheid invoque la « responsabilité morale » de l'Institut par rapport aux visiteurs mais a également conscience que le port d'armes peut devenir une source d'abus[2001]. Une autre expédition américaine, l'« *African Expedition for research bearing on the physical development of man* » (mai 1929-1930) est, quant à elle, organisée par la *Columbia University* et l'*American Museum of Natural History* et dirigée par Henry Cushier Raven (1889-1944)[2002], curator du département d'Anatomie humaine et comparative au Museum[2003]. Ses études le mènent conjointement au P.N.A. pour observer le gorille dans son état sauvage et ses relations avec l'homme, au Kivu et en Afrique Occidentale Française – Cameroun - pour collecter des gorilles et chimpanzés afin de tracer l'origine des troubles fonctionnels communs à la fois à l'homme et au gorille et comprendre le mécanisme de la douleur physique[2004].

D'autres missions étrangères sont autorisées à séjourner dans le P.N.A. et à y effectuer certaines recherches : la mission du marquis Masauji Hachisuka (1903-1953)[2005] et de son compagnon Miyoshi, pour le compte du *Musée Impérial de Tokyo* et du *British Museum* (mars-avril 1931), avec autorisation de recueillir un petit nombre de vertébrés de taille moyenne et petite, ainsi que deux nids de gorilles destinés à Londres ; la mission du major Marcuswell Maxwell, accompagné par le capitaine Palmer-Kerrison et Mr Vivers (avril 1931) qui circule et campe dans les secteur Central et Nord afin d'y réaliser un film sur les grands mammifères, les lions mais aussi les gorilles[2006]. D'autres personnalités visitent le P.N.A. pour fournir une base d'études destinées la création d'autres zones protégées : le professeur Worthington étudie les rives du lac Edouard

---

2001 *Rapport de l'administrateur-délégué du Comité de Direction*..., op. cit.

2002 Zoologiste au Département des preparations de l'American Museum of Natural History (1907) puis accompagne le taxidermiste Figgins au Colorado Museum of Natural History (1910), puis voyage comme collecteur et aide de William L. Abbott dans les Iles du Pacifique (1912-1918). Il étudie la zoologie (1918) puis en employé comme collecteur de terrain pour le Smithsonian Museum sur le continent africain (1919), puis devient collecteur et curateur du département d'anatomie comparative à l'American Museum (1921-1944) (R. S. SZARY, *Henry Cushier Raven Field Journal, Smithsonian Institution Archives*, http://siarchives.si.edu/findingaids/faru7178.htm).

2003 W.K. GREGORY – H.C. RAVEN, *In quest of Gorillas*, New Bedford, The Darwin Press, 1937; pour le compte rendu de leur expédition : H. C. RAVEN, "Gorilla : The greatest of all apes", *Natural History*, XXXI-3, march-april 1931, pp. 231-242.

2004 AA/AGRI 423 : lettre min. Col au gouverneur général, Bruxelles, 01/07/1929.

2005 Docteur en zoologie, spécialisée en ornithologie, il mène également des études à l'université de Cambridge (1922-1927) après lequelles il voyage aux Etats-Unis,au Canada et Hawai. Ensuite il organise plusieurs voyages en Europe, en Afrique, en Corée et en Chine et dirige une expédition aux Philippines en 1928-1929. Il rédige de nombreux articles sur les oiseaux et collectes des spécimens végétaux variés (notice biographique, *Nationaal Herbarium Nederland*, http://www.nationaalherbarium.nl/FMCollectors/h/HachisukaM.htm; « Memrorial Number », *Tori (Bull. Ornith. Soc. Japan)*, 13-63, 1953, pp. 1-134).

2006 AA/AGRI 423 : article du *Times* sur l'expédition Maxwell (28, 31/08 et 01/09/1931).

dans le secteur Nord, à la demande du gouverneur de l'Uganda ; le colonel Lavauden, directeur général du *Service des Eaux et Forêts* à Madagascar visite tous les secteurs pour y mener des observations biogéographiques.

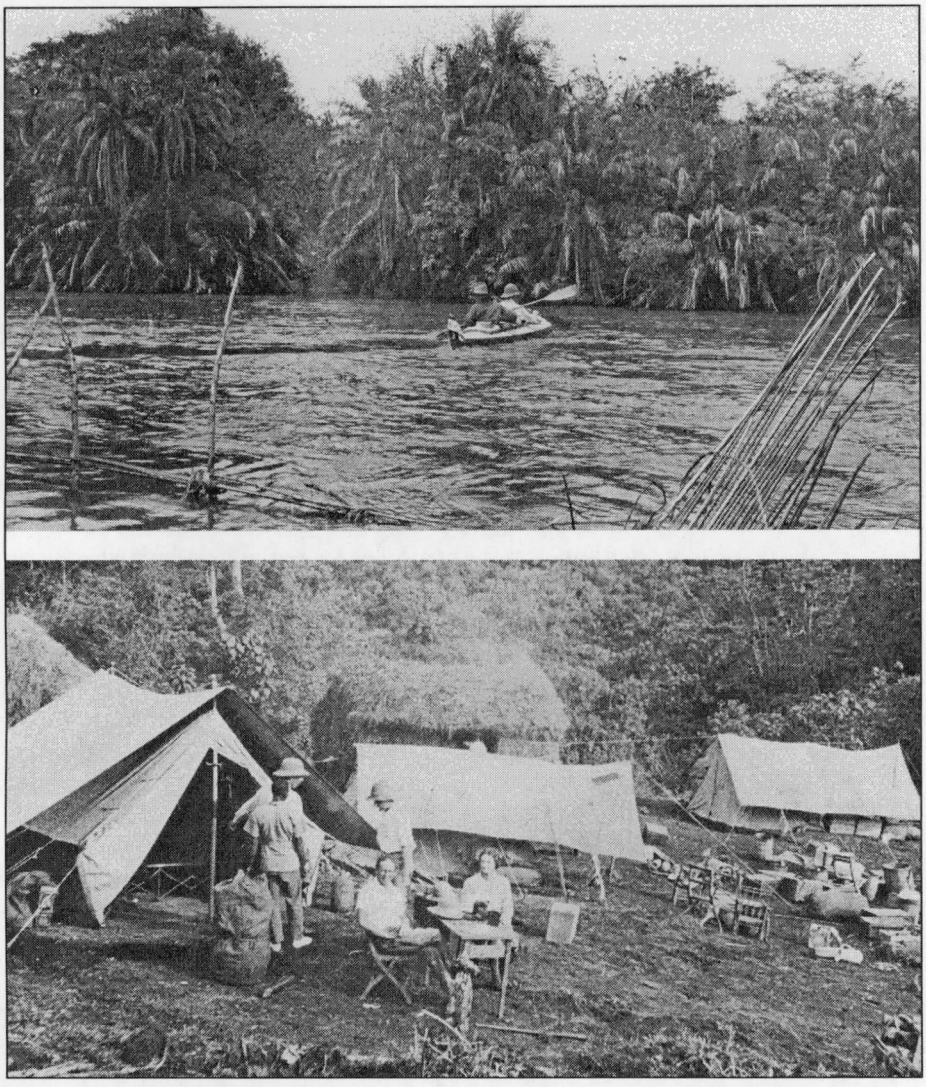

Fig. 45 Les premières missions de terrain dans le Parc : J.-M. Derscheid et E. de Ligne sur la Semliki en 1930 (au dessus), le prince Léopold et son épouse Astrid en 1932 (en dessous) (Coll. Privée J-P. Derscheid).

5. 2. L'orientation Léopold de Belgique - Victor Van Straelen (1931-1934)

La politique menée par le prince de Ligne et Jean-Marie Derscheid ne va cependant pas produire l'effet escompté. Des mécontentements croissants sont éprouvés à l'égard de l'évolution peu satisfaisante des premières réalisations in situ du P.N.A. et manifestés par le roi Albert Ier et son conseiller scientifique d'alors, Victor Van Straelen[2007].

La mission sur le terrain de Derscheid et de Ligne avait en effet souligné le manque d'organisation du conservateur Hemeleers au sujet du personnel du parc et les difficultés engendrées par la dépendance de ce dernier envers les autorités coloniales locales. Ses rapports de terrain sont destinés au gouverneur général plutôt qu'à la Commission administrative. En outre, les mesures de protection de la faune, notamment du gorille, ne sont pas assurées par une police propre à l'institution[2008]. La mission constate également que les tournées d'inspection de Hemeleers ne sont pas suffisantes et que les faits de braconnage sont récurrents. Le major Maxwell, par exemple, en mission photographique au P.N.A., dans les plaines de la Ruindi, observe la présence de deux baleinières pêchant pour le personnel de la *Compagnie Minière des Grands Lacs* à l'embouchure de la Ruindi.

Dercheid lance dès lors des appels pour renforcer les pouvoirs administratifs du Comité de direction, afin de donner à cet organe une autonomie accrue par rapport à l'administation coloniale de Bruxelles et de Léopoldville. La modifications du règlement organique de l'institution par le ministère des Colonies, en accord avec certains membres de la Commission administrative du P.N.A., Leplae, Van Straelen, Schoep et Willems et sans recevoir l'accord du Comité, est considéré par Derscheid comme une attaque en règle contre les principes réglant l'institution :

> « *Cette façon d'agir est tout à fait inadmissible* {...}. *Ces quatres membres de la Commission* {...} *n'ont aucun droit de modifier en quoi que ce soit le règlement organique de la Commission du P.N.A., sans l'assentiment du Roi, du Comité de Direction et de la Commission.* {...} *L'administrateur-délégué a demandé une audience au Roi pour lui exposer les faits, parce qu'il ne voit aucun moyen de continuer ses fonctions si les membres de la Commission ne se mettent pas d'accord pour octroyer au Comité de Direction certains pouvoirs d'administration.* {...} (il) *ne veut plus assumer de responsabilité tant que la gestion du Parc en Afrique ne nous sera pas attachée* » [2009].

Un nouvel arrêté royal du 21 novembre 1931 promulgue néanmoins le règlement organique du P.N.A. et procéde aux premiers renouvellements triénaux des membres de la Commission et du Comité[2010]. Plutôt que de

---

[2007] J.-P. HARROY, « Contribution à l'histoire», op. cit., pp. 437-438.
[2008] Comité de Direction du P.N.A., *Procès-verbaux des séances, 1929-1931* : séance du 10/11/1931, p.1.
[2009] Comité de direction, séance du 03/11/1931, p. 3.
[2010] *B.O.*, 1931, pp. 790-807.

renforcer les pouvoirs du Comité selon les souhaits de Derscheid, il renforce, au contraire, celui de la Commission auprès de laquelle toutes décisions ne peuvent être exécutoires qu'avec son approbation et celui du ministère des Colonies, notamment par rapport à l'orientation des recherches, les collaborations techniques et spécialisées, la fixation des subsides et du budget anticipé, l'arrêt du règlement d'ordre interne et ses modifications. Le ministère des Colonies approuve aussi l'examen par la Commission de toutes questions touchant les intérêts ou l'administration de la colonie ou du Ruanda-Urundi. Le Comité, quant à lui, a la tâche essentielle d'exécuter les décisions prises par les membres en Commission. Le prince Eugène de Ligne et Jean-Marie Derscheid sont remplacés par le prince Léopold de Belgique à la présidence de la Commission et du Comité de Direction et par Victor Van Straelen à celle de vice-président du Comité de Direction. Celui-ci se compose du président, du délégué du ministre des Colonies, Edmond Leplae, et de six membres élus par la Commission : Raymond Bouillenne (ULg), A. Schoep (UGand), Henri Schouteden (Univ. coloniale Anvers, Musée du Congo Belge), Abbée Salée (Univ. Louvain), Victor Van Straelen (ULB, MRHN, AcaRoyBelg) et Jean Willems (Fondat. Universitaire et FNRS)[2011]. Le règlement encourage aussi la création de comités locaux au Congo et à l'étranger, qui ont pour tâche d'établir un lien entre la Commission et les personnalités et institutions d'un caractère analogue.

De cette époque date l'influence incontestée et incontestable de Victor Van Straelen qui va orienter d'une poigne de fer la politique des parcs nationaux congolais durant le reste de la période coloniale. Il n'est pas à douter que c'est sous son impulsion que la capacité d'agir de Derscheid est freinée. En témoigne la lettre qu'il envoie au roi Albert pour présenter les rapports administratifs et financiers du P.N.A. pour 1931, dans laquelle il note :

> « *Nous rentrons ainsi dans la légalité et je crois pouvoir dire que l'ordre règne dans les affaires de l'Institution en Belgique* »[2012].

A partir de ce moment, des divergences de vues vont surgir entre Van Straelen et Derscheid, notamment par rapport aux autorisations de visite que Van Straelen trouve trop nombreuses, libérales et accordées en prioritairement par l'Institution aux missions étrangères[2013]. D'un autre côté, Derscheid souligne les difficultés qu'il rencontre dans l'exercice de ses fonctions et qu'il attribue au cumul de ses postes comme secrétaire de la Commission et directeur du P.N.A. Il demande dès lors une révision de ses pouvoirs tandis qu'un des membres, Schoep propose une enquête sur les divergences de vues entre Van Straelen et Derscheid[2014]. Les résultats de cette enquête vont rester confidentiels, comme le démontrent les blancs laissés dans les rapports de séances du Comité de

---

[2011] *B.O.*, 1931, pp. 805-806.
[2012] Palais royaux : Secrétariat privé d'Albert Ier, doss. 131 : Van Straelen au roi, Bxl, 27/09/1932.
[2013] *Comité de Direction* : séance du 19/03/1932, p. 3.
[2014] Ibidem, pp. 4-5.

Direction et dans les dossiers vides sous son nom aux Archives Africaines du ministère des Affaires Etrangères. Par ailleurs, d'autres griefs vont être formulés à l'égard de sa gestion du Parc avec un relevé d' « *irrégularités comptables graves* »[2015] dans l'exercice des comptes de 1932. Derscheid est révoqué par le Comité de direction au profit de Jean van Peborgh, secrétaire du F.N.R.S. et qui occupera la fonction de directeur du P.N.A. et au profit de Robyns, directeur du Jardin Botanique, pour celle de secrétaire de la Commission[2016].

L'insuffisance de documents ne nous permet pas d'avoir une vue nuancée sur cette rivalité. Nous proposons, pour tenter de comprendre les véritables causes de ces divergences de vue, quelques allusions fournies par la presse de l'époque sur l'inexpérience de Derscheid, après sa seconde mission au P.N.A.. La revue belge *Pourquoi Pas ?* prend sa défense en argumentant que :

> « *Tout était à créer, il fallait apaiser des réticences, vaincre des oppositions. Le naturaliste Derscheid y était peu préparé ; son initiation aux opérations administratives était récente encore. Néanmoins il fallait aller de l'avant malgré les obstacles, l'inexpérience, les tâtonnements, les hésitations et les erreurs inhérentes à toute œuvre nouvelle. Jean-Marie Derscheid eût dû être guidé et soutenu* »[2017].

Le prince de Ligne apporte à son tour, ses propres vues sur la question, exprimant par la même occasion la raison de sa propre mise à l'écart :

> « *Jean Derscheid se dépensait sans compter, mais comme il était plus préoccupé des objectifs à atteindre que soucieux de fournir des paperasses, il se fit des ennemis. Ses détracteurs voulurent m'amener, lui étant au Congo, à lâcher mon collaborateur. Je refusai d'assister à la séance devant décider à Bruxelles de son remplacement. Ceci nous valut une opposition sournoise {...}. Mon manque de souplesse n'était pas toujours pour plaire à une administration dont je dépendais en tant que fonctionnaire. Sur ces entrefaites, Monsieur Crockaert, Ministre des Colonies, me convoqua et me laissa entendre que le prince Léopold qui s'était toujours intéressé à l'aspect scientifique des problèmes africains, accepterait d'assumer les fonctions de Président de la commission des parcs nationaux* »[2018].

Pourquoi la personnalité de Victor Van Straelen émerge-t-elle à ce moment dans l'évolution des parcs nationaux ? Une présentation générale des premières années d'une carrière riche et abondante à plus d'un titre s'impose dans notre présentation. Même si l'histoire ne retient essentiellement de lui que ses fonctions à la direction du *Musée* et de l'*Institut des Sciences naturelles de Belgique* ainsi que son rôle de dissuasion dans le choix du roi Léopold III de se déporter en Allemagne en juillet 1945[2019]. En dehors de ces aspects, celui de grand

---

2015 *Commission Administrative* : procès-verbaux de la 10ème A.G., 21/04/1934, p. 3.

2016 Arrêté royal du 26/03/1934 (*B.O.*, 1934, p. 464).

2017 *Pourquoi Pas ?*, 23/05/1930 (cité par P. BRIEN, notice biographique de J.-M. Derscheid, *B.N.B.*, t. XXXVII, suppl. t. IX, fasc. 1, col. 225).

2018 E. de LIGNE, *Africa ou l'évolution d'un continent...*, op. cit., pp. 187-188.

2019 Cette polémique est née autour d'une document, rédigé par Van Straelen, résistant et collaborateur de l'Armée Secrète et présenté par le Premier ministre, Achille Van Acker à la Chambre des

protecteur et défenseur international de la nature comme celui d'analyste précis de la situation politique belge pendant près de quarante ans et de grand visionnaire, ont été laissés dans l'ombre. Tel l'a-t-il peut-être voulu ainsi car toutes ses archives personnelles seront détruites quelques jours après son décès[2020]. Il se caractérise par son savoir encyclopédique, son intellectualisme flamand, son esprit d'indépendance mais proche de la dynastie royale et son adhésion à la Franc-Maçonnerie.

Victor Van Straelen (1889-1964) est né à Anvers, descendant d'une bourgeoisie flamande parlant le français depuis plusieurs générations. Docteur en sciences naturelles (chimie) de l'Université Libre de Bruxelles (1914), docteur en sciences naturelles (géologie et paléontologie) de l'ULB (1919), il obtint un doctorat spécial dans les mêmes matières (1925) et son agrégation de l'enseignement supérieur (1925). La même année, appuyé par Camille Huysmans (1871-1969), ministre des Sciences, des Arts et de l'Instruction et unanimement recommandé par les membres du Conseil de Surveillance présidé par son ami Paul Héger (1846-1925)[2021], il est nommé directeur du *Musée royal des Sciences naturelles de Belgique* et chargé de cours à l'Université de l'Etat à Gand. Sa nomination à la tête du Musée va provoquer de nombreuses protestations dans le monde scientifique belge, indigné par sa jeunesse - il a 36 ans - et son manque d'expérience pour une telle fonction :

> « *paraît une chose tellement exorbitante, surtout qu'il s'agit d'un simple chef de travaux pratiques de l'université de Bruxelles, qu'on en vient à se demander si Mr Huysmans, mieux éclairé, ne songe pas à retirer la nomination à la Direction du musée et à la remplacer, en vue de ses engagements pris sur Van Straelen par une chaire universitaire ?* »[2022].

Cette nomination évince directeur en poste, Auguste Gilson, mis à la retraite sans préavis et sans que la mesure ait fait l'objet d'une délibération au Conseil des Ministres et écarte l'éventuelle nomination à cette fonction de Henri

---

Représentants le 20 juillet 1945 où celui-là condamne clairement l'attitude du souverain au cours de l'occupation et fait du directeur un témoin de premier ordre. La Commission d'Information instituée au lendemain de la guerre vis-à-vis de l'attitude du roi, va fortement critiquer l'attitude de Van Straelen qui a transcrit et rendu publique une conversation d'ordre privé, et cela sans le consentement du roi. Les personnalités politiques et la presse se sont divisées sur le sujet. Voir à ce sujet le chapitre sur la déportation du roi relatée dans le *Livre Blanc, 1936-1946,*t. 1, Mémoire publié par le Secrétariat du Roi, Bruxelles, 1946, pp. 335-341 ainsi que les annexes du *Rapport de la Commission d'Information instituée par S.M. le Roi Léopold III le 14 juillet 1946*, Bruxelles, 1947, dans lesquels sont relatées les propos tenus au cours de la rencontre entre Victor Van Straelen et Léopold III, au début d'avril 1945.

[2020] Renseignement donné par Jean Le Bon, bibliothécaire de l'Institut sous la direction de Van Straelen déjà.

[2021] Diplômé en médecine de l'Université de Bruxelles (1871), il séjourne à Leipzig chez le physiologiste Ludwig. Il reprend la chaire de physiologie du professeur Gluge à Bruxelles (1873) et propose les plans du futur Institut de physiologie du Parc Léopold II. Il dirige l'Institut Solvay (1895) et fonde la publication des *Archives Internationales de Physiologie* (1904) (H. HASQUIN, *Dictionnaire…*, p. 330 ; notice biographique, *Wikipédia*).

[2022] PR/Archives du Cabinet du roi Albert Ier (1919-1934) : dossier 339 : lettre de Gilson au comte {d'Arschot ?}, Bruxelles, 03/11/1925.

Schouteden, alors chef de section des Sciences naturelles du *Musée du Congo Belge*[2023].

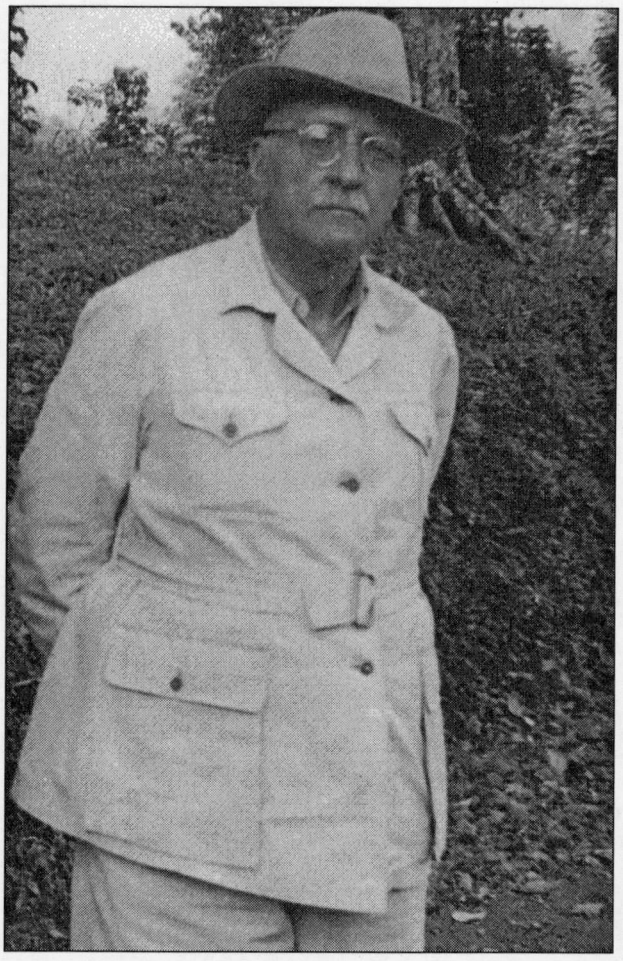

Fig. 46 Victor Van Straelen est une personnalité marquante de l'Institut des Parc Nationaux ; il est photographié ici dans les années 1950 (Coll. Nederlandse Commissie voor Internationale Natuurbescherming).

La personnalité de Van Straelen et son engagement personnel vont fortement déterminer le développement du Musée, mis à mal à l'époque de sa nomination par la réduction des crédits alloués par le gouvernement[2024]. Nous ne

[2023] PR/Archives du Cabinet du roi Albert Ier (1919-1934) : ibid. : note mémoire du cabinet, Bruxelles, 06/11/1925.

[2024] H. SCHMITZ, *La vie d'une institution scientifique. L'institut royal des Sciences naturelles de Belgique. Sa genèse, son développement, son avenir*, 3 tomes reliés, Bruxelles, 1964, t. 2, p. 17.

développerons pas volontairement sa carrière au *Musée d'Histoire naturelle* car plusieurs études et publications ont abordé son action au sein de l'institution[2025]. Néanmoins, pour la bonne compréhension de la personnalité de Van Straelen, nous devons souligner quelques éléments essentiels de son directorat entre 1925 et 1954. Le premier est le développement, contrairement au directorat de Gilson, d'une politique muséale basée sur les explorations scientifiques en dehors du territoire national, et en particulier, dans le domaine colonial belge, notamment au Tanganyika (1946-1947)[2026], au Parc National de l'Upemba, au Katanga (1946), au large des côtes africaines de l'Atlantique Sud (1948-1949)[2027], au Parc National de la Garamba, dans l'Uele (1949) et aux lacs Kivu, Edouard et Albert (1952-1954). Il va encourager la recherche scientifique de terrain par l'annexion de trois groupements scientifiques au Musée, étendant ainsi son champs d'activité : l'*Association pour l'Etude de la Stratigraphie et de la Paléontologie houillères* (1943), l'*Institut Maritime d'Ostende* (1947) et l'*Association Mbizi* en Atlantique Sud (1949). Le Musée devient par son action un faisceau de sociétés savantes et se mue en « *Institut des Sciences Naturelles de Belgique* » par arrêté du régent du 3 septembre 1948, de réputation internationale.

Un deuxième trait caractéristique est son esprit d'indépendance se marquant par une volonté de s'émanciper de la tutelle financière de l'Etat et de s'appuyer sur le mécénat privé, sur le modèle des institutions américaines. Il crée une *Commission admninistrative du Patrimoine* (1931) afin de stimuler un accroissement des ressources par des donations[2028]. Cette conception, qui vise à évincer la rigidité d'une entreprise d'Etat au profit d'une plus grande souplesse et adaptabilité, n'est pas innocente. Van Straelen est membre de la *Fondation Universitaire* et partage les opinions de Francqui et du roi Albert en faveur du mécénat scientifique par l'action privée. Consécutivement au discours du roi à Cockerill en 1927, Van Straelen prend part à la relance de l'initiative royale en prononçant un discours du même acabit à la Bourse d'Anvers, le 14 janvier 1928, en présence du prince Léopold. Il y insiste sur la nécessité gouvernementale de favoriser la recherche scientifique et de financer les universités pour survivre économiquement et tenir tête à la concurrence internationale :

> « *Les principaux problèmes que notre pays doit résoudre sont si compliqués que seuls des spécialistes peuvent en trouver la solution. Notre avenir dépend, en définitive, de la valeur scientifique de ces derniers et de leur travail méthodique ; et ceci est vrai autant pour la mère-patrie que pour la colonie. L'âge de l'empirisme est passé.* {...} *Développer les*

[2025] En particulier, l'ouvrage dactylographié de H. Schmitz, cité dans la note ci-dessus ; le mémoire de A. VIVE, *Du Musée Royal d'Histoire Naturelle de Belgique à l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique. Développement d'un Etablissement scientifique de l'Etat (1909-1914)*, 2 vol., Mémoire de licence, Histoire, ULB, année acad. 1993-1994 ; F. STOCKMANS, « Victor Van Straelen 1889-1964 », in *Florilège des Sciences en Belgique*, t. II, Académie royale de Belgique, Bruxelles, 1980, pp. 681-709.

[2026] Voir E. LELOUP, « Une mission hydrobiologique belge au lac Tanganyika (1946-1947) », in *Les Naturalistes belges*, t. 30, 1949, pp. 2-22.

[2027] Mission dirigée par A. Capart, avec Ch. Van Goethem, P. Poll, R. Hulot (août 1948-juin 1949).

[2028] IPNCB/Patrimoine du MRHNB : Commission Administrative du Patrimoine, Copie du registe des PV, 1932)1941, séance du 13/03/1933, p.2.

universités, favoriser la recherche scientifique, sont donc, somme toute, une forme moderne de l'utilitarisme. La science n'est que le synonyme de connaissance et les connaissances font la force de toutes les conditions et de toutes les races »[2029].

La recherche scientifique au Congo l'intéresse tout particulièrment. A l'instar d'autres nations, telles que les Pays-Bas qui ont développé dans leur colonie des Indes orientales néerlandaises des stations de recherches scientifiques de pointe comme le Jardin botanique du *Buitenzorg*, par exemple, la Belgique doit, selon lui, se doter d'un personnel scientifique colonial important et bien formé. En 1928, il accompagne le prince Léopold et sa jeune épouse, la princesse Astrid, dans un voyage aux Indes néerlandaises, réitérant l'expérience de son maître Jean Massart qui avait étudié à *Buitenzorg* entre 1894 et 1895 et qui avait eu une grande influence sur celui-ci. Il y consigne les méthodes en agronomie appliquée qui s'y développent et recueille, par la même occasion, des spécimens botaniques pour le Musée[2030]. Il y élabore également l'idée d'un institut pour l'étude agronomique au Congo, telle qu'il l'exposera à son retour au roi Albert[2031], auprès duquel il était devenu le conseiller scientifique, et qui se concrétisera par la création de l'*Institut natinonal pour l'étude agronomique du Congo Belge* (INEAC) (1933), dont il restera membre du Comité de direction pendant plus de vingt-cinq ans. Par ce biais, il transpose au Congo ses préoccupations sur la nécessité d'étudier les sols et la végétation.

Van Straelen, collaborateur intime du roi Albert, va devenir le mentor du prince Léopold. Albert le soutient dans ses projets d'agrandissement du Musée[2032] et dans la restauration des iguanodons de Bernissart qui y sont conservés[2033]. Il est membre du « *groupe des Albertins* », tel qu'on appellera plus tard les artisans de la politique du royaume, comme l'est également Maurice Lippens (1875-1956)[2034]. Tous deux possèdent des traits communs : une haute idée de la

---

[2029] Discours prononcé à la Bourse d'Anvers le 14 janvier 1928 par V. Van Straelen, in *Victor Van Straelen. Tel qu'il demeure*, Bruxelles, Renson International Marketing, 1964, pp. 73-80.

[2030] Voir V. VAN STRAELEN, Résultats scientifiques du voyage aux Indes Orientales Néerlandaises de L.A.A.R.R. le Prince et la Princesse Léopold de Belgique, 57 vol., Musée royal des Sciences naturelles de Belgique, Bruxelles, 1933.

[2031] « La recherche scientifique », in *Victor Van Straelen. Tel qu'il demeure*, op. cit., p. 31.

[2032] M. QUINTART, « L'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique », in *Dynastie et culture*, op. cit., pp. 325-330.

[2033] Voir à ce sujet, V. VAN STRAELEN, « Restauration des iguanodons », *Revue scientifique – Revue rose illustrée*, 1937, p. 17.

[2034] Avocat, gouverneur général du Congo (1921-1923), sénateur, administrateur de sociétés, ministre d'Etat et anobli par le roi Albert Ier (1934). Il établit également un lien tangible entre le développement des sciences et celui de la colonie dans un but de bien-être social, devant puissamment contribuer à « *accroître le bien-être des indigènes par l'installation de services sanitaires, la création d'œuvres pour la protection de l'enfant et de la femme indigènes, la diffusion de l'enseignement professionnel et rural, l'instauration d'un régime alimentaire rationnel* », vu dans le contexte de la contribution des autochtones à l'activité économique de la colonie (M. LIPPENS, « Notre politique coloniale », extrait de la *Revue Economique Internationale*, février 1928, Goemaere, Bruxelles, 1928, p. 9) Il développait l'idée principale qu'une activité économique raisonnable, appropriée aux ressources en main-d'œuvre, se concilie avec l'état d'évolution de la population congolaise. Cette opinion fut d'ailleurs défendue par le Congrès tenu par l'Institut Colonial International à La Haye en juin 1927, au cours de la discussion de la question de la participation des indigènes à la mise en valeur agricole des colonies. Sur le plan médical, il revendiquait

Nation et de son rôle à jouer, le « devoir sacré » de la nation belge en Afrique. Tous deux sont issus de la bourgeoisie flamande héritière de solides traditions, affirmant leur indépendance de pensée, leur sens civique et leur respect du devoir ; tous deux supporteront mal dans leur carrière la tutelle que fait peser sur eux l'Administration et verront dans l'initiative privée, le facteur essentiel et primordial du développement des sciences et de la colonie.

Il est certain que ni l'influence de Van Straelen ni le goût pour la découverte des pays d'outre-mer, ne peuvent laisser le prince Léopold indifférent. En 1919-1920, il accompagne ses parents aux Etats-Unis et au Brésil, où il découvre l'exubérance de la nature tropicale. En 1925, il parcourt de nombreuses régions du Congo et des territoires sous tutelle du Ruanda-Urundi et s'intéresse au sort des populations locales, principalement dans les domaines sanitaire et social mais aussi à leurs paysages variés et à l'essor des réalisations coloniales[2035]. Le P.N.A. reçoit à ce moment ses premières assises. Il a rencontré Akeley chez son père avant le départ de ce dernier pour le Kivu en 1926. Léopold va trouver dans l'enseignement, l'inspiration visionnaire et la personnalité puissante de Victor Van Straelen, les bases et la rigueur scientifique qui vont lui permettre de consolider ses propres vues et intérêts en matière de protection de la nature. En 1931, il accepte de présider le Comité et de la Commission du P.N.A. pour appaiser les différends et les tensions entre les membres, d'une part et entre le ministère des Colonies et l'Institution, d'autre part :

> « *Laissez-moi, enfin, vous signaler combien il est important à mes yeux que tous ceux qui collaborent à la Direction du P.N.A. arrêtent en commun un plan bien défini, en ayant à cœur de l'exécuter dans un même esprit et avec une parfaite unité de vue* »[2036].

Dans son allocution présidentielle lors de la séance du Comité de direction du 24 décembre 1931, il appuie la nouvelle tendance amorcée par Victor Van Straelen qui voit se renforcer la recherche scientifique de terrain et la priorité accordée aux missions belges dans le P.N.A. Ce point diverge avec la politique de Derscheid et de Ligne, qui voulait, au contraire, favoriser la recherche internationale et proposer le P.N.A. comme le noyau d'un réseau mondial de parcs et réserves. En ce sens, Léopold prolonge les idées de son père, le roi Albert et de son mentor, Victor Van Straelen, puisqu'il considère qu'une « *'réserve de nature' coloniale doit être, à mon avis, le prolongement des centres d'études métropolitaines* »[2037].

---

le création par le gouvernement belge d'un foyer scientifique de médecine tropicale, l'amélioration des situations matérielles, la collaboration de l'Etat avec les grandes entreprises industrielles qui ont créé souvent des hôpitaux modèles et l'encouragement de la médecine par les missions catholiques (H. HASQUIN, *Dictionnaire*, p. 407 ; E. Van der STRAETEN, notice biographique, *B.B.O.M.*, t. VI, ARSOM, Bruxelles, 1968, pp. 664-672).

[2035] P. VAN SCHUYLENBERGH, « Léopold III et la conservation des espaces naturels 'inviolés' », *Museum Dynasticum*, 2001-2, p. 102.

[2036] Comité de direction, séance du 24/12/1931, p. 2.

[2037] Ibidem.

Une des conséquences visibles de ce nouvel esprit est la mise à l'écart du Comité Américain[2038], organe purement consultatif qui avait donné son appui à l'institution P.N.A. dès le 11 décembre 1930[2039]. Le Comité ne se réunit plus dès le mois de mai 1933, sans relance des relations du côté belge où Derscheid, lorsqu'il est encore directeur du P.N.A. en 1932, exprime son impossibilité à maintenir des contacts réguliers durant une période de « *surcharge de travail, de tâtonnements et de difficultés de tous genres dans lesquels il était bien inutile de mêler nos amis américains* »[2040]. Le Comité Américain ne reçoit pas de recommandations claires de la part de l'Institut P.N.A. qui le considère davantage comme un organe de « contrôle diplomatique », permettant de filtrer les demandes de voyages et d'expéditions américaines au Congo et de faire des recommandations au sujet de projets intéressants[2041]. En outre, il semble bien que le Comité américain ne désire entreprendre ces recommandations que sous certaines conditions puisqu'il ne peut avoir un contrôle effectif sur le terrain :

> « *we would not recommend here the initiation of any work except under certain auspices and we do not want to start with good auspices and maybe go there and have it run wild because they have not adequate control on the ground* »[2042].

La composition de ce Comité ne varie guère entre 1934 et 1939, sous la présidence de John Merriam et la vice-présidence de Henry Fairfield Osborn. Le décès de ce dernier en 1935 met un frein de plus aux relations entre les deux pays. En outre, se crée en 1933, en parallèle au Comité Américain du P.N.A., un Comité américain de l'*International Wild Life Protection*, le pendant américain de l'*Office International pour la Protection de la Nature*[2043], avec lequel il entretient des relations régulières. L'éloignement de ces comités du siège de base se trouvant à Bruxelles - rue Montoyer, 21 - raidit la situation. A plusieurs reprises, Victor Van Straelen envoie, sans trop y croire et pour la forme, des demandes constantes pour réunir les membres du Comité afin de présenter ses suggestions et avis[2044]. Durant plus de vingt années, ce Comité reste purement symbolique et les contacts entre les membres, très rares ou inexistants. En 1959, le vice-président de l'I.P.N.C.B., Maquet marque sa volonté de substituer

---

2038 Le comité se composait de J.C. Merriam, président, de H.F. Osborn, vice-président et remplacé en 1935 par S. Field et était composé de huit membres dont R. Yerkes (Institute of Psychology de Yale), L.H. Weed (directeur de la John Hopkins University de Baltimore), J.G. Whiteley, consul de Belgique aux Etats-Unis), F. Trubee Davison (président de l'American Museum), I. Bowman (président de l'American Geographical Society à New York), W.K. Gregory (curateur de l'American Museum), F.C. Walcott (sénateur) et H. Crile.

2039 MRAC/Hist : Archives I.P.N.C.B., Comité Américain, Procès-verbaux : Proceedings Meeting, American Committee P.N.A, 11/12/1930, American Museum of Natural History, New York.

2040 MRAC/Hist : Archives I.P.N.C.B., Comité Américain : Derscheid à Van Straelen, Bxl, 25/09/1933.

2041 MRAC/Hist : archives I.P.N.C.B., Comité Américain, Procès-verbaux : Committee Meeting, 15/01/1932, p. 3-4.

2042 MRAC/Hist : archives IPNCB. : ibid., p. 17.

2043 MRAC/Hist : Archives I.P.N.C.B., Comité Américain : Mary Akeley à Derscheid, New York, 22/02/1933 et 13/04/1933.

2044 MRAC/Hist : Archives I.P.N.C.B., Comité Américain : Van Straelen à Merriam, Bruxelles, 18/12/1939.

à ce « comité-fantôme », sans efficacité, l'*International Committee of National Parks*, afin de marquer le caractère international du mouvement en faveur de l'appui aux parcs nationaux dans le monde[2045].

Dans son discours inaugural, Léopold présente également les orientations que devront prendre les recherches scientifiques sur le terrain : d'une part, des études descriptives traditionnelles, « *basées sur les matériaux rassemblés au cours des explorations qui iront finalement enrichir les collections de nos Musées, (dont ils) sont le point de départ inévitable* » ; d'autre part, les études expérimentales sur les organismes vivants dans leur environnement propre, orientation nouvelle, appuyée par le développement des sciences biologiques et l'écologie.

Cette double orientation de recherche va constituer les bases fondamentales et la raison d'être de l'existence des parcs nationaux au Congo durant la colonisation et marquer le grand tournant de l'institution, considérée dès lors comme garante de la préservation des richesses naturelles de la colonie, présentées comme un « *patrimoine commun de l'humanité* »[2046]. Nous allons analyser dans la chapitre suivant le développement de ces recherches au cours des décennies 1930-1960. Le coup d'envoi officiel de celles-ci sera donné par le prince à l'*African Society* de Londres, le 16 novembre 1933, en clôture de la *Conférence Internationale pour la Protection de la Nature en Afrique*, qui constitue une véritable charte de la protection de la nature :

> « *Jusqu'à nos jours, les progrès des sciences naturelles ont été le fait d'études et de travaux de laboratoires ; ils n'ont été que dans une faible proportion le fruit de l'observation directe des choses de la nature. J'ai toujours été frappé de constater la pauvreté des connaissances, lorsque le facteur « temps » intervient dans un problème. Ainsi, demandez à un naturaliste des renseignements concernant l'anatomie de n'importe quelle bête ou animalcule microscopique connu, il vous fournira immédiatement les précisions les plus nombreuses. Demandez-lui ensuite des renseignements concernant, par exemple, la durée de la vie de tel animal ou la durée de croissance de tel végétal ou, en général, toute autre explication dans laquelle l'élément « durée » intervient, vous serez étonné par l'imprécision des réponses* »[2047] (Voir le texte in extenso dans les Annexes, figure 28).

[2045] MRAC/Hist : Archives I.P.N.C.B., Comité Américain : M. Maquet à H.J. Coolidge, Bxl, 10/07/1959.

[2046] « Rapport du Conseil Colonial sur le projet de décret organisant l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge », Bruxelles, 14/12/1934, *B.O.*, 1935, p. 64.

[2047] « Discours prononcé à l'African Society par S.A.R. le duc de Brabant à Londres le 16 novembre 1933 », in *Les Parcs Nationaux et la Protection de la Nature*, I.P.N.C.B., Bruxelles, 1937, pp. 19-20.

Chapitre II
Développement et spécificité des Parcs Nationaux au Congo (1933-1960)

Les principales caractéristiques de cette période très dense pour le P.N.A. et les parcs nationaux à venir se marquent par la volonté des dirigeants de l'Institut de trouver un équilibre entre la nécessité de rester à la hauteur du modèle de gestion et de réussite que représentent les parcs nationaux du Congo belge à l'étranger et celle de répondre constamment à une méconnaissance et un manque d'intérêt nationaux et coloniaux pour l'œuvre accomplie. Ceci se marque sur le terrain par une multiplicité de problématiques diverses qui détournent l'institution de ses principales fonctions, jusqu'en saper les bases. Cette période est inaugurée par le décès du roi Albert Ier et de l'installation sur le trône de Belgique de Léopold III qui est contraint à renoncer à sa présidence de la Commission administrative du P.N.A. au profit de Victor Van Straelen. Cet état de fait va amorcer la recherche d'un professionnalisme de gestion, mais annonce également une ère de grande rigueur, et parfois de rigidité, sous la poigne de fer de son nouveau directeur qui renforce son pouvoir en cumulant les postes de président de la Commission, du Comité de direction et de la Fondation financière de l'Institut[2048]. Voyons plus en détail les grands axes de cette politique. Ceux-ci se traduisent pas un renforcement de la structure administrative des parcs, le développement de la recherche scientifique sur le terrain, l'essor de l'activité touristique et l'extension du principe de la conservation de la nature dans d'autres territoires.

1. Les outils du pouvoir

La structure interne de l'institut est appelée à se consolider afin de gagner un plus grand pouvoir de décision sur la politique à venir en matière de conservation de la nature, notamment en lui permettant de gérer d'autres nouveaux parcs nationaux sous le même régime que celui du P.N.A.
Le remaniement du statut juridique de l'institution s'impose donc pour le transformer en un organe élargi qui pourrait prendre, selon Derscheid, l'appellation de « *Commission administrative des Parcs Nationaux et des Réserves Naturelles du Congo Belge et du Ruanda-Urundi* »[2049]. L'important décret du prince régent du 26 novembre 1934 organise ainsi l'institution « *Parc National Albert* » en un « *Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge* » (I.P.N.C.B.)[2050] qui innove sur plusieurs points.

[2048] Comité de direction, 21/04/1934, p. 1.
[2049] J.-M. DERSCHEID, *Avant projet de budget pour l'Institution P.N.A. pour l'exercice 1933. Exposé des motifs*, Bruxelles, 04/11/1932, p. 2.
[2050] « Décret organisant l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge – Règlement organique », 26/11/1934, *B.O.*, 1935, p. 64-77.

1. 1. Création de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge

Le premier concerne l'établissement d'une distinction entre la notion de l'institution et celle des territoires qu'elle gère, lui permettant, d'une part, de pouvoir incorporer ultérieurement de nouveaux territoires dans un régime de protection identique à celui du P.N.A. et, d'autre part, de modifier les textes législatifs déterminant l'assiette d'un parc sans toucher au décret organique. La deuxième caractéristique affirme le triple objectif des parcs nationaux : la protection des faunes et flores, le développement de la recherche scientifique et, fait neuf, l'encouragement d'un tourisme prudent, compatible avec la protection de la nature et qui cadre avec les recommandations émises par la Conférence de Londres de 1933 prévoyant l'ouverture des zones protégées à un public général, dans la mesure du possible[2051]. L'ouverture au tourisme, nous le verrons, ne correspond pas à la philosophie de protection de la nature définie par les dirigeants du P.N.A. qui désirent proscrire toute ouverture au grand public. Cependant, puisque la réserve de faune et de flore est également nommée « parc national » par référence, nous l'avons vu, à la collaboration américaine, mais sans que cette notion ne recouvre sa réalité, l'Institut voit devoir se conformer à la distinction établie en 1933 entre les termes de « parc national » et de « réserve naturelle intégrale » et suivre sa définition. Une troisième innovation est la nomination directe d'un corps spécial de conservateurs et de gardes par l'Institut, manifestant sa prise de pouvoir sur l'administration coloniale. Dorénavant, le pouvoir d'exécution à l'intérieur des parcs nationaux n'est plus subordonné au pouvoir colonial local. Le conservateur, dont la désignation est toutefois approuvée par le ministre des Colonies, reçoit d'office les pleins pouvoirs exécutifs. Cette nouvelle situation met fin à la nécessité de doubler le conservateur, nommé par le gouvernement, par un directeur adjoint nommé par le P.N.A.

Le conservateur Hemeleers et son assistant, Hoier vont ainsi être tous deux remplacés par le conservateur Henri Martin Hackars (1881-1940) dès 1933-1934, choisi sur l'intervention personnelle du roi Albert, pour procéder à une complète réorganisation des services du P.N.A. La nomination de Hackars à ce poste délicat est incontestablement liée à son caractère zélé et dévoué mais aussi à ses talents de meneur d'hommes, ses connaissances en matière administrative et de politique indigène et son organisation, voire la rudesse militaire dont il avait fait preuve durant ses fonctions de commandement à la Force publique entre 1909 et 1918 où il participait à la campagne de pacification du secteur de la Mongala et à celles de la Première Guerre avec les Troupes du Nord du général Henry. En fin de carrière militaire, il occupe le poste de commissaire de district-adjoint du Haut-Ituri entre 1918 et 1933, année durant laquelle il

[2051] Cette ouverture au tourisme était prévue dans la définition de l'expression « Parc National » (art. 2, *Convention relative à la Conservation de la Faune et de la Flore à l'état naturel*, Londres, 8/11/1933, in *Troisième Conférence Internationale sur la Portection de la Faune et de la Flore en Afrique, Bukavu, 1953*, Commission de Coopération Technique en Afrique au Sud du Sahara (C.C.T.A.), Bruxelles, s.d. {1953}, p. 163.

devient directeur-adjoint puis conservateur du P.N.A en 1936[2052]. Il y procède aux enquêtes de vacance de terres, préliminaires à une considérable extension du parc au sud et au nord du lac Edouard et prospecte les régions où vont être créés les parcs de l'Uele (Garamba) et du Katanga (Upemba). En 1935, à titre bénévole, il remplit les fonctions de directeur a.i. des services métropolitains de l'Institution, puis assure la délimitation des secteurs nord du P.N.A et celle des Parcs Nationaux de la Garamba et de l'Upemba. De 1936 à 1940, il organise les secteurs Semliki-Ruwenzori du P.N.A. et dirige l'édification des bâtiments de la Station de Mutsora, dans le secteur nord, où il exerce les fonctions de conservateur jusqu'au 18 mars 1940, lorsque sa santé le contraint à rentrer en Belgique. Il meurt à Namur le 11 novembre 1940. Lui succède à ce poste jusqu'en 1946 Rasmus Hoier (1885-1955)[2053], issu d'une dense carrière militaire à la Force publique, ancien assistant de Hemeleers dès 1929, directeur-adjoint en 1934 et 1937 et conservateur des stations de Rutshuru (secteur central) et de Rumangabo (secteur oriental) entre 1938 et 1946. Pendant la Deuxième Guerre, il est désigné pour exercer les pouvoirs du président de l'Institut au Congo.

La prise de pouvoir de l'Institut sur l'administration coloniale se marque également par la reconnaissance officielle des pouvoirs de police des agents des parcs ; ceux-ci doivent néanmoins veiller à respecter les prérogatives de l'administration territoriale ainsi que son autorité morale de sur les populations locales. Cette initiative pemet de renforcer le contrôle sur le terrain et d'assurer une plus grande sécurité des gardes autochtones qui ne jouissent, jusqu'ici, d'aucune mesure de protection lorsqu'ils s'éloignent des agglomérations. Le P.N.A. se divise alors en quatorze secteurs de surveillance pourvus chacun d'un poste de deux gardes. Dans la région des volcans, où la surveillance doit être renforcée, des pygmées et des autochtones sont engagés comme gardes auxiliaires.

Une quatrième innovation est la possibilité pour l'Institut d'accepter des dons manuels, sans l'approbation du roi et la capacité juridique de constituer des fondations financières à fins de recherches scientifiques. L'opportunité de cette mesure va être envisagée suite à l'offre de mécénat du baron Louis Empain, dont nous verrons les conséquences dans le chapitre suivant consacré à la recherche scientifique.

[2052] W. ROBYNS, notice biographique, *B.C.B.*, t. IV, ARSC, Bruxelles, 1955, col. 366-371 ; *Henri M. Hackars 1881-1940. In Memoriam*, I.P.N.C.B., Bruxelles, 1945.

[2053] Sorti de l'Ecole militaire en 1907 et sous-lieutenant de réserve de l'armée danoise, sous-lieutenant de la Force publique à Boma (1909-1911), capitaine-commandant (1916) ; après la guerre, il devint commandant des troupes des Territoires sous mandat et en 1926 et dirigea la mission cartographique du Ruanda-Urundi et Kivu ; promu major (1925) (C. DONIS, notice biographique, *B.B.O.M.*, t. VI, ARSOM, Bruxelles, 1968, col. 495-497).

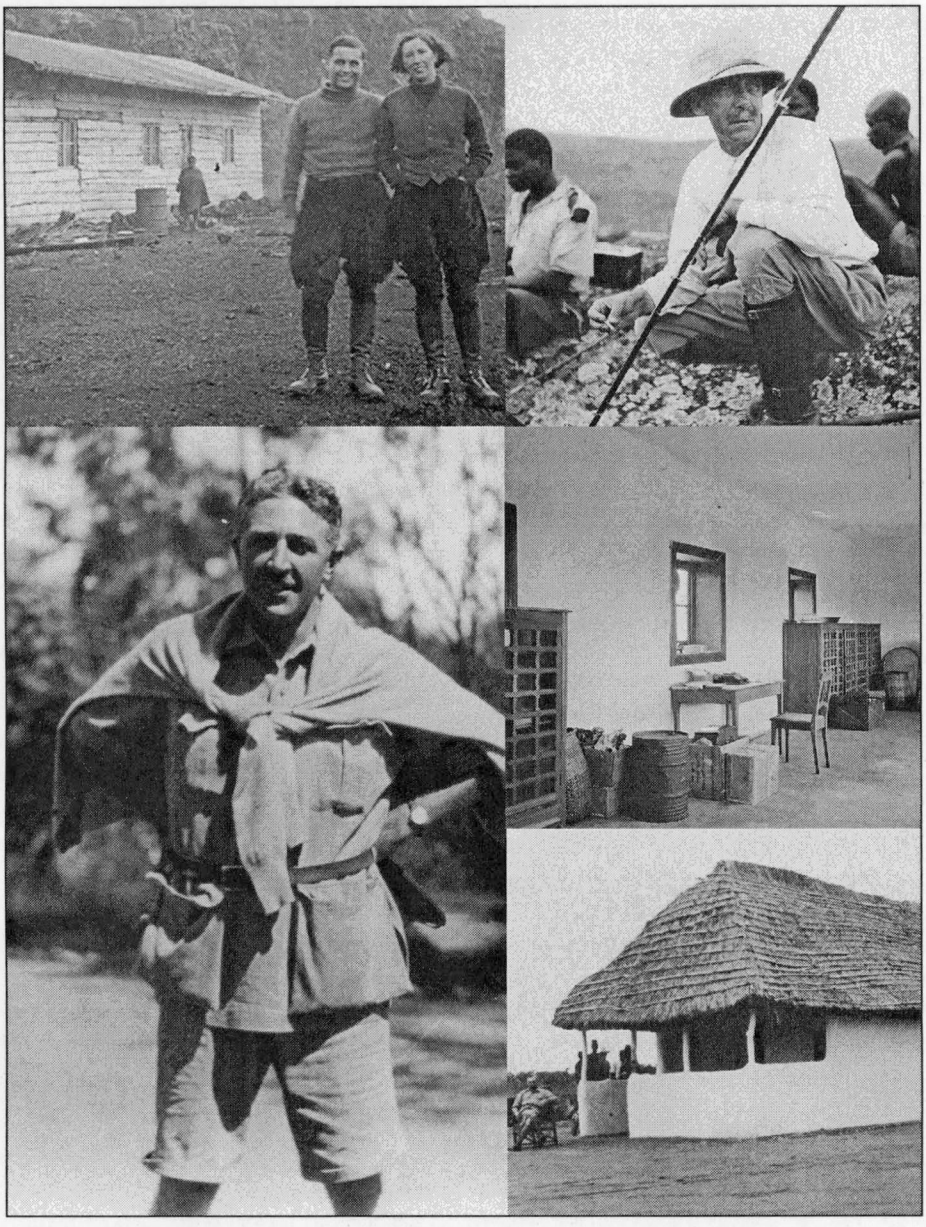

Fig. 47 Quelques-uns des principaux acteurs du Parc : Jean-Paul Harroy et son épouse, Mady Van de Walle, Henri Hackars et Rasmus Hoier (de gauche a droite) ; l'intérieur de la station de Rutshuru et le gîte de la Rwindi, 1937 (Coll. MRAC, Histoire, Archives Harroy, n. inv. 95.57).

Comme tout document juridique, le décret présente des mesures globales et statiques, qui ne prennent pas en considération l'éventualité d'émettre des exceptions dépendant de la diversité des situations sur le terrain. L'Institut fait donc le choix d'émettre un règlement général appelé à se modifier ensuite pour répondre à des cas particuliers, notamment par rapport aux populations autochtones dont les mouvements dépendent des variations imprévisibles des contingences économiques. Cette situation va entraîner des difficultés pour l'Institut qui ne possède pas de base légale pour intervenir sur des problématiques changeantes.

1. 2. Entre autonomie et perte de contrôle

Ces changements de régime porte également conséquence en métropole où s'observe une disparition progressive de la dualité de pouvoirs résultant de la mainmise du ministère des Colonies sur la gestion de l'Institut. D'autre part, la démission d'Edmond Leplae en tant que membre du Comité de direction en 1932 à la suite d'une divergence d'opinion entre lui et l'Institut à propos de la création d'un nouveau parc national au nord-est du Ruanda, dans la région de la Kagera, de la mise en valeur des domaines du P.N.A. et des restrictions des autorisations accordées aux visiteurs, réduit également les conflits d'intérêts avec le ministère[2054]. Leplae est remplacé par Paul Charles (1885-1954)[2055], secrétaire général des Colonies, tandis que l'arrêté du 13 juillet 1932 stipule que dorénavant, les questions concernant les parcs nationaux à créer relèvent administrativement de ce dernier et non plus de la Direction Générale de l'Agriculture[2056]. Ce changement va conduire à une plus grande convergence d'opinion avec le ministère des Colonies qui reste cependant, malgré la prise d'autonomie plus grande de l'I.P.N.C.B., l'organe de contrôle et de supervision de ses décisions. La Commission doit également remettre au ministre un rapport annuel et les résultats obtenus dans les matières touchant à son domaine. Van Straelen reçoit davantage de soutien de plusieurs membres de l'administration coloniale, Paul Charles en particulier mais également Joseph Claessens (1873- ?), successeur d'Edmond Leplae à la direction générale de l'Agriculture et Elevage et Paul Gasthuys (1878- ?), chef du bureau des secteurs « météo, industries agricoles, stations expérimentales, laboratoires, parcs nationaux, chasse » dans la même direction.

[2054] Comité de direction, séance du 27/08/1932.

[2055] Docteur en droit de l'Université de Louvain, il était nommé substitut à Mons (1911) puis à la Cour d'Appel de Bruxelles (1920). Conseiller juridique au ministère des Colonies (1925), il en devient secrétaire général sous le ministre Jaspar (1929-1938). Président du conseil d'administration de la Banque du Congo Belge (1938), devenue en 1951 la Banque centrale du Congo Belge et du Ruanda-Urundi (M. VAN DEN ABEELE, notice biographique, *B.B.O.M.*, t. VI, ARSOM, Bruxelles, 1968, col. 208-209).

[2056] Comité de direction, séance du 23/07/1932.

Les années de guerre (1940-1945) vont remettre en cause de manière radicale le pouvoir acquis par l'Institut et renforcer celui du gouvernement général au Congo sur la gestion des parcs nationaux. A la suite de l'envahissement de la Belgique par les troupes allemandes à partir du 10 mai 1940, le président du Comité de direction, Victor Van Straelen, en sa qualité de directeur du *Musée Royal d'Histoire Naturelle de Belgique*, est contraint à rester en Belgique et reçoit les pleins pouvoirs pour gérer les intérêts de l'Institut en territoire occupé. Une délégation de pouvoirs analogue est prévue pour le vice-président dont les fonctions amèneraient à suivre le gouvernement en dehors du territoire envahi[2057]. Le 14 mai 1940, sur ordre du gouvernement, le président transfère à Coxyde-St.Idesbald, sur la côte belge, une importante partie des archives et le siège administratif de l'I.P.N.C.B. et de l'I.N.E.A.C. avant de déplacer le siège de ces instituts à Mont-de-Marsan, dans la région bordelaise. Tandis que le président transmet aux cinq stations d'Afrique ses directives, le gouvernement général à Léopoldville est chargé d'assurer à tous les parcs nationaux les ressources nécessaires jusqu'au rétablissement des relations normales entre la colonie et la métropole, à l'exception du Parc National de l'Upemba qui est aidé par le Comité Spécial du Katanga à Elisabethville. Le 10 septembre 1940, les deux institutions métropolitaines retournent à Bruxelles où elles font face à l'absence de moyens financiers pour régler les affaires courantes[2058], palliée ensuite par le versement d'un subside à charge du budget de la Colonie[2059].

Les services d'Afrique vont subir le contrecoup de la situation de guerre et d'un Comité de direction absent, coupé de la colonie. L'ordonnance du 30 octobre 1940 du gouverneur général Pierre Ryckmans[2060] déplace le centre de gravité de la plupart des institutions et organismes coloniaux de la métropole vers la colonie. Celui-ci possède désormais les pouvoirs et attributions de la Commission administrative tandis que le conservateur du P.N.A., Rasmus Hoier détient ceux du Comité. Van Straelen s'insurge contre ce transfert des pouvoirs et demande en vain l'abrogation de cette ordonnance. Cette situation provoque également un changement d'attitude sur le terrain et, notamment, une plus grande tolérance à la présence de populations locales, autochtones et européennes et à leurs nombreuses activités - pêche, navigation, intrusion de sociétés minières, circulation - dans les parcs ainsi que des rétrocessions de terres[2061]. Nous en analyserons les effets dans la partie de cette thèse consacrée aux manifestations de résistance des populations autochtones à l'égard du P.N.A.[2062]. Gaston de Witte, envoyé en mission d'information au sortir de la guerre (décembre 1944-août 1945) pour rendre compte de la situation des parcs à Bruxelles, constate que la rupture avec la métropole et la reprise en main de

---

2057 Comité de direction, séance du 17/02/1940, pp. 4-5.
2058 Comité de direction, séance du 03/08/1940, p. 3.
2059 Comité de direction, séance du 07/09/1940, p. 2.
2060 Ordonnance n° 42/Agri du 30/10/1940.
2061 Ordonnance du gouverneur général n° 325/Agri du 04/11/1942, autorisant les autochtones à récolter le caoutchouc et à exploiter les gisements de fer dans le P.N.A.
2062 Voir cette thèse, p. 695.

l'administration des parcs par le gouvernement colonial et local a rompu l'équilibre très instable au niveau démographique et économique, d'une part, biologique et zoologique, d'autre part, que maintenait l'I.P.N.C.B. Selon lui, les nombreuses exceptions aux dispositions des décrets organiques de l'Institut qui furent admises pendant la guerre par les autorités locales, ont porté préjudice à l'ensemble de l'œuvre réalisée jusqu'en 1940[2063].

Les préjudices causés aux principes de conservation de la nature au Congo et dans les territoires sous mandat semblent pourtant avoir dépassé les frontières. Le conflit international ouvre également une importante brèche dans les colonies britanniques d'Afrique. Henry-G. Maurice (1874-1950)[2064], secrétaire de la *Society for the Preservation of the Fauna of the Empire* constate que la situation de guerre a porté de sérieux outrages à la faune :

> « *Les nouvelles que je reçois de ce qu'on fait et de ce qu'on ne fait pas en Afrique Britannique sont très inquiétantes. Après les événements de 1933, on ne se serait pas attendu à un tel aveu* »[2065].

Les Game Departments sont dépeuplés et, conséquemment, l'application des lois de chasse est moins rigoureuse. Durant cette période, la politique d'abattage du gibier, entreprise après la Première Guerre mondiale pour lutter contre l'expansion de la mouche tsé-tsé et systématisée dès 1929 dans les territoires britanniques, s'accélère. Vingt-cinq mille têtes sont abattues annuellement depuis cette période jusqu'en 1961[2066]. La S.P.F.E. demande alors une sérieuse enquête à ce propos et l'utilisation des méthodes véritablement scientifiques pour déterminer les mesures à prendre en vue du contrôle des diverses espèces de glossines[2067].

La période de l'après-guerre se caractérise par une époque de redressement de la situation par divers moyens. Des instructions plus précises sont rédigées à l'égard du personnel d'Afrique et des conservateurs des parcs en particulier sous la forme d'un *Recueil* paru pour la première fois en 1944[2068]. Celui-ci détaille l'étendue des pouvoirs du conservateur et le guide dans les choix à privilégiés par rapport à une situation pratique de terrain - infractions, dérogations prévues au décret de 1934, contributions du personnel aux études

---

[2063] *Premières informations sur la gestion des parcs nationaux congolais pendant la période 1940-1944*, Rapport d'inspection de G. de Witte (Commission administrative, s éance du 16/06/1945, pp. 2-13).
[2064] Il préside également le *Council for the Exploration of the Sea* (1920-1938).
[2065] H.-G. MAURICE, *Parle à la Terre*, Bruxelles, I.P.N.C.B., 1946, p. 9.
[2066] J. MACKENZIE, *The Empire of Nature*, op. cit., pp. 240-241.
[2067] R. FITTER et Sir P. SCOTT, *The Penitent Butchers. The Fauna Preservation Society 1903-1978*, Collins, London, 1978. Le titre de ce dernier recueil indique la Société avait comme membres la plupart des grands chasseurs de l'époque, dont certaines étaient membres de la House of Lords, tels que Edward North Buxton, Sir Harry Johnston, F.C. Selous ; le fait que les chasseurs les plus avides étaient également les conservationistes le plus ardents, on les surnomma « *the penitent butchers* » (J. MACKENZIE, op. cit., p. 211).
[2068] I.P.N.C.B., *Recueil à l'usage des membres du personnel d'Afrique et spécialement des conservateurs de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge*, Bruxelles, 1944.

scientifiques, politique vis-à-vis des touristes, conduite des tâches administratives, relations à entretenir avec les instances extérieures - tout en se conformant aux directives du Comité de direction dont il est le représentant au Congo. Davantage d'amplitude est donnée au conservateur qui peut user de son droit d'initiave en cas d'urgence ou en cas de problème peu important, ne nécessitant pas de décision du Comité. Le conservateur est également encouragé à établir un rapport sur la situation générale des parcs à la fin de chaque terme afin de faire évoluer la politique des parcs en tenant compte des situations de terrain et des nombreux facteurs entrant en jeu dans le maintien des équilibres des zones protégées - efficacité des mesures de surveillance, protection des biotopes, modifications éventuelles de la politique touristique, organisation de la gestion humaine des parcs -.

Le souci de l'Institut métropolitain de codifier la marche à suivre par son personnel colonial correspond à celui de réorganiser les parcs sur une base plus stable, lui offrant davantage de proximité avec les réalités africaines. Cette tendance se marque également par la multiplication des voyages d'inspection de Victor Van Straelen au Congo à partir de 1945, combinant ses tournées dans les parcs avec celles des stations agronomiques de l'I.N.E.A.C., dont il assure la présidence du comité de gestion[2069]. Ceux-ci permettent de régler avec les autorités coloniales plusieurs questions importantes et des points litigieux concernant la gestion des réserves naturelles intégrales. Cette politique va progressivement mener à l'idée de décentraliser les services de l'Institut vers l'Afrique, idée qui ne prit corps qu'en 1959[2070], quelques mois avant l'indépendance.

1. 3. Renforcement de la politique de surveillance

Pour redresser la situation produite par la guerre et l'augmentation des actes de braconnage, l'Institut va adapter la politique de surveillance en la renforçant et en la spécialisant. Jusqu'en 1946, en effet, les gardes ne reçoivent aucune préparation, entraînant une insuffisance des services et contrôles sur le terrain. De nombreux incidents sont signalés entre les gardes et les maraudeurs armés, pratiquant le commerce de l'or dans la région de Mutsora au P.N.A. et dans plusieurs secteurs du P.N.U. où ceux-ci font l'objet de menaces de la part des autochtones armés pour le compte des commerçants de viande destinée aux compagnies minières. Dès 1947, l'Institut adopte une politique de répressions intensives des infractions et renforce ses effectifs, en légalisant le corps des gardes autochtones, appelés à étendre de cette manière leurs pouvoirs coercitifs sur le terrain[2071]. Sur proposition du gouverneur général Pétillon, les gardes

---

[2069] Voyages d'inspection de Van Straelen en novembre 1946-mars 1947, octobre 1948, mars-juin 1950, août 1951, janvier-février 1953, octobre-décembre 1953, avril-juillet 1954, août-octobre 1954, janvier-mars 1957 ; 1958.

[2070] Comité de direction, séance du 18/04/1959, p. 2.

[2071] I.P.N.C.B., *Rapport annuel 1947*, pp. 15-17.

autochtones possèdent des pouvoirs de police analogues à ceux des polices urbaines et plus étendus que ceux reconnus aux gardes chasse et forestiers. Un uniforme spécifique confère une reconnaissance officielle de leur statut. En contrepartie, leur nouveau statut implique le respect de leurs devoirs et une stricte discipline[2072]. Le conservateur a charge d'instruire les gardes, triés d'après leurs capacités. Le système des patrouilles volantes à bicyclette est préféré à la surveillance aux postes fixes. Ces dispositifs s'accompagnent d'une politique sociale volontariste en faveur de l'ensemble du personnel autochtone travaillant pour les parcs nationaux : relèvement du salaire au niveau du personnel colonial, attribution d'indemnités familiales mensuelles aux gardes, artisans et travailleurs, distribution de rations alimentaires et ménagères mensuelles - 1 litre d'huile, 1 kg de sel et 500 gr de savon- , construction d'habitations salubres et décentes sur les pourtours des Parc ainsi que de dispensaires dans chaque station, gérés par des infirmières autochtones[2073].

Malgré cet ensemble de mesures, les actes de braconnage subsistent dans certaines zones des parcs, notamment dans le secteur de Mutsora au P.N.A., où des braconniers viennent d'Uganda, malgré l'organisation de nombreuses patrouilles le long de la frontière en collaboration avec les autorités britanniques. Le P.N.U. mentionne également un nombre élevé de délits à cause du manque de personnel de surveillance et la concussion entre certains gardes et les populations avoisinantes. Au P.N.K., les gardes craignent les menaces des Bayambo et n'osent plus signaler les infractions par crainte de représailles[2074]. L'Institut tente dès lors de mener une politique d'engagement de gardes appartenant à des ethnies différentes de celles de la région des parcs pour éviter ce genre de problème mais en pratique, la mesure semble inefficace. Se pose également la question du port d'armes par les gardes. Ceux-ci en sont dépourvus jusqu'en 1950 et le prestige et l'autorité que confèrent les fusils sont présentés comme un moyen dissuasif contre les actes les actes illicites[2075]. Depuis cette date, ils sont eux-mêmes davantage contrôlés par les conservateurs qui sont tenus de rendrent mensuellement un rapport sur leurs activités ; en pratique, leurs nombreuses autres tâches scientifiques et de gestion ne leur permettent cependant pas toujours de les effectuer.

Le statut des gardes autochtones est remanié en 1951 par le gouverneur général, en fonction de leur subordination hiérarchique vis-à-vis du gouvernement de la colonie. Progressivement, à partir de ce moment, se poursuivent par les services de la colonie des améliorations matérielles et sociales des gardes et travailleurs des parcs par des visites médicales, d'hygiène et de désinfection mensuelle, la création d'écoles et de cantines pour le personnel[2076]. Cependant une inspection médicale régulière n'est entreprise qu'en 1958 auprès du

[2072] Comité de direction, séance du 22/02/1947, p. 5.
[2073] Comité de direction, séance du 24/07/1947, p. 6.
[2074] I.P.N.C.B., *Rapport annuel 1954*, p. 28.
[2075] Comité de direction, séance du 21/02/1948, p. 3.
[2076] I.P.N.C.B., *Rapport annuel 1952*, p. 21.

personnel congolais et de leur famille à la suite d'un taux assez élevé de mortalité causé par des maladies due au manque d'hygiène[2077]. La colonie opère également des réajustements sociaux auprès des travailleurs permanents exigeant des hausses salariales constantes. En 1952, le personnel autochtone des quatre parcs nationaux se compose de 1154 hommes, répartis en gardes (380), artisans (183) et travailleurs (591). Le salaire des gardes est réajusté sur la base et la progression des salaires du Corps des Chasseurs-Cornacs de la *Station de Domestication des Eléphants*, suivant les dispositions de l'ordonnance du 28 février 1952[2078]. En outre, afin d'assurer la dignité des gardes, il est interdit de les utiliser pour des travaux subalternes. Leurs fonctions se limitent à la surveillance, l'instruction, la surveillance d'équipes de travail, le guide et l'assistance aux chargés de mission[2079]. Une souscription aux journaux en langues locales, *Hodi* et *Nsango ya Bisu* s'opère dans chaque station à l'usage des « *éléments évolués* » du personnel autochtone. En 1954, un programme d'instruction d'un futur Corps des gardes des Parcs Nationaux est organisé et centralisé à la station de Rumangabo[2080]. Le secteur Nord du P.N.A. (Mustora) semble, sur bien des points, un secteur pilote au niveau de l'organisation de la surveillance. Celui-ci était divisé en cinq zones de surveillance dirigées chacune par un chef de zone responsable, assisté d'un garde auxiliaire, elles-mêmes divisées en trois ou quatre secteurs de surveillance placés en périphérie du parc et contrôlés par une patrouille de trois gardes qui restent un maximum de quatre jours sur place pour des raisons de ravaitaillement. Chaque chef de zone reçoit mensuellement un programme d'activités journalières imposées et remet son rapport écrit au conservateur ; d'autres rapports sont également établis par les gardes de chaque secteur. Par ailleurs, un chef-garde inspecteur motorisé est chargé de visiter les différentes zones et d'y amener les patrouilles de remplacement[2081].

En réponse à une technique plus performante de surveillance des parcs, les actes de braconnages deviennent de plus en plus agressifs vers le milieu des années Cinquante, les gardes opposant une répression passive devant l'animosité grandissante de certaines populations avoisinantes[2082]. Dans plusieurs zones des parcs, les gardes sont attaqués à plusieurs reprises et se sentent insécurisés, ne disposant pas de moyens suffisants pour s'opposer aux bandes armées[2083]. Des camps sont incendiés, des gardes sont roués de coup et des plaques d'abornement sont arrachées[2084]. Pour contrer cette situation,

---

2077 I.P.N.C.B., *Rapport annuel 1958*, p. 23.

2078 Ordonnance du gouverneur général n° 59/89 du 28/02/1952. Le montant étant déterminé par le salaire minimum des travailleurs agricoles, fixé par arrêté du gouverneur de province pour la région dans laquelle il preste ses services, ce salaire étant majoré de 10% (Comité de direction, séance du 21/03/1953, pp. 3-4).

2079 Comité de direction, séance du 21/03/1953, p. 6.

2080 I.P.N.C.B., *Rapport annuel 1954*, p. 23-24.

2081 I.P.N.C.B., *Rapport annuel 1954*, p. 26.

2082 I.P.N.C.B., *Rapport annuel 1955*, p. 26.

2083 I.P.N.C.B., *Rapport annuel 1955*, pp. 27-28.

2084 I.P.N.C.B., *Rapport annuel 1957*, pp. 23-25.

certaines pratiques sont mises en place comme l'organisation de raids soudains vers des points névralgiques et l'engagement d'étrangers pouvant constituer des équipes de chos contre le braconnage[2085]. Une cinquantaine de gardes azande sont ainsi engagés au P.N.A. et au P.N.K. pour éviter les contacts avec les populations locales[2086].

A partir de 1957, le principe d'engagement de Congolais « *évolués* » dans un cadre auxiliaire de surveillance est admis suivant les propositions de l'administrateur-conservateur Donis, destinés à assister le personnel européen dans ses fonctions de contrôle[2087]. L'engagement des gardes se révèle cependant peu aisé par une grande partie de la main-d'œuvre et des anciens militaires de la Force publique sont engagés dans les sociétés minières proches, comme c'est le cas au P.N.K. et au P.N.U.[2088]. Au P.N.A. (Rwindi), le personnel s'accomode difficilement des conditions climatiques de la plaine et contracte facilement le paludisme ; en outre, les difficultés d'approvisionnement en vivres frais rende aussi le recrutement problématique. Le vice-gouverneur Harroy en visite au P.N.K. en 1957 déplore la dégradation de la situation et souhaite que les gardes disposent d'une autorité officiellement reconnue pour remplir efficacement leurs fonctions[2089]. La création d'un « *Corps de gardes des Parcs Nationaux* » ne se réalise qu'en 1958, suite à l'ordonnance du 21 octobre 1958[2090], éliminant la contestation, durant ces dernières années, de l'autorité des gardes, en matière de police répressive, par les Services judiciaires du Congo belge et surtout du Ruanda-Urundi[2091]. Cependant, cette ordonnance n'est pas applicable au Ruanda-Urundi où une ordonnance du gouverneur de ces territoires doit être promulgée pour en étendre les effets. Le Comité de direction envisage également le prochain élargissement du Corps aux éléments de formation supérieure qui pourraient à l'avenir assumer la fonction d'Officier de Police Judicaire[2092]. Les corps des gardes se composent en 1958 de 414 unités. Les progrès réalisés dans la surveillance - reconnaissance officielle des gardes, nouveaux dispositifs de surveillance, appui des autorités administratives et judiciaires du Kivu qui se montraient plus fermes dans la répression des infractions et de certaines autorités coutumières, dont le chef Ndeze qui ne manque pas d'intervenir dans la répression des délits - améliorent la protection des biotopes dans la partie congolaise du P.N.A., surtout dans les secteurs Sud ; par contre l'administration coloniale ne parvient pas à affirmer son autorité dans le partie ruandaise du parc qui est totalement ravagée. Cette situation entraîne de lourdes conséquences à court terme du côté congolais du P.N.A. où les

---

2085 Ibid., p. 30.
2086 I.P.N.C.B., *Rapport annuel 1956*, p. 31.
2087 Comité de direction, séance du 18/05/1957, p. 6.
2088 I.P.N.C.B., *Rapport annuel 1957*, p. 54.
2089 Comité de direction, séance du 18/05/1957, p. 5.
2090 Ordonnance du gouverneur général n° 52/444 du 21/10/1958.
2091 I.P.N.C.B., *Rapport annuel 1958*, p. 18.
2092 Comité de direction, séance du 22/11/1958, p. 4.

populations constatent l'impunité avec laquelle les autochtones du Ruanda occupent et exploitent la réserve naturelle intégrale et s'engagent dans la même voie. Celles-ci seront analysées dans la partie consacrée aux résistances populaires contre les parcs nationaux. Au P.N.K., la lutte contre le braconnage ne s'améliore pas, malgré la surveillance de la réserve par seize Batutsi et cinquante Bahutu. Le *Rapport annuel* du parc mentionne la volonté de changer les Batutsi par des Bahutus ou des Congolais, car les premiers sont considérés comme « *corrompus et médiocres* »[2093]. En dehors des patrouilles de surveillance installées le long de la région lacustre, le P.N.K. compte également sur l'intervention du chef Lyumugabe pour évacuer les Banyambo qui reviennent régulièrement dans le parc pour pêcher et chasser l'antilope et le crocodile. Au P.N.U., par contre, le nouveau dispositif de surveillance, basé sur la multiplication des postes de gardes à la périphérie, mais aussi l'engagement de nouveaux gardes originaires du Kasai, diminuent les faits illicites aux alentours du parc.

Il semble que, dès 1958, l'Institut envisage une remise du pouvoir des parcs aux autorités autochtones qui « *décideront, tôt ou tard, de la survie de l'Institution* »[2094]. Les dirigeants de l'I.P.N.C.B. désirent assurer la transition et la reprise en les initiant aux buts de la conservation de leur patrimoine naturel grâce à une documentation transmise aux autorités coutumières, aux écoles, aux missions et à la Force publique. Au P.N.G., le *Centre Administratif Coutumier* à Nagero diffuse des films sur le parc dans un but récréatif et éducatif et des visites didactiques y sont organisées par les écoles de Faradje et Dungu et par le *Cercle des Evolués* de Faradje. Ce centre organise également des cours pour les enfants et les adultes volontaires, des consultations de nourrissons et crée un foyer social à l'intention des femmes du personnel[2095]. En 1959 pourtant, l'agitation politique va utiliser le P.N.A. comme instrument de propagande anti-coloniale et promet sa suppression totale. De nouvelles et nombreuses revendications salariales apparaissent chez les gardes et les travailleurs. En réponse, l'Institut propose plusieurs suggestions totalement innovatrices destinées à créer un climat psychologiquement favorable à l'entreprise : l'instauration d'un régime emphythéotique sur les terres réservées afin que les autochtones aient le sentiment d'en rester les propriétaires, l'extension dans chacun des parcs, de l'association des « *Amis des Parcs Nationaux* », le transfert d'une partie des bénéfices touristiques aux populations locales, proposition qui avait été suggérée auparavant mais repoussée par le pouvoir colonial métropolitain, l'intégration de natifs parmi le personnel des conservateurs-adjoints et des assistants et, finalement, l'internationalisation des parcs nationaux[2096]. Ces mesures démontrent la disposition de l'Institut à faire de grands sacrifices et à perdre une partie de son pouvoir et de son contrôle pour la reconnaissance et la

[2093] I.P.N.C.B., *Rapport annuel 1958*, p. 46.
[2094] I.P.N.C.B., *Rapport annuel 1958*, p. 26.
[2095] I.P.N.C.B., *Rapport annuel 1958*, p. 47.
[2096] Comité de direction, séance du 21/11/1959, p. 5.

sauvagarde d'un patrimoine naturel inestimable, ce qui est fondamental à ses yeux.

2. Le développement de la recherche scientifique

La recherche scientifique va être portée de manière optimale par l'influence et l'action de Van Straelen dans ce domaine. Son savoir encyclopédique en sciences naturelles, basé sur une lourde formation en chimie, en paléontologie et en stratigraphie, lui permet d'aborder les sujets les plus variés. Il démontre sa volonté assidue de développer les savoirs dans un but de maîtrise de l'environnement tropical, mais révèle avant tout son souci constant d'œuvrer pour un idéal auquel il va consacrer une grande partie de son existence : la recherche scientifique a pour mission d'apporter, grâce aux investigations sur le terrain, des solutions pratiques aux équilibres écologiques futurs, rompus par l'action anthropique du colonisateur. Victor Van Straelen peut être considéré, à ce point de vue, comme le chef de file belge d'une nouvelle génération de scientifiques qui vont placer la perspective écologique au centre de leurs préoccupations, moins orientées vers le progrès des connaissances fondamentales que vers les solutions appliquées aux mésusages de la nature induits par l'homme moderne. Il est indispensable, afin de comprendre les choix de l'institution qui règle les parcs nationaux, de présenter les idées principales défendues par Van Straelen à propos de la finalité des réserves naturelles de faune et de flore. Nous les avons puisées dans les articles et contributions diverses que l'auteur a rédigés à ce sujet et nous propons d'en relever les points essentiels et récurrents.

2. 1. Victor Van Straelen et la science utile

Victor Van Straelen, de par sa formation, possède de la nature une vue globale et complète lui permettant d'en analyser toutes ses composantes. Plus pragmatique qu'idéaliste, il développe l'idée fondamentale d'une protection rationnelle de la nature. Dans son important article intitulé, « *La protection de la nature. Sa nécessité et ses avantages* » paru en 1937 dans un ouvrage général de l'I.P.N.C.B. sur les « *Parcs Nationaux et la protection de la nature* »[2097], il présente les principes qui doivent, selon lui, soustendre la politique des parcs.
Le premier d'entre-eux suppose le maintien de l'« *intégrité de la communauté biologique* », autrement dit, de la vie dans son état de pureté primitive, en dehors de toutes interférences externes. Van Straelen se rend compte de la difficulté de cette tâche dans un territoire entouré de cultures et d'établissements humains. Cette problématique n'est pas neuve. Son professeur Jean Massart avait, vingt-cinq ans auparavant, mis en garde contre le danger des interférences

[2097] V. VAN STRAELEN, *La protection de la nature. Sa nécessité et ses avantages*, in *Les Parcs Nationaux et la protection de la nature*, I.P.N.C.B., Bruxellesf, 1937, pp. 43-86.

avec le monde industriel et de la démographie qui réduisaient au fur et à mesure de leurs avancées les espaces naturels belges à une peau de chagrin. D'autres scientifiques nationaux et internationaux, nous l'avons vu, tels que Sarasin, Derscheid, Van Tienhoven, ont défendu cette même thèse et déployé leurs efforts pour conscientiser les gouvernements à éviter le mésusage des ressources naturelles[2098].

Dans cette optique, les parcs nationaux sont conçus comme de vastes entreprises d'écologie expérimentale, pouvant apporter des solutions aux problèmes de ruptures des équilibres environnementaux. Van Straelen insiste donc pour que les recherches dans ces zones soient menées sur tous les êtres vivants, « *du ver microscopique au grand ongulé, du puissant arbre forestier à l'humble mousse et à la surface topographique elle-même* »[2099], qui jouent un rôle, même inégal, dans le métabolisme des communautés biologiques. Lui-même va porter une attention particulière à l'étude des catégories majeures des organismes producteurs - les phanérogames[2100] -, consommateurs - les mammifères - et décomposeurs - les micro-organismes du sol -[2101].

Par contre, l'homme, considéré comme extérieur à cette chaîne, est perçu avant tout comme un élément pertubateur de l'équilibre biologique, en favorisant ou écartant certains organismes et en adoptant des pratiques interventionnistes pour la satisfaction de ses besoins propres, le feu, la culture, le pâturage, l'élimination des formes indigènes, la protection accordée à des animaux considérés comme gibier, l'engrais, l'irrigation ou l'assèchement. A fortiori, l'augmentation considérable de la production immédiatement utile à l'homme, observée à cette époque dans les régions intertropicales, accélère le processus d'épuisement progressif du sol, de l'érosion hydrographique et éolienne, de l'abaissement des nappes aquifères et de destruction du couvert végétal. Ces phénomènes, conjoints à une modification du climat, provoquent l'élimination de la vie sauvage et la restriction de la chasse alimentaire. Dans cette optique, l'équilibre instable de la nature nécessite par conséquent de mesures de précautions indispensables où le concept de « *réserve naturelle intégrale* » se justifie pleinement et dans laquelle toute intervention anthropique est prohibée. Selon lui, la protection de la nature est, par conséquent, une des branches de la

---

2098 Voir le Livre II, Partie III, Ch. I de cette thèse consacré aux faits nationaux et internationaux en matière de protection et de conservation de la nature, p. 434.

2099 V. VAN STRAELEN, ibid., p. 43.

2100 Emile De Wildeman étudia en particulier ce sujet, en attribuant à l'action anthropique la cause principales de presque toutes les disparitions d'espèces : « *Si des phénomènes biologiques inhérents à la nature des végétaux, à leur constitution morphologique peuvent amener la stérilité, l'action de l'homme {...} est la cause principale de presque toutes les récentes disparition d'espèces ; mais cette action n'est pas unique et fréquemment indirecte, agissant parfois sur des représentants du règne animal, dont la présence est nécessaire pour permettre l'établissement du cycle vital de certains organismes végétaux* » (E. DE WILDEMAN, *Intersexualité, unisexualité chez quelques phanérogames. Tendance vers la stérilité ou la fécondité. Apparition, disparition d'espèces*, Mémoires de l'Académie royale de Belgique, t. XV-1, 1936, pp. 161-162).

2101 F. BOURLIERE, « La mammalogie africaine », in *Le Flambeau*, n° spécial consacré à V. Van Straelen, mars-avril 1964, n°2, p. 124-125.

biologie appliquée, discipline toute récente, née de l'écologie et de l'éthologie. Les parcs nationaux sont donc destinés à fournir la base d'observations, non seulement qualitative, mais surtout quantitative afin de pouvoir étudier les fluctuations dans la densité des populations animales et végétales, envisagées sur une très longue période durant laquelle celles-ci sont virtuellement en équilibre biologique. Ces recherches permettront de développer les principes de l'écologie du milieu qui, jusqu'alors, sont basés sur l'incertitude et le manque de données scientifiques à leur propos :

> « *On peut prévoir que peu à peu se développera un véritable programme de la protection de la Nature, dont un point essentil est la constitution de parcs nationaux. A de nombreux égards, les données scientifiques nécessaires sont encore incertaines. Celles dont on dispose devront être épouvées, c'est-à-dire qu'au début, il conviendra de les appliquer avec prudence. Il faudra notamment résister à la suggestion d'intervenir en vue de contrôler ou d'améliorer les relations des organismes dans les réserves* »[2102].

Pour Van Straelen, la protection rationnelle de la nature s'insère par conséquent dans un objectif d'économie politique, de sorte que les parcs nationaux participent d'un programme colonial et national équilibré de l'exploitation du sol, c'est-à-dire, de l'agriculture. Répondant aux critiques qui émanent de certaines sphères économiques et administratives coloniales qui s'opposent au prélèvement, au profit des parcs nationaux, de zones destinées à l'agriculture, l'élevage, l'exploitation forestière et minière, il affirme que, au contraire, ceux-ci permettent, grâce à l'observation et à la connaissance des conditions primitives de vie, de fournir les éléments nécessaires permettant de déterminer les méthodes propres à reconstituer les sols tropicaux, dégradés par une suractivation des facteurs physiques, biologiques et météoriques:

> « *Il est des pays où l'on n'aura bientôt plus que les réserves naturelles pouvant offrir les conditions favorables à ces investigations* »[2103].

Van Straelen souligne qu'ils offrent ainsi une précaution pour l'avenir car le potentiel que constituent ces réservoirs importants d'animaux et de plantes sauvages s'avère infiniment plus élevé que celui des animaux domestiques et des plantes cultivées. Celui-ci est convaincu qu'un grand nombre de ces espèces constitueront pour l'avenir une mesure de sécurité sociale permettant de combler la limitation des autres espèces.

2. 2. La science sur le terrain et ses résultats

Les recherches effectuées dans les parcs nationaux, orientées vers la science pure d'abord, vers la science appliquée ensuite, vont étayer le programme rationnel de protection de la nature envisagé par Van Straelen et affirmer ses techniques.

[2102] I.P.N.C.B., *Premier rapport quinquennal (1935-1939)*, Bruxelles, {1940}, p. 42.
[2103] Ibid., p. 64.

a) Appui financier d'une Fondation

A partir de 1933 débute l'exploration scientifique du P.N.A. par l'envoi de chercheurs belges qualifiés et par un soutien financier indispensable à la survie de leurs activités. L'allocution présidentielle du prince Léopold à la *Commission Administrative* du 9 janvier 1932[2104] souligne la fragilité financière de l'Institution. Entre 1925 et 1930, en effet, les dépenses du P.N.A. sont couvertes par l'octroi par le ministère des Colonies de subventions spéciales mises à la disposition de Jean-Marie Derscheid en tant que chargé de mission au P.N.A. et de René Hemeleers, son conservateur[2105]. A partir de 1930, il lui alloue une subvention annuelle d'un demi million de francs belges, somme nettement insuffisante pour entreprendre et poursuivre de manière structurelle des recherches scientifiques dignes de ce nom. Les sources étrangères, principalement nord-américaines, semblent taries. L'idée de créer une fondation financière provient de ces difficultés et se concrétise par la création le 1er octobre 1934 de la *Fondation pour favoriser l'Etude scientifique des Parcs Nationaux du Congo Belge* (F.E.S.P.N.C.B.) [2106].

Cette fondation se base sur le principe du mécénat, sur le modèle du *Fonds National de la Recherche Scientifique* autour duquel le monde financier et industriel belge s'est uni après le discours du roi Albert à Cockerill en 1927 pour le doter de fonds subtantiels. De manière similaire, l'industriel et banquier Louis Empain, grand mécène et amateur d'art, est approché par Van Straelen en ce sens. Louis Empain (1908-1976) est le fils d'Edouard Empain (1852-1929), créateur d'entreprises et de sociétés liées à la création de tramways et de chemins de fer ainsi que d'alimentation en électricité, en Belgique et à l'étranger - France, Espagne, Russie, Egypte, Chine, Congo -, mécène, amateur d'égyptologie et reconstructeur d'une nouvelle Heliopolis. Cadet de la famille, Louis poursuit l'entreprise et l'esprit paternels. Fondateur de la *Banque belge pour l'industrie* et de la *Compagnie immobilière et financière* dans les années Trente, il contribue après la Deuxième Guerre mondiale à l'expansion belge à l'étranger en créant des comptoirs commerciaux au Moyen-Orient et des sociétés d'exploitation touristique au Canada. En dehors de ces activités, il fonde et finance plusieurs associations sociales - *Pro Juventute* -, intellectuelles - *Jeunesse Intellectuelle* - et artistiques - *Musée royal des Arts décoratifs contemporains de Belgique* - [2107]. D'après le témoignage de son épouse, il possède également un goût pour la nature non dénaturée par tout type de progrès :

> « *Il était écologiste. Enfin le mot n'existait pas encore... Mais j'appréciais son amour de la nature intacte, son rejet de tout ce que le progrès peut apporter de polluant, de sale...* »[2108].

[2104] Commission du P.N.A., C-R de la 7ème A.G., 09/01/1932, p. 2.
[2105] Comité de direction, séance du 19/11/1932, p. 4.
[2106] Paru au *Moniteur Belge*, 03/10/1934.
[2107] G. KURGAN-VAN HENTENRIJK – S. JAUMAIN – V. MONTENS, *Dictionnaire des Patrons en Belgique. Les hommes, les entreprises, les réseaux*, Bruxelles, De Boeck Université, 1996, p. 269.
[2108] Y. TOUSSAINT, *Les barons Empain*, Paris, Fayard, 1996, p. 246.

Sa proximité avec le roi Albert nous permet dès lors de penser que les préoccupations au sujet de la protection de la nature vont quelque peu les réunir.

La Fondation s'inspire également du projet du *Comité National du Kivu* qui crée un *Fonds Scientifique du Comité National du Kivu* dont le premier but propose de financer l'installation d'une station scientifique dans la région du Mont Gauma (Kissimi)[2109]. Etablissement d'utilité publique, la vocation première de la nouvelle Fondation est de « *favoriser toutes recherches scientifiques coloniales et plus particulièrement celles à effectuer au Parc National Albert ou dans tout autre Parc National dont cette dernière Institution se verrait confier la gestion* »[2110].

Celle-ci va être administrée par un Conseil d'Administration présidé par Victor Van Straelen, désigné par le roi pour un terme de cinq ans renouvelable et vice-présidé par le baron Edmond Carton de Wiart (1876-1959)[2111], alors directeur de la *Société Générale de Belgique.* Il se compose de six membres disposant des pouvoirs les plus étendus pour la gestion des affaires, Emile de Cartier de Marchienne, ambassadeur de Belgique à Londres, Louis Empain, Charles Hervy-Cousin, avocat à la Cour d'Appel, Jean-Marie Le Brun, administrateur de Sociétés, le comte Maurice Lippens, ancien gouverneur général du Congo belge et Jean Willems, directeur de la *Fondation Universitaire.* Par cet acte, Louis Empain accorde annuellement la somme de 200 000 Bef, don assorti de la condition explicite que le P.N.A. créé la Fondation précitée[2112]. A partir de 1939, ce dernier offre à l'institution un portefeuille-titres, dont la valeur correspond approximativement à la capitalisation de ce revenu. Au 31 décembre 1940, le capital de la Fondation s'élève à 3.421.800 Bef. En dehors des intérêts du capital investi, la Fondation dispose, en outre, de rentrées complémentaires, provenant du reliquat de l'exercice de l'année précédente, des intérêts des comptes en banque placés à la *Banque du Congo Belge* et de recettes extraordinaires - chèques postaux, caisse, Commission administrative du Patrimoine du *Musée Royal d'Histoire Naturelle de Belgique* - ainsi que de dons privés de ses administrateurs, notamment Carton de Wiart, de Cartier de Marchienne et de Lippens[2113]. Ces subsides sont destinés à couvrir les frais de voyages de missions scientifiques dans les Parcs Nationaux et à assurer le

---

[2109] Comité de direction, séance du 04/08/1930, p. 3.

[2110] Statuts de la F.E.S.P.N.C.B., *Moniteur Belge*, 3/10/1934, art. 2.

[2111] Docteur en droit et en sciences politiques de l'Université de Louvain (1897), secrétaire du roi Léopold II (1901-1909), s'occupant particulièrement des problèmes militaire et colonial qui connurent une phase critique et décisive durant cette période, notamment la campagne anti-congolaise déclenchée par les Anglais. Président de la Commission royale des Monuments et des Sites (1910-1916), directeur de la Société générale de Belgique et président dans les conseils de nombreuses sociétés du groupe. Il entretenu des contacts suivis avec le roi Albert Ier et le roi Léopold III, pour lequel il fut un ardent défenseur du retour du roi et du recours à la consulation populaire en 1946, puis nommé Grand Maréchal de la Cour (1951) (A. SCHÖLLER, notice biographique, *B.B.O.M.*, t. VII B, ARSOM, 1977, col. 48-61).

[2112] Commission Administrative, P.V. de la 11ème AG, 14/07/1934, p. 2.

[2113] *Premier rapport 1935-1940*, F.E.S.P.N.C.B., Bruxelles, J. Vromans, s.d. {1941}, pp. 15-16.

dépouillement ou la publication des résultats de ces voyages. Pendant la Deuxième Guerre mondiale, ces subsides permettent de parachever la formation scientifique de quelques jeunes biologistes belges susceptibles, dans l'avenir, de se voir confier une mission d'étude dans les Parcs Nationaux. R. Laurent, docteur en Science réalise ainsi en 1941 un stage d'un an au *Musée du Congo belge* et au *Musée Royal d'Histoire Naturelle de Belgique* dans le domaine herpétologique.

b) De l'inventaire à l'écologie du milieu

La recherche de terrain dans les parcs nationaux répond à la nécessité de tisser des liens plus étroits avec les institutions scientifiques métropolitaines. Suite à l'appel de l'institut affluent de nombreuses demandes d'universités et d'institutions scientifiques pour entreprendre des recherches dans la région du P.N.A.[2114]. Celles-ci vont être orientées vers deux directions spécifiques mais qui se prêtent mutuellement appui : d'une part, l'inventaire général, travail de longue haleine et portant sur la description systématique d'une aire de terrain délimitée à l'avance, d'une zône bionomique déterminée ou se rapportant à un groupe d'organismes dans un but de recherche géologique, faunistique et ethnographique ; d'autre part, l'étude de questions présentant un intérêt scientifique général et pour lesquelles les parcs congolais présentent des conditions favorables et parfois non réalisées ailleurs[2115].

Vingt-huit missions scientifiques vont être organisées entre 1933 et 1960, composées de quatre-vingt sept chercheurs belges et internationaux, recevant le statut de « *chargés de mission* ». L'I.P.N.C.B. va former treize naturalistes explorateurs et subsidier trente quatre collaborateurs pour exécuter des missions exploratoires. De ces missions découlent 231 publications, parmi lesquelles figuraient 323 études scientifiques. Leur rayonnement et leur diffusion sont internationaux[2116].

Aux études portant essentiellement sur le recensement de la grande faune du parc, organisées dès le début de l'institution, succèdent une diversification et un élargissement des sujets d'études, dans les domaines de la biologie, de la zoologie, de la botanique, de la géographie et de l'ethnographie. Les inventaires sont axés sur l'aspect quantitatif des observations, des récoltes, des collections et sont réalisés conformément à un programme dressé à cet effet. Ils privilégient les études sur des longues périodes afin de saisir les variations des cycles, leurs rythmes et leur nature. La détermination et l'étude des collections

---

[2114] Les professeurs Soenen et Funcke pour Gand, Thoreaux pour Louvain, Olga Boone, de Witte, Staner et Van Den Bussche pour le Musée du Congo Belge (ethnographie, biologie des reptiles et batraciens, anthropologie, flore des plaines de lave, pétrographie des plaines de lave) ainsi que des ingénieurs agronomes.

[2115] V. VAN STRAELEN, *Rapport sur le programme des activités de l'institution pendant l'exercice 1932*, Commission du P.N.A., CR de la 7ème A.G., 09/01/1932, p. 8.

[2116] I.P.N.C.B., *Rapport annuel 1958*, Bruxelles, 1959, pp. 10-11.

récoltées par les scientifiques dans les différents parcs nationaux sont alors assurées en métropole par près de 120 spécialistes, majoritairement étrangers et vont permettre de découvrir 2840 espèces nouvelles de faune et de flore.

En dehors des études menées par les chargés de mission, plusieurs études sont entreprises par plusieurs scientifiques y cherchant des compléments d'informations, travaillant pour le compte d'autres institutions belges ou étrangères, ou voyageant à titre privé - ainsi L. de Wulf, L. Lippens, L. van den Berghe, E. Verleyen. Les parcs sont également ouverts à des non-scientifiques, sous certaines conditions, essentiellement pour répondre aux nombreuses demandes de cinéastes, photographes et artistes, belges et étrangers - Mme A. De Paepe, C. Serneels, A. Gatti, A. Cauvin, Ch. De Keukeleire, A. Sortet, A. Hallet, K. Gandar Dower, J. Ridell. D'autre part, le personnel de l'Etat mène des études plus techniques, principalement dans les domaines de la cartographie, de la médecine vétérinaire et de la météorologie. De même, les représentants locaux de l'Institution, conservateurs et délégués aux visites, sont sommairement initiés aux récoltes d'échantillons, à la photographie et à la consignation de leurs observations de terrain dans des rapports de gestion. L'engagement de conservateurs au profil scientifique, s'inspirant des *Parks Naturalists* américains, va dorénavant primer[2117]. Ceux-ci ont la tâche de réunir une documentation prélevée lors de l'accomplissement de leurs fonctions administratives dans les territoires soumis à leur gestion[2118].

La première mission scientifique est confiée à Gaston-François de Witte (1897-1980) au P.N.A. en 1933-1935 sur proposition de son ami Van Straelen. Herpétologiste de formation, il a acquis, grâce à ses années d'apprentissage auprès de Georges-A. Boulenger et par ses occupations en tant que chef de la section de Zoologie et d'Entomologie au *Musée du Congo Belge* (1920-1936), une solide expérience dans le domaine des récoltes, de la technique et du maniement des collections zoologiques congolaises. Il est également un des membres fondateurs du *Cercle Zoologique congolais*, conservateur du *Musée de la Société royale de Zoologie d'Anvers* et fait partie de diverses sociétés savantes étrangères. En 1933, il quitte les bureaux de Tervuren pour le laboratoire ouvert du P.N.A. où il entreprend une étude éthologique et taxinomique de la faune herpétologique de la région, ainsi que la récolte de poissons, oiseaux, petits mammifères et invertébrés. Il est également chargé de composer un herbier et de réunir la documentation photographique se rapportant à la faune et à la flore de la région. Les résultats de sa mission paraissent sous forme d'études menées par de nombreux zoologistes belges mais aussi étrangers et publiées entre 1937 et 1956 dans la collection de l'*Institut des Parc Nationaux du Congo*. De Witte y contribue en rédigeant l'introduction de la mission ainsi que le fascicule consacré aux batraciens et reptiles[2119]. L'ensemble des récoltes est

---

[2117] V. VAN STRAELEN, *Les parcs nationaux...*, op. cit., pp. 43-86.

[2118] *Premier rapport quinquennal (1935-1939)*, I.P.N.C.B., Bruxelles, s.d., pp. 45-51.

[2119] *Introduction*, I.P.N.C.B., 1937, fasc. 1 et *Batraciens et Reptiles*, I.P.N.C.B., 1941, fasc. 33.

envoyé en dépôt à Tervuren où le Musée propose de faciliter les opérations de triage de certains de ces matériaux, avec l'assistance de compétences du *Musée royal d'Histoire naturelle.* Les grands mammifères et des oiseaux sont récoltés de manière plus limitée, pour combler les lacunes des collections du Musée tandis que les collections herpétologiques sont offertes au Musée par l'I.P.N.C.B. après les avoir étudiées scientifiquement[2120]. De Witte prolonge son séjour de trois mois pour assister la mission cinématographique d'Armand Denis-Roosevelt à Bangassou (juillet-1er octobre 1935)[2121]. La F.E.S.P.N.C.B. finance des études entreprises par des spécialistes étrangers sur base de ses récoltes, tels que J.-H. Schuurmans-Stekhoven d'Utrecht (nématodes terrestres) ainsi que V. Laboissières (coléoptères halticinae), ainsi que la formation d'un préparateur en entomologie[2122]. Au retour de la mission, il est appelé à remplacer Louis Giltay au poste de chef de la Section des Vertébrés récents du *Musée royal des Sciences Naturelles* (1937-1951). Les collections d'études belges et étrangères, particulièrement congolaises, vont à nouveau se développer au Musée entre 1925 et 1954, alors qu'elles avaient été fortement diminuées sous le directorat d'Auguste Gilson[2123].

Ses travaux au P.N.A. et les progrès que sa mission apporte à la connaissance de la faune congolaise, notamment par le biais de sa publication consacrée à l'étude des batraciens et des reptiles, sont couronnés en 1941 par le prix quinquennal de Selys-Longchamps par l'*Académie royale des Sciences, Lettres et Beaux-Arts de Belgique*[2124], attribué pour la première fois à des travaux scientifiques relatifs à la colonie[2125]. L'I.P.N.C.B. le charge d'une autre mission d'information dans les Parcs Albert, Garamba, Upemba et Kagera en 1944-1945, puis d'une mission de grande envergure dans le Parc National de l'Upemba entre 1946 et 1949, en collaboration avec les scientifiques W. Adam, A. Janssens, L. Van Meel et René Verheyen, conservateur adjoint au *Musée royal des Sciences Naturelles* et chargé plus particulièrement des études ornithologiques. Après avoir renoncé à ses fonctions à l'*Institut des Sciences naturelles de Belgique* en 1951, De Witte se consacre exclusivement aux recherches sur le terrain et devient chargé de mission permanent du P.N.A. de janvier 1951 à juin 1957, époque durant laquelle il dirige deux importants travaux, l'exploration du secteur nord du P.N.A. (1952-1956) et celle de la plaine de la Ruindi-Rutshuru et du massif forestier de Kasali (1956-1957)[2126]. Il accompagne encore en 1958 le président Van Straelen dans une mission d'inspection des parcs nationaux de la colonie. Les récoltes zoologiques et botaniques effectuées durant ses

---

2120 *Programme d'une mission d'étude de la faune herpétologique du P.N.A.*, par G.F. de Witte, Comité de direction, séance du 27/05/1933, p.2.

2121 AA/AGRI 630 : Mission de Witte.

2122 *Premier rapport, 1935-1940*, F.E.S.P.N.C.B., Bruxelles, J. Vromans, s.d. {1941}, pp. 28-29.

2123 G.-F. de WITTE, « Le directeur de l'Institut royal des Sciences Naturelles », *Le Flambeau*, n° spécial consacré à V. Van Straelen, p. 98.

2124 G.-F. de WITTE, *Batraciens et Reptiles*, fasc. 1933, I.P.N.C.B., Bruxelles, 1941.

2125 Comité de direction, séance du 09/08/1941, p. 1.

2126 X. MISONNE, « Gaston de Witte (1897-1980). Notice biographique et liste bibliographique », *Bulletin de l'I.R.S.N.B., Biologie*, t. 52/20, 29/11/1980, pp. 1-9.

missions n'ont jamais été dépassées en nombre et la science lui doit la majeure partie des collections faites au Congo où il récolte plus de six millons de spécimens de tous genres.

Hubert Damas (1910-1964), hydrobiologiste de l'Université de Liège, dirige une autre mission importante au P.N.A. en 1935-1936, financée par le F.N.R.S. et l'Institut et consacrée aux recherches de biologie lacustre dans les eaux du lac Edouard. Elle s'inscrit dans un questionnement général sur la nature et l'origine des grands lacs africains, le Lac Tanganyika en particulier, que l'expédition Moore en 1903 apparente à une mer intérieure dans laquelle une faune marine s'est progressivement adaptée à la vie en eau douce. L'hypothèse de Moore, qui reprenait déjà l'idée de Smith (1881), ne va pas résister à la critique (Pelseneer, 1906 ; Cunnington, 1920). A l'époque où Damas entame ses recherches, il est admis que le lac possède une faune lacustre dont le faciès marin incontestable s'explique par les effets combinés de l'isolement et des conditions mécaniques de cette mer intérieure ainsi que par certains facteurs géologiques et historiques[2127]. Les conditions écologiques des eaux africaines sont jusqu'ici étudiées par quelques auteurs (Graham, 1929 ; Worthington, 1929, 1930, 1932 ; Beadle, 1932) qui ont rédigé les seuls essais d'étude moderne des conditions hydrobiologiques de vie. La mission Damas est donc destinée à combler l'absence de participation belge au débat sur l'endémisme de la faune et à observer les conditions de milieu lacustre équatorial, c'est-à-dire, l'influence des facteurs biologiques, minéralogiques, physiques et chimiques, réglant l'écologie du lac. La récolte de spécimens zoologiques, quant à elle, est reléguée au second plan. Cette étude va également révéler l'urgence des conséquences des progrès piscicoles et de la mise en valeur économique des eaux du lac et, notamment, l'acclimatation d'espèces exotiques qui risquent de modifier l'équilibre actuel[2128]. Elle répond à l'interrogation du ministère des Colonies sur l'intérêt de créer des industries piscicoles, sur le modèle du lac Naivasha, au Kenya, où les autorités ont introduit des populations de tilapia, puis de perche noire américaine.

Les relations étroites de cause à effet entre la végétation et la faune, que Van Straelen et de Wildeman considèrent comme fondamentales, sont étudiées par la mission du botaniste Jean Lebrun (1906-1985)[2129] en 1937-1938, pour le compte de l'I.N.E.A.C. alors qu'il y occupe la fonction de secrétaire scientifique. Il entreprend l'étude phytosociologique[2130] de la plaine de lac

---

[2127] *Introduction*, in H. DAMAS, *Recherches Hydrobiologiques dans les Lacs Kivu, Edouard et Ndalaga*, I.P.N.C.B., fasc. 1, Bruxelles, 1937.

[2128] AA/AGRI 630 : Mission Damas.

[2129] Jean Lebrun occupera le poste de secrétaire général de l'I.N.E.A.C. entre 1948 et 1962 ; il enseigna également l'écologie à l'Institut Agronomique de l'Université de Louvain de 1947 à 1976. Ses diverses missions d'inspection scientifique pour le compte de l'I.N.E.A.C., au Congo et à l'étranger, sont conservées dans les archives de la Section Histoire du Musée royal de l'Afrique centrale (P. VAN SCHUYLENBERGH, *La mémoire des Belges*, pp. 55-56).

[2130] Cette méthode s'inspirait de l'école de J. Braun-Blanquet (Zürich), qui commençait à s'imposer à l'époque et selon laquelle la végétation et la flore d'une région était indéniablement liées mais ne

Edouard ainsi qu'un premier examen du problème des feux de brousse, provoqués par l'action anthropique. La mission consiste en la recherche, l'inventaire et l'interprétation synécologique des groupements végétaux ainsi que l'étude des feux de brousse, considérés comme un facteur de transformation des paysages naturels. Cette question revêt une grande importance dans le domaine soumis à la gestion de l'I.P.N.C.B. car le régime des feux courants entraîne des répercussions immédiates sur la composition et la vitalité des hordes d'animaux sauvages, les grands herbivores en particulier, qui sont plus directement sensibles à leurs effets et dont les comportements induisent des transformations sur l'équilibre de la faune toute entière[2131]. La question des relations entre les feux et la faune est très vaste et de nombreux agronomes et vétérinaires vont se pencher sur la question. Pour de nombreux praticiens, les pratiques zootechniques sont favorables à la pratique régulière de l'incendie des pâturages naturels qui assure une nourriture suffisante du bétail ainsi que des animaux sauvages en saison sèche (Vanderyst, 1931 ; Quarré, 1933 ; Leplae, 1938-1939 ; Leynen, 1938). Lebrun observe, quant à lui, la correspondance entre chaque type de végétation et une association faunistique caractérisée par une certaine proportion numérique particulière et que la transformation de la végétation et des flores s'accompagne d'une transformation de la faune.

Ses récoltes vont être préparées et déterminées par l'agronome L. Toussaint tandis qu'un licencié en sciences botaniques, R. Moortgar, est engagé au *Jardin Botanique de l'Etat* pour préparer un catalogue des plantes vasculaires du P.N.A. Dans les années 1930, les études sur la faune permettent d'affirmer qu'un taux trop élevé de destruction animale ne permet pas de compensation les pertes et conduit, par conséquent, à la disparition d'une espèce ou d'une sous-espèce. Il importe dès lors d'affiner les connaissances sur la dynamique des peuplements fauniques en étudiant les fluctuations du nombre d'individus de chaque espèce, les facteurs qui les déterminent, les déplacements journaliers ou saisonniers et les activités journalières - rut, nidification, pontes, mises-bas, éclosion. Les rapports mensuels effectués par les conservateurs des parcs nationaux fournissent des éléments sur ces questions mais se révèlent insuffisants.

---

devaient pas être confondues : la flore correspondant à l'ensemble des taxons (espèces, sous-espèces, variétés...) d'un territoire, la végétation correspondant à l'ensemble des groupes végétaux formant le tapis végétal. Ainsi, deux régions possédant une flore semblable n'ont pas obligatoirement une végétation identique (*Vegetatio Helvetica*, Institut de botanique, Neuchâtel : www.unine.ch)

[2131] « Introduction », in J. LEBRUN, *La végétation de la plaine alluviale au Sud du lac Edouard*, fasc. 1, I.P.N.C.B., Bruxelles, 1947.

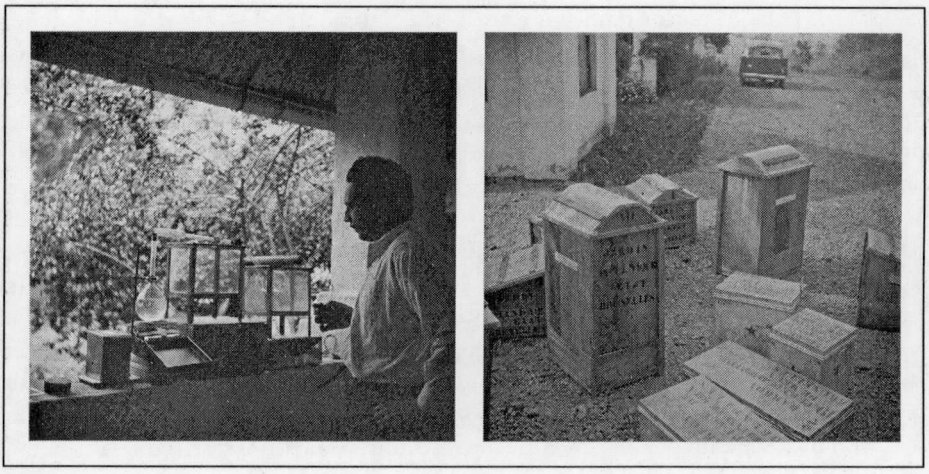

Fig. 48 Le botaniste Jean Lebrun au travail. Les spécimens récoltés sont préparés pour être expédiés au Jardin Botanique de l'Etat à Bruxelles, 1937 (Coll. MRAC, Histoire, Archives J.-P. Harroy, n. inv. 95.57).

La recherche dans ces domaines n'en est qu'à ses premiers balbutiements et les parcs vont donner l'opportunité d'y entreprendre des études relatives aux phénomènes vitaux et aux conditions d'existence des mammifères. Un premier pas est franchi par le mammalogiste Serge Frechkop (1894-1967), chargé d'étudier les mammifères du P.N.A. et du P.N.K. en 1937-1938. Ce scientifique d'origine russe est associé au F.N.R.S. et collaborateur au *Musée royal d'Histoire Naturelle de Belgique* où il entreprend la révision de la collection de mammifères du Musée dès 1930 et prépare le manuel « *Mammifères et Oiseaux protégés au Congo Belge* », paru en 1936 pour l'I.P.N.C.B. Lorsqu'il débute sa mission africaine en 1937, à l'initiative de Van Straelen, il vient de décrire une large collection de dépouilles recueillies au P.N.A. par la mission de Witte. Lui-même va récolter quelques 700 mammifères et plus de 300 oiseaux, reptiles et batraciens. A la suite de ses recherches sur le terrain, il publie un fascicule sur les « *Mammifères* »[2132] dans lequel il présente des tableaux synoptiques et des clés de détermination des espèces et sous-espèces dans le but d'inciter les coloniaux à collaborer à l'exploration de cette région en leur fournissant certaines observations écologiques et éthologiques.

Les conditions de vie des parasites sur la faune sauvage sont également prises en considération. Tel est le cas de l'étude sur la bilharziose chez les antilopes menée par le médecin Van den Berghe, chargé de mission en 1935-1936 pour le compte de l'*Institut de Médecine Tropicale d'Anvers*. Certaines études répondent également à des problèmes d'actualité scientifique, tel que la peste bovine qui

[2132] S. FRESCHKOP, *Mammifères*, fasc. 1, I.P.N.C.B., Bruxelles, 1943 ; R. VERHEYEN rédigea le fascicule 2, sur les *Oiseaux* (I.P.N.C.B., Bruxelles, 1947).

sévit en Uganda, au Ruanda et dans l'est du Congo dans les années 1932-1933 ou les feux de brousse en 1935-1936.

D'autres types de missions de recherches sont parallèlement orientés vers des questions présentant un intérêt scientifique général et pour lesquelles le Congo et le P.N.A. présentent des conditions favorables et parfois inexistantes ailleurs. Ainsi l'étude des éruptions volcaniques du Nyamulagira[2133], entré en activité en janvier 1938 par Jean Verhoogen, alors assistant à l'Université Libre de Bruxelles, tandis que les observations antérieures sur ce phénomène étaient réalisées par le conservateur Rasmus Hoier[2134]. Cette mission est organisée et subventionnée conjointement par l'I.P.N.C.B. et le Fonds Jacques Cassel[2135]. Ce dernier entreprend une seconde mission à l'intervention du F.N.R.S., avec la collaboration de la F.E.S.P.N.C.B. qui avance des crédits pour la construction d'une station de volcanologie permanente sur le flanc nord-est du volcan, à 2600 mètres d'altitude, mais dont les travaux sont interrompus en mai 1940. La région du P.N.A. devient aussi un lieu privilégié pour l'étude de problèmes d'anthropologie physique, notamment en relation avec le groupement des pygmées Batwa du nord-Kivu qui se situe dans son espace et dont ses membres sont considérés comme les sujets d'études des composantes d'un environnement particulier, appelés à disparaître un jour. De 1933 à 1936, cette tâche est dévolue à l'anthropologue et missionnaire allemand Peter Schumacher (1878-1958)[2136], qui réside à l'époque dans la région[2137]. Les pygmées sont les sujets d'autres observations scientifiques, avec l'accord de l'I.P.N.C.B., comme celle du R.P. Paul Schebesta (1887-1967)[2138], qui étudie surtout les pygmées Mbuti de la forêt de l'Ituri entre 1929 et 1955 et de Weston A. Price (1870-

---

2133 L'Allemand (?) Kirschstein fut le premier géologue à avoir visité et décrit le cratère en 1907 (« Die Viruga-Vulkane, ihr geologischer Bau und ihre Berichtung zu Tektonik », in *Wissensch. Ergebnisse d. Deutschen Zentral-Afrika Exp., 1907-1908*, Bd. I, bl. 61-110). Willis, Bowen et Combe le visitèrent en 1929, le décrivirent et en prirent des phototographies, témoignant de la modification sensible du cratère entre les deux visites (in J. VERHOOGEN, *Les éruptions 1938-1940 du volcan Nyamuragira*, I.P.N.C.B., Bruxelles, 1948, introd.).

2134 R. HOIER, *Contribution à l'étude de la morphologie du volcan Nyamuragira*, I.P.N.C.B., Bruxelles, publ. sép., 1939.

2135 J. VERHOOGEN, *Les éruptions 1938-1940 du volcan Nyamuragira*, I.P.N.C.B., Bruxelles, 1948.

2136 Père Blanc, professeur de dogme en Allemagne, il est envoyé au Ruanda (1907) où il devient le premier titulaire de l'école des chefs de Nyanza et entretient des relations régulières avec la cour du mwami Musinga. Il se consacre à de nombreux travaux scientifiques en ethnographie mais aussi en linguistique, phonétique, géographie et défend sa thèse en philosophie, ethnologie et langues africaines à l'Université de Vienne (notice biographique, A. CORNET, *Action sanitaire et contrôle social au Ruanda (1920-1940). Femmes, missions et politiques de santé, vol. 4, Sources et documentation*, p. 130).

2137 P. SCHUMACHER, *Anthropometrische Aufnahmen bei den Kivu-Pygmäen*, fasc.1, Antwerpen, I.P.N.C.B., 1939 et *Die Kivu-Pygmäen und ihre soziale Umwelt in Albert-Nationalpark*, fasc. 2, Antwerpen, 1943.

2138 Missionnaire autrichien, il est envoyé en Afrique portugaise (Mozambique) (1912) ; il organise plusieurs missions en Afrique centrale où il étudie les Pygmées Bambuti (1929-1930, 1934-1935, 1949-1950, 1954-1955), puis étudie les Negritos des Philippines (1938-1939). Il devient professeur d'anthropologie, sciences religieuses et linguistique au séminaire de la Mission St Gabriel et à la Hochschule für Welthandel de Vienne et rédige de nombreux ouvrages sur les populations étudiées (W. DUPRE, notice biographique, *B.B.O.M.*, t. VI, ARSOM, Bruxelles, 1968, col. 897-904 ; Institut de culture africaine de Bandundu, http://www.ceeba.at/hist/voelkerkundler/hist_vk_Schebesta_P. htm).

1948)[2139], qui se centre en 1935 sur les relations entre leur nutrition et leur développement physique, surtout au niveau facial et dental.

A partir de 1938 débuta la répartition des récoltes de terrain dans les institutions scientifiques métropolitaines chargées de les préparer et de les déterminer, le *Musée du Congo Belge* et le *Musée d'histoire naturelle de Belgique* pour les collections zoologiques et géologiques, le *Jardin Botanique de l'Etat* pour les collections botaniques. Il est également envisagé d'évaluer la proportion des doubles à offrir et à faire entretenir par des institutions étrangères, dont les membres siègent au sein de la Commission administrative de l'I.P.N.C.B. - *Museum National d'Histoire Naturelle* de Paris, le *Royal Botanical Garden* de Kew, le *British Museum of Natural History* - [2140]. Durant la Seconde Guerre mondiale, l'invasion allemande de la Belgique et la rupture des relations avec la colonie freine l'envoi des collections vers les institutions scientifiques métropolitaines mais l'Institut poursuit néanmoins la préparation active des collections de de Witte, Damas, Lippens et Lebrun en Belgique ainsi que la publication des travaux scientifiques[2141]. Au *Musée du Congo Belge*, les premières collections entomologiques de de Witte arrivent au *Musée du Congo Belge* en 1935 et compte 65.000 exemplaires[2142]. En 1940, les rapports annuels de la section d'entomologie renseignent 1167 poissons récoltés par de Witte, 907 par Damas, 73 par Hackars[2143] ; en 1941, le musée inscrit l'entrée de plusieurs milliers de batraciens (10.800) et de reptiles récoltés par de Witte[2144]et en 1943, reçoit 500 dépouilles de mammifères de de Witte et Freschkop[2145].

Cette période ne ralentit pas les autres activités métropolitaines de l'Institution qui publie en 1941 la seconde édition de l'ouvrage destiné au grand public sur les *Animaux protégés au Congo Belge* et dont la première parution sous la plume de Freschkop date de 1936. Edition considérablement augmentée, elle présente la somme des informations nécessaires sur la protection de la nature dans la colonie[2146] et constitue un outil de propagande destiné à intéresser les coloniaux, voire, à les sortir de leur indifférence à ce propos ainsi qu'à les

---

[2139] Dentiste originaire de Cleveland, pionnier dans la recherche sur la nutrition. Il étudie les populations isolées et non industrialisées afin d'établir des paramètres de santé humaine et déteminer les caractéristiques optimales de leur alimentation (Westion A. Price Foundation, *Wikipédia*).

[2140] Comité de direction, séance du 15/01/1938, p. 5.

[2141] Comité de direction, séance du 03/08/1940, p. 1 ;

[2142] I.P.N.C.B., *Rapport annuel 1940*, pp. 13-14 ; MRAC/Zoologie-Entomologie : rapport annuel 1936, Tervuren, 04/01/1937.

[2143] MRAC/Zoologie-Vertébrés : administration 1898-1960 : rapport annuel 1940, Tervuren, 10/01/1941.

[2144] MRAC/Zoologie-Vertébrés : administration 1898-1960 : rapport annuel 1941, Tervuren, 06/01/1942.

[2145] MRAC/Zoologie-Vertébrés : administration 1898-1960 : rapport annuel 1943, Tervuren, 11/01/1944.

[2146] Il présente espèces animales protégées par la législation coloniale au Congo et au Ruanda-Urundi, espèces protégées sur tout le continent africain, y compris Madagascar, par la Convention Internationale de Londres de 1933, législation cynégétique en vigueur, législation sur la pêche, la protection de la nature et les parcs nationaux du Congo belge et du Ruanda-Urundi.

appeler à fournir à leur tour des observations et des informations sur les espèces fauniques qu'ils rencontrent. Deux autres éditions vont paraître en 1947 et en 1953[2147], modifiées en fonction des changements législatifs opérés durant ces périodes et de l'évolution des connaissances récentes acquises en matière zoologique.

Après la guerre, les dirigeants de l'Institut se tournent plus spécifiquement vers la nécessité de mieux préparer les chargés de mission au travail de terrain. Une réflexion à ce sujet a été menée durant le conflit et dès 1943, des instruments techniques sont établis pour renforcer les activités de récolte sur le terrain et affiner les résultats des recherches : droits et devoirs envers l'Institut, recueil de textes officiels et de décision à l'usage des membres d'Afrique, uniformisation des désignations toponymiques, établissement d'un questionnaire à divers résidents en vue de réunir une documentation sur la faune congolaise, leur distribution et leurs moeurs pour préparer éventuellement des mesures de protection en faveur d'espèces menacées, l'établissement d'un questionnaire botanique pour la protection des végétaux du genre Encephalartes, la création de petits laboratoires d'observations écologiques régulières, projet déjà formulé par Bouillenne fin 1934. Les conservateurs, à leur tour, reçoivent en 1946 un permis scientifique de chasse de la part du ministère des Colonies pour effectuer des récoltes fauniques, même d'espèces protégées, dans les limites des parcs nationaux afin de suppléer aux études organisées par l'Institut[2148]. Une importante mission s'organise en 1947 dans les Parcs Nationaux Albert et Garamba afin d'observer et étudier les moeurs des grands mammifères. Elle est dirigée par Heini Hediger (1908-1992), éthologiste suisse de renom, fondateur de ce qui est nommé aujourd'hui la « *biosémiotique* », ou communication non verbale[2149] et directeur du Jardin Zoologique de Bâle puis de Francfort[2150]. Il y était accompagné du jeune zoologiste Jacques Verschuren (°1926), à ce moment candidat en sciences de l'Université de Louvain et qui réalisera d'autres missions de recherches dans les parcs, nous le verrons un peu plus loin dans ce chapitre. Leur tâche consiste notamment à y faire des observations sur les populations d'éléphants et considérer l'incidence de leur capture pour le compte de la *Station de Domestication des Eléphants* à l'intérieur du Parc de la Garamba.

Durant cette période, il faut aussi mentionner l'organisation de la mission stratigraphique et paléontologique du géologue Jean de Heinzelin de Braucourt (1920-1998), dans le secteur Nord du P.N.A. Attaché à l'*Institut royal des Sciences*

2147 I.P.N.C.B., *Animaux protégés au Congo Belge et au Ruanda-Urundi*, 3ème édit., Bruxelles, 1947 et 4ème édit., Bruxelles, 1953.

2148 Comité de direction, séance du 16 février 1946, p. 3.

2149 Voir à ce propos Th. A. SEBEOK, *The Swiss Pioneer in Nonverbal Communication Studies : Heini Heidiger (1908-1992)*, Language, Media and Education Studies, Ottawa – Toronto, Legas, 2001.

2150 H. HEDIGER, *Observations sur la psychologie animale dans les parcs nationaux du Congo Belge*, Exploration des Parcs Nationaux du Congo Belge, Mission H. Hediger – J. Verschuren (1948), fasc. 1, Bruxelles, I.P.N.C.B., 1951.

naturelles à partir de 1946, il part pour l'est du Congo en 1950 où il met sur pied un projet d'études stratigraphiques des formations quaternaires au voisinage de l'exutoire du lac Edouard, conçu par Victor Van Straelen qui a reconnu de longue date les ressources paléontologiques de la région. En 1935, Damas y a réalisé quelques sondages lors de sa participation à la mission hydrobiologique aux lacs Kivu et Albert. Parmi les matériaux de récoltes, le directeur de laboratoire, François Twiesselmann (?-1999), va déterminer la présence d'un fragment de mandibule humaine, découverte qui modifie définitivement les perspectives de recherches[2151]. De Heinzelin découvre dans les plaines du lac Edouard une faune variée et très ancienne, préservée de toutes modifications externes :

> « *Les plaines qui prolongent le lac Edouard vers le nord* {...} *les escarpements montagneux latéraux, élevés de 1000 à 2000 mètres en moyenne forment les frontières naturelles de la plaine, disposée comme un fond d'auge, et l'écartent des influences extérieures. C'est un monde isolé et nu, mais plus secret et plus barbare que les déchirures des montagnes voisines, où le climat et l'ambiance sont moins austères. Dans la plaine habite encore toute une faune de proboscidiens, d'ongulés et de grands fauves, similaire à celle qui a peuplé le Pliocène européens. Chaque jour de marche fait rencontrer l'authentique et le dernier frémissement des mondes préhistoriques* »[2152].

Il rapporta des restes humains bien conservés et une série très complète d'outils et d'objets, dont le fameux « *bâton d'Ishango* », découverte archéologique mondiale datée de vingt mille ans et dont les analyses récentes ont révélé qu'il témoigne de la maîtrise des suites mathématiques (table de nombres premiers) par la population riveraine du lac Edouard à cette époque[2153].

D'importantes études écologiques se poursuivent dans les années Cinquante. L'agronome Henri De Saeger (1901-1994), alors secrétaire du Comité de direction de l'I.P.N.C.B., réalise une véritable première mission d'écobiologie scientifique[2154] centrée sur l'étude des principales biocénoses du Parc National de la Garamba (1949-1952). De Saeger et son équipe, composée de six chercheurs, Baert, son adjoint, l'entomologiste Demoulin, le pédologue Denisoff, les botanistes Noirfalise et Troupin, le zoologiste Verschuren, la plupart issus de l'*Institut des Sciences naturelles de Belgique* et les préparateurs Marin et Schoemaker, procèdent pendant trois années à l'établissement d'un inventaire qualitatif basé sur la mise en observation aussi vaste que possible de différents biotopes - écologiques, climatiques, pédologiques, botaniques, hydrobiologiques, zoologiques, cartographiques, iconographiques -, choisis

---

2151 F. TWIESSELMANN, *Les ossements humains du gîte mésolithique d'Ishango*, I.P.N.C.B., Bruxelles, 1958.

2152 J. de HEINZELIN de BRAUCOURT, *le fossé tectonique sous le parallèle d'Ishango*, fasc. 1, I.P.N.C.B., Bruxelles, 1955, p. 5.

2153 Voir à ce sujet, R. MANKIEWICZ, *L'histoire des mathématiques*, Paris, Seuil, 2001, p. 10 ; J. de HEINZELIN de BRAUCOURT, « Ishango », *Scientific American*, 206-6, 1962, pp. 105-116 ; V. PLESTER – D. HUYLENBROUCK, « The Ishango Artifact : the Missing Base 12 Link », *Forma*, 14-4, 1999, pp. 339-346.

2154 J. VERSCHUREN, « Un pionnier de la conservation de la nature : Henri De Saeger, 1901-1994 », *Parcs Nationaux. Revue de l'Association Ardenne et Gaume*, 50-2, 1995, pp. 37.

dans une aire déterminée et pendant un cycle saisonnier complet[2155]. Les relevés des températures et les analyses des sols constituent des innovations ; ils répondent à la volonté conjointe de l'I.P.N.C.B. et l'I.N.E.A.C. d'établir un réseau d'observations éco-climatiques dans les différents Parcs Nationaux et d'installer une station d'observation météorologique dans chacun d'entre eux[2156]. Jacques Verschuren a relaté, il y a peu, ses souvenirs personnels de la mission, faisant pénétrer dans la rudesse de la vie quotidienne et intime du chercheur sur le terrain :

> « *Notre chef habite dans une confortable maisonnette en pisé, tandis que les jeunes biologistes campent, durant mille nuits, sous une sommaire cabane de toile, protégée par la paille. Ils ont un peu plus de vingt ans. Notre salle de bain : la nature. Notre évier : une table en tronc de bois fixés, par des brelages de lianes, fragile échafaudage soutenant une cuvette de toile. Nos toilettes : des feuillées de brousse. Un serpent fait parfois irruption au moment inopportun. L'équipe, après six mois d'isolement ? Le chef de mission, souvent ronchonneur, et des naturalistes saturés de brousse. Les épouses se voient reléguées en Europe et les compagnes ou amies,* persona non grata. *La misogynie féroce de l'Institut des parcs astreint à une vie monacale. Aucun étranger n'a le droit de pénétrer dans la réserve intégrale. Les Noirs, eux, bénéficient de permissions de sortie, mais non pas les Blancs. Les rapports humains se révèlent pesants. Trois cents Africains et leur famille occupent une parcelle à mille mètres du camp des scientifiques. Bien nourris, les indigènes dorment dans des huttes décentes et bénéficient souvent de meilleurs traitements que nous, chercheurs, soumis à une discipline militaire* »[2157].

Verschuren nous livre également des informations sur l'assistance indispensable de deux cents autochtones engagés pour inspecter la savane et déterrer, grâce à des techniques appropriées, des milliers de musaraignes, rongeurs, serpents et batraciens[2158]. Une centaine de travaux scientifiques issus de cette mission font l'objet de publications. Verschuren y récolte des données pour sa thèse de doctorat consacré aux cheiroptères[2159]. Nommé en 1964 à l'*Institut des Sciences Naturelles de Belgique*, il continuera, toute sa vie durant, à concilier recherches de terrain, mission d'études et de sauvegarde d'espèces zoologiques dans les réserves naturelles et parcs nationaux en Afrique et à travers le monde ainsi que publications et conférences. Après l'indépendance, il occupe le poste de directeur général de l'*Institut des Parcs Nationaux Zaïrois* (I.P.N.Z.) entre 1969 et 1974 sous le règne du président Mobutu. Ardent et passionné « *combattant de la nature* », ainsi qu'il se caractérise, il mène une vie d' « *écologiste scientifique pour qui seule la nature naturelle a justifié sa présence sur la planète* »[2160]. Après cette mission, De Saeger alterne des séjours en Belgique et au Congo. En 1956, il occupe le

---

[2155] H. DE SAEGER, *Exploration du Parc National de la Garamba. Introduction*, I.P.N.C.B., Bruxelles, 1954 ; Comité de direction, séance du 16/07/1949, Programme de la mission De Saeger.
[2156] I.P.N.C.B., *Rapport annuel 1949*, p. 17.
[2157] J. VERSCHUREN, *Ma Vie. Sauver la Nature*, Editions de la Dyle, Sint-Martens-latem, 2001, p. 25.
[2158] Ibid., p. 29.
[2159] J. VERSCHUREN, *Etude ecologique, systématique et biologique des cheiroptères du Parc National de la Garamba*, thèse de doctorat en Sciences zoologiques, Université catholique de Louvain, 1955.
[2160] J. VERSCHUREN, *Ma Vie*..., op. cit., p. 9.

poste intérimaire de conservateur du P.N.A. à la station de Rumangabo puis du P.N.U. Après 1960, il poursuit ses intérêts pour la conservation des sites naturels européens. Administrateur de l'association *Ardennes et Gaume*, il devient le rédacteur de son *Bulletin* et dirige pendant une quinzaine d'année la *Fondation pour favoriser les recherches scientifiques en Afrique*, subsidiant des travaux biologiques sur le continent[2161].

Au milieu des années Cinquante, l'observation de la faune par les chargés de mission et les conservateurs des parcs nationaux démontre l'intérêt de procéder à son étude approfondie par l'engagement d'un observateur permanent initié aux méthodes d'observation et de dénombrement de l'écologie quantitative des mammifères[2162]. Verschuren va occuper cette fonction de *Chargé de mission permanent* à la place de Gaston de Witte, atteint par la limite d'âge et est affecté aux Parcs Nationaux Albert et de la Kagera entre 1957 et 1959. En outre, un programme d'étude écologique des mammifères sociaux est organisé en collaboration avec François Bourlière (1913-1993)[2163], professeur agrégé à la Faculté de Médecine de Paris et qui se réfère à l'organisation sociale des animaux pour analyser les structures des populations humaines. Verschuren assiste ce dernier en procédant aux observations de terrain tandis que Bourlière les synthétise en laboratoire[2164]. Il poursuit également son programme d'observations bioécologiques des grands mammifères, rongeurs et insectes ainsi que l'étude de la densité de l'évolution de la faune du P.N.A. et l'inventaire de celle du P.N.K.[2165].

L'Institut ne néglige pas pour autant la nécessité de faire participer les chercheurs belges aux missions étrangères, telles que l'exploration scientifique du lac Tanganyika à partir de 1945[2166] ou la mission géologique britannique au Ruwenzori en 1951, patronnée par la *Royal Geographical Society*, avec la participation du chanoine J. Detry, de F. Corin, chef du Service Géologique du Congo Belge et de G.F. de Witte[2167]. Il collabore, de même, avec de nombreuses institutions scientifiques belges qui prennent l'initiative d'introduire des missions de recherche dans les Parcs. En 1954, un projet de

---

[2161] J. VERSCHUREN, *Un pionnier...*, op. cit., p. 39.

[2162] I.P.N.C.B., *Rapport annuel 1956*, p. 28.

[2163] Docteur en médecine, il est professeur de la Faculté de médecine de Paris (1959) et enseigne la physiologie et la médecine expérimentale avant d'être nommé à la chaire de gérontologie dont il est le fondateur (1969). Parallèlement, il se consacre à des travaux naturalistes et obtient une licence en biologie à l'Université de Paris (1941) et consacre de nombreux travaux à la vie et aux mœurs de mammifères notamment et donne cours dans le diplôme d'Etudes Approfondies d'Ecologie (1862-1980) et se spécialise dans les écosystèmes tropicaux en Afrique de l'Ouest. Il devient le président de l'International Association for Ecology et de l'Union internationale pour la conservation de la nature (M.LAMOTTE, notice biographique, http://www.planetecologie.org/encyclopedie/Pionniers.bourlière.htm).

[2164] *Introduction à l'écologie des Ongulés du Parc National Albert.* Exploration Parc National Albert, Mission Bourlière et Verschuren, Bruxelles, I.P.N.C.B., 1960

[2165] Comité de direction, séance du 15/06/1957, pp. 5-6.

[2166] Comité de direction, séance du 15/12/1945, p. 4.

[2167] I.P.N.C.B., *Rapport annuel 1951*, p. 6.

l'*Institut de recherche scientifique en Afrique centrale* (I.R.S.A.C.) de récolte de glossines dans le Parc National de la Kagera est accepté par l'I.P.N.C.B. mais ajourné faute de subsides de la part du ministère des Colonies[2168] tandis que la *Mission des Lacs Kivu, Edouard et Albert*, organisée sous l'égide de la Commission Administrative du Patrimoine de l'*Institut royal des Sciences Naturelles de Belgique* y est organisée pendant deux ans (1952-1954). Celle-ci, composée d'une équipe de sept chercheurs, Capart, Elskens, Hulot, Kufferath, Van Der Ben, Verbeke et Walschaert, fournit des informations sur les biotopes divers qui composent ces étendues aquatiques dans le but de fournir une base scientifique à l'exploitation piscicole et à l'augmentation de la productivité des lacs. Elle constitue, par ailleurs, une première contribution à l'écologie générale des insectes et autres invertébrés lacustres et permet l'étude de plusieurs espèces vecteurs d'infections parasitaires chez l'homme[2169].

Une collaboration avec l'*Institut Pasteur* de Paris est entreprise en 1957 pour étudier les états pathologiques de la faune sauvage, dont les connaissances demeurent fortement lacunaires dans ce domaine. Il finance les récoltes sur le terrain d'animaux développant des lésions anatomiques provoquées par des Fusiformes et dont l'analyse biochimique de leur nutrition est entreprise à Paris[2170]. Les biologistes belges qui se trouvent dans les Parcs Nationaux à l'époque, Bourlière, Mollaret, Verschuren, Vanschuytbroeck, sont invités à participer aux recherches, de même que le Dr Frans Evens, nouveau directeur du laboratoire de recherches de biologie médicale à Bukavu et spécialiste des glossines et des trypanosomes. En 1958, le système d'observations scientifiques permanentes mis en place durant la décennie donne des résultats probants. Dans le domaine éco-climatologiques, des observations structurelles sont fournies dans chaque station érigée par l'I.N.E.A.C. En vulcanologie, la station de Rumangabo, dans le secteur nord du P.N.A., enregistre les manifestations séismologiques, en collaboration avec les services de l'I.R.S.A.C. En zoologie, les observations de certains troupeaux de grands mammifères se poursuivent sur des itinéraires déterminés et parcourus périodiquement; par ailleurs, le recensement de la faune de la plaine Rwindi-Rutshuru dans le P.N.A. est opéré par les gardes autochtones du parc selon une méthode de déplacement suivant des parcours déterminés et identiques et qui fournissent en parallèle des observations sur les faunes et la flores rencontrées en cours d'inspection.

A la fin des années 1950, les missions belges et étrangères portent sur des domaines de plus en plus spécialisés de la recherche : études sur les bactéries anaérobies du Ruwenzori et du transport de damans à Paris en vue de leur acclimatation et reproduction (de Heinzelin-Mollaret) ; exploration des microbiotopes du secteur nord du P.N.A. (P. Vanschuytbroeck) ; observations

---

[2168] Comité de directioni, séance du 16/01/1954, p. 4.
[2169] J. VERBEKE, *Mission d'Etude des lacs Kivu, Edouard et Albert.*
[2170] Comité de direction, séance du 15/06/1957, p. 5.

sur la biomasse, recensement général des hippopotames sur les rives du lac Edouard, comportement de la grande faune dans les environs du volcan Kitsimbanyi, au cours de l'éruption (Verschuren) ; études vulcanologiques du Nyamuragira (Meyer) et du Nyaragongo (de Magnee et son équipe) ; études pétrographique des Virunga (Sahama, Université d'Helsinki); étude des rongeurs et de la transmission de la peste (X. Misonne), parasitisme de l'okapi, oiseaux aquatiques et rongeurs (Gerber, Université de Neufchâtel) ; études biologiques sur les pourridés radiculaires et les euphorbes (Fassi), les ténébrionides (Koch, Transvaal Museum), streptomycètes et virus bactériens (Welsch). Une mission d'exploration est entreprise au Parc National de la Kagera (Troupin : inventaire de la flore ; Denisoff : établissement et analyse de caténas sol-végétation ; Laruelle : échantillonnage systématique des profils composant les caténas typiques des zones géomorphologiques). Par contre, il est surprenant que certains sujets d'études n'aient pas été encouragés jusque là comme celles portant sur les gorilles de montagne à cause de la dégradation de la situation politique dans la région du secteur oriental, de l'insuffisance du personnel européen et de la situation budgétaire. La demande effectuée par H.J. Coolidge, ancien membre de la Commission, est refusée et orientée vers les peuplements de gorilles du mont Kahuzi[2171]. Pourtant le zoologiste américain George Schaller (°1933)[2172] reçoit l'autorisation d'étudier pendant vingt mois l'écologie et les comportements des gorilles des Virunga en 1959. Les ouvrages qu'il rédigea suite à ces observations de terrain constituent une base scientifique fondamentale[2173] et une méthode d'approche, poursuivies quelques années plus tard par Dian Fossey qui va vivre parmi les gorilles entre 1963 et 1985, année de son décès. Il estime la population de gorilles à 450 individus, recensés par lui juste avant 1960.

L'Institut favorise également la promotion de la documentation photographique comme matériel d'étude et témoin de la modification des milieux botaniques et de la densité des populations animales. Plus de soixante mille photographies et de nombreux enregistrements cinématographiques sont réalisés dans les parcs nationaux du Congo entre 1930 et 1960[2174], quinze mille

---

[2171] Comité de direction, 22/12/958, p. 2.

[2172] Zoologiste américain, chercheur associé à la John Hopkins University et à la New York Zoological Society ; il dirige ensuite la Wildlife Conservation Society's Science and Exploration Program (1979-1988). Connu comme le plus grand naturaliste de sa génération, depuis plus de cinquante ans, il prospecte la nature d'Afrique, d'Asie et d'Amérique du Sud, étudie et mène des actions de sensibilisation à la protection du panda géant, du tigre, du lion et des capridés de l'Himalaya. Il contribue à établir plusieurs réserves naturelles mondiales dont l'Artic National Wildlife Reserve (C. SOLHEID, notice biographique, Minnesota State University Mankato, http://mnsu.edu/emuseum/information/biography/pqrst/schaller_george.html; notice biographique, *Wikipédia*).

[2173] G. SCHALLER, *The mountain gorilla : Ecology and Behavior*, Chicago, University of Chicago Press, 1963, ainsi qu'un ouvrage de vulgarization, *The Year of the Gorilla*, Chicago, University of Chicago Press, 1964.

[2174] H. DE SAEGER, « Les Parcs Nationaux et la conservation de la Nature », in *Le Flambeau*, op. cit., p. 117.

clichés depuis les débuts de l'institution jusqu'en 1940[2175]. D'autre part, les beautés naturelles des parcs nationaux sont accessibles à plusieurs cinéastes tels que les Belges André Cauvin et Gérard De Boe, ainsi qu'Armand Denis, réalisateur américain d'origine anversoise, ingénieur, boursier de la *C.R.B. Educational Foundation*, qui travaille aux Etats-Unis pour la société photographique Eastman-Kodak. En 1935, Celui-ci se voit confier, une mission au P.N.A. financée par des firmes américaines, la Liste Civile du roi, le F.N.R.S. et la F.E.S.P.N.C.B pour enregistrer les aspects les plus caractéristiques de la flore et de la faune. Les dix mille mètres de pellicule fournissent les images d'un film qui sort aux Etats-Unis sous le titre de *Dark Rapture* ou *Magie Noire* dans sa version française et fournit une propagande utile en faveur du Congo et du Parc National Albert.

3. La naissance de l'activité touristique

3. 1. Objectifs et propagande

Le tourisme dans les Parcs Nationaux va se révéler à la longue un autre instrument de propagande destiné à sensibiliser le grand public à la politique des parcs et, de manière plus large, à la protection de la nature, mais est avant tout un moyen efficace pour assurer les bases financières instables de l'Institution. L'idée d'ouvrir le P.N.A. à cette activité lucrative remonte au bref séjour du prince Léopold et de Victor Van Straelen en mars- avril 1932 au Kivu, à la suite duquel le futur chef d'Etat, dans son allocution présidentielle du 6 mai 1933 au Comité de direction, mentionne les difficultés essentielles que l'Institution doit contourner : d'une part, le manque de popularité des parcs nationaux dans les sphères coloniales, causé par l'incompréhension des buts poursuivis par l'institution et l'antagonisme existant entre leur développement et celui des intérêts privés et locaux ; d'autre part, l'insuffisance de l'unique soutien financier gouvernemental et la nécessité de trouver d'autres sources monétaires, en particulier, les donations privées[2176].

Ce souhait coïncide avec le voeu de la Conférence de Londres de 1933 d'ouvrir les parcs nationaux à un tourisme prudent, dans la mesure du possible, idée que le prince va réaffirmer dans la péroraison donnée dans son discours à l'*African Society* à Londres le 16 novembre 1933 :

> « *L'histoire des peuples est marquée par des périodes d'indifférence vis-à-vis de la nature, périodes pendant lesquelles les préoccupations livresques, l'esprit d'analyse et de spéculation semblent seuls retenir l'attention de l'homme. Mais elle est marquée aussi par des périodes d'enthousiasme : l'activité humaine est alors sollicitée par l'appel irrésistible des joies*

[2175] *Premier rapport...*, op. cit., p. 35.
[2176] Comité de direction, séance du 06/05/1933, p. 1-3.

physiques et spirituelles, qui accompagnent le contact et la contemplation des phénomènes naturels. De plus en plus, notre époque semble caractérisée par tel retour. Des manifestations multiples dans le domaine des sports, du tourisme, du camping, de l'hygiène et de l'éducation physique, sont symptomatiques à cet égard »[2177].

L'introduction du tourisme est en totale convergence avec la philosophie des parcs nationaux américains et britanniques selon laquelle la notion d'agrément public est fondamentale, répondant à la volonté d'y préserver les beautés naturelles comme un lieu d'attraction pour la jouissance (*enjoyment*) des générations futures[2178]. Il correspond aussi à une vue plus personnelle du prince qui manifeste l'importance du retour aux joies physiques et spirituelles provoquées par la découverte et la contemplation d'une nature intacte et de l'action purifiante de celle-ci dans le redressement moral des collectivités humaines[2179]. Contrairement à cet idéal de préservation romantique de la nature à vocation humaine, l'idée du tourisme dans les parcs nationaux congolais est cependant d'abord lié à la nécessité de survie économique de l'entreprise et n'est nullement une finalité. Au contraire, Van Straelen se montre plutôt réticent à cette idée, comme il l'évoque au *Deuxième Congrès International pour la Protection de la Nature* à Paris en 1931 en considérant que le tourisme est parfois opposé à l'intérêt scientifique et souhaite que le détournement du public des endroits protégés[2180]. Il est pourtant accepté de principe dans les parcs congolais car ses recettes conditionnent l'essor des recherches scientifiques et permettent de combler la restriction de 20% de la subvention annuelle accordée par le gouvernement[2181], conséquence de la crise financière qui commence à toucher de plein fouet la Belgique et sa colonie. L'ouverture au tourisme marque également la volonté de l'Institut de s'aligner sur d'autres grands parcs africains, comme le Kruger Park en Afrique du Sud ou la réserve de chasse d'Urema au Mozambique où la question touristique est étroitement liée à leur organisation et exploitation.

Au début des années Trente, la région du Kivu elle-même, jusqu'ici tournée vers la problématique du colonat et les efforts du CNKi pour attirer des travailleurs européens, entre pourtant timidement dans un phase de développement touristique. Le Nord-Kivu a déjà séduit le banquier et homme d'affaires visionnaire Edouard Empain, actif au Congo depuis le début du siècle. La beauté de ses paysages et la création du P.N.A. l'amènent à spéculer sur le développement d'un tourisme international de luxe, tourné notamment vers le public américain et à en faire une destination privilégiée de l'*African*

[2177] « Discours prononcé à l'African Society par S.A.R. le duc de Brabant à Londres le 16 novembre 1933 », in *Les Parcs Nationaux et la Protection de la Nature*, I.P.N.C.B., Bruxelles, 1937, p. 22.

[2178] R.W. SELLARS, « Science or Scenery? A conflict of values in the National Parks", *Wilderness*, summer 1989, p. 3.

[2179] Voir à ce sujet, P. VAN SCHUYLENBERGH, « Léopold III et la conservation des espaces naturels 'inviolés' », *Museum Dynasticum*, 2001-2, pp. 103-104.

[2180] *Deuxième Congrès International pour la Protection de la Nature* (Paris, 30 juin – 4 juillet 1931), Paris, 1931, p. 550.

[2181] Comité de direction, séance du 12/10/1933, p. 3.

Enterprise and Development Company, nouvelle filiale égyptienne de sa société *Cairo Héliopolis* dont les statuts prévoient la possibilité d'étendre ses activités au Congo[2182]. La conception d'une utilisation rentable de la nature prend progressivement prise. Après la création d'Héliopolis en plein désert égyptien, Empain se veut désormais se tourner vers un tourisme de la nature, centré sur la découverte des paysages lacustres et montagneux, leurs gorilles et leurs pygmées[2183]. En 1928, son architecte Ernest Jaspar choisit les meilleures localités, Goma et Kisenyi, pour y édifier une chaîne d'hôtels et de centres de loisirs. Le décès d'Empain en 1929 et la crise économique de 1930 empêchent la réalisation de cette entreprise et Jaspar ne réalise de ce projet que l'hôtel des Volcans à Goma[2184].

Un plan touristique dirigiste est déterminé pour le P.N.A. avec l'ouverture de certaines zones du parc à la circulation payante[2185], le respect des principes fondamentaux du parc, les règlements concernant le portage, l'hygiène et la sécurité des travailleurs[2186] ainsi que l'accompagnement obligatoire du public de guides européens ou autochtones admis ou fournis par ses services. Tous les parcs nationaux congolais ne suivront pas pas le même régime touristique. Celui-ci dépent de l'évolution des conditions sur le terrain et de la demande externe pour organiser des visites. Le Parc National de l'Upemba, par exemple, reste pratiquement fermé aux touristes jusqu'à l'indépendance. Les dirigeants de l'Institution vont aussi comprendre que le tourisme, loin de mettre en péril une protection intégrale de la nature, est un allié de choix pour développer la propagande et la reconnaissance internationale de l'œuvre accomplie. Dès 1938, sous l'impulsion de Jean-Paul Harroy (1909-1995), secrétaire du Comité de direction et conservateur du P.N.A. durant une année (1937-1938), un programme d'organisation touristique prend son essor grâce à l'appui du *Touring Club du Congo Belge* et de son directeur, le commandant met den Ancxt, également membre du *Comité Local* pour les parcs nationaux au Kivu. Cette période correspond aussi au lancement d'une médiatisation de l'action de l'Institut en Belgique par l'intermédiaire de conférences publiques et de communications sur les ondes radio de l'*Institut National Belge de Radio-*

2182 A. DUCHESNE, « Héliopolis, création d'Edouard Empain en plein désert. Une page de la présence belge en Egypte », in *Africa-Tervuren*, 1976, XXII-2/3/4, p. 119.

2183 A. VAN LOO, « Retour d'Egypte : Ernest Jaspar (1876-1940). D'Héliopolis à Hyderabad », in « Figures de l'orientalisme en architecture », *Revue du Monde Musulman et de la Méditerrannée*, n° 73-74, 1994, 3-4, p. 355.

2184 Le projet urbanistique de Goma, réalisé par Jaspar et appliqué sur le modèle d'Héliopolis, se développa seulement après la Deuxième Guerre mondiale. A partir de 1948, la ville allait devenir progressivement une cité balnéaire destinée aux Européens, modèle de cité de loisirs dont l'idée allait être reprise par les Américains sur les rives des lacs de la Tennessee Valley (voir à ce sujet, B. de MEULDER, *Reformisme, thuis en overzee. Geschiedenis van de Belgische planning in een kolonie (1880-1960)*, thèse de doctorat, KUL, juni 1994, pp. 649-651).

2185 Il était ainsi spécifié une différenciation entre les zones où la circulation est interdite sous réserve d'exceptions prévues, dont permissions spéciales délivrées par l'I.P.N.C.B., les zones de libre circulation (routes, sentiers sous certaines conditions) et les zones où la circulation est subordonnée à une autorisation strictement personnelle délivrée par les services du P.N.A. à Rutshuru).

2186 Comité de direction, séance du 01/12/1934, p. 9-12.

diffusion[2187]. Après la Deuxième Guerre mondiale, cette propagande se renforce devant l'incompréhension de plus en plus manifeste des autorités publiques coloniales à propos de la politique de rigidité menée par l'I.P.N.C.B. au Congo. Des efforts sont entrepris pour sensibiliser les futurs agents de la colonie sur les réalisations coloniales en matière de protection de la nature. Harroy présente une série de conférences à l'*Université coloniale d'Anvers* en 1946, qu'il fait publier sous la forme d'un petit essai au titre évocateur *Protégeons la nature. Elle nous le rendra*[2188], manifeste novateur et engagé dans la voie de la critique ouverte au mésusage des ressources naturelles induit par le système colonial. Nous reviendrons sur son message un peu plus loin dans cette thèse[2189].

Les conférences de membres belges et étrangers de l'I.P.N.C.B se multiplient également en Europe, dans des universités étrangères et au Congo. Henry G. Maurice, par exemple, président de la *Zoological Society of London* et secrétaire de la *Society for the Preservation of the Fauna of the Empire*, donne une conférence à la *Fondation Universitaire* en mai 1946 sur le devoir des nations à conserver leur nature sauvage et la nécessité de la civilisation à se détourner des artifices urbains pour retourner à la « *réalité de la vie* ». Elle est éditée dans un petit ouvrage intitulé *Parle à la Terre*, diffusé en français et en néerlandais et largement répandu[2190]. D'autres instruments de propagande sont imaginés. Outre, la réalisation de nombreux films cinématographiques tournés dans les parcs nationaux, des cartes de vue en noir et blanc puis en couleurs sur les espèces fauniques et végétales caractéristiques du P.N.A. sont éditées, de même que de nombreuses brochures informatives et publicitaires qui paraissent en Belgique, au Congo et dans les colonies britanniques avoisinantes dans les années 1950. La propagande se tourne aussi progressivement, à partir de 1952-1953, vers le public congolais. Elle correspond à la prise de conscience de l'Institut de la nécessité de faire participer la population locale à la protection de la faune. Plusieurs faits manifestent ce nouvel état d'esprit : la traduction en langues locales de certains écrits, comme la note du substitut du Procureur Général, L. De Waersegger sur « *Le devoir des autorités indigènes de protéger la faune* »[2191] ; l'intervention plus systématique de chefs coutumiers comme Daniel Ndeze dans les rapports entre la gestion des parcs et les populations locales ; la nomination de ce dernier en tant que président de l'association *Les Amis des Parcs Nationaux du Congo Belge*, créée à Goma le 23 février 1957 à cet usage[2192]. En Belgique, cette fois, des associations telles que *Ardennes et Gaume*, diffusent des informations sur les parcs nationaux congolais, par l'intermédiaire des écrits

---

2187 Comité de direction, séance du 15/10/1938, p. 5.

2188 J.-P. HARROY, *Protégeons la nature. Elle nous le rendra*, I.P.N.C.B., Bruxelles, 1946.

2189 Voir ce Livre III, p. 683.

2190 H.G. MAURICE, *Parle à la Terre. Conférence (Fondation Universitaire, 2 mai 1946)*, Bruxelle, Rue Montoyer, 1946.

2191 L. DE WAERSEGGER, *Le devoir des autorités indigènes de protéger la faune*, Léopoldville, 1953.

2192 A.A./Agri 417 : P.N.A.-P.N.K. : rapport de Rousseau et Muller relatif aux dégâts causés en territoire de Rutshuru par les pasteurs ruandais, {1957}.

du rédacteur de sa revue, Henri De Saeger, qui plaide en faveur du maintient des parcs après l'indépendance du Congo en 1960[2193].

3. 2. Succès grandissant des Parcs Nationaux

Le développement du tourisme dans les parcs nationaux se manifeste en trois étapes dont la première est l'essor d'un tourisme international. Certaines zones du P.N.A. sont ouvertes aux touristes à partir de 1934 : le secteur occidental (Nyamulagira), la partie occidentale du secteur nord (Ruwenzori) et la plaine de la Rwindi, au sud du lac Edouard. La plaine du sud du lac Edouard surtout accueille la faveur du public - 745 visiteurs en 1939 -, augmentant les recettes pour l'institution - 40 000 Bef en 1936, 100 000 en 1939 -[2194]. L'*Imperial Airways*, compagnie britannique d'aviation fondée en 1924, en fait une des destinations privilégiées de la ligne Angleterre-Le Cap. Pour répondre à la demande, des camps confortables vont être construits à la Rwindi pour accueillir les voyageurs sur base du modèle sud-africain du Kruger Park, où une première section du parc a été ouverte au tourisme en 1927 et où, devant le nombre croissant de visiteurs, le camp de Skukuza s'y développe sur le modèle du confort citadin ainsi que de petits camps à proximité des pistes routières[2195]. En 1935 au Congo oriental, la *Compagnie Immobilière du Nord Kivu* (CIMNOKI), filiale touristique du *Comité National du Kivu* et reconnue comme organisme officiel par le ministère des Colonies, propose d'assumer l'entière organisation touristique - campements, déplacements, guides, subsistance - des parcs et offre de partager avec l'I.P.N.C.B. tous ses bénéfices. L'Institut refuse cette proposition et décide d'assurer seule l'organisation du tourisme car il craint la perte de contrôle de ses territoires réservés au profit d'un organisme à but lucratif dont les ambitions sont contraires à sa philosophie. Il crée à cet effet la fonction de « délégué aux Visites », destinée à accompagner les touristes et à gérer et surveiller l'infrastructure développée dans cet objectif. La tâche est confiée au commandant de réserve Ernest Hubert (1890-1967)[2196], qui dépend hiérachiquement du conservateur de Rutshuru, Rasmus Hoier ; son poste est établi au camp de la Rwindi, dans le secteur central du lac Edouard[2197]. En

---

[2193] Ainsi, par exemple, « Les Parcs Nationaux du Congo Belge où la nature est menacée » (*Parcs Nationaux*, XI-4, 1956) ; « Que deviennent les Parcs nationaux du Congo et du Ruanda-Urundi ? » (ibid., XVII-1, 1962) ; « Où en est l'Institut des Parcs Nationaux du Congo et du Rwanda » (ibid., XVII-4, 1962) ; « Victor Van Straelen et les Parcs Nationaux » (ibid., IXI-2, 1964, pp. 47-53).

[2194] *Rapport de fin de terme de E. Hubert,* Comité de direction, séance du 09/08/1941, annexe II, 11 pages.

[2195] J. CARRUTHERS, *The Kruger National Park. A Social and Political History*, Pietermaritzburg, University of Natal Press, 1995, pp. 75-77.

[2196] Licencié en sciences commerciales après quoi il s'embarquait pour le Congo comme agent territorial dans le Bomu-Uele (1911-1914) ; après la guerre où il fut commandant du Peleton des tireurs d'élite de la 5ème division d'Armée. Repart comme colon à Albertville (1921-1931) ; engagé par l'I.P.N.C.B. comme délégué aux visites au P.N.A. (secteur lac Edouard) (1936-1949), à part la période de la Deuxième Guerre mondiale où il rejoint le camp de la résistance en Belgique ; colon à Butembo (1949-1956) (J.-P. HARROY, notice biographique, *B.B.O.M.*, t. VII B, ARSOM, Bruxelles, 1977, col. 203-206).

[2197] Comité de direction, séance du 21/11/1936, p. 2.

outre, l'Institut collabore avec les principaux organes officiels du tourisme au Congo, l'*Office Belgo-Luxembourgeois du Tourisme* et l'*Office du Tourisme Réceptif du Congo Belge* pour consolider sa promotion, notamment par la rédaction, la publication et la diffusion de brochures touristiques[2198].

Le tourisme au P.N.A. coïncide avec la recherche de nouveaux circuits touristiques dans la colonie qui pourraient devenir de nouvelles étapes des grands itinéraires transafricains européens et américains. Le circuit du Caire au Cap est privilégié et un détour vers Butembo et le P.N.A. depuis Juba est envisagé[2199]. Un plan de promotion d'un grand tourisme étranger va être suggéré aux autorités coloniales par le cinéaste et chercheur pseudo-scientifique italien de nationalité américaine, Attilio Gatti (1896-198?)[2200] au Congo en 1937 : rédaction d'itinéraires pratiques, brochures touristiques, photos, film de propagande en couleur, films documentaires ainsi que l'émission d'une série de conférences destinées au grand public. Grâce à la maison de production Warner Bros, il enregistre ainsi de nombreux documentaires destinés à être projetés dans plusieurs milliers de cinémas américains[2201]. Les dirigeants du P.N.A. vont décliner, par contre, l'offre de Gatti qui sollicite un titre de chargé de mission enregistrer des vues des Parcs Nationaux et étudier leurs débouchés touristiques[2202].

En 1938, devant l'afflux plus nombreux touristes au P.N.A., une hôtellerie est ouverte au camp de la Rwindi, comprenant dix pavillons de logement, une salle de douche, un châlet de restauration et des habitations pour le personnel autochtone et les boys, tandis que des guides agréés sont nommés, tels que O. du Chasteleer, propriétaire du guest-house de Butembo[2203], de Mr Van Damme, transporteur et hôtelier à Kigali et d'un agent d'une firme de Nairobi, *Thos . Cook & Son Ltd.* [2204]. Les touristes doivent se montrer disciplinés et le camp de la Rwindi est soumis à un code de bonne conduite où il est interdit de débiter des spiritueux et de loger en compagnie de « ménagères noires »[2205]. Microcosme du Congo colonial, la ségrégation raciale est pratique habituelle au P.N.A. et ne se réduit qu'à partir de 1955, quand, à la suite de la demande

---

[2198] Comité de direction, séance du 18/09/1935.

[2199] AA/Agri 413 : note du commissaire de Province Orientale, Stanleyville {1936}.

[2200] L'Américano-italien Attilio Gatti entreprit également neuf expéditions africaines, appuyé par le *Fonds colonial de Propagande économique et sociale*, organe officiel du gouvernement colonial, pour lequel il mit l'accent sur l'étude des plusieurs populations africaines et des animaux rares, tel que l'okapi. Réalisateur de film muet dans les années Vingt, en 1929, il pénètre pour la première fois dans la région des gorilles, où il capture deux (?) spécimens qu'il offrira aux musées de Florence et de Johannesburg. Auteur de livres à succès dans les années 1930-1940, relatifs au Congo belge (opte pour un style d'aventures, avec la rencontre avec les Pygmées, les chasses aux gorilles : voir *Tam-Tam*, par exemple).

[2201] L. VINTS, *Het miskende Eldorado op het zilveren scherm. Exotische films en Kongopropaganda 1895-1940*, licenciaat verhandeling, K.U.L., Faculteit der Letteren en Wijsbegeerte, Leuven, 1981, p. 98.

[2202] Comité de direction, séance du 20/02/1937, pp. 2-3.

[2203] Comité de direction, séance du 17/09/1938, p. 3.

[2204] Comité de direction, séance du 28/01/1939, p. 9.

[2205] Comité de direction, séance du 08/01/1939, p.5.

explicite du ministère des Colonies, commencent à être hébergés des « gens de couleur », logés et restaurés simultanément avec les touristes « blancs ». Il est bien entendu que ceux-ci se limitent au personnel domestique qui accompagnae les visiteurs occidentaux. Leur hébergement s'organise dans des installations décentes et les gens de couleurs sont admis dans les restaurants où leur sont offerts des menus à des prix différents[2206]. Parallèlement, les arrêtés royaux du 14 novembre 1938 [2207] réglementent la circulation touristique dans le P.N.A. - endroits de camps, lieux de campements autorisés, utilisation des pistes, routes et sentiers -, grâce à la possession d'un « permis touristique » journellement payant et devant être accompagnée d'un guide autochtone fourni par l'I.P.N.C.B. Ils fixent aussi les sentiers que doivent emprunter les autochtones du Congo et des colonies voisines pour circuler dans le P.N.A. et le P.N.K., afin de permettre les déplacements indispensables au développement économique des populations. Les parcours peuvent être modifiés en cas d'urgence, sur approbation du Comité de direction, alors que la circulation sur les pistes automobiles et les sentiers caravaniers ouverts aux touristes européens sont interdits aux autochtones.

Les soubressauts politiques européens, annonçant la venue du conflit international, influencent le tourisme qui entre dans une deuxième phase, celle de l'émergence d'un tourisme local, prenant le dessus sur l'international dès le milieu de 1939 et qui s'explique par les séjours forcés des Belges et des Européens en Afrique durant la période de la guerre. Cette augmentation provoque une double conséquence dans le P.N.A., la fuite des animaux devant les visiteurs et leur refuge dans des zones non accessibles au public, phénomène induisant de nouvelles demandes pour pouvoir se rendre dans les endroits où les animaux sont plus abondants. Le P.N.A., à contrecœur, se voit donc dans la nécessité d'ouvrir de nouvelles pistes dans le P.N.A. mais qui se révèle finalement bénéfique car celles-ci permettent une surveillance plus intensive de zones impénétrées et une étude plus poussée des moeurs des animaux. Ces nouvelles pistes servent également de coupe-feux en cas d'incendie de la brousse. La piste de Kamande, par exemple, au sud-ouest du lac Edouard arrête presqu'annuellement les incendies venant des monts Mitumba. Le passage des populations autochtones sur certaines pistes est, par contre, perçu comme un inconvénient pour le P.N.A. La densité humaine sur la piste de Vitshumbi, corollaire à la présence des pêcheries locales sur le lac Edouard, éloigne les animaux et enlève à la région son principal attrait touristique[2208].

Après la Deuxième Guerre mondiale, la multiplication des visites rend rapidement obsolète l'utilisation du camp de la Rwindi et la construction de nouveaux bâtiments de logements d'une capacité d'herbegement de cinquante personnes est entreprise, selon une architecture innovante aux formes rondes

---

[2206] I.P.N.C.B., *Rapport annuel 1955*, p. 25.
[2207] *B.O.*, 1938, I, pp. 1291-1303.
[2208] I.P.N.C.B., *Rapport annuel 1946*, p. 16.

en pierre inspirée des lodges ugandais munis de grandes fenêtres et recouvertes de tiges de papyrus, matière élégante et résistante. En 1951, un crédit extraordinaire d'un million et demi de francs belges est attribué par le ministère des Colonies à l'amélioration des installations existantes, la distribution d'eau dans les pavillons des visiteurs et la création d'un nouveau camp à Ndimi, au pied de l'escarpement de Kabasha. En 1952, le camp de la Rwindi accueille 2200 visiteurs tandis que la station de Mutsora en héberge près de 250. En 1953, le tourisme augmente en moyenne d'un tiers par rapport à l'année précédente, enregistrant le chiffre de 3625 visiteurs pour tous les parcs nationaux ouverts au public. Le nombre plus élevé de visiteurs multiplie également les risques d'accident. Des précautions pour certaines activités sont renforcées, comme celles concernant l'ascension du Ruwenzori[2209] au P.N.A. ou le spectacle des captures d'éléphants par la *Station de Domestication des Elephants* au sud du Parc National de la Garamba[2210].

En 1954, 2731 visiteurs séjournent au camp de la Rwindi tandis que le Parc National de la Kagera n'accueille les visiteurs que d'une manière limitée et que le tourisme n'est pas accepté structurellement aux Parcs Nationaux de la Garamba et de l'Upemba, même si certaines visites s'y organisent. L'augmentation des recettes suit cet essor en parallèle. En 1945, les bénéfices liés au tourisme s'élèvent à 78 777 fr belges, chiffre multiplié par 11.5 en 1954 avec une somme de 906.920 fr belges[2211]. Ces recettes permettent de concrétiser un avant-projet architectural de L. De Coster pour la construction de nouveau camp de la Rwindi[2212] destiné à mettre en valeur le caractère local de huttes rondes recouvertes de chaume[2213].

2209 Les visiteurs autorisés par le Comité de direction à effectuer l'ascension du Ruwenzori devront signer une attestation préalable déchargeant l'Institut de toute responsabilité étant donné l'impossibilité d'apporter des secours en cas d'accident ou de détresse (Comité de direction, séance du 21/03/1953, p. 8).

2210 AA/Agri 414 : Van Straelen au min. Col., DG 5, Bruxelles, juin-juillet 1938 ; AA/Agri 414 : Ryckmans au min. Col., Léopoldville, 20/07/1938.

2211 I.P.N.C.B., *Rapport annuel 1954*, pp. 19-20.

2212 Comité de direction, séance du 31/07/1954, p. 3.

2213 Comité de direction, séance du 29/09/1955, p. 1.

Fig. 49 J.-P. Harroy se montre un ardent propagandiste des Parcs Nationaux ; après la Deuxième Guerre, il organise plusieurs conférences à leur sujet. Les infrastructures hôtelières se développent surtout dans les années 1950 pour répondre à la demande croissante des visiteurs (Coll. MRAC, Histoire, Archives J.-P. Harroy, n. inv. 95.57 ; H. De Saeger, « Les Parcs nationaux du Congo Belge. Le Tourisme », Gembloux, Duculot, p. 4).

Le nombre des visites double en 1955, signe de l'engouement de plus en plus grand pour un tourisme lié à la nature ; celui-ci est également mis en évidence par une propagande parallèle en faveur du tourisme cynégétique dans la colonie orchestré par l'*Office de Tourisme du Congo Belge et du Ruanda-Urundi* qui organise en 1956 avec le *Syndicat d'Initiative de Bukavu* une grande compétition internationale dans le domaine de chasse de la Luama qui attire de nombreux chasseurs de trophées[2214]. Un effort est également entrepris pour accorder l'accès gratuit des parcs à certaines catégories socio-professionnelles, congrégations religieuses, enseignants et leurs élèves, chefs autochtones, dans un but d'éducation et de propagande[2215]. Les dernières années de la décennie Cinquante se marquent également par la volonté du gouverneur du Ruanda-Urundi de favoriser le mouvement touristique au Parc National de la Kagera,

[2214] L'enjeu du concours consistait à abattre au cours des 7 jours dévolus à chaque chasseur, le plus beau trophée de 6 espèces différentes (éléphant (abattage d'1 tête max.), buffle (2 têtes max.), waterbuck ou cob defassa (1 tête max.), swala ou cob de Vardon (2 têtes max.), phacochère (2 têtes max.), hippopotame (1 tête max.). Les trophées seront jugés en fonction des mensurations adoptées par la *Commission des Trophées du Conseil International de la Chasse* (Madrid, novembre 1952) (*Grand Livre de la Faune Africaine et de sa Chasse*, vol. I, Union Européenne d'Editions, Monaco, 1954, pp. 282 et svtes).
[2215] Ibid., p. 9.

dont les visiteurs augmentent mais restent insuffisant, par la construction d'un centre d'accueil à Gabiro, ancien poste d'Etat qui décharge ainsi l'Institut de l'hébergement des visiteurs[2216]. Similairement, le *Conseil Supérieur du Tourisme* ainsi que le *Syndicat d'Initiative de Mitwaba* marquent leur souhait de voir officiellement ouvrir le P.N.U. au tourisme, ce que l'Institut ne peut autoriser sans un règlement de la situation litigieuse engendrée par les questions des limites définitives du parc et du droit des autochtones[2217]. En 1959 seulement, une tolérance de visite est introduite pour la région Sud et celle de Kibara pour les personnes dont la demande est jugée digne d'intérêt, « *en vue de créer un courant d'intérêt favorable aux buts poursuivis par l'Institut* »[2218]. Le tourisme s'ouvre difficilement au Parc National de la Garamba, isolé des circuits touristiques habituels, bien que la construction d'une piste touristique vers Faradje à partir de la station de Nagero est entamée durant la Deuxième Guerre. Le poursuite des travaux est conditionnée par l'existence d'un guest-house ou d'un hôtel à Faradje, afin d'éviter, à la station de Nagero, la charge du logement et de la restauration des visiteurs[2219]. Le parc reçoit 358 visiteurs en 1955, 1055 en 1959 tandis que de nombreuses maisons de production cinématographique, nationale et internationale opèrent des tournages à la *Station de Domestication*[2220]. Suite à la pression exterieure des autorités coloniales et du *Conseil Supérieur du Tourisme*, le principe d'ouverture n'y est admis qu'au premier semestre 1960 grâce à un apport de subsides nécessaires pour terminer le circuit routier Nagero-Faradje et la fondation du nouveau Guest House à Faradje. Le tourisme au P.N.A. connaît son apogée à la veille de l'indépendance, avec 6434 visiteurs en 1958 pour un bénéfice de 1 470 160 de francs belges. La totalité des installations des visiteurs a été reconstruite tandis qu'une cité congolaise, comprenant trente-deux maisons familiales et seize cuisines, a été érigée[2221].

4. L'extension territoriale du principe de conservation de la nature

Le décret du 26 novembre 1934 organise également l'aménagement des territoires du Parc National Albert sur trois principes : le renoncement des droits de l'Institution sur une partie de ses territoires-annexes au profit du domaine public colonial, la transformation des territoires-annexes restant sous le régime de réserve naturelle intégrale et l'intégration de nouveaux territoires-annexes dans l'assise du P.N.A.

2216 I.P.N.C.B., *Rapport annuel 1957*, p. 45.
2217 Comité de direction, séance du 24/03/1956, p. 13 ; séance du 21/09/1957, p. 7.
2218 Comité de direction, séance du 17/01/1959, p. 5.
2219 Comité de direction, séance du 23/11/957, p. 6.
2220 AA/Agri 390, n° 67 : note de J. Henrard (DG 4) à P. Staner, inspecteur royal, Bruxelles, 27/05/1960.
2221 I.P.N.C.B., *Rapport annuel 1958*, p. 31.

Le premier principe répond à la rapide constatation que l'inclusion des certaines zones-tampon dans le territoire du P.N.A. est source de nombreux problèmes pour diverses raisons liées à leur densité démographique plus importante, l'existence de zones de cultures et de pâturages traditionnels, de zones de chapelles-écoles établies par les Missions, de zones commerciales et leurs relais routiers, entretenant d'importants et constants mouvements de population et finalement, des zones convoitées par les entreprises agricoles et minières européennes installées aux alentours et qui cherchent de nouveaux terrains d'extension. La libération de terres utiles à la colonisation et à la vie économique des populations autochtones locales confirme ainsi la volonté de l'institut d'éviter toutes sources de conflits futurs. Sur le terrain, elle s'opère par le retranchement de tous les territoires-annexes instaurés par le décret de 1929 entourant les secteurs central et oriental, dont l'abandon de la route entre Rutshuru, marché de vivres et Goma, important lieu de circulation de la population autochtone pour l'écoulement de ses productions locales.

En contrepartie de cette diminution du domaine du P.N.A., l'Institution exige le raffermissement radical de ses droits par la transformation des territoires-annexes qui subsistent en réserve intégrale ajoutée à l'assiette du parc. Ce deuxième principe, émis dès 1929, vise à assurer à la zone protégée son isolement total des contraintes internes et externes.

Elle propose, finalement, l'annexion au Parc de régions inhabitées et intéressantes pour leurs faunes et flores : la région du Binza au sud du secteur nord, la plaine de lave au nord du Nyamuragira dans le secteur occidental, la rive occidentale du lac Edouard, la plaine de la Semliki, évacuée pour combattre la maladie du sommeil et le massif du Ruwenzori. La superficie du P.N.A. est ainsi élargie à près de 386 120 hectares contre 370 796 avant sa réorganisation. Elle forme désormais un ensemble compact réunissant le secteur occidental (Nyamulagira-Nyiragongo) au secteur septentrional (lac Edouard) par la transformation du territoire-annexe de ce dernier en réserve intégrale. L'année suivante, le décret du 12 novembre 1935[2222] précise les limites des terres d'extension, d'après les travaux entrepris par le conservateur Hackars, chargé de leurs délimitations entre mai et octobre 1934. Le P.N.A. passe à 470.000 hectares, englobant les eaux du lac Edouard situées en territoire congolais ainsi qu'une bande de terre de 2 à 5 km le long de la rive ouest du lac, établie pour permettre les migrations de la faune entre les plaines de la Rwindi et de la Semliki dans un goulot étroit qui évite l'empiétement sur les agglomérations humaines et leurs plantations[2223]. Le P.N.A. couvre également la partie septentrionale du lac Edouard qui contient le massif du Tshiaberimu, un îlot sylvestre particulier qui abrite des essences botaniques uniques et régule les

[2222] Décret du 12/11/1935, *B.O.*,1935, pp. 1313-1336.

[2223] A.A./Agri 420 : Rapport sur la délimitation des terres d'extension demandées par le P.N.A., en territoire des Wanande-Sud, à l'Ouest du Lac Edouard, par l'A.T. Bragard et le dir. adj. du PNA, Hackars, Litshe, 27/06/1934.

précipitations atmosphériques[2224] ainsi qu'une population de gorilles ; il englobe, en outre, la grande plaine giboyeuse de la Semliki, incorporée pour permettre à la faune de la région de se recomposer devant la diminution sensible du gibier durant ces dernières années, ainsi que la forêt primaire de la vallée de la Semliki en aval de Beni et le massif du Ruwenzori avec ses forêts alpines et subalpines, mises en avant dans les rapports du professeur Hauman et de L. Bourgeon[2225].

La superficie du parc est divisée en sept secteurs, répartis selon leurs particularités biogéographiques distinctives : Nyamulagira, Rwindi-Rutshuru, lac Edouard, Haute-Semliki, Basse-Semliki et Ruwenzori, ces six secteurs formant une superficie continue qui réunit le sud du lac Kivu au Ruwenzori. Le septième secteur, celui du Mikeno, se trouve, quant à lui, isolé par l'importante route entre Goma et Rutshuru. Ces secteurs sont regroupés autour de deux stations administratives et techniques, celle de Rutshuru-Rumangabo, gérant les secteurs centraux et du sud, siège de l'I.P.N.C.B., disposant d'un conservateur, d'un délégué aux visites et d'un technicien et celle de Mutsora, gérant le secteur septentrional et disposant également d'un conservateur.

L'extension du P.N.A. se concrétise également en dehors des frontières nationales par l'exportation de ses principes de protection au British Protectorate de l'Uganda, sur le versant occidental du Ruwenzori et dans les eaux du lac Edouard. Elle vise à obtenir une collaboration et une unité de pratique en matière de conservation, envisagées lors de la Conférence de Londres de 1933 et réaffirmées durant la Conférence de Katwe[2226]. Lors de la deuxième Conférence internationale de Londres de 1938, les représentants du ministère belge des Colonies demandent aux autorités du Tanganyika Territory, de l'Uganda et du Soudan Anglo-Egyptien, de constituer des réserves ou des parcs nationaux en bordure des Parcs Nationaux Albert ainsi que Kagera et Garamba, récemment constitués. Une collaboration se concrétise par des mesures conjointes de répression du braconnage en zone frontière, le renforcement de la surveillance de la réserve ugandaise de la Ntungwe, au sud-est du lac Edouard et la création d'une réserve de chasse entre les lacs Edouard et George[2227].

L'I.P.N.C.B. ne va pas seulement être à l'origine de collaborations internationales. Il fournit également une impulsion et joue un rôle d'expert dans l'établissement d'autres parcs nationaux ou l'adjonction de nouvelles régions à ceux déjà créés. Dans un permier temps, les nouveaux parcs nationaux sont établis sur des réserves de chasse existantes. Le futur *Parc National de la Kagera* est créé sur le territoire de la réserve de chasse de la Kagera

---

[2224] A.A./Agri 420 : ibidem.
[2225] « Rapport du Conseil Colonial sur le projet de décret réalisant l'extension du Parc National Albert », *B.O.*, 1935, pp. 1311-1313.
[2226] Comité de direction, 15/05/1937, p. 2.
[2227] I.P.N.C.B., *Rapport annuel de 1938*, Bruxelles, 1939, p. 20.

en 1934, le *Parc National de la Garamba*, sur celui des réserves de chasse de l'Aka-Dungu, dans le Haut-Uele en 1938, tandis que le *Parc National de l'Upemba* est établi en 1939 sur la réserve zoologique et forestière du Lualaba-Kitara.

En dehors de la création des Parcs, l'Institut va effectuer un véritable travail de pression auprès des instances politiques métropolitaines pour obtenir une multiplication de réserves intégrales sur tout le territoire colonial. En 1935, il obtient la création d'une réserve forestière intégrale au mont Kahuzi[2228], un ancien volcan qui se distingue par la diversité de ses étages végétaux et par la présence de gorilles[2229]. Cette décision fait suite à la proposition de l'agronome italien Hélios Scaetta (1894-1941)[2230] d'englober cette zone dans le P.N.A ainsi que la côte nord-ouest et la pointe sud de l'île d'Idjwi. Le nord de l'île d'Idjwi est, à son tour, transformé en réserve forestière de Nyamushishi en 1934[2231]. Il analyse également les demandes extérieures, qu'il peut appuyer ou refuser, comme c'est le cas, par exemple, de la proposition du gouverneur général Tilkens de transformer la réserve de chasse de la Luama en parc national[2232]. Après avoir consulté R. Hemeleers, Robyns et Schouteden, le Comité de direction rejette cette l'idée, tout en restant désireux d'y voir renforcées les mesures de protection de la faune[2233].

Après la Deuxième Guerre, l'Institut perçoit avec plus d'acuité la nécessité de protéger intégralement certaines régions condamnées à relativement court terme par la spoliation des ressources naturelles du Congo. Après son retour d'inspection dans la colonie d'octobre 1938 à mars 1939, il encourage le développement de nouvelles réserves, en particulier au Mayumbe, dont les forêts qui recèlent une faune et une flore apparentées à celles du Gabon, sont menacées par une occupation humaine sans cesse accrue. Cette situation précaire a déjà été évoquée par Emile de Wildeman qui y observe, comme Van Straelen, un phénomène de déforestation croissante que ce dernier qualifie de « *catastrophique* ». Dans une note adressée à Léopold III, qui l'a chargé de jeter sur papier quelques observations sur des sujets divers, il déplore l'épuisement des sols par des sociétés européennes de plantations bananières, le déplacement des villages après la ruine définitive des bonnes terres et l'établissement de

---

2228 Comité de Direction, 23/06/1934, p. 2.

2229 Rapport annuel de 1934, p. 18.

2230 Docteur en sciences agronomique de l'Université de Bologne (1917), envoyé en Cyrénaïque où il rédige de nombreuses publications scientifiques ; il prend le chemin de l'exil sous l'Italie fasciste et travaille pour le ministère belge des Colonies par qui il est chargé d'une mission d'étude écologique agricole au Kivu et au Ruanda-Urundi (1927-1931). Ses nombreuses publications lui valent une réputation internationale, dont *Les précipitations dans le bassin du lac Kivu et dans les régions limitrophes* (1933), *Le climat écologique de la dorsale Congo-Nil* (1934), *La genèse climatologique des sols montagnards de l'Afrique centrale. Les formations végétales qui en caractérisent les stades de dégradation* (1937), parus dans les Mémoires de l'IRCB (L. HAUMAN, notice biographique, *B.C.B.*, t. IV, ARSC, Bruxelles, 1955, col. 812-814).

2231 Ordonnance du gouverneur de la Province Orientale n° 12 du 28/04/1934.

2232 Comité de direction, séance du 21/04/1934 : lettre du gouv. Général au min. Col, Léopoldville, 12/01/1934, p. 8.

2233 Comité de Direction, 29/09/1934, p. 12.

cultures indigènes dans les meilleurs endroits des terrains abandonnés[2234]. En parallèle, il encourage l'établissement d'une réserve totale en bordure de la réserve forestière de l'I.N.E.A.C. à Yangambi pour protéger celle-ci.

Dans les années 1950, L'I.P.N.C.B. envisage la création de nouveaux parcs au Congo et charge certaines personnes à rechercher sur place les régions où leur création serait désirable et matériellement possible. En 1953, une enquête est réalisée à cet effet sur base de critères essentiels de sélection : la présence de caractères typiques de la flore, de la faune et éventuellement des sites géologiques, une dimension suffisamment vaste pour assurer une protection efficace du milieu biologique, la reconnaissance de limites naturelles qui garantissent une meilleure protection et l'absence de toute occupation humaine[2235]. La grande forêt équatoriale de la région de la Tshuapa répond à ces caractéristiques, suite au rapport de reconnaissance effectué en 1954 par C. Donis, conservateur du P.N.A. à Rumangabo dans lequel il propose de réserver deux blocs contigus, de 1 100 000 et de 450 000 hectares en territoires de Monkoto et de Bokungu. La proposition est soumise au ministre des Colonies pour obtenir son accord de principe et déclencher les formalités administratives et législatives[2236]. Les premiers travaux de délimitation du futur *Parc National de la Salonga* sont entrepris dès 1957 par les services locaux du gouvernement et financés par le budget ordinaire de l'I.P.N.C.B. Le commissaire de district honoraire, G. Triest est chargé par le ministre des Colonies de procéder aux enquêtes de vacance de terres en 1958. Le mauvais état de santé de celui-ci[2237] puis l'indépendance viennent freiner le mouvement et le parc national, défini par la loi comme une « réserve naturelle intégrale », conformément à la définition donnée par la Conférence de Londres de 1933, ne sera officiellement déclarée comme telle que le 30 novembre 1970[2238].

Entre 1954 et 1960, l'Institut propose d'autres actions, telles que sa surveillance des grottes du mont Hoyo, en Ituri afin d'éviter leur détérioration et l'altération de ce milieu biologique particulièrement important[2239], la mise en réserve d'une territoire de forêt dense de 2 500 000 hectares dans la région de Biega, à cheval sur les province de Stanleyville – anc. Province Orientale - et de Costermansville - anc. Province du Kivu - où les okapis et les gorilles de basse altitude pourraient être protégés, la mise en réserve naturelle intégrale en 1960 du mont Kahuzi, soit 12 000 hectares de terres au sud-ouest du P.N.A., afin de combler le nouveau rétrécissement de l'habitat du gorille de montagne, consécutif à la rétrocession de terres envisagée dans le secteur du Mikeno[2240].

2234 P.R./Archives Secrétariat du roi Léopold III (Capelle), liasse sans cote de classement (25) : lettre Van Straelen au roi, Elisabethville, 19/05/1939.
2235 I.P.N.C.B., *Rapport annuel 1953*, p. 10.
2236 I.P.N.C.B., *Rapport annuel 1956*, p. 7.
2237 IPNCB., *Rapport annuel 1958*, p. 18.
2238 Ordonnance 70-318 (« Salonga National Park », *Descriptions of Natural World Heritage Properties*, World Conservation Monitoring Center, Cambridge, 1999).
2239 Comité de direction, séance du 16/01/1954, p. 5.
2240 I.P.N.C.B., *Rapport annuel 1957*, p. 19.

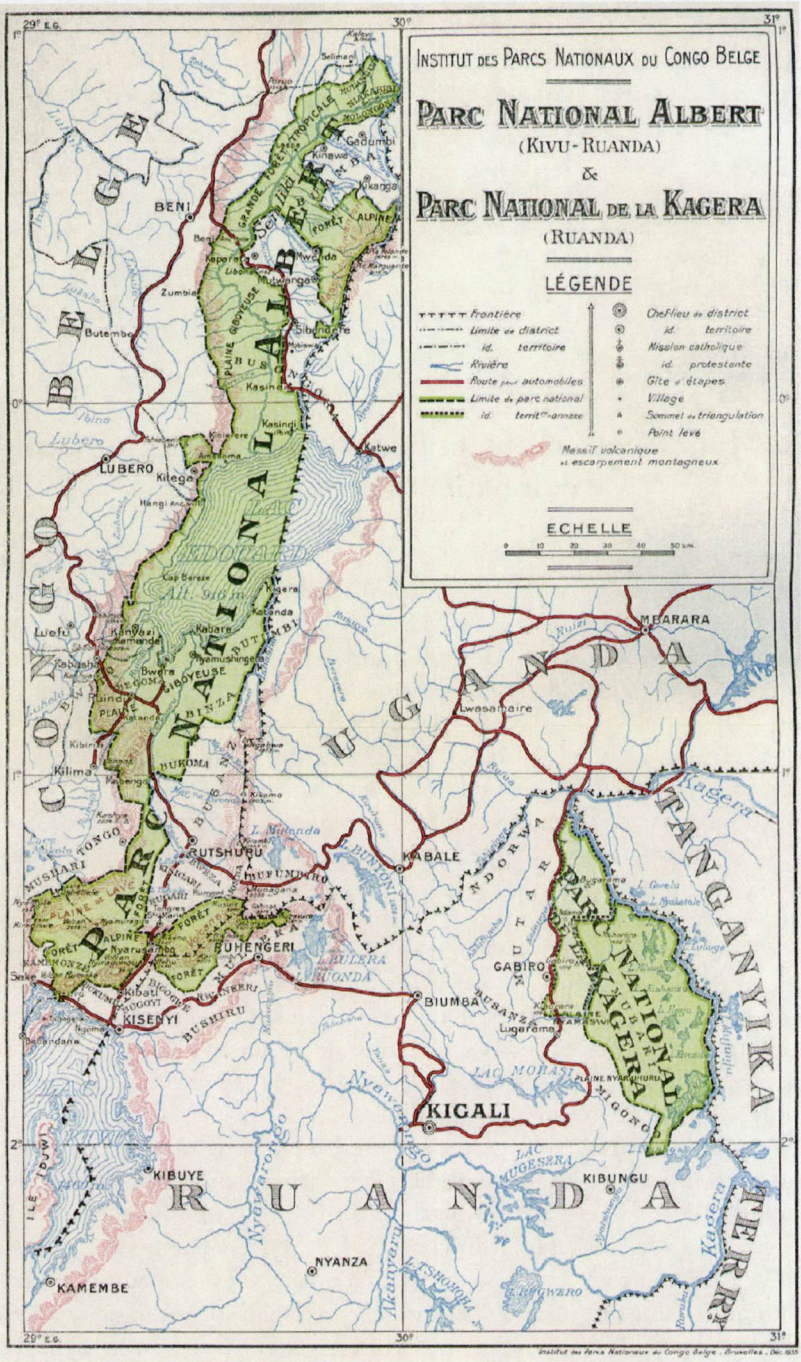

Fig. 50 L'extension maximale du Parc National Albert en 1935 correspond à une entité compacte d'une superficie de 470.000 ha s'étendant du Ruwenwori, au nord jusqu'au lac Kivu, au sud. A l'est, le Parc National de la Kagera a été établi en 1932 (Coll. IRSNB, Cartothèque).

Ces deux dernières régions sont à l'origine du *Parc National Kahuzi-Biega*, créé par le décret du général Mobutu du 30 novembre 1970 et élargi en 1975[2241]. En 1959, des démarches sont entreprises pour ériger la forêt de l'Atonza, dont une faible partie est englobée dans la partie nord du P.N.A., en réserve naturelle où l'Institut assurerait la surveillance et pour classer le site de la Sinda, également au nord du parc, pour son intérêt géologique et parce qu'il se trouve menacé par des activités touristiques[2242].

Chapitre III
Les Parcs Nationaux et la critique de l'exploitation coloniale de la nature

Nous pouvons considérer que les Parcs Nationaux s'inscrivent dans la politique générale de la Colonie de mise en valeur des ressources naturelles du Congo. Néanmoins, nous avons observé dans le chapitre précédent que, par son statut légal particulier, ses objectifs propres et sa volonté constante de se soustraire au contexte colonial pour disposer d'une autonomie intellectuelle et d'actions qui relèvent davantage d'un mouvement supranational de conservation de la nature, l'I.P.N.C.B. justifie pleinement son indépendance fondamentale à l'égard des pratiques coloniales. Si actuellement, les pratiques conservationnistes reconnaissent que l'homme fait partie intrinsèque de l'écosystème planétaire, à l'époque, toute action anthropique est essentiellement considérée comme une menace et porte en elle, la destuction des environnements. L'évolution des connaissances scientifiques en écologie va mener à reconsidérer cette opinion. Une meilleure compréhension de la pratique traditionnelle des feux de brousse, par exemple, permet de se rendre compte que ses usages modérés ne détériorent pas un milieu mais accélère, au contraire, la regénération végétative qui attire de nombreux herbivores. A partir de la fin des années 1930, une critique se développe progressivement à propos des boulversements des équilibres naturels induits par les actions anthropiques menées par les colonisateurs. Le déséquilibre écologique est d'abord renseigné par les scientifiques et les responsables des parcs nationaux. Ceux-ci vont susciter un courant énergique de réaction en faveur d'une protection efficace mais raisonnée de la nature africaine. Cet engagement vers des voies alternatives démontrent que les acteurs coloniaux ne forment pas un bloc monolithique et met un terme à l'idée généralement admise d'un manque de prévision à l'égard de l'utilisation des terres et d'une situation agricole stable,

[2241] Décret de création n° 70-316 du 30/11/1970 ; élargi de 75 000 à 600 000 hectares par le décret 75-238 en juillet 1975 (« Kahuzi-Biega National Park », *Descriptions of Natural World...*, op. cit.)
[2242] Comité de direction, séance du 17/10/1959, p. 3.

devant conduire par la suite à une catastrophe alimentaire[2243]. Voyons quelles sont les principales critiques émises par ces personnalités et les réponses apportées à leurs avertissements catastrophiques.

1. L'exploitation et la détérioration des sols

La détérioration des sols, surtout, constitue l'un des sujets centraux de cette critique, menée déjà par les Britanniques dans la décennie 1920. Les dangers de l'érosion provoquée par les activités coloniales sont mentionnés dans la plupart des rapports provenant des colonies britanniques sur l'agriculture, l'élevage ou les forêts, comme celui de la *Drought Commission* de l'Union Sud-Africaine (1923), le rapport de la *Land Commission* du Kenya (1934) ou l'enquête effectuée en Rhodésie du Sud sur la situation économique de l'industrie agricole (1934). De même, les ouvrages de G.V. Jacks et R.O. Whyte (1939) et un certain nombre de publications du Bureau des Sols du Commonwealth se penchent sur leurs causes et présentent des solutions[2244]. Les résultats de ces interrogations constituent un champ de données scientifiques destinées à montrer la cohérence ou, au contraire, les lacunes de l'application des « savoirs modernes » au développement du continent africain. L'ouvrage paru en trois volumes, *An African Survey. A Study of problems arising in Africa South of Sahara*[2245] réalisé par William Malcolm Hailey (1872-1969)[2246] entre 1929 et 1939, répond aux questionnements sur les problèmes politiques, sociaux et économiques que rencontre l'empire britannique en Afrique. L'un des volumes est consacré à la science coloniale et est compilé par E.B. Worthington[2247]. Dans le chapitre consacré à l'érosion des sols, ce dernier affirme la vaste responsabilité de la

---

[2243] I. N'DAYWEL è NZIEM, *Histoire du Zaïre. De l'héritage ancien à l'âge contemporain*, Louvain-la-Neuve, Ed. Duculot, 1997, p. 381.

[2244] E.B. WORTHINGTON, *Connaissance scientifique de l'Afrique*, Paris, Berger-Levrault, 1960, p. 214.

[2245] W.M. HAILEY, *An African Survey. A Study of problems arising in Africa South of Sahara*, Oxford University Press, London, 1938; voir aussi J.W. CELL, *Hailey. A Study in British Imperialism, 1872-1969*, Cambridge University Press, Cambridge, 1992, pp. 215-265 concernant ses missions d'études en Afrique. La littérature historique britannique s'est beaucoup intéressée à cet ouvrage, considéré comme un point de repère significatif qui aida les autorités coloniales à définir et à légitimer le champ des études africaines, ainsi que l'évolution du Commonwealth à un glissement du régime indirecte vers un partenariat et un transfert du pouvoir aux autorités autochtones locales.

[2246] En Inde depuis 1894, il est commissaire en chef de Delhi (1912-1918), puis membre du Viceroy's Council (1919-1924) et gouverneur du Punjab (1924-1928) et des Provinces Unies (1928-1934). Revenu en Angleterre, il prend la direction de l'édition des *African Survey* (1939, 1956), rédige d'importants rapports sur l'administration coloniale britannique et devient expert du Colonial Office (notice biographique, Cambridge University Press, http://www.cambridge.org/us/catalogue).

[2247] Biologiste formé à l'université de Cambridge, il oriente sa carrière vers le nouveau champ de l'écologie. Voir son important ouvrage de synthèse intitulé *Science in Africa. A Review of scientific research relating tropical and southern Africa*, Oxford University Press, London, 1938. Voir aussi à ce sujet la thèse de Helen TILLEY, *Africa as a living laboratory : the African Research Survey and the British colonial empire, consolidating environmental, medical and anthropological debates, 1920-1940* (PH.D History, Oxford University, 2001).

colonisation de ce phénomène, causant un effet combiné du surpâturage, de surculture et de mises à feu des sols :

« *Increases in human and cattle population since the arrival of the white man are held to be largely responsible for the erosion of the African soil* »[2248].

Au Congo belge, cette thématique va être reprise par Jean-Paul Harroy qui s'intéresse à partir de la Deuxième Guerre mondiale aux répercussions de la colonisation européenne sur l'équilibre biotique de l'Afrique et aux modifications structurelles nécessaires pour rétablir cet équilibre, comme nous le verrons un peu plus loin[2249]. L'histoire de la recherche pédologique au Congo reste, jusqu'à aujourd'hui, à entreprendre. Nous n'entrerons pas dans ce vaste sujet qui déborde amplement de notre étude mais nous voulons cependant souligner qu'avant cette période, la recherche pédologique n'est pas organisée et ne dispose que d'observations éparses ou de spéculations sur les problèmes de la fertilité des sols, à l'exception des travaux de Baeyens sur les sols du Bas-Congo[2250]. Après la guerre, les travaux d'étude des sols débutent dans les divers domaines de la pédologie, renforcés par les multiples prospections pédobotaniques organisées par l'I.N.E.A.C. qui fournit une expertise en commençant à étudier les problèmes du déboisement, des feux de brousse et de l'érosion[2251].

La critique de la détérioration du sol ne constitue qu'un élément mis en évidence par les scientifiques. Les dirigeants des Parcs Nationaux sont parmi les premiers à dénoncer les abus opérés sur l'environnement congolais. Victor Van Straelen démontre l'incohérence, les lacunes et l'absence de perspectives de certaines pratiques. Ses voyages d'inspection au Congo en 1938 et 1939, l'amènent à rédiger une note au roi Léopold III dans laquelle il se présente comme un observateur attentif et peu complaisant de la situation sur place :

« *En parcourant ces notes - toujours sévères - que Votre Majesté, veuille bien se souvenir que je préfère être considéré comme un homme difficile, voir de mauvais caractère, plutôt que de laisser le souvenir que j'ai été sourd, aveugle, ignorant* {...}. *Je suis convaincu que d'ici dix ans, la souveraineté belge au Congo aura subi des atteintes. Celles-ci ne pourront être limitées que dans la mesure où nous aurons montré notre capacité à tirer un parti convenable des immenses ressources de la Colonie. Je ne suis pas certain que la Belgique est techniquement habilitée à le faire en ce moment* »[2252].

Van Straelen pose une vue sévère sur la déforestation, l'inefficacité et la trop lente progression de l'agriculture et l'absence de politique du sol destinée

---

2248 Ibid., p. 138.

2249 Voir le chapitre suivant qui lui est consacré.

2250 J. BAEYENS, *Les sols de l'Afrique centrale et spécialement du Congo belge, t. 1, le Bas-Congo*, INEAC, Bruxelles, 1938.

2251 « Discours de de Vleeschauwer lors de l'installation de la Commission de l'Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo Belge, début 1940 », in *Livre Blanc*, t .2, ARSOM, Bruxelles, p. 264.

2252 P.R./Secrétariat du roi Léopold III : liasse (25) : IRSNB et correspondance Van Straelen : lettre de Van Straelen au roi, Elisabethville, 06/02/1939.

pourtant à nourrir une population appelée à se développer, les abus divers, notamment en matière de chasse et de feux de brousse, entraînant des famines comme conséquence ultime. Dans le domaine médical également, il constate que les autorités ne tiennent pas suffisamment compte des avis des praticiens et que la lutte contre les épidémies ne doit pas seulement être thérapeutique mais surtout biologique et écologique.

Après les ravages causés dans les Parcs nationaux durant la guerre, Van Straelen renforce ses arguments à propos de l'antagonisme entre le développement économique de la colonie et la conservation de certains de ses biotopes privilégiés, convaincu que cette action constitue une base indispensable permettant de combler dans le futur le manque de ressources entraîné par l'accroissement démographique des autochtones. Selon lui, l'évolution constante de la natalité est à la base du problème car elle entraîne une intensification de l'effort économique de la population pour répondre aux sollicitations des Européens. Celle-ci diminue à son tour la quantité des terres restées ouvertes à leur occupation et leur fertilité par le racourcissement de la durée de jachère. La région du Kivu est exemplaire de ce phénomène car sa population est prise en étau entre divers modes d'aménagement foncier, le Parc National Albert, les concessions agricoles du colonat, les frontières orientales avec l'Uganda et le Ruanda. L'occupation européenne au Ruanda tout proche va provoquer un boulversement involontaire de l'économie agricole indigène, se traduisant par des famines, une baisse de standing alimentaire des populations et des migrations à la recherche d'espaces plus fertiles. La problématique des mouvements d'émigration des populations du nord du Ruanda organisés par les autorités coloniales va, à son tour, provoquer des transformations radicales des structures économiques, sociales et politiques de la région, nous le verrons dans le chapitre suivant consacré aux résistances populaires au P.N.A. Lorsque ces migrants rencontrent ailleurs des territoires voisins également pauvres et surpeuplés ou des concessions européennes, ils se voient contraints de résoudre le problème de leur subsistance par la dissolution de la collectivité, l'absorption de certains membres par l'économie industrielle non autochtone et par l'adoption de méthodes d'exploitation du sol mieux en rapport avec les préceptes de l'agronomie professés par des Européens.

Pour Van Straelen, la convoitise des populations vers les terres des Parcs Nationaux dépend directement de ces situations d'exploitation forcée des terres, reconnaissant que cette croissance démographique entraîne une transformation parallèle des besoins des collectivités autochtones et la nécessité de revendiquer un *espace vital* également proportionnel. Selon lui, l'Etat possède le devoir d'éliminer la convoitise envers les parcs en fournissant un plan d'amélioration de l'agriculture autochtone qui corrige le caractère épuisant des modes culturales des populations locales et multiplie les ressources nouvelles[2253]. Ce remède doit s'intégrer dans la politique d'ensemble de toutes

[2253] A.A/Agri 420 : lettre de Van Straelen au min. Col., Bruxelles, 05/06/1945.

les puissances coloniales d'Afrique pour concilier l'augmentation des besoins des groupements humains et la diminution ininterrompue de la fertilité générale des terres occupées. Dans ce contexte, des institutions scientifiques ont un rôle prépondérant à jouer. Ainsi, l'I.P.N.C.B. propose d'apporter son concours en participant aux expériences et aux mesures d'exécution visant à créer, en faveur des autochtones des alentours des parcs, des peuplements forestiers nouveaux, des centres de pisciculture, des élevages et accepte même, si nécessaire, de gérer lui-même une pêcherie qui aurait pour objet de retirer du lac Edouard les quantités de poissons momentanément nécessaires pour l'amélioration des conditions d'existence des populations voisines[2254].

2. Jean-Paul Harroy ou l' « *Afrique, terre qui meurt* »

A l'instar de Van Straelen, Jean-Paul Harroy (1909-1995) va devenir un autre ardent dénonciateur du mésusage des ressources naturelles induit par la colonisation. Ingénieur commercial sorti de l'Ecole de Commerce Solvay, il est le fils de Fernand Harroy (1870-1958), agent commercial auprès de la *Société Anonyme Belge pour le Commerce dans le Haut-Congo* et de la *Compagnie du Kasai* entre 1900 et 1912. En 1935, il est choisi pour remplacer Jean Van Peborgh au poste de directeur de l'I.P.N.C.B. grâce à l'appui de son beau-père, Hector van de Walle, ami de Van Straelen. Son premier voyage en Afrique date de 1937 lorsqu'il entreprend avec son épouse une traversée automobile de l'Afrique, entre le Sahara et Rutshuru, organisée par la Croisière touristique Dumoulin. Dans ses notes de voyages, Harroy témoigne de l'avantage que procure l'automobile pour aller au cœur d'une l'Afrique profonde, non transformée par la civilisation occidentale :

> « *Ici, apparaît un des éléments les plus nettement en faveur de la croisière automobile, qu'a si audacieusement entreprise Dumoulin* {...} *il nous a été donné, principalement en Nigérie, au Cameroun et au Tshad (sic), d'approcher des populations véritablement primitives et réellement telles que, d'après descriptions et romans, nous nous représentions les peuplades du centres de l'Afrique. Sans la croisière Dumoulin, nous aurions toujours cru que la civilisation avait entièrement transformé le nègre et que les indigènes nus, rieurs, et grands enfants n'existaient plus que dans le souvenir de quelques explorateurs retraités* »[2255].

Le couple Harroy reste près d'une année à la station de Rushturu, réorganisant les structures du P.N.A. et menant de nombreuses tournées d'inspection à pied et l'ascension des monts Ruwenzori, Karisimbi et Nyiragongo. En août 1937, il remplace également René Verhulst, le conservateur du P.N.K. et effectue un long séjour en fin d'année à la station de Mustora, administrée par le colonel Hackars. Son travail de terrain lui permet d'entrer en contact avec les

[2254] A.A./Agri 420 : ibid.
[2255] MRAC/Hist. : Fonds Harroy, 95.57, Voyage Bruxelles-Rutshuru, notes personnelles.

scientifiques qui mènent des études dans le parc, tels que Jean Lebrun mais aussi des personnalités officielles et notabilités de passage ainsi que la population locale. Il assiste à l'engagement du délégué aux visites, Ernest Hubert, chargé de soulager le conservateur obligé d'accueillir trop souvent et longuement à Rwindi, dans la plaine giboyeuse, des personnalités importantes[2256]. De retour en Belgique en 1938, il propose à l'Université Libre de Bruxelles d'entamer un doctorat en Sciences Coloniales sur le thème « *La dégradation des sols africains sous l'influence de la colonisation* » que les années de guerre, durant laquelle il est démobilisé, lui donnent l'occasion de rédiger, les tâches de l'I.P.N.C.B. étant quelque peu mises en veilleuse. Celle-ci est dirigée par le professeur Alfred Marzorati, ancien vice-gouveneur général du Congo, gouverneur du Ruanda-Urundi et publiée en 1944 sous le titre « *Afrique, terre qui meurt* »[2257]. Cet ouvrage est à considérer comme une œuvre pionnière en Belgique, lui ouvrant les portes de l'enseignement à l'université, de la présidence de la Section Conservation des Sols du *Congrès mondial de la Science du Sol* à Amsterdam en 1948 et de son ancrage dans divers milieux internationaux de protection de la Nature. Basé principalement sur les études scientifiques britanniques qui ont ouvert la voie dans ce domaine, ce document constitue un cri d'alarme prophétique et une « *prise de conscience écologique* »[2258] du même acabit que « *Our Plundered Planet* » d'Henri Fairfield Osborn (1948) et que l'ouvrage de Rachel Carlson (1907-1964)[2259], vingt ans plus tard, « *The Silent Spring* » (1962).

L'intérêt de l'analyse réside dans la détermination d'Harroy à présenter les causes du déséquilibre environnemental en Afrique centrale provoquées par un mode agressif d'utilisation des ressources naturelles par l'Occident, basé sur la productivité et de rendement et rompant l'équilibre initial connu depuis des millions d'années. Harroy perçoit cette transformation comme un choc, souvent brutal, qui entraîne un « *processus régressif caractérisé par l'élimination de nombreuses espèces animales et végétales appartenant aux associations primitives et par une moindre aptitude des sols à nourrir une végétation riche et abondante* »[2260]. Il dénonce sans ambiguité la responsabilité des colonisateurs sur la chute de la fertilité africaine. S'il critique les pratiques coloniales, il présente également des solutions pratiques pour éliminer ces causes et affirme la nécessité d'une collaboration accrue entre les scientifiques de toutes disciplines et les décideurs politiques et administratifs de la politique coloniale, facilitée par des « *agents de liaison* », vulgarisant les conclusions des experts à destination des élites

---

[2256] MRAC/Hist : Fonds Harroy, 95.57 : Rutshuru, t. V, notes personnelles, pp. 43-58.
[2257] J.-P. HARROY, *Afrique, terre qui meurt*, Burxelles, Libraire Hayez, 1944.
[2258] J.-J. SYMOENS, « Jean-Paul Harroy », *Bulletin de Séances de l'ARSOM*, vol. 1942-1, 1996, p. 101.
[2259] Biologiste et écrivain américain, spécialisée en biologie aquatique, elle travaille pour le U.S. Bureau of Fisheries (1935) et publie des pamphlets et ouvrages sur la conservation et les ressources naturelles, dont *The Sea Around Us* (1961) qui connaît un grand succès commercial, ainsi que des recherches scientifiques ; elle quitte les services gouvenementaux (1952) pour se consacrer entièrement à l'écriture à propos de l'écologie de vie et dénonce les dangers de la pollution environnementale, spécialement l'usage des pesticides dans son ouvrage de référence, *Silent Spring* (1962) (www.rachelcarlson.org/biography).
[2260] J.-P. HARROY, *Afrique...*, op. cit., Préface, p. 3.

dirigeantes. Selon lui, l'Etat a un rôle central à jouer en menant une politique volontariste et globalisante portant sur trois types de remèdes : la lutte directe contre les manifestations matérielles du phénomène - appauvrissement ou destruction du couvert végétal, déssèchement, dégradation et érosion des sols -, l'amélioration des méthodes générales d'agriculture et d'élevage et, finalement, l'action sur les contingences économiques, sociales ou politiques ayant aggravé la dégradation. Dans ce cadre, les instruments fournis par la recherche scientifique, l'éducation, la propagande auprès des autochtones et des allochtones ainsi que l'intervention directe ou indirecte de l'Etat - choix d'un programme d'action, disposition d'un cadre de personnel entraîné, obtention de fonds nécessaires pour couvrir les frais de l'entreprise - doivent consolider ces actions de sauvegarde et de regénérescence du patrimoine naturel[2261].

La période de l'après-guerre voit Harroy prendre pied avec de plus en plus d'énergie dans le domaine de la conservation de la Nature en général. Poursuivant sur sa lancée, il rédige d'autres plaidoyers, en réaction aux critiques reçues à propos de sa première publication, tels que « *Coloniser n'est pas piller* » qui a en Belgique beaucoup de retentissements et « *Protégeons la nature, elle nous le rendra* »[2262] reproduisant une série de conférences qu'il donne à l'Université Coloniale d'Anvers. Cet opuscule, destiné à sensibiliser les futurs administrateurs coloniaux à la problématique du mésusage des ressources naturelles, démontre la nécessité de freiner la consommation excessive des ressources naturelles par l'économie moderne. La protection de la nature représente, dans cette perspective, une réaction défensive pour sauvegarder des réservoirs de matières premières et de denrées alimentaires destinés à faire subsister l'humanité. Harroy poursuit en cela le message de Van Straelen. Comme ce dernier, il développe une réflexion autour de la notion d'équilibre biologique complexe des composantes naturelles, en passant par l'action du sol et du climat. La pression coloniale sur la population autochtone, entamant déjà une action anthropique destructive pour l'environnement, précipite sa destuction en incitant cette dernière à étendre ses troupeaux et ses champs, ce qui boulverse profondémment le rythme de la vie agricole[2263]. Il souligne que dans le cas de la faune sauvage, sa destruction devait aussi être replacée dans le cadre global de l'extension des occupations humaines sur les espaces sauvages et, par conséquent, être envisagée comme un exemple flagrant du conflit d'intérêt de plus en plus constant entre « *la vache, la houe et le gibier* ». Il est par conséquent nécessaire d'entreprendre l'enrichissement systématique et méthodique des connaissances scientifiques relatives aux conditions normales de vie des associations biologiques africaines renfermées dans les parcs nationaux et surtout aux phénomènes engendrant leur altération ou leur destruction. Il prône ainsi le développement d'une politique réaliste de la

---

[2261] Ibid., p. 503.
[2262] J.-P. HARROY, *Protégeons la Nature, elle nous le rendra*, I.P.N.C.B., Bruxelles, 1946.
[2263] Ibid., p. 12.

conservation qui est intimement liée à une politique d'exploitation raisonnée à long terme :

> « *Dans l'intérêt des hommes, blancs ou noirs, qui nous succéderont au Congo, pour leur éviter la faim et nous éviter leurs justes reproches, je demande seulement qu'il soit mis un terme, par une meilleure connaissances des choses et une plus sage politique d'exploitation, à des dévastations 'inutiles'* »[2264].

En 1947, Harroy est appelé à organiser la nouvelle station du Gangala na Bodio au Parc National de la Garamba avec son conservateur, Julien Haezaert. Entre 1948 et 1955, il cumule les fonctions de secrétaire général de l'*Institut de la Recherche Scientifique en Afrique centrale* (I.R.S.A.C.) à Bruxelles, qui vient d'être créé et celle de professeur d'Economie Coloniale et de Colonisation et Politique Coloniale à l'Université Libre de Bruxelles. En 1955, il opère néanmoins un tournant dans sa carrière en devenant gouveneur du Ruanda-Urundi, à la demande du ministre des Colonies, Auguste Buisseret (1888-1965)[2265]. Sur un plan international, il occupe le siège de secrétaire général de l'*Union Internationale pour la Protection de la Nature* (U.I.P.N.), officialisée en 1948 lors de la *Conférence de Fontainebleau*, par le gouvernement français, l'UNESCO et la *Ligue Suisse pour la Protection de la Nature.* La création de l'U.I.P.N. est un événement majeur dans l'histoire de la protection internationale de la nature, longuement espérée et attendue depuis près de quarante ans lorsque P. Sarasin proposait en 1913 une première « ligue internationale » dans ce domaine. Son but est de promouvoir la protection de la vie sauvage et du milieu naturel, l'information et l'éducation du public, la recherche scientifique et la collecte, l'analyse et la diffusion des données et informations sur le sujet. Organisation imaginative et visionnaire, d'une constitution hybride à la fois intergouvernementale et non gouvernementale, elle prévoit les problèmes à venir tels que l'effet des produits toxiques ou de la consommation énergétique. Durant cette période, les publications de Harroy portent essentiellement sur la diffusion et la propagande de son cheval de bataille : la conciliation entre une économie rationnelle basée sur un programme d'assistance technique et les résultats de la recherche scientifique. Celle-ci nécessit en parallèle la multiplication d'élites préparées et conscientes de la multiplicité des facteurs en cause et capables d'apporter des

---

[2264] Id., p. 95.

[2265] Docteur en droit de l'université de Liège (1911), avocat au Barreau liégeois, il s'engage durant la Première Guerre à défendre les patriotes belges devant les tribunaux allemands. Condamné à mort pour cette cause, l'armistice le sauve. Echevin (1934) puis sénateur libéral de Liège (1939), il est aussi membre de l'Assemblée wallonne qu'il quitte pour diriger le journal *La Barricade* puis *L'action wallonne.* Exclu de ses fonctions politiques par les Allemands durant la Deuxième Guerre, il dirige le bureau clandestin du parti libéral puis rejoint Londres (1943). Il est nommé ministre le l'Instruction Publique (1945-1946) et de l'Intérieur (1946-1947) sous le gouvernement Van Acker, puis des Travaux Publiques (1949-1950) sous celui d'Huysmans. Il devient ministre des Colonies (1954-1958), mandat durant lequel il organise au Congo l'enseignement laïc officiel, l'enseignement secondaire pour les Congolais, les premières universités d'Elisabethville et de Lovanium et prône l'ouverture vers une « communauté belgo-congolaise », tournée vers davantage de droits égaux entre Européens et Africains. Membre du Mouvement libéral wallon (1962), il est bourgmestre de Liège (1958-1962) et lance des appel à l'union des Wallon, notamment devant le problème fouronnais (1962) (J.-B. CUYVERS, notice biographique, *B.B.O.M.*, t. VI, ARSOM, Bruxelles, 1968, col.136-145 ; H. HASQUIN, *Dictionnaire...*, p. 82).

solutions éclairées par une recherche scientifique spécifique et pluridisciplinaire, regroupant les sciences naturelles, l'anthropologie sociale et l'économie[2266]. Il considère ces mesures indispensables afin d'éviter des erreurs gouvernementales irréversibles, comme le « *Groundnuts Scheme* » menée en 1946 au Tanganyika Territory, par exemple. Ce programme, destiné à promouvoir de vastes cultures d'arachides, a soulevé de nombreuses critiques car la prospection pédologique, écologique et économique des terres à pourvoir fut abrégée à la suite de l'impatience des promoteurs de voir l'entreprise *Overseas Food Corporation* développer des rendements rapides[2267].

Les réflexions de Harroy portent également sur le danger que représente la surpopulation humaine pour l'environnement terrestre, portant de graves préjudices à l'épuisement des ressources naturelles, tout comme le sont les phénomènes d'urbanisation, l'agriculture et la ligniculture. Elles s'ancrent fortement dans la philosophie des publications phares de Henry Fairfield Osborn, *Our Plundering Planet*[2268] et de William Vogt (1902-1968)[2269], *Road to Survival* [2270] parues toutes deux aux Etats-Unis en 1948, qui dénoncent avec force les dangers entraînés par un début d'explosion démographique et le conflit grandissant de l'homme avec la nature, plus meurtrier que les conflits armés[2271]. Ces publications, ainsi que celle d'Aldo Leopold (1887-1948)[2272], *A Sand County Almanac* (1949) jouent un rôle essentiel et largement persuasif dans une nouvelle attitude en matière de conservation des ressources naturelles[2273]. Elles affirment la responsabilité de chaque citoyen dans ce domaine et son influence à faire valoir afin de décider le monde politique à agir. Pressentant que le respect de la nature est en relation avec les efforts contre la faim, pour la paix et le désarmement, ces auteurs présentent la question démographique comme le nœud du problème, ce qui sera confirmé dès 1958 lorsque la

---

[2266] J.-P. HARROY, *Protégeons la Nature*, op. cit., p. 15.

[2267] J.-P. HARROY, « Economie coloniale et recherche scientifique », *Revue de l'Université de Bruxelles*, mai-juin 1950, tiré-à-part, pp. 8-9.

[2268] H.F. OSBORN, *Our Plundering Planet*, Boston, Little, Brown & Co, 1948.

[2269] Ecologiste professionnel américain, il travaille en Amérique latine sur les problèmes de conservation de la nature dans le cadre de l'Union panaméricaine. Il est préoccupé par l'érosion des sols et la disparition des espèces et est l'un des pionnier de l'Union pour la Conservation de la Nature (UICN) à la Conférence de Fontainebleau (1948) (J. KÜHN, Compte rendu de son ouvrage, « Road to Survival », in *SEBES. Stratégies énergétiques, Biosphère et Société*, Université de Genève, 1995, pp. 167-168).

[2270] W. VOGT, *Road to Survival*, Neuw York, William Sloane Associates, Inc., 1948.

[2271] MRAC/Hist : Fonds Harroy (95.57) : note dactylographiée de Harroy intitulée « Démographie et ressources. Deux souvenirs d'un pionnier UICN » (Bruxelles, nov. 1990).

[2272] Scientifique, professeur, philosophe et écrivain, il est considéré comme le père de l'écologie et de l'organisation de la nature. Gradué de la Yale Forest School (1909), il rejoint le U.S. Forest Service et est assigné dans le territoire de l'Arizona où il commence à considérer la terre comme un organisme vivant et développer le concept de la communauté, puis il est engagé au poste de « Supervisor » de la Carson National Forest au Nouveau-Mexique (1911). Ses recherches en écologie et en philosophie de la conservation le portent à publier son premier ouvrage à propos de la gestion des espaces naturels (*wildlife management*), à la suite duquel il est appelé à enseigner ce domaine dans une nouvelle chaire de l'Université du Wisconsin (1933). Auteur prolifique, il faut surtout retenir *A Sand County Almanac* (1949), un des ouvrages capitaux de la pensée conservationniste du 20ème siècle (www.aldoleopold.org; www.naturenet.com/alnc/aldo.html).

[2273] M. NICHOLSON, *The New Environmental Age*, op. cit., p. 13.

population mondiale commence à s'accroître plus rapidement que les ressources alimentaires.

Président entre 1966 et 1972 de l'*Union Internationale pour la Conservation de la Nature*, la nouvelle dénomination de l'U.I.P.N. qui devient officielle à la Conférence d'Edimbourg en 1956, Harroy associe de plus en plus vigoureusement la problématique de l'environnement à celle du développement. Cette préoccupation reflète le souci progessivement ressenti sur le plan international de la conciliation nécessaire entre les objectifs à long terme de la conservation et les autres objectifs nationaux ; ceux-ci doivent devenir partie intégrante des plans nationaux de développement. De même, la reconnaissance du meilleur usage de l'expression « *conservation de la nature* », témoigne d'une évolution dynamique qui englobe la protection intégrale des communautés naturelles stables et l'aménagement des habitats instables et de leur faune. La conservation des ressources est dorénavant associée à l'effort de développement, et ce, de manière de plus en plus pragmatique, en rapport avec la croissance démographique et la crise alimentaire planétaire, qui touche en particulier le « *Tiers Monde* ». Harroy imprime fortement ce courant de son empreinte. Il reste durant tout le reste de son existence un propagandiste acharné de la cause de l'environnement, de la pollution et de la démographie, dénonçant dans quelques deux cents septante publications diverses, articles de fond mais également dans la presse quotidienne les abus subis par la planète au quotidien. Parmi elles, il faut citer en particulier *Demain la Famine ou la Conspiration du Silence* (1979) où il lie les facteurs famine et saccage des ressources naturelles renouvelables dans le Tiers-Monde - déforestation, érosion, aridification. Il publie également, en offensive au constat de la surpopulation et de la famine dans les pays du Sud, *Les Vœux pieux du Rapport Brundtland* en 1989 dans lequel il réfute « *les conclusions obligatoirement mais faussement optimistes de cette Bible rassurante en matière de Développement et Environnement* »[2274].

L'ouvrage phare de Harroy, *Afrique, terre qui meurt*, va trouver un écho dans une préoccupation internationale et une reconnaissance plus grande des gouvernements nationaux envers la notion de « *conservation* ». Dans cet élan, des instruments intergouvernementaux fondés après la Deuxième Guerre mondiale vont répondre à la nécessité de développer une conservation plus technique des ressources naturelles. Les états coloniaux se tournent également à l'époque vers l'implantation de programmes de planification et de vastes entreprises coordonnées. Au Congo, le *Plan Décennal pour le développement économique et social du Congo Belge*, paru en 1949, est la preuve éclatante d'une volonté collective et technique permettant de favoriser la prospérité de la colonie sur une perspective plus large que celle dépendant des budgets annuels alloués par le ministère des Colonies. Au niveau des ressources naturelles en particulier, le

[2274] MRAC/Hist : Fonds Harroy (95.57) : Divers, n° 4 : "Action JPH en faveur de l'environnement en général et à l'échelle mondiale", note dactylographiée, s.d.

Plan vise l'instauration d'une doctrine et d'un programme d'exploitation rationnelle pour éviter leur dilapidation en reconnaissant qu'elles constituent « *un patrimoine public dont toute la collectivité doit pouvoir tirer profit* »[2275]. De même, la pénurie en terres disponibles est également évoquée par le Plan mais présente l'érosion et la latérisation du sol comme ses causes principales. La *Conférence des Sols* tenue à Goma en 1948 a cependant mis un terme à la légende de la fertilité inépuisable du sol africain et a reconnu l'inégalité qualitative dans ce domaine, d'une région à l'autre et même, au sein d'une même surface[2276]. Dans le cadre du Plan, le rôle de l'I.N.E.A.C. va être prépondérant en préparant les terrains agricoles par des spéculations culturales, zootechniques et forestières spécifiques selon les régions, en fonction de leurs caractéristiques écologiques, économiques et sociales[2277].

Simultanément, l'idée de la conservation du sol, élaborée sur base de données techniques, sociales, politiques, économiques et administratives, fait son chemin[2278]. Un programme de la *Mission de Conservation des Sols* – appelée aussi *Mission Antiérosive* - est mise sur pied à l'est de la colonie pour lutter contre les menaces de dégradations combinées à la densité humaine et au relief du sol. Des institutions scientifiques internationales comme la *Commission pour la Coopération technique en Afrique au Sud du Sahara* (CCTA) et le *Conseil Scientifique de l'Afrique au Sud du Sahara* (CSA) créés en 1950 s'engagent dans cette direction et dans le développement d'actions techniques concertées entre gouvernements pour régler des problématiques communes[2279]. Dorénavant, les Européens ne doivent plus être considérés comme des destructeurs du continent africain, mais comme des transmetteurs d'outils scientifiques et de la recherche destinés à sa transformation économique et sociale, garante de son bien-être.

[2275] *Plan Décennal pour le développement économique et social du Congo Belge*, t. I, Bruxelles, Edit. De Visscher, 1949, p. XIII.

[2276] « La Conférence des sols à Goma », *Bulletin Agricole du Congo Belge*, t. , 1949, pp.

[2277] *Plan Décennal...*, op. cit., t. II, pp. 327-340.

[2278] G. TONDEUR, *La conservation du sol au Congo Belge* (Extrait du *Bulletin Agricole du Congo belge*, vol. 38-2, 1947, pp. 211-314), Ministère des Colonies, Publication de la Direction de l'Agriculture et de l'Elevage, Bruxelles, 1947.

[2279] Le CCTA se composait des gouvernements de Belgique, Fédération de la Rhodésie et du Nyassaland, France, Ghana, Liberia, Portugal, Royaume-Uni et Union Sud-Africaine. Il traitait de tous les sujets concernant la coopération technique des gouvernements membres et possédait un rôle d'impulsion, d'expertise et d'avis auprès des gouvernements respectifs dans cette matière. Le CSA était le conseiller scientifique du CCTA, créé en novembre 1950 suite à la *Conférence Scientifique de Johannesburg* (1949), en vue de favoriser l'application de la science à la solution des problèmes africains et était composé de scientifiques éminents, tels que J.P. Lebrun et L. Van Den Berghe pour la Belgique ; J.-P. HARROY, « Le Katanga et la gestion de ses ressources naturelles », in *Comptes rendus du Congrès Scientifique, Elisabethville 1950, 13-19 août*, vol. II-1, Commémoration du 50ème anniversaire du Comité Spécial du Katanga, Travaux de la Commission agricole, zootechnique et forestière, communication n° 56, pp. 25-35.

3. Vers une conservation technique de la faune : la Conférence de Bukavu

La conservation purement scientifique de la nature s'oriente donc vers une phase plus technique. La *Troisième Conférence Internationale pour la Protection de la Faune et de la Flore en Afrique* qui se tient à Bukavu en octobre 1953 démontre cette volonté internationale. Cette importante manifestation, présidée par Pierre Staner (1901-1984)[2280], inspecteur royal des Colonies, s'ouvre à la quasi-totalité des gouvernements coloniaux d'Afrique et à l'expertise d'organisations scientifiques et techniques traitant de la question[2281]. Cette conférence peut être considérée comme une déclaration de reconnaissance du monde scientifique et associatif de la destruction inconsidérée des ressources naturelles et une volonté commune d'en voir rationaliser le rythme d'exploitation. La Conférence poursuit les travaux entamés à Londres en 1933 et qui se sont poursuivis en 1938 quand les états cosignataires devaient présenter les efforts et actions entrepris dans leurs territoires coloniaux d'Afrique. Alors qu'une nouvelle Conférence est envisagée en 1939 ou 1940 pour ouvrir les clauses de la convention aux pays du Pacifique et de l'Extrême-Orient, la guerre empêche la réalisation du projet. Durant cette période, les Etats-Unis signent, de leur côté, une *Convention on Nature Protection in the Western Hemisphere* à Washington, qui est le pendant de celle de 1933 et qui vise à assurer une meilleure protection de la faune et accessoirement de la flore du continent tout entier. La proposition de réunir une nouvelle Conférence Internationale est remise sur les rails en 1949 lors de la *Conférence mondiale pour la Protection de la Nature* organisée par l'*Unesco* et l'*Union Internationale pour la Protection de la Natur*e, à Lake Success[2282]. La Commission de Coopération Technique en Afrique (C.C.T.A.) en recueille la suggestion et charge le gouvernement belge d'organiser une nouvelle réunion à Bukavu, au Kivu et de convoquer les cosignataires de la première Convention.

La Conférence établit également un constat critique sur la dilapidation générale des ressources naturelles du continent africain depuis l'adoption de la

---

[2280] Ingénieur agronome, il effectue plusieurs termes au Congo (1926-1931) ; directeur de la direction « Elevage, Forêt, Chasse et Pêche » de la direction général de l'Agriculture au ministère des Colonies (1940-1962), période durant laquelle il entreprend diverses missions en tant que commissaire colonial pour le compte dudit ministère, puis est engagé comme expert pour le compte d'organismes agricoles ou financiers internationaux (FAO, BIRD). Il préside la société *Ardennes et Gaume* (1967-1978) et est nommé secrétaire perpétuel honoraire de l'Académie royale des sciences d'outre-mer (P. VAN SCHUYLENBERGH, notice biographique, *La mémoire des Belges*..., p. 89).

[2281] Celles-ci étaient composées des : C.C.T.A, International Bureau of Epizootic Diseases (I.B.E.D.), Comité International pour la Protection des Oiseaux (C.I.P.O.), Comité National du Kivu (CNKi), C.S.A., Institut National pour l'Etude Agronomique du Congo Belge (INEAC), Institut Pasteur, Insitut des Parcs Nationaux du Congo Belge (I.P.N.C.B.), Institut pour la Recherche Scientifique en Afrique Centrale (IRSAC), Union Congolaise pour la Protection de la Nature (U.C.P.N.), Union Internationale pour la Protection de la Nature (I.U.P.N.), United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (UNESCO) et de l'Université de Liège.

[2282] « Discours prononcé par la Président de la Conférence, Monsieur P. Staner, Inspecteur Royal des Colonies », *Troisième Conférence Internationale Protection de la Faune et de la Flore en Afrique* (Conférence de Bukavu-Congo Belge, 26-31 octobre 1953), Bruxelles, Clarence Denis, {1954}, p. 21.

Convention de 1933, observé sur base des réponses de chaque nation participante à un questionnaire élaboré par l'*Union Internationale pour la Protection de la Nature* (U.I.P.N.) à propos de leurs réalisations en matière de conservation, d'exploitation rationnelle et d'aménagement de la faune et de la flore. Dès lors, l'expertise de personnalités qui ont vécu les problèmes de la conservation des ressources naturelles sur le terrain est mise en lumière et est destinée à présenter un ensemble de projets modifiant la Convention originelle et apportant de nouvelles propositions. Celles-ci prennent simultanément en compte les faunes et flores, ce qui représente une grande nouveauté et qui reflète l'évolution des connaissances en matière d'écologie et la nécessité d'étudier les deux domaines en reconnaissant le recul alarmant du couvert végétal sur tout le continent est à l'origine de la disparition de la faune. L'élargissement à la flore et la volonté de recouvrir la problématique de la protection de la nature dans tous ses domaines, rejoint l'esprit du manifeste préparé à Caracas en 1952 lors de la Troisième Assemblée Générale de l'*Union Mondiale pour la Protection de la Nature*.[2283]. A l'instar de celle-ci, la Conférence de Bukavu propose aux gouvernements responsables de l'avenir de l'Afrique la préparation d'une charte africaine pour la défense de ses ressources naturelles.

Le constat général de la Conférence est donc peu encourageant. La faune, menacée plus que jamais par l'extension des occupations, l'ouverture de nombreux marchés pour la viande de chasse et des dépouilles et le perfectionnement des engins de chasse et de capture, est considérée d'une manière générale à la fois comme gêneur et comme source de profit. Les données à son sujet sont analysées en fonction de trois angles différents d'approche, la conservation, le « *game control* » et la recherche scientifique. En matière de conservation, les experts constatent le nombre peu élevé de « *réserves naturelles intégrales* » dans les colonies et lorsqu'elles existent, elles sont quantitativement très inégales. Peu nombreuses dans les colonies britanniques d'Afrique de l'Est et de l'Ouest, elles sont inexistantes dans les colonies portugaises alors qu'un vaste réseau de réserves est organisé dans les territoires occupés par la France et la Belgique.

Les experts souhaitent aussi une définition et un classement des causes de la diminution du gibier afin d'envisager de manière plus pointue des solutions adaptées à chaque cas. En ne sous-estimant pas les diversités régionales et nationales, six causes générales de l'appauvrissement et de l'altération du capital faune sont reconnues. Par ordre décroissant d'importance, nous y trouvons la

---

[2283] Celle-ci fut la première grande conférence internationale sur la conservation à se tenir en Amérique latine avec plusieurs grandes thématiques : les questions sur la surpopulation humaine, l'hydroélectricité et son impact sur la protection de la nature, la préservation de la faune sauvage dans les régions semi-désertiques, spécialement en Amérique centrale et du Sud, les conflits entre les besoins agricoles et la conservation, inclus le problème des feux, la protection des espèces endémiques de la faune et de la flore dans les petites îles, en particulier dans les Caraïbes, l'élevage des animaux sauvages en semi-captivité en dehors de leurs habitats naturels (in M. HOLDGATE, *The Green Web. A Union for World Conservation, I.U.C.N.*, Earthscan Publications Ldt, London, 1999, pp. 56-58).

transformation de l'environnement par les activités humaines, plus flagrante dans le cas de populations immigrantes et qui est liée à l'aménagement et à l'utilisation de la terre[2284] ; les mesures concrètes prises par l'homme en vue de se protéger, ses cultures et son bétail contre les empiètements, les déprédations et les maladies de la faune ; le complexe de facteurs variant selon les conditions locales - chasse alimentaire ou commerciale exercée par les autochtones et les populations immigrantes, chasse sportive, chasse pour l'approvisionnement d'institutions zoologiques - ; les facteurs menant ou stimulant la destruction de la faune – la liberté de mouvement résultant de la cessation des luttes tribales, l'amélioration des moyens de communication et des voies de transports, le commerce de viande et des trophées, le perfectionnement des armes à feu et la facilité de s'en procurer - ; les causes naturelles - aridité et inondations des terres - ; finalement, l'arrêt des feux de brousse, reconnus depuis comme un facteur régulier faisant partie intégrante des conditions écologiques plus ou moins stables et favorables à certaines espèces.

Plusieurs participants présentent également les chasseurs autochtones comme principaux destructeurs du gibier et plusieurs réponses sont apportées pour réduire leur actes concernent la révision de la législation sur la chasse commerciale[2285], à condition qu'elle porte sur les abus des droits de chasse et non pas l'exercice des droits des autochtones[2286], la mise au point d'un programme d'éducation et propagande en faveur de la protection et de la conservation de la faune auprès des populations autochtones[2287]. Certains experts[2288] mettent l'accent sur l'utilité de réétudier différentes coutumes autochtones en matière de conservation du gibier, certaines méritant d'être remises à l'honneur par une intervention de l'autorité. Cette proposition ne fera pas l'objet d'un voeu ou d'une recommandation de la Conférence mais attachée au procès-verbal comme l'expression d'une constatation dont elle reconnaît l'évidence :

> « *La Conférence note que les droits indigènes coutumiers de chasse, là où il en existe, où ils sont reconnus et ne sont pas indûment des causes de destruction, peuvent en fait être*

[2284] Cette cause est notamment remise en cause par F. Matagne, chef de la Section Chasse et Pêche de la Direction de l'Agriculture du Gouvernement général à Léopoldville, qui présente un rapport chiffré infirmant cette constation en reconnaissant bien que l'appauvrissement faunique du Congo est un phénomène inhérent à la mise en exploitation du territoire mais que les diverses espèces animales disposent néanmoins de 94% du territoire congolais, inoccupé par les cultures et les élevages, tandis que la faible densité de la population humaine en zones rurales, étudié récemment par Pierre Gourou - moyenne de 4,35 habitants/km2 mais pouvant atteindre des pics de 19,28 hab./km2 dans les régions montagneuses - ne justifie que d'une manière limitée le recul du gibier.
F. MATAGNE, « Causes de l'appauvrissement et de l'altération de la Faune », Communications présentées à la Conférence, *Troisième Conférence Internationale...*, op. cit., pp. 244-265).

[2285] L. de WAERSEGGER, « Note relative à la révision de la législation sur la chasse », ibid., pp. 224-238.

[2286] Vœu de P. Staner, notamment : séance du 30/10/1953, section « Faune », *Troisième Conférence...*, ibid., p. 61.

[2287] Vœu de P. Humblet : séance du 30/10/1953, section « Faune », ibid., p. 64.

[2288] P. Humblet, directeur du Service des Eaux et Forêts du Gouvernement Général et T.G.C. Vaughan-Jones, du Department of Game and Tsetse Control de Rhodésie du Nord.

étroitement réglementés par l'ancienne coutume tribale et qu'une politique nouvelle, qui allouerait des privilèges cynégétiques particulièrement favorables à tous les membres d'une collectivité indigène, sans distinction de personne ou de lieu, entrerait vraisemblablement en contradiction avec les anciennes coutumes de ces populations. Elle juge souhaitable qu'en collaboration avec les autorités coutumières, il soit procédé à une coordination du droit coutumier et du droit écrit afin que les indigènes puissent se rendre compte que l'on ne poursuit pas un autre but que celui visé par la loi de leurs ancêtres, à savoir, la conservation des sources d'alimentation carnée »[2289].

Une autre grande préoccupation de la Conférence est d'organiser une gestion efficace de la faune, un « *game control* », sur des bases scientifiquement établies. Celle-ci engage les Etats nationaux à prendre des mesures de politique intérieure dans ce domaine, dans le sens d'une « limitation » et d'un contrôle des causes de la diminution de la faune : contrôle des armes à feu et de leurs munitions, police des animaux vecteurs de maladies, des déprédateurs de l'agriculture et l'élevage, des prédateurs de la faune, organisation du contrôle biologique et suivi des effets du contrôle par les insecticides et les installations de barrières à gibier. Les recommandations suivantes concernent les problèmes relevant de la coopération internationale en matière technique, scientifique et de propagande. Les conclusions de la sous-commission étudiant ce domaine portent sur la nécessité de développer la détermination des espèces par des méthodes communes de recensement, le marquage et le baguage d'espèces, les oiseaux migrateurs en particulier[2290], pour observer les déplacements et les migrations. Une attention particulière est tournée vers la protection de la faune cavernicole[2291]. La Conférence met aussi l'accent sur les deux directions à prendre par la recherche scientifique, l'une écologique et expérimentale, notamment à propos des maladies de la faune, l'autre systématique, en accordant davantage d'attention à la taxinomie, surtout pour les espèces économiquement et scientifiquement importantes. Finalement, elle affirme l'importance de l'éducation en faveur de la protection de la nature et le rôle à jouer par diverses sociétés, comme les sociétés de chasse, dans la conscientisation des populations à cette problématique.

La catégorisation d'espèces zoologiques protégées, telle qu'elle a été définie en 1933 est complètement remaniée et renforcée par la création d'une nouvelle classe (C), d'après le vœu de la délégation britannique (W. Bates), énumérant les espèces méritant une protection particulière dans certaines aires géographiques déterminées. Dès à présent, la classe A concerne les espèces en danger d'extinction en l'absence de protection aussi complète que possible contre la chasse, l'abattage et la capture ou celles menacées parce que spécialement recherchées ; la classe B réunit les espèces menacées d'extinction si aucune

---

[2289] Comptes rendus des séances, *Troisième Conférence Internationale...*, op. cit, p. 65.

[2290] D'après la demande de James Chapin, proposant un plan de baguage d'oiseaux du Congo belge : séance du 26/10/1953, ibid., p. 34.

[2291] Proposition de N. Leleup : séance du 26/10/1953, ibid., p. 33

action n'est prise pour les protéger ; dans la classe C, enfin, se retrouvent celles requièrent une protection égale à celle que leur confère leur inclusion dans la classe B mais dans certaines régions particulières seulement[2292]. Certains changements vont susciter des controverses, comme le déclassement du gorille des plaines de la classe A à B, mesure destinée à satisfaire les autorités françaises qui évitent de ce fait les reproches[2293] de tolérer et d'encourager l'abattage d'animaux de classe A et qui leur permet de percevoir des taxes pour le permis d'abattage et d'autoriser des prélèvements licites de dépouilles. Cette mesure va être totalement désavouée par l'I.P.N.C.B. qui argumente que des considérations d'ordre local ne peuvent motiver l'adoption d'une telle mesure à l'égard d'un animal en voie de disparition[2294]. Un autre exemple est l'inclusion du léopard en classe C, alors qu'il est jusqu'ici considéré comme une espèce nuisible dans de nombreux territoires. Des observations écologiques font état des déséquilibres préjudiciables aux intérêts humains provoqué par sa disparition et dès lors, des mesures de protection apparaissent ainsi désirables en sa faveur.

La Conférence de Bukavu témoigne de l'orientation future de la conservation de la nature vers l'aménagement des espaces davantage définis selon des programmes et perspectives particuliers. Ses résultats mettent en lumière que la seule création de réserves naturelles et la protection de certaines espèces rares ou en voie de disparition – notons au passage qu'elles sont désormais qualifiées d'espèces en voie « *d'extermination* » -, ne peut résoudre le problème vital de la sauvegarde de l'habitat humain qui se pose sur le continent africain. L'élaboration d'une politique générale de protection de la nature en Afrique doit nécessairement combiner les vœux des conférences techniques en matière de protection du sol, du tapis végétal, des ressources hydriques en vue d'y garantir la conservation de la couverture végétale spontanée, des sols, des eaux et des ressources naturelles dans l'intérêt principal des populations africaines.

[2292] Recommandations et Vœux, Proposition d'amendements n°2 et n° 3 : *Troisième Conférence...*, ibid., pp. 127-135.

[2293] Ces reproches émanent notamment du colonel P. Bourgoin, inspecteur général des Chasses et de la Protection de la Faune au ministère de la France d'Outre-Mer, qui relevait la destruction annuelle d'un millier de gorilles des plaines en Afrique Equatoriale Française, estimés à plus de cinquante mille individus, afin de protéger les cultures et les personnes (Séance du 28/10/1953 : *Troisième Conférence...*, ibid., p. 41).

[2294] Comité de direction, séance du 20/02/1954, pp. 8-9.

TROISIEME PARTIE

De la théorie à la pratique : Parcs Nationaux et résistances

Introduction

L'existence des Parcs Nationaux au Congo durant le temps colonial est émaillée, nous l'avons vu par de nombreux mouvements internes et externes, dont certains, le progrès des connaissances scientifiques, le développement du tourisme, le modèle de gestion qu'ils proposent, vont renforcer la reconnaissance nationale et internationale de cette œuvre originale. D'autres facteurs, par contre, vont contribuer à constamment les remettre en cause, tant dans leurs principes de base que dans leurs résultats pratiques. Ceux-ci sont fondamentalement induits par l'opposition de deux tendances globales divergentes, voire contradictoires, de plus en plus marquées dans les années d'après guerre et les années Cinquante par rapport à l'aménagement du territoire colonial. L'une vise à utiliser un maximum de terres pour exploiter les ressources naturelles du pays au meilleur rendement ; l'autre veut réserver de vastes espaces déterminés dans un but de conservation immobile et immuable de leurs biodiversités. Ce duel entre « mise en valeur » et « conservation » est un exemple parfait de l'antinomie coloniale qui oppose « civilisation » et « sauvagerie » et de l'antinomie moderne entre les notions de « progrès » et de « tradition ». Deux visions temporelles se confrontent aussi, une vision à long terme, se marquant par la volonté de considérer des parcelles de vie sauvage comme un patrimoine et un héritage naturel témoin à conserver pour les générations futures et une vision à court terme, reflétant la critique et le refus de la première acception, du fait qu'elle constitue une entrave à la mise en valeur économique des régions où sont situés les Parcs Nationaux.

Selon nous, les Parcs nationaux constituent le cadre idéal pour analyser les luttes du pouvoir colonial sous le rapport de la résistance. Nous allons aborder dans les chapitres qui suivent deux types de « résistances » contradictoires, considérées sous deux points de vue différents : d'une part, la résistance menée par les parcs au développement des facteurs de mise en valeur et modernisation du pays – colonat, sociétés agricoles et minères - qui les assaillent de tous côtés et dont l'existence est constamment remise en cause par l'administration et la justice coloniale en place ; de l'autre, celle menée par les populations autochtones locales contre une pratique étrangère qui leur est imposée. La réponse la plus concrètes à cette résistance populaire se traduit dans les actes de « braconnage », perçus comme tels par les Européens, alors qu'ils semblent

davantage représenter pour les autochtones une reconduction de la normalité des activités traditionnelles et une non-reconnaissance de la séparation fictivement créée entre les parcs nationaux et les autres zones. Nous verrons comment ces deux types de résistances vont évoluer dans le temps et sur quelles questions elles porteront principalement.

Nous nous attacherons aussi à considérer la manière dont s'effectue la participation africaine à la mise en valeur économique de la région (ex pêcherie) et ses répercussions sur les espaces protégés, de même que la manière dont les populations vont être prises en étau par divers éléments perturbateurs, tels que les famines au Ruanda, le manque de terre pour le bétail et les émigrations forcées.

Les exemples de résistance dans les parcs nationaux sont nombreux. Telle est la raison pour laquelle nous avons privilégié la présentation d'un certain nombre de problématiques récurrentes et régionales liées à chaque parc en particulier. Nous développerons d'abord les intérêts qui se trouvent en jeu dans le processus de création du premier parc national créé par l'I.P.N.C.B., le *Parc National Albert* sur lequel nous nous sommes déjà longuement appuyé. Il nous semble qu'il illustre parfaitement le type le plus important de résistance, celui des populations locales contre la maîtrise et l'agencement des sols et de leurs ressources foncière par les colonisateurs belges. Suivant la chronologie, nous présenterons ensuite le cas du deuxième parc national créé sous la colonisation belge, le *Parc National de la Kagera* au Ruanda. Bien que celui-ci qui dépasse le cadre géographique de notre étude, nous ne pouvions passer sous silence les relations entre son installation, la question de la peste bovine, problématique importante à l'époque qui va alimenter pendant plusieurs décennies la littérature des colonies européennes d'Afrique orientale et centrale et la question des débouchés agricoles indispensables à l'alimentation de populations en constante augmentation dans une région où les périodes de famine se succèdent. Le troisième exemple est celui du *Parc de la Garamba*, crée en 1938 dans le nord-Uele, en bordure de la frontière soudanaise. Son existence jusqu'en 1960 est intimement liée à la présence préalable d'une *Station de Domestication des Eléphants* et aux chasses pratiquées dans sa zone d'action et qui va déterminer en grande partie l'existence du parc ; l'extraction de gisements aurifères aux alentours et dans le parc va également risquer d'empiéter sur ses prérogatives. Un dernier cas est lié à la création du *Parc National de l'Upemba* en 1939 au Katanga, sur un territoire géré par le *Comité Spécial du Katanga*, organisme parastatal qui dispose d'une grande liberté de décisions et d'actions

Nous aurions pu consacrer une thèse à chacune des parcs nationaux, tant ceux-ci sont particuliers, tant au niveau de leur environnement naturel du sol et du sous-sol qu'aux populations qui vivent aux alentours et aux entreprises coloniales qui s'y développent. Pourtant s'y rencontrent des caractéristiques et

des évolutions communes à tous, que nous tenterons de mettre en évidence dans nos conclusions.

Chapitre I
L'envers du décor : quelques pistes de réflexion

Dans un premier temps, pour comprendre ces notions de résistances populaires face à l'érection des parcs, il nous semble essentiel de considérer la manière dont les autochtones vont être exclus de ces terres réservées et si cette exclusion est totale ou partielle et si elle ne représente qu'une face d'une exclusion plus systématique de toutes tentatives de prise de pouvoir. Cet état de fait doit cependant être replacé dans l'esprit du temps qui va progressivement évoluer vers la prise de conscience de l'Etat de la nécessité de faire participer la population à certaines décisions et de la possibilité qu'elles deviennent un garant essentiel de la réussite du projet.

1. L'éviction des Africains de la chasse

Dans la grande majorité des sources littéraires émanant de la période coloniale, la représentation des Africains par rapport à l'environnement géré par la pratique coloniale ne varie guère entre 1885 et 1960. Les documents les présentent globalement comme les principaux ravageurs d'un environnement qui mérite le gardiennage des Européens. Plus spécifiquement, dans le domaine de la chasse, tel que nous l'avons observé dans le Livre I de cette thèse[2295], le chasseur africain est maintenu dans un rôle de « braconnier », terme à mettre en rapport, selon Mackenzie, avec l'apparition et le développement progressif d'une chasse européenne codifiée[2296], avec ses normes comparatives propres[2297] et la chasse pratiquée en dehors de ce code chez tous les peuples colonisés, et qui est, par extension, barbare et cruelle. Ce processus d'exclusion des Africains de la chasse est un trait commun à tous les pouvoirs coloniaux en Afrique. En Afrique Orientale Allemande, des nouvelles législations sur le gibier en 1898 ferment l'accès des populations locales aux sources carnées provenant de leurs méthodes de chasse traditionnelles, tandis qu'à la même

[2295] Voir p. 139.
[2296] J. MACKENZIE, op. cit., pp. 299-305.
[2297] Dans ce code émerge la mise en valeur de règles strictes de chasse : chasse avec sentiment, distinction dans le gibier à abattre, poursuite des animaux blessés, volonté de connaître les mœurs du gibier et son environnement, connaissance des armes à feu et de la balistique, membre de club de chasse.

époque, lord Delamere[2298] exerce une pression sur le Foreign Office pour interdire la chasse aux Africains dans l'East African Protectorate (Kenya)[2299]. Nous avons cependant également observé auparavant que, dans une large économie de chasse pratiquée par les Européens, ceux-ci favorisent malgré tout activement une coopération avec les chasseurs et les commerçants autochtones[2300]. Le succès des chasseurs blancs est, en effet, surtout basé sur l'art des traqueurs africains et leur connaissance précise de l'environnement. Les Européens tournent cette dépendance à leur avantage en combinant l'expertise locale et la technologie européenne.

Pourtant, tandis que la législation renforce la séparation des chasses pratiquées par les Européens de celles des Africains et pose des freins à la chasse en général en réponse aux pressions internationales à propos de la protection de la faune sauvage, les activités sur le terrain démontrent une variété de comportements de chasse et le transfert d'une discrimination raciale à l'accès des ressources naturelles à une mixité sociale réglée en fonction d'interêts économiques en jeu. De nombreux Africains ont, en effet, accès à un armement moderne fourni par les Européens et deviennent des sous-traitants en viande de chasse ou en productions animales pour de nombreuses entreprises coloniales qui nécessitent une alimentation carnée pour leurs agents ou leur main-d'oeuvre.

Les restrictions en matière de chasse coïncident avec celle du port des armes à feu et de leurs munitions. Les limites des interdictions sont progressivement réglées par les commissaires de districts aux fins de contrôle. Tel est le cas sous la période de l'Etat Indépendant, où s'effectue un contrôle serré des armes qui passent dans les mains des populations locales, par le biais du commerce, des échanges, des dons et qui vise essentiellement à garantir la sécurité des ressortissants européens dans la région. De même, dans les colonies britanniques, l'accès des Africains au gibier est interdit par l'élaboration des lois sur les armes, armes qui circulent depuis longtemps mais dont le nombre croissant est en rapport avec l'imposition des lois de l'administration coloniale et grâce, notamment, à leur échange contre l'ivoire. Là aussi, comme au Congo, les colonisateurs britanniques entreprennent une chasse aux armes en élaborant une législation de contrôle de la possession d'armes et l'interdiction progressive de plusieurs catégories d'armes de chasse pour des motifs de sécurité publique. En lutte contre les chasseurs Ndebele armés durant la guerre de 1893 et les révoltes en 1896-1897, l'administration coloniale confisque leurs

---

[2298] Il s'embarque pour le Kenya (1887), gros propriétaire foncier et installe une ferme près de Nairobi où il développe l'industrie laitière et expérimente des croisements de bétail indigène et exogène.
[2299] J. MACKENZIE, op. cit., p. 206.
[2300] Voir pour l'utilisation par les Européens de l'intérêt des Africains pour les relations commerciales : MUBANZA MWA BAWELE, « La politique locale africaine à la fin du XIXème siècle et la colonisation européenne. Une des faces africaines de la colonisation », *Zaïre-Afrique*, n° 97, 1975, pp. 222-246.

armes et les entreposent dans des arsenaux, une fois les rebellions écrasées[2301]. Après la Première Guerre mondiale, la Belgique, la Grande-Bretagne, la France et le Portugal, notamment, signent le protocole de la *Convention de Saint-Germain-en-Laye* (10 septembre 1919) sur le commerce des armes et des munitions, dont l'objectif est d'empêcher la vente et la dispersion des armes de guerre dans le monde pour renforcer la paix et la sécurité publique, notamment en exerçant une surveillance spéciale dans certaines régions colonisés d'Asie et d'Afrique[2302]. Par ce biais, elle renforce une législation qui interdit aux autochtones de circuler et de détenir n'importe quel type d'armes, armes perfectionnées et armes de traite, mais également tous les moyens de chasse et de défense traditionnels - lances, javelines, arcs et flèches, haches, couteaux de guerre -, s'ils ne sont pas porteurs d'une autorisation émanant de l'administration territoriale[2303]. L'interdiction va également être un peu plus tard appliquée aux armes empoisonnées, toutefois munie d'un amendement déterminé par l'administrateur territorial et qui lève l'interdiction pour la lutte contre les fauves[2304].

L'Etat colonial va utiliser en théorie des instruments privilégiés pour surveiller activement les populations et leurs armements [2305] : appareil législatif complexe, enquêtes territoriales sévères pour l'octroi des autorisations de chasse, poursuite des fraudes et augmentation du coût des permis. En pratique, cependant, certains phénomènes prouvent que ces instructions ne sont pas suivies à la lettre par le personnel de la colonie. Les administrateurs territoriaux restent en général inactifs dans la recherche d'armes détenues par les autochtones ; au contraire, ils semblent fournir aisément des autorisations de chasse aux populations qu'ils contrôlent. Le *Rapport annuel de l'administration de la Colonie* de 1937 mentionne la délivrance en faveur des autochtones, de 2154 autorisations individuelles et de 664 autorisations collectives de chasse pour l'ensemble de la colonie, chiffres qui peuvent sembler assez dérisoires comparativement à l'ensemble de la population - près de 10.220.000 individus, répartis en 1629 chefferies -, mais qui dénotent cependant de la part des autorités la difficulté d'accorder une attention plus soutenue à leur égard qu'à celui des Européens sur place - 969 permis de chasse accordés aux résidents, sur une population

---

2301 J. MACKENZIE, *The Empire of the Nature*, op. cit., p. 139.

2302 Il était stipulé que dans ces régions, « *vu l'état de civilisation des populations* », le libre commerce des armes, y compris celles qui n'étaient pas des armes de guerre, constituait « *un danger pour la civilisation ou la tranquilité publique* » (*Chambre des Représentants*, n° 125, séance du 02/03/1920, exposé des motifs, pp. 1-2). Le projet de loi (15/01/1920) fut présenté à la Chambre des Représentants (02/03/1920) mais ne fut pas ratifié par la Belgique et remplacé par une convention internationale sur le même objet, signé à Genève le 17/06/1925.

2303 Décret du 16 juillet 1918 (*B.O.*, 1918, pp. 323-326).

2304 Décret du 2 mars 1921 (*B.O.*, 1921, pp. 306-307).

2305 Rapport du Conseil Colonial sur un projet de décret modifiant le régime relatif au port d'armes dans la Colonie, Bruxelles, 20/12/1935 (*B.O.*, 1935, p. 98).

masculine totale de 12.728 personnes, toutes nationalités confondues, au 1er janvier 1938 -[2306].

La législation de 1937 réglementant la chasse et la pêche autorise les autochtones à chasser selon certaines conditions pour subvenir à la subsistance alimentaire nécessaire de la communauté ou de leurs besoins d'échanges traditionnels, tandis que l'achat, la vente et le troc de viande de chasse sont interdits[2307]. Elle réduit cependant l'utilisation collective des armes à feu modernes et de certaines armes traditionnelles tandis que le fusil à piston est encore autorisé dans le cas d'autorisations individuelles moyennant une taxe et une permission spéciale de l'administration du territoire. Le rapport du Conseil Colonial interdit, dès 1939, la pratique des chasses traditionnelles aux pièges métalliques et fosses[2308]. Durant la guerre, ces procédés sont quelque peu relâchés car nous constatons un plus grand laxisme de la part des autorités locales qui accordent gratuitement de nombreuses autorisations de chasse aux autochtones - 15.217 autorisations individuelles et 450 autorisations collectives en 1945, contre 1173 pour les résidants européens -[2309]. L'Etat tente de reprendre la situation en main après la Deuxième Guerre mondiale par toute une série de mesures taxatoires – taxes provinciales, taxes supplémentaires pour l'abattage d'éléphant[2310], augmentation du permis de port d'armes et de munitions[2311], diminution des permis de chasse accordés aux autochtones - pour répondre à la mulitplication des abattages et pour fournir à l'Etat un supplément de recettes. Ces mesures vont provoquer à leur tour un retournement de la situation puisque les populations vont s'y adapter en demandant moins de permis de chasse à l'éléphant - 3504 demandes officielles en 1948 contre 7086 en 1946 -, notamment mais en contournant davantage des lois par une pratique illicite ne comportant ni autorisations ni permis[2312]. L'Etat va alors prendre des mesures pour contrôler plus efficacement la situation et accorder davantage de permis au niveau régional en matière de taxes et de licences. Dans les années Cinquante, les autorisations individuelles vont être multipliées par cinq puis par sept - 8164 en 1949, 32.200 en 1950, 59.134 en 1951, 65.616 en 1953.

Ces indications démontrent plusieurs observations générales. La première est que les mesures législatives doivent être interprétées comme des véritable instrument de coercition destinés à cadenacer les autochtones car lorsque l'Etat se montre plus laxiste dans la réglementation cynégétique, ceux-ci sont, en

---

2306 Chambre des Représentants, *Rapport annuel sur l'administration de la Colonie du Congo Belge*, Bruxelles, 1937, p. 180.

2307 Décret sur la chasse et la pêche du 21 avril 1937 (*B.O.*, 1937, pp. 356 et svtes).

2308 Ordonnance du 15/06/1939 (P. PIRON – J. DEVOS, *Codes et Lois du Congo Belge, t. III, Matières sociales et économiques*, 8ème édit., Bruxelles – Léopoldville, F. Larcier – Ed. Codes et Lois du Congo Belge, 1959, p. 354.

2309 Chambre des Représentants, *Rapport*..., ibid., 1945-1946, pp. 355-356.

2310 Ordonnance du 05/12/1947 (ibid., p. 355).

2311 Décret du 02/03/1948 (*B.O.*, 1948, p. 265).

2312 Chambre des Représentants, *Rapport*..., ibid., 1948, pp. 250-251.

parallèle, grévés de taxes plus lourdes. En réponse à cette situation, la population autochtone a toujours essayé de tanguer tant bien que mal entre les prescriptions législatives. Ceci se remarque, notamment par un rapport inversemment proportionnel entre le nombre de permis individuels de chasse et de permis collectifs : les uns augmentent lorsque les autres diminuent, de manière à garder un certain équilibre dans les activités de chasse. Une autre constatation s'impose. La hausse constante des permis de chasse durant la période coloniale répond assurément à une demande de plus en plus importante en alimentation carnée et en dépouilles animales de la part des centres d'activités économiques, minières, agricoles au Congo. Elles dénotent finalement un phénomène global lié aux déprédations animales de plus en plus nombreuses : le phénomène de chasse constitue également une réponse à la lutte entre les hommes et les animaux sur un même territoire. En effet, la faune, progressivement confinée par l'occupation coloniale agressive et systématique des terres, se trouvait de plus en plus en concurrence pour ses espaces vitaux, avec les populations locales et les installations coloniales.

L'exclusion des Africains de la chasse correspond à l'impossibilité d'accéder à une source importante de subsistance. Elle répond également à l'idée générale que les Africains sont les premiers destructeurs de leurs ressources naturelles en utilisant une série de pratiques traditionnelles qui ne sont pas en conformité avec les savoirs importés par les colonisateurs. Le phénomène des feux de brousse en est un exemple significatif. En 1889 déjà, Edouard Dupont observe cette pratique durant son voyage au Congo et reconnait que si celle-ci n'est pas l'apanage des « *races inférieures* », car « *les nations qui sont en tête de la civilisation* » l'utilisent également ; il soutient l'argument que la distinction s'opère au niveau de leur gestion différente des ressources naturelles. Il oppose ainsi le pragmatisme des nations les plus « évoluées » qui transforme les paysages de manière rationnelle pour y puiser les ressources nécessaires aux besoins de leurs populations à l'inconséquence des Africains qui tarissent autour d'eux d'énormes sources de richesses naturelles : « *C'est l'imprévoyance et l'esprit de dilapidation poussés à leurs dernières limites* »[2313].

Les Africains sont donc, a fortiori, identifiés comme la cause principale de l'extermination du gibier. Le Britannique Cuthbert Christy livre à Edmond Leplae la situation de la réserve de chasse du nord-est du Congo (Aka-Dungu) où un « *massacre* » d'éléphants est perpétré par les autochtones et préconise une diminution drastique ou la suppression de leurs droits de chasse car ils sont, d'après lui, les « *vrais destructeurs des éléphants tandis que quelques européens y contribuent pour un nombre insignifiant* »[2314]. L'éviction des autochtones de la chasse dénonte une stratégie économique planifiée, mais renvoie également à des connotations culturelles stéréotypées qui ne vont pas disparaître, malgré l'ouverture progressive de certaines personnalités belges à partir des années Cinquante à

[2313] Id., p. 703.
[2314] A.A./Agri 413 : lettre de Leplae au chef de cabinet du roi, Bxl, 29/03/1932.

l'idée que les modes de gestion traditionnelle des ressources fauniques doivent être prises en considération et fournir, peut-être, matière à réflexion pour l'avenir. Dans l'esprit du grand public, la hiérarchisation entre les races transparaît également au sujet de la chasse pratiquée par les autochtones. Le quotidien belge, *La Dernière Heure* mentionne en 1934 le souhait de certains milieux d'une modification plus sévère de l'arrêté du 28 février 1928 qui punit la cruauté envers les animaux : « *L'indigène qui est cruel par nature envers l'animal, devrait recevoir nécessairement une éducation plus appropriée à ce sujet* »[2315].

L'éviction des autochtones de l'accès aux terres dans les espaces réservés à la conservation de l'environnement va également prendre d'autres formes, nombreuses et complexes, et qui vont les priver, par la même occasion, de certaines pratiques traditionnelles utilisées dans leur gestion courante des ressources naturelles, comme la chasse et la pêche, la pratique des feux de brousse, l'élevage, la collecte de bois de chauffage, de sel, de cuivre, etc.

2. L'exclusion des populations des Parcs nationaux

Les Parcs nationaux, à l'instar des législations sur la chasse et de celles en faveur de la protection de la faune sauvage, ont été conçus sans s'ouvrir à un questionnement sur les modes de gestion des populations locales de leurs ressources naturelles. L'idée de création d'îlots où les biotopes sont préservés de manière intacte, se réalise en considérant que les populations qui y vivent constituent *a priori* des éléments perturbateurs dont la mise en « externalité » est une condition essentielle à la bonne marche des opérations. La pratique coloniale va envisager des modalités de tranferts physiques des populations, entraînant, par la même occasion, le transfert d'une main-d'œuvre vers des régions où elle peut être utilisée dans un travail salarié, dans les milieux urbains en voie de développement, dans l'industrie et les mines, dans les travaux d'infrastructure ou dans l'agriculture extensive et d'exportation.

Le contournement de cette éviction généralisée, tant à propos de la chasse et de l'utilisation des pratiques traditionnelles des ressources naturelles qu'à propos des terres sur lesquelles ils vivent et pratiquent leurs droits d'usage traditonnels, est un signe distinctif d'une désapprobation des populations locales à l'égard de l'autorité coloniale. La réponse la plus courante à la situation est le « braconnage », qui doit être considéré, non pas comme une volonté délibérée de destruction des ressources mais plutôt comme un moyen de résistance vis-à-vis du contrôle administratif et un mode d'expression de protestation contre un état de domination subie et l'autoritarisme d'un concept occidental importé, la conservation de la nature, qui ne leur est pas familier. Ainsi, nous pouvons

[2315] « La règlementation de la chasse au Congo. Une nouvelle ordonnance pour mettre fin aux massacres de gibier », *La Dernière Heure*, 19/04/1934.

considérer que ces exemples éclairent le fait que le braconnage représente une forme de protestation devant cette discrimination aux droits. Néanmoins, cet aspect des choses ne doit pas cacher un autre phénomène, qui est tout aussi important ou peut-être davantage. Il révèle, d'une part, une situation de pauvreté, induite par des phénomènes environnementaux - sécheresses, maladies, famines - et/ou par une déstabilisation des circuits sociaux et d'échanges traditionnels. L'expression utilisée en 1982 par Robert Allen, conseiller auprès de l'*Union Internationale pour la Conservation de la Nature* (U.I.C.N.), pour définir les parcs et réserves d'Afrique du Sud comme « *des garde-manger entourés par la faim* »[2316] nous semble trop restrictive et hors propos ; nous pouvons néanmoins nous interroger sur les erreurs commises durant cette époque et faire ressortir les faiblesses d'une politique menée à cet égard.

Divers travaux historiques ont démontré à quels points les populations africaines sont globalement et délibérément évincées des zones choisies comme lieu d'érection des réserves naturelles. Tel est notamment le cas au Kruger National Park en Afrique du Sud au sujet duquel Jane Carruthers, dans son ouvrage, « *The Kruger National Park. A social and Political History* »[2317], démontre le parallèle entre l'exclusion physique des populations locales du parc et, par conséquent de leurs ressources naturelles, et leur exclusion du processus politique par le gouvernement de Prétoria. Le Kruger Park, considéré par le public blanc d'Afrique du Sud comme un symbole moral de la nation à protéger son héritage naturel, manifeste au contraire pour les Africains une structure d' « *apartheid repression* »[2318]. Des appels pour l'abolition du parc sont lancés en réponse à l'appauvrissement des populations locales, souffrant de l'absence de terres agricoles et reléguées dans des environnements ruraux ou urbains dégradés et surpeuplés[2319]. Terence Ranger nous retrace une histoire similaire dans l'histoire des Matopos Hills[2320], région de l'East African Protectorate qui est transformée en Parc National en 1926, établi sur le site de la tombe de Cecil Rhodes (1853-1902)[2321]. Les populations de la région y sont peu à peu évincées

---

2316 ALLEN, R., « L'écodéveloppement en marche », *Nouvelles de l'Ecodéveloppement*, 1982, 17, p. 17.

2317 J. CARRUTHERS, *The Kruger National Park. A social and political History*, University of Natal Press, Pietermaritzburg, 1995.

2318 E. KOCH – D. COOPER – H. COETZEE, *Water, Waste and Wildlife : The Politics of Ecology in South Africa*, London, 1990, cité par J. CARRUTHERS, op. cit., p. 89.

2319 J. CARRUTHERS, op. cit., pp. 89-90.

2320 RANGER, T., *Voices from the Rocks. Nature, Culture and History in the Matopos Hills of Zimbabwe*, Baobab-Indiana University Press-James Currey, Harare-Bloomington & Indianapolis-Oxford, 1999, p. 65.

2321 Asthmatique, il quitte l'Angleterre pour rejoindre un frère fermier au Natal, en Afrique du Sud, puis le suit dans la région diamantifère de Kimberley où il se lance dans un petit commerce (1870-1876). Il termine ses études à Oxford puis retourne en Afrique du Sud (1881) où il achète l'ensemble des concessions de diamant de Kimberley (1885) puis rachète le groupe Barnato et forme la De Beers Consolidated Mines, s'assurant le monopole du commerce mondial de ce minerai sud-africain (1888). Elu à l'assemblé législative du Cap, il est élu Premier ministre de la colonie (1980) et crée la British South Africa Company (1889) avec laquelle il occupe la région du Matabele et du Mashona pour le compte de l'empire britannique (1894) et qui gère l'admnistration des territoires conquis en Afrique centrale et australe (Rhodésie du Nord et du Sud). En Afrique du Sud, il tente de convaincre les Boers de s'intégrer dans une Fédération sud-africaine et, devant leur refus, d'envahir le Transvaal. Il

durant les luttes pour l'appropriation coloniale des terres et pour faire taire les contestations populaires. En 1965 seulement, le *Matopos National Park* est totalement vidé de ses hommes et de leur bétail selon un plan organisé par le *Forestry Department* de la colonie depuis 1946. Néanmoins, leur éviction du parc entraîne des résistances et la mise sur pied d'une organisation rebelle, *Safasonke*[2322].

Cette résistance n'est pas spécifique aux conflits d'intérêts opposant la population locale et les gestionnaires des parcs nationaux. Ces espaces réservés constituent bien, cependant, un lieu idéal de la contestation générale contre la colonisation qui entraîne la désintégration et la désinstallation des pouvoirs africains en place. Pour le cas du Congo belge, les études historiques portant sur les relations entre les parcs nationaux du Congo durant la colonisation et les populations avoisinantes sont, jusqu'à ce jour, inexistantes, à l'exception de la récente thèse de doctorat en Anthropologie menée par l'historien et anthropologue Joseph Nzabandora. Originaire de la région, sa recherche intitulée *Histoire de conserver : Evolution des relations socio-économiques et ethnoecologiques entres les parcs nationaux du Kivu et les populations avoisinantes*[2323] présente en particulier les fondements socioculturels et économiques de communautés claniques et lignagères du Nord-Kivu. L'auteur apporte une vue nouvelle sur certaines problématiques plus particulières à l'intérieur du P.N.A., notamment le rôle des pygmées Batwa sur les contreforts des volcans des Virunga et des pygmées Bayanda, la réaction des paysans du nord-Kivu aux expropriations foncières au profit du parc, les relations entre le P.N.A. et les pêcheurs Wanande du lac Edouard[2324]. Il faut également mentionner une série d'enquêtes de terrain qu'il conduit avec K. Chifundera au Parc National des Virunga, dénomination actuelle du P.N.A. et dont certains résultats ont fourni une synthèse sur les relations entre les parcs nationaux du Kivu et ses populations avoisinantes,

---

démissionne de son poste devant l'échec de cette politique (1896) (notice biographique, *Wikipédia* ; http://www.britishempire.co.uk/biography/rhodes.htm;
http://www.encyclopedia.com/html/R/Rhodes-C1.asp).

[2322] ALEXANDER, J. – McGREGOR, J. – RANGER, T., *Violence and Memory. One Hundred Years in the 'Dark Forests' of Matabeleland*, Social History of Africa, James Currey-Heinemann-David Philip-Weaver Press, Oxford-Portsmouth, NH-Cape Town-Harare, 2000, p. 48. L'ouvrage concerne l'histoire locale de la région du Matabele (Zimbabwe) et plus spécifiquement la Réserve forestière de Shangani, depuis les guerres de conquêtes coloniales en 1893 et 1896, l'histoire de l'expropriation des ses populations et l'intervention agraire durant la colonisation, l'histoire de la résistance nationaliste et sa répression dans les années '60, jusqu'à la guerre de libération des années '70 et la violence post-coloniale des années '80, mais avec le fil conducteur de leur environnement de « dark forests » qui est une point focal de l'histoire de la Shangani. Les auteurs manifestent par ce biais leur intérêt pour l'influence de la terre et de l'environnement sur l'histoire politique de la région.

[2323] J. NZANBANDORA Ndi MUBANZI, *Histoire de conserver : Evolution des relations socio-économiques et ethnoecologiques entres les parcs nationaux du Kivu et les populations avoisinantes*, thèse de doctorat – Fac. Sciences sociales, politiques et économiques, sect. Sc. Sociales-Anthropologie, P. de Maret (prom.), ULB, 2002-2003.

[2324] Citons, entre autres : « Le rôle des Pygmées Twa des contreforts des Volcans Virunga dans l'histoire socio-économique et socio-politique du Nord-Kivu, fin XIXè-début XXème siècle », *Cahiers du Ceruki,* 2ème sér., 8, 1983, pp. 1-39 ; « Les expropriations foncières au profit du P.N.A. et les réactions des paysans du Nord-Kivu, 1925-1983 », *Cahiers du CERPRU*, 1-1, 1984, pp. 41-98.

parue dans le troisième volume de la série consacrée à l'*Avenir des Peuples des Forêts Tropicales (AFPT)*[2325]. L'auteur fait également mention de toute une série de mémoires de licence en Histoire et en Sciences Sociales de l'Institut Supérieur de Pédagogie de Bukavu, rédigés entre 1980 et 1996 et consacrés à cette problématique[2326], preuve de l'intérêt de la population locale pour le passé de cette région et de l'incidence actuelle de la présence du parc.

Ces travaux nous ont apporté un éclairage nouveau et particulier sur la nécessité de considérer l'importance des modes de gestion traditionnels de la nature qui s'apparentent à une volonté de protection et de conservation de certaines espèces animales, régie en fonction de la coutume. Ce sujet fondamental, conciliant des recherches ouvertes à la perspective historique autant qu'anthropologique dépasse largement l'angle d'analyse de cette thèse. Elle démontre cependant la nécessité de fournir à la recherche des connaissances puisées tant dans les sciences humaines que sociales et naturelles et qui, sans cette approche interdisciplinaire, risque d'être tronquée de composantes importantes destinées à la compréhension globale du phénomène. Nous pensons également que les particularismes régionaux et locaux pourraient avantageusement être étudiés sous l'angle des relations entre les parcs nationaux et leurs populations riveraines. Si quelques études ont été fournies pour le Parc National des Virunga, il nous semble qu'elles devraient s'ouvrir aux Parcs Nationaux de l'Upemba et de la Garamba, au Congo, de l'Akagera au Ruanda, ainsi qu'aux créations plus récentes, telles que le Parc National Kahuzi-Biega, de la Salonga et des Okapis. Ceci est la raison pour laquelle nous nous limiterons à cerner quelques caractéristiques fondamentales des conflits d'intérêts qui émaillent la vie des parcs nationaux dans leur ensemble, en gardant à l'esprit, qu'il s'agit d'une première approche de ce type de problématique, qu'elle est donc de portée plus générale et nécessairement tronquée des cas spécifiques. Il nous importe donc davantage ici de présenter l'évolution chronologique de ces conflits pour percevoir l'évolution globale de la problématique. Il est auparavant indispensable de présenter le cadre légal du partage des terres dans le système colonial belge ainsi que la place et le statut des autochtones dans celui-ci.

3. La question foncière

Le problème foncier le plus aliénant pour la population locale est l'attribution des terres vacantes à l'Etat, qui a le droit de les concéder à des tiers, selon son

---

[2325] S. BAHUCHET – P. de MARET (eds scient.), *Les peuples des Forêts Tropicales Aujourd'hui, vol. III, Région Afrique centrale*, APFT-ULB, Bruxelles, 2000, pp. 428-450.

[2326] Ainsi, Z. GAPIRA wa MUTAZIMIZA, *Les incidences socio-économiques et politiques de la création du P.N.A. dans le Territoire de Rutshuru* (1980) ; W. BAITSURA MUSOWA, *Impact du PNVi sur la population de la zone de Beni (1935-1978)* (1982) ; H. MBILIZI UBIGHI, *La conservation de la nature chez les Lega des Bamuguba/Sud en Zone de Shabunda au Sud-Kivu* (1996), pour ne citer que quelques exemples.

choix (public ou privé). Ce système, hérité du régime de l'Etat Indépendant, implique l'attribution de vastes concessions à des entreprises privées, pour les besoins de mise en valeur économique des terres dont Léopold II ne peut supporter seul les coûts. Durant la colonisation, le système de concessions s'élargit à d'autres types d'établissements, sociétés missionnaires, compagnies privées et colonat. Cette appropriation *de facto* devient une source de graves malentendus entre l'administration coloniale et la population africaine. Ainsi l'appropriation des terres vacantes par le *Comité National du Kivu* en 1928 au profit de la *Compagnie des Chemins de Fer des Grands Lacs* (M.G.L.) couvre 800 000 hectares de terres où vit une forte densité humaine. En 1933, l'espace géré par le CNKi se réduit de moitié à cause de cela et 150 000 ha en sont concédés à des compagnies privées et à des colons[2327]. Le politologue Jean-Claude Willame parle d'« *aliénation foncière* » pratiquée par l'administration coloniale au Nord-Kivu où les populations sont à leur tour dépossédées de leurs espaces naturels par le colonat et par la création du Parc National Albert[2328]. Il reprend la citation énoncée par la *Commission pour l'Etude du Problème Foncier* instaurée entre juillet 1956 et fin 1957[2329] qui souligne que « *des enquêtes locales nous permettent d'affirmer que les sentiments de haine que les indigènes portent au Comité National du Kivu ne sont surpassés que par ceux qu'ils ont contre les Parcs Nationaux et spécialement contre le Parc Albert* »[2330]. Sans aucun doute, l'aliénation de quelques 81.830 ha en faveur du P.N.A. a sérieusement aggravé les problèmes causés par le manque de terres cultivables.

La législation foncière de la colonie consacre, par principe, le régime de domanialité des terres vacantes, c'est-à-dire, que les terres non grevées de droits au profit de tiers, autochtones ou allochtones, appartiennent à l'Etat[2331]. Ce principe, formulé lors de la proclamation de la constitution de l'E.I.C. en 1885, est repris dans le *Code Civil Congolais* de 1912, qui confirme l'appropriation coloniale des « *terres sans maître* », à l'exclusion des droits coutumiers des autochtones[2332]. Il distingue dès lors deux types de terres. Les « terres indigènes » sont réglées par la coutume et les usages locaux. Les autochtones peuvent librement y exercer leurs droits coutumiers traditionnels sous l'autorité du chef local et, dans certains cas, disposer du droit de les utiliser. Sur les « terres domaniales », ils peuvent également occuper certaines zones, comme celles concédées par l'Etat au *Comité Spécial du Katanga* ou du *Comité Spécial du Kivu*. Dans ce cas, ils ne possèdent que la libre jouissance de ces droits - droits

---

2327 R. LEMARCHAND, *Political awakening in the Belgian Congo*, Berkeley – Los Angeles, University of California Press, 1964, p. 118-119.

2328 J.-C. WILLAME, *Banyarwanda et Banyamulenge. Violence ethnique et gestion de l'identitaire au Kivu*, in Cahiers Africains, n° 25, Institut Africain – L'Harmattan, Bruxelles – Paris, 1997, p. 40.

2329 Voir pour la méthode de travail adoptée par la Commission, le mode d'application de la méthode et quelques résultats obtenus, l'article de D. BIEBUYCK – J. DUFOUR, « Le régime foncier du Congo Belge. Etude ethnologique et juridique », *Zaïre*, XII-4, 1958, pp. 365-382.

2330 R. LEMARCHAND, op. cit., p. 119.

2331 Ordonnance de l'administrateur général de Winton du 01/07/1885 (*B.O.*, 1885, p. 30).

2332 Décret du 31/07/1912 (*B.O.*, 1912, p. 799).

de chasse, de pêche, de passage, de cueillette et d'accès -[2333], afin de répondre aux nécessités de leur existence et à l'exercice de leurs droits coutumiers. La législation coloniale, enfin, ne reconnaît aucun droit de propriété des autochtones sur celles-ci. La colonie peut également disposer des terres vacantes, après avoir établi la disponibilité de celles-ci par des enquêtes de territoires, constatant notamment leur situation par rapport aux droits des autochtones[2334].

La législation foncière reconnaît donc les droits d'occupation du sol par les autochtones, ainsi que leurs droits d'utilisation du sol, la jouissance et l'usage des terres qu'ils occupent, mais elle développe un dirigisme selon lequel ces droits d'occupation sont déterminés en fonction de l'encouragement de l'Etat à y développer de nouvelles cultures, comme le latex ou des cultures de rapport[2335]. Le décret sur la législation foncière du 3 juin 1906 reconnaît aux autochtones le droit de chasse et de pêche et les usages en bois sur toutes les parties du territoire qui ne sont pas propriétés des particuliers, tout en se conformant aux lois en la matière et sous réserve des dispositions concernant la protection des animaux sauvages et la chasse aux éléphants :

> « *En dehors des terres qui leur sont attribuées, les indigènes peuvent couper le bois destiné à leur usage personnel, sauf les mesures que Nous Nous réservons de prendre pour assurer la conservation des forêts domaniales. Ils peuvent pêcher dans les fleuves, rivières, lacs, étangs et chasser dans les terres et forêts domaniales dans les limites des lois et règlements sur la matière et notamment du décret du 29 avril 1901, relatif à la protection des animaux vivant à l'état sauvage, du décret du 25 juillet 1889 et de l'arrêté d'exécution du 30 septembre 1905, relatifs à la chasse à l'éléphant* »[2336].

Cependant, le même décret reprend celui du 4 février 1897, stipulant une possibilité « *d'expropriation pour cause d'utilité publique* » dans le cas de mésentente à l'amiable entre les autochtones et l'Etat lors de l'attribution par ce dernier d'un supplément de superficie en des terres « *sur lesquelles existeraient au profit de tiers des droits de propriétés ou d'exploitation* ». Il stipule également que les dépenses d'expropriation des terres concédées sont à charge du gouvernement[2337]. L'expropriation va devenir une pratique courante du pouvoir colonial, surtout pour des raisons d'hygiène mais également pour mieux contrôler des populations qui montrent une certaine résistance aux impositions légales diverses - paiement de l'impôt, recensements administratifs et médicaux, obligations de cultures ou de main-d'œuvre pour des travaux d'infrastructure,

---

[2333] I.P.N.C.B., *Premier rapport quinquennal (1935-1939)*, Bruxelles, {1940}, p. 36.

[2334] HEYSE, Th., *Domaine de l'Etat. Domaine Public et Domaine Privé*, in *Les Novelles. Droit Colonial*, t. I, E. Picard, Bruxelles, 1931, p. 293.

[2335] Délimitation des terres occupées par les autochtones, détermination et constatation officielle de leurs droits d'occupation réalisés, par instructions du vice-GG Lantonnois, par les commissaires de districts, ainsi qu'encouragement aux nouvelles cultures, ainsi qu'attribution à chaque village une superficie de terres triple de l'étendue de celles habitées et cultivées par eux (Décret du 03/06/1906, *B.O.*, 1906, pp. 226-229).

[2336] Décret sur les Terres indigènes, art. 6 (ibid.).

[2337] Ibid., p. 227.

fidélisation des missions et écoles chrétiennes. De même, la création d'espaces destinés à la conservation de la nature est également considérée comme une raison suffisante d'expropriation pour cause d'utilité publique.

Au pragmatisme légaliste de ces mesures occidentales s'oppose une spécificité culturelle congolaise qui attache une importance capitale à la perpétuation des habitats sur les terres ancestrales. Celles-ci doivent être transmises par la descendance et gérées selon ses meilleurs intérêts, sans pouvoir être cédées à un tiers. C'est ainsi que l'administrateur territorial J. Dekonink, qui mène des enquêtes au début des années 1930 sur le droit coutumier des Bahutu de Rutshuru, observe que la propriété individuelle, au sens occidental du terme, n'existe pas ; les individus ne possèdent pas de droits fonciers mais sont les « usufruitiers » des terres ancestrales[2338]. Plusieurs études menées par divers administrateurs coloniaux dans la région, relatives aux enquêtes historiques, juridiques et politiques de territoire, offrent de nombreuses informations sur l'histoire des communautés lignagères et claniques, de même que les observations fournies par des missionnaires comme Albert Pages (1883-1951), Père Blanc d'origine française, supérieur de la mission de Nyundo depuis 1927 et auteur de nombreux écrits sur les populations Banyarwanda et celles vivant aux alentours du lac Kivu[2339]. Les unités foncières représentent la base de la solidarité interclanique, sur lesquelles viennent se greffer d'autres types de solidarités, territoriales, sociales, religieuses, politiques. Ces unités servent d'éléments fondamentaux d'identification sociale et individuelle dans de nombreuses régions du Congo, en particulier dans la région des Grands Lacs.

Ces terres ancestrales se composent également de sites sacrés, correspondant aux endroits de premiers établissements d'ancêtres-fondateurs de lignages, souvent issus de migrations précoloniales, comme cela est le cas, par exemple, des Wanande du Nord-Kivu. Les lignages possède le devoir de protéger et de défendre ces sites sacrés, qui sont jugés particulièrment importants pour la survie, l'identité et le bien-être social des communautés locales - fertilité des terres, fécondité des hommes, reproduction des animaux -[2340]. Lorsque l'I.P.N.C.B. propose l'incorporation de la plaine de la Semliki et des rives du lac Edouard dans le P.N.A., il le fait sans savoir que ces espaces constituent le couloir des migrations des populations du Nord-Kivu et abritent les collines funéraires des ancêtres-fondateurs des clans et lignages.

[2338] J. DE KONINK, « Le droit coutumier des Bahutu », *Bulletin des Juridictions Indigènes du Droit Coutumier Congolais*, 4-9, 1936, pp. 209-220.

[2339] Comme par exemple, A. PAGES, *Un royaume hamite au centre de l'Afrique* (Institut royal colonial belge, Bruxelles, 1933) ; *Au Ruanda, sur les bords du lac Kivu, ethnologie, histoire et religions*, 1919-1920 ; « Au pays des volcans », *Grands Lacs*, 4, 1953, pp. 33-43 (L. GREINDL, notice biographique, *B.B.O.M.*, t. VI, ARSOM, Bruxelles, 1968, col. 803-805).

[2340] « Kivu : Parcs Nationaux et Populations avoisinantes – Contraintes et atouts culturels », in BAHUCHET, S. – de MARET, P. (édit. scient.), *Les Peuples des Forêts Tropicales Aujourd'hui. Vol 3, Région Afrique centrale*, Programme Avenir des Peuples des Forêts Tropicales, APFT-CEE, Bruxelles, 2000, pp. 428, 432, 441.

En dehors de l'importance de la terre ancestrale pour les communautés, celles-ci établissent un lien intrinsèque entre le terroir « sauvage » et le terroir « humanisé », l'un n'étant pas viable sans l'autre. Des pratiques de régulations entre ces deux espaces s'opérent, impliquant des rituels sociaux appliqués aux éléments naturels - forêt, arbres, rivières, volcans, etc. Les animaux, en particulier, sont considérés comme investis d'esprits protecteurs et totemisés par les unités sociales ; ils se reproduisent prioritairement dans les forêts sacrées, considérées comme de véritables conservatoires ou réserves génétiques. Une distinction s'opère également entre les espèces animales. Celles élevées au rang d'animaux héraldiques ou celles faisant l'objet d'interdits alimentaires participent à une réglementation stricte de perpétuation de l'écosystème. Lorsque celles-ci deviennent trop abondantes dans une région donnée, les interdictions de chasse ou de pêche sont levées ; à l'opposé, lorsqu'une espèce est menacée d'extinction, la chasse et la consommation en sont interdites au cours de cérémonies. Une approche anthropologique sur ce sujet peut fournir ici, nous insistons encore sur le fait, une analyse plus fine et plus précise sur les enjeux capitaux pour les populations locales dans ce contexte. Elle permettrait d'aborder, sous un autre regard, les revendications des populations à la création des parcs ou les raisons pour lesquelles elles n'adhèrent pas au projet. Sur un plan strictement historique, l'analyse démontre que la possession des terres et l'accès à leurs ressources naturelles est un point de confrontation majeur entre les « conservationnistes » occidentaux et les autochtones.

Durant cette période, il n'y a pas de prise en compte des « externalités négatives » sur les populations car la focalisation se fonde essentiellement sur les obstacles politiques et économiques empêchant la bonne marche des parcs nationaux et non pas sur les obstacles culturels, sociaux et fonciers. Le système globalement dominant dans la création des parcs nationaux et des réserves, à l'échelle planétaire, consiste à exproprier et à indemniser les populations locales, avec peu et presque sans consultation. Bien que les formes revêtues soient extrêmement variées selon les pays, le système de propriété de la terre, le type de régime politique en vigueur, elles se basent toutes sur le modèle fondateur du *Yellowstone National Park* qui se diffuse dans le monde entier[2341] et qui est construit le premier sur l'expulsion des populations indiennes qui y vivent et y chassent. En outre, les mesures d'indemnisation prévue en tant que contrepartie de mesures visant le bien commun, ne sont pas sérieusement préparées, en particulier lorsqu'elles concernent les populations rurales marginalisées sans pouvoir de négociation avec le pouvoir colonial. Ce phénomène semble être une caractéristique constante dans toute l'Afrique

[2341] R. NASH, "The American creation of national parks", *American Quarterly*, 22-3, 1970, pp. 726-735; E. KEMPF (ed.), *The Law of Mother. Indigenous peoples and protected areas*, I.U.C.N., Gland, 1993; R.F. DASMAN, "National parks, nature conservation and future primitive", *The Ecologist*, 6-5, 1975, pp. 164-167.

coloniale[2342]. Le politologue Helge Kjekshus donne plusieurs exemples d'expropriation de populations sous l'administration coloniale britannique au Tanganyika, suite à la création de vastes réserves forestières et de chasse dans tout le territoire, mais toujours en périphérie de l'exploitation économique. Quarante mille personnes sont expropriées de leurs terres dans le district de la Liwale pour créer la Selous Game Reserve[2343], avec la perte pour les autochtones de la maîtrise écologique et d'exploitation des ressources naturelles de leurs propres territoires ancestraux. De même, au Kivu, la création du P.N.A. perturbe profondément les circuits d'échanges économiques anciens et l'affectation des ressources naturelles traditionnellement exploitées par les différents groupements de populations, selon une complémentarité économique, politique et magico-religieuse[2344].

Chapitre II
Les Parcs Nationaux et leurs entraves : quelques études de cas

1. « Parc National Albert », maladie du sommeil, pêcheries, bétail et démographie

1. 1. Expropriation et rachat des droits autochtones

Entre 1925 et 1934, la période se marque essentiellement par le flou juridique à propos de la répartition des tâches entre l'Institut et l'administration territoriale. En principe, dès la création du parc, il incombe à l'administration coloniale de fixer les limites du Parc en tenant compte des besoins des populations locales. Le pouvoir administratif et politique dans le PNA. relève directement de l'autorité du gouveneur général de la colonie. L'Institut reste étranger aux règlements des droits autochtones ; les cessions amiables de droits ou les procédures d'expropriation étaient rigoureusement organisées par la loi de la colonie. Néanmoins, celle-ci devait se conformer aux conditions de l'Institut.

[2342] D. COMPAGNON – F. CONSTANTIN, *Administrer l'environnement en Afrique*, Paris – Nairobi, Karthala – IFRA, 2000 ; E. RODARY (thèse et travaux, IRD Université).

[2343] KJEKSHUS, H., *Ecology Control and Economic Development in East African History. The Case of Tanganyika 185à-1950*, 2nd impr., James Currey-Mkuki na Nyota-EAEP-Fountain Publishers-Ohio University Press, London-Dar Es Salaam-Nairobi-Kampala-Athens, 1996, pp. 176-178.

[2344] BAHUCHET, S. – de MARET, P. (édit. scient.), op. cit., pp. 428 et 440.

Une première controverse importante sur le P.N.A. porte sur la question essentielle de l'imbroglio législatif et juridique concernant le sort de populations du PNA et le règlement de leurs droits. Dès la création du parc en 1925, une difficulté s'impose d'emblée à propos de la notion de « réserve naturelle intégrale » où l'homme a cessé d'intervenir directement et indirectement sur son environnement : certaines zones de la région constituée en réserve sont habitées par des populations possédant des droits acquis essentiels à leur subsistance et reconnus par la législation coloniale[2345]. Le décret de 1925 ne prévoit à ce moment aucune mesure d'expropriation ; au contraire, les populations restent tolérées sur les terres qu'elles occupent avant la création du parc, mais des mesures sont prises pour interdire, de façon absolue, tout fait de chasse sur le gorille, et, sous réserve des droits et besoins des autochtones, tout fait de chasse sur les autres espèces sauvages, même nuisibles, sauf en cas de légitime défense[2346].

Pour coller au principe de base de la réserve, le décret de 1929 prévoit pour la première fois deux types de mesures pour y répondre : l'expropriation des autochtones du parc et la cession à l'amiable de leur droits. L'expropriation des populations locales est une procédure strictement organisée par la loi de la Colonie ; elle suppose aussi une compensation :

> « *les indigènes ne pourront être contraints de quitter les terres qu'ils occupent que moyennant une indemnité équitable et la mise à leur disposition de terres de superficie et de valeur au moins égales* »[2347].

Le caractère hybride du parc, composé d'une réserve naturelle intégrale et de territoires-annexes, conduit néanmoins à la pratique de deux opérations administratives distinctes auprès de la population locale vivant sur l'ensemble du territoire du parc national. Le première vise à sédentariser certaines communautés qui sont enclavées dans la réserve en fixant par une enquête cadastrale l'étendue et les limites de leurs zones d'habitations et de culture, avec l'organistion autour d'elles de zones inhabitées ou inoccupées qui reviennent de droit au P.N.A. et en prohibant toute immigration vers ces zones. Elle est destinée à freiner toutes nouvelles venues et installations de communautés dans cet espace. La seconde à l'objectif de faire émiger du parc d'autres communautés en échange de nouvelles terrres. Pour réaliser une expropriation dans les règles, le recensement de la population humaine du P.N.A. s'avère indispensable. Sa réalisation est pourtant suspendue suite à un conflit de compétences entre les autorités coloniales et l'institution, chacun voulant entreprendre sa propre enquête et se reprochant mutuellement certaines erreurs. Le travail des autorités territoriales est qualifié d'imprécis et peu

---

[2345] AA/PPA 428, dossier 3505 : min. Col. au min. AE, Bruxelles, 27/04/1925.
[2346] *B.O.*, 1925, p. 239.
[2347] *B.O.*, 1929, p. 791.

scientifique par les membres de l'institution, tandis que le P.N.A. est accusé par la territoriale d'abuser de ses compétences[2348].

Le décret de 1929 interdit ou limite aux communautés tolérées dans le parc l'exercice de leurs droits préexistants, dont l'exercice de la chasse, sans compensation aucune. Une tolérance est cependant accordée aux Pygmées, considérés comme un groupe en voie de disparition et dont l'autorisation de rester dans le parc coïncide avec l'opportunité de pouvoir les y étudier scientifiquement. Des populations marginalisées subissent le même sort ailleurs. Lors de la création du *Kalahari Gemsbok National Park*, par exemple, Piet Grobler, ministre des Terres, manifeste, à la fin des années 1920, le vœu que le parc devienne un refuge pour les Bushmen afin de les sauver de l'extinction. Conséquemment, plusieurs groupes de Bushmen continuent à y être tolérés dans la mesure où leur présence et leurs besoins matériels restent minimes[2349]. L'administration coloniale n'apporte cependant pas de réponse précise à la définition des droits coutumiers pouvant être exercés dans le P.N.A. par la population locale qui y habite avant 1929.

Dans la pratique, ces mesures entraînent des revendications spécifiques de la part des autochtones concernant la nécessité de continuer à jouir des certains besoins vitaux comme la suffisance de terres de culture et la possibilité de prélever du bois de chauffage. Pour répondre à celles-ci, l'Institut adopte une politique de modification des frontières internes du parc dans le but de libérer toutes les terres utiles à la colonisation et aux populations locales et qui, autrement, pourraient être source de conflits d'intérêt. Il restitue ainsi les territoires-annexes du Ruankeri-Mulera, de Kibumba et une partie Binga aux autochtones ainsi que des concessions appartenant antérieurement au CNKi dans le secteur occidental. Il englobe, en échange, d'autres zones dans la réserve naturelle intégrale, la plaine de lave à l'ouest de la route Mabenga-Lulenga et les parties des territoires-annexes qui n'ont pas été abandonnées[2350]. Au début des années 1930, les protestations des autochtones, spontanées ou provoquées, selon Van Straelen, par des manoeuvres d'origines diverses, ne diminuent pourtant pas et les populations continuent à mener des actions directes sur leur environnement, telles qu'elles les pratiquaient avant la mise en réserve, dans diverses régions du P.N.A., surtout en périphérie, moins surveillée. Peuvent être cités, par exemple, les prélèvements opérés par la Balera dans la forêt de bambous sur les flancs des volcans éteints qui pratiquent à grande échelle le commerce du charbon de bois avec le Ruanda, mais

---

[2348] Comité de direction, 30/07/1932, p. 3.

[2349] P. VAN WIJK – EAN LE RICHE, « The Kalahari Gemsbok National Park, 1931-1981 », *Koedoe*, Supplement, 1984, pp. 24-25 (cité par J. CARRUTHERS, *Past and Future Landscape Ideology. The Kalahari Gemsbok National Park und Uluru-Kata Tjuta National Park compared*, texte dactylographié, communiqué à la Conférence *African Environments Past and Present* (St. Anthony's College, Oxford, July 5-8 1999), p. 10. J. Carruthers precise cependant que les Bushmen furent evincés du Parc au profit d'une "*Bushman Reserve*» créée en 1941 en bordure de celui-ci, et problablement aussi parce qu'ils y chassaient avec des chiens (op. cit., p. 10).

[2350] A.A./Agri 420 : Projet de décret de limitation du P.N.A., 10/10/1934.

également des actes de pêche dans le lac Edouard, la chasse, la coupe de bois et de bambous en territoire rwandais où la sécheresse de 1927-1928 a compromis plusieurs saisons agricoles successives et dont l'incidence des famines va s'observer par des mouvements de plus en plus importants de populations vers l'extérieur du territoire, notamment au Kivu.

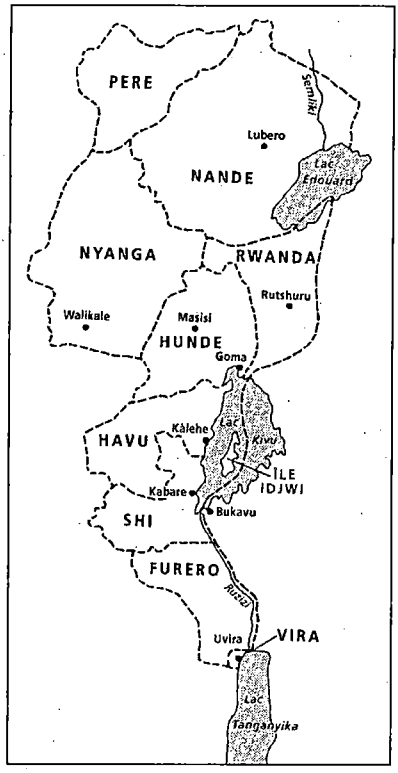

Fig. 51 Répartition des principaux groupements ethniques dans la région du Parc National Albert (Source : I. Ndaywel, « Histoire du Zaire », p. 224).

Afin de solutionner le problème des revendications locales, une commission composée par Hackars, directeur adjoint de l'institution P.N.A., de l'administrateur territorial De Konink et d'un représentant du CNKi est chargée d'étudier entre juillet et décembre 1933 les sources de protestations. Les enquêtes aboutissent à la nécessité de restituer aux autochtones la majorité des territoires-annexes entourant les secteurs central et oriental, fortement peuplés (Mulera-Rwankeri-Bugamba), à l'exception du Kibati et Kibumba, ainsi que certaines régions boisées, en partie réserves intégrales et territoires-annexes. En contrepartie à ces restitutions, le parc englobe sous le régime de la réserve intégrale les territoires-annexes du secteur septentrional, les régions inhabitées de la grande plaine de lave du nord du secteur occidental et celles du Bwito au

sud du secteur nord. En outre, il incorpore de nouvelles zones d'extension de la réserve intégrale – 466.791 ha - : la région à l'ouest du lac Edouard (territoire Wanande-sud)[2351], la vallée de la Semliki (territoire Walendu) et les massifs du Ruwenzori et Tshiaberimu (territoire Wanande-nord)[2352].

Les nouvelles limites sont fixées par décret du 26 novembre 1934, consacrant l'abandon par l'institution d'une superficie de 75.000 ha et fixant le rachat des droits des autochtones dans les territoires nouvellement englobés dans le Parc. Des conventions sont conclues entre les autorités coloniales, l'I.P.N.C.B. et les autochtones, libérant en principe le parc de tous droits dès le paiement par le gouvernement colonial des indemnités (112.830 frs) de rachat des droits indigènes[2353]. Le décret du 12 novembre 1935[2354] donne une forme légale aux conventions conclues entre le P.N.A. et les autochtones et est une importance avancée dans la reconnaissance de certains droits autochtones tels que les droits de pêche dans la rivière Rutshuru, en amont du lieu-dit, May ya Moto, de coupe de lianes *kerere* (rotin) et de plantes *ubuzi* (aloès) dans la forêt entre les rivières Molindi et Tongo ainsi que le droit de circulation sur la route Goma-Rusthuru, indispensable au développement économique des populations régionales[2355]. Celui-ci incorpore aussi les nouvelles zones d'extension à la réserve intégrale. Dans celles-ci également, l'évacuation de la population du territoire des Walendus est imposé contre indemnisation, tandis que la commission de délimitation choisit de ne pas y déplacer les populations qui vivent dans de petits villages - Kapamba, 64 personnes ; Kambibaya, 30 ; Malengera, 11 ; Kalonge, 7, dont intérêt de celui-ci résidait dans ses guides spécialisés pour l'ascension du Ruwenzori - parce qu'elles y renoncent à leurs droits de chasse en contrepartie d'un droit de pêche sur la Semliki et sur certains endroits du lac Edouard. Le décret reconnaît également d'autres droits comme celui de récolter le sel et les noix palmistes le long de la Semliki, de couper le bois sur mont Bukuku, de circuler sur route Beni-Kasindi pour garantir l'accès aux pêcheries et à d'autres régions, de visiter les tombeaux des ancêtres du mont Kamonio et de la plaine de la Semliki pour la chefferie de Sibendere ; il reconnaît aussi les droits miniers concédés par la colonie à la Compagnie Minière des Grands Lacs.

Le décret du 26 novembre 1934, modifié par celui du 28 juilet 1936, va instaurer officiellement les principes du système de l'expropriation et du rachat

---

[2351] Il s'agit dans ce territoire d'une appropriation pure et simple car les villages de pêcheurs installés dans cette zone, sur la rive du lac Edouard ont été abandonnés en 1929 pour cause de maladie du sommeil (A.A./Agri 420 : Rapport sur la délimitation des terres d'extension demandées par le P.N.A., en territoire des Wanande-Sud, à l'Ouest du Lac Edouard, par l'A.T. Bragard et le dir. adj. du PNA, Hachars, Litshe, 27/06/1934).

[2352] Rapport sur l'administration du Parc National Albert pendant l'année 1933, annexe III, in *Rapports annuels, P.N.A., 1929-1934.*

[2353] Décret du 26/11/1934, *B.O.*, 1935, pp. 79-93.

[2354] *B.O.*, 1935, pp. 1313-1336

[2355] A.A/Agri 420 : rapport du Conseil Colonial sur le projet de décret établissant les limites du P.N.A., séance du 09/11/1934.

des droits. Celui-ci confirme, d'une part, la possibilité d'exproprier, au profit du P.N.A., les installations et populations européennes des terres domaniales qui leur ont été cédées ou concédées par l'Etat colonial avant la mise en vigueur du décret et, d'autre part, celle d'y exproprier les populations autochtones qui y résident vers d'autres régions où ils doivent recevoir en compensation, mais sans porter préjudice aux autres communautés, des terres de superficie ou de valeur égales à celles qu'ils ont quittées. Toutefois, afin d'éviter que ces déplacements suscitent de graves conséquences politiques, sociales et économiques, le gouvernement colonial, considéré comme le « *tuteur des indigènes* » va tenter de les protéger avec le « *maximum de soins et de garanties* »[2356] et abandonner pour cela la pratique de l'expropriation au profit d'une pratique du rachat des droits autochtones, en vertu de laquelle le consentement de ceux-ci constitue la condition *sine que non* pour la validité de la cession.

En théorie, le système du rachat implique la mise en place d'un instrument administratif, l'enquête de vacance de terres, prévue par la législation coloniale et effectuée sur place par les autorités territoriales. Celle-ci décrit la nature et l'étendue des droits des autochtones et établit le constat, en accord avec les autorités coutumières, des indemnités de cession. Pour assurer le respect de leurs droits, des autorités judiciaires - magistrat du Parquet ou Procureur du Roi - sont requises à participer aux enquêtes sur les « terres domaniales ». Une fois l'accord des autorités administratives et judiciaires entériné, l'acte de cession est dressé en y fixant notamment l'indemnité compensatoire. Sur les « terres indigènes » d'une superficie inférieure à 500 hectares, la procédure, prévue par le gouverneur général, requiert qu'un acte authentique de cession soit passé par un magistrat du Parquet, désigné par le chef du gouvernement local, le commissaire de province et approuvé en dernier lieu par celui-ci.

1. 2. Mise en place des pratiques d'exclusion

Théoriquement, la procédure de rachat ne doit soulever que peu de difficultés immédiates puisque la loi garantit une compensation équitable des droits perdus des autochtones. Dans les faits, pourtant, celle-ci se heurte au décret de 1929 qui a aboli les droits d'usage préexistants des autochtones - chasse, pêche, pacage, affouage, circulation - sans indemnisation aucune, en vertu de l'art. 6 du 3 juin 1906 à propos des terres domaniales inoccupées. En 1934, l'Institut décide de faire appliquer le système du rachat pour les nouveaux cas mais également pour ceux de 1929. Cette décision va entraîner des revendications locales beaucoup plus exigeantes, voyant l'intérêt accordé par ce dernier à la cession de leurs droits. En outre, les autorités coloniales ne pouvent ni en vérifier l'exactitude ni les recouper avec une réalité de terrain cas ceux-ci ne sont plus exercés depuis 1929.

[2356] IPNCB., *Premier rapport quinquennal (1935-1939)*, Bruxelles, {1940}, p. 37.

Celles-ci vont surgir un peu partout, avec plus ou moins d'intensité. Nous proposons de passer en revue et d'analyser quelques cas particuliers et récurrents qui démontrent également la distinction très nette de points de vue entre les dirigeants de l'I.P.N.C.B. et les autorités coloniales à propos des sacrifices à consentir de part et d'autre, en fonction d'objectifs opposés : la volonté de conserver intacte des biotopes naturels sans actions anthropiques néfastes et la nécessité de fournir des ressources alimentaires aux populations locales qui en sont parfois dépourvues.

a) Secteur Nord : l'évacuation des pasteurs Bahema et le problème des pêcheries Wanande

Un exemple de controverse entre le P.N.A., les autorités territoriales et le parquet porte sur le sort de la population de pasteurs Bahema, installés à l'ouest de la Semliki. Celles-ci ont été déplacées hors du parc par l'admninitration territoriale avec le concours des autorités médicales de la Province Orientale en 1933 dans le but d'éradiquer la maladie du sommeil contre laquelle ils luttent vainement depuis des années, dans les bassins du lac Edouard et de la rivière Semliki [2357]. Dès 1906, en effet, le gouvernement de l'Etat Indépendant du Congo prévoit un budget pour organiser des missions médicales chargées de lutter contre cette épidémie qui fait des ravages en Uganda en 1900. D'après les travaux, la région en question constitue un foyer préoccupant pour les autorités congolaises et bagandaises. L'entomologiste Van Someren a observé un grand nombre de cas à Katwe, important marché du sel qui se révèle aussi un lieu central des trypanosomes. Lucien Van Hoof (1890-1948)[2358], s'inspirant des informations fournies par l'administrateur territorial Hackars d'après les notables de plusieurs villages, va décrire ce foyer historique[2359]. Devant des moyens prophylactiques insuffisants, les populations lacustres sont déplacées de ces régions dès 1923-1924 vers des zones montagneuses du Toro, en Uganda, région dont ils sont originaires, par décision des commissaires de district du Kivu et du Kibali-Ituri[2360], à l'exception des pasteurs Bahema que les autorités hésitent à déplacer à cause de leur bétail habitué aux grandes prairies de la vallée

---

[2357] AA/Agri 418 : Décision n° 45 du commissaire de district du Kibali-Ituri, 12/10/1933.

[2358] Docteur en médecine de l'université de Louvain (1913), il travaille dans les hôpitaux de Léopoldville et Kinschasa (1916) puis entreprend des recherches bactériologiques et de parasitologie tropicale au laboratoire médical de Léopoldville (1919), de Stanleyville (1924) et du Service d'hygiène de Boma. Médecin provincial à Elisabethville (1928) et médecin-inspecteur des laboratoires de la colonie (1930), il est nommé médecin en chef adjoint et inspecteur à la direction générale de l'Hygiène (1931), puis devient médecin en chef de la colonie (1934) et installe à Léopoldville l'Institut de Médecine tropicale princesse Astrid (1937). Auteur de nombreuses publications scientifiques sur les pathologies tropicales, la trypanosomiase principalement (M. KIVITS, notice biographique, *B.B.O.M.*, t. VI, ARSOM, Bruxelles, 1968, col. 503-506).

[2359] L. VAN HOOF, *La maladie du sommeil dans la vallée de la Semliki (Congo Belge)*, Rapport final de la Société des Nations, Commission Internationale de la Trypanosomiase Humaine, Genève, 1928, pp. 329-345, cité dans J. BURKE, *Trypanosomiases*, in P.G. JANSSENS, M. KIVITS, J. VUYLSTEKE, *Médecine et Hygiène en Afrique centrale de 1885 à nos jours*, vol. II, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, 1992, p. 1423.

[2360] Les populations de la rive droite furent refoulées au pied des contreforts du Ruwenzori, tandis que celles de la rive gauche, autour du nouveau poste de Beni.

au climat tropical. La maladie du sommeil disparaît chez les populations déplacées, tandis qu'en 1930, les services médicaux recensent près de 1200 malades chez les Bahema et les groupements de pêcheurs occupant les rives occidentales et méridionales du lac Edouard. Suite au rapport du docteur Occhino, chef de la *Mission de la Maladie du Sommeil* qui demande l'évacuation complète et définitive des foyers ripuaires et lacustres, ces rives sont à leur tour soumises à une évacuation de leurs habitats entre 1929 et 1934, de même que la pêcherie industrielle de la *Compagnie Minière des Grands Lacs* à Kamande[2361]. Dix-huit villages autochtones sont ainsi évacuées dans le Secteur nord - Tshambi, Kabare, Ndimu (centre commercial), Kamande et Vitshumbi, Kamohorora, Kalimbo, Karegero, Bigage, Karehe, Berenge, Rwamagana, Kanyandahi, Kiseguru, Kiguri, Busagiri, Ibombega - et dans le Secteur ouest - Shove -[2362].

L'Administration du parc va profiter donc de cette situation de fait[2363], tout en tenant néanmoins compte du rapport de Commission de délimitation de 1933 qui mentionne sa préférence pour consentir aux revendications des autochtones afin qu'ils rentrent en jouissance de leurs droits de pâture et de culture sur une terre riche et propice à la croissance de plantes alimentaires - manioc, arachides, riz, manioc - lorsqu'ils reviendront sur leurs terres momentanément évacuées par les mesures administratives. C'est pourquoi, la limite est tracée de manière à laisser aux populations les terres qu'elles désirent réoccuper à la disparition de la maladie du sommeil[2364]. Un des membre de la Commission, l'administrateur territorial Lauwers, revient cependant un peu plus tard sur sa position, considérant l'intérêt à ce que les Bahema restent au Toro où ils émigrent majoritairement après leur expulsion du parc. Cette chefferie, créée par la colonie en 1908 pour stabiliser cette population nomade ne possède donc, selon lui, aucun droit coutumier sur les terres qu'ils occupent et qui appartiennent aux Wanande à qui ils paient une redevance pour y faire paître leur bétail. Lauwers préconise leur renvoi définitif, invoquant le fait que :

> « *Ces pasteurs nomades sont fort peu intéressants. Au moindre incident ils émigraient avec leur bétail. A leur retour ils risquaient d'amener des épidémies ou des épizooties* »[2365].

Ces considérations masquent en fait un objectif économique régional important : la nécessité de ménager fortement les Wanande qui fournissent la seule réserve de main-d'oeuvre de la Province de Stanleyville et de ne pas les

---

2361 Le rapport du Dr Occhino, chef de la mission de la Maladie du Sommeil, signalait l'absolue nécessité d'éloigner les populations des foyers lacustres et demandait l'évacuation complète et définitive des pêcheries européenne et autochtones établies dans le secteur Nord du P.N.A.

2362 Décision n° 54 du commissaire de district du Kibali-Ituri, 12/10/1933.

2363 Rapport du Conseil Colonial sur le projet de décret réalisant l'extension du P.N.A. *(B.O.*, 1935, pp. 1311-1313).

2364 A.A./Agri 420 : Rapport sur la délimitation des terres d'extension demandées par le P.N.A., en territoire des Wanande Nord, dans la vallée de la Semliki et dans le massif du Ruwenzori, par l'A.T. Lauwers et Hachars, Kasindi, 20/09/1934.

2365 A.A./Agri 420 : *Extension du P.N.A. – demande de 137.040 H. dans la plaine de la Semliki à l'Ouest de la rivière et de 146.233 H. à l'Est de la rivière*, SEC/A.I.M.O., 26/01/1935.

spolier de l'agriculture sur leurs terres coutumières car elles souffrent de sous-alimentation par suite de la dévastation de leurs plantations par les éléphants. L'attribution de la plaine de la Semliki au P.N.A. les prive donc de leurs moyens essentiels de subsistance, sel de Katwe, viande, poisson et manioc[2366]. Jean De Merten (1901-1966)[2367], substitut du procureur du roi au Parquet de Kibali-Ituti, prend, au contraire, en considération, le potentiel économique des Bahema, importants propriétaires bovins, qui pourraient, dans une région appelée à un développement économique grandissant, participer au ravitaillement de la main-d'œuvre en viande[2368]. Selon ce dernier, les mesures d'évacuation doivent rester temporaires et s'accompagner de la reconnaissance de conserver les droits de pêche dans la Semliki. Cette thèse est contredite à son tour par le vétérinaire provincial Els qui mentionne le peu de valeur de leur bétail pour alimenter l'hinterland et la nécessité d'interdire définitivement l'élevage dans ces zones afin de créer une zone tampon entre les régions d'élevage de l'Uganda, soumises aux assauts de la peste bovine et du charbon et les hauts plateaux de la frontière orientale[2369].

Le droit de pâture des pasteurs Bahema dans la plaine de la Semliki n'est pas réglé, malgré les avis divers à ce propos. Sur le terrain, le décret de 1935, bien qu'il produise une avancée sur certains droits locaux, ne règle pas les problèmes d'occupation foncière. Bien au contraire, les rapports administratifs du secteur Nord du P.N.A. témoigne d'une situation inextricable entre 1934 et 1936 avec la réinstallation de la population locale dans de nouvelles agglomérations, en dehors des villages présents dans le domaine du P.N.A., avec tolérance de l'administration locale et la réouverture des pêcheries début 1935[2370]. Celle-ci entraîne des préjudices pour le parc comme la destruction de peuplements végétaux, la circulation des autochtones et des incendies de brousse[2371]. Le P.N.A. se retrouve donc dans une situation identique avant la délimitation de 1934. Encore une fois, il va obtenir l'appui du corps médical pour renforcer les mesures prises contre la maladie du sommeil et qui aboutit à l'ordonnance du

---

2366 A.A./Agri 420 : Terres d'extension demandées par le P.N.A. Bloc ouest d la Semliki. Avis et considérations de l'Administrateur Territorial, S. Lauwers, Territoire des Wanande Nord, R/Beni-Kisesa, 03/10/1934.

2367 Docteur en droit au jury central (1923), il est nommé magistrat au Congo belge, affecté au Parquet de Léopoldville (1926), Buta (1928) et Stanleyville (1929) ; il est désigné pour les territoires du Ruanda-Urundi (1935) et pour Elisabethville (1938). Nommé attaché de cabinet du ministre des Colonies (1938-1939), puis devient procureur du roi près divers tribunaux dans les principales villes du pays et monte les échellons pour terminer président de la cour d'appel d'Elisabethville (1939-1960). Il est membre de la Société d'Etudes juridiques du Katanga et fait partie de son comité de rédaction et est le président de *Jeune Afrique* (dès 1947) (J. SOHIER, notice biographique, *B.B.O.M.*, t. VI, ARSOM, Bruxelles, 1968, col. 723-726).

2368 A.A./Agri 420 : de Merten, *Observations émises à propos du p-v d'enquête relatif au terrain de 137.040 ha demandé par le P.N.A. en territoire des Wanande-Nord (Bloc Ouest) après examen du dossier au point de vue des droits indigènes*, Beni, 20/12/1934.

2369 A.A./Agri 429 : *Note du vétérinaire provincial au sujet de l'extension du P.N.A.*, Stanleyville, 23/01/1935.

2370 Comité de direction, séance du 25/01/1936, p. 3.

2371 A.A./Agri 417 : rapport P.N.A., décembre 1937, « Divers ».

22 févier 1937[2372], prescrivant l'évacuation de ces nouveaux villages du P.N.A et interdisant circulation, chasse et pêche[2373]. Comme le souligne Hackars :

> « *tout était à refaire dans des conditions beaucoup moins favorables et il ne pouvait plus être remédié à cette situation que par des moyens détournés. En l'occurrence, c'est encore la maladie du sommeil qui nous a tiré d'embarras* »[2374].

Cette mesure administrative vient provisoirement en aide à l'institution juridiquement désarmée pour réprimer les infractions de même que la suppression d'une pêcherie de la *Société Minière des Grands Lacs Africains* qui prélève dans d'importantes quantités de poissons consommées par les travailleurs de ses exploitations. Hackars espère ainsi que ces mesures provisoires deviendront définitives avec le temps et la perte des habitudes :

> « *En somme nous avons obtenu que les indigènes cèdent leurs droits d'occupation, de chasse, de salines, d'exploitation et de tous droits généralement quelconques qu'ils possèdent. Ces nouvelles acquisitions sont d'une importance capitale pour l'Institution puisque les droits en question ne pourront plus être revendiqués après que les mesures prises contre la maladie du sommeil auront été rapportées. Ils se préservent le droit de pêche dans la Semliki et le lac Edouard, mais comme l'interdiction d'en user pour cause de maladie du sommeil s'exercera durant une dizaine d'années au moins, ils perdront de plus en plus l'habitude de la pêche et dès lors il sera possible de leur racheter ce droit au moment opportun* »[2375].

Celui-ci va user de la contrainte législative mais aussi de la force des gardes du parc pour évacuer la population afin d'arriver à « *la libre disposition de son domaine* ». Ces mesures coercitives entraînent les premiers signes d'hostilité de la population à l'égard des gardes congolais[2376] - elle refuse de leur vendre des vivres -, soumis à de strictes instructions en matière de répression du braconnage mais aussi des protestations de la part des milieux économiques européens qui se voient contraints à acheter désormais les produits de la pêche du lac Edouard en Uganda, une aubaine pour la société industrielle de pêche *Lake Edward Ldt* qui vise durant cette période une ouverture vers le marché congolais[2377].

Bien que l'expropriation soit effectuée, les activités de pêche vont continuer à subsister alors qu'une ordonnance de 1938 du gouverneur général Tilkens empêche la population de pêcheurs à les pratiquer et l'oblige à se livrer à la culture dans une région située à une altitude élevée où leur acclimatation est peu

---

2372 Arrêté du commissaire de district du Kivu, 22/02/1937.

2373 I.P.N.C.B., *Rapport annuel 1937*, p. 23.

2374 A.A./Agri 418 : H. Hackars, Rapport administratif du Secteur Nord du P.N.A., Mutsora, décembre 1937, p. 4.

2375 AA/Agri 418 : H. Hackars, Rapport sur l'administration des secteurs Nord du P.N.A., Station de Mutsora, août 1937.

2376 A.A./Agri 418 : H. Hackars, rapport administratif, Secteur Nord du P.N.A., Mutsora, mai 1938.

2377 Rapport annuel du Game Department du Protectorat de l'Uganda, cité dans A.A./Agri 422 : G.G. Ryckmans au min. Col., Léopoldville, 17/01/1936.

aisée[2378]. Considérées comme du braconnage, elles sont soutenues de manière indirecte par les autorités judiciaires qui, ne reconnaissant pas les dispositions du décret de 1934 tant que les indemnités promises par la colonie pour le rachat des droits ne sont pas octroyées, sont automatiquement révisés sous prétexte de non lieu[2379]. Pour Van Straelen, cette attitude menace de compromettre et ruiner dix années de travail dans le P.N.A. :

> « *N'y a-t-il aucune place pour l'interprétation dans la mission des détenteurs du pouvoir judiciaire, qui, en l'occurrence, ont à choisir entre les intérêts particuliers de quelques collectivités et l'intérêt supérieur de la Colonie : conservation des règnes vivants 'dont nous sommes les détenteurs passagers et responsables', importance que revêt notre institution aux yeux des observateurs étrangers* »[2380].

Pour le commissaire de district Absil, au contraire, le P.N.A. n'est pas en péril grâce aux mesures de précaution qui sont prises. Au sujet du braconnage, il propose une réponse plus fataliste :

> « *Le jour où les indigènes qui vivaient dans ou aux abords du P.N.A. habiteront dans une autre région où ils pourront chasser, pêcher, couper les arbres, faire pâturer leur bétail...à leur gré, le braconnage cessera automatiquement... Ce serait mal connaître la nature humaine et la mentalité indigène que d'espérer de voir cesser le braconnage chez les noirs...l'indemnité en argent sera dépensée en un mois, mais leurs yeux continueront à voir les bêtes et les poissons que jadis ils pouvaient manger. On n'a pas supprimé le braconnage en Europe, on ne le supprimera pas en Afrique* »[2381].

Cette jurisprudence fait école et les défenses édictées dans le P.N.A. restent lettres mortes. L'I.P.N.C.B. lance alors d'énergiques pressions pour réaliser d'urgence les enquêtes de vacance de terres, préliminaires aux actes de cession des droits des autochtones et à leur indemnisation par le budget de la colonie[2382]. Selon Hackars, l'Etat est le seul responsable des problèmes car il lui revient toutes les initiatives :

> « *non seulement il reste propriétaire des domaines cédés à l'Institut, mais aussi* {...} *l'Etat doit libérer des droits dont elles sont grevées les terres qu'il veut concéder. Si les formalités légales n'ont pas été remplies lors de la création du P.N.A. en 1929, l'Institut n'en est donc pas responsable* »[2383].

Les indemnités sont payées aux autochtones du secteur central du PNA en 1937 et inscrites au budget de la colonie en 1938, date à partir de laquelle les conventions, en principe, doivent avoir force de loi. La situation n'est cependant pas encore réglée pour les terres visées par le décret de 1929 qui

---

2378 AA/Agri 420 : rapport du délégué spécial Declerck, Costermansville, 27/12/1939.

2379 AA/Agri 418 : Juge du Parquet de Costermansville à la police de Rutshuru, 13/09/1939 (in lettre Van Straelen au min. Col., Bruxelles, 07/12/1939).

2380 AA/Agri 418 : Van Straelen au min. Col., Bruxelles, 07/12/1939.

2381 A.A./Agri 420 : commissaire de district Absil au chef de province de Costermansville, Costermansville, 03/02/1938.

2382 AA/Agri 418 : H. Hackars, Rapport sur l'administration des secteurs Nord du PNA, Station de Mustora, août 1937.

2383 AA/Agri 418 : Hackars à Van Straelen, Mutsora, 16/10/1937.

n'ont fait aucun objet d'enquêtes de vacances des terres et de cession de droits, ainsi que pour les terres d'extension du décret de 1934. Il faut donc d'urgence organiser des enquêtes préliminaires aux actes de cession des droits. Une nouvelle commission est constituée à cet effet.

Celle-ci constate un changement net d'attitude de la part des populations locales dans diverses zones du parc et la multiplication de déclarations « *manifestement exagérées* » selon Van Straelen[2384]. La commission d'enquête enregistre le refus catégorique des autochtones de céder leurs droits, surtout la coupe de bambous dans divers secteurs du P.N.A. - Bukumu, Jomba, Bweza, plaine Rutshuru-Ruindi-lac Edouard -, refus motivé par le fait que le parc englobe la presque totalité des forêts de bambous, matière première essentielle et dont la coupe aisée permet d'accroître les aires de cultures. Les Batutsi réclament également un droit de pâturage pour le bétail qui en manque cruellement en saison sèche - Rugari, Bukumu, Bweza et Jomba. Les populations avoisinantes du lac Edouard revendiquent à leur tour un droit de pêche dans la basse-Rutshuru et lac Edouard, un droit de pêche en contrepartie de la cession de leur droit de chasse dans le Bwito et le Ngezi, des habitats et des cultures à Vitshumbi, sur le lac Edouard et à Kashwe, sur la Rutshuru[2385]. Ce changement d'attitude des populations locales est à interpréter comme une opposition concertée à la cession de certains droits autochtones contre rénumération. Ce paiement, en effet, indique pour elles l'abandon définitif de leurs droits alors que certaines promesses leur ont été faites en 1933-1934, leur laissant l'espoir de retrouver certains d'entre eux, à l'avenir, comme le droit de pêche.

L'absence de Hackars, dont la crainte et le pouvoir qu'il représente ne sont sans doute pas à sous-estimer dans l'abandon des droits en 1934, joue probablement un rôle dans ce revirement d'opinion. Il est un fait évident que la personnalité riche et complexe du conservateur du P.N.A. ne laisse personne indifférent, ni les autochtones, ni les Belges de passage ou résidant au Congo. Jean-Paul Harroy, secrétaire du Comité de Direction de l'I.P.N.C.B. et conservateur du P.N.A. en 1937-1938 esquisse les traits dominants de son caractère dans quelques pages confidentielles à son sujet :

> « *Passionnant et instructif mais autoritaire et unilatéral. A sa conception de l'Afrique, de la haine qu'il faut porter au confort, au sommeil, aux gens qui rient, à la nourriture saine. Cette conception est « la » bonne. Il est vain de tenter de s'en écarter* {...}. *Ses boys le haïssent* {...}. *Il est fier comme Artaban d'avoir bâti un camp de travailleurs, modèle, où il « élève » le standing moral du noir* ». Ce qui ne l'empêche pas d'avoir « *d'immenses mérites d'activité, d'intelligence réalisatrice, de tenacité, de diplomatie, d'aveugle dévouement au Parc, de connaissance des textes légaux et de leur utilisation* »[2386].

[2384] AA/Agri 420 : Van Straelen au min. Col., Bruxelles, 07/12/1939.

[2385] AA/Agri 420 : Hoier à Van Straelen, Rumangabo, 16/10/1939.

[2386] MRAC/Hist : Papiers J.-P. Harroy, 95.57, « Bruxelles-Rutshuru », carnet 3, notes personnelles, pp. 16-18.

Le chef du Bwisha, Daniel Ndeze, est une autre personnalité influente qui incite au refus de cession des droits de pêche des autochtones sur les eaux du lac Edouard. Ndeze est intervenu de la même manière en 1936 pour s'opposer à la fermeture des pêcheries de Kabare et de Vitshumbi, sur le lac Edouard. Selon Van Straelen, l'opposition de ce dernier est à lier à son intérêt personnel car il semble revendre à son profit le surplus de la pêche et le revend avec bénéfice à Ruthuru :

> « *Or on ne peut prétendre qu'il s'agit là d'un droit coutumier inhérent à la fonction de ce chef imposé puisque, avant son investiture, ni lui, ni ses ancêtres, n'exerçaient aucun pouvoir sur les agglomérations de pêcheurs de la rivière Rutshuru et du lac Edouard* »[2387].

Les revendications des autochtones sont aussi appuyées par l'administrateur territorial de Rutshuru, A. Willemart , qui déclare que ses fonctions l'obligent à défendre leurs intérêts :

> « *Je le ferais en toutes autres circonstances…Si les indigènes sont incapables de déterminer dans quelle mesure ces droits leurs sont indispensables, il nous appartient de déterminer la limitation de ces droits compatible avec leurs besoins stricts* » [2388].

Cette situation inextricable conduit l'I.P.N.C.B. à envisager la pratique de l'expropriation « pure et simple » des populations récalcitrantes puisqu'aucun acte de cession à l'amiable n'a pu être obtenu et qui est « *la seule, croyons-nous, encore susceptible de mettre fin au chaos actuel* »[2389], écrit Van Straelen au ministre des Colonies. Cette solution est battue en brèche par le gouverneur général Ryckmans qui entreprend un voyage au P.N.A. en mars 1940 pour se rendre personnellement compte de la situation. Dans un rapport remis au ministre des Colonies, il déclare n'avoir rien remarqué de suspect dans l'attitude des autochtones :

> « *Point n'est besoin de chercher, comme croit devoir le faire l'Institut des* « influences occultes » *pour l'expliquer. Au contraire, on ne peut qu'être frappé, en lisant les procès-verbaux d'enquête, de l'irréfutable bon sens dont ils font preuve* ». Néanmoins, toute possibilité d'arrangement n'est pas exclue car « *si les indigènes revendiquent l'intégralité de leurs droits, c'est parce qu'on prétend les priver de tous ; mais qu'ils sont disposés à céder le plus pour avoir le moins* »[2390].

Ryckmans reconnaît ainsi la nécessité essentielle de rétablir le droit de pêche au lac Edouard, sur la Semliki et la Rutshuru, car il représente un intérêt économique et social considérable et qui peut concurrencer les rendements des pêcheries établies sur le lac du côté britannique[2391]. Avant l'évacuation des rives du lac pour cause de maladie du sommeil, en effet, le poisson était la ressource

---

2387 A.A./Agri 422 : Van Straelen à Charles, « Evacuation des rives du lac Edouard » s.d. [févr. 1936].
2388 AA/Agri 420 : A. Willemart, AT de Rutshuru au chef de province, Rutshuru, 17/10/1939.
2389 AA/Agri 418 : Van Straelen au min. Col., Bruxelles, 07/12/1939.
2390 A.A./Agri 420 : G.G. Ryckmans au min. Col., Costermansville, 15/04/1940.
2391 Selon les chiffres du rapport annuel du Game Department de l'Uganda, les pêcheries du lac Edouard, du côté brit rapportèrent, pour 1938, 628 T. de poisson, pour une valeur de 13419 £.

principale et alimentait tous les marchés locaux alors que l'administration en offre un prix d'achat dérisoire. Cette situation entretient également un malaise politique réel car les Wanande voient s'enrichir les Buganda qui pêchent et vendent librement ce qu'ils considèrent comme « leur » poisson. Lors de sa visite, il est impressionné par le physique chétif des Wanande du Lubero, manifestement sous-alimentés. L'évacuation des autochtones pour mesures prophylactiques contre la maladie du sommeil est, selon lui, bien qu'efficace, moralement et économiquement inacceptable :

> « *Pouvons-nous nous désintéresser du sort des indigènes qui, à la suite de l'ordre d'évacuation ont émigré en Uganda, s'y infectent et entretiennent le virus ? Seraient-ils plus exposés s'ils pêchaient sous surveillance chez nous ? Et d'autre part, sauver les gens de la maladie du sommeil pour les laisser mourir de misère, est-ce vraiment les sauver ? Il y a bien des régions dans la Colonie où l'évacuation des zones contaminées est impossible, parce qu'il n'y a pas de régions décontaminées à proximité* ».

Le gouverneur préconise plutôt des mesures pratiques adaptées à la problématique des lieux et non pas celle de l'évacuation géographique : choix judicieux des emplacements de pêche, contrôle de la circulation, examen des autochtones, bayérisation[2392]. Pour lui, la résolution à l'amiable du droit de pêche est la clef permettant de lever l'opposition des autochtones concernant les autres cessions. Pour hâter le règlement définitif, il institue une commission présidée par le procureur du roi De Merten pour revoir les actes de cession des droits autochtones[2393].

b) Secteur oriental : la poussée démographique ruandaise

Outre la reconnaissance du droit fondé des revendications de pêche au lac Edouard et sur les rivières Semliki et Rutshuru, la commission aboutit aussi à la conclusion de la nécessité de rétrocéder des terres aux autochtones dans les régions du Kigeri et du Rugari-Kishigari au Ruanda. Ces nouvelles terres sont destinées à contenir la croissance démographique du Kimbumba et à donner accès au marais de Kikeri, situé sur la frontière Congo-Ruanda, au sud du P.N.A. et qui constitue le seul point d'eau de la région pour le bétail durant la saison sèche. Elles répondent également à la nécessité de les alimenter en bois de chauffage. En septembre 1933, le P.N.A., a déjà ouvert temporairement, à la demande du ministère des Colonies, le secteur oriental du P.N.A. au bétail des Batutsi du Mulera et du Ruhengeri pour faire face aux conséquences désastreuses de la sécheresse qui sévit alors au nord du Ruanda[2394].

[2392] Vocable général donné à une méthode de lutte contre la *glossina palpalis*, répandue sur la majorité du territoire congolais, qui consiste en l'injection d'une chimiothérapie préventive de divers produits (propamidine, diamidine, pentamidine) aux populations autochtones se trouvant dans les foyers d'infection et les zones à risque (A. DUREN, « Une vue d'ensemble de la lutte contre la trypanosomiase au Congo Belge », in *Conférence anglo-franco-belge sur la maladie du sommeil et la tsé-tsé*, Bruxelles, 1947, pp. 5-6).

[2393] Ordonnance du gouverneur général du 29/04/1940.

[2394] Comité de direction, séance du 30/09/1933, p. 2.

L'I.P.N.C.B. demandait toutefois leur rapide évacuation dès les premières pluies et que les autorités locales n'invoquent pas cet état de fait comme un précédent justifiant par après de nouvelles incursions dans le Parc. En dehors de ce fait, les actes de braconnage subsitent sur la végétation et entraînent une rétrogression de la forêt de bambous sur les flancs des volcans Karisimbi, Visoke et Sabynio par les Balera qui pratiquent sur une grande échelle le commerce du charbon de bois avec le Ruanda. Les rapports du P.N.A. constatent aussi l'abattage d'essence de méliacées, d'une haute valeur scientifique et qui sont destinés aux travaux de de menuiserie et de charpenterie du poste de Ruhengeri et à être écoulé au marché de Rwaza[2395].

Le développement économique de cette région entraîne également des mouvements de populations du Ruanda à travers le secteur oriental du P.N.A. qui sépare deux centres économiques importants, Ruhengeri et Rutshuru. Celui-ci draîne, d'après les estimations du conservateur Hoier, des milliers de Banyuandais du Mulera et de Rwankere à traverser la frontière congolaise en empruntant le col entre Musure et Visoke pour ravitailler les marchés de Rutshuru et alimenter en main-d'œuvre les concessions agricoles des Européens de la région. Le P.N.A. est aussi sollicité en 1937 par le ministre des Colonies à répondre à la demande du gouvernement général de faciliter l'émigration encadrée d'un millier de Banyaruandais et de leur bétail vers les lacs Mokoto, au Mushari, pour remédier à une première sursaturation du pays et demande d'ouvrir une piste à travers le secteur occidental du P.N.A. Bien que cette alternative ne soit pas prévu par le décret constitutif, Van Straelen marque néanmoins son accord de principe pour une période déterminée et avec un contrôle sévère du passage mais s'oppose à une modification des règlements du parc afin de laisser cette piste ouverte en permance en faciliter leur passage[2396]. Cette réponse va heurter le gouverneur Ryckmans qui, sur base du rapport vétérinaire et administratif au sujet de l'étude des pistes suivies dans le P.N.A. par le bétail, appuie l'absolue nécessité de laisser cette la piste définitivement ouverte aux migrants pour assurer le plein succès du mouvement :

> « *L'intérêt du peuplement et de la mise en valeur de certaines régions du Kivu doit primer certaines considérations scientifiques trop théoriques à mon avis* »[2397].

L'I.P.N.C.B., disposant cependant du pouvoir de régler les mouvements de circulation à l'intérieur du P.N.A., en vertu de l'article 9 du décret de 1934[2398], va autoriser le passage des migrants jusqu'au 1er janvier 1938. Cette autorisation donne cependant lieu à controverse, notamment à propos aux effets néfastes de cette circulation sur la conservation de la végétation dans son état primitif. En janvier 1938, l'éruption adventive du Nyamulagira coupe la piste et la rend

---

2395 *Rapport de l'administrateur-délégué du Comité de direction sur la situation du Parc National Albert pendant l'exercice 1929-1930.*

2396 Comité de direction, séance du 04/09/1937, pp. 2-3.

2397 A.A./Agri 424, dossier 634 : Ryckmans au min. Col., Léopoldville, 17/05/1938.

2398 Comité de direction, séance du 25/06/1938, p. 5.

inutilisable. Ce fait est l'élément majeur qui suspend tout l'intérêt d'actualité de la question.

c) Les dégâts de la Deuxième Guerre mondiale

Durant la période de guerre, les services d'Afrique de l'I.P.N.C.B., coupé de leur centre décisionnel à Bruxelles, sont, comme nous l'avons vu précédemment, confiés parallèlement au gouverneur général et au conservateur Rasmus Hoier[2399]. A la fin de la guerre, l'I.P.N.C.B. va faire le constat amer des dégâts réalisés dans le parc durant cette période, résultant notamment de initiatives de Ryckmans d'y exploiter le caoutchouc et le fer pour l'effort de guerre[2400]. L'édifice est également battu en brèche par de nombreuses intrusions des communautés locales et qui se marquent par la réouverture des pêcheries autochtones, la réinstallation de villages de pêcheurs avec cultures et bananeraies, la déforestation par abattage du bambou et la circulation des autochtones. Cette période va également renforcer les revendications des populations, libérées des contraintes pendant quatre années mais aussi celles des Européens profitant de ce commerce et poussant les autochtones à occuper des terres volcaniques pour le développement des plantations de pyrèthre et à déboiser au profit d'entreprises sur les terres rétrocédées en 1936 par le PNA. Ainsi les autochtones cèdent des terres de la région de Kibumba pour la création de champs de pyrèthre sur les rampes de certains volcans entre Kisenyi et Ruhengeri. Cette culture de rente, destinée à l'effort de guerre, est imposée au Ruanda dès 1942 par les Américains, coupés de leurs sources ce pyrèthre indonésien par les Japonais[2401]. Celle-ci provoque le déboisement de grandes surfaces de terrain pour la culture mais également pour alimenter les séchoirs et satisfaire les besoins de la main-d'oeuvre et les installations européennes de la région. A la fin de la guerre, tous les bambous en bordure du parc ont disparu ; la forêt de bambous du mont Runyoni, au nord du secteur oriental, dont la moitié qui avait été rétrocédées aux autochtones par le P.N.A. avant la guerre, a complètement disparu en l'espace de trois mois.

En 1947, Victor Van Straelen effectue un voyage d'inspection générale des Parcs Nationaux. Dans son rapport à la Commission administrative de l'Institut, il écrit :

> « *La situation du P.N.A. est navrante en considération de l'immense réputation dont ce Parc jouit dans le monde. Le décret constitutif est violé de toutes façons. Le régime qui s'était peu à peu institué de 1940 à 1946 aurait, avant vingt-cinq ans, amené la disparition du Parc National Albert, et je ne suis pas, aujourd'hui encore, certain de son avenir* »[2402].

[2399] Ordonnance du 30/10/1940 du gouverneur général (n° 42/Agri).

[2400] Comité de direction, 20/01/1945, p. 3.

[2401] J.-P. HARROY, *Rwanda. De la féodalité à la démocratie, 1955-1962*, Hayez, Bruxelles, 1984, p. 104.

[2402] MRAC/Hist : Archives IPNCB : V. VAN STRAELEN, *Rapport succinct présenté à la Commission de l'Institut par le Président à la suite de son inspection des Parcs Nationaux en 1947 – Strictement confidentiel*, pp. 3-7.

Un survol aérien du P.N.A. lui permet en effet de constater les dégâts : huttes habitées dans la savane de la Semliki, savane presque entièrement brûlée, déforestation des versants du Ruwenzori en dehors des limites du Parc. Il constate également que l'effort de guerre, particulièrement la récolte de caoutchouc[2403], a eu un effet contraignant pour le parc et les populations autochtones de la région, qui y ont été astreints dans les forêts du secteur de Mustora, pour un résultat insignifiant. La réinstallation des pêcheries autour du lac Edouard prouve également la prise de pouvoir du gouverneur général aux dépens de l'autorité du P.N.A. sur place, Rasmus Hoier, qui a reçu les pleins pouvoirs pour représenter au Congo le Comité de direction. Toutes les décisions administratives ont été prises sans avis ou approbation de ce dernier. Les pêcheries sur les rives du lac Edouard, par exemple, furent réinstallées avec l'assistance de pêcheurs venus d'Uganda. Autour d'elles se développèrent plusieurs villages entourés de cultures, bananeraies, animaux domestiques, mais également d'ivoire fourni à des chefs locaux tel que Kitoba, par les Pygmées du parc, en échange d'armes et d'argent[2404]. Un commerce de poisson s'y déploya pour fournir les commerçants européens ou des intermédiaires autochtones vers les marchés de Stanleyville ou ailleurs[2405]. Deux pêcheries européennes furent aussi ouvertes à Vitshumbi et à Kamande, et gérées dans un premier temps par la *Companie Minière des Grands Lacs* et la *Cobelmin*, notamment pour répondre à la diminution des ventes de poissons fournis par les pêcheries britanniques de Katwe, de l'autre côté du lac Edouard. Ces installations entraînèrent aussi l'engagement de nombreux travailleurs venus des montagnes à Bwera qui n'avaient pas été bayérisés contre la maladie du sommeil et dont la circulation était incontrôlable. Devant les abus de la société, notamment la coupe de 2500 *Phoenix reclinata*, pour construire la maison du gérant de la pêcherie de Vitshumbi, le gouverneur général lui en retirait l'exploitation et concentrait ces pêcheries à Visthumbi, sous régie d'Etat avec le contrôle d'un agent du gouvernement[2406]. De même, une autorisation avait été donnée à la société *Shun* de transporter par camion le poisson salé et le sel entre le nord et le sud du lac.

G.-F. de Witte, chargé d'un rapport de mission au P.N.A. va dénoncer les effets pervers du système induit durant la guerre :

> « *On a refusé des terrains pour l'extension de la réserve, mais on les a laissé ruiner par les indigènes et les Européens.* {...} *Les terres qui ont été rétrocédées par le Parc National Albert dans le secteur des volcans en 1936, à la demande de toutes les instances administratives, et dont le protection entraînait, paraît-il, de grandes misères pour les populations indigènes, sont occupées à présent par des planteurs européens ou bien ont été déboisées au profit des mêmes entreprises non indigènes. Les mêmes planteurs, établis en*

[2403] Conformément à l'ordonnance législative du 04/11/1942.
[2404] A.A./Agri 39 : dossier 26 : Van Straelen au min. Col., Bruxelles, 23/12/1947.
[2405] AA/Agri 417 : rapport sur l'administration du P.N.A. : inspection de E. Hubert et de l'AT du Lubero, Maes, octobre 1946.
[2406] AA/Agri 417 : rapport de mission de G.F. de Witte au GG Ryckmans, P.N.A. Secteur Sud, 1945.

bordure du Parc, cultivant principalement le pyrèthre, instiguent les indigènes à couper les bambous dans le Parc »[2407].

Avec le retour à la gestion du parc par les représentatnts de l'I.P.N.C.B., les revendications des autochtones constituent alors, plus que jamais, une lourde menace pour l'avenir du parc. Van Straelen insiste de plus en plus fréquemment sur la question du conflit ouvert entre la gestion des intérêts lointains des collectivités noires et blanches, dont la tâche est confiée à l'I.P.N.C.B., et l'intérêt particulier et immédiat de quelques groupements autochtones, délibérément pris en main par des représentants du Service Territorial et de la Magistrature de la Colonie. Ces prises de positions représentent des dénonciations ouvertes de l'antagonisme entre la conservation de la nature et le développement économique de la colonie de même qu'une critique plus fondamentale sur les pratiques coloniales. Nous avons abordé cette question dans le chapitre consacré à la critique de la colonisation et nous renvoyons le lecteur à celui-ci[2408]. Une observation s'impose pourtant ici. L'application du principe de la « *réserve naturelle intégrale* » est devenue indéfendable, économiquement parlant. Les années qui suivent la période de guerre vont se marquer par la difficulté de plus en plus grande de concilier les intérêts biologiques et zoologiques d'une part, démographiques et économiques, d'autre part. La zone du lac Edouard est particulièrement sensible, car le frein imposé par le P.N.A. sur sa richesse ichtyologique encourage une forte réaction de l'opinion publique n'admettant pas sa constitution en réserve intégrale alors que les populations ougandaises pêchent à Katwe et revendent leur poisson au Congo.

L'I.P.N.C.B. voit ses marges de manœuvres se réduire et encourage le ministère des Colonies à fixer de manière nette un statut juridique à l'Institut pour mettre le P.N.A. à l'abri des empiètements successifs qui le menacent et éliminer la convoitise à son égard en fournissant aux populations des ressources alimentaires nécessaires à leur subsistance. Simultanément, il entreprend des mesures concrètes sur le terrain pour pallier la mise à sac de certaines zones du P.N.A. pendant la guerre : reboisement de bambous, notamment dans tout le secteur du Mikeno, unique source de combustible pour les autochtones et les colons européens de la région ; construction de citernes d'eau dans la région de Kibumba et de Rugari, pour répondre à la question cruciale des points d'eaux pour le bétail et pour les autochtones de la région des volcans[2409]. Cette politique « constructive et sociale » coïncide avec la création du *Fonds du Bien-Etre indigène* le 1er juillet 1947 qui entreprend un effort considérable dans le domaine mitoyen entre l'économie et le social, principalement à l'égard des populations vivant en milieu coutumier, dont l'approvisionnement des

[2407] MRAC/Hist : Archives IPNCB : V. VAN STRAELEN, *Rapport...*, op. cit, p. 5.
[2408] Voir cette thèse, p. 679.
[2409] A.A./Agri 417 : rapport administratif du P.N.A., compte rendu des opérations de délimitation des terres rétrocédées pendant la guerre par le Comité local dans les blocs VII et IX, G. Van Cools, Rumangabo, 12 et 25/11/1946.

populations en eau de bonne qualité[2410]. Le président du *Fonds*, Paul Ermens (1884-1957)[2411] sera appelé à devenir membre du Comité de direction de l'I.P.N.C.B. à partir de 1949, preuve de la volonté de l'Institution de prendre les questions sociales en considération.

Néanmoins, la rivalité ouverte entre Van Straelen et Ryckmans ne diminue pas, chacun rejetant sur l'autre la responsabilité de l'impasse dans laquelle se trouvent les droits des autochtones : Van Straelen affirme que l'hostilité du gouverneur général et de ses représentants est responsable de l'échec ; Ryckmans insite sur l'ignorance de l'Institut à propos des droits des autochtones et des procédures prévues pour les constater et les exproprier. Ce dernier constatant l'impossibilité de concilier les prétentions du parc avec les droits reconnus aux autochtones par le décret, engage le P.N.A. à se conforme aux lois coloniales en vigueur, et par conséquent, réduise ses prétentions :

> « ... *que le Parc se conforme à la loi, et renonce à aller au-delà de ce que la loi lui donne* »[2412].

Plus que jamais, l'Institut prie le ministère des Colonie d'une mise en œuvre des décrets édictant et conditionnant la vie du P.N.A.. Son absence de pouvoirs décisionnaires réels ne lui donne que la possibilité d'émettre des suggestions et des vœux, et éventuellement faire pression sur le ministre des Colonies. Le pouvoir d'exécution des lois incombe, par contre, au gouvenement général de la colonie qui n'a pas l'obligation de suivre les vœux et recommandations émises par l'Institut[2413], sauf si ceux-ci sont fermement appuyés par l'administation coloniale métropolitaine. Cet exemple de conflits de pouvoirs est en ce point révélateur de la nouvelle politique coloniale et de la volonté de décentraliser le pouvoir colonial à Léopoldville au détriment de Bruxelles. En dehors des intérêts et des sensibilités personnels en jeu, qui peuvent induire certaines décisions, la capitale congolaise tente de désamorcer le conflit lorsque le nouveau gouverneur général, Eugène Jungers (1888-1958)[2414] met sur pied en 1947 une nouvelle commission d'enquête des droits des autochtones, remplaçant la commission fantôme de 1940[2415]. Pour défendre les intérêts de l'Institut et faire accélérer les choses au ministère des Colonies, Van Straelen

---

[2410] J.-P. HARROY, op. cit., p. 104.

[2411] Diplômé de l'école militaire (1903), participe aux campagnes d'Afrique pendant la 1ère Guerre mondiale où il est nommé capitaine-commandant avant de devenir le chef d'état-major des troupes coloniales dans l'Est africain (1918) ; général de la Force publique (1925). Vice-gouveneur général, commissaire de la Province du Congo-Kasai (1932), assistant du gouverneur général Ryckmans (1935), cumulé à une fonction de commandant en chef de la Force publique durant la 2ème Guerre mondiale (L.A. PETILLON, notice biographique, *B.B.O.M.*, t. VI A, ARSOM, Bruxelles, 1973, col. 217-222).

[2412] A.A./Agri 38 : dossier 22 : note de Ryckmans au min. Col., Lucerne, 29/10/1945.

[2413] Ibidem.

[2414] Docteur en droit de l'Université de Liège (1910), substitut du Procureur du Roi à Boma (1913), conseiller à la Cour d'Appel à Léopoldville (1925). Nommé vice-gouveneur général (1932), il cumule aussi le poste de gouverneur des Territoires sous tutelle du Ruanda-Urundi (1932-1946), il devient gouverneur général du Congo (1947-1952) (M. VAN DEN ABEELE, notice biographique, *B.B.O.M.*, t. VI, ARSOM, Bruxelles, 1968, col. 562-566).

[2415] Consitutée par arrêté du 05/01/1947 du gouverneur général (ordonnance n° 10/Agri).

reçoit l'appui de Pierre Staner (1901-197.)[2416], directeur de l'Agriculture et de l'Elevage et délégué du ministre des Colonies au sein du Comité de direction de l'IPNCB à partir de 1946[2417]. La Commission d'enquête est dirigée par le procureur du Roi Louis De Waersegger, qui est acquis à la cause des parcs nationaux, le commissaire de district Gérard, le chef du service de l'Agriculture de la Province du Kivu, Rossignol et assistée de Georges Van Cools, conservateur de la Station de Rumangabo entre 1946 et 1953. Dans une lettre privée de ce dernier à Van Straelen, celui-ci indique le réel esprit de préservation des buts de l'Institut par la Commission et insiste pour que les actes soient passés par ce magistrat le plus rapidement possible :

> « {...} *un autre magistrat qui se présenterait devant les indigènes sans la connaissance approfondie de tous les dossiers comme M. De Waersegger les connaît actuellement, nous risquons de remettre tout en litige, ce qui serait catastrophique* »[2418].

Elle obtient ainsi l'accord des populations pour la cession de tous leurs droits dans les divers territoires à problème - Masisi, Rutshuru, Lubero et Beni -, acquis sans mesure de force ainsi que pour les expropriations en contrepartie des indemnités calculées par la Commission. Cette acceptation populaire peut être interprétée comme une réponse aux actions concrètes réalisées par les autorités du parc pour contrebalancer la perte de leurs droits dans le P.N.A. : plantations individuelles de bambous, légères rétrocessions accordées pour la fourniture en bois, construction de citernes d'eau pour les hommes et leur bétail, construction de villages en matériaux durables. L'abandon du droit de pêche dans les rivières Rutshuru et Semliki est concédé, quant à lui, par la promesse de Van Cools de créer deux Régies autochtones, sous la surveillance de la *Coopérative des Pêcheurs Indigènes du Lac Edouard* (COPILE) dans deux enclaves du P.N.A., Vitshumbi et Kiavihonge et qui seraient libres de toutes servitudes et contestations ultérieures et s'accompagneraient d'un droit de passage indispensable pour les populations locales[2419]. Cet engagement est audacieux et a le mérite de créer une coopérative indigène, gérée par et pour les autochtones, sous le contrôle de l'administration territoriale, avec une participation proportionnelle des communautés intéressées. Elle suppose également la construction d'une route relayant la pêcherie de Kiavihonge à la grand-route de Lubero-Butembo afin de permettre le ravitaillement en poisson des populations de l'hinterland[2420].

[2416] Docteur en Sciences naturelles, il effectua deux termes au Congo (1926-1931) ; directeur de l'Agriculture au minstère des Colonies (1940) ; Inspecteur royal des Colonies (1957) ; président de la société *Ardennes et Gaume* (ca 1967-1973). Il accomplit diverses missions comme expert d'organismes financiers et agricoles internationaux (BIRD, FAO) (P. VAN SCHUYLENBERGH, *La mémoire des Belges*, p. 89).

[2417] A.A./Agri 38 : dossier 21 : note de Staner au min. Col., Bruxelles, 21/10/1947.

[2418] AA/Agri 38 : dossier 21- droits indigènes : Van Cools à Van Straelen, Mutsora, 30/01/1948.

[2419] AA/Agri 38 : dossier 21- droits indigènes : ibid.

[2420] AA/Agri 38 : dossier 21 : rapport de J. Brasseur, commissaire de province du Kivu à l'inspecteur d'Etat, Costemansville, 20/04/1948.

Les travaux de la Commission comportent cependant une lacune qui aura d'importants inconvénients dans le futur : les enquêtes des vacances de terres ne sont pas poursuivies en territoire de Ruhengeri, dans la partie ruandaise du P.N.A. car les autorités du Ruanda lui ont donné l'assurance que l'existence du P.N.A. ne pose aucun problème dans cette région. L'Administrateur territorial de Ruhengeri signale cependant à la Commission que l'index géographique des populations de la région est nettement positif mais que des terres nécessaires à leur subsistance peuvent être trouvées dans des régions similaires au Congo belge. Cette possibilité est confirmée par les autorités du Kivu qui ont mis au point et réalisent un vaste programme de peuplement des terres fertiles du Gishari, du Mushari et de la région des Mokoto situées en territoires de Masisi et de Rutshuru. En dépit de ces perspectives et réalisations, l'augmentation de la population du territoire de Ruhengeri nécessite des extensions des terres emblavées et entraîne, par conséquent, de larges empiètements sur les pâturages. Les éleveurs locaux vont donc être progressivement refoulés des zones habitées et leurs troupeaux ne vont plus parvenir à subsister que par l'utilisation clandestine et progressive des terres incluses dans le P.N.A.. En effet, le programme d'immigration du Kivu n'autorise pas les éleveurs à s'installer avec leurs troupeaux dans les zones ouvertes à l'immigration[2421].

Les actes de cession sont passés et les indemnités, liquidées. Les villages de pêcheurs du lac Edouard et de la Semliki sont détruits et leurs habitants, évacués. Des actes de braconnage subsistent malgré ces mesures, notamment dans les Secteurs nord du P.N.A. où les pasteurs Bahema continuent à y faire pâturer leurs troupeaux et à allumer des incendies pour régénérer les herbes durant la saison sèche. Les rapports du conservateur mentionnent également l'incursion de braconniers venant de l'Uganda, malgré l'organisation de patrouilles le long de la frontière avec la collaboration des autorités britanniques[2422]. En plus de ces mesures, une décision législative vient renforcer les dispositions en abrogeant certains droits, en vertu de l'arrêté du régent du 15 mai 1950[2423] : droit de pêche dans la rivière Semliki, droit de coupe des lianes et plantes « ubuzi », droit de récolte de sel sur le volcan Rumoka, droit de récolte des palmistes sur la rive droite de la Semliki, coupe de bois sur mont Bukuku.

d) L'après-guerre et les résurgences au Secteur Nord : le problème des pêcheries

Les travaux de la Commission en 1947 ont mis particulièrement l'accent sur la nécessité de sauvegarder des pêcheries pour répondre à l'autosuffisance alimentaire des populations locales et aux débouchés commerciaux de la pêche vers Goma et Costermansville, désirée depuis plusieurs années par les autorités

---

2421 A.A./Agri 39 : dossier 25 : exposé des motifs du projet de décret, signé A. Buisseret, min. Col., s.d. {1958}.
2422 IPNCB., *Rapport annuel 1949*, pp. 17-19.
2423 *B.O.*, 1950, pp. 778-785.

locales. Les pêcheries sont réinstallées avec l'appui des autorités territoriales, mais entraînent la venue d'autres villageois, de leurs familles et d'auxiliaires, soit quelques 2200 personnes[2424]. Pour le territoire, cette réinstallation répond à un double enjeu politique et économique. Il consiste, d'une part, à assurer la tranquilité politique des 220 000 autochtones du territoire de Lubero dont le poisson fait partie intégrante de l'économie régionale et qui souffrent de sous-alimentation carnée. Il répondait, d'autre part, à la volonté de rationaliser la pêche au lac Edouard sous la houlette du Service Piscicole de la colonie (C. Halain) afin de trouver de ressources alimentaires protéinées pour la population et le ravitaillement des centres de Goma et Costermansville, sans léser les intérêts des cités indigènes[2425]. L'I.P.N.C.B. va souscrire à ce projet dans un but « humanitaire » car celui-ci vise à améliorer le sort des populations locales. Il conteste néanmoins le principe de la pêche industrielle qui ne coïncide pas avec ceux de la de protection du lac, supposant l'interdiction de pêche dans les frayères, l'utilisation de filets dormants à mailles dépassant 6 cm et le maintien d'un plafond annuel de pêche de 3000 tonnes, limite acceptable pour le maintien de l'équilibre ichtyologique du lac[2426].

Au début des années 1950, cependant, les activités de la Copile vont progressivement sortir des limites qui leur sont assignées, ce qui se marque par l'absence de statistiques régulières sur les résultats de pêche, une circulation pratiquée la nuit et en bordure des pêcheries, des prélèvements de bois de construction, l'exploitation d'une carrière de pierre dans la plaine alluviale au sud du lac, l'introduction d'animaux domestiques, le non-respect des zones interdites à la pêche et l'augmentation du plafond toléré des poissons pêchés. L'Institut ne peut admettre que, contraint à donner son accord pour les pêcheries au profit de la population, les fruits de la pêche profitent davantage aux commerçants grecs de Beni, servant eux-mêmes d'intermédiaires pour la fourniture du poisson aux autochtones coopérateurs ainsi qu'aux populations européennes des centres urbains de Goma et Costermansville[2427]. A l'époque, la direction de l'Agriculture du gouvernement général de la colonie développe un programme de pêche scientifique. D'après l'agronome Florent Matagne, sous-directeur de la direction de l'Agriculture, l'intégrité du capital piscicole du lac peut être contrôlé strictement et régulièrement par des méthodes statistiques - tonnage journalier, zones exploitées, fréquences des espèces pêchées, prélèvements d'échantillons, mensurations - qui pourraient garantir une production annuelle de la Copile de 5000 à 15 000 tonnes de poissons[2428]. Le gouverneur général Léo Pétillon (1903-1996)[2429] insiste alors auprès du ministre

---

[2424] A.A./Agri 417 : conservateur du P.N.A. G. Van Cools au président Van Straelen, Rumangabo, 20/09/1946.

[2425] AA/Agri 192 : dossier 76 (Copile) : C. Halain au commissaire de district, Goma, 10/12/1950.

[2426] IPNCB., *Rapport annuel 1952*, p. 2.

[2427] AA/Agri 192 : dossier 76 : Van Straelen au min. Col., Bruxelles, 01/04/1953.

[2428] AA/Agri 189 : dossier 68 (Mission d'exploration Lacs KEA) : F. Matagne, *Propagande de pêche dans les lacs de l'Est*, Léopoldville, 23/02/1955.

[2429] Diplômé en droit de l'Université catholique de Louvain, il entre au ministère des Colonies (1929) ; directeur du cabinet du gouverneur général Ryckmans (1939) et du ministre Godding ; vice-

des Colonies pour faire céder l'I.P.N.C.B. à accepter un plafond de pêche à 5000 tonnes annuelles[2430]. L'Institut doit s'incliner devant la décision de Pétillon, tout en lui laissant la responsabilité de cette décision :

> « *il est impossible de prévoir, dans l'état actuel de nos connaissances, la répercussion de cette augmentation sur la biologie du lac Edouard et, par voie de conséquence, sur l'industrie dont M. le Gouverneur Général veut favoriser le développement* »[2431].

Cette opinion est renforcée par les résultats de la *Mission d'Etude des Lacs Kivu, Edouard et Albert*[2432], organisée par le ministère des Colonies en 1952 sous l'impulsion de Pierre Staner, qui est alors Inspecteur royal des Colonies et qui est mise à exécution par la Commission administrative du Patrimoine de l'*Institut royal des Sciences Naturelles de Belgique*, toujours dirigé par Victor Van Straelen. Cette mission composée de sept chercheurs, biologistes et chimistes[2433] est destinée à déterminer les potentialités d'utilisation des eaux de ces lacs et de sa faune ichtyologique grâce à une meilleure connaissance de leurs biotopes respectifs. Outre les objectifs scientifiques mentionnés plus haut, les objectifs pratiques consistent à fournir des informations sur leurs ressources alimentaires, les possibilités d'exploitation des eaux libres et l'amélioration des pêcheries. La mission constate ainsi une utilisation « *antiéconomique* » des ressources piscicoles, en particulier au lac Edouard où les baies les plus poissonneuses sont placées sous le régime de la réserve naturelle intégrale tandis que la pêche lacustre du côté britannique n'est pas réglementée[2434]. Conséquemment, dès 1957, plusieurs marchés sont ouverts sur la rive occidentale du lac Edouard, sous couvert des autorités locales et avec autorisation de l'Institut de voir y accéder les autochtones des régions limitrophes[2435]. Dans les faits, cette ouverture se traduit par une circulation

---

gouverneur du Congo (1946) et gouverneur du Ruanda-Urundi (1949) puis nommé gouverneur général du Congo (1952-1958). Il entre dans le gouvernement Eyskens comme ministre technicien des Colonies, préparant une politique d'union nationale pour l'évolution politique du Congo et ses relations avec la Belgique (1958) (A. STENMANS – Ph. REYNTJENS, *La pensée politique du gouverneur général Pétillon*, Mémoires de la Classe Sc. Morales et Politique t.51, fasc. 3, ARSOM, Bruxelles, 1993, pp. 9-10).

2430 AA/Agri 192 : dossier 76 : GG au min. Col. Léopoldville, 01/09/1953.

2431 I.P.N.C.B., Comité de direction, 31/07/1954, pp. 5-6 : lettre du Comité de direction au min. Col.

2432 J. VERBEKE, *Mission d'Etude des Lacs Kivu, Edouard et Albert*, IPNCB, 1955.

2433 Voir le chapitre de cette thèse consacré aux recherches scientifiques effectuées dans les parcs nationaux, p. 645.

2434 D'autres constatations antiéconomiques furent mentionnées par la mission, telles que l'achat de poisson salé provenant des îles Canaries, moins cher que celui fournit par le lac Albert tout proche, pour fournir la main-d'œuvre des mines de Kilo-Moto; l'approvisionnement de la province du Kivu en poisson provenant d'Uganda (exportations équivalant à 60 millions de Fr en 1952) alors que pêche dans ses lacs est à peine développée, voire limitée ; l'ignorance quasi-totale de la production fluviale, comme la pêche des Wagenia à Stanleyville et au Stanley Pool et de son potentiel; le récent et lent développement de la pêche maritime, approvisionnant le Bas-Congo de manière insuffisante, avec des problèmes de stockage et de transport à longue distance ; une pêche limitée dans la colonie avec obligation d'achat de poisson à l'étranger, surtout en Uganda pour les besoins des populations (A.A./Agri 189 : dossier 68 : Mission d'exploration des lacs Kivu, Edouard, Albert : « Etude sur le problème 'poisson' au Congo Belge », A. Capart, A. Hulot et J. Kufferath, I.R.S.N.B., Bruxelles, 15/02/1954).

2435 I.P.N.C.B., *Rapport annuel 1957*, p. 33.

d'une intensité excessive et non conforme aux dispositions déterminées par le commissaire de district du Nord-Kivu[2436].

e) Secteurs central et nord : la mise en valeur agricole de terres de pourtours

Dans les années 1950, une autre pierre d'achoppement pour le parc consiste à faire progressivement face à une politique gouvernementale volontariste, axée sur la mise en valeur des terres à vocation agricole, limitrophes au P.N.A.. Celle-ci répond au programme d'intensification agricole exprimé dans le *2ème Plan Décennal pour le Congo et le Ruanda-Urundi* mais aussi à la volonté d'amener les populations locales à un niveau de prospérité comparable à leurs voisins ugandais pour éviter les fuites de main-d'œuvre hors des frontières de la colonie[2437]. De nombreux travaux de grande envergure vont être réalisés comme, par exemple, l'extension de la culture du coton à l'ouest et à l'est du secteur nord, en territoire de Beni et dans l'enclave de Watalinga, constituée par la frontière ugandaise et la route Beni-Kasindi et qui constitue près de 12.000 hectares de terres cultivables pour neuf cents hommes valides[2438]. L'ouverture de ces zones de cultures répond aux ambitions économiques et politiques d'y concentrer et d'y contrôler une main-d'œuvre fournie pas l'excédent de populations Wanande provenant des hautes terres, difficilement accessibles par l'administration et de mettre fin à l'émigration saisonnière en Uganda. Se pose également la question de l'évacuation des produits agricoles vers l'ouest de la colonie pour éviter une fuite vers l'Uganda voisin. Le gouvernement entreprend pour ce faire la construction d'une route carrossable sur la piste des Watalinga qui ont conservé un droit de passage dans le P.N.A. sur celle-ci, entre M'Bau et Kamango, autorisé par l'arrêté royal du 26 juin 1955[2439]. Les routes, en effet, appartiennent au domaine public de l'Etat, même dans les parcs nationaux car elles sont affectées à l'utilité générale. L'Institut ne peut ainsi s'opposer de fait à leurs constructions et ne peut qu'invoquer les troubles qu'elle produit dans les réserves naturelles intégrales pour retarder ou empêcher de telles réalisations. Un an plus tard, le conservateur De Saeger découvre des magasins tenus par des capitas autochtones le long de la route, vendant notamment des lacets métalliques et des câbles en acier destinés à la chasse[2440].

Le P.N.A. est également confronté au projet de mise en valeur de la plaine de la Rutshuru, notamment de son irrigation envisagée par la *Commission pour l'étude de la zone économique du Kivu* afin d'y installer les populations excédentaires du Jomba et du Rugari et permettre l'installation d'un paysannat modèle. L'objectif du projet consiste à la reconversion économique la population croissante des territoires de Rutshuru, Goma, Masisi, Kalehe, Kabare, Bukavu, Mwenga et Uvira, dont des études annoncent un doublement démographique

---

2436 Comité de direction, séance du 20/09/1958, p. 2.

2437 AA/Agri 38 : farde 24 : Van den Abeele à Van Straelen, 1951.

2438 E. VAN DAELE, « L'Agriculture indigène dans la région de Beni-Lubero », *Bulletin agricole du Congo Belge*, vol. XLVI-2, avril 1955, pp. 231-249.

2439 Arrêté royal du 24/06/1955 (*B.O.*, 1955, pp. 1039-1040).

2440 A.A./Agri 38 : dossier 20 : Van Straelen au min. Col., Bruxelles, 06/06/1956.

dans les vingt-cinq années à venir. Après une prospection pédologique effectuée par le Service de l'Agriculture du gouvernement général, le BET et le Socinco sous la supervision de l'I.N.E.A.C., une « équipe paysannat » entame en 1957-1958 la mise en œuvre d'un secteur pilote, concluant à la possibilité d'irrigation de la plaine et avec, comme conséquence, l'installation fin 1958 d'un paysannat composé de 350 parcelles de 3,5 hectares de terrain[2441]. Ce paysannat, cultivant surtout du café et du coton, est constitué majoritairement de Wanande issus du salariat dans les plantations européennes au sud de Rutshuru[2442].

Ce projet ne coïncident pas avec les vues l'I.P.N.C.B. qui considère que la concentration de populations au voisinage des limites du P.N.A. va constituer un nouveau facteur de destruction des biotopes par l'extermination méthodique d'animaux déprédateurs, le développement des feux de brousse et la dispersion des graines de coton et de plantes ubiquistes[2443]. Le captage des eaux de la Rutshuru, en particulier, envisagée pour le projet d'irrigation de la plaine pose problème car il provoque une baisse d'étiage des eaux, entraînant des répercussions sur les associations animales et végétales vivant en aval du point de captage. Une diminution de la densité aqueuse limite notamment la concentration des hippopotames dans la rivière alors que ceux-ci jouent un rôle important pour la richesse ichtyologique des eaux du lac Edouard en lui fournissant des apports organiques. Le projet pose également certaines incertitudes sur les répercussions pédologiques provoquées par l'utilisation de machines agricoles ou par la salinité amené par la rivière. Van Straelen reste campé sur ses positions et insiste sur le fait que la réalisation de ce projet et ses éventuelles conséquences ressortent de la responsabilité unique des autorités gouvernementales :

> « *Il faut que les générations futures sachent que l'I.P.N.C.B. n'a pris aucune part dans les atteintes portées aux réserves naturelles intégrales, dont la destruction progressive ne fait que s'accentuer* »[2444].

[2441] A.A./Agri 38 : dossier 20 : note de Humblet, DG5, Gouvernement du Congo, Léopoldville, 16/10/1959.

[2442] DRACHOUSSOFF, V. – FOCAN, A. – HECQ, J., *Le développement rural en Afrique centrale 1908-1960/1962*, vol. II, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, 1991, pp. 847-849

[2443] I.P.N.C.B., *Rapport annuel 1957*, p. 38.

[2444] A.A./Agri 38 : dossier 20 : Van Straelen au min. Col., Bruxelles, 18/09/1956.

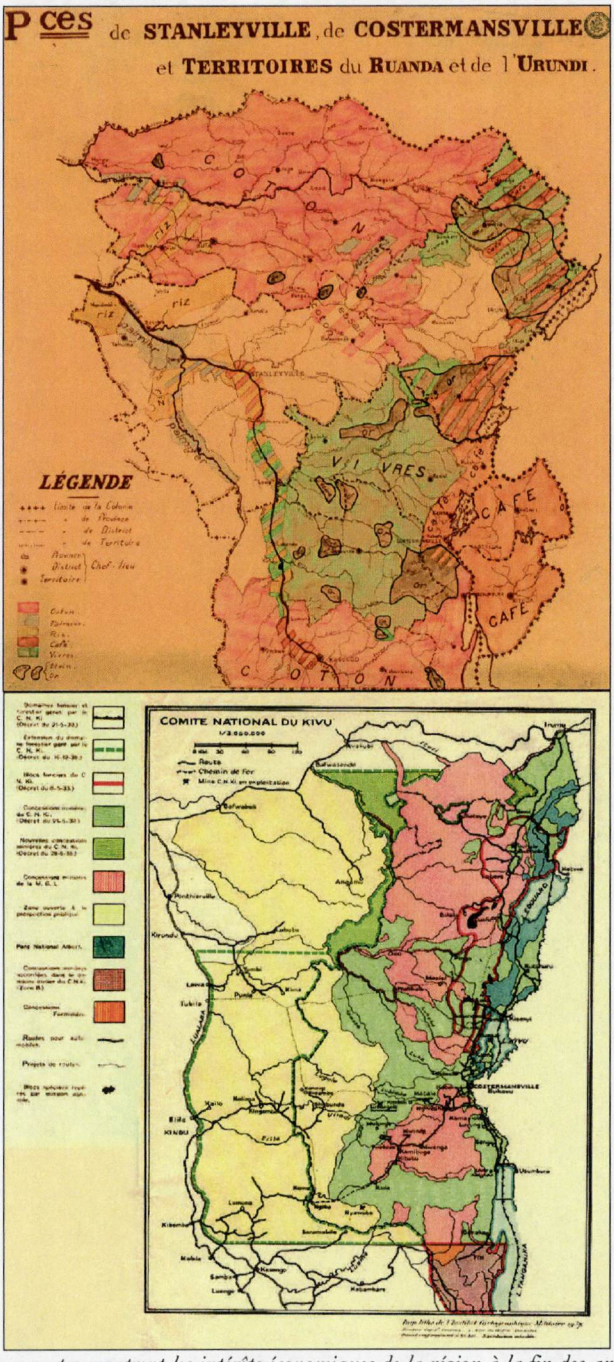

Fig. 52 Les deux cartes montrent les intérêts économiques de la région à la fin des années 1930 ainsi que la pression territoriale exercée par le Comité National du Kivu sur le Parc National Albert, perceptible sur la seconde carte montrant la répartition de ses domaines fonciers et forestiers en 1937 (Coll. IRSCB, Cartothèque, Z.1546, échelle 1/2.000.000; Coll. MRAC, Histoire, Carte CNKi, échelle 1/3.000.000).

f) Secteur central et oriental : la sursaturation démographique

L'assise du P.N.A., une fois de plus, freine les ambitions des colons agricoles qui cherchent des conditions de facilité pour permettre le passage de la main-d'œuvre. Un mécontentement éclate et des pressions se font dès lors sentir. Jusqu'à la veille de l'indépendance de 1960, divers autres problèmes surgissent dans le P.N.A. mais le plus inquiétant est lié à la densité démographique des régions du Jomba et du Rugari, en territoire de Rutshuru, sursaturées en hommes et en bétail depuis 1955, et qui ne fait que s'accroître. Un doublement de la population est prévu pour la génération à venir. Les autorités du P.N.A. constatent une situation tendue et une pénurie des terres arables et pastorales qui avait déjà été signalée en 1940. Les réponses du gouvernement colonial se concrétisent alors par des mesures de glissement des populations de ces régions vers le Mushari et le Bwito ainsi que par l'irrigation de la plaine de la Rutshuru et l'installation d'un paysannat autochtone, nous l'avons vu. Le développement économique du Mushari, en particulier, nécessite une voie d'évacuation des productions agricoles comme le thé vers Mombasa, sur l'Océan Indien, par le chemin de fer traversant l'Uganda et le Kenya, qui est la voie la plus rentable. La construction d'une route entre le Mushari et le réseau routier menant à Kasese, sur le lac Georges, départ de la ligne ferrovière, s'impose donc et le passage par le P.N.A. représente la voie la plus directe pour y accéder, au lieu de la route traditionnelle entre Luofu et le port de Kiroshe, sur le lac Kivu. Cette nouvelle route permettrait également le désenclavement de la région du Jomba, en territoire de Rutshuru, sursaturée depuis 1955 en hommes (près de 21.000 personnes) et en bétail (12.500 têtes) du fait de son enclavement entre le P.N.A, la frontière ugandaise et les groupements de Busanza, de Bweze et de Kisigari et qui manque, par cette situation, de terres de pâturages et de cultures et de bois à brûler. Deux solutions s'imposent donc aux autorités de la Province du Kivu, qui pouvent résoudre les problèmes socio-économiques mais apaiser également les tensions politiques : soit, rendre aux habitants les terres cédées au P.N.A. et dont ils avaient l'usage auparavant, soit, pratiquer l'émigration vers des régions vides. La *Commission Permanente pour la Protection des Indigènes* souligne l'attachement de la population à la terre ancestrale et réclame la restitution des terres englobées dans le P.N.A., tandis que le gouverneur de Province du Kivu, Spitaels, insiste surtout sur le fait que ces autochtones, déjà frustrés d'une grande partie de leur domaine, subissent une grave pénurie foncière qui risque de créer un :

> *« état d'esprit qui constituerait une menace sérieuse pour la paix sociale et politique du pays ». {...} jamais nous ne parviendrons, même avec la meilleure volonté du monde, à faire admettre à ces congolais que des milliers d'hectares doivent rester inoccupés dans des buts scientifiques alors que par suite d'une occupation trop dense leurs régions se dégradent complètement et qu'eux et leur bétail ne peuvent vivre normalement à cause du manque de terres, est évident pour quiconque connaît quelque peu la mentalité indigène. Ne pas vouloir admettre qu'il y a là en gestation tous les ferments de troubles sociaux et politiques*

graves c'est fermer les yeux sur une évidence, c'est pratiquer la politique de l'autruche, c'est prendre des responsabilités énormes et inutiles »[2445].

La construction d'une route carrossable va être confirmée par l'arrêté royal du 26 mai 1958[2446]. De même, la région de Ruhengeri, au sud du secteur oriental, pose une question démographique cruciale, avec une densité de 128, 21 habitants au km² [2447]. La colonie souhaite y entamer de toute urgence des modifications économiques profondes pour que sa population continue à vivre sans s'expatrier et accéder à de meilleures conditions matérielles. Le fort potentiel économique de la région encourage aussi le gouvernement à remplacer les cultures vivrières locales (maïs, sorgho, manioc) par des cultures de rente (café arabica, thé, soja, tabac, froment, pyrèthre), offrant des ressources suffisantes pour acheter des vivres importés en quantité plus importante et en modifiant la taille des élevages par des procédés de sélection des meilleures têtes[2448]. Le gouverneur Pétillon considère là aussi que la présence du P.N.A. freine les ambitions économiques futures de la région :

« *Décidera-t-on de perpétuer les difficultés et les misères de 150000 indigènes ? Compromettra-t-on le développement social et l'avenir économique de toute une région pleine d'espérance, pour protéger la flore de quelques arpents de terre et éviter de troubler quelques bêtes sauvages ?.... Le Plan Décennal se préoccupe en premier lieu de l'homme et ici plus qu'ailleurs, les solutions techniques ne seront que des solutions mortes si l'on s'attache, avant tout, au seul problème vivant, préjudiciel et fondamental, de l'indigène et de son comportement* »[2449].

Une des conséquences désastreuses de la poussée démographique pour le P.N.A. se concrétise alors par l'introduction plus systématique du bétail d'éleveurs banyaruandais des territoires de Kisenyi et de Ruhengeri, dans les zones limitrophes du P.N.A.. Cette situation se présente temporairement en 1933, puis de manière plus sporadique dès 1946, où plusieurs milliers de têtes de bétail saccagent les flancs des volcans, ruinant sols et herbages, surtout durant la saison sèche. Ces usagers du voisinage, devenant à l'étroit sur leurs terres d'origine, éprouvent alors le désir d'exploiter ces régions en y invoquant leurs droits car celles-ci n'ont pas été rachetées. Dès 1956, la situation se tend et est provoquée en grande partie par une décision du Procureur du Roi du 23 août 1956 qui annule l'amende forfaitaire de 3000 francs infligée par l'officier de police judiciaire de Kisenyi à un éleveur qui a introduit vingt-cinq têtes de gros bétail dans la réserve et ordonne son remboursement à l'intéressé. Ce remboursement a un retentissement considérable dans la région, le Procureur se

---

2445 A.A./Agri 38 : dossier 20 : Gouverneur de Province Spitaels au gouverneur général, Bukavu, 24/05/1956.

2446 Arrêté royal du 26/05/1956 (*B.O.*, 1958, pp. 860-861).

2447 *Plan Décennal pour le développement économique et social du Ruanda-Urundi*, Ed. De Visscher, Bruxelles, 1951, p. 9.

2448 Ibid., pp. 335-336.

2449 A.A./Agri 38 : dossier 23 : Gouverneur du Ruanda-Urundi Pétillon au min. Col., Usumbura, 21/08/1951.

basant sur les déclarations des autochtones affirmant que de tout temps, avant la création du P.N.A., ils possédaient un droit de pâturage dans la zone du parc s'étendant jusqu'au volcan Karisimbi[2450]. Au début de 1957, la situation s'avère cruciale dans le secteur ruandais du P.N.A. Le manque de pâturages en territoires de Kisenyi et Ruhengeri, dont de nombreuses terres, de surcroît, sont accaparées par les champs de pyrèthre et par le P.N.A., combiné à la saison sèche, engendrent une situation intenable pour les éleveurs de bétail qui ne diposent que deux possibilités : rentrer dans le parc ou périr. La plupart, sinon la totalité des éleveurs invoquent que leurs droits de pacage sur les rampes des volcans du P.N.A. ne leur ont pas été rachetés alors qu'ils n'y ont en réalité jamais exercé leurs droits. Seul le Mwami détient ces droits et lui seul peut les leur autoriser. D'après le rapport du conservateur-adjoint, G. Rousseau, l'attitude du mwami Charles Mutara Rudahigwa (1911-1959)[2451] et de son conseiller envenime la situation en déclarant le décret royal créant l'Institut sans valeur, ce qui engendre l'invasion massive de pasteurs banyarundais dans le secteur du Mikeno et la destruction de la réserve des gorilles de montagnes[2452].

Pour sortir de l'impasse, les autorités du P.N.A. reçoivent alors l'assistance de Jean-Paul Harroy, devenu gouverneur du Ruanda-Urundi en 1955 qui exige le départ de tous les troupeaux du P.N.A. jusqu'à la fin de la saison des pluies du début 1957, tout en sachant la nécessité cruciale de trouver des pâturages de substitution dans tous les territoires, « *sous peine de créer une situation politiquement dangereuse* »[2453]. Une proposition de réglement définitif des relations entre les éleveurs du Ruhengeri et l'I.P.N.C.B. est présentée dans un projet de décret du ministre des Colonies, A. Buisseret, inspiré par Harroy[2454]. Les gouverneur et vice-gouverneur Pétillon et Cornelis cherchent ensemble une solution susceptible de permettre à Harroy d'agir dans le sens souhaité, en vue de doter l'administration de pouvoirs spéciaux pour la constatation des droits des autochtones dans les limites des Parcs Nationaux et de leur offrir un maximum de garanties. Le futur décret doit essentiellement souligner que les terres mises à disposition du P.N.A. ne perdraient pas leur caractère de « terres indigènes » mais permettrait le « *rachat du seul usage des droits coutumiers sur les terres mises à la disposition de l'Institut des Parcs Nationaux* » [2455] ; il s'agit aussi de reconsidérer les limites du parc en fonction de ces droits et d'y accepter exceptionnellement à

[2450] MRAC/Hist : Fonds J.-P. Harroy (95.57) : Divers, Parcs nationaux 1955-1961 : note confidentielle de Harroy, 11/01/1957.

[2451] Fils du mwami Yuhi V Musinga et de la reine Kankazi, au service de son père, puis chef du Marangara-Ndunga, par volonté des autorités belges (1929), puis mwami du Ruanda sous le nom de Mutara III (1931), allié du gouvernement belge, mais dont les rapports connurent de nombreuses oscillations, entre collaboration étroite et phases de crises aigües dépendant de nombreux facteurs, en particulier à la fin des années Cinquante avec le développement du conflit social tutsi-hutu et les débuts de la question des indépendances africaines (J.-P. HARROY, notice biographique, *B.B.O.M.*, t. VI, ARSOM, Bruxelles, 1968, col. 768-771).

[2452] Comité de direction, séance du 20/10/1956, p. 5.

[2453] MRAC/Hist : Fonds J.-P. Harroy (95.57) : CR de réunion rédigé par Harroy, Territoire du Ruanda-Urundi, 01/03/1957

[2454] MRAC/Hist : Fonds J.-P. Harroy, 95.57 : Pétillon à Harroy, Léopoldville, 22/03/1958.

[2455] MRAC/Hist : Fonds J.-P. Harroy, 95.57 : Pétillon à Buisseret, min. Col., Léopoldville, 20/03/1958.

l'intérieur de celui-ci l'exercice des droits indispensables à la vie normale des communautés afin d'éviter toutes situations mal définies et génératrices de frictions[2456]. En attente de la ratification du décret, une solution provisoire est formulée par Harroy en accord avec Van Straelen pour accorder une autorisation aux éleveurs de faire pâturer leur bétail sur 6000 hectares répartis dans les territoires de Ruhengeri et de Kisenyi[2457]. Elle propose également d'exclure du P.N.A. quelques étendues de forêt dégradée proches des limites afin d'y créer des pâturages pour le bétail excédentaire, comme la « *Réserve forestière des Volcans* », aire pâturée à l'extrême de 5400 hectares, privée de toute valeur comme réserve forestière mais dont les sols possèdent une qualité exceptionnelle. Le Service de l'Elevage est également appelé à entreprendre des travaux de défrichement de certaines zones destinées aux pâturages à Kijoti (Kisenyi) et Tshaburundi (Ruhengeri), tandis que le Mwami est encouragé à inciter les éleveurs à entreprendre eux-mêmes des travaux de défrichement sur des terres qu'il leur attribue à titre personnel et qu'émerge l'idée d'introduire la culture du pyrèthre dans un cycle d'intégration élevage-agriculture par assurer de nouvelles rentrées monétaires aux autochtones, à proximité de l'usinage de cette plante à Goma.

Pendant ce temps, sur le terrain, le rapport d'octobre 1958 du conservateur du camp de Rumangabo signale la perpétuation de menaces et d'aggression du personnel du parc par les éleveurs et des habitations saccagées[2458]. Les Banyaruandais, conscients de l'impunité que leur assure la magistrature, continuent d'occuper et d'exploiter tout le secteur au sud du parc, installant des huttes, coupant le bambous et le bois, chassant et pratiquant la contrebande[2459]. En conséquence de la demande de rétrocession de terres du côté ruandais du P.N.A., les autochtones du Congo revendiquent à leur tour des terres situées dans le parc, soutenus par une certaine presse d'Usumbura « *dont le rôle néfaste est bien connu* »[2460]. Des revendications territoriales se multiplient de toutes parts.

Les rapports administratifs du P.N.A. de 1959 mentionnent des problèmes de plus en plus difficiles et délicats de surveillance ; les esprits s'échauffent avec les virulentes déclarations de « *leaders extrémistes promettant pour demain le paradis aux pauvres masses arriérées* »[2461], entraînant des infractions en chaîne dans les zones de Kibumba, Kibati, Mugunga et Rutshuru. Les revendications s'opérent dans une situation démographique et économique de plus en plus tendue, attisées par des meneurs tels que Nikodème Kambale chez les Wanande, fondateur d'un parti, la *Sheria* et présenté par l'administration comme un « *illuminé* ». Celui-ci est arrêté en novembre 1959.

[2456] A.A./Agri 39 : dossier 25 : projet de décret signé par A. Buisseret, min. Col., s.d. {1958}.
[2457] A.A./Agri 39 : dossier 25 : dossier décret Baudouin.
[2458] I.P.N.C.B., *Rapport annuel 1958*, pp. 24-25.
[2459] Comité de direction, séance du 22/12/1958, p. 4 ; MRAC/Hist : Fonds J.-P. Harroy (95.57) : note de Harroy sur l'état de la situation en territoire de Kisenyi et Ruhengeri, Usumbura, 11/01/1959.
[2460] I.P.N.C.B., *Rapport annuel 1958*, p. 23.
[2461] A.A./Agri 41 : dossier 30 : rapport annuel du P.N.A., 1959.

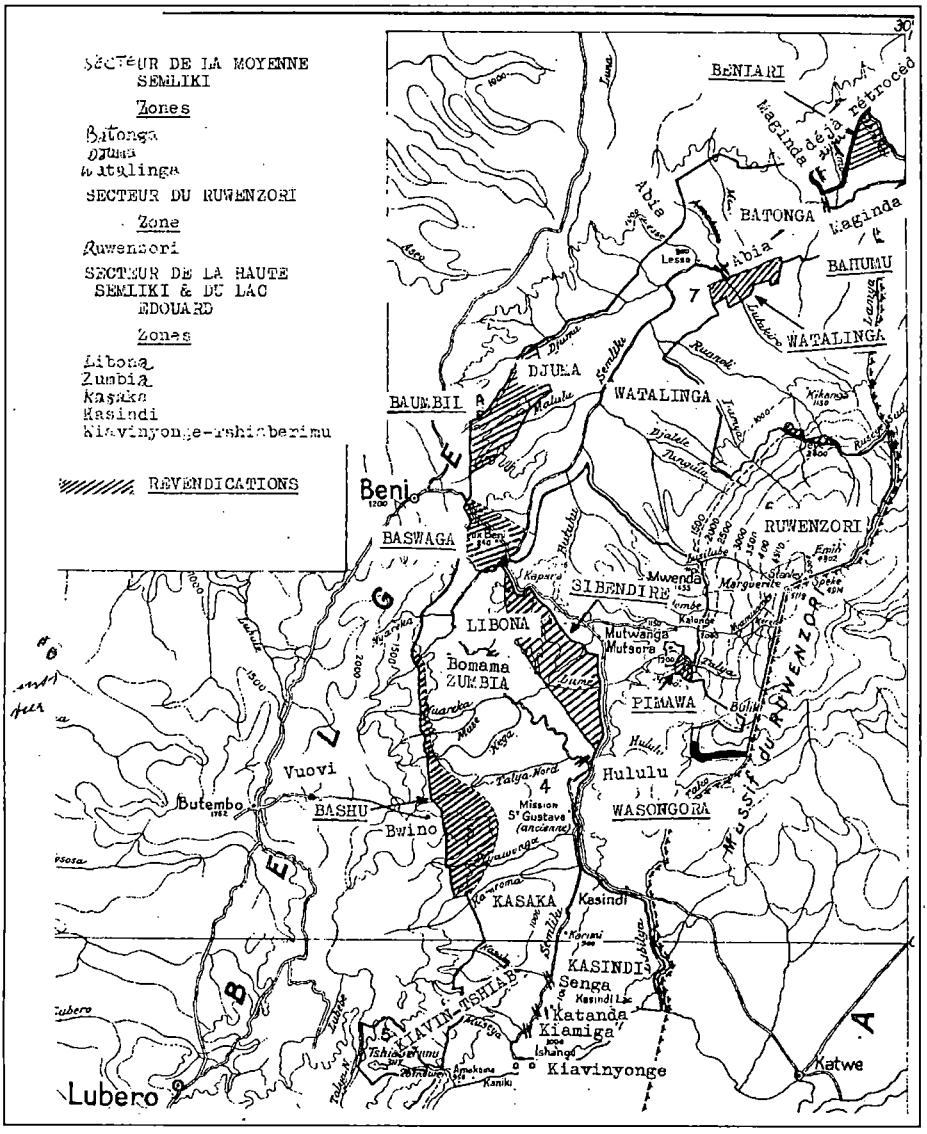

Fig. 53 Ampleur des revendications foncières des populations Wanande dans le secteur de la Moyenne-Semliki au début de 1960 (Source : A.A. : Agri 39, dossier 28, territoire de Beni, 28 janvier 1960).

Une propagande politique contre le P.N.A. est aussi relayée par le parti de l'*Union Congolaise* et, surtout, à Mutwanga, par celui de l'*Union des Classes rurales et moyennes*, présidé par le commerçant Mussa Herri avec influence déterminante du colon Roger De Poerck (1913- ?)[2462], mais aussi par l'hostilité à son égard du

[2462] Agronome sorti de Gembloux (1934) et docteur en sciences botaniques de l'université de Bruxelles (apr. 1946), il travaille à l'INEAC à Yangambi (1940-1946), puis pour le département de recherches des

chef coutumier Sibendire. La campagne électorale précédant les élections communales de 1959 est partiellement tournée contre le P.N.A.

Les revendications émergent de toutes parts pour se réapproprier les terres réservées, prétextant leur appropriation illégale et irrégulière par le pouvoir colonial[2463]. Au début 1959, aucune solution pratique n'a été réalisée. Seul le processus de régularisation juridique de l'assiette du parc est finalement adopté et doit être mis en exécution, lorsque les événements de 1960 viennent bloquer la situation. Le bilan qu'établit Victor Van Straelen lors de dernier voyage d'inspection au P.N.A., un an avant l'indépendance, apparaît bien sombre. Le parc se trouve étranglé par les développements économiques et morcelé par un réseau routier dont l'utilité ne ressort pas mais aussi affaiblit par les mauvaises conditions d'exploitation de la Coopérative des Pêcheries indigènes du lac Edouard, le développement de la culture du coton aux abords des secteurs Nord et l'installation de colons dans cette même contrée et dans l'enclave des Watalinga[2464]. Le gorille, espèce emblématique du parc trouve également son territoire réduit par l'avancée de hardes de bétail approchant progressivement la forêt des hagenias près du Visoke, son dernier refuge[2465]. Divers membres de l'administration territoriale du district du Nord-Kivu se réunissent pour présenter aux autorités supérieures des projets de modifications du parc pour raison de « *contingences sociales, économiques, politiques et principalement démographiques* ». Ils souhaitent la transformation du P.N.A. en plusieurs réserves intégrales dans les endroits scientifiquement choisis en lieu et place d'une réserve intégrale ingérable d'un million d'hectares, tandis que le reste de la superficie du parc deviendrait un parc naturel soumis à une législation plus libérale[2466].

2. « Parc National de la Kagera », peste bovine et développement agricole au Ruanda

Lors de la mission Akeley-Derscheid au Congo oriental en 1926-1927 organisée afin de fixer les premières limites du P.N.A. et son organisation future, Jean-Marie Derscheid manifeste son intérêt pour une vaste zone située à l'ouest de la rivière Kagera constituée de zones de savane entièrement inhabitées. A la suite

---

Huileries du Congo Belge (Unilever) (1947-1950) avant de devenir colon au Kivu (1951-1960). Il enseigne à l'école d'horticulture de Vilvoorde (1961-1962) avant de devenir fonctionnaire de la FAO à Rome (1963-1974) (P. VAN SCHUYLENBERGH, *La mémoire des Belges..*, p. 21).

[2463] A.A./Agri 39 : dossier 28 : Situation du P.N.A. à l'époque et après l'indépendance du Congo (1959-1960).

[2464] Comité de direction, séance du 03/01/1959, pp. 2-3.

[2465] A.A./Agri 39 : Rapport de G. Schaller, membre dela mission scientifique américaine, Rumangabo, 29/01/1960.

[2466] A.A./Agri 41 : dossier 30 : Procès-verbal confidentiel de la réunion du district du Nord-Kivu au sujet du P.N.A., Secrétariat du Nord-Kivu, s.l., 27/10/1959.

de ce constat, une ordonnance du gouverneur du Ruanda-Urundi érige la région en « *Réserve de chasse de la Kagera* » le 30 novembre 1927 sur une superficie de 250.000 ha. Réduite sensiblement en superficie par l'ordonnance du 30 juillet 1930, suite aux démarches du Service Vétérinaire de la Colonie par mesure de protection du Ruanda contre la menace de la peste bovine qui sévit alors en Uganda voisin, celle-ci est supprimée le 28 avril 1931, sur proposition du Service vétérinaire du Ruanda-Urundi, par ordonnance du gouverneur du Ruanda-Urundi. L'objectif de cette suppression est lié à la possibilité de pratiquer sans entrave la destruction systématique du gibier qui est alors présenté comme agent propagateur de la maladie provoquée par la piqûre de la mouche tsé-tsé. Cette politique, introduite en Uganda après la Première Guerre mondiale, est pratiquée par la Force publique en 1921-1922[2467]. Certaines photographies de l'époque saisissent sur le vif et de manière explicite, mieux que ne l'auraient fait les documents écrits et les rapports administratifs, les hécatombes provoquées par cette mesure. Les clichés realises sur les chasses de l'administreur territorial Joseph Dardenne, en particulier, fournissent une idee du nombre d'animaux abattus dans ce but.

Fig. 54 Les trophées de chasse de J. Dardenne. Cette photo a souvent été, à tort, presentée comme le symbole des hécatombes operées sur la faune sauvage du Congo ; elle illustre plutôt une situation particulière liée à la lutte contre les épizooties, la peste bovine en particulier qui sévit au Ruanda au début des années 1920 (Coll. MRAC, Histoire, Photogr. Dardenne, n. inv. 1152).

Le Comité de direction du P.N.A. présente alors une requête au ministre des Colonies afin de maintenir la réserve de chasse sous le statut de réserve naturelle intégrale, identique à celui du P.N.A. et correspondant à l'équation

[2467] AA/Agri 424 : note de Derscheid à Leplae, Bruxelles, 20/01/1932.

« *intérêt scientifique-valeur économique négligeable-population presque inexistante* »[2468]. Il propose que cette réserve devienne un nouveau secteur du P.N.A. et que la moitié de l'ancienne réserve de la Kagera, soit 100.000 ha de terrain, y soit incluse.

La création du P.N.K. va devenir, dès lors, l'objet d'une rivalité d'intérêts entre les enjeux de l'institution et ceux des autorités belges gérant le territoire sous tutelle. Cette rivalité se marque surtout sur fond de développement agricole dans la région. La proposition de création du P.N.K. va immédiatement être combattue par la Direction Générale de l'Agriculture qui, se basant sur les avis du Service Vétérinaire et du gouverneur f.f. du Ruanda-Urundi, voit cette création comme un frein à sa politique d'extension des cultures indigènes dans la région et comme un centre de propagation des épizooties, surtout la peste bovine d'Uganda. Son directeur, Edmond Leplae s'appuie dans ce refus sur l'expertise du vétérinaire Henri Colback (1898-1966)[2469], hostile à l'établissement d'une réserve ainsi que sur les résultats de la *Conférence panafricaine de culture et d'élevage* tenue à Prétoria en 1929, qui présente le gibier comme le plus important réservoir de trypanosomes pathogènes pour les animaux domestiques et préconise une réduction radicale du gibier dans les zones à risque :

> « *The presence of game in settled areas... is a constant menace to stock, crops, and general agricultural development. In this collection special emphasis must be laid on thre relation of game to such epizootie diseases as rinderpest, and their capacity for acting as hosts to many endo-and ecto-parasies of domestic animals. It is therefore uneconomical and unjustifiable to endeavour to enforce game preservation from settled areas.... The disappearence of the species {G. morsitans and G. pallipides} may be expected to follow radical reduction of all game animals in any area* »[2470].

L'écosystème complexe du Ruanda, lié à un climat et un sol fragiles, entretetient une grande instabilité alimentaire des populations locales. Afin de contrer les difficultés, les autorités de tutelle ont établi une politique de rendement maximal des terres tant au niveau de la densité humaine qu'au niveau des pratiques agricoles. Des travaux hydrauliques sont réalisés pour augmenter les surfaces cultivables, prévenir les famines et donner plus d'espaces cultivables aux populations. Plusieurs graves famines récurrentes ont été observées entre 1897 et 1928 et leur étude démontre la fragilité de l'équilibre trouvé par le

---

[2468] Comité de direction, séance du 30/01/1932, p. 2.

[2469] Docteur en médecine vétérinaire de Cureghem à Bruxelles (1923) et diplômé de l'Ecole de médecine tropicale de Bruxelles et part comme vétérinaire militaire au Ruanda-Urundi (1924) d'où il parcourt diverses régions du continent pour étudier les maladies tropicales du bétail. Médecin vétérinaire en chef de la colonie (1937-1954), il est aussi conseiller à l'amélioration du cheptel de la société Huilever (L. DAVREUX, notice biographique, *B.B.O.M.*, t. VI, ARSOM, Bruxelles, 1968, col. 223-224 ; J. GILLAIN, id., *B.B.O.M.*, t. VII A, ARSOM, Bruxelles, 1973, col. 146-149).

[2470] AA/AGRI 424, dossier 459/3 : Pan African Agricultural and Veterinary Conference, 1-17 August 1929, Pretoria : « *Joint session resolutions and reports* ».

paysan avec son environnement et le nombre de facteurs déstabilisants[2471]. En 1927-1928, le Ruanda connaît une importante sécheresse sur l'ensemble du pays, qui compromet plusieurs saisons agricoles successives, ruine les récoltes et réduit la surface culturale[2472]. Elle entraîne également un mouvement d'émigration de populations vers le Kivu et le Katanga - 2037 entrées sont enregistrées vers le Kivu[2473] - ainsi que de nombreuses pertes humaines - entre 15 et 20.000 personnes -[2474].

Edmond Leplae va critiquer avec acharnement l'idée de création du parc auprès du prince Léopold et du roi Albert car il trouve inqualifiable la volonté des dirigeants de l'I.P.N.C.B. de réaliser un projet dont le but et les conséquences sont diamétralement opposés à la politique en faveur des populations [2475] :

> « *L'idée si intéressante de la protection de la nature, qui pourrait devenir sympathique en Belgique et au Congo, ne bénéficierait nullement d'une telle application et de ses conséquences. Personne n'admettrait que les moyens d'existence d'une population soient exposés de propos délibérés à des dangers graves, uniquement pour donner à des zoologistes, d'ailleurs éminents, la satisfaction de conserver, dans un endroit perdu, quelques bêtes sauvages. De tels abus dans la protection de la nature n'existent en aucun pays. Les intérêts des populations indigènes priment partout le souci de conserver du gibier* »[2476].

Au mois d'août 1932, ce dernier rédige un article dans la tribune libre de l'*Essor Colonial et Maritime* sous le titre interrogateur « *Faut-il protéger le gibier aux dépens des élevages des Indigènes ?* »[2477] dans lequel il pose la question de l'adéquation entre la création de parcs nationaux et le développement de l'agriculture indigène, garante, selon lui, de l'essor de la colonie. Ses arguments sont attaqués par Van Straelen et Derscheid, le prince Léopold et plusieurs vétérinaires adhérant au mouvement de protection de la nature, tels que Chiwy, Van Saceghem, Pieren, Vandenberg, tant sur le fait qu'aucune preuve n'atteste le rôle du gibier comme organe transmetteur de l'épizootie que sur celui que que les zones de pénétration (Ruanda nord, à l'ouest de la rivière Kakitumba) et de foyers (centres d'élevage indigène de l'Ankole et de Mbarara, en Uganda) de l'infection sont connues et constants. Au contraire, d'après eux, le futur parc pourrait jouer un rôle de tampon entre le bétail ugandais et les élevages ruandais[2478]. D'autre part, l'institution affirme que la zone choisie pour le parc se caractérise

---

[2471] Pour une étude de cas, nous renvoyons à la famine Rwakayihura, à la fin des années Vingt : voir A. CORNET, *Histoire d'une famine : Rwanda 1927-1930. Crise alimentaire entre tradition et modernité*, in Coll. Enquêtes et documents d'histoire africaine, vol. 13, Centre d'Histoire de l'Afrique, U.C.L., Louvain-la-Neuve, 1996.

[2472] A. CORNET, op. cit., p. 37.

[2473] Ibid., pp. 49-51.

[2474] A.A./Agri 424 : note du min. Col, ca fin juin 1932.

[2475] A.A./Agri 424 : DG min. Col. au duc de Brabant, Bruxelles, 26/07/1932.

[2476] A.A./Agri 424 : Leplae à Albert Ier, Bruxelles, 18/07/1932.

[2477] *L'Essor Colonial et Maritime*, 11/08/1932, p. 1.

[2478] *Projet d'annexion au P.N.A. d'une partie de l'ancienne réserve de chasse du ruanda oriental*, Comité de direction, séance du 23/07/1932, pp. 2-4.

par un sol pauvre, l'insuffisance de pluie et l'insalubrité des conditions de vie dans la région où les populations ont déjà été évacuées par le Service médical de la colonie pour cause de malaria[2479]. A l'objection capitale soulevée par Leplae de l'incompatibilité entre la création de la réserve et la mise en valeur agricole du pays par le gouvernement, l'institution affirme que la zone marécageuse ne permet pas cette finalité sans d'onéreux travaux d'assèchement.

La question du rôle de la faune sauvage dans la propagation des épizooties comme la peste bovine n'est pas réglée et est soumise durant plusieurs années à de nombreuses interrogations. Au début de 1933, la population de buffles du P.N.A. est réduite d'un tiers à la suite de sa contamination par du bétail infecté mené par les autochtones de la région de Rutshuru, où la peste est signalée dans la forêt des volcans entre mai et octobre 1932[2480]. L'inspecteur vétérinaire principal Van Saceghem étudie dans le laboratoire de Kisenyi les relations existant entre la peste bovine et la trypanosomiase au Kivu, Ruanda-Urundi et au P.N.A. et arrive à la conclusion que le P.N.A. ne constitue aucun danger pour le cheptel indigène. A fortiori, la création de réserves naturelles permettait d'y procéder à des observations expérimentales plus poussées des causes de mortalité des animaux victimes de la peste. Pour répondre aux objections de l'Administration coloniale, le Comité de Direction du P.N.A. remet la question de l'érection du Parc de la Kagera à l'étude et demande l'avis d'experts, administrateurs de territoires et Service vétérinaire de la colonie. Il ressort que le projet ne gêne en rien le développement agricole du pays et n'a pas d'inconvénient sur sanitaire du bétail du Ruanda-Urundi, à condition de prendre des précautions pour réduire les chances de contamination et de modifier quelque peu les limites de la réserve[2481]. De même, l'Institut demande l'avis de l'administrateur territorial René Verhulst (1891-1959)[2482] qui démontre sa faisabilité sans léser les populations de l'endroit ni entraver le développement économique du pays. Il fait toutefois observer que le nombre des autochtones de la région et de leur bétail dépasse les chiffres présentés précédemment, phénomène explicable par le retour à la Kagera de sa population d'origine qui a quitté cette région en 1923 pour aller en territoire britannique ; il envisage donc comme solution l'évacuation de celle-ci vers vers une partie du pays plus aisément et plus fréquemment contrôlée[2483].

[2479] Comité de direction, 30/07/1932, p. 2.

[2480] AA/Agri 422 : lettre de Van Straelen à min. Col, Bruxelles, 10/02/1933.

[2481] Commission de direction du P.N.A., compte rendu de la 8ème A.G., 08/10/1932, pp. 5-17.

[2482] Vétéran de la campagne de l'Est Africain allemand en 1916-1917 puis adminstrateur territorial de 1ère classe, il fut chargé d'occuper la fonction de conservateur du P.N.K. entre 1934 et 1952 à la station de Gabiro. A sa pension, il s'installa au lac Mwassi où il devint chef de la main-d'œuvre de la société minière Géoruanda, une mine souterraine d'étain à Rwinkawavu. Il introduisit le tilapia ugandais dans le lac Mwassi ; son fils, Francis Verhulst, travailla à la Minétain et présenta aux autorités rwandaises un plan de sauvegarde des réserves naturelles qui aboutit en 1974 à la création de l'*Office rwandais du Tourisme et des Parcs Nationaux* (R. CLEMENT, « Aux sources du Nil, le Parc National de l'Akagera », *Congorudi, Bulletin de liaison des Anciens du Congo et du Ruanda-Urundi*, n° 96, avril 1991, pp. 1-6). Je remercie José Clément de m'avoir fourni les informations au sujet de René Verhulst, son oncle.

[2483] *Rapport de R. Verhulst*, Comité de direction, séance du 29/10/1932, p. 2.

Une dépêche ministérielle du 15 novembre 1933 donne à l'institution P.N.A. communication de l'enquête officielle effectuée par le gouvernement au Ruanda-Urundi, sur les possibilités d'étendre le statut du « parc national » à la réserve de chasse de Gabiro[2484]. Celle-ci aboutit à la création du *Parc National de la Kagera* par le décret du 26 novembre 1934, à l'est de la rivière Kagera[2485] et vise à préserver un site développant des savanes au faciès botanique nettement primitif et une zone marécageuse possédant une flore caractéristique. La faune, surtout, y requiert une stricte conservation car sa riche collection d'oiseaux aquatiques et ses colonies de nidification possèdent un haut intérêt scientifique. Le P.N.K. permet également de protéger le rhinocéros noir ainsi qu'une série de grands mammifères inexistants dans le P.N.A. et en voie d'extinction dans le restant du Congo : rhinocéros noir, zèbre, impala, antilope chevaline et éland. Similairement aux principes du P.N.A., il comporte une réserve intégrale de 187.000 ha et un territoire-annexe de 76.000 ha. Il est habité, le long des rives de la Kagera, par quelques 4350 pêcheurs Bayambo, qui possèdent des droits de pâture pour leurs 1400 têtes de bétail ainsi que des droits de pêche et de culture sur les terres alluvionnaires. Ces populations locales sont exclues de l'assiette du P.N.K. en 1938[2486], ce qui sera source à l'avenir de graves préjudices. En 1945, le gouverneur général du Congo, Pierre Ryckmans signale au ministre des Colonies les relations directes entre l'expulsion humaine du parc et le développement d'un mouvement nationaliste dans le pays :

> « *la dépossession des Banyaruanda dans le Parc de la Kagera est un des griefs du jeune mouvement 'nationaliste' au Ruanda. Les indigènes, mis dans l'alternative ou d'abattre leur bétail ou ...ou d'expatrier leurs habitants...* »[2487].

Lors de son inspection en 1947, Victor Van Straelen signale que le P.N.K. a été relativement bien protégé pendant la période de guerre grâce aux conditions de terrain - accès peu aisé, absence d'eau, abondance de moustiques et de tsé-tsé - mais remarque des incursions fréquentes au sud-ouest du parc par des Européens et des travailleurs appartenant à une société minière, filiale de la Géomine, dans le but de traquer le gibier. Au début de 1940, par exemple, le groupe financier Moses Gagarotos obtient une concession minière pour exploiter la cassitérite aux limites du parc, à Rwinkwavu et envoie des chasseurs abattre le gibier dans la réserve[2488]. Par contre, la population Banyambo, maintenue dans les parties riveraines de la Kagera vivent dans des conditions d'hygiène déplorables entraînant émigration ou décès - 4500 habitants avant la guerre, 1500 en 1947 - tandis qu'elle braconne et installe des réseaux de pièges extrêmement étendus[2489], pour répondre aux menaces de

---

[2484] *Rapport de l'administration du P.N.A. pendant l'année 1933*, in *Rapports annuels 1929 à 1934*, p. 3.
[2485] Décret du 26/11/1934 (*B.O.*, 1934, pp. 94-98).
[2486] I.P.N.C.B., *Rapport annuel 1938*, p. 30.
[2487] A.A./Agri 420 : dossier 22 : note de Ryckmans au min. Col., Lucerne, 29/10/1945.
[2488] A.A./Agri 43 : lettre confidentielle de l'AT Verhulst, Kitega, 01/03/1945.
[2489] V. VAN STRAELEN, Rapport succinct présenté à la commission de l'Institut..., op. cit., pp 10-11.

disettes dans la région[2490]. L'I.P.N.C.B. est désireux de faire hâter la transplantation de ces populations pour des nécessités de conservation de la nature mais aussi et surtout, pour des raisons humanitaires. Celles-ci sont déplacées en 1953 par les services territoriaux d'Afrique, suite à l'enquête de vacances des terres réalisés par les services métropolitains de l'Institut et les services d'Afrique, dans trois presqu'îles et en partie dans le Lugarama et le Migongo, en dehors et au sud du P.N.K.[2491].

Dès 1952, les pressions de diverses origines dévoilent les intentions d'anéantir le parc pour assouvir des prétentions économiques, surtout après la parution du *Plan Décennal pour le Ruanda-Urundi* de 1951 qui vise à entreprendre des travaux dans la région du Mutara qui borde le P.N.K. à l'ouest, pour en améliorer l'élevage[2492]. Dans ce conflit d'intérêt entre la colonie et l'Institut, s'inscrit en parallèle un conflit personnel entre le gouverneur général Paul Ermens (1884-1957)[2493] et Victor Van Straelen, en particulier à propos de l'exploitation des mines d'étain dans le parc, une autre pierre d'achoppement, dont l'idée avait été ébauchée par la mission minière de la colonie *Microrundi* pendant la guerre[2494]. Ermens émet un avis tranché sur la question qu'il adresse au ministre des Colonies :

> « *La question est de savoir si ce sont les vues de Van Straelen qui vont prévaloir, ce qui nous empêcherait de mettre en exécution le plan conçu et d'utiliser les crédits prévus au Plan Décennal, ou si, conformément à nos vœux et aux décisions que vous avez-vous-même prises, des mesures seront finalement arrêtées pour qu'une prospection sérieuse puisse s'instituer sur les bases à propos desquelles, autrefois d'ailleurs, Van Straelen avait marqué son accord. Au moment où nous avons l'ambition de porter l'économie du Ruanda-Urundi sur un plan nouveau, il devient urgent que les méthodes de travail en honneur dans le P.N.K. soient radicalement modifiées. Je tiens, une fois de plus, à préciser la position du gouvernement dans la question qui nous occupe {...}. En cas d'existence de richesses minérales, leur exploitation n'est envisagée qu'au seul profit des autochtones, par un ou des organismes travaillant à leur bénéfice exclusif, sous le contrôle*

[2490] I.P.N.C.B., *Rapport annuel 1949*, p. 20.

[2491] I.P.N.C.B., *Rapport 1953*, p. 24.

[2492] Plan Décennal pour le développement économique et social du Ruanda-Urundi, Ed. De Visscher, Bruxelles, 1951, p. 339.

[2493] Formé à l'Ecole militaire (1903), il participe à la mission de délimitation de la frontière sud-katangaise (1913), puis prend part aux campagnes d'Afrique en Afrique orientale durant la guerre avant de devenir chef d'état-major des troupes coloniales à Ujiji (1918) et commandant du Groupement du Katanga (1920-1925). Peu après, il est nommé commandant en chef de la Force publique sous le grade de général. Il est nommé vice-gouverneur général du Congo, gouverneur de la province du Congo-Kasai (1932) et assiste Ryckmans dans sa tâche de gouverneur (1935). Commandant de la Force publique durant la Deuxième Guerre mondiale (1941-1944), il devient, une fois retraité, président du Fonds du Bien-Etre Indigène (1945-1957) (L.A. PETILLON, notice biographique, *B.B.O.M.*, t. VII A, ARSOM, Bruxelles, 1973, col. 217-222).

[2494] Cette mission « Microrundi » avait été lancée pendant la guerre dans les territoires sous-mandat avec le but principal de faire des recherches en vue d'exploitation de minerais de tantale qui étaient demandés avec insistance par les Américains comme minerais d'utilisation « stratégique ». Les recherches furent étendues à la zone du P.N.K. où aucun tantale ne fut découvert mais bien de la cassitérite estimée à 20000 tonnes et qui nécessitait l'abandon de quelques 360 km2 du P.N.K. (A.A./Agri 43 : dossier 34 : Note de Sluys pour le G.G., Costermansville, 17/05/1946).

du gouvernement. Ce dernier ne peut ni demeurer volontairement dans l'ignorance de l'existence et de la valeur de ces gisements éventuels ni, si elles sont reconnues, en négliger l'exploitation, sans faillir à son devoir de tutelle à l'égard des populations autochtones qui pourraient, tôt ou tard (peut-être même plus tôt que beaucoup l'imaginent), lui reprocher sa passivité »[2495].

En réponse, Victor Van Straelen souligne le manque d'ambition de la colonie par rapport au parc, toute nourrie d'appétits de rentabilité à court terme :

« *L'ignorance d'autres ressources de ce territoire ne constituera pas au jugement de l'histoire une excuse suffisante pour justifier la destruction d'une des réserves naturelles parmi les plus importantes et les plus orgniales de toute l'Afrique, renfermant d'ailleurs les derniers vestiges d'une faune et d'une flore entièrement détruites dans les autres territoires placés sous la responsabilité de la Belgique* »[2496].

Van Straelen va interdire la poursuite des travaux de prospection géologique, décision finalement enterinée par le gouveneur pour ne pas « *envenimer les choses* » bien qu'il reste convaincu de la pertinence de ceux-ci[2497]. Le ministre des Colonies Dequae décide cependant de se rallier aux vues du gouvernement de Léopoldville mais de confier l'organisation d'une prospection par l'inspecteur royal des Colonies, Pierre Staner, sous l'égide de l'I.P.N.C.B. dont ce dernier est membre[2498].

L'occupation des Banyambo au sud-est de la réserve intégrale va engendrer un nombre élevé de faits de braconnage en collaboration avec un réseau organisé et armé provenant du Tanganyika Territory et qui pratique le commerce de peaux de crocodiles[2499]. Leur déplacement de cette zone du parc se concrétise en août 1957 suite au rachat des droits des autochtones par le gouvernement du territoire sous mandat en échange de la domanialisation des terres en cause et conformément aux dispositions d'un arrêté pris par le Mwami du Ruanda qui a prescrit l'évacuation des terres en juin 1955 en les déclarant infestée par la maladie du sommeil[2500]. D'après Jean-Paul Harroy, gouverneur du Ruanda-Urundi depuis 1954, les Banyambo ont pratiquement détruit tous les crocodiles et les antilopes situtunga avant leur départ[2501]. Ils reviennent néanmoins régulièrement dans le P.N.K. après 1957 en équipe de dix à quinze hommes pour y poursuivre les chasses et pêches[2502]. La situation se détériore à tel point qu'en 1959, Van Straelen signale au ministre des Colonies le mouvement de

---

[2495] A.A./Agri 43 : P.N.K., prospection géologique : lettre confidentielle du GG Ermens au min. Col., Léopoldville, 25/02/1953.

[2496] A.A./Agri 43 : P.N.K., prospection géologique : Van Straelen au min. Col., Bruxelles, 10/03/1953.

[2497] A.A./Agri 43 : ibid. : lettre confidentielle du GG au min. Col., Léopoldville, 09/05/1953.

[2498] A.A./Agri 43 : prospection P.N.K. : réponse du min. Col. Dequae au GG, Bruxelles, s.d..

[2499] I.P.N.C.B., *Rapport annuel 1955*, p. 28.

[2500] MRAC/Hist : Fonds J.-P. Harroy (95.57) : Note d'Harroy sur les Parcs Nationaux du Ruanda-Urundi, s.l., 11/01/1957.

[2501] MRAC/Hist : Fonds J.-P. Harroy (95.57) : Note établie par Harroy, suite à une visite au Ruanda à la demande du gouvernement de la République, Butare, 25/08/1969, p. 3.

[2502] I.P.N.C.B., *Rapport annuel 1958*, pp. 38-39.

bandes composées de cinquante à septante hommes armés de fusil et d'armes blanches venant de diverses régions avoisinantes - Tanganyika, Migongo, Buganza-Nord, et, dans une moindre mesure, du Biumba - qui menacent les gardes et exterminent la faune, « *profitant surtout de la perte de prestige de l'autorité qui s'est révélée si sensible ces dernières années* »[2503]. D'autre part, la pression politique de certains Batutsi depuis l'avènement du Mwami Kigeri V, entouré et influencé par les membres de l'ABIRU, s'exerce sur les éleveurs de bétail réfugiés pour s'installer dans la région du P.N.K et de ses territoires-annexes qui sont appelés à être supprimés[2504]. En février 1960, l'*Union Nationale Rwandaise* (UNAR), composé majoritairement de Batutsi de la région de Kibungu et de Gahine[2505], tente de gagner des voix et plaide en faveur de la suppression du P.N.K[2506].

3. « Parc National de la Garamba », mines d'or et domestication des éléphants dans le Haut-Uele

L'idée de créer un parc national dans le Haut-Uele se manifeste lors des travaux de la *Commission des Travaux d'Aménagement du P.N.A.* en 1928 qui commence à rassembler une documentation en vue de cette éventualité. La Commission retient notamment à cette époque la suggestion de l'administrateur territorial de Dungu qui propose l'érection en parc national des bassins des rivières Aka et Garamba, à l'emplacement de la réserve de chasse du Haut-Uele, appelée aussi de l'Aka-Dungu qui a été constituée en 1925[2507], dans le but d'assurer la protection du rhinocéros et de la girafe. Il suggère également de choisir la *Station de Domestication des Eléphants* de Gangala na Bodio comme centre administratif du nouveau parc. Durant le voyage d'étude de Derscheid et de Ligne dans le Haut-Uele en 1930, se concrétise la volonté d'appliquer dans cette réserve de près de 400.000 hectares les mesures identiques à celles qui régissent le P.N.A. L'étude de Derscheid et de Ligne établit les limites de la future réserve naturelle intégrale[2508] où l'exercice de la chasse et de la pêche serait

---

[2503] A.A./Agri 43 : dossier P.N.K. 1957-1962 : Van Straelen au min. Col., Bruxelles, 14/12/1959.

[2504] A.A./Agri 44 : P.N.K., rapports mensuels et d'inspection, 1957-1961 : rapport annuel de J. Haezaert, 1959.

[2505] Voir à ce sujet : *Rwanda politique*, documents présentés par F. NKUNDABAGENZI, Dossiers du CRISP, Bruxelles, 1961, pp. 92-95.

[2506] A.A./Agri 44 : P.N.K., rapports mensuels et d'inspection : rapports d'avril et mai 1960.

[2507] Réserve générale de chasse du Haut-Uele, créée par ordonnance du gouverneur de la Province Orientale le 14 août 1925.

[2508] Le Parc National de la Garamba, tout comme les autres parcs nationaux du Congo belge, est mis, en presque totalité sous le régime des réserves intégrales, défini par la Convention de Londres pour la protection de la faune et de la flore en Afrique du 8 novembre 1933, mais un régime atténué dont certaines interdictions ou restrictions pouvaient être levées en faveur du public par l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge.

interdit, sauf à fins scientifiques, ainsi que des territoires-annexes[2509], destinés à établir une transition entre la réserve et le reste du pays.

Le choix de cette région est assez révélateur de son intérêt strictement scientifique. Cette région du Haut-Uele bénéficie d'une publicité offerte par une littérature scientifique et de voyage mais nécessite l'inventorisation et la formalisation systématique de sa faune et de sa flore que plusieurs missions scientifiques telles que celles de Scoubotz, Lang et Chapin, Pilette, Lebrun, Schouteden, ont révélées et décrites auparavant. Elle offre un vaste territoire, situé à la périphérie nord-orientale de la colonie et occupe approximativement 490 000 hectares de savane s'apparentant à la région soudanaise, entrecoupée de quelques galeries forestières. Elle possède par conséquent une biodiversité unique au Congo où vivent les grands mammifères caractéristiques de la région, rhinocéros blancs, girafes, élands de Derby, qui constituent une niche écologique remarquable d'espèces menacées d'extinction ailleurs en Afrique. Il est par conséquent urgent de sauvergarder les derniers représentants de cette faune unique, car jusqu'à présent, la réserve de chasse n'a pas réussi à contenir le braconnage et ses effets sur la faune, malgré les interdictions législatives qui y sont appliquées. La proximité avec la frontière soudanaise facilite les mouvements de chasse et les échanges des productions animales, comme les cornes de rhinocéros, les défenses d'éléphants ou les peaux et crins de girafes. Cuthbert Christy a fourni des renseignements à Leplae sur le nombre et les causes du massacre des éléphants dans la réserve de chasse. D'après ses estimations, vingt mille éléphants d'âge moyen sont abattus annuellement dans tout le nord du Congo alors qu'il ne subsiste pratiquement plus aucun vieux mâle, porteur de belles défenses. Il attribue aux autochtones la grande responsabilité de ces faits mais mentionne également le laxisme de l'Etat en matière de port d'armes ainsi que le rôle du Service médical de la colonie qui impose la distribution de viande aux ouviers des mines et des plantations dans une région dépourvue de bétail, de même que celui des groupes commerciaux et des colons en général[2510].

Les cornes de rhinocéros, surtout, réputées pour leur pouvoir soi-disant aphrodisiaque, sont l'objet de toutes les convoitises, surtout de la part des colonies britanniques d'Afrique orientale où sa chasse a été complètement prohibée et la détention de ses cornes rigoureusement interdite. Les regards se tournent alors vers le Congo qui possède probablement, dans les années Trente, les deux tiers des spécimens mondiaux sur son territoire. Il faut ainsi éviter que la région de l'Uele ne devienne la plaque tournante du commerce

---

[2509] La Conférence de Londres de 1933 eut un long échange de vue au sujet de l'utilité de l'établissement de ces zones de transition qui pouvaient assurer, en fonction des circonstances, la protection des forêts contre les feux de brousse, les migrations de certains animaux hors des limites sur lesquelles s'exerce une protection totale, l'autorisation d'une chasse réglementée (in HUMBERT, H., « La protection de la nature dans les pays intertropicaux et subtropicaux », in *Contribution à l'étude des réserves naturelles et des parcs nationaux*, Société de Biogéographie, Paris, 1937, pp. 179-180).

[2510] A.A./Agri 413 : Eléphants : lettre de Leplae au chef de cabinet du roi, Bruxelles, 29/03/1932.

frauduleux qui s'opère depuis l'Afrique orientale à destination de l'Asie, en transitant par les ports de la Mer Rouge. L'Afrique de l'Est est devenue à cette époque un paradis pour les touristes-chasseurs fortunés dont les devises procurent une source non négligeable de revenus pour l'administration coloniale britannique. D'autre part, les chasseurs professionnels sont amenés à se recycler suite à une législation plus autoritaire sur la possession et le transport de l'ivoire et s'adonnent davantage à un braconnage mené au croisement des frontières des puissances coloniales « rivales » et qui est souvent considéré comme un « fair game »[2511]. Cette situation explique en partie qu'après la Première Guerre mondiale, de nombreux chasseurs britanniques d'ivoire opèrent au Congo belge et en Afrique Equatoriale française où, jusqu'à la fin des années 1920, les règlements en matière de chasse sont plus libéraux que dans les territoires britanniques et où de vastes régions lointaines et isolées offrent des occasions d'infractions à ces réglements, facilitant ainsi la contrebande transfrontalière de l'ivoire. Des chasseurs comme Dugald Campbell pratiquent le commerce de l'ivoire depuis les territoires belges et françaiscomme si rien n'avait changé depuis la fin du 19ème siècle[2512]. Le Ruanda-Urundi devient un autre centre en recrudescence de contrebande des cornes de rhinocéros entre le Tanganyika Territory et le Congo car l'entrée des cornes dans les territoires sous mandat est libre et leur exportation se réalise sans problème[2513].

Outre la création du P.N.G. destiné à protéger cette espèce en voie d'extinction[2514], l'Institution presse aussi le gouvernement à renforcer la législation sur l'interdiction de détention, vente, exportation des dépouilles de rhinocéros, définie selon le décret sur la chasse du 26 juillet 1910 (art. 8 et 11) [2515] et à engager des pourparlers, par l'intermédiaire de l'*Office International pour la Protection de la Nature*, avec les états coloniaux voisins pour arriver à établir un accord international afin de prohiber leur trafic dans tous les ports africains et interdire le commerce et le transport des cornes dans tous les pays[2516]. En réponse, le ministre des Colonies charge le gouverneur général de prendre d'urgence une ordonnance-loi rangeant le rhinocéros dans la catégorie des espèces absolument interdite de tuer[2517].

En 1932, le Comité de direction du P.N.A. transmet une demande au ministre des Colonies pour transformer la réserve de chasse de Dungu (Uele-Nepoko) et Faradje (Kibali-Ituri) en Parc National jouissant d'un statut analogue à celui au P.N.A. et administré par sa même commission[2518]. Une enquête sur le terrain

---

2511 J. MACKENZIE, *The Empire of Nature*..., op. cit., p. 154.
2512 D. CAMPBELL, *Wanderings in Central Africa*, 1929....
2513 AA/PPA 448, dossier 3507, note DG 3 au directeur général, 03/02/1930.
2514 AA/Agri 424 : Van Straelen au min. Col., Bruxelles, 20/11/1932.
2515 AA/Agri 424 : lettre min. Col à Van Straelen, Bruxelles, 06/12/1932.
2516 AA/Agri 421 : lettre de Van Straelen au min. Col., Bruxelles, 20/11/1932.
2517 Ordonnance-loi du gouverneur général du 6 octobre 1932, modifiant l'art. 8 du décret du 26/07/1910 sur la chasse au rhinocéros.
2518 Comité de direction du P.N.A., séance du 30/01/1932.

auprès des autorités territoriales, des missionnaires, du personnel de la Station de Domestication et de notables autochtones locaux permet de se rendre compte des possibilités sur le terrain et des difficultés à surmonter pour cette réalisation. Il faut ainsi convaincre les chefs autochtones d'évacuer leurs terres moyennant une indemnité, établir un accord avec la *Société des Mines d'Or de Kilo-Moto* qui possède des droits de recherches et d'exploitation dans cette région depuis 1926, régler les chasses à l'éléphant organisées par la Station de Domestication des éléphants de Gangala na Bodio, située à proximité immédiate des limites éventuelles du parc et, finalement, envisager une possible coopération avec les autorités du Soudan dont la frontière est établie à proximité de la réserve[2519].

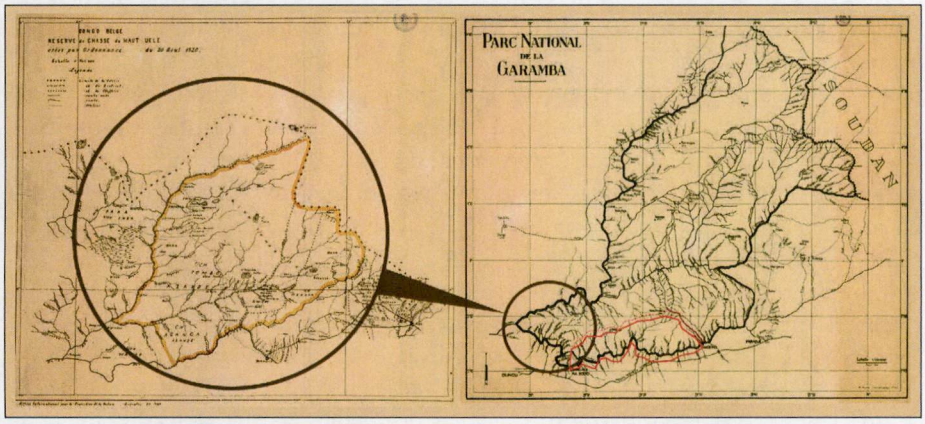

Fig. 55 Le Parc National de la Garamba est établi sur base de la réserve de chasse de l'Aka-Dungu créée en 1920 (en jaune sur la carte) et élargi considérablement au nord-est. La zone entourée de rouge correspond à la zone réservée aux captures de la Station de Domestication des Eléphants (Coll. IRSNB, Cartothèque : carte de la réserve du Haut-Uele, 1920, échelle 1/40.000 et carte du P.N.G., 1952, échelle 1/200.000).

Le *Parc National de la Garamba* est constitué par le décret du 17 mars 1938[2520]. Son enclavement dans une zone comprenant à l'est et à l'ouest, deux réserves de chasse, au sud, les terrains de capture de la S.D.E. et, au nord, la frontière du Soudan Anglo-égyptien ne sera sans conséquence sur la gestion de cet ensemble. Le parc va devoir compter dans l'avenir sur plusieurs facteurs externes dont le système colonial se porte garant : les droits des autochtones de pêcher dans six biefs sur les rivières Garamba, Dungu et Aka, les droits miniers concédés à la *Société des Mines d'Or de Kilo-Moto* par le décret du 8 février 1926 et le droit de pâture et de capture d'éléphants, ainsi que l'incendie des herbes, dans certains secteurs pour la Station de Domestication d'Eléphants. Le capitaine

[2519] Comité de direction du P.N.A., séance du 25/07/1930, p. 2.
[2520] Décret du 17/03/1938 (*B.O.*, 1938, pp. 259-263).

Pierre Offerman, directeur de la SDE à Gangala-na-Bodio est chargé par le ministre des Colonies, à la demande du Comité de direction de l'I.P.N.C.B., d'assurer le rôle de conservateur du P.N.G., faute de crédits nécessaires pour assurer les services d'un conservateur à temps plein[2521]. Le centre administratif du parc est provisoirement fixé à Gangala où est engagé un personnel autochtone indispensable, composé de clercs, de plantons et ultérieurement, d'artisans.

Tout comme dans les Parcs Nationaux Albert et de la Kagera, celui de la Garamba va être soumis au régime du rachat des terres par l'administration coloniale, sensibilisée par des difficultés locales qui se sont surtout produites au P.N.A.. Sur base de cette expérience, toute mise en réserve est dorénavant subordonnée au passage d'une commission ad hoc de délimitation qui réalise des enquêtes sur les vacances de terres dans les territoires soumis à la règle des réserves naturelles intégrales dans les districts du Kibali-Ituri et de l'Uele. Le rachat des droits des autochtones se base sur les travaux effectués en 1930 par Derscheid[2522] qui sont complétés par les enquêtes menées par la commission composée de Henri Hackars, conservateur du P.N.A., de l'administrateur territorial de Faradje, délégué du gouvernement général de la colonie et de Pierre Offerman, directeur de la Station de Domestication des Eléphants. Les clauses du rachat stipulent que l'I.P.N.C.B. verse aux autochtones une indemnisation financière tandis que l'administration coloniale veille à la mise à disposition des autochtones de terres de superficie et de valeur au moins égales à celles qui leur sont retranchées, toutes dépenses d'expropriation à sa charge.

Selon la philosophie de l'Institut, le rachat des droits de chasse et de cueillette des rares populations - 21 villages - de la région semble fournir une mesure suffisante pour supprimer le braconnage et les feux de brousse. Dans la pratique, il n'aura pas de prise sur des mouvements de poussée de populations Mondo, Avokaya, Zande et Baka, provenant du Soudan Anglo-égyptien voisin que les frontières de l'Etat n'empêchent nullement de revenir sur leurs terres ancestrales dans le parc et dont certains champs sont installés en territoire belge. Plus nombreuses durant la saison sèche, elles y pratiquent au braconnage continuel entre les deux pays. La Convention de Londres de 1933 a statué sur ce problème d'ordre plus général en prévoyant à l'article 6 l'établissement d'une collaboration entre les gouvernements intéressés qui se situent de part et d'autre de la frontière des zones protégées[2523]. Une pression gouvernementale constante va dès lors être exercée sur le Foreign Office britannique, notamment

---

[2521] Comité de direction, séance du 21/05/1938, p. 4.

[2522] Commission du P.N.A., C-R de la 6ème A.G., 18/11/1930, p. 5.

[2523] L'article 6 de la Convention de Londres précise : « *In all cases in which it is proposed to establish in any territory of a Contracting Governement a national park or strict natural reserve contiguous to a park or reserve situated in another territory (whether of that Government or of another Contracting Government), or to the boundary of such territory, there shall be prior consultation between the competent authorities of the territories concerned. Similary, there shall be co-operation between those authorities subsequent ot the establishment of the park or reserve, or where such a park or reserve is already established* ».

grâce à l'appui de l'ambassadeur de Belgique à Londres, le baron E. de Cartier de Marchienne ainsi que de Henry G. Maurice, secrétaire de la *Society for the Preservation of the Fauna of the Empire* pour obtenir des autorités soudanaises la répression du braconnage, principalement livré sur les rhinocéros mais aussi l'établissement d'une zone de protection au Soudan, contiguë au P.N.G. Cette collaboration ne sera pourtant jamais effective durant la période coloniale, à l'exception du domaine scientifique avec, notamment, l'étude de l'introduction du rhinocéros blanc au Murchisson Falls National Park de l'Uganda en 1958. Cette région, elle-même aux confins de l'empire britannique est boisée, infestée de tsé-tsé et déjà interdite aux populations soudanaises.

La surveillance active des zones frontières pose un problème important parce que certaines ne sont pas délimitées[2524] en 1950, d'autant plus que les deux gouvernements développent des conceptions divergentes en la matière. Une commission mixte est malgré tout proposée par la Belgique pour effectuer des travaux d'abornement mais les Britanniques, ayant de leur côté effectué une délimitation unilatérale[2525], considèrent l'abornement comme une méthode inefficace à la répression des incursions dans le P.N.G., trouvent sa charge financière trop lourde par rapport aux résultats espérés et suggèrent la construction d'une piste carrossables par les Belges en bordure nord du parc afin de permettre la circulation de patrouilles de policiers armés. Des contrôles de terrains sont ainsi organisés en réaction à cette situation confuse, d'autant plus nécessaires que le conservateur Offerman ne contrôle pas l'ensemble du parc, à cause de la nature du terrain - végétation nombreuse, zones submergées et impraticables durant la saison des pluies, absence de route – et de l'absence de surveillance de l'ancienne réserve de chasse de l'Aka-Dungu. Ce contrôle se manifeste essentiellement par le renforcement de la surveillance périphérique du parc par un corps de gardes recrutés de préférence parmi les anciens soldats et policiers de chefferies et parfois parmi les anciens chasseurs-cornacs de la S.D.E. Ceux-ci sont drillés par une formation annuelle, destinée à maintenir sur place un personnel compétent et stable et reçoivent fréquemment d'autres mutations pour éviter les délits de corruption et les collusions avec les autochtones. Il se manifeste également par l'établissement effectif d'une station située en zone névralgique de braconnage ainsi que par le recentrage de la fonction et des tâches du conservateur du P.N.G., qui cumule, avant 1947, ce titre avec celui de directeur de la Station de Domestication des Eléphants, dont nous reparlerons ci-dessous et dont les multiples tâches ne lui permettent pas de se consacrer suffisamment au service du parc.

[2524] La frontière entre le Congo belge et les possessions britanniques est déterminée par l'arrangement du 12/05/1894, la convention du 09/05/1906 et l'arrangement du 03/02/1915. La délimitation de plusieurs sections n'est pas encore réalisée en 1950 (frontière allant du départ de la crête Congo-Nil, au nord du lac Albert, jusqu'à l'intersection formée par les frontières du Congo belge, de l'Afrique Equatoriale Française et du Soudan Anglo-égyptien, soit 525 km).

[2525] Les Britanniques avaient déjà proposé cet abornement en 1912, avec l'accord du gouvernement belge mais la Ière Guerre mondiale avait empêché sa réalisation.

Les six années intermédiaires qui se sont écoulées entre entre la proposition de création du P.N.G. et son décret d'installation révèle la prudence du ministère des Colonies qui désire s'entourer de toutes les assurances pour que la zone choisie ne ruine pas les potentialités économiques, minières et agricoles éventuelles de cette région ni ne soit revendiquée par aucun intérêt privé. En effet, la région couverte par la réserve de chasse de l'Aka-Dungu fait partie de la concession de la *Société des Mines d'Or de Kilo-Moto* dont le décret constitutif lui garantit le droit de prospecter et d'exploiter l'or et le diamant sur ces terres, depuis la frontière orientale jusqu'au méridien de Niangara[2526] ; celle-ci demande au ministère des Colonies de postposer la création du parc de quelques années pour poursuivre la recherche ou, au moins, obtenir une compensation au cas où la création d'un parc national viendrait restreindre l'étendue de ses droits[2527]. La Société a, en effet, commencé ses prospections dans les bassins de l'Aka et de la Haute-Duru, une région granitique proche des terrains aurifères découverts par le Dr Christy dans le West Nile. Transitoirement, la zone du futur Parc est alors placée sous le régime des territoires-annexes, prévu par l'article 3 du décret du 26 novembre 1934, permettrant à la Société d'y continuer ses prospections minières et d'y couper du bois. En compensationi, le décret constitutif du P.N.G. se montre plus intransigeant sur les modalités de présence et la circulation d'agents de la Société dans le parc : ceux-ci doivent être munis d'un permis de libre circulation valable pour un temps limité et sur un parcours limité reliant la mine à l'extérieur du parc[2528].

La Société de Kilo-Moto ne semble pas avoir posé de problème particulier à l'égard du P.N.G. mais a toujours marqué ses craintes à propos de la présence des éléphants dans la région. Celles-ci s'adressent essentiellement à la S.D.E. dont les captures diminuent, d'une part, le nombre d'éléphants qui alimentent en viande la main-d'œuvre des mines et refoulent, d'autre part, une grande partie des troupeaux vers d'autres régions où ils exercent des déprédations sur les cultures indigènes ainsi que sur les lieux de gisements et sur les routes. Or, le développement de l'agriculture locale dans la région et de son réseau de distribution vers les mines est primordial car elle fournit en vivres la main-d'œuvre employée par la Société. Kilo-Moto marque dès lors sa volonté de vider en éléphants la région entre Kilo et Irumu et de refouler les troupeaux au-delà de l'Ituri, en prenant exemple sur le programme de l'Uganda où le gouvernement britannique organise des campagnes annuelles très efficaces de harcèlement dans la région limitrophe de la réserve de chasse de Bunyoro. Le rapport du gouverneur général de la Société souligne en octobre 1937 :

> « *Nous devons suivre l'exemple donné par les gouvernements des colonies voisines, où pareil problème est résolu depuis longtemps... Le ravitaillement de nombreuses populations est en jeu et ne peut rester compromis pour des motifs de sentimentalité,*

[2526] Voir *B.O.*, 15/02/1926, pp. 251-254.
[2527] Comité de direction, séance du 25/06/1932, pp. 4-5.
[2528] *B.O.*, 1938, pp. 259-262.

économiquement et raisonnablement mal entendue. Il ne s'agit pas d'exterminer l'éléphant mais de l'écarter des régions où il se montre destructeur... On ne peut songer à faire d'une région minière où la production des vivres est d'importance capitale et d'une région de colonisation, un parc à éléphant »[2529].

Le problème minier réglé, celui de la gestion des éléphants dans la région se révèle donc crucial. Il constitue un exemple révélateur de l'atmosphère conflictuelle qui règne entre le P.N.G. et le gouvernement général de la colonie, et en particulier, celui qui l'oppose à la *Station de Domestication des Eléphants* (S.D.E.) [2530]. Le décret constitutif du P.N.G. a garanti à la Station l'usage du secteur Sud du parc, entre les rivières Dungu et Garamba, pour la capture et la pâture des éléphants. En outre, les mesures de conservation des éléphants sont destinées à maintenir et même augmenter le cheptel d'éléphants apprivoisés. Il est évident que l'acceptation de création du P.N.G. par le gouvernement colonial est à lier avec l'idée que le parc peut fournir un réservoir d'utilité économique à la S.D.E., dont les rendements sont relativement faibles. Offerman, qui est d'abord et avant tout directeur de la Station, considère cependant que le P.N.G. empiète sur le terrain de chasse réservé aux opérations de capture et qu'il menace le rendement déjà faible de Gangala na Bodio, centre d'opération fondé en 1927. Or, la survie de la S.D.E. dépend de son approvisionnement en éléphants et il y a dès lors nécessité absolue de maintenir son droit acquis de capture d'éléphants au nord de la rivière Dungu.

L'utilisation de cette ressource naturelle avait, à ses débuts, nous l'avons vu dans le livre I de cette thèse[2531], été pensée en terme de rendements immédiats, pour des besoins essentiellement économiques puisqu'elle devait répondre et s'adapter aux visées utilitaires auxquelles la colonie la destinait, le transport et le portage[2532]. Les chasses destinées aux captures qui se déroulaient, dans un premier temps, dans la région d'Api n'avaient pas été réglementées à ses débuts. Elles furent multipliées pour compenser le nombre élevé des décès survenus lors des opérations de capture ou durant le dressage des éléphants[2533] et se

---

[2529] Rapport de la Direction générale de la Société des Mines de Kilo-Moto au ministre des Colonies (21/12/1937) (Ministère des Affaires Etrangères : Archives Africaines, AGRI 413 – Eléphants).

[2530] Un premier établissement est crée par le commandant J. Laplume, à la demande du roi Léopold II, afin de tenter un essai de domestication de l'éléphant en 1900. La station fut installée dans la chefferie Karavungu à Bomokandi (Bambili, Uele) puis transférée en 1904 à Api, ancien poste militaire abandonné vers 1896. Les débuts ne concrétisèrent que peu de résultats probants jusqu'à la Ière Guerre mondiale où la station survit grâce à une dotation de la Liste civile du roi Albert Ier. La domestication connaît un nouvel essor dès 1919 avec l'engagement de mahouts qui initient les Zande, recrutés depuis 1904, aux pratiques de dressage indien. Un service de transport par chariots est organisé dans l'Uele et en 1927, la station est transférée à Gangala na Bodio, avec le développement d'une politique de vente ou de location d'éléphants dressés pour le transport (voir P. OFFERMANN, *La domestication de l'Eléphant d'Afrique*, in Encyclopédie du Congo Belge, t. 2, Ed. Bieleveld, Bruxelles, s.d., pp. 449-468).

[2531] Voir le chapitre consacré à la domestication des éléphants, p. 209.

[2532] Voir *L'Expansion Belge* (janvier 1912).

[2533] Entre 1900 et 1914, les chasses avaient été très meurtrières pour les éléphants. La règle de ne pas les abattre, sauf pour cas exceptionnels, fut seulement observée depuis 1949 mais le nombre

pratiquaient toute l'année. Cette situation avait dépeuplé en quelques années les environs d'Api où l'éléphant abondait encore en 1904 et dès 1921, les groupes de capture durent élargir la zone géographique de chasse et opérer à plus de 100 km au-delà de cette zone. Tel est la cause du l'aménagement, à 500 km à l'est d'Api, d'une nouvelle station à Gangala na Bodio, sur la rivière Dungu, en 1927, relayant celle d'Api qui est supprimé en 1932. L'endroit est choisi pour son abondance en éléphants et la grande praticabilité du terrain. Les méthodes de capture sont reconsidérées et la durée des opérations, réduite à 2 mois, de même que la surveillance matérielle du territoire de chasse est confiée à des chasseurs-cornacs puis des gardes-chasse. L'ordonnance du 14 mai 1932 du gouverneur de la Province Orientale établit une seconde réserve de chasse à l'éléphant autour de la S.D.E., dans l'entre Kibali-Dungu, au profit de la station de domestication où la chasse et la capture lui sont exclusivement réservées tandis que le nord de la Dungu, autrefois réserve intégrale de chasse, devint le P.N.G.

En 1937, Henri Hackars, conservateur du P.N.A. et enquêteur auprès des autochtones durant la constitution du P.N.G., constate amèrement que la législation n'a pas prévu que la disparition prématurée de l'éléphant dans l'immense région Kibali-Dungu constitue la conséquence directe du développement de la S.D.E. qui surexploite son domaine et appauvrit les pâturages[2534]. Cette situation incite la S.D.E. à pousser ses opérations de capture dans l'entre Dungu-Garamba, à l'intérieur-même des limites du P.N.G. Sur base du rapport de capture de la S.D.E en 1938, le Comité de Direction de l'IPNCB observe que chaque animal capturé coïncide à un animal abattu[2535]. Selon Hackars, la S.D.E. a tout avantage à considérer le P.N.G. comme un allié et le considérer comme une « réserve de reproduction » qui garantit la pérennité de la station en bénéficiant des apports continuels des troupeaux de reproduction du parc où les éléphants émigrent conséquemment aux battues annuelles organisées par la Station au sud de la Dungu[2536].

L'envahissement de la S.D.E. sur le territoire du P.N.G. va cependant provoquer un affrontement ouvert entre, d'une part, les deux organismes en question et d'autre part, les autorités qui les chapeautent, l'I.P.N.C.B. et le Gouvernement Général à Léopoldville. Le problème des feux en est un élément central. Fin 1938, le parc installe des coupes-feux préventifs sur toute la périphérie de parc pour empêcher la propagation dans la zone des incendies

---

d'abattages se réduit déjà dès 1927. Entre 1936 et 1940, on compte deux abattages pour trois captures ; en 1951, on ne compte plus qu'un seul abattage pour vingt-sept captures.

2534 Le problème principal pour la SDE était de maintenir en vie les éléphants sur les terres qui lui avaient été attribuées mais la solution envisagée dès 1938 de créer des postes annexes tout autour de Gangala na Bodio ne reçut pas de suite de la part des autorités coloniales métropolitaines (via usage des autorisations conférées par l'art.2, §2 du décret du 17/03/1938).

2535 Comité de direction, séance du 27/08/1938, p. 2.

2536 Lettre de Hackars au président de l'IPNCB (Mutsora, 14/07/1937) (Ministère des Affaires Etrangères : Archives Africaines, Dossier AGRI 414 – AI/6/2/5 – Commission de Direction : Rapports mensuels du PNG).

annuels provoqués par la S.D.E. sur la partie du parc qui lui est réservée afin d'y régénérer les pâtures. Ceux-ci s'accompagnent de coupes de végétaux pour boucaner la viande des animaux abattus et son commerce. Le P.N.G. ne peut pourtant pas faire face à des incendies sporadiques. En 1940, sa totalité est ravagée par des feux allumés au Soudan Anglo-égyptien. Au début des années 1950, un chassé-croisé s'opère entre les décisions métropolitaines et les décisions locales à propos de l'interdiction des mises à feu préliminaires du territoire de capture et de l'organisation des captures hors du P.N.G., où P.N.G. et S.D.E. s'accusent mutuellement d'avoir empiété sur le domaine de l'autre. La S.D.E. perd néanmoins de son crédit face à un parc dont les principes sont progressivement reconnus et acceptés par le politique et le public. Ce changement des mentalités en faveur de la conservation de la nature, permet à Victor Van Straelent d'écrire : « *on ne peut continuer à admettre raisonnablement la dilapidation inconsidérée du capital-faune que ces captures entraînent* »[2537]. A quoi il ajoute que la domestication des éléphants représente « *une opération tombée en désuétude et qui s'oppose au bon sens* » [2538].

La question de l'épuisement de l'éléphant est au centre de l'orientation que va prendre la S.D.E. dans les années qui suivent la création du P.N.G. ; celle-ci doit élargir sa vocation originelle pour s'assurer du soutien du gouvernement métropolitain. Dès 1947, l'Institut entreprend une action pour bouter les opérations de capture hors du parc et de l'entre Dungu-Garamba car elles entraînent, selon le *Rapport annuel* de l'I.P.N.C.B. :

> « *de profondes modifications tant pour la faune que pour la flore et (...) un énorme sacrifice d'animaux consenti à la capture et étaient contraires aux dispositions du décret qu'elles suscitaient* »[2539].

La S.D.E. doit s'adapter une fois de plus à la situation et se transforme en *Station de la Chasse* (S.D.C.) en juillet 1951 sous l'impulsion de son directeur Offermann et conformément au vœu de la Direction Générale de l'Agriculture du ministère des Colonies. Sa vocation est élargie à l'acclimatation et à l'élevage de l'éléphant, du buffle et d'autres espèces, à l'établissement d'herbiers et de collections zoologiques, et aux observations biologiques[2540]. Les activités de la station se tournent vers les problèmes pratiques que rencontrent la Province Orientale : l'organisation des contrôles et l'enseignement cynégétique des agents de l'Etat, les études relatives à la faune dans son biotope, les moyens de protection des cultures autochtones contre les déprédations de l'éléphant sauvage - piquets de protection, application de méthode de recensement du

---

[2537] Lettre de V. Van Straelen au ministre des Colonies (Bruxelles, 01/02/1949) (Ministère des Affaires Etrangères : Archives Africaines, AGRI 45 – PNG).

[2538] Ibidem.

[2539] Voir à ce propos la note de H. HEDIGER, directeur du Jardin Zoologique de Bâle et chargé de mission auprès de l'IPNCB, et qui plaide en faveur de la suppression de l'hypothèque qui grève lourdement le PNG : in *La capture des éléphants au Parc National de la Garamba*, Institut royal colonial belge, Bulletin des Séances, section Sc. Naturelles et Médicales, 18/02/1950, pp. 218-226.

[2540] Un nouveau programme est établi par l'agronome Matagne, dans le cadre des buts définis par l'ordonnance n° 91 du 01/03/1951.

gibier, formation par stages de gardes-chasse ou de préposés. Le nouveau programme de la S.D.C. répond aussi au développement de l'attrait touristique de la colonie. La création du camp d'Epulu, en zone forestière où vivent les Pygmées et les okapis, dépend de la Station et démontre la volonté du gouvernement général de la colonie de faire des stations de chasse un élément de choix pour la propagande coloniale. Celui-ci ambitionne de les rendre plus attractifs[2541]. La S.D.E. accueille plus de trois cents visiteurs en 1936. Dans ce cas-ci aussi, le fossé se creuse entre les politiques du parc et de la station. L'I.P.N.C.B., tenu au principe de restreindre la circulation dans un territoire placé sous sa gestion, ne voit pas d'un bon œil cette ouverture à de potentiels abus et insiste sur les lourdes responsabilités qu'entraîneraient pour l'Institut d'éventuels accidents causés par les éléphants. Celui-ci est malgré tout contraint, sous la pression du gouverneur général Ryckmans, d'autoriser le spectacle des captures d'éléphants mais frappe les visiteurs d'une taxe spéciale pour tenter de les dissuader d'y assister[2542].

4. « Parc National de l'Upemba », Comité Spécial du Katanga et droits des autochtones

La création du *Parc National de l'Upemba* en 1939, dernier grand parc congolais à avoir été créé durant la colonisation belge répond à une très nette prise de conscience du haut degré de dilapidation des ressources naturelles du Katanga. Elle est la réponse la plus radicale à ce phénomène qui est en opposition avec le témoignage de nombreuses sources documentaires datant de la fin du 19ème et du début du 20ème siècles qui décrivent un incontestable âge d'or katangais. Le Britannique Alfred Sharpe (1853-1935)[2543], agent de la *British South Africa Company* fondée par Cecil Rhodes (1889) est envoyé en 1890 dans la région du Moero, du Tanganyika et du Katanga pour tenter d'amener Msiri, chef des Bayeke, à le faire adhérer à la charte anglaise et lui ouvrir, par conséquent, l'exploitation des ressources minières de la région. Durant son voyage, Sharpe explore la région du lac Moero où il constate l'abondance du gibier et l'absence d'éléphants, signe de son extermination dans la région par les hommes de Msiri pour le commerce de l'ivoire[2544] :

[2541] Le spectacle des opérations de capture avait un intérêt spectaculaire unique et très prisé parce qu'il était rare. Sa renommée était notamment véhiculée par la presse anglo-saxonne.

[2542] Comité de direction, séance du 27/08/1938, p. 3.

[2543] Explorateur britannique, membre du corps consulaire et vice-consul du Nyassaland (1889). Il est chargé par Cecil Rhodes de pénétrer au Katanga pour le compte de sa compagnie à charte, la British South Africa Company pour s'y assurer le monopole de ses ressources minières, puis après son échec, il explore le lac Moero (1891). Nommé vice-consul (1893). Il effectue une nouvelle mission d'exploration du Katanga vers le Kivu et le Ruanda (1912-1913), puis devient gouverneur de la British Central Africa (M. COOSEMANS, notice biographique, *B.C.B.*, t. II, IRCB, Bruxelles, 1951, col. 850-853).

[2544] Voir le Livre I de cette thèse, p. 103.

« *De ma vie, je n'ai vu d'aussi grandes quantités de buffles qu'en cet endroit. Les plaines en étaient toutes noires, on en comptait des milliers et des milliers.* {...} *Parmi les buffles se trouvèrent également de grandes troupes de zèbres qui se laissèrent approcher à une distance de 100 yards* {...}. *Les lions n'y manquaient pas non plus, comme c'est le cas, ici, partout où les buffles abondent.* {...} »[2545].

Les nombreux explorateurs de passage dans la région entre le Lomami et le Moero, entre 1880 et 1892, remarquent de manière unanime la présence nombreuse d'une faune variée. Paul Le Marinel (1858-1912)[2546] observe à la source du Lomami et du Lavoï, de nombreux troupeaux d'éléphants, de buffles et d'antilopes et constate une augmentation du gibier au fur et à mesure de son avancée vers l'est et le sud-est. Il remarque la présence d'éléphants, surtout dans le Lubudi, tandis que les zèbres sont plus nombreux à partir des plaines du Lualaba[2547]. Lors de l'expédition Bia-Franqui en 1892, le géologue Jules Cornet décrit à son tour la grande variété de la faune katangaise et confirme les observations des voyageurs précédents à propos de l'abondance des antilopes, des buffles et des zèbres, ainsi que la forte densité d'éléphants entre la Lufira et la Luapula. Il constate également le phénomène général de sa chasse, notamment par des caravanes provenant du Bihé et de la côte orientale ainsi que par les hommes de Msiri. Cornet note, de même, la présence du rhinocéros, mais affirme qu'il est très rare et observe des trophées de cornes parmi la population locale[2548].

Une trentaine d'année plus tard, les massacres du gibier ont réduit la faune dans d'importantes proportions dans toute la province du Katanga. La confirmation des richesses minières, l'organisation de ses vastes territoires par le *Comité Spécial du Katanga* ainsi que l'installation d'un colonat et de nombreux commerçants étrangers et aventuriers qui se lancent dans le marché de vivres destinés à la main-d'oeuvre industrielle et aux villes en plein expansion, entraînent une forte économie parallèle de viande de chasse. Un mouvement généralisé de cession d'armes perfectionnées et de munitions aux populations autochtones facilite cet accès aux ressources carnées et provoque des chasses illicites à l'éléphant par des marchands ambulants et peu scrupuleux pour satisfaire à la demande

---

[2545] A.J. WAUTERS, « Les découvertes de M. Sharpe dans le bassin du Tanganyika et du Moero », *M.G.*, 12/07/1891, col. 3 a-b.

[2546] Diplômé de l'Ecole militaire, il est détaché à l'Institut cartographique militaire (1885) ; sous-lieutenant de la Force publique au Congo puis commandant du poste de Luluabourg (1885-1888), il devient commissaire de district du Lualaba où il entreprend la pacification de la région sous l'emprise des Afro-arabes, et entame une expédition au Katanga où un poste de surveillance est établi à Lofoi (1889-1892) ; inspecteur d'Etat dans de nombreux districts (1893-1896), puis directeur de la *Compagnie du Lomami* (1906) et de la *Société Anonyme Belge pour le Commerce dans le Haut-Congo* (S.A.B.) (1908-1910) (R. CAMBIER, notice biographique, *B.C.B.*, t.1, IRCB, Bruxelles, 1948, col. 664-670.

[2547] « L'expédition Paul Le Marinel au Katanga. Du camp de Lusambo chez Msiri », *M.G.*, 07/02/1892, co. 2 b.

[2548] « L'expédition Bia-Francqui. Rapport du Dr Cornet. Le Katanga », *M.G.*, 11/06/1894, col. 1b-c et 2 a-b.

d'ivoire[2549]. Les autorités coloniales d'Afrique tentent de freiner la dynamique en établissant plusieurs ordonnances de chasse, compte tenu des spécificités de la région et en créant certaines réserves de chasse, telle que la réserve des Bianos en 1916 qui ne subsiste cependant pas deux ans. D'autres mesures de protection sont prises à l'initiative de Gaston Heenen (1880-1963)[2550], gouverneur de la Province du Katanga, et de Dufour, commissaire général et membre du *Cercle Zoologique Congolais* du *Musée du Congo Belge* avec l'étude de la question de la constitution de réserves de chasse et de leur surveillance rigoureuse[2551]. Le gouverneur fait établir une réserve de chasse dans la région des Kundelungu en 1921. Une autre réserve destinée à protéger les éléphants est également instituée en 1926. Celles-ci doivent également permettre de freiner la disparition du rhinocéros noir dans la région. Malgré ces progrès sérieux, les mesures ne suffisent pas à enrayer les saccages sur la faune par les chasseurs de viande dans plusieurs régions de la province. En 1925, un certain M. Cocq décrit la situation des éléphants au Moero, dans une lettre qu'il envoie à Jean-Marie Derscheid :

> « *Je repars en juillet pour le Moero. J'y connaissais pas mal d'éléphants, et, du côté du Tanganika, de grands Kudus (Strepsiceros strepsiceros). D'après les dernières nouvelles, reçues hier, j'apprends qu'actuellement, il faut 'chercher ces animaux à la loupe'… Il est inutile de vous parler de mon expérience personnelle, car tous savent que, dans des territoires où les Antilopes étaient, il y a quatre ans encore, innombrables, vous ne parviendrez pas maintenant à en tirer une seule…* »[2552].

Derscheid propose à partir de ce moment que le gouvernement prenne des mesures protectrices énergique et sévères pour le grand gibier, faute de le voir détruit de manière irrémédiable. En 1926, le docteur Schwetz signale également la nécessité de protéger le gros gibier au Katanga, notamment les plateaux des Kundelungus où les antilopes et autres mammifères fournissent une ressource alimentaire de choix pour les centres miniers avoisinants[2553]. L'institution qui gère le P.N.A. à l'époque cherche de nouveaux terrains propices à y conserver les biotopes particuliers et intéressants. Outre la région de la Kagera au Ruanda

---

[2549] MRAC/Hist : Papiers F. Fuchs, RG 765/124/16, lettre de Fuchs au ministre des Colonies, Boma, 15/12/1911.

[2550] Engagé comme volontaire au 11ème régiment de ligne (1896), il est nommé sous-lieutenant d'infanterie (1903) puis s'embarque pour le Congo (1911) où il effectue plusieurs termes dans la province katangaise (1911-1916). Commissaire de district du Lomami (1918) puis commissaire génral, il assiste le vice-gouverneur général du Katanga (1922) et exerce l'intérim du poste de gouverneur de la province, durant laquelle il organise la main-d'œuvre et crée les centres-extracoutumiers. Nommé vice-gouverneur général (1927) et gouverneur du Katanga (1928-1933) et développe de nombreux travaux urbanistiques à Elisabethville. En Belgique, il prend la direction du Fonds Reine Elisabeth pour l'aide médicale aux indigènes du Congo (Foreami) (1934), est expert auprès de nombreuses sociétés coloniales et entre dans l'armée secrète durant la Deuxième Guerre mondiale. Il préside encore l'Association des Intérêts coloniaux (1945-1948) et l'Office de l'Information et des relations publiques pour le Congo Belge et le Ruanda-Urundi (Inforcongo) (1955-1960) (J. VAN DER STRAETEN, notice biographique, *B.B.O.M.*, t. VI, ARSOM, Bruxelles, 1968, col. 463-469).

[2551] « La grande faune du Katanga », *Bulletin du Cercle Zoologique Congolais*, 1929, VI-3, pp. 76-77.

[2552] J.-M. DERSCHEID, « L'âge d'or », *Cercle Zoologique Congolais*, 1925, II-2, pp. 97-98.

[2553] « La protection de la faune », *Cercle Zoologique Congolais*, 1926, III-3, p. 97.

et de la Garamba où elle envisage de nouveaux parcs, elle propose en 1932 d'ériger un nouveau parc national sur l'emplacement de la réserve de chasse des Kundelungu. Après avoir soumis la proposition au ministère des Colonies, des rapports de terrain sont demandés à la *Commission spéciale pour la protection de la Faune au Katanga*, constituée par le commissaire général Amour Maron (1891-1948)[2554] et d'autres personnalités telles que Dom Jean-Félix de Hemptinne (1876-1958)[2555], vicaire apostolique du Katanga et M. Godefroid, directeur général du *Comité Spécial du Katanga* (C.S.K.). Le Katanga connaît une situation particulière par rapport aux autres provinces congolaises car son territoire est géré par le *Comité Spécial du Katanga* (C.S.K.), créé la 19 juin 1900 comme entité autonome chargée de la gestion des biens de la *Compagnie du Katanga* et qui possède un tiers des terres vacantes du Katanga et de l'ensemble du Congo. Ainsi, le C.S.K. possède la capacité de vendre ou de louer des terres à la place de l'Etat. Véritable puissance financière dirigée par un vice-gouverneur général[2556], son autonomie est garantie par le ministère des Colonies qui le considère comme une entreprise capitaliste privée fonctionnant également pour ses intérêts propres[2557]. Le C.S.K. a pour tâche de gérer les territoires dont l'exploitation lui a été confiée en 1900, d'octroyer de concessions minières et foncières et de contrôler les exploitations par un personnel technique et scientifique spécialisé.

En mars 1933, la *Commission spéciale* décide unanimement que l'érection d'un parc national est désirable mais estime que la région des Kundelungu est inappropriée et suggère de l'établir dans la région des lacs du Lualaba, au sud de Bukama, qui réunit de nombreux avantages : faune et flore variée, population

---

[2554] Licencié en sciences commerciales de l'université de Louvain (1913), il est engagé comme administrateur territorial de 2ème classe au district de la Lulonga (1914), puis pour celui du Kasai (1916) où il devient administrateur territorial principal à Luluabourg (1919) et participe au développement de l'agriculture indigène et notamment du coton. Commissaire général assistant à la province du Congo-Kasai (1927) puis au gouvernement de la province à Léopoldville (1930) ; il est ensuite désigné comme assistant du vice-gouverneur général du Katanga et commissaire de province (1933) puis est promu inspecteur d'Etat (1942) (A. ENGELS, notice biographique, *B.B.O.M.*, t. VI, Bruxelles, 1968, col. 692-694).

[2555] Docteur en théologie du collège St-Anselme de Rome et ordonné prêtre (1901), il enseigne la religion à l'école abbatiale bénédictine de Maredsous et devient y devient maître des novices. Evêque titulaire de Milève Il est désigné comme préfet apostolique du Katanga (1910), où durant presque cinquante ans, il dirige la multiplication des postes missionnaires, constructions religieuses, écoles, assistance médicale et service social. Disciple de la pensée léopoldienne et de la dynastie, il défend l'œuvre du roi-fondateur, sa personnalité a suscité partisans et adversaires farouches, notamment par sa position de neutralité de la colonie durant la Deuxième Guerre ; il est membre de la Commission permanente pour la protection des indigènes, du Comité protecteur des centres extra-coutumiers et du Conseil de provinces (L.A. PETILLON, notice biographique, *B.B.O.M.*, t. VII A, ARSOM, Bruxelles, 1973, col. 291-299 ; H. HASQUIN, *Dictionnaire*..., p. 200).

[2556] Selon le décret du 22/03/1910, réglant le pouvoir exécutif de la province du Katanga et son arrêté royal, stipulant que les territoires constituant le district du Katanga étaient placés sous la haute direction d'un Vice-gouverneur général (*B.O.*, 1910, p. ...). La transition de délégation du pouvoir entre le CSK et la Colonie s'effectua sans mal puisque Emile Wangermée, représentant du CSK au moment du changement de régime fut nommé nouveau vice-gouverneur général du Katanga (voir à ce sujet, *Comité Spécial du Katanga, 1900-1950*, Bruxelles, Ed. L. Cuypers, 1950, pp. 68-69).

[2557] I. NDAYWEL è NZIEM, *Histoire du Zaïre*..., op. cit., p. 388.

peu nombreuse, aspects pittoresques et accès aisé et favorable au tourisme. Son sol recèle également de l'étain (cassitérite) et le C.SK. va, tôt ou tard, considérer cette région comme potentiellement exploitable et freiner les ambitions de l'Institution. Ses statuts prévoient cependant qu'elle mène une politique de cessions gratuites envers des entreprises d'intérêt public de l'Etat - chemin de fer, barrages hydrauliques, établissement de centres extra-coutumiers, de missions catholiques avec fermes-chapelles, églises, écoles, hôpitaux - ainsi que d'établissements et d'associations scientifiques, à condition que les terrains cédés restent affectés à l'usage pour lesquels ils ont été accordés. La création du parc reçoit l'appui de Henri Schouteden, membre du Comité de Direction de l'institution P.N.A., qui a visité la région au terme de sa mission de récoltes zoologiques pour le *Musée du Congo Belge* en 1926 ainsi que d'Ernest Hubert, ex-administrateur territorial dans les territoires de Bomu et Uele (1911-1914), colon dans la région d'Albertville, à l'ouest du lac Tangayika dans les années Vingt et futur conservateur-adjoint du P.N.A. à partir de 1936. Dans une note sur les parcs nationaux et réserves de chasse au Katanga, ce dernier appuie le vœu de la *Commission* d'Elisabethville de créer un parc national à l'est de Bukama qui doit également, selon lui, englober les Monts Kibara. Cette extension est également demandée par le Comité de direction de l'I.P.N.C.B.

La création de ce parc permet la protection du rhinocéros noir près de s'éteindre et sans espoir d'immigration naturelle, du zèbre, de l'éland du Cap et des antilopes chevalines[2558]. Hubert dénonce en particulier la situation précaire du rhinocéros noir depuis la Première Guerre mondiale. En 1914, cette espèce s'observe en nombre assez considérable sur trois plateaux katangais : les Kibara, au sud d'Albertville, les Kundelungu et la pointe noire de la chaîne des monts Mitumba. Hubert, qui a été fermier à Tembwe, au pied des Kibara, témoigne de leur diminution et de la « *guerre d'extermination* » pratiquée par les chasseurs autochtones pour le compte du chef local, d'Européens et d'Asiatiques, encouragés par la hausse importante du prix d'achat de ses cornes. Malgré l'ordonnance interdisant son abattage, son transport ou la possession de ses cornes, la fraude continuait à subsister. En 1931, le chef Tumbwe lui confie : « *Je connais encore l'existence de trois rhinos* ». Sur les Kundelungus, ils sont déjà rares en 1925-1926 et leur viande boucannée se draine vers Elisabethville. L'espèce subsiste malgré tout dans les régions moins accessibles des Kibara. Le zèbre de Burchell subit les mêmes attaques et ne réside plus que dans des zones moins accessibles ou privilégiées (Kibara, Kundelungu, Itabwa), tandis que les autres antilopes restent en nombre satisfaisant quoique limité pour certaines espèces et dans certaines régions. Hubert dénonce la situation sur les plateaux des Kibara où les feux de brousse annuels provoquent la venue des chasseurs de viande européens, Grecs ou autres. Le gibier est transporté par camions ou camionnettes vers le chemin de fer à destination de villages autochtones ou des employeurs de la main-d'œuvre de la région. La piste automobile Lubudi-

[2558] AA/AGRI 631 : note de E. Hubert sur les parcs nationaux et réserves au Congo, Bruxelles, 24/10/1934.

Mokabe, puis le pont nouvellement construit sur la Kalule nord, permettent l'accès de la viande de chasse vers l'Est et le Nord de la province. Les chasseurs de gibier se touvent également en grand nombre dans la région du fleuve Lualaba, au Sud de la Lufira où ils trouvent un écoulement aisé de leurs marchandises dans de nombreuses exploitations minières installées dans la région[2559].

Le Comité de Direction demande au gouvernement que cette région soit constituée en réserve de chasse et en réserve forestière en attendant qu'elle puisse être organisée en parc national qui nécessite une étude de ses limites, des droits autochtones existants, des établissements européens et des extensions éventuelles. Il attire aussi l'attention du ministère des Colonies sur l'intérêt économique que présenterait cette région pour le développement du tourisme[2560]. Cette réserve intégrale zoologique et forestière estt créée par ordonnance du 30 septembre 1934[2561], englobant la plaine basse du Kamolondo, le lac Tabwe, une partie de la plaine de la Fungwe et les extensions marécageuses de l'Upemba. Cette ordonnance porte un grave préjudice aux populations du Lualaba car elle interdit la pratique de la pêche dans toute la région réservée, et prive, par conséquent, les organismes industriels privés - *Chemin de Fer du Bas-Congo au Katanga, Union Minière du Haut-Katanga, Chemin de Fer des Grands Lacs* et *Geomines* - d'une grande partie du ravitaillement de leur main-d'œuvre en poisson, ainsi que de nombreux commerçants grecs installés le long du fleuve Lualaba. A l'annonce de cette décision, Albrecht Gohr (1871-1936)[2562], président du C.S.K., se basant sur sa convention fondatrice, demande au ministre des Colonies la suppression de cette ordonnance[2563]. A la suite des protestations du gouverneur de la province du Katanga devant les nombreux intérêts économiques en jeu, le gouverneur général abroge à peine trois mois plus tard l'ordonnance et transforme la zone en réserve intégrale de chasse uniquement, interdisant la chasse aux alentours du Lualaba mais y rétablit le droit de pêche[2564]. Albrecht Gohr se voit alors proposé comme membre de la Commission de l'I.P.N.C.B., et en cette fonction, celle-ci lui suggère de prendre l'initiative, au nom du C.S.K., de protéger la flore dans des parties intéressantes des territoires qui sont confiés à sa gestion[2565].

2559 A.A./Agri 415 : E. Hubert à Van Straelen, président I.P.N.C.B., Rwindi, 30/05/1939.

2560 Comité de direction, séance du 30/09/1933, p. 3.

2561 Ordonnance n° 78/Agri du GG, 30/09/1934.

2562 Docteur en droit de l'université de Liège, il s'embarque comme magistrat à destination du Congo (1894) et devient directeur de la Justice à Matadi (1897) ainsi que juge au tribunal d'Appel (1901). Il est nommé directeur (1908) puis directeur général (1915) au ministère des Colonies et, enfin, secrétaire général du département (1926). Il dirige ensuite le Comité Spécial du Katanga (1929-19 ??). Elu membre de l'Institut Colonial International (1920), il participe à une enquête sur l'esclavage à la demande de la Société des Nations-Unies (1924). Il rédige de nombreux décrets coloniaux dont celui sur les juridictions autochtones et rédigue un *Recueil sur la politique indigène* et est directeur de la *Revue de Doctrine et de Jusrisprudence coloniales* (N. ARNOLD – O. LOUWERS, notice biographique, *B.C.B.*, t. III, IRCB, Bruxelles, 1952, col. 372-376).

2563 Ordonnance n° 100/Agri du GG, 26/12/1934 ; Comité de direction, 01/12/1934, p. 4.

2564 Ordonnance n° 100/Agri du GG, 26/12/1934.

2565 Selon l'art. 11 du décret du 09/07/1934.

La création de cette nouvelle réserve de chasse marque une phase intermédiaire nécessaire avant l'érection du Parc National de l'Upemba en 1939, transition durant laquelle doit s'effectuer la question de ses limites, le règlement du problème des populations autochtones qui y vivent ou y exercent divers usages de chasse, pêche et cueillette, celui des établissements européens et de la possible extension du parc vers les monts Kibara[2566]. Des discussions sont menées entre l'I.P.N.C.B., qui vient alors d'être créé et le C.S.K. qui exige le maintien des droits miniers dans certaines parties du parc dont le sous-sol contient de nombreux gisements staniques. L'Institut est contraint d'accepter les conditions jusqu'en 1936, lorsque le C.S.K. déclare l'abandon des droits miniers de l'*Union Minière du Haut-Katanga* et d'un privé, Optat Pate, moyennant une compensation octroyée par le C.S.K. Les seules servitudes qui subsistent consistent en l'exploitation d'un gisement d'étain à la limite Sud du Parc et l'équipement des chutes de Kiobo, sur la Lufira[2567].

Le « *Parc National de* l'Upemba » est créé par décret du 15 mai 1939[2568], sur une immense superficie de 1 150 000 hectares, entre la plaine du Kamolondo et les contreforts occidentaux des monts Kibara. Il suit les limites proposées en 1937 par le général Tilkens, président du C.S.K. et le commissaire de province du Katanga, Marron, qui préservent l'industrie de la pêche et assurent l'existence de frayères dans la région alluvionnaire de la basse Lufira ; elles tiennent compte d'une décision des autorités territoriales et médicales, qui ont regroupé les populations dispersées, le long du fleuve et sur le plateau du Sumbalulu[2569].
Le P.N.U. est le seul Parc National congolais à ne pas être contigu à un territoire étranger, ce qui, en principe, doit faciliter les modalités administratives afférentes à son organisation et éviter les retombées de politique étrangère en matière de protection de la nature, qui ne sont pas forcément compatibles avec celle menée par l'I.P.N.C.B. Il est dans son ensemble composé majoritairement de forêt claire de type tanzanienne[2570] et contient une relative grande richesse floristique et faunique où peuvent être observés l'éléphant, le buffle, le zèbre, le phacochère, de nombreux espèces de félidés et quelques espèces typiques comme le kudu, l'éland, le bubale et les antilopes chevalines. Quelques rhinocéros noirs y survivent encore[2571].

2566 Comité de direction, op. cit.
2567 Comité de direction, séance du 19/12/1936, p. 4.
2568 Décret du 15/05/1939 (*B.O.*, 1939, pp. 306-313.
2569 A. GILLIARD, « Sur les Parcs Nationaux du Congo Belge et plus spécialement le Parc National de l'Upemba », in *Comptes rendus du Congrès Scientifique, Elisabethville 1950, 13-19 août, vol. II-1, Commémoration du 50ème anniversaire du Comité Spécial du Katanga, Travaux de la Commission géographique et géologique*, communication n° 123, Elisabethville, 1950, pp. 231-249.
2570 F. MALAISSE, *Se nourrir en forêt claire africaine. Approche écologique et nutritionnelle*, Presses Agronomiques de Gembloux – Centre technique de Coopération agricole et rurale (CTA), Gembloux, 1997, p. 14.
2571 I.P.N.C.B., *Premier rapport quinquennal (1935-1939)*, Bruxelles, J. Vromans, 1940, p. 15.

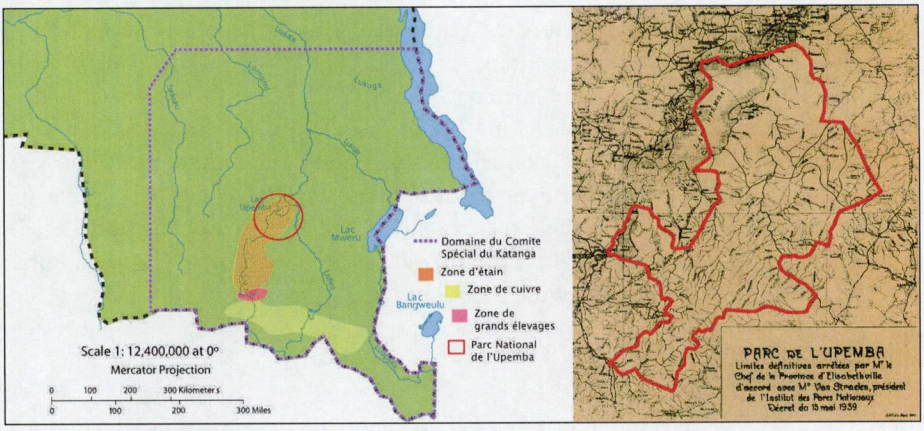

Fig. 56 Le Parc National de l'Upemba est situé dans une riche région minière, l'étain en particulier, et d'élevages, concédées par la Colonie au Comité Spécial du Katanga qui la gère, situation en 1947 (Carte 2 : Coll. IPNCB, Cartothèque, n. inv. Z 2407 A).

Comme ce fut le cas pour le P.N.G., le décret stipule la reconnaissance de plusieurs droits autochtones - la pêche dans la rivière Lukoka et son confluent avec la rivière Buma, l'exploitation des salines de la Lukoko - ainsi que celle des droits miniers concédés à l'U.M.H.K. avant la date du décret, mais avec un contrôle stricte de la circulation et du séjour de ses agents en prospection dans le P.N.U.[2572]. Contrairement au P.N.G., dont le déplacement des populations n'a pas posé de problème fondamental car la densité humaine y était faible, l'administration coloniale doit provoquer au P.N.U. le départ de quelques huit milles hommes, femmes et enfants. Ce déplacement populaire se concilie avec des opportunités intéressant l'hygiène publique et le contrôle administratif de la région ; il entraîne également la suppression de petits commerces précaires, tenus surtout par des Grecs, que l'administration souhaite voir disparaître car ils sont installés « *en des endroits perdus où le contrôle administratif est malaisé* »[2573], au profit de leur installation dans des postes commerciaux le long du fleuve.

Les procès-verbaux des enquêtes de vacances de terres démontrent la volonté coloniale de neutraliser la perte des droits de culture par la dévolution aux populations locales de nouvelles terres très largement suffisantes et de bonne fertilité. Les autres droits sont également compensés par l'attribution de droits identiques sur les nouvelles terres à occuper ou par des indemnités de rachat lorsqu'il s'agit de droits non compensés, comme c'est le cas pour les salines de la Lukoka. La population de plusieurs districts inclus dans le parc va ainsi être soumise à des mesures de déplacement. Dans le district du Tanganyika - territoire de Mwanza - la chefferie Kayumba, comprenant près de 2700

2572 *B.O.*, 1939, pp. 307-310.

2573 A.A./Agri 414, dossier n° 39, lettre du chef de province A. Marron au GG, Elisabethville, 08/10/1938.

individus est déplacée vers le nord-est du parc, au nord de la rivière Bwamba parce qu'ils présentent un pourcentage élevé de maladie du sommeil provoqué par leur habitat dans une zone marécageuse et peu accessible en saison des pluies, conditions freinant la lutte contre la trypanosomiase[2574]. Ce regroupement permet aussi de concentrer une population disséminée où est imposé un contrôle administratif et médical plus serré ainsi que de nouvelles activités tournées vers la pêche et l'agriculture vivrière et cotonnière[2575]. Il répond également à la volonté de l'administration de rassembler les populations par affinité clanique pour éviter la lutte entre certaines ethnies et les revendications d'autonomie, étant donné la fidélité des clans à l'égard des autorités coutumières[2576].

L'exécution du déplacement s'opère par décision du commissaire de district adjoint du Tankanyika, R. Wauthion durant le mois d'août 1938[2577]. Le même type de déplacement est prévu pour diverses autres chefferies (Butumba, Kibanda et Mulumbu) du district du Lualaba (territoire de Bukama) par mesures administratives et d'hygiène. Une population de près de 2300 personnes y est éparpillée sur d'immenses étendues insalubres et difficilement contrôlables où elle ne paie pas l'impôt[2578]. Dans le dernier district inclus dans le parc, le Haut-Katanga (territoire de Sampwe), les enquêtes médicales préconisent également l'évacutation complète de toute la vallée de la Lufira où plusieurs facteurs maintiennent les endémies – la pêche sur la Lufira et ses affluents, le trafic de la population entre la Lufira et les chefferies Kabengere et Kayumba -[2579]. Certains villages se voient plus ou moins déplacés, certains droits de chasse et de cultures abandonnés, à l'exception de la libre jouissance des salines qui offrent une source de revenus pour les habitants et qui dont la revendication est appuyée également par l'administration territoriale. La chefferie Tomombo dispose provisoirement du droit de pénétrer dans le P.N.U. pour se rendre dans l'enclave englobant ses salines mais est interdite de chasse pour permettre d'y stabiliser le gibier[2580]. Après la guerre, l'exploitation des salines diminue nettement au profit d'un transfert de la main-d'œuvre de la chefferie dans les chantiers miniers de l'U.M.H.K.. En 1945, le chef Tomombo n'en fait pluss de droit d'usage et semble même disposer à envisager son abandon[2581].

2574 A.A./Agri 414, dossier n° 39 : Wauthion à l'A.T. de Mwanza, Albertville, 26/04/1937.
2575 A.A./Agri 414 : rapport du médecin 2ème classe J. Grosfeld, Kikunda, 09/07/1937.
2576 A.A/Agri 414 : rapport de l'A.T. de Mwanza, R. Lanfant, Mwanza, 12/07/1937.
2577 A.A./Agri 414 : décision du commissaire de district a.i. du Tanganyika R. Wauthion, Albertville, 26/07/1937, déplaçant, par mesure d'hygiène, un groupe de villages de la chefferie de Kayumba.
2578 A.A./Agri 414 : rapport médical du territoire de Bukama par le Dr Hacardiaux, Bukama, 02/07/1937.
2579 A.A./Agri 414 : rapport de l'agent sanitaire Vanderhoost, Sampwe, 23/05/1937.
2580 A.A/Agri 414 : note du commissaire provincial adjoint a.i. H.L. Keyser, Elisabethville, 13/09/1937.
2581 I.P.N.C.B., *Rapport annuel 1945*, p. 30.

Les indemnités promises par l'Etat aux chefferies déplacées et aux rachats des droits d'usage ne vont pas être payées pour le territoire de Mwanza ; les sommes versées aux autres chefferies des territoires de Bukama - 390 fr pour la chefferie de Kibanda - et du Haut-Katanga - 6480 fr pour l'abandon de palmiers et des plantations de manioc - sont dérisoires. Cette pratique du moindre coût pour la colonie est prouvée par la suggestion de Monseigneur Jean de Hemptinne (1876-1958), vicaire apostolique du Haut-Katanga, d'affecter plutôt ces indemnisations à la construction de deux dispensaires. Van Straelen signifie cependant l'impossibilité légale de ce transfert - l'indemnistation est versée aux ayant droit individuels ou à leurs représentants coutumiers - et présente une objection budgétaire - la création de ceux-ci serait beaucoup plus coûteux au Trésor que le transfert des populations qui n'exige qu'un moindre coût -[2582]. Les indemnités ne sont pas payées pour plusieurs raisons. Durant la guerre, certaines chefferies, notamment Kayumba et Tomombo, prétendent poursuivre l'exercice des droits qu'ils possèdent sur leurs terres et trouvent l'appui du gouverneur général Ryckmans et du substitut du procureur du roi ; ce dernier refuse même de dresser les actes de cession de droits car, selon la législation, l'abandon des terres pour raison d'hygiène ne constitue pas une destitution de leurs droits fonciers[2583]. En outre, la justice ne dispose d'aucun titre à entraver l'exercice de leurs droits d'usage de chasse, pêche et cueillette sur le territoire du P.N.U.

Pour sortir de cette situation difficile, le nouveau gouverneur Eugène Jungers (18888-1958)2584 constitue en 1948 une Commission d'enquête sur les droits des indigènes (C.E.D.I.)2585, suite à la pression de l'I.P.N.C.B. auprès du ministre des Colonies P. Wigny (1905-1986) pour lancer les travaux. Entre-temps, le procureur du Roi du Parquet d'Elisabethville, Brouxhon, chargé par le procureur général de le tenir régulièrement au courant des vicissitudes de l'affaire du P.N.U., fait avertir les populations des régions avoisinantes du P.N.U. - Batumba et Kayumba - de la validité de leurs droits sur les terres englobées dans ses limites et que l'Institut ne possède aucune autorité pour leur en interdire l'accès et le libre exercice de leurs droits. En outre, Brouxhon ne reconnaît pas la désignation du conservateur du P.N.U., René Grauwet (1883-1968)2586 comme juge du tribunal de Police de Sampwe, Mwanza, Bukama et

---

2582 A.A./Agri 414 : Van Straelen au ministre des Colonies, Bruxelles, 24/08/1939.

2583 A.A./Agri 417 : GG au chef de la Province d'Elisabethville, 30/01/1940, n° 1073/AE/T.

2584 Docteur en droit de l'université de Liège (1910), il est substitut du procureur du roi à Boma (1913) et conseiller à la Cour d'Appel de Léopoldville (1925). Il est nommé vice-gouverneur général et gouverneur des territoires sous tutelle du Ruanda-Urundi (1932) où il développe l'agriculture (café arabica) et l'élevage, puis devient gouverneur général du Congo ad interim (1946-1951) (A. VAN DEN ABEELE, notice biographique, *B.B.O.M.*, t. VI, ARSOM, Bruxelles, 1968, col. 562-566).

2585 Ordonnance du GG n° 53/134 du 13/04/1948.

2586 Adjoint au Comité Spécial du Katanga (1904), il est affecté à son corps de police et s'occupe des essais de domestication des zèbres à Sampwe ; promu sous-lieutenant du corps de police (1907), il prend part à la dernière campagne contre les révoltés Batetela installé au sud-ouest du Katanga. Il prend la direction de la Bourse du Travail du Katanga (1912) puis d'une filiale de la société Tropica en Guyane hollandaise (1920-1921). De retour au Congo pour la C.S.K. (1928), il s'occupe de l'immigration bahutue vers le Katanga, puis devient conservateur du Parc National de l'Upemba (1939-

Kolwezi, tâche qu'il exerce dans le cadre de ses fonctions de conservateur pour freiner les actes de braconnage ; il considère également l'illégalité de l'établissement du P.N.U. aussi bien que celui de ses actes2587. La C.E.D.I. est dirigée le juge de première instance, E. T'Serstevens, accompagné par Albert Gilliard (1899-1956)2588, membre de la Commission administrative de l'I.P.N.C.B. et nouvel administrateur-conservateur du P.N.U. jusqu'en 1954, puis du P.N.A. (station de Rumangabo) jusqu'en 1956. Cette délicate mission dénote l'atmosphère d'insécurité à l'égard des Européens dans le parc et diminue le prestige de l'autorité du Blanc. L'expédition scientifique d'exploration du parc dirigée par de Gaston de W itte est témoin de cette méfiance de la population autochtone aux yeux desquels les colonisateurs viennent « de légaliser la résistance ouverte parfois sanglante au cours des six dernières années à l'égard de toutes les autorités » ; celle-ci risque de compromettre les résultats des recherches. En outre, le procureur Brouxhon déclare inconcevable pour les autochtones de savoir que la mission abat de nombreux animaux, même protégés, alors qu'étant les propriétaires coutumiers de ces droits, ces derniers ne peuvent plus chasser sur leurs propres terres. La population manifeste dès lors sa résistance en enlevant ostensiblement des symboles d'occupation des terres par le parc : bornes, plaques d'interdiction de passage, renvoi des gardes. Après enquêtes sur le terrain, la Commission conclue que, devant le refus des autochtones de céder leurs terres et leurs droits, une seule voie légale existe, celle de l'expropriation :
« Il résulte de la situation que « toujours juridiquement » titulaires des droits d'occupation, de chasse et autres, dans la région litigieuse, il est difficile de considérer comme « braconniers » les indigènes de la chefferie de Kayumba et que nous ne disposons d'aucun titre à entraver l'exercice de ces droits. A défaut de trouver un « modus vivendi » une seule solution est à envisager. Agir par voie légale en expropriant pour cause d'utilité publique, contre juste et préalable indemnité, seule procédure qui permettra dans la suite d'intervenir à bon droit en cas d'infractions constatées »[2589].

L'I.P.N.C.B. va encourager cette décision qui est, selon lui, l'unique solution pour mettre fin à une situation incompatible avec l'esprit du décret constitutif qui entrave totalement l'exercice des fonctions de conservateur, auquel elle enlève toute autorité[2590]. Il craint aussi que ces incidents ne compromette le prestige de l'œuvre belge au Congo à propos de la protection de la nature aux yeux de l'étranger, d'autant plus concentré sur les résultats de la prochaine *Conférence de Fontainebleau* qui propose un état de la question au sujet des activités

1948) (M. WALRAET, notice biographique, *B.B.O.M.*, t. VII A, ARSOM, Bruxelles, 1973, col. 280-285).

2587 A.A./Agri 415 : G. Brouxhon au Procureur Général, Elisabethville, 27/07/1948.

2588 Licencié en géographie de l'Université Libre de Bruxelles (1937) et breveté de l'Ecole militaire et de l'Ecole de Guerre (1926, 1932), chargé de mission au P.N.A. (1938) ; directeur de l'Institut cartographique militaire (1945) et enseigne divers cours de géographie à l'université de Bruxelles (1944-1954) (B. ADERCA, notice biographique, *B.B.O.M.*, t. VII A, ARSOM, Bruxelles, 1973, col. 268-271).

2589 A.A./Agri 417 : Procureur général L. Bours au G.G., Elisabethville, 24/07/1947.

2590 I.P.N.C.B., *Rapport annuel 1947*, p. 17.

des parcs nationaux dans le monde. Il redoute aussi les réactions de certains membres de *l'Organisation des Nations-Unies* à l'égard des politiques coloniales internationales où pourraient être mises en évidence l'incapacité de la Belgique et de sa représentation au Congo de créer et de maintenir durant dix années, une réserve naturelle intégrale dans une région à peu près vide d'hommes et ce, malgré l'action vigilante de l'I.P.N.C.B.[2591]. La solution de l'expropriation est totalement rejetée par le gouverneur général Jungers qui la considère comme « *anticonstitutionnelle* ». Devant le manque de solution, celui-ci propose la suppression pure et simple du parc et la remise aux autochtones de leurs terres et droits essentiels :

> « *Je me vois avec regret dans l'obligation de vous proposer la suppression pure et simple du Parc. Agir autrement serait une lourde faute politique, car nous sèmerions la méfiance, la rancoeur et même la haine parmi une population de près de trente mille âmes dont nous avons à assurer la tutelle* »[2592].

Jungers considère que l'existence des parcs nationaux est une mesure trop drastique pour garantir la protection adéquate de la faune. Selon lui, l'appauvrissement graduel des réserves de faune est la conséquence directe de la multiplication des armes à feu et du commerce de viande et de poisson avec les centres non coutumiers. Il prône une saine gestion administrative des régions peuplées en faune sauvage par des services adéquats organisés par le gouvernement général de la colonie, fermant ainsi la porte au pouvoir métropolitain et qui peut :

> « *parfaitement y rétablir l'harmonie sans devoir recourir à la solution drastique de la réserve naturelle intégrale. Il serait à mon sens absolument indispensable de confier l'administration et la surveillance d'un tel domaine aux services de la Colonie, dont la compétence s'étend normalement à toutes les questions indigènes* »[2593].

En réponse, le ministre des Colonies, Pierre Wigny, demande à l'Institut de céder les terrains les moins intéressants du P.N.U. et ceux étant le plus coûteux à exproprier[2594]. L'Institut approuve la proposition sous réserve d'obtention de garanties formelles de l'Etat, que suite au règlement du problème sur les bases actuelles, il ne sera plus fait état à l'avenir de revendications de la part des autochtones qui pourraient entraîner de nouveaux changements de limites. Van Straelen insiste sur le fait que la responsabilité des modifications du P.N.U. revient, non à l'I.P.N.C.B. mais aux milieux gouvernementaux qui devront ainsi en porter « *toute la responsabilité devant l'histoire* »[2595]. Les conclusions du rapport du C.E.D.I. proposent ainsi l'amputation d'un cinquième du parc, des lacs et des terres dont l'exploitation semble indispensable à l'économie des communautés autochtones. Elle estime également que l'expropriation provoquerait le déplacement de plus de 10 000 personnes et la suppression des

---

[2591] A.A./Agri 46 : A. Gilliard au G.G., Lusinga, 30/09/1948.
[2592] A.A./Agri 46 : G.G. Jungers au min. Col., Léopoldville, 21/01/1950.
[2593] Ibidem.
[2594] A.A./Agri 46 : note du min. Col Wigny à Vanden Abeele, Bruxelles, 13/05/1950.
[2595] A.A/Agri 46 : Van Straelen au min. Col., Bruxelles, 19/02/1951.

droits de plus de 28 000 autres, en ne tenant pas compte du coût total des indemnités qui s'élèveraient à plus de 200 millions de francs au budget de la colonie. Finalement, elle constate la faillite du programme du P.N.U. en matière de chasse et de réserve intégrale. Les amputations du parc que propose la Commission semblent toutefois inacceptables pour le comité restreint de l'I.P.N.C.B. composé par Rodhain, Lebrun et Staner, chargés d'examiner le problème sur place :

> « *Les amputations réclamées, sous prétexte de pouvoir fournir aux indigènes une alimentation en viande de chasse et poisson, ne serviront en réalité qu'à favoriser le trafic de ces produits avec les exploitations commerciales et industrielles situées dans la région, sans apporter une source de relèvement au standing des populations autochtones. Un massacre inconsidéré aura tôt fait d'amener la disparition complète de la faune de ces régions, et le problème se posera à nouveau dans toute son acuité* »[2596].

Les résultats positifs du P.N.U. diffèrent cependant différents des affirmations du rapport de la Commission ; d'autres facteurs externes jouent un rôle important dans la dévastation de la faune locale. Dans un rapport adressé au C.S.K., Paul Brien (1894-1975)[2597] insiste sur l'action hautement dévastatrice de la pêche pratiquée au Katanga par les autochtones et les pêcheurs européens :

> « *Ces exploitants semblent ignorer que les poissons ne sont pas sédentaires, qu'ils migrent périodiquement, qu'ils se déplacent en bancs serrés, plus particulièrement au moment de la reproduction. Les pêcheurs jettent ainsi leurs nasses et leurs filets dans les chenaux de migration, aussi bien à la montée qu'à la descente et compromettent gravement de cette façon, la conservation du peuplement ichtyologique des eaux des pêcheries* »[2598].

D'autre part, les chasses commerciales pourvoient d'importantes sources de revenus aux autochtones qui vendent la viande de brousse dans les villages coutumiers et dans les centres européens pour ravitailler les travailleurs. Dans la chefferie de Kamfwa, sur le plateau des Biano, 329 hommes chassent en moyenne huit bêtes par an, dont les revenus de leur vente servent à payer l'impôt administratif et à se vêtir[2599]. La chasse au gibier dans la région témoigne du fait de sa présence. Or, divers témoignages, dont celui digne de foi d'Edmond Leplae, affirment que les Biano étaient déjà presque totalement

---

[2596] A.A./Agri 46 : Van Straelen au min. Col., Bruxelles, 19/02/1951.

[2597] Formé pour devenir instituteur, il poursuit cependant des études de zoologie à l'université de Bruxelles et devient docteur dans cette science (1922). Assistant puis successeur d'Auguste Lameere dans le cours de physiologie animale, zoologie et anatomie comparée (1922-1964) et il prend également sa succession à la direction de l'Institut Zoologique Torley-Rousseau, destiné aux études de zoologie systématique (1926). Il réalise plusieurs missions à l'étranger (Brésil, 1922-1923 ; Katanga, 1937 ; Bas-Congo, 1948) durant lesquelles il réunit observations et récoltes zoologiques. Spécialiste des invertébrés (les éponges surtout), il étudie également les dipneustes ; admirateur de Lamarck et de Darwin, il développe l'idée d'évolution épigénétique des espèces (*L'évolution épigénétique*, 1965 ; *Propos d'un zoologiste. Le vivant, épigenèse, évolution épigénétique*, 1974). Il est membre de nombreuses sociétés savantes et docteur honoris causa d'universités internationales (M. POLL – H. HELRANT-MEEWIS, « Paul Brien 1894-1975 », *Florilège…*, t. II, pp. 641-652).

[2598] Cité par A. GILLIARD, *Sur les Parcs Nationaux du Congo Belge*, op. cit., pp. 247-248.

[2599] A.A./Agri 46 : CEDI en chefferie Kafwa, 02/12/1948.

vidés en 1916[2600]. L'existence du P.N.U. a donc favorisé le retour et la multiplication du gibier dans la région. Le C.S.K. faisait également pression sur certaines chefferies afin d'obtenir des droits d'exploitation de gisements minéraux et la population est prise en étau par les appétits coloniaux. Le témoignage du chef Kabelenge, de la chefferie de Butumba, un des seuls témoignages que nous possédons d'une personnalité locale montre l'ambiguité de la situation dans laquelle elle évolue :

« ... *D'un côté, on nous encourage à fournir du poisson et à tuer les crocodiles et de l'autre, on nous met en prison lorsque nous voulons pêcher. Les indigènes de ma chefferie sont très mécontents car ils n'arrivent plus à se procurer de la nourriture* »[2601].

La situation dans le P.N.U. continue à s'aggraver au fil des années. Des autochtones pêchent dans le lac Upemba pour le compte d'exploitants européens. La pêcherie Spirato, de son propre témoignage, y prélève cinq tonnes mensuelles de poissons ; la chasse se pratique conjointement à la pêche et les pirogues transportent la viande boucanée, cachée sous une couche de poisson et évacuée par le fleuve Lualaba vers le Kasai[2602]. D'autre part, la pêche est officiellement réouverte et autorisée dans le P.N.U. par un arrêté du gouverneur de la province du Katanga en octobre 1948, annulant, ce de fait, les dispositions du décret royal[2603]. Devant cette situation, l'I.P.N.C.B. tente alors de se montrer conciliant avec les vues de la C.E.D.I. et soumet au ministre des propositions de rétrocessions qui constituent la limite des concessions acceptables pour lui, sans quoi l'existence de la réserve ne se justifie plus, comme le maintien des frayères dans les lacs Kabwe et Upemba[2604]. Pour l'I.P.N.C.B., les revendications des autochtones ne concernent pas, dans la majorité des cas, l'exercice de leurs droits coutumiers, contrairement aux conclusions du rapport de la C.E.D.I ; il fournit des contre-propositions qui vont aboutir à une seconde mission de délimitation par, cette fois, des représentants de l'Institut, de l'administration coloniale et des populations autochtones[2605].

Une seconde Commission de délimitation est constituée en 1952[2606] mais n'apporte aucun changement par rapport à celle de 1948. Selon l'Institut, les mêmes conceptions prévalent : des droits ont été reconnus aux autochtones sans que la réalité de ces droits ait été approfondie ni examinée suivant des bases juridiques. Devant l'ampleur des rétrocessions proposées, le Comité de direction de l'I.P.N.C.B. adresse une lettre au ministre des Colonies dans laquelle il prend ses distances et se dégage de toute responsabilité en la matière :

2600 A.A./Agri 628 : Note de E. Leplae, DG Agri en mission au vice-G.G., Elisabethville, 04/05/1916.
2601 A.A./Agri 415 : Pro Justitia établi par Ch. De Beer de Laer en comparution de Lupundu Kabengele, chef investi de la chefferie Kabengele et d'autres notables, Kamina, 17/07/1948.
2602 A.A./Agri 46 : Rapport sur l'administration du P.N.U. décembre 1948.
2603 A.A./Agri 46 : Van Straelen au min. Col., 24/03/1949.
2604 A.A/Agri 46 : Van Straelen au min. Col., Bruxelles, 19/02/1951.
2605 Comité de direction, 17/03/1951, décision n° 2435, pp. 2-3.
2606 Ordonnance du gouverneur général n° 52/309 du 22/05/1952.

« *Hautement conscients de la responsabilité qu'ils assument non seulement à l'égard des détenteurs du pouvoir, mais aussi à l'égard de l'Humanité, les Collèges directeurs de l'Institut, estiment trahir leurs devoirs s'ils s'engageaient à admettre l'amputation des domaines dont la gestion leur a été confiée en conformité avec le vœu du législateur. Considérant, d'autre part, l'immense importance que revêt –chaque jour un peu plus- la protection des ressources renouvelables de la Nature, ces Collèges ne veulent pas assumer devant l'Histoire, la responsabilité d'avoir contribué à en diminuer les moyens. Le problème posé par le Parc National de l'Upemba, sur des bases d'ailleurs fort discutables, se résume à déterminer si l'existence d'un tel patrimoine de l'Humanité universelle dépend de la volonté de quelques centaines de primitifs. Faut-il sacrifier le sort d'une fraction de la nature katangaise, avec tout son intérêt scientifique et économique, sa valeur spirituelle, sa beauté, à des revendications mineures émanant de populations dont les ancêtres ont envahi la région il y a moins d'un siècle ? Nous pouvons d'autant moins assumer cette responsabilité que nous notons, chez les autorités responsables, une différence de conception lorsqu'il s'agit d'attribuer des terres à des entreprises à but lucratif ou à un sanctuaire consacré aux intérêts de la communauté. {...} Il nous semble que le devoir de tutelle des autorités leur impose d'empêcher les indigènes de ruiner leur propre fonds. Porter atteinte à la seule mesure efficace susceptible de leur conserver, en dépit de leur imprévoyance, un potentiel de ressources alimentaires, constitue une solution imprégnée d'illogisme. Il est assez paradoxal de prétendre ou d'admettre que l'existence d'un Parc National puisse créer un préjudice aux indigènes alors que le but poursuivi –dont on ne tient pas assez souvent compte- est précisément de servir l'intérêt de tous, en évitant l'appauvrissement du patrimoine de la Colonie et en augmentant sa productivité* {...} »[2607].

Cette divergence fondamentale d'opinion révèle l'incompréhension des autorités coloniales pour les vues à long terme de préservation des biotopes dans un intérêt patrimonial commun à tous dans le futur. Charles Vander Elst, vice-président de la *Commission permanente de la Chasse et Pêche* et membre de l'I.P.N.C.B. certifie bien que « *tout le monde (je dis bien tout le monde)* » à Léopoldville s'oppose à la subsistance du P.N.U. :

« *Si le Gouverneur a fait des propositions dans ce sens c'est parce que ses services l'y incitaient.* {...} *si nous ne parvenons pas à dissocier la protection de la faune (chasse et réserves intégrales ou non) du Service de l'Agriculture nous épuiserons nos forces à obtenir des avantages réduits et momentanés* »[2608].

Une nouvelle commission est constituée au début de 1957 et dirigée par M. Georis, officier de chasse de la Province du Katanga, pour définitivement déterminer les limites du parc, en tenant compte des revendications des autochtones et destinée à liquider leurs indemnités. Deux points importants résultent de ces travaux : d'une part, l'acceptation par les autochtones du principe de l'intérêt du parc et, de l'autre, leur refus global d'accepter le paiement des droits, considéré comme une vente de leurs terres. En 1958, le

---

[2607] Lettre du Comité de direction au min. Col., cité dans I.P.N.C.B., Comité de direction, séance du 08/12/1954, pp. 2-4.

[2608] A.A./Agri 39 : dossier 26 : lettre de Vander Elst à P. Staner, Anvers, le 16/10/1956.

règlement du problème des droits reste au point mort, avec l'absence de décision rapide après les travaux de la dernière Commission et la réinstallation progressive de populations, l'établissement de pêcheries sur la rive du lac Upemba et le long de la Lufira, la construction d'habitations et l'installation de commerçants[2609]. Cette situation entraîne de lourdes répercussions sur la faune du parc qui, selon de Witte, a considérablement diminuée depuis une dizaine d'année et plus intensément encore à partir de 1957[2610]. A la veille de l'indépendance, la région du bassin de la Basse-Lufira ne peut plus être considérée comme une « réserve naturelle intégrale » ; le nombre de grands mammifères régresse dans les régions périphériques tandis qu'il ont totalement disparus dans la partie nord du parc. Comme pour les autres parcs nationaux, un accord intervenu entre le ministre du Congo Belge et du Ruanda-Urundi[2611] et le gouvernement général semble se diriger vers une solution de bail emphytéotique à l'égard des populations autochtones. La solution est cependant différée à l'échelon provincial pour « *laisser la responsabilité de la décision au futur Gouvernement congolais* »[2612].

Chapitre III
Epilogue

En 1960, Victor Van Straelen approche le ministre à propos de l'avenir de l'I.P.N.C.B. qui, selon lui, doit perdurer en tant qu'institution scientifique belge lors de la reprise du Congo. Il n'ignore pas l'argument juridique invoqué contre lui, tiré de l'appartenance territoriale congolaise des parcs nationaux. Il insiste néanmoins sur les devoirs de l'Institution à l'égard d'un partimoine supranational :

> « *Si des mesures appropriées, de même nature que celles déjà arrêtées pour d'autres institutions, ne sont pas prises pour assurer la continuité, en Belgique, de cet effort, certes ces hommes dévoués et instruits en pâtiraient, mais la perte morale infligée à la Nature serait incommensurablement supérieure* »[2613].

2609 I.P.N.C.B., *Rapport annuel 1958*, pp. 51-52.

2610 Comité de direction, séance du 03/01/1959, pp. 2-3.

2611 L'appellation du ministère des Colonies est modifiée suite au processus de décolonisation généralisée et de l'évolution de la politique belge en Afrique centrale. En 1958, il devient le ministère du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, tandis qu'à partir du 1er juin 1960, il se transforme en ministère des Affaires Africaines jusqu'au 1er août 1962. Ses attributions sont ensuite réparties entre différents ministères (M. VAN GRIEKEN-TAVERNIERS, *La colonisation belge en Afrique centrale. Guide des Archives Africaines du Ministère des Affaires africaines 1885-1962*, Ministère des Affaires Etrangères, Bruxelels, 1981, pp. 6-7).

2612 Comité de direction, séance du 17/10/1959, p. 5.

2613 A.A./Agri 39 : lettre de Van Straelen au min. Col., Bruxelles, 29/02/1960.

Les rapports mensuels des conservateurs des Parcs sont préoccupants. En juillet 1960, Claude Cornet d'Elzius estime ne plus pouvoir remplir ses fonctions de conservateur, d'employeur de main-d'œuvre et d'officier de police judiciaire. Les conditions d'insécurité, les milices et les populations civiles armées et incontrôlables, l'absence de tribunaux compétents, les nombreuses arrestations arbitraires, la mutinerie de la Force publique et le départ de quasi toute l'administration belge, ne garantissent plus sa présence[2614]. Devant les informations qui confirment de toutes parts les difficultés sur place, Van Straelen, près d'un mois après la déclaration de l'indépendance du Congo, envoie un télégramme laconique à d'éminentes personnalités scientifiques internationales, Albright, Osborn, Collidge, Gille, Malbrant, Heim, Monod et d'autres, démontrant son total déssarroi face à la situation au Congo :

« *P.N.A. envahi par Congolais. Patrimoine scientifique international voie de disparition insiste votre intervention aurprès toutes autorités* »[2615].

Anicet Mburanumwe, agronome de formation, est chargé par le nouveau gouverneur de la Province du Kivu, J. Miruho, de reprendre le poste de conservateur en chef du P.N.A. Il adresse une lettre à tous les conservateurs des Parcs Nationaux du Congo et du Ruanda-Urundi, leur demandant de se mobiliser pour continuer l'œuvre entreprise par les Belges, dont voici un extrait :

« {...} *Il est grand temps que je fasse appel à tous les dirigeants conservateurs pour que la situation actuelle, politique la plupart des fois, n'influence aucunement l'union et la conservation de ce patrimoine situé dans nos Provinces. Rappelons-nous que l'Administratioin des Parcs ne doit s'occuper d'aucun point politique. Le grand danger auquel nous devons veiller avec une vigilance inlassable est que d'aucuns mêlent tout organisme et son organisation, même indépendant, à la politique et à l'égoïsme. Les Parcs sont les patrimoines nationaux appartenant à tout le monde formant une nation, à toute la population, et pas à un seul clan ou à une seule tribu pouvant se prétendre le droit de premier occupant ou d'ayant droit foncier. La situation chez les politiciens est bien confuse pour le moment, vous le constatez tous les jours. Chez nous pas de problèmes. Notre domaine est le seul à pouvoir actuellement lancer l'idée d'union et d'unité pour favoriser le climat touristique et scientifique. Pour cela, l'entente entre tous les domaines du Congo est indispensable dans notre matière* {...} »[2616].

Les Parcs Nationaux deviennent un symbole d'union nationale congolaise alors que leur présence a été critiquée durant toute la période coloniale. Cela prouve la transmission et l'héritage du message de la conservation auprès des responsables. Cependant, malgré cette intention générale, la situation sur place accentue les actes de braconnage dans les parcs. Selon le chef de la station de Mutsora, Jean Renzaho, ces actes sont causés par les conseillers politiques

---

2614 A.A./Agri 42 : Rapports mensuels du P.N.A. : juillet 1960.

2615 A.A./Agri 39 : télégramme de Van Straelen transmis à diverses personnalités, Bruxelles, 25/07/1960.

2616 A.A./Agri 39 : dossier 28 : lettre de A. Mburanumwe aux conservateurs des PN du Congo et du Ruanda-Urundi, Rumangabo, 09/11/1960.

locaux qui encouragent la population à ne plus craindre les gardes et affirment que les parcs sont redevenus propriété des Congolais[2617].

L'histoire des Parcs Nationaux ne s'arrête donc pas à l'indépendance, contrairement à beaucoup d'autres entreprises belges en Afrique centrale. Il reste à écrire cette histoire qui subsiste, tant bien que mal, jusqu'à aujourd'hui, avec les aléas politiques et économiques des règnes de Mobutu, de Laurent-Désiré Kabila et de Joseph Kabila, et la perdurance de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo en Institut Zaïrois des Parcs Nationaux.

CONCLUSIONS DU LIVRE III

Mettre en valeur – Conserver (1925-1960)

L'importation des idées et principes de la conservation de la nature au Congo relève d'une question fondamentale au sujet de l'utilisation des ressources naturelles de la colonie. La transformation rapide de l'environnement à des fins de mise en valeur du sol et du sous-sol, apparaît comme une forme de contrôle économique et politique de la métropole. La problématique de la protection des espèces et de la conservation de la nature relève du service de l'Agriculture qui va développer une politique de mise en valeur des terres pour des besoins de consommation interne et externe et créer une politique de délimitation des terres entre les zones arables, forestières, d'élevage et celles où la faune et flore pourraient être protégées. Se pose dès lors la question fondamentale de la place de la faune sauvage dans un pays en voie de transformation et ouvert progressivement à la modernité.

Durant la colonisation belge, à partir des années 1920, la question de l'organisation et de la gestion des ressources animales présente deux aspects principaux que sont leur contrôle et leur conservation. Ceux-ci sont liés, de près ou de loin, au développement de l'agriculture, de la politique forestière, de l'élevage et de l'évolution des connaissances en matière zoologique. Ces deux approches possèdent des ambitions globalement divergentes, voire contradictoires. Si le contrôle implique la nécessité de maintenir la vie sauvage dans des limites raisonnables afin de fournir à la population des terres en suffisance pour d'autres usages, en assurer sa reproduction et garantir des matières premières animales, la conservation favorise le maintien permanent

[2617] A.A./Agri 42 : Station de Mustora (P.N.A.) : rapports mensuels, mars et avril 1961.

d'une quantité rationnelle d'animaux sauvages dans des espaces prévus à cet effet et qui ne sont destinés qu'à les laisser y vivre en liberté et en paix. La combinaison de ces tendances, qui cohabitent, se révèle progressivement avec plus d'acuité au fur et à mesure du développement de la colonisation : l'une manifeste la volonté de conserver à tout prix des parcelles de vie sauvages, quoi qu'il en coûte localement et à court terme, l'autre se marque par sa critique et son refus, par le fait qu'elle constitue l'un des principaux facteurs entravant le développement et le bien-être économique et social.

Gestion des ressources fauniques par l'autorité coloniale

L'Etat s'entoure dès lors de divers instruments garantissant à la colonie un réservoir suffisamment important de faune sauvage et de certaines espèces en particulier et permettant de compenser les pertes engendrées par des faits de chasse de plus en plus problématiques. La faune tend à être conservée de manière rationnelle par la poursuite d'une législation cynégétique adaptée en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain et des pressions internationales ainsi que par une politique en faveur de la création de réserves de faune, introduites durant l'Etat Indépendant mais avec une catégorisation plus importante de leurs statuts en fonction du types d'espèces fauniques à protéger et des disparités régionales et locales.

La situation de la chasse est particulièrement complexe. Malgré les règlements généraux et particuliers qui établissent une distinction entre les animaux qu'il est permis de chasser et ceux qui sont protégés de manière partielle ou totale, leurs applications concrètes restent aléatoires car le gibier demeure une source précieuse en aliment carné et une source de profit important pour les autochtones et les coloniaux, en particulier dans les régions où l'élevage bovin est peu développé. Le nombre de chasseurs européens et autochtones se multiplie au contact avec divers facteurs inhérents au développement de la colonisation et de la modernité (développement rapide des voies de communication et des transports, augmentation constante de la main-d'œuvre de travailleurs agricoles et industriels, extension du commerce avec augmentation sur le marché international des prix de l'ivoire et demande accrue pour les matières premières animales, cornes, peaux et plumes). Entre 1920 et 1940, l'exportation totale d'ivoire continue sa progression et représente en moyenne l'abattage annuel de 70.000 éléphants officiellement recensés, ainsi que de milliers d'hippopotames et autre gibier. Leur chasse répond à l'accroissement important de la demande en viande de chasse dans toutes les régions du Congo et particulièrement dans les régions industrielles comme le Katanga où plusieurs espèces disparaissent totalement en l'espace parfois d'une décennie. Les fraudes à l'ivoire sont importantes et se développent en conséquence, augmentant les chasses illicites à l'éléphant de la part de la population autochtone, exacerbée par les demandes européennes. L'Etat prend

dès lors des mesures législatives et exécutives pour contrôler plus efficacement ce commerce mais l'entretient lui-même en instaurant une catégorie complexe de permis de chasse et de port d'armes et de munitions qui alimentent les caisses du Trésor et en continuant à assurer son monopole sur la vente de l'ivoire. Des fluctuations dans la production d'ivoire sont en relation directe avec les mesures législatives mises en place et avec la fluctuation des cours de l'ivoire sur le marché international et, conséquemment, sur le marché congolais. Les taxes sont un moyen détourné de contrôler les mouvements économiques des populations et permettent d'avoir une meilleure vue sur le nombre d'armes à feu en circulation et en leur possession. La Deuxième Guerre mondiale engendre un ralentissement général de la croissance économique et une diminution des recettes procurées par l'ivoire. Coupé de la métropole, le gouvernement général à Léopoldville passe la main aux gouverneurs de province qui délivrent eux-mêmes les permis et autorisations de chasse et laissent la porte ouverte à une multiplication des abattages sur les éléphants, renseignant une activité de chasse record pendant cette période.

Durant la période d'après-guerre (1945-1960), le nombre d'abattages continue sa progression. La distribution des permis ressort toujours de la compétence des provinces. En réponse à ces libéralités, le gouvernement métropolitain astreint la colonie à revoir ses pratiques en diminuant l'accès aux permis administratifs et en augmentant le coût des permis de port d'armes et de vente d'armes et de munitions, entraînant une diminution du nombre d'éléphants officiellement abattus. Ce mouvement reprend néanmoins avec plus de vigueur à cause de nouvelles réglementations édictées par la colonie en matière de taxes et licences. Plusieurs mesures prises par le gouvernement général pour lutter contre le phénomène (législation modifiant ou abrogeant le commerce d'alimentation carnée, définissant l'usage des pièges, créant des réserves et des domaines de chasse, adaptant les permis de chasse et autorisations, augmentant les effectifs de contrôle spécialisés) ne suffisent pas à l'enrayer et les années 1950 constatent des prélèvements de plus en plus importants sur le capital faunique. En outre, la couverture de la « légitime défense » permet d'abattre légalement un nombre plus important d'éléphants et autres animaux déprédateurs. Le développement du commerce de viande profite surtout aux Africains non autochtones et aux autochtones des grands centres urbains et miniers au détriment des populations rurales de l'extérieur et les faits de braconnage sont plus nombreux dans les zones protégées. A l'aube de l'indépendance, s'établit le constat amer d'un patrimoine faunique proche de la disparition sur le territoire colonial, à l'exception des parcs nationaux, réduit au fur et à mesure de l'accroissement régulier et rapide du pays depuis le Plan Décennal (1949), en particulier dans les domaines agricoles et pastoraux.

Pour combler une législation bancale, diverses mesures sont prises en matière de chasse, ainsi que la mise sur pied des divers instruments destinés à faciliter le travail de contrôle sur le terrain. La création d'une *Commission Permanente de la Chasse et de la Pêche* (1936) répond à cette ambition en devenant une agence

spécialisée fournissant son expertise au ministère des Colonies appelé à légiférer dans ce domaine. Par ce biais, un *Corps de lieutenants-honoraires de chasse* (1937) est mis sur pied, constitué d'agents de terrain, constatant les infractions, recueillant les observations générales sur la faune et sensibilisant la population à la protection de la nature. Parallèlement, à l'échelon provincial, des *Comités locaux de chasse* (1938) sont appelés à fournir un rôle consultatif et d'initiative en matière de gestion de la faune et de sa protection, d'administration des réserves de chasse et de tourisme cynégétique. Ces nouveautés s'accompagnent d'une refonte du décret sur la chasse de 1910 en mettant l'accent sur une volonté de centralisation législative au profit de la métropole de gérer le capital faunique colonial mais aussi sur plusieurs problématiques qui se révèlent avec plus d'acuité (la nécessité de respecter les droits coutumiers et de fournir la population en viande, la nécessité de préserver le gibier pour les besoins futurs de la population, le développement de la chasse sportive et cynégétique, porteuse de devises). Le décret simplifie la liste des espèces protégées en partant du principe d'autorisation d'abattage de toutes les espèces, sans distinction, en dehors des espaces réservés, pour autant que les demandeurs en mettent le prix.

Après les libéralités cynégétiques accordées durant la Deuxième Guerre, d'autres mesures sont étudiées pour limiter la chasse aux éléphants, victimes de nombreuses campagnes de refoulement. Les préparateurs du décret de 1937 soulignent l'impérieuse nécessité d'organiser un service de chasse et de pêche de la colonie. En réponse aux lourds prélèvements opérés sur la faune durant cette période, le gouvernement général entreprend à son tour d'importantes mesures structurelles en mettant un terme aux campagnes précédentes, confie le contrôle de leurs mouvements au Corps de Chasseurs-Cornacs de la Station de Domestication des Eléphants (S.D.E.) de Gangala na Bodio et renforce le Corps des lieutenants-honoraires de chasse. Il officialise également un cadre de spécialistes, les Officiers de Chasse et de Pêche (1951), recrutés auprès des provinces d'après leur formation scientifique ou d'ingénieurs forestiers, dont la mission consiste à inspecter les provinces, conseiller l'administration, instruire des préposés autochtones à la protection des faune et flore, étudier les conditions de vie de la faune et fixer les mesures pour assurer son exploitation rationnelle et optimale et sa protection. Ceux-ci sont formés à la Station de Chasse (ex-S.D.E.) de la Province Orientale qui tente les premiers essais de police des animaux sauvages.

Malgré ces mesures et devant l'inefficacité pratique de la Commission Permanente et des Comités locaux, le ministère des Colonies soutient un projet de décret (1953) remplaçant la Commission par un Office de la Chasse et de la Pêche, s'apparentant aux Game Department des colonies et protectorats britanniques d'Afrique orientale et disposant d'une autonomie de pouvoir nécessaire pour assurer la surveillance et la gestion des réserves et domaines de chasse sur l'ensemble du territoire colonial, en dehors des parcs nationaux. Il répond à la volonté de faire face à une situation totalement déficitaire de la

politique en la matière, la carence en compétences et en personnel et la poursuite du braconnage dans toutes les régions. Emerge alors une remise en question fondamentale du système introduit et la nécessité d'instaurer une meilleure répartition des responsabilités entre les autorités coloniales et coutumières en affirmant la volonté d'associer les chefs autochtones aux décisions en la matière et en reconnaissant le côté protectionniste des pratiques traditionnelles de chasse (Vander Elst). La proposition d'un nouveau décret en ce sens (1957) est interrompu par l'indépendance.

La création de réserves de faune constitue une autre mesure de protection des espèces. Constituées tout au long de la période coloniale, elles sont au début des actions pragmatiques visant à fournir un espace de reproduction d'espèces utiles et rares dans un but strictement économique. Elles s'inscrivent dans une politique de conservation rationnelle de la faune qui va se préciser au fur et à mesure du temps, en diversifiant leurs types pour répondre à d'autres ambitions (réserve globale, réserve partielle, réserve à éléphants, à hippopotames) : la valeur alimentaire et commerciale de certaines espèces, leur rôle dans la chaîne trophique, leur intérêt scientifique et leur source de revenus pour le tourisme et le sport cynégétique. Leur création varie en fonction des régions et de leurs nécessités alimentaires et économiques essentielles. Localisées en majorité dans la partie orientale du Congo dans les années 1920, elles se disséminent sur tout le territoire, répondant aux souhaits émis lors de la Conférence de Londres de 1933 et prolongeant la politique de gestion faunique mise en place par la direction générale de l'Agriculture du ministère des Colonies (Leplae). Le degré de protection répond à cette distinction de statuts ; ceux-ci se modifient également progressivement. Il arrive que des réserves générales de chasse se transforment ou soient annexées à d'autres pour devenir réserves naturelles intégrales, noyaux des parcs nationaux. Leur surveillance est confiée au service territorial ou de l'Agriculture de la colonie, assisté par les gardes-chasses puis par le Service de la Chasse du gouvernement général après 1945. La Commission Permanente et les Comités locaux proposent l'érection de certaines régions en réserves pour protéger des particularismes locaux. Dès 1949, apparaissent également des « domaines de chasse réservée » dans lesquels les autochtones bénéficient d'un droit de chasse pour satisfaire leurs seuls besoins alimentaires ; ils servent, notamment de zones-tampons entre les réserves naturelles intégrales et les zones de colonisation et de peuplement, l'une alimentant l'autre en gibier.

Les « réserves naturelles intégrales » sont une autre grande innovation du système colonial. Leur spécificité congolaise est le fruit de divers courants et réflexions des milieux scientifiques dans les années 1920 en faveur de la protection et de la conservation des faunes et flores. Certaines personnalités belges peuvent être considérées comme les moteurs de ces tendances qu'elles vont exporter dans la sphère coloniale. Parmi elles, Jean Massart développe l'idée de la nécessité de protéger les forêts congolaises par la création de réserves, sur base de ce que l'exemple hollandais lui apprend en matière

d'agronomie, de botanique et de foresterie dans sa colonie des Indes Néerlandaises. Il dénonce ainsi les actions anthropiques avides et imprévoyantes sur les environnements tropicaux et considère l'urgence de mener une politique de prévention dans le domaine. L'agronome Edmond Leplae constitue, quant à lui, la réponse officielle du gouvernement métropolitain en la matière. Directeur de l'Agriculture, il possède les compétences en matière de chasse, pêche et de réserves naturelles et est le véritable innovateur de la politique agricole coloniale, dans laquelle la faune constitue une ressource naturelle à gérer et à contrôler. Il prévoit à cet effet l'organisation de l'espace en diverses zones attribuées aux forêts, aux cultures, aux élevages et aux réserves fauniques. La protection de la faune s'intègre, par conséquent, dans une politique de conservation rationnelle, en favorisant les espèces utiles pour l'avenir de l'agriculture, les fournisseurs de viande, les animaux de trait et de pâtures et ceux résistants à certaines maladies et sources de revenus. Témoin direct de l'état alarmant de disparition de certaines espèces, il marque son intérêt pour la sensibilisation des coloniaux et des métropolitains aux effets néfastes de la chasse et à la protection de la nature, notamment par le rôle du Musée de Tervueren et des expositions coloniales dans ce domaine. Jean-Marie Derscheid défend à son tour l'idée d'une protection scientifique de la nature. Disciple de Lameere et surtout de Massart dans sa volonté de préserver une faune primitive en dehors de toutes interférences étrangères, il véhicule aussi les concepts développés par le réseau constitué autour de Sarasin et des premières associations internationales pour dénoncer la rapidité de la destruction des forêts et de la faune coloniales. Il développe à cet effet la notion de responsabilité morale de la colonie de veiller sur la protection de la nature qui est source du progrès des sciences et de l'économie et garante de bien-être pour les générations futures. Dans cette optique, la préservation des associations biologiques remarquables dans des réserves conçues à cet usage est essentielle car celles-ci constituent un champ d'observation et d'expérimentation pour la science pure ; en dehors des réserves, par contre, Derscheid prône pour une protection souple de la nature, adaptée aux situations régionales et qui ne porte en aucun cas préjudice aux intérêts des populations humaines. Emile de Wildeman, finalement, préconise la notion de « réserve biologique intégrale » sur base du concept d'une nature perçue dans sa globalité. Biologiste de formation, il s'inscrit dans la lignée des Lameere, Fredericq et Derscheid et relaie la définition française des réserves naturelles intégrales présentées comme de vastes complexes biologiques impliquant des interdépendances étroites entre la faune et la végétation, dont le premier modèle a été instauré à Madagascar, territoire de la France d'outre-mer. Dans cette perspective, ce type de réserve détient une finalité strictement scientifique et utilitaire, car elle fournit des matériaux destinés à la recherche fondamentale et appliquée, dont les éventuels résultats concourent à augmenter le progrès des connaissances médicales, économiques, en agriculture et dans l'industrie. La finalité scientifique est essentielle selon lui car, c'est elle qui détermine les facteurs permettant de choisir d'ériger certaines régions en réserves ou de les consacrer plutôt à l'agriculture.

Le développement des parcs nationaux au Congo

La politique de conservation scientifique de la nature se développe sur ce terreau, en soulignant le rôle de la recherche comme promotrice d'une forme moderne de l'utilitarisme, et va mener à la création des Parcs Nationaux du Congo, conçus sur le modèle de la « réserve naturelle intégrale ». Le régime de celle-ci est plus strict que celui des « parcs », traduction littérale de l'expression anglaise « National Park », utilisée pour désigner des espaces où richesses florales et paysagères rappellent ceux créés des mains de l'homme et qui, aux Etats-Unis, définit un objectif de conservation intacte de l'aspect naturel d'une région, de sa faune et de sa flore mais aussi d'éducation et de récréation à destination du grand public. Les parcs nationaux au Congo vont plutôt concerner des espaces qui sont détournés au profit d'un régime de protection totale où les facteurs humains ont joué un rôle, jusque là, dans des mesures variables et où ils cessent de faire sentir leur action. L'objectif est dès lors d'étudier la manière dont se produit un retour en arrière de cet environnement choisi. La réserve naturelle intégrale exclut, par conséquent, toute idée de tourisme, contrairement aux parcs nationaux américains (Yellowstone National Park) ou même, d'Afrique du Sud (Kruger Park). Le Parc National Albert est le premier du genre sur le continent africain mais sa dénomination, voulue pour montrer les liens directs avec les parcs nationaux américains, va prêter à confusion, tandis que celui-ci sera amené à sortir du concept de réserve naturelle intégrale au sens strict pour développer un régime hybride composé de telles réserves et de territoires-annexes et qui répond aux vœux de la Conférence de Londres de 1933, d'ouvrir le parc à un tourisme prudent et où seront tolérées certaines activités des populations locales avoisinantes.

La création du Parc National Albert est tout-à-fait exemplative de ce développement. Situé dans une région caractérisée par une activité volcanique ancienne, la zone choisie se constitue de différents étages caractéristiques de végétation et de faune, dont l'isolement offre des refuges à plusieurs organismes ou espèces refoulées ailleurs, tels que le gorille des montagne, dont la survie et la naissance du parc sont intimement mêlés. La frénésie procurée, en effet, par la découverte inopinée de cette nouvelle espèce (Von Beringe, 1902), entraîne dans cette région du Congo oriental une succession d'expéditions internationales (Von Mecklenburg, 1907-1908 ; Guillaume de Suède, 1921) qui ambitionnent de fournir un ou plusieurs spécimens à leurs institutions scientifiques respectives. La région, au confluent de trois empires coloniaux, Etat Indépendant, Grande-Bretagne, Allemagne, est parcourue en tous sens depuis plusieurs décennies déjà, pour des raisons d'extensions territoriales et de recherches géographiques et géologiques, et présente, par ce biais, une image idéalisée, riche en symboles. Elle attire, dès lors, des personnalités de tous bords, explorateurs, chasseurs, scientifiques, dont certains mentionnent

l'exceptionnelle richesse faunique de la région qui s'étend dans la plaine du lac Edouard et de la Semliki (Vervloet, 1910 ; Guillaume de Suède, 1921).

La découverte du gorille de montagne procure une révolution dans les sphères scientifiques car, jusqu'alors, seul le gorille des plaines est connu et étudié ; elle va fondamentalement mettre fin à plus de trois siècles d'informations erronées à son égard, remises en question par des nouveaux auteurs, observateurs directs de leurs comportements dans leur environnement propre (Du Chaillu, Akeley). Le taxidermiste américain Carl Akeley donne une impulsion déterminante en proposant de créer un « gorilla sanctuary » dans la région des volcans éteints Mikeno, Karisimbi et Visoke. Ce dernier a entrepris plusieurs expéditions en Afrique orientale pour compléter son grand projet de monter à l'American Museum of Natural History un « African Hall », réunissant les espèces les plus remarquables du continent afin de donner une image compréhensive de sa faune replacée dans son environnement spécifique et montrer au grand public les derniers survivants d'espèces en voie de disparition devant les changements rapides qui interviennent en Afrique et les chasses outrancières qui s'y pratiquent. Membre de plusieurs associations de conservation américaines, il est convaincu du rôle mémorial du musée envers la vie sauvage primitive africaine en voie d'extinction et est appuyé dans ses convictions par son directeur, Henry Fairfield Osborn, paléontologiste éminent, néodarwinien, qui développe lui-même un discours sur la fin de l'Age des Mammifères par les empiètements de la civilisation et dont l'Afrique est le dernier retranchement. Sous sa présidence, le musée new-yorkais devient l'un des centres reconnus de la conservation et pousse, par conséquent, à présenter des arguments en faveur de la préservation de la faune sauvage. La capture de quelques spécimens de gorilles concourt à cette tâche. Pour Akeley, l'étude de l'espèce est fondamentale pour mieux comprendre l'origine de l'humanité en permettant des études anatomiques comparatives. Persuadé qu'elle ne sera jamais à l'abri dans des territoires progressivement restreints et la présentant comme douce et craintive, il défend l'idée d'assurer sa sécurité dans un espace dévolu à cette cause, un sanctuaire absolu destiné à sa reproduction et où les scientifiques pourraient l'observer et l'étudier dans les conditions les plus favorables afin de promouvoir des connaissances bénéfiques au bien-être de l'homme et des générations futures.

Le projet américain aboutit grâce au travail de sensibilisation d'Akeley aux Etats-Unis et en Belgique où il est relayé par des personnalités du monde diplomatiques, James Gustavus Whiteley, consul de Belgique aux Etats-Unis et surtout le baron Emile de Cartier de Marchienne, ambassadeur extraordinaire de Belgique aux Etats-Unis et membre de plusieurs sociétés de protection de la nature et de l'American Museum. Ce dernier plaide la cause d'Akeley auprès du ministère des Colonies car selon lui, la Belgique doit saisir cette opportunité pour devenir un chef de file international dans le domaine et diffuseur des recherches internationales sur les gorilles afin de recevoir le soutien financier d'autres grandes institutions américaines comme la Rockefeller Foundation,

particulièrement dans la lutte contre la trypanosomiase humaine. Cartier entame à cet effet une campagne de propagande dans les milieux scientifiques et financiers américains et propose la formation d'un cercle qui pourrait appuyer la création d'établissements de recherche dans le futur parc. Le soutien du roi Albert Ier marque une étape décisive dans son établissement en élargissant toutefois le projet d'Akeley à la protection de l'ensemble de la faune de la région. Il reprend également l'idée émise par Guillaume de Suède qui, après son voyage au sud du lac Edouard (1921), attire l'attention des autorités belges et du palais sur le très grand intérêt scientifique à créer un parc de réserve destiné à assurer la conservation des faune, flore, sol et nature de la région de la Rwindi. Par ce biais, le roi manifeste clairement sa préoccupation de voir établir une réserve naturelle selon un ordre scientifique inspiré du modèle nord-américain. Les voyages du roi en Outre-Atlantique (1898, 1919) lui font découvrir la beauté et l'aspect grandiose de la nature sauvage et des premiers parcs nationaux qui y sont créés. Les Etats-Unis sont aussi perçus, à l'issue de la Première Guerre mondiale, comme un pays d'avant-garde dans de nombreux domaines, agricole, médical, éducatif et culturel notamment et qui possède, en outre, une longue expérience tropicale en Amérique centrale et au Brésil. Les expériences américaines en matière coloniale procurent des sources d'inspiration nouvelle à la Belgique pour sa propre colonie mais c'est surtout le rôle du mécénat privé dans la promotion et la diffusion de la recherche scientifique qui séduit tout particulièrement le roi. Celui-ci désire faire appliquer ce modèle en Belgique sur base de l'idée que la science est l'instrument indispensable pour redresser le pays et permettre l'essor de l'industrie de pointe nationale. Il s'entoure de personnalités du monde industriel et des affaires comme Emile Francqui pour mettre sur pied des institutions privées destinées à promouvoir et à soutenir cette cause (Fondation Universitaire, Fonds National de la Recherche Scientifique). Conjointement, d'autres efforts sont menés pour sortir la question coloniale de son cloisonnement et organiser les sciences coloniales comme œuvre patriotique grâce à l'initiative privée en créant, notamment, divers groupements et sociétés d'études et de diffusion des sciences (Université Coloniale, Institut royal colonial belge, entre autres).

Les ambitions américaines se heurtent cependant aux autorités coloniales belges qui craignent de laisser le champ libre à un pays étranger., ce qui, politiquement parlant, entraînerait l'attribution de droits réels aux Américains sur cette zone frontalière ; en outre, elles ne désirent pas accorder de subsides à Akeley car la cause des gorilles est indéfendable jusque là en Belgique. Devant les difficultés dressées par le ministère des Colonies, le roi et Cartier de Marchienne font pression pour accélérer la création d'un parc national dans la région pour juguler la multiplication des demandes de chasse aux gorilles, provoquée par le travail d'Akeley et la publication de récits de chasse d'auteurs anglophones dans la région (Barns, Burbridge). Le ministère des Colonies éprouve, en effet, des difficultés à refuser certaines demandes officielles émanant principalement des musées américains qui souhaitent tous présenter « leurs gorilles » avant

l'extinction totale de l'espèce. Pour répondre à ce problème, Leplae plaide pour la constitution d'une deuxième réserve de chasse au Kivu (1923) entre le mont Sabinio et la mission catholique de Tongres-Sainte-Marie pour y protéger les animaux rares et spécialement le gorille. Celle-ci va devenir le noyau du futur « Parc National Albert », créé finalement par décret du 21 avril 1925, malgré l'avis négatif de diverses personnalités coloniales, dont le gouverneur général Rutten notamment, qui émettent des restrictions sur cet établissement qui ne tient pas suffisamment compte de la situation sur le terrain et, en particulier, de la population autochtone locale qui y vit avec un bétail important.

Le parc se compose à l'origine de deux types de réserves, marquées par un régime distinct : un régime de réserve naturelle intégrale, correspondant à l'assise géographique proposée par Akeley et reprise dans la réserve de chasse proposée par Leplae et où est appliqué la protection totale de la faune et de la flore dans un but uniquement scientifique ; un régime de territoires-annexes sur un territoire plus vaste et qui constitue une zone tampon à la réserve intégrale, où tout fait de chasse européenne est interdit tandis que les autochtones y conservent des droits de récolte et de chasse. La gestion du parc est confiée provisoirement au gouverneur général. Contrairement aux tièdes réactions en Belgique, les Etats-Unis accueillent favorablement la nouvelle et envoient plusieurs missions scientifiques sous les auspices de l'American Museum (Akeley-Pomeroy-Eastman ; Chapin, 1926), qui consistent également à effectuer des observations et relevés utiles au ministère des Colonies pour la future organisation du parc. Akeley est accompagné par le zoologiste Derscheid qui reprend la direction des opérations au décès inattendu de celui-ci et rédige un nouveau projet de délimitation et d'accroissement de la superficie du parc. Le décret du 9 juillet 1929 organise ainsi le Parc National Albert et lui accorde une autonomie structurelle lui permettant d'être administrée par une Commission scientifique composée de membres nationaux et internationaux et bénéficiant de la personnalité civile. Par conséquent, des étendues importantes de la colonie cessent de relever de l'autorité exclusive du gouvernement colonial, qui y conserve cependant son droit de propriété et peut entreprendre la construction de routes, par exemple, mais ne peut ni les céder ni les concéder à des tiers ; la colonie y conserve aussi ses pouvoirs administratifs et judiciaires, ce qui va entraîner de nombreux conflits d'intérêts durant toute l'histoire du parc. L'Institution ainsi nommée « Parc National Albert » est en outre financée et contrôlée par le ministère des Colonies, ce qui réduit également ses marges de manœuvre.
Le décret de 1929 étend considérablement l'assise du parc qui se voit organisé en quatre secteurs (central, oriental, occidental et septentrional), auxquels sont adjoints plusieurs territoires-annexes qui sont placés sous le régime des réserves de chasse ordinaires.

Des frictions entachent les premières années de l'Institution, notamment par rapport au choix de ses premiers président (Eugène de Ligne) et secrétaire (Jean-Marie Derscheid) et leur ambition conjointe de développer l'influence

internationale, en particulier américaine, du parc, mais aussi par rapport aux prérogatives du gouverneur général de créer à son initiative un corps de conservateurs et de gardes dépendant de l'administration coloniale et à des difficultés inhérentes à cette distribution des tâches in situ. Les dirigeants de l'Institut sont remplacés rapidement par le prince Léopold de Belgique et Victor Van Straelen (1931), le jeune directeur du Musée d'histoire naturelle de Belgique, disciple de Massart, proche du roi Albert et de son idée du mécénat en faveur des sciences par l'initiative privée. Celui-ci devient aussi le mentor de Léopold qu'il accompagne dans un voyage d'étude aux Indes Néerlandaises (1928). La période s'étalant entre 1933 et 1960 se manifeste par la présidence unique de Van Straelen après la démission de Léopold dont les tâches de concentrent désormais sur sa nouvelle fonction royale. Van Straelen va régner en monarque absolu mais éclairé, amorçant un professionnalisme de gestion mais aussi une ère de grande rigueur et parfois même, de rigidité. Les axes de sa politique s'orientent vers quatre directions : le renforcement structurel des parcs, le développement de la recherche scientifique, l'essor de l'activité touristique et l'extension du principe de conservation de la nature à d'autres territoires.

Il importe, en effet, de consolider la structure institutionnelle pour gagner un plus grand pouvoir décisionnaire sur la politique future en matière de conservation et en lui permettant de gérer d'autres parcs nationaux en création sous un régime identique à celui du Parc National Albert. C'est ainsi qu'est organisé l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge par décret du 26 novembre 1934 qui permet ce but ainsi que la nomination d'un corps de conservateurs et de gardes indépendants de l'administration coloniale. Le conservateur Henri-Martin Hackars devient ainsi le premier conservateur indépendant et procède à une réorganisation des services du parc ainsi qu'à des enquêtes de vacance des terres, préliminaires à une considérable extension de sa superficie et à des prospections pour l'établissement de nouveaux parcs (Haut-Uele, Katanga). L'autonomie de gestion de l'Institut, combiné à des changements internes de postes dirigeants au sein du ministère des Colonies, conduisent à une plus grande convergence d'opinions et d'actions entre les deux entités jusqu'à la veille de la Deuxième Guerre mondiale, époque durant laquelle le pouvoir acquis par l'Institut est radicalement remis en cause au profit d'un renforcement du pouvoir décisionnel du gouvernement général de la colonie, en accordant notamment une plus grande tolérance à la présence dans le parc des populations locales et de leurs activités. La reprise en main par l'Institut après cette période débute par la constatation de la fracture de l'équilibre chèrement acquis dans le parc au niveau démographique et économique d'une part, biologique et zoologique d'autre part. La période de l'après-guerre se caractérise, par conséquent, par une volonté de redresser la situation par divers moyens : la transmission d'instructions plus précises à l'égard des conservateurs et des gardes, l'accroissement de leurs droits d'initiatives pour estimer et résoudre les situations sur le terrain, le renforcement de la politique de surveillance des actes de braconnage par un

personnel plus nombreux, mieux adapté et formé aux spécificités et exigences de terrain, la multiplication des voyages d'inspection du président.

Sous l'ère Van Straelen, une nouvelle tendance voit le jour et se manifeste par la volonté de renforcer la recherche scientifique de terrain en accordant la priorité aux missions belges au détriment de l'étranger. Il participe ainsi à l'idée que les réserves naturelles coloniales constituent le prolongement des centres d'études métropolitains. Les recherches scientifiques concernent dorénavant deux aspects particuliers : les études descriptives traditionnelles accompagnées de récoltes systématiques et les recherches scientifiques tendant vers l'étude écologique globale d'un lieu déterminé. Cette double orientation constitue la raison d'être des parcs nationaux durant la période coloniale tandis que l'institution s'érige en garante de la préservation des richesses naturelles coloniales, considérées dès lors comme le patrimoine commun de l'humanité. Les recherches sur le terrain concourent à la formation d'une nouvelle génération de scientifiques qui vont placer la perspective écologique au centre de leurs préoccupations, orientées vers le progrès des connaissances fondamentales mais aussi appliquées aux mésusages de la nature induites par les actions anthropiques et tournées vers des solutions destinées à rétablir des équilibres écologiques futurs. Dans cette perspective et selon les théories de Van Straelen, une protection rationnelle de la nature contient un objectif d'économie politique et devient un véritable programme colonial et national de l'exploitation du sol. Les parcs nationaux, par extension, fournissent ainsi les éléments nécessaires permettant de déterminer les méthodes propres à reconstituer les sols tropicaux dégradés par une combinaison de facteurs humains, climatériques et géologiques ; ils contiennent de même un réservoir faunique qui constitue une mesure de sécurité sociale pour l'avenir, permettant de combler la limitation des autres espèces.

Une fondation financière, la « Fondation pour favoriser l'Etude des Parcs Nationaux du Congo Belge », basée sur le principe du mécénat privé est créée grâce aux dons annuels du baron Louis Empain et reconnue comme établissement d'utilité publique. Ces subsides sont destinés à couvrir les frais de voyage des missions scientifiques dans les parcs et à assurer le dépouillement des nombreuses récoltes de terrain et la publication de leurs résultats. Vingt-huit missions sont ainsi menées durant cette période et se composent de quatre-vingt chercheurs nationaux et internationaux. De ces missions résultent deux cent trente et une publications parmi lesquelles figurent plus de trois cent vingt études scientifiques de diffusion et de rayonnement internationaux. Les études sur le terrain s'orientent vers deux directions : l'inventaire général portant sur la description systématique d'une aire de terrain, d'une zone binomique ou se rapportant à un groupe d'organismes dans un but de recherches géologiques, faunistiques ou ethnographiques ; l'étude de questions présentant un intérêt scientifique général et pour lesquelles les parcs nationaux constituent des conditions favorables et parfois non réalisées ailleurs (éruptions volcaniques, anthropologie physique des pygmées, etc.). Les récoltes de terrain sont, quant à

elles, réparties dès 1938 dans les institutions métropolitaines chargées de les préparer et de les déterminer (Musée du Congo Belge, Musée d'histoire naturelle de Belgique, Jardin Botanique de l'Etat).

Le développement de l'activité touristique va se révéler un instrument de propagande non négligeable destiné à sensibiliser le grand public métropolitain, colonial et autochtone, à la politique des parcs nationaux et à la protection de la nature en général. Elle est avant tout, cependant, un moyen efficace pour assurer les bases financières de l'Institution, voire, sa survie économique. L'ouverture des parcs au tourisme ne correspond pourtant pas à la philosophie de la réserve naturelle intégrale mais est avant tout dictée par la pression internationale suscitée par la Conférence de Londres (1933) qui encourage les nations à ouvrir leurs parcs à un tourisme prudent, sur base des modèles anglais et américains où les parcs sont également des lieux de récréation destinés à l'agrément public. Son début coïncide aussi avec l'idée d'une utilisation rentable de la nature par le développement d'un tourisme régional dans la région du Kivu et des Grands Lacs. Le tourisme dans les parcs nationaux, le Parc Albert essentiellement, se caractérise dans un premier temps par la venue de visiteurs internationaux, notamment britanniques grâce à la destination privilégiée du parc comme étape incontournable de la ligne aérienne entre l'Angleterre et Le Cap et la construction de campements confortables, sur le modèle du Kruger Park, pour répondre à la demande. La fonction nouvelle de « délégué aux visites » est destinée à accompagner les visiteurs et à gérer une infrastructure hôtelière en plein essor. La période depuis la Deuxième Guerre favorise davantage l'émergence d'un tourisme local, provoqué par les séjours forcés des coloniaux en Afrique durant les congés pour cause de conflits et qui crée un mouvement d'ouverture de nouvelles pistes pour observer une faune qui se déplace progressivement vers des zones plus paisibles. En augmentation sensible d'année en année, le tourisme correspond à l'engouement progressif pour un tourisme naturaliste et aux résultats d'une propagande plus ciblée. Dans les autres parcs, le tourisme se développe plus lentement (fin des années 1950 au Parc National de la Kagera), notamment à cause des difficultés d'organiser des circuits routiers (Parc National de la Garamba) ou liées aux litiges avec les populations locales (Parc National de l'Upemba).

L'extension territoriale des parcs nationaux se précise également selon trois principes. Le premier est le renoncement des droits de l'Institut sur une partie de ses territoires-annexes au profit du domaine public colonial. Cette décision répond au constat des nombreux problèmes liés à l'existence de zones-tampons dans le Parc National Albert et qui concernent la densité démographique importante, l'existence de zones culturales et de pâturages traditionnelles, de chapelles-écoles, de zones commerciales et de leurs relais routiers et de zones convoitées par les entreprises agricoles et minières européennes. La libération de ces terres utiles à la colonisation et à la vie socio-économique des populations autochtones confirme la volonté de l'Institut d'éviter les sources de conflits futurs. En contrepartie de ces pertes, celui-ci exige un rafermissement

radical de ses droits en transformant les territoires-annexes restant sous le régime de la réserve naturelle intégrale ; il propose, finalement l'annexion au parc de certaines régions inhabitées et intéressantes en matière de faune et de flore, doublant ainsi sa superficie qui est dorénavant divisée en sept secteurs répartis selon leurs particularités biogéographiques distinctives (Nyamulagira, Rwindi-Rutshuru, lac Edouard, Haute-Semliki, Basse-Semliki, Ruwenzori et Mikeno). L'extension du Parc se réalise également en dehors des frontières coloniales par l'exportation de ses principes au British Protectorate ugandais tandis que l'Institut fournit une impulsion et son expertise dans l'établissement de nouveaux parcs nationaux ou l'adjonction d'autres régions à ceux déjà créés. Ainsi, le Parc National de la Kagera (1934) est créé sur le territoire de la réserve de chasse existante de la Kagera au Ruanda et le Parc National de la Garamba (1938), sur celle de l'Aka-Dungu dans le Haut-Uele, tandis que le Parc National de l'Upemba (1939) est établi sur la réserve zoologique et forestière du Lualaba-Kitama. L'Institut effectue également des pressions sur les autorités coloniales pour obtenir la multiplication des réserves naturelles intégrales comme celle de la Kahuzi (1935) ou dans des régions menacées par la spoliation des ressources naturelles, le Mayumbe en particulier. Dans les années 1950, il encourage la création de nouveaux parcs nationaux et fait mener des enquêtes dans plusieurs régions du Congo sur base de critères précis de sélection (présence caractéristique typique de faune et flore, de sites géologiques, vastes dimensions pour assurer la protection du milieu biologique, reconnaissance de limites naturelles et absence de toute occupation humaine). C'est sur cette base qu'est choisie la région de la Tshuapa pour y ériger le futur Parc National de la Salonga, dont les premières mesures sont prises en 1957.

Les dirigeants de l'Institut sont parmi les premiers, dès la fin des années 1930, à mettre en évidence les bouleversements des équilibres naturels induits par l'action du colonisateur et à avertir les autorités de la détérioration future de l'environnement si aucune mesure n'est prise pour la freiner. La situation est identique dans les colonies britanniques d'Afrique orientale où les dangers de l'érosion sont déjà mentionnés dans les rapports des commissions d'experts dès les années 1920 et qui en attribuent la responsabilité à la colonisation. En Belgique, Van Straelen dénonce l'incohérence, les lacunes et l'absence de perspectives de certaines pratiques coloniales comme la déforestation, la lente progression de l'agriculture et l'absence de politique des sols. Après la Deuxième Guerre, il dénonce ouvertement l'antagonisme de plus en plus important entre la conservation de biotopes privilégiés et le développement économique du Congo qui, combiné à une démographie galopante, entraîne des effets récurrents d'infertilité des sols, provoquant elle-même un bouleversement de l'économie agricole indigène, des famines, des recherches en terres plus fertiles et, par conséquent, la convoitise envers des terres réservées à d'autres buts. Selon lui, l'Etat détient la responsabilité de freiner ce processus en proposant un plan d'amélioration de l'agriculture et en faisant intervenir l'expertise scientifique dans ce domaine.

Cette préoccupation est réaffirmée par Jean-Paul Harroy, alors directeur de l'Institut, qui rédige un ouvrage pionnier pour l'époque, *Afrique, terre qui meurt* (1944), véritable cri d'alarme prophétique et prise de conscience écologique de la situation. Il y insiste sur l'utilisation agressive des ressources naturelles africaines par l'Occident et le choc brutal qu'elle répercute sur l'équilibre biotique continental, entraînant l'élimination de nombreuses espèces animales et végétales. Comme Van Straelen, il préconise des modifications structurelles pour le rétablir et propose une politique volontariste à divers niveaux, du local au général ; il insiste aussi sur la nécessité de l'action gouvernementale d'être supportée par les instruments de la recherche scientifique, l'éducation et la propagande, de même qu'une collaboration plus effective entre les scientifiques et les décideurs publiques, facilitée par des « agents de liaison » qui vulgarisent les conclusions des experts. La protection de la nature représente, dans cette perspective, une réaction défensive pour sauvegarder des réservoirs de matières premières et de denrées alimentaires pour tous et pour les générations futures. Durant les années d'après-guerre, où il occupe conjointement différents postes dont l'enseignement de l'économie coloniale à l'Université Libre de Bruxelles et le secrétariat général de l'Union Internationale pour la Protection de la Nature, ses publications portent sur la conciliation entre une économie rationnelle basée sur un programme d'assistance technique et les résultats de la recherche scientifique et met en garde contre le danger que constitue la surpopulation humaine pour l'environnement global. Il en appelle, pour ce faire, à une plus grande responsabilité citoyenne et du politique à la problématique de la conservation de la nature.

A l'époque et avec la tournure internationale de ces préoccupations, des instruments intergouvernementaux (C.C.T.A. et C.S.A., 1950)) sont créés pour répondre à la nécessité de développer une conservation plus technique des ressources naturelles. Ils cadrent avec l'élaboration de planifications nationales et coloniales des économies, tandis que des Conférences Internationales (notamment la Conférence des Sols, Goma, 1948) mettent un terme à la légende de la fertilité inépuisable des sols africains. Celles-ci témoignent, de manière de plus en plus précise, de la volonté d'adapter les modes d'exploitation aux caractéristiques inhérentes du milieu, écologiques, économiques et sociales. L'image négative du colonisateur destructeur est révolue pour faire place à un transmetteur d'outils scientifiques et de la recherche et dont la troisième Conférence Internationale pour la Protection de la Faune et de la Flore en Afrique (Bukavu, 1953) en est la preuve éclatante. Elle procède à la fois d'une déclaration officielle de reconnaissance par le monde scientifique et associatif, de la destruction inconsidérée des ressources naturelles du continent et d'une volonté commune de voir leur exploitation désormais rationalisée. Elle manifeste son souhait pour une politique générale de protection de la nature combinant, pour être efficace, la protection des sols, du tapis végétal et des ressources hydriques.

Un dilemme continu : faune sauvage versus population

La protection de la nature, reflétée dans la création et l'organisation des parcs nationaux ne peut cependant pas présenter une image idéalisée. Il y a un revers à la médaille. Ceux-ci constituent, en effet, un cadre significatif pour analyser les luttes du pouvoir colonial sous le rapport de la résistance : d'une part, la résistance menée par les parcs au développement des facteurs de mise en valeur économique agressive du pays et de destruction des habitats de faune et flore ; d'autre part, la résistance menée par la population autochtone avoisinante des parcs envers une pratique de conservation de l'environnement qui lui est extérieure et imposée et dont la réponse la plus concrète se traduit par les faits de « braconnage ». Les exemples de résistances y sont nombreux.
Malgré les particularismes propres à chaque parc, des points communs se dégagent en fonction de l'évolution chronologique car la cause de la résistance est partout identique : l'éviction de la population des terres mises en réserves et la perte de leurs droits traditionnels. Cette éviction se base sur l'argument dominant, non seulement au Congo mais sur l'ensemble des territoires colonisés, que les Africains sont les premiers ravageurs de leur environnement naturel et sont, dès lors, relégués au statut de braconniers. Cette considération mène à un processus progressif d'exclusion de ceux-ci de toutes pratiques de chasse, point commun à tous les pouvoirs coloniaux, et basé sur des instruments privilégiés (appareils législatifs complexes, enquêtes territoriales avant l'octroi d'autorisation de chasse, poursuite des fraudes, augmentation du coût des permis de chasse et de port d'armes). En pratique pourtant, nous l'avons vu plus haut, les effets réels sont variables, la population s'adaptant aux pratiques en trouvant des substituts et des moyens pour les contourner, souvent de connivence avec les autorités locales.

L'exclusion des Africains de la chasse constitue une impossibilité supplémentaire d'accéder à une source importante de subsistance. De même, leur éviction des parcs nationaux va les priver de l'usage de certaines autres pratiques traditionnelles (pêche, feux de brousse, élevage, collecte de bois de chauffage, de sel, de cuivre...) et provoquer aussi une désintégration des pouvoirs et des systèmes socio-économiques locaux et régionaux. Dans cette perspective, la question foncière est fondamentale pour comprendre le droit arrogé par l'Etat colonial pour pratiquer un système d'expropriation de la population. Celui-ci se base sur le principe d'attribution de toutes les terres vacantes à l'Etat et du droit de celui-ci de les concéder à des tiers, public ou privé. Que ce soit pour ces terres, dites « domaniales » ou les « terres indigènes », les autochtones disposent du libre exercice et de la jouissance de leurs droits coutumiers traditionnels et peuvent, dans certaines cas, y avoir un droit d'usage ; en aucun cas, par contre, ils n'en sont les propriétaires et peuvent, par conséquent, en être expropriés pour « cause d'utilité publique ». Cette pratique est à charge du gouvernement colonial qui peut alors proposer une indemnisation pour le rachat des droits ainsi que l'installation de la

population évacuée sur des terres de quantité et de qualité au moins similaires. Dans le cas des parcs nationaux, cette pratique engendre de nombreuses contestations, qui se manifestent d'autant plus intensément par le fait de l'imbroglio administratif lié au manque de clarté dans la répartition des fonctions et des tâches entre le personnel des parcs et celui de l'administration de la colonie et qui va entraîner de nombreuses complications sur le terrain. Devant les mécontentements et les revendications des autochtones à poursuivre la pratique et la jouissance de leurs droits d'usage sur les terres qu'ils occupent (suffisance en terres de culture et d'élevage, prélèvement du bois de chauffage), l'Institut modifie à plusieurs reprises les frontières des parcs, tentant, dans la mesure du possible, de libérer les terres utiles à la colonisation et la population autochtone, tout en renforçant, en contrepartie, le régime sur les terres qu'il gère ou en accordant à cette dernière certains droits limités.

L'évacuation de certaines populations des parcs ne profite pas uniquement à ceux-ci mais aussi à l'administration coloniale qui y voit le moyen de répondre à des objectifs économiques régionaux, en faisant migrer, pour des raisons d'utilité publique (maladie du sommeil, principalement), une main-d'œuvre vers des zones aux débouchés plus importants, mais aussi pour stabiliser des populations nomades ou, au contraire, les renvoyer vers leur lieu d'origine ethnique (Parc National Albert). Elle devient aussi le prétexte à regrouper des populations disséminées en vue de leur imposer plus aisément un contrôle administratif et médical plus serré et y développer, éventuellement, de nouvelles activités. Elle répond finalement à la volonté de la colonie de rassembler les populations par affinités claniques pour éviter les conflits entre certaines ethnies et des revendications d'autonomie, étant donné la fidélité des clans à l'égard des autorités coutumières (Parc National de l'Upemba). Cette mesure administrative vient souvent en aide à l'Institut, juridiquement désarmé pour réprimer les infractions commises dans les zones réservées. Progressivement, les populations sont soutenues de manière indirecte par les autorités judiciaires de la colonie qui ne reconnaissent pas les dispositions du décret de 1934 stipulant que les conservateurs des parcs y détiennent des fonctions de police judiciaire.

Une autre pierre d'achoppement provient du fait que les actes de cessions des droits des autochtones, préalables à leur évacuation, et leur indemnisation, sont obligatoirement assortis d'enquêtes administratives préalables de vacance des terres. Celles-ci viennent en général tardivement et les autochtones profitent des délais pour renoncer à céder leurs droits ou pour en revendiquer d'autres, sans que l'administration ne puisse établir de manière formelle l'authenticité de leurs déclarations. Celles-ci évoluent également en fonction du temps, de la situation du moment et de l'influence de certaines personnalités en place qui freinent ou, au contraire, favorisent les mouvements en fonction d'intérêts divers et qui peuvent être radicalement divergents. Il est un fait que les libéralités accordées durant la Deuxième Guerre mondiale, sur ce principe, mais aussi pour fournir l'effort de guerre, a ouvert une brèche qui ne sera jamais

colmatée dans les années suivantes, durant lesquelles les revendications des autochtones constituent, plus que jamais, une lourde menace pour l'avenir des parcs, les Parcs Nationaux Albert, Kagera et Upemba en particulier. Les difficultés sur le terrain reflètent une exaspération des conflits d'intérêts entre la gestion des intérêts lointains des collectivités, européennes et africaines confondues, dont la tâche revient à l'Institut des Parcs Nationaux et l'intérêt particulier et immédiat des groupements autochtones locaux ou régionaux, défendu par l'administration et la magistrature coloniales qui, invoquant leur devoir de tutelle sur la population congolaise, conteste l'autorité de celui-ci à leur interdire l'accès aux terres des parcs et aux libres exercices de leurs droits. Ce conflit persistant entre les deux entités reflète bien l'antagonisme accru entre la conservation de la nature et le développement économique de la colonie, l'un entravant l'autre et inversement et qui se marque bien dans les cris d'indignation de certaines personnalités : « Les animaux sont-ils plus importants que les êtres humains ? ». Pour l'Institut, au contraire, la finalité des parcs relève du bien-être futur des populations humaines et participe à un programme social de la nation ; son président, Van Straelen, invoque ainsi sa responsabilité historique à maintenir coûte que coûte ces œuvres au profit des générations à venir.

La décentralisation des pouvoirs de l'après-guerre au profit du gouvernement général et aux dépens du ministère des Colonies, vient renforcer, malgré cela, la confrontation. Le soutien évident de la colonie aux populations provoque une légalisation de la résistance, et, par conséquent, un raidissement des parties en jeu. L'Institut invoque l'expropriation pure et simple des populations des parcs comme seul recours légal, tandis que le gouvernement général qualifie cette mesure d'« anticonstitutionnelle » et considère d'ailleurs que les parcs constituent des mesures trop drastiques pour garantir une protection adéquate de la faune, dont la législation cynégétique et les réserves de chasse coloniales pallient les lacunes. Par contre, des efforts concrets sont menés dans les parcs pour contrebalancer la perte de droits des autochtones (organisation de plantations, construction de citernes d'eau et d'aménagement en dur, etc), ainsi qu'un travail de sensibilisation et de propagande sur le terrain en faveur de la politique des parcs et de la protection de la nature. Ces démarches viennent trop tardivement pour freiner le mécontentement croissant des populations, prises en étau entre une politique coloniale de mise en valeur agricole des terres en pourtours des parcs et une sursaturation démographique et en bétail dans certaines régions qui entraînent une pénurie des terres arables et pastorales et la migration forcée vers d'autres terres inoccupées, comme celles du Parc National Albert. Ainsi, une des conséquences démographiques pour celui-ci se concrétise, par exemple, par l'introduction plus systématique du bétail des éleveurs banyaruandais de Kisenyi et de Ruhengeri dans les zones du parc. L'impunité accordée par la magistrature à ces pénétrations fait multiplier de toutes parts les revendications territoriales, accentuées par des leaders politiques locaux ainsi que par des colons européens qui manifestent ainsi leur hostilité ouverte aux parcs. Les parcs constituent ainsi des enclaves instables, étranglées

par les prétentions économiques et politiques du pays. La chasse au gibier continue de s'y pratiquer pour répondre à une demande croissante des villages coutumiers et des centres européens pour le ravitaillement d'une main-d'œuvre de travailleurs et s'organise en véritables circuits de fraude.

CONCLUSIONS GENERALES ET PERSPECTIVES DE RECHERCHE

Le point de départ de cette thèse consistait à nous pencher sur la manière dont se définissaient, se pensaient et s'opéraient les relations entre le système colonial et une des composantes du milieu naturel où il prenait corps, la faune sauvage. Il s'agissait aussi de considérer, par extension, l'environnement général où celle-ci évoluait. Les études retraçant l'histoire des relations entre les colonisations européennes et l'environnement naturel dénotent en effet leur importance aujourd'hui, où se posent avec plus d'acuité les menaces environnementales sur le quotidien des populations humaines, animales ou végétales, en particulier dans les régions tropicales et équatoriales car, comme le mentionne Jacques Pouchepadass « *c'est dans le monde tropical que la dévastation écologique est aujourd'hui la plus dramatique, notamment parce que la richesse biologique qu'elle anéantit est la plus foisonnante et la plus vitale pour l'avenir de l'espèce humaine, et c'est là en même temps qu'elle apparaît le plus difficilement contrôlable* »[2618].

La nécessité fait sens d'enrichir la réflexion écologique actuelle de savoirs historiques qui peuvent fournir une meilleure connaissance sur les situations d'équilibre, les facteurs de rupture de ces conditions de stabilité et leurs résolutions éventuelles. De surcroît, les données documentaires renseignent les idéologies, les attitudes, les politiques et les pratiques coloniales relatives à l'environnement et peuvent ainsi servir à l'élaboration et à la critique des politiques actuelles en la matière. Le choix chronologique dépendait directement de ces considérations. En nous penchant sur une plus longue durée, celle-ci nous permettait de faire ressortir les caractéristiques essentielles des rapports qu'entretenait le pouvoir colonial à l'égard de la faune sauvage en une périodisation cohérente. Il démontre l'intérêt constant de la colonisation à l'égard de l'environnement naturel du Congo et de sa faune, mais qui évolue dans le temps en fonction des mentalités à son propos et des objectifs qui lui sont assignés. Nous y reviendrons un peu plus bas.

[2618] J. POUCHEPADASS, « Colonisations en environnement. Présentation », in POUCHEPADASS, J. (dir), *Colonisations et environnement*, Bibliothèque d'histoire d'outre-mer, Nvelle série, Etudes, 13, Paris, Société française d'histoire d'outre-mer, 1993, p. 6.

Le cadre général de la nature et ses paysages

Il nous semblait dès lors fondamental de se pencher d'abord sur la manière dont les nouveaux acteurs européens, munis de leurs bagages culturels et intellectuels propres et des objectifs assignés préalablement ou progressivement par les instances pour lesquelles ils étaient engagés, « assumaient » le facteur environnemental et quels comportements et pratiques en découlaient. Cette interrogation posait, parallèlement, la question du regard occidental sur la nature équatoriale. Celui-ci montre plus de nuances qu'il n'y paraît mais des points communs se dégagent cependant, prouvant une distanciation très nette entre le colonisateur, apportant la modernité et une nature vierge et sauvage qu'il s'agit de maîtriser. Les témoignages sur les potentialités inépuisables procurées par les ressources naturelles prouvent le manque de considération pour toutes formes d'organisation sur place et pour les populations humaines, passant au second plan après des appréciations sur l'histoire naturelle. La richesse de la nature environnante compense l'absence d'histoire héroïque de la région et l'épopée lugubre de la traite négrière. Les premières sources confirment l'orientation générale vers une colonisation de la nature au sens large, des territoires naturels, comprenant indistinctement tous les êtres vivants, hommes et animaux, considérés comme des sujets a-historiques. Leur reconnaissance commence au moment de leur découverte par les nouveaux arrivants européens, lorsqu'ils sont arrachés au décor d'une nature sauvage et sont placés au centre de descriptions narratives, littéraires, scientifiques et deviennent objets d'intérêt à fins utilitaires.

Les Européens décrivent alors davantage les paysages au titre d'experts et de gardiens que d'ennemis et encadrent progressivement la nature et sa faune en fonction d'un processus de croissance institutionnelle propre. Il s'agit dans un premier temps de s'approprier les ressources fauniques en les exploitant de manière empirique d'abord, de manière plus contrôlée ensuite. L'ivoire est exemplaire de ce cas. Matière première découverte et renseignée conjointement à la pénétration du pays, il est ensuite recherché avec plus de vigueur parce qu'il est disponible aisément avant d'être l'objet d'un ensemble de pratiques destinées à en garantir le monopole d'utilisation par l'Etat. Il s'agit, dans un deuxième temps, de s'entourer d'instruments législatifs, persuasifs et coercitifs afin de protéger ces ressources naturelles à l'usage exclusif du colonisateur, dans un objectif avant tout économique. Finalement, la colonisation en expansion en assume de manière croissante la gestion et l'exploitation, en même temps que trouvent place dans la politique environnementale les idées en faveur de leur conservation.

Ce schéma grossièrement tiré est commun à de nombreuses expériences coloniales ; il a pourtant besoin d'être reconsidéré selon les lieux et les époques. Les résultats de nos recherches confirment ce processus général mais portent un éclairage nouveau sur les diverses confrontations nées au sein-même du

système à propos des choix opérés par l'Etat, prouvant une mutliplicité de considérations et d'appréciations sur une même thématique. Ils relèvent également deux champs essentiels qui se côtoient dans la pratique coloniale durant toute la période : l'un s'applique à la volonté constante de s'approprier les richesses naturelles du Congo ; l'autre, au désir de conserver la nature dans ce qu'elle possède encore d'intact. La conclusion qui suit permet de retirer la substance de ces deux thématiques.

L'appropriation des richesses naturelles du Congo, sa faune en particulier

L'analyse des documents éclaire la manière dont la nature, prise dans sa globalité, passe d'une condition d'inaccessibilité, d'isolement, d'obscurité à un objet d'intérêt plus précis et dont le statut et le rôle se transforment. Elle devient un objet de droit. Le colonisateur y met de l'ordre et l'uniformise, tout en en précisant ses conditions d'accès.

L'accès au sol et à ses ressources naturelles est déterminé en fonction de nouveaux codes écrits, qui font table rase des situations antérieures de propriétés et d'usage. Tel est le cas pour l'ensemble des terres congolaises qui sont catégorisées en « terres domaniales » et « terres indigènes » et où, dans les deux cas, l'Etat devient le propriétaire légal de celles-ci, usant du droit de cession à des tiers et d'expropriation des populations pour motifs déterminés par lui. De même, les populations jouissent, sur ces terres, de leurs droits coutumiers et de certains droits d'usage des ressources naturelles, dans certains cas, mais qui sont encadrés par un code précis et complexe qui les limite considérablement. Tel est le cas pour les droits traditionnels de chasse qui sont progressivement éliminés par de nouveaux droits écrits ; ceux-ci établissent une permissivité d'accès liée à une hiérarchisation sociale et raciale basée sur le modèle du code de chasse occidental. Les chasses autochtones sont écartées sous l'argument de pratiques considérées comme inhumaines (cruelles et barbares), mais qui permet, en réalité, à l'Etat de s'assurer un meilleur contrôle et sa mainmise sur les ressources fauniques. La législation cynégétique établit ainsi une catégorisation de permis de chasse, de port et de vente d'armes et de munitions qui favorisent les chasses européennes et limitent, voire, interdisent, les chasses traditionnelles et les chasses autochtones au moyen d'armes à feu. Un contrôle des armes en leur possession s'effectue également pour raison de sécurité publique. Cette distinction se remarque également dans l'état d'esprit et la pratique cynégétique sur le terrain dans lesquels les Européens possèdent les moyens techniques, les connaissances et l'expérience, tandis que les autochtones ne disposent que d'un rôle subalterne de traqueurs ou de pisteurs. A l'opposé, le statut du chasseur européen est mis en évidence, du moins

durant la période de l'Etat Indépendant, car celui-ci contribue à soutenir l'expansion territoriale et l'occupation en subvenant aux besoins alimentaires des postes fixes et des expéditions, en fournissant des moyens d'échange, de paie ou de passage ou en offrant la réputation et le prestige acquis par ses exploits. Néanmoins, la chasse au gibier lui fait également prendre conscience de sa faiblesse face à une nourriture sur patte aléatoire et de sa dépendance face à une nature accapareuse, omniprésente et dangereuse. Cette attribution des rôles est quelque peu modifiée durant la colonisation belge car les types de chasseurs se diversifient en même temps que leurs objectifs. Les chasses des autochtones, bien que théoriquement limitées, sont faits courants et reconnus de tous ; elles permettent d'alimenter à bas prix de nouvelles classes sociales de travailleurs et de citadins autochtones des centres extra-coutumiers, de soutenir le commerce de l'ivoire et d'autres matières premières animales et de défendre les biens et les personnes des dangers et déprédations d'une faune hargneuse. Le code traditionnel de chasse est également modifié par l'évolution des mentalités en faveur d'un intérêt grandissant pour la nature et le glissement, par exemple, de l'arme à feu vers la caméra.

Les autochtones sont généralement considérés comme les principaux destructeurs de leur environnement en pratiquant des chasses hors normes, présentées comme des actes de braconnage et en dilapidant leurs ressources par leur imprévoyance et certaines pratiques telles que les feux de brousse, la déforestation et une agriculture nomade. Ils doivent, par conséquent, se laisser guider par une colonisation de gestionnaires qui introduisent une distinction entre les paysages « vierges » et les paysages « transformés » et permettent de reconstruire l'environnement selon les normes occidentales tout en multipliant les peuplements humains et leurs activités. Les espaces occupés et exploités prennent ainsi le pas sur l'espace sauvage où subsiste la faune ; le développement géographique de son exploitation correspond à une diminution des habitats fauniques. Néanmoins, cette image est trop réductrice et ne correspond pas au changement des mentalités induit par le constat d'un mésusage croissant des ressources naturelles à l'échelle mondiale, thème exploité par les défenseurs occidentaux de la nature et de sa protection. L'image de l'Africain destructeur de son environnement est progressivement contrebalancée par l'image d'un Européen agresseur et exploiteur à outrance des ressources naturelles de la colonie ; elle est renforcée par une critique fondamentale de la colonisation et du choc qu'elle a entraîné sur les attitudes et pratiques traditionnelles antérieures, davantage en harmonie avec le milieu naturel. Les populations locales participent à ces nouvelles pratiques en utilisant, à leur tour, les moyens procurés par le système colonial (nouveaux moyens d'action comme l'usage d'armes à feu plus perfectionnées, l'importation de nouveaux outils, la création de nouveaux circuits de diffusion et d'évacuation) et en s'intégrant dans des activités productrices engendrées par l'émergence de nouvelles demandes pour les matières premières animales et pour la viande de chasse. Cette image se transforme à son tour. L'idée du colonisateur destructeur est révolue et fait place à celle du transmetteur de

connaissances scientifiques et techniques. Il s'agit, en effet, d'éduquer la population en général, européenne, belge et congolaise, à utiliser les ressources de manière plus rationnelle grâce aux outils fournis par les acquis des sciences et des techniques et par une planification plus poussée des ressources du sol et du sous-sol. Ces considérations émanent de l'influence combinée du mouvement de conservation de la nature et de la prise en compte du danger que constitue, en particulier, la surpopulation humaine sur l'environnement naturel. Parallèlement, la fin de la colonisation voit émerger des voix nouvelles qui insistent sur la nécessité de prendre davantage en compte l'héritage culturel et les savoirs des populations africaines sur la conservation de la faune et de les intégrer dans les orientations politiques futures à son sujet.

Cette transformation des mentalités à propos des acteurs de la colonisation est également perceptible au niveau de la faune et renseigne sur les préoccupations de l'époque. La faune est le sujet principal de cette étude, même s'il ne s'agissait pas de retracer une histoire des animaux pour eux-mêmes. Partant de sources anthropocentristes, il aurait été, en effet, utopique de considérer une autre perspective que cette dernière ; celles-ci procurent néanmoins la certitude d'une l'attention constante envers la faune sauvage durant le temps colonial, du fait de sa présence généralisée sur l'ensemble du territoire et des rapports directs entretenus entre les hommes et les animaux pour des raisons variées. Les résultats de nos recherches nous ont amenée à nous interroger sur les objectifs du regard anthropocentrique et à voir si celui-ci a dominé durant toute cette période. Ils démontrent que ce regard n'est pas unilatéral, comme nous aurions pu l'imaginer au départ. Si de nombreux observateurs attribuent aux animaux des caractéristiques mentales et des comportements humains, particulièrement éloquents dans les récits de chasse où l'animal traqué devient parfois un adversaire de combat, et établissent une hiérarchie sur cette base en fonction de l'admiration, de l'indifférence ou du mépris qu'ils leur portent, nous ne pouvons affirmer que cette mentalité est proprement coloniale. Elle tient davantage d'un trait typiquement humain, en supposant que l'on juge toujours quelque chose ou quelqu'un par rapport à ce que l'on connaît. Cependant, les jugements portés sur certaines espèces évoluent en fonction des connaissances scientifiques à leur égard ; de même, dès le départ, certains observateurs mentionnent un réel intérêt pour la faune, en dehors de toutes considérations économiques, scientifiques ou esthétiques, en s'attachant à comprendre leurs comportements et en tentant d'expliquer leur adaptation en fonction de l'homme et non l'inverse. Ils prouvent la prise en considération de l'animal comme un sujet pensant et qu'il s'agit de respecter et non plus comme un objet utilitaire. Le progrès des connaissances zoologiques, biologiques, l'essor, surtout de la science et de la pensée écologique et la reconnaissance de l'homme comme composante parmi d'autres de la biosphère, vont s'accompagner progressivement de considérations biocentriques. L'homme, maître de la nature, devient acteur à part entière de son destin et le témoin de sa totale dépendance face à une nature dont la force le dépasse. Les espèces animales ne

possèdent plus une valeur instrumentale à cause de leur utilité pour l'homme mais à cause de leur utilité dans l'écosystème.

En dehors de ces considérations générales, nos recherches permettent de dresser les principales affectations de la faune sauvage dans l'espace et le temps colonial. Il est une constante qui reste stable, l'interrogation sur la possibilité pour l'animal de devenir matière instrumentalisable. La réponse à ce questionnement est multiple et n'exclut pas des considérations sur les sentiments de convoitise, de crainte, de fantasmes, d'espérance ou de nostalgie à son égard.

La première caractéristique de la faune sauvage est qu'elle est d'abord une source de matière première, viande, ivoire, corne, peau, fourrure, plume, qui participent au développement économique de la colonie. Des pratiques sont dès lors mises en place pour assurer la perpétuation suffisante de cette ressource et son rendement (interdictions de chasse, contrôle, législations cynégétiques, établissement de réserves fauniques). Elles comportent également une hiérarchisation entre les espèces qui privilégie la présence des animaux utiles à l'homme et se désintéresse des animaux qui leur sont nuisibles en les supprimant. Néanmoins, les notions d'utilité et de nuisibilité évoluent en fonction des connaissances zoologiques, écologiques et en fonction des contingences du terrain (proportion trop élevée d'une espèce, déprédations effectuées par elle, lutte d'intérêt et de territoire avec l'homme) et certaines passent de la sorte d'un statut à un autre.

Elle est aussi objet de domestication, arrachant l'animal à sa « sauvagerie » initiale pour l'incorporer dans la « civilisation » en le faisant participer aux ambitions et aux efforts de construction de la colonie. L'éléphant est le symbole exemplaire de cette pratique. En devenant objet utilitaire, il devient un agent de progrès car il est destiné à remplacer la main-d'œuvre humaine et à la dégager de la servitude du portage et des travaux de même qu'il assiste la pénétration de la civilisation au cœur des ténèbres en résistant aux obstacles naturels qui les composent (absence de route, forêts impénétrables, mouche tsé-tsé). Il devient en ce sens un ouvrier et un colon idéal de la politique de l'Etat et est assimilé à l'effort colonial car il lui permet une rentabilité accrue. Sa force physique et mentale est dès lors mise en évidence par l'attribution de traits de caractères proprement humains.

La transformation de l'animal en trophée et en objet de collection participe aussi à son instrumentalisation car elle supporte l'ambition personnelle des chasseurs ou des récolteurs. Cette pratique témoigne de visu de l'ambition d'appropriation et de maîtrise de l'Occident sur le continent africain dont la faune sauvage comporte une portée symbolique importante. En tuant l'animal et en le présentant sous forme d'objet d'exposition, le chasseur et le récolteur ritualisent les destructions de la faune en lui attribuant une valeur de témoignage de l'acte accompli et d'information sur la manière de procéder.

En fonction de leur rareté ou, au contraire, de leur nombre, cette pratique renforce également la fierté et la réputation de la personnalité, de l'institution, du musée ou de la nation qui l'accueille. La photographie développe, dans un premier temps, la même ambition puis s'en dégage en axant son intérêt sur la faune vivante qui devient par conséquent un sujet d'observation et de propagande envers son maintien en vie et sa protection.

Une fonction importante est celle d'objet et de sujet de connaissances scientifiques. En tant qu'objet, l'animal contribue à éclaircir des grandes énigmes scientifiques, à retrouver des chaînons manquants de l'évolution, à remplir les cases de la systématique, à compléter les études biogéographiques comme la distribution des espèces, à mieux connaître la dynamique de peuplements, à maintenir l'équilibre de la biodiversité. En tant que sujet de recherche, il participe à l'amélioration du bien-être général de l'humanité en procurant aux populations autochtones actuelles et à venir une assurance contre la famine, de même qu'il fournit matières aux études anatomiques et aux expérimentations destinées à améliorer les connaissances dans le domaine biologique, médical, agricole et zootechnique. Les connaissances scientifiques permettent également de sortir certaines espèces de l'ombre et mettent un terme à certaines légendes persistantes. La représentation du gorille évoque ce constat, évoluant, en fonction des périodes historiques, de l'image de monstre hideux, féroce, voleur de femmes à celle de singe anthropomorphe doux et craintif, proche parent de l'homme et méritant respect et protection. L'observation directe de l'espèce dans son milieu et le développement des informations à son sujet le font passer d'un statut mythique tenace à une réalité objective.

La faune sauvage devient également une source d'attrait touristiques et procure, de cette façon, des revenus non négligeables à la colonie. Le développement d'un tourisme de la nature influence cette pratique de même que l'intérêt grandissant pour la protection de la nature, l'existence de parcs nationaux qui l'intègrent à leur programme et l'essor de la photographie et du cinéma qui prennent désormais l'animal vivant pour cible, à la place de l'arme de chasse.

La faune n'a pas qu'un fondement strictement utilitaire. Elle est également perçue comme un obstacle de poids à l'avancée de la colonisation. Source de danger pour l'homme, son apparition, sa migration et ses déprédations sur les terres habitées et cultivées demeurent une source constante d'inquiétude. Les rapports entre les populations et la faune sauvage sont considérés en terme de compétitions territoriales, supposant que lorsque la densité humaine augmente, la végétation se rétracte et le gibier se retire, par conséquent, dans des zones moins accessibles ou bien est menacé d'extinction. L'accaparement des terres par les programmes agraires, pastoraux, industriels et urbains de la colonie renforce ce mouvement, confinant la faune dans des goulots d'étranglement où elle est prise au piège. Le manque de connaissances sur son mode de vie dans

son environnement, sur ses comportements et sur ses migrations mène à des erreurs d'interprétations et des actions parfois funestes pour certaines espèces.

Celles-ci font pourtant l'objet de précautions particulières en fonction de leur rareté ou de leur disparition plus ou moins rapprochée et divers moyens sont alors utilisés pour pallier la situation : mesures de protection, de préservation ou de conservation, entraînant toute une série de comportements à leur égard. Cette fonction nous amène à considérer la problématique générale de la protection de la faune sauvage durant la période coloniale, thématique essentielle de notre thèse.

La sauvegarde d'une nature encore intacte

Les résultats de nos recherches permettent de retracer l'évolution de cette grande constante qui prédomine la période coloniale au sens large (1885-1960) et s'effectue en parallèle à celle de l'appropriation des ressources naturelles. Le cadre géographique plus large de cette étude permet de mettre l'accent sur les mouvements, réseaux, influences dont la colonie s'est imprégnée de diverses façons. La distinction que nous établissons entre les termes « protection », « préservation », « conservation » a un sens, dans l'absolu comme dans ce cas d'étude car ils participent, chacun, d'une idéologie, d'une pratique et d'un objectif bien déterminés. En outre, la succession de ces notions correspond, et à une évolution chronologique, et à une évolution perceptible des mentalités.

Protection de la faune sauvage

Sa définition

La protection vise à isoler une ou plusieurs espèces d'éléments extérieurs qui viendraient les perturber. Le concept reste cependant assez flou et large mais il se précise durant la première période coloniale, celle de l'Etat Indépendant où la protection de certaines espèces fauniques utilitaires est la première réponse qu'il apporte au phénomène de disparition de celles-ci, résultat combiné de chasses pratiquées avec des moyens de plus en plus sophistiqués et généralisés, et de la pression diplomatique et politique exercée par plusieurs nations européennes, acquises à cette cause. Le souci de protection peut être considéré comme une réaction à une situation cynégétique et commerciale non maîtrisée. Celle-ci est dénoncée de l'extérieur (Belgique, Grande-Bretagne, Allemagne, France) et se caractérise par des critiques au sujet de la politique monopolistique de l'Etat sur les ressources fauniques, l'ivoire en particulier, jugulant ainsi toute concurrence. Ces critiques annoncent une ère en faveur de

la protection de l'éléphant qui devient également un moyen efficace pour garantir un patrimoine faunique essentiel pour servir les objectifs économiques de l'Etat (couvrir les frais de l'entreprise, engendrer des bénéfices pour poursuivre la politique d'expansion et d'occupation, enrichir le Trésor). La pression de la Conférence Internationale pour la Protection des Animaux en Afrique est fondamentale dans ce domaine tout en étant elle-même un instrument en faveur d'une organisation et d'une uniformisation des législations coloniales d'Afrique centrale et orientale sur le plan commercial en matière d'ivoire et d'autres ressources animales.

Ses pratiques

Elles se constituent de trois types : la domestication de certaines espèces (éléphants, zèbres) sur base d'autres expériences coloniales (colonies allemande et française d'Afrique, Afrique du Sud), qui permet conjointement de protéger ces espèces et de favoriser leur utilisation rationnelle dans le développement économique de l'Etat ; la mise sur pied d'un dispositif législatif régulant et contrôlant les faits de chasse et protégeant les espèces en fonction de leur utilité publique, de leur rareté ou de leur disparition imminente ; enfin, la mise en « réserve » de vastes espaces du territoires de l'Etat destinés à la reproduction et à la reconstitution de la faune.

Ses résultats

Ils ne répondent pas aux intentions affichées et se caractérisent par l'absence de gestion des territoires réservés. L'analyse historique indique également que la publicité de protection sert principalement la politique de l'Etat à s'approprier les ressources naturelles congolaises. La panoplie d'interdictions de chasse dans certaines régions, à certaines périodes et déterminées en fonction de critères raciaux constituent en réalité des instruments lui permettant de renforcer son monopole sur l'ivoire et à décourager toutes autres formes de concurrence. Ainsi, les réserves sont avant tout des zones-tampons destinées à tarir la source d'approvisionnement en ivoire congolais par ses concurrents établis en dehors des frontières. En outre, de nombreux documents témoignent de la fréquence et de l'ampleur des fraudes en tous genres, y compris celles pratiquées par les agents de l'Etat eux-mêmes et de l'impossibilité de contrôler tous ces mouvements.

Préservation de la faune sauvage

Sa définition

Le terme est usuellement utilisé en biologie et implique l'idée d'une protection des espèces avec absence d'interférences par des éléments externes qui viendraient perturber l'ordre naturel établi. Il concerne, par extension, l'idée de

« maintenir en état, de manière intacte », à l'état vivant ou mort, sans idée de régénération par des moyens extérieurs et pouvant impliquer la transplantation telle quelle de l'animal hors de son contexte d'origine. Cette approche est, avant tout, stricte et idéologique ; elle est également difficilement acceptable d'un point de vue humain.
Cette notion peut également s'appliquer aux structures sociales, politiques, culturelles et s'articule alors autour de la volonté de maintenir intacts des témoignages préservés de toutes influences externes, jugées, a priori, déstabilisantes et négatives. Appliquée à l'espace muséal, elle implique l'idée d'une « sanctuarisation » des témoignages culturels et naturels de la colonie avant altération, transformation ou extinction. Cette idée se situe à la confluence de diverses tendances et mouvements qui l'alimentent : l'inspiration européenne d'abord, née de la progressive prise de conscience de l'antagonisme entre les effets agressifs d'une ère de capitalisme industriel et le maintien des ressources humaines, naturelles, patrimoniales et des valeurs se rapportant au passé et dont les réponses s'opèrent par la redécouverte des traditions, de l'histoire, du particularisme et du régionalisme ; l'inspiration américaine ensuite, rattachant la notion de nature à des concepts complexes de création divine, de ressourcement physique et mental et d'isolement à l'égard du progrès, du matérialisme et du conformisme social.

Ses pratiques

Sur le plan international, cette idéologie se marque par la volonté de protéger et préserver les sites culturels, naturels et les patrimoines considérés comme esthétiquement remarquables et qui renvoient au passé ou à la nature authentique et originelle. Elle se concrétise par la création des premiers parcs nationaux des Etats-Unis (Yellowstone, par exemple) et par la constitution et la multiplication d'associations européennes et américaines de protection des sites naturels régionaux et des paysages, des monuments, des traditions populaires, des animaux domestiques d'abord, de protection de la nature et de certaines espèces fauniques ensuite. Ce vaste mouvement, avec ses particularités nationales, est inauguré par les écrivains, peintres, philosophes et procure des effets politiques tandis que les milieux scientifiques engagent un peu plus tardivement mais de manière soutenue leur expertise dans la confirmation de la disparition évidente de certaines espèces dans plusieurs régions d'Europe et dans ses colonies d'outre-mer, s'organisent en réseaux et inaugurent des réunions associatives internationales pour freiner leur déplétion. La faune est dès lors considérée comme un monument naturel faisant partie du paysage et méritant d'être, par conséquent, sauvegardée.
En Belgique, le mouvement préservationniste se manifeste également par des considérations esthétiques et régionalistes, auxquelles s'ajoutent l'intérêt scientifique à la conservation d'éléments naturels primitifs des sols, faune et flore ainsi qu'à de nouvelles disciplines du savoir, paléontologie, anthropologie physique, archéologie, qui ouvrent les débats scientifiques et intellectuels suscités par les théories évolutionnistes et renforcent l'intérêt pour le passé, le

primitivisme et par, extension, pour recueillir les vestiges des populations et des faunes en voie de disparition. Dans le contexte muséal en particulier, cette volonté se manifeste par le développement d'une politique systématique de récoltes de spécimens fauniques dans l'espace colonial. Celle-ci procède de deux objectifs fondamentaux : le développement, d'une part, des connaissances zoologiques destinées à compléter les cases vierges du savoir, à tendre vers une meilleure compréhension de l'évolution en retrouvant ses chaînons manquants et à remplir le grand catalogue d'une expansion occidentale maîtrisée ; la nécessité, d'autre part, de mettre en valeur et montrer avant leur disparition, les témoins du primitivisme (hommes) et de la nature primordiale (animaux), appelés à disparaître relativement vite à cause du choc provoqué par la colonisation. Le Congo, ainsi considéré, constitue un isolat qui, tel que les îles Galapagos, forme un conservatoire unique de la flore, de la faune et de l'humanité et est ouvert à la lumière par la science.

Ses résultats

Au Congo, le mouvement se manifeste par des prélèvements sur sa culture matérielle et sur sa faune avec l'organisation de missions de récoltes ethnographiques et zoologiques afin de recueillir des races- et animaux-reliques et trouver les branches éteintes ou en voie d'extinction. Exportés en métropole, ces vestiges deviennent possession du Musée du Congo qui les expose, dans la mesure du possible, selon le modèle idéal du groupe éthologique où les spécimens sont présentés tels qu'ils ont été observés dans leur milieu naturel et qui sensibilise à cette cause par des échanges d'informations, d'expériences, de pressions et la création d'un vaste réseau de nationaux et coloniaux de tous bords axé sur les récoltes de terrain. Cette rhétorique engendre aussi des effets pervers. En stimulant des mouvements plus importants de récoltes et une concurrence entre nations et institutions pour obtenir la primauté des spécimens zoologiques, objets de fierté nationale, elle valide l'expansion des collections, l'appropriation coloniale des sujets fauniques autant que des objets de la culture matérielle et accentue le phénomène des chasses aux espèces en voie de disparition.

Conservation de la faune sauvage

Sa définition

Dans son acception, la conservation constitue une pratique inhérente à toute société humaine dès que se manifeste le souci de maintenir de manière adéquate un environnement naturel producteur de moyens de subsistance et d'échange, en fonction de facteurs déterminés et dont le phénomène est plus prégnant dans les situations de crises et de ruptures. Elle recouvre cependant des connotations et définitions variées en fonction des sociétés et des époques. L'idéologie conservationniste est pourtant reconnue comme telle dès le début

du 20ème siècle par le truchement nord-américain, formant la base des attitudes scientifiques, économiques et politiques à l'égard des environnements naturels de l'homme. Le terme transmet les principes d'une approche plus pragmatique que le préservationnisme, visant à offrir des réponses instrumentales (gestion rationnelle, technique des ressources, création d'agences spécialisées en matière de chasse, pêche et forêts) à des problématiques locales de nuisance de la société ou de pertes d'écosystèmes particuliers. Elle implique l'idée de régénération d'un espace choisi et de la recherche d'équilibre entre les êtres vivants qui l'occupent. Elle prend le pas sur l'idéologie de la préservation, d'application plus stricte et plus malaisée sur le terrain. L'influence américaine réforme la pensée internationale en exportant ses principes, en particulier la conciliation des aspects utilitaires et éthiques de la gestion rationnelle des ressources naturelles par l'homme, acteur civilisé et responsable.

Ses pratiques

Cette idéologie se manifeste à de nombreux niveaux, tant dans les programmes de politique nationale (aux Etats-Unis, par exemple, elle devient une des expressions principales du mouvement progressiste de Th. Roosevelt) que dans les agendas associatifs internationaux car elle apporte des solutions théoriques et pratiques au problème économique mondial de l'utilisation des ressources naturelles. En affirmant le rôle des Etats à engager un processus commun de protection de la nature sur le plan international, sur terre et sur mer, le monde scientifique relaie ces préoccupations en défendant la nécessité d'une gestion rationnelle des associations animales sauvages et dénonce, parallèlement, l'effet néfaste d'une combinaison de facteurs sur celles-ci dans les espaces colonisés (croissance démographique, développement de l'agriculture extensive, vivrière et de l'élevage, perfectionnement des moyens de transport et de l'armement, augmentation du commerce faunique, viande de chasse en particulier, lutte contre les vecteurs et réservoirs de maladie d'animaux domestiques). Diverses mesures sont proposées dans les grandes rencontres internationales, dont la plus importante concerne la distinction entre les zones à protéger de manière totale (parcs nationaux et réserves où certains biotopes caractéristiques sont mis à l'abri et où s'effectuent de strictes mesures de surveillance) dans le but de maintenir des réservoirs d'espèces naturelles et les zones à protéger de manière partielle (le reste de l'espace colonial où l'Etat organise des mesures cynégétiques et leur contrôle) pour limiter, dans la mesure du possible, les destructions inutiles d'animaux sauvages.

Cette répartition théorique est appliquée selon deux grands axes dans l'espace congolais tout en répondant à une interrogation plus globale de la politique agricole sur la mise en valeur des ressources naturelles. D'une part, l'Etat développe une conservation rationnelle à l'américaine en s'entourant d'instruments destinés à opérer une répartition des espaces sauvages et domestiqués et à garantir des ressources fauniques en suffisance pour des besoins divers (alimentaires, commerciaux, de domestication, protection) : développement de l'expertise, présence d'agents de terrain, refonte de la

législation cynégétique, création de réserves de chasse de statuts divers et dont les objectifs se diversifient en fonction des connaissances scientifiques, des nouvelles activités sociales comme le tourisme et répondent aussi à des contingences temporelles et régionales. D'autre part, des préoccupations étrangères, américaines en particulier, pour protéger certaines espèces de l'extinction qui les menace, le gorille de montagne, plus spécifiquement, sont relayées et encouragées en métropole par divers corps du pouvoir (royauté, monde diplomatique) et aboutissent à la création au Congo des parcs nationaux, gérés par un organe parastatal (Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge), disposant d'une autonomie structurelle importante. Ceux-ci concrétisent l'interconnexion entre le concept préservationniste de la « réserve naturelle intégrale » et les réflexions de personnalités scientifiques belges pour aboutir à la mise en application d'une conservation « scientifique » de la nature axée sur de grands préceptes (préservation et intégrité des associations biologiques, études écologiques des milieux, importance d'y maintenir l'équilibre des espèces). Les parcs nationaux visent à devenir de vastes entreprises d'écologie expérimentale tournées vers des solutions à apporter aux problèmes de ruptures des équilibres environnementaux. Ils s'inscrivent, par conséquent, dans un programme national équilibré de l'exploitation du sol en y privilégiant les observations et les recherches scientifiques de terrain dont les matériaux et résultats concourent à favoriser les connaissances fondamentales et appliquées au bien-être des populations actuelles et surtout futures. La recherche scientifique est ainsi perçue comme une forme moderne de l'utilitarisme.

Ses résultats

L'application des pratiques organisées par la colonie reste aléatoire, malgré de continuels réajustements structurels et législatifs en matière de protection des espèces et des restrictions dans les autorisations de chasse et de permis de port d'armes et de munitions. L'autorité coloniale ne peut faire face à la progression des phénomènes économiques et sociaux provoqués par le développement du pays (développement rapide des voies de communication et des transports, extension du commerce d'ivoire, de dépouilles animales et de viande de chasse, augmentation constante d'une main-d'œuvre agricole et industrielle, croissance urbaine et des centres extra-coutumiers, développement des domaines agricoles et pastoraux, surpopulation et saturation des terres dans certaines régions, développement du principe de la légitime défense) ; ceux-ci contribuent à la diminution constante de la faune sauvage, accrue en périodes de crises (années 1930, 1940-1945) ou de son repli vers des zones plus inaccessibles et amènent le constat d'un patrimoine faunique proche de la disparition dans l'ensemble du territoire, à l'exception des parcs nationaux, à la veille de l'indépendance.

La création des parcs nationaux, quant à elle, est constamment remise en cause et de manière croissante durant la colonisation belge, se marquant par une lutte de pouvoir entre l'I.P.N.C.B., évoluant comme un Etat dans l'Etat et le gouvernement de la colonie qui se voit retirer des terres qui sont désormais et

définitivement consacrées aux buts de l'Institut et par conséquent exclues de toutes autres utilisations. Les relations se compliquent par une mixité de compétences (nomination des conservateurs et agents des parcs, exercice de police, pouvoir judiciaire) entre les deux entités au sein-même des parcs et qui se chevauchent à certains moments, exacerbés en situation de crises (Deuxième Guerre) où les pouvoirs de l'Institut sont décentralisés au profit du gouvernement général de la colonie. Elles se raidissent aussi dans les enquêtes de vacance des territoires et les expropriations des populations locales des parcs, étapes obligées pour établir et reconnaître officiellement la délimitation des parcs alors que ces procédures sont aux mains de l'administration territoriale. Cette lutte de pouvoir se caractérise aussi par des conflits persistants d'intérêts entre les deux entités, basés sur des préoccupations divergentes, voire contradictoires : l'une, garante de la préservation des richesses naturelles coloniales qu'elle considère comme le patrimoine commun de l'humanité, privilégie l'environnement naturel et à long terme sur toutes autres considérations ; l'autre, mettant en avant son rôle tutélaire sur les populations autochtones, favorise la mise en valeur immédiate de la colonie à des fins économiques et sociales. De manière interne également, la coexistence d'un système hybride dans les parcs, composés de « réserves naturelles intégrales » et de « territoires-annexes », soumis à des régimes différents et comportant une progression dans les restrictions des droits indigènes, complique la situation et engendre de nombreuses frustrations et la résistance des populations locales, réfractaires à ces concepts exportés. La population locale demeure le principal sujet de contestation durant toute la période. La volonté de l'Institut de faire évacuer les populations locales vivant sur les territoires érigés en parcs nationaux pour préserver ceux-ci de toute interférence externe paraît économiquement et moralement indéfendable pour la colonie. Celle-ci préférerait les supprimer et donne peu de poids à un Institut qui désire privilégier le bien-être de la collectivité et des générations futures en sacrifiant les intérêts immédiats des communautés locales.

L'une et l'autre mènent cependant des actions ambiguës. L'Etat tente de garantir les intérêts de la population en fonction de son rôle de tuteur mais favorise lui-même son expulsion des parcs pour des raisons d'utilité publique, politiques ou économiques ou laisse pourrir les enquêtes de vacance des terres à cause d'absences, de lourdeurs administratives ou de manque de temps ou d'intérêt. L'Institut, par contre, par sa volonté de maintenir coûte que coûte les principes fondamentaux de sa tâche, se caractérise par une grande rigidité à vouloir exclure toutes causes de perturbations humaines dans les parcs et exerce des pressions continues sur le ministère des Colonies afin de résoudre les contestations et revendications populaires. Cette situation n'est pas complètement duale et des ponts entre les entités permettent de résoudre certains problèmes : le ministère des Colonies, qui reste un intermédiaire pondéré entre les intérêts en jeu et dont les fonctions dirigeantes sont attachées à la cause des parcs, certaines personnalités au Congo, plus pragmatiques et certaines actions concrètes comme des efforts de l'Institut à réaliser une série

de travaux d'aménagement destinés à la population et à entamer un travail de sensibilisation et d'intégration des autorités coutumières à la cause de la protection de la nature, ainsi que l'ouverture de certaines zones des parcs au tourisme, lui rapportant des devises qui profitent indirectement à la colonie.
Les parcs nationaux sortent cependant affaiblis par des revendications locales légitimes car ils sont installés sur des terres occupées préalablement par des communautés qui y possèdent des droits d'usage sur les ressources naturelles. Cependant, les parcs comme les populations avoisinantes sont victimes d'une planification coloniale progressive des terres agricoles, pastorales, forestières et minières. Les parcs nationaux constituent des enclaves instables, étranglées par les prétentions économiques et politiques sur le pays tandis que la population demeure à la fois la cause et la victime de cette planification, combinée à des facteurs externes.

Les dirigeants de l'Institut sont aussi parmi les premiers à dénoncer l'exploitation outrancière par la colonie de ses ressources naturelles. Les recherches écologiques entamées dans les parcs permettent de mettre en évidence les causes de celle-ci et de proposer des solutions destinées à rétablir les déséquilibres qu'elle a induit, en mettant l'accent sur la nécessité d'une protection de la nature tournée également, pour être efficace, vers la protection des sols, du tapis végétal et des ressources hydriques. Ces préoccupations inaugurent une nouvelle période de gestion plus vaste et rationnelle de la nature dans son ensemble, dominée par l'expertise scientifique et technique.

Perspectives de recherches

Ces conclusions générales en amènent d'autres. Elles prouvent la complexité et l'envergure du sujet traité. Comme nous l'avons argumenté dans notre introduction de départ, notre ambition se limitait à traiter certains types privilégiés de rapports entre la colonisation et la faune sauvage, éclairés sous l'angle de la protection de la nature. D'autres, bien sûr, subsistent et ouvrent de nombreuses perspectives pour des interrogations et recherches futures.

D'une manière générale, cette thèse a mis en évidence la nécessité de s'attacher cette fois à fournir, non plus le tableau d'ensemble, comme nous l'avons fait, d'une problématique, mais à travailler cette fois à la verticale, en étudiant l'histoire d'une période en particulier, d'un lieu en particulier, d'un site en particulier. Cette approche permet, en effet, de considérer plus en détail les diverses composantes qui la constituent (politique, économique, sociale, culturelle), mais aussi de dégager les particularismes propres, allant de l'histoire générale à la micro-histoire des groupes, des communautés, des villages, des familles et des individus. Elle permet également de favoriser une plus grande

interdisciplinarité entre l'analyse historique, sociologique, anthropologique et par conséquent, l'utilisation de sources plus étendues (sources narratives et littéraires, iconographiques, sources orales, mythes et légendes) qui sont autant de bases pour une histoire culturelle et sociale de l'environnement africain. Dans cette perspective, l'histoire des Parcs Nationaux de la Garamba, de l'Upemba et de la Kagera reste encore à analyser en profondeur.

L'histoire des Parcs Nationaux après 1960 demeure aussi à explorer en grande partie, exception faite pour les Parcs des Virungas et Kahuzi-Biega. Bien que la périodisation officielle de l'histoire coloniale (1885-1960) se justifie pleinement, celle-ci est également idéologique. Elle entraîne une inévitable analyse de la situation coloniale en termes de rupture par rapport aux périodes antérieure et postérieure et ne met pas suffisamment en évidence les éléments de continuité. Avoir clôturé l'étude des parcs nationaux en 1960 nous a, en effet, apporté quelques frustrations provenant du fait que leur histoire ne s'arrête pas au moment de l'indépendance mais a perduré sous les régimes congolais, zaïrois puis de la République Démocratique du Congo durant les quarante-six années qui ont suivi cette fracture et perdure aujourd'hui encore. Une histoire sur le plus long terme est, en ce sens, indispensable pour la maîtriser dans son ensemble, en suivre l'évolution et fournir aux politiques actuels, que cette histoire pourrait éclairer, une réalité non tronquée d'éléments importants.

La faune, elle-même, mérite une attention plus soutenue. Durant nos recherches, nous avons du, souvent avec regret, fermer volontairement certaines pistes qui nous auraient éloignée de notre schéma de départ. Celles-ci constituent des champs intéressant à la fois l'histoire coloniale, mais aussi l'histoire belge et l'histoire internationale. Ainsi, les pratiques de domestication et d'acclimatation impliquaient des relations étroites entre la Belgique et sa colonie, tant sur le plan des idées que sur celui de leurs applications théoriques. L'acclimatation s'est établie dans les deux directions ; elle concerne d'une part l'exportation de la faune africaine vers la Belgique et l'histoire des jardins zoologiques en est une des illustrations et, d'autre part, l'importation au Congo d'espèces exotiques. Dans ce deuxième cas de figure, la question des élevages colonaiux serait source d'informations relatives à la pratique des croisements de races, destinée à renforcer la création de nouvelles races, plus adaptées à l'environnement naturel congolais. La question de l'incompatibilité entre la présence simultanée du bétail et des animaux sauvages a également été une préoccupation constante durant la colonisation. Cette préoccupation est à mettre en relation et à étudier dans le cadre plus vaste des rapports entre les animaux sauvages et les zones culturales et pastorales, les déprédations animales sur les hommes et les cultures. Celle-ci mérite que des recherches s'y attachent, en particulier parce que cette conception a mené à des campagnes d'anéantissement de la faune sauvage pour raisons vétérinaires et qui, peut-être, ne se justifiaient pas. La problématique des effets de la piqûre de la mouche tsé-tsé sur les populations animales, sauvages et domestiques, et humaines doit être spécifiquement étudiée pour le cas congolais.

L'utilisation des animaux aux fins de recherches médicales est une autre problématique qui doit susciter l'attention des chercheurs et plus spécifiquement la demande internationale, et américaine surtout, en grands singes du Congo, en vue d'expérimentations. Cette thématique est surtout porteuse actuellement pour éclairer la réflexion générale sur les grandes épidémies et épizooties, et, particulièrement, les transmissions virales entre les animaux et les êtres humains.

Finalement, nos recherches n'ont pas épuisé la richesse des sources iconographiques à leur propos. L'intérêt grandissant pour les documents photographiques et filmiques nous porte à considérer celles-ci de manière accrue dans la mesure où, l'évolution de la société occidentale vers une culture de, par et pour l'image, nous enseigne le poids à y accorder. Elles nous ont également permis de constater qu'elles sont une des composantes non négligeables d'un changement des mentalités à propos de l'intérêt pour la faune sauvage. Cette thématique mérite une attention plus systématique et plus soutenue de la part de la recherche historique.

L'histoire de l'environnement ne se résume pas à sa faune. L'histoire coloniale nécessite de toute urgence d'être étudiée sous d'autres perspectives qui sont totalement ou en majorité absentes de sa bibliographie générale. Nous pensons en premier lieu à l'étude des pratiques en matière de flores, de forêts, de pisciculture et agriculture mises en place durant la colonisation. L'histoire des plantes, par exemple, peut être étudiée à travers les sociétés qui les utilisent, les cultivent, les détruisent ; elle permet de considérer le développement d'un paysage par rapport au mode de diffusion ou de culture de certaines plantes et de définir les rapports entre les notions de « sauvage » et de « cultivé », analysés en terme de rupture et de continuité. La question forestière reste fondamentale car elle occupe géographiquement le tiers du territoire congolais. Les grands débats à son sujet doivent être analysés, de même que les résultats de certaines pratiques comme la déforestation et, au contraire, l'établissement de réserves forestières en vue de protéger ce patrimoine privilégié. La pêche et l'agriculture doivent, à leur tour, être placées dans un cadre économique, commercial et scientifique général et mis en perspective avec la cruciale question alimentaire de la population.
Les questions relatives à l'histoire des sciences coloniales doivent être étendues à leur tour. Nous pensons en particulier à l'étude des sciences comme « outil d'empire » et au rôle des scientifiques dans l'impulsion coloniale, qui doivent être analysés dans toutes leurs composantes (géographie, botanique, zoologie, anthropologie, pédologie...) de manière à déterminer avec précision les réseaux existants, influençant les décisions ou leur offrant un cadre d'évolution. Il est également indispensable de les mettre en rapport avec la finalité des grandes institutions scientifiques nationales et leur développement propre (Musée du Congo Belge, Musée royal des Sciences Naturelles de Belgique, Jardin Botanique de l'Etat, Planétarium, etc.), comme cela a été fait à l'étranger pour le

Muséum d'histoire naturelle de Paris ou le Jardin Botanique de Kew, par exemple.

Dans un cadre plus général, notre attention a été tournée vers des problématiques plus précises, qui se rapportaient, de près ou de loin, à notre perspective particulière. La première concerne le développement du tourisme au Congo, perceptible par l'évolution de la société de masse vers les loisirs et qui se manifeste, par exemple, dans l'espace colonial par de nouvelles pratiques comme l'aménagement de sites conçus dans cet objectif, le développement des moyens de communication et l'intérêt pour des voyages naturalistes, folkloriques et culturels. La deuxième concerne la pratique des expéditions nationales et internationales. Celles-ci sont analysées, jusqu'ici, en fonction de leurs résultats et ne renseignent aucunement sur les conséquences sociales, économiques et politiques sur la vie des communautés locales dans les régions traversées, en supposant qu'elles entraînaient, dans leur sillage, une main-d'œuvre de porteurs, d'assistants, de préparateurs locaux, de vivres alimentaires et d'infrastructure. La troisième, enfin, concerne l'influence anglophone au Congo oriental, renseignée dans de nombreux documents durant une bonne partie de la période coloniale. Comment se marque-t-elle, quel but poursuit-elle et comment celle-ci se pratique-t-elle ? Telles sont les questions que la recherche sur ce sujet pourrait éclairer.

Ainsi, comme nous l'avons constaté et mentionné, des pans entiers de connaissance sont laissés jusqu'à aujourd'hui en friche, ouvrant des terrains quasi inexplorés à la recherche. Ces nouvelles perspectives sont amenées à procurer de nouvelles interprétations de l'histoire coloniale belge et à offrir une nouvelle image du Congo, basée sur une réflexion plus objective, porteuse d'esprit constructif pour le présent, l'avenir et l'entente des deux pays concernés. L'histoire que nous avons évoquée est entachée de lacunes mais révèle aussi un réel souci pour améliorer le système. Elle concerne aussi une préoccupation qui dépasse le cadre strictement colonial et qui tient de l'idée, plus universelle, de la sauvegarde du bien-être de l'humanité toute entière, dans toutes ses composantes.

Liste des abréviations

AA : Archives Africaines (ministère des Affaires Etrangères, Bruxelles)
AE : Archives Etrangères (ministère des Affaires Etrangères, Bruxelles)
AG : assemblée générale
AGR : Archives Générales du Royaume
AIA : Association Internationale Africaine
AIC : Association Internationale du Congo
AMNH : American Museum of Natural History
ARB : Académie royale de Belgique
ARSC : Académie royale des Sciences Coloniales
ARSOM : Académie royale des Sciences d'Outre-Mer
AT : administrateur territorial
BA : Bulletin Administratif
BBOM : Biographie belge d'Outre-Mer
BCB : B.C.B.
BCZC : Bulletin du Cercle Zoologique Congolais
BNB : Biographie nationale belge
BO : Bulletin Officiel
CCCI : Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie
CSK : Comité Spécial du Katanga
CSKi : Comité Spécial du Kivu
DG : Direction Générale
EIC : Etat Indépendant du Congo
FESPNCB : Fondation pour Favoriser l'Etude Scientifique des Parcs Nationaux du Congo Belge
GG : Gouverneur général
IPNCB : Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge
IRSNB : Institut royal des Sciences naturelles de Belgique
MG : Mouvement Géographique
Min. Col. : Ministre des Colonies
MRAC : Musée royal de l'Afrique centrale (Tervuren)
MRHNB : Musée royal d'Histoire naturelle de Belgique
NAHV : Nationaal Handel Venootschap
P.N.A. : Parc National Albert
PNG : Parc National de la Garamba
PNK : Parc National de la Kagera
PNU : Parc National de l'Upemba
PPA : Affaires Politiques, Administratives et Judiciaires
PR : Palais Royaux
PV : Procès-verbal
RA : Rapport annuel
UMHK : Union Minière du Haut-Katanga

BIBLIOGRAPHIE

Archives

Ministère des Affaires Etrangères (Bruxelles)

Le ministère contient les archives les plus importantes à propos de la protection de la nature au Congo au sens large. La direction générale de « Agriculture et Colonisation » conserve la majorité des documents relatifs à la problématique des parcs nationaux au Congo durant la période coloniale. Ils fournissent des informations de première main à propos des relations entre les autorités métropolitaines, l'institution des parcs nationaux, le gouvernement général et provincial de la colonie et les conservateurs des parcs. Ils renseignent également les décisions législatives prises en matière de chasse, les discussions qui y conduisent et les applications sur le terrain. Les missions agricoles permettent aussi de mieux comprendre les préoccupations générales des Colonies en matière d'organisation et de gestion des zones de protection. Néanmoins, la présentation disparate des nombreux dossiers au sein des Archives Africaines constitue une difficulté majeure pour tenter d'avoir une vue complète sur cette thématique. L'absence d'un inventaire général et la lenteur de l'inventorisation des archives coloniales ne nous permettent pas d'avoir pu fait le tour de la question, nous pensons tout particulièrement aux archives du Gouvernement Général à Léopoldville qui commencent seulement à sortir de l'ombre.

Affaires Etrangères

AE : liasse 322 (dossiers 434 – 439)	Convention pour la protection des animaux en Afrique (1900-1908).
AE : liasses 332 – 337 (dossiers 490 – 499)	Demandes d'autorisation et de facilités pour les voyages de particuliers au Congo (1900-1930).
AE/II : liasse 3250 (dossier 1507)	Chasse – législation – demandes de renseignements.
AE/II : liasse 3250 (dossier 1508)	Comité Spécial du Katanga-autorisations de Chasse – applicabilité du décret du 26 juillet 1910.
AE/II : liasse 3250 (dossier 1510)	Concessions de pêche du Lac Albert – Grecs.

Parc National Albert

AGRI 38 Irrigation de la plaine de la Rutshuru (1955-1959), routes (1953-1958), droits indigènes (1948-1957), limites P.N.A. (1946-1953), Regideso (1951), culture du coton en territoire de Beni (1958), reconversion économique du Kivu (1956).

AGRI 39 Envahissement par indigènes et bétail, règlement des droits indigènes (1954-1960), questions diverses (1945-1960), situation à l'époque et après l'indépendance (1959-1961).

AGRI 40 Explorations, rapports d'activités (1955-1960).

AGRI 41 Secteur Sud, station de Rumangabo, rapports mensuels et annuels et rapports du conservateur en chef (1940-1946, 1957-1961).

AGRI 42 Secteurs Centre et Nord, stations de Rwindi et Mustora, rapports mensuels et annuels (1957-1961).

AGRI 189 Législation de la pêche (1954-1957), missions d'exploration et d'études (1947-1959), mission d'exploration des lacs Kivu, Edouard et Albert (1954).

AGRI 192 Coopérative des Pêcheries Indigènes (Copile) (1947-1960), pêche intérieure (1947-1959), stages et formation (1953-1961). pêche au Katanga (1954-1957).

AGRI 417 Rapports mensuels (secteur Sud, 1956-1957), dégâts causés dans les secteurs ruandais, déprédations des éléphants, camp militaire de Rumangabo, rapports mensuels (secteur Centre, 1939-1955).

AGRI 418 Rapports mensuels secteur Nord (1936-1955), secteur Centre (1955-1957).

AGRI 419 Rapports mensuels, secteur Nord et Centre (1936-1937), compte rendu des assemblées de la Commission du Parc (1929).

AGRI 420 Projet de réorganisation du territoire-annexe de Kibumba (1932), établissement de la station centrale de Mustora (1936-1939), projet de décret sur les limites du Parc (1934), rétrocessions (1948), enquêtes de vacances des terres et droits indigènes (1934-1935) et conséquences (1937-1940), problème des pêcheries (1939-1947).

AGRI 421 Extension du Parc (1935), tourisme et circulation (1935), relations avec les Britanniques et Américains (1929-1930), avant-projet de décret de Derscheid et fixation des limites (1928-1929), 2ème mission d'étude et d'organisation du Parc (1930), réserves de chasse au Kivu (1925), projet Akeley pour le « Gorilla Sanctuary » (1922-1925).

AGRI 422 Lutte contre la maladie du sommeil, relation avec l'Uganda, braconnage transfrontalier (1934-1937), déforestation, protection des forêts et reboisement (1932-1946), peste bovine et contamination du bétail (1933), pêcheries autochtones (1945).

AGRI 423 Réserves de chasse au Kivu et premiers contacts entre Akeley et la Belgique pour la création d'un « Gorilla Sanctuary », relations avec les Etats-Unis, avis gouvernements à propos de la création d'un parc et son projet d'extension, chasses aux gorilles, voyages d'études dans la région, délimitation du parc et mission d'installation (1922-1931).

AGRI 424 Extension du parc du côté ruandais et peste bovine au Ruanda (1931-1933), protection des rhinocéros blancs, braconnage, feux de brousse (1934-1935), circulation autochtones sur la piste Ruhengeri-Rutshuru et mouvement d'émigration des Banyarundais au Kivu (1935-1937), activités commerciales des Pygmées (1937-1938).

Parc National de la Kagera

AGRI 43 Décrets et rectification des limites (1935), prospection géologique (1946-1953), rachat des droits indigènes (1957), rhinocéros noirs, réoccupation du territoire-annexe par le Bahutu et Byumba (1958), réduction des glossines dans le Mutara (1958-1959), circulation des non-touristes (1959), braconnage (1955-1962), africanisation des cadres (1960-1962).

AGRI 44 Rapports mensuels et annuels et rapports d'inspection, station de Gabiro (1957-1960).

AGRI 416 Circulation dans le parc, déprédations animales, rapport Verhulst sur transformation de la réserve de chasse de Gabiro en parc national, enquête sur les droits fonciers autochtones.

Parc National de la Garamba

AGRI 414 Interdiction des étrangers à assister à la chasse à l'éléphant, réserve Haut-Uele, rapports mensuels à la Commission de direction.

AGRI 45 Collaboration avec le Soudan, braconnage et limite nord, délimitation de la frontière congo-soudanaise (1939-1958), Station de Chasse de Gangala na Bodio, captures et droit de pâture des éléphants (1948-1955), questions diverses (1938-1959), rapports (1939-1946), rapports de la station de Nagero (1957-1962).

Parc National de l'Upemba

AGRI 46 Décret, commission d'enquête des droits indigènes (1949), conflit du P.N.U. avec les indigènes et l'administration locale (1943-1952).

AGRI 47 Commission d'étude de délimitation (1952-1953), droits indigènes et divers (1952-1960).

AGRI 48 Rapports mensuels (avril 1940-août 1946, 1957-1962).

AGRI 414 Travaux préliminaires à la constitution du parc, question du rachat des droits d'exploitation (Tanganyika, Lualaba, Haut-Katanga).

AGRI 415 Projet de décret de création, chasse au Katanga, question d'une réserve de protection, affaire Grauwet, Mission Piscicole du Katanga.

Parc National de la Tshuapa

AGRI 49 Préparatifs de création, achèvement des enquêtes de vacances des terres et engagement de crédits (1955-1960) ; autres parcs : rapports (1955-1961), documents et questions divers et parlementaires (1949-1961).

Chasse

AGRI 184 Législation (1936-1961), avant-projet du décret de chasse (1956), projet de décret sur la chasse (1959), décret sur la chasse (1960).

AGRI 185 Convention de Londres de 1933 (1933-1939), Union pour la Protection de la Nature (1946-1953), Union pour la Conservation de la Nature (1954-1962).

AGRI 186 Sociétés, musées, fondations et institutions diverses (1949-1960), Commission Permanente de la Chasse et de la Pêche, correspondance Ch. Vander Elst (1954-1960).

AGRI 187 CCTA, groupe de travail Faune et Flore (1956-1957), Conférence de Bukavu 1953 (1953-1957), Station de Chasse Gangala na Bodio et Epulu (1952-1960), okapis (1952-1960), gorilles (1954-1959).

AGRI 188/189/192 Domaines et réserves de chasse (Bushimaï, 1956-1958 ; Mont Hoyo, 1954-1958 ; Sona Mayulu et Ile du Téléphone, 1956 ; Mutara, 1959-1960 ; Maniema, Luama et Mont Kahuzi, 1956-1957) ; personnel de la Chasse (1952-1958), régime des armes à feu et munitions (1956-1957).

AGRI 390 Domestication du buffle (1946-1947), Station de Domestication des Elephants à Gangala na Bodio (1949-1960).

AGRI 412 Domestication des éléphants de l'Uele, mission Laplume, correspondance générale, Gangala na Bodio nouvelle station.

AGRI 413 Eléphants, pièces postérieures au 1er janvier 1931.

Voyages et missions agricoles

AGRI 359 Mission Carlier (1917), Vermoesen (1918), voyage de Leplae au Congo (1916).

AGRI 628 Missions Smeyers, de Briey, Miny, Gisseleire, Christy, Van Damme, Leplae, Mees, Sieglietz, Goossens (1911-1919).

AGRI 629 Missions Lebrun, Bailleux, Ghesquière, Barns, Pilette, Robyns, Walraevens, Claessens, Derscheid, Chapin, Seydel, Scaetta, Humbert, Bonnivair, Leplae (1920-1929).

AGRI 630 Mission Vande Ryst, Gilbert, Prince de Galles, Burtt, de Witte, Damas, Staner, Lebrun, exploration scientifique du Ruwenzori, missions scientifiques étrangères (1930-1936).

AGRI 631 Mission Ringoet, voyage ministre des Colonies Charles, Van den Abeele (1932-1937).

AGRI 632 Missions Van den Abeele-Staner, Denis-Roosevelt (1937-1949).

Chasse et Pêche

AGRI 439 Projet de décret sur la chasse et pêche, Comité local de la chasse de la province du Kasai, Commission permanente de Chasse et pêche (1955-1957).

AGRI 440 Correspondance, coupures de presse et documents de la Commission permanente de Chasse et Pêche (1954-1956).

AGRI 441 Organisation de la Commission permanente de Chasse et Pêche (1936-1959), Office de la Chasse et de la Pêche (1953-1955), procès-verbaux des assemblées des Comités Locaux de la Chasse (1956).

AGRI 442 Comités Locaux de la Chasse (1938-1939), procès-verbaux des Comités Locaux de la Chasse (1955-1959).

AGRI 443 Procès-verbaux de réunions des Comités Locaux de la Chasse (1956-1959).

AGRI 445 Commission permanente de la Chasse et de la Pêche : projet de décret, création de réserves de chasse, création de Comités locaux de chasse et d'officiers honoraires de chasse, usage des armes à feu, commerce de viande (1936-1940).

PPA 3505 (dossier 428) Parcs Nationaux, protection de la faune et de la flore

PPA 3507 (dossiers 444–449) Législation pénale (1911-1958), conservation du rhinocéros noir (1932), chasse à l'okapi (1948), exportation des cornes de rhinocéros (1928-1931), droit de pêche (1931-1948).

PPA 3508 (dossier 450) Commission Permanente de la Chasse et Pêche : procès verbaux des séances (1956-1958).

JC liasse 709 Varia Mission agricole au Katanga par E. Leplae (1911) ; exposition de Paris (1900) ; récoltes botaniques au Congo.

Fonds divers

Fonds Janssens (1365)
Fonds du Département A.E. de l'E.I.C. : Papiers F. Van Kerckhoven (55)
Fonds G. Fivé (D12/387)

Musée royal de l'Afrique centrale (Tervuren)

Les archives de cette institution sont particulièrement riches pour diverses raisons. Elles touchent plusieurs disciplines scientifiques, elles forment un ensemble compact qui permet de suivre la création et l'évolution du musée dans plusieurs domaines, muséologique, de la recherche, de l'idéologie qu'elle vise à transmettre au public. Nous avons ainsi consulter les archives personnelles de la section d'Histoire de la période coloniale qui, par la diversité de leurs donateurs et des sujets qu'elles traitent, offrent de nombreux renseignements inédits sur la chasse et la protection de la nature en général. Tel est surtout le cas pour la période de l'Etat Indépendant du Congo. La section possède aussi une partie des archives de l'I.P.N.C.B., notamment sa comptabilité et des dossiers thématiques qui recouvrent surtout la période après 1945. Ce fond permet, dans une certaine mesure, de compléter les informations recueillies au ministère des Affaires Etrangères. Le département de zoologie du Musée conserve également de sdocuments sur le passé de la section des Vertébrés et Invertébrés ; ceux-ci sont particulièrement utiles pour étudier la politique de récolte des spécimens zoologiques et la manière de les étudier et de les présenter dans les salles publiques. Enfin, les archives du Secrétariat nous ont permis de compléter les documents zoologiques par des dossiers personnels de missions au Congo et à l'étranger pour constituer les premières collections.

Département Histoire, section Histoire de la période coloniale

Archives privées

Papiers G.L.E. Andrea (94.3)
Papiers Alphonse Cabra (53.43/69.23/71.45)
Papiers Lucien Cahen : Commission de Surveillance 1910-1913 (R2/4)
Papiers Maurice Calmeyn (62.31)
Papiers Louis Chaltin (RG 997/RG 1078)
Papiers Cuthbert Christy (93.16)
Papiers Frantz Cornet (50.30)
Papiers Adhémar Daenen (RG 828/858/863)
Papiers Auguste Delporte (58.22)
Papiers Fernand de Meuse (97.28)
Papiers Francis de Winton (RG 840)
Papiers Félix Fuchs (RG 765/898)
Papiers Cyriaque Gileain (55.23)
Papiers Jean-Paul Harroy (93.45/95.57)
Papiers Jules Laplume (RG 644/49.2/53.53)
Papiers Charles Lemaire (62.45/69.33)
Papiers Léopold II (54.46/65.51/74.14)

Papiers Ignace Loumaye (94.40)
Papiers Henry Morton Stanley (52.40/88.44)
Papiers Emile Storms (RG 653)
Papiers Raphaël Stroobant (RG 710/716/771)
Papiers Albert Thys (60.9)
Papiers Alphonse Vangèle (54.39/56.41)
Papiers Gustave Vervloet (55.2)
Papiers Hermann von Wissmann (59.77)
Papiers Théophile Wahis (70.13/70.20/90.29)
Papiers V. Willmoës d'Obry (51.50)

Collection E. Foà (91.33).
Collection « *Commission Permanente de la Chasse et de la Pêche* » (73.43)

Archives « Institut des Parcs nationaux du Congo Belge »

Rapports annuels (1929-1958).

Parc National Albert, *Comité de direction : Procès-verbaux des séances* (1929-1934).
Parc National Albert, *Commission administrative : Procès-verbaux des assemblées* (1929-1934).

Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge, *Comité de direction : Procès-verbaux des séances*
(1935-1959).
Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge, *Commission administrative : Procès-verbaux des assemblées* (1935-1955).

Fondation pour favoriser l'étude scientifique des Parcs Nationaux du Congo Belge, *Rapport quinquennal* (1935-1940).
Fondation pour favoriser l'étude scientifique des Parcs Nationaux du Congo Belge, *Rapport annuel* (1955-1961).
Fondation pour favoriser l'étude scientifique des Parcs Nationaux du Congo Belge, *Conseil d'administration : procès-verbaux des séances* (1942-1962).

Dossiers thématiques classés chronologiquement

Abornement
Assurances
Bâtiments
Bibliothèque
Cartographie
Chasse et Pêche
Climatologie

Collections scientifiques
Comité Américain
Comité de Direction
Comité Financier
Commission Administrative
Comptabilité
Contributions
Délits
Direction
Documents photographiques
Equipement
Faune
Fondation
Historique
Organisation générale
Personnel européen
Personnel indigène
Relations extérieures
Renseignements
Sections scientifiques
Stations
Surveillance
Tourisme

Documents divers

Etude du décret du 21 avril 1925 et de l'exposé des motifs au Conseil Colonial (document dactylographié, émanant peut-être de J.-M. Derscheid « projet de rapport, août 1927 », 8 p., fin manquante, et qui reflète le souci en créant le PNA de ne pas léser les intérêts des autochtones, notamment en matière de pâture)

Rapport d'inspection du Parc National Albert et du Parc National de la Kagera, du 3 septembre au 9 novembre 1953 (par A. GILLIARD, Lusinga, 09/12/1953, 64 p.)

Rapport de la commission d'étude de la délimitation du Parc National de l'Upemba, 1952-1953 (par A. GILLIARD, Elisabethville, 15/03/1953, 71 p.)

Rapport sur le Parc National de l'Upemba, 1956 (par M. GEORIS, agronome principal, Officier de Chasse de la Province du Katanga, Elisabethville, 03/12/1956, 47 p.)

Aperçu sur la situation du Parc National Albert (novembre-décembre 1952)

Parc National Albert. Désignations toponymiques (IPNCB, dénominations arrêtées par J. MAURY, conformément aux décisions n° 1047 et 1089 (séances 17/04 et 16/10/1943) du Comité de Direction

Conférence sur l'Exploration scientifique du Ruwenzori (IPNCB, J. de HEINZELIN, février 1953, 19 p.)

Enquête sur les parcs nationaux à créer (provinces de Léopoldville, Kasai, Equateur, Kivu, Katanga) (s.d., renseignements pris entre 1934-1954, 26 p.)

Manuscrit dactylographié de G. VAN COOLS intitulé *Contribution à l'étude des Virunga* (observation des manifestations volcaniques, étude comparée des éruptions 1938-1948-1951, etc, terminé à la Panne, 17/08/1952)

Réponses du conservateur G. VAN COOLS aux notes du président de l'Institut (justifications des défaillances qui lui ont été reprochées durant son absence, 16/02/1953, 51 p.)

Décret du président de la République Démocratique du Congo portant sur le statut de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo (Léopoldville, s.d., 5 p.)

Etude relative à un régime de pensions à établir au profit du personnel d'Afrique de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge (E. DORY, Bruxelles, 24/10/1948)

Note sur *Le Parc National Albert et les éléphants* (texte dactylographié de E. HUBERT, s.l.n.d., 6 p.)

Note sur *La domestication des éléphants au Congo Belge* (par le commandant OFFERMAN, directeur du Service de Domestication des Eléphants, Gangala na Bodio, s.l.n.d., 5 p.)

Texte dactylographié sur *La protection de la faune congolaise. Devoirs de collaboration des autorités indigènes dans l'application de la réglementation de la chasse au Congo* (par L. de WAERSEGGER, IPNCB, 1955, 48 p.)

Dossier de correspondance de A. BECQUET, membre du Comité de Direction de l'IPNCRw (1960-1965), dont un lot de cartes PN intéressantes, ca 1959 (zones de surveillance, zones rétrocédées, migrations, feux de brousse, tentes et gîtes, braconnage)

2 cahiers manuscrits du Comité Belge pour la Protection Internationale de la Nature : assemblée constituante (statuts, assemblée générale extraordinaire, 16/01/1926), assemblée générale annuelle (19/02/1926), discours de E. DE WILDEMAN, vice-président du comité sur la *Protection de la Flore au Congo Belge*, registre nominatif des membres associés (16/01/1926-09/07/1928)

Dossier de la Commission permanente de la Chasse et de la Pêche : séances de révision du décret du 21/04/1937 (1954-1956)

Note relative au rapport de la commission d'enquête des droits indigènes dans le Parc de l'Upemba (1951 ?, 29 p.)

Documents divers sur l'histoire des premières expéditions européennes au Rwanda et dans la région du PNA : relevés topographiques de J.-M. DERSCHEID (1927-1930),

notes sur les généalogies tutsi (dont documents dactylographiés d'après les notes de Derscheid), extraits d'ouvrages, repères chronologiques des découvertes des lieux

Documents divers sur le PNA : abornement (1939), organisation de la surveillance, pêcheries indigènes (1942-1946), crédit station de Rumangabo (1940-1945), statut de E. Hubert (149è séance du Comité de Direction)

Rapport de la commission d'enquête sur les droits indigènes dans le Parc de l'Upemba : conclusions générales (s.l.n.d., 7 p. + cartes des chefferies)

Recommandations aux chargés de mission et directives en matière d'administration (25 articles)
Recueil à l'usage des membres du personnel d'Afrique et spécialement des conservateurs de l'IPNCB (exemplaire de travail, Bruxelles, 1944, 122 p.)

Documents concernant la refonte législative de l'IPNCB : projet de décret éliminant les difficultés révélées à l'application du décret du 26/11/1934 organisant l'Institut, modifié par celui du 26/07/1936

Documents tirés des séances du Comité de Direction : classement idéologique des décisions du Comité intéressant la gestion d'Afrique

Correspondance diverse concernant la mission G.F. de WITTE au PNU (1946-1949)

Document dactylographié contenant la *Composition des Collèges et des Services pendant la période 1934-1958* : organes d'administration supérieure (Commission Administrative, Comité de Direction, Comité Financier), organes consultatifs (Comité National du Kivu, Comité Américain), Fondation pour favoriser l'Etude Scientifique des Parcs Nationaux du Congo Belge, Comité de Gérance du Fonds de Prévoyance, Personnel d'Afrique (58 p.)

V. VAN STRAELEN, *Rapport succinct présenté à la Commission de l'Institut par le Président à la suite de son inspection des Parcs Nationaux en 1947 – Strictement confidentiel*, pp. 3-7.

Archives « Comité Spécial du Katanga »

Dossier XXII-I, n° 133 : Zèbres et éléphants
Dossiers XXII-II-E4, n° 129 : Zèbres et éléphants
Dossier G 102-122, n° 229 : Publications
Dossier XXVIII, n° 346 : Trypanosomiase et tsétsé

Département Zoologie

Archives Vertébrés

Administration : rapports annuels et correspondances (1898-1960)
Répertoire Général, Mammifères, vol. I

Répertoire Général, Mammifères (entrées RG1 – RG 500, avant 1900)
OIS/2 : E. Coart, Notice sur les oiseaux inscrits au RG n° 1 à 60 (Tervuren, 18/11/1898).
WENDELEN, W., Database Mammifères, avant 1900, MRAC/Zoologie, Vertébrés.

Archives Invertébrés

Rapports annuels (1929-1980)
Registre des collections entrées (1914-1938)

Secrétariat

D/Sciences naturelles

D/A Généralités 1910 – 1914 (8 fardes)
D/A Généralités 1919 – 1928 (10 fardes)
Q I Généralités 1910 (1 farde)
Q II Entomologie 1910 (1 farde)
Q IIb Rapports 1910 (1 farde)
Q III Mammifères 1910 (1 farde)
Q VII Borderaux d'envoi section sciences naturelles 1910 (1 farde)
D IV Section Botanique 1928 – 1930 (1 farde)

N/Missions et Conventions

N Généralités 1910 – 1930 (1 farde)
Organisation de mission de récolte au Congo (1 farde)
Dossiers Missions :
Dossier Christy
Dossier Hutereau
Dossier Bayer
Dossier Pilette
Dossier Maes
Dossier Grauer
Dossier Powell-Cotton
Dossier Stappers
Dossier Schouteden
Dossier de Haulleville
Dossier Bequaert
Dossier de Witte
Dossier de Ridder
Dossier Aoste
Dossier Akeley
Dossier Barns

Dossier Duc de Sudermanie
Dossier Gatti
Dossier Pescatore
Dossier Lebrun
Dossier Hutsebaut
Dossier Hubert
Dossier Hertig
Dossier Sharp

Palais Royaux (Bruxelles)

Les archives des Palais Royaux nous permettent de considérer à quel point l'intérêt pour la protection et la conservation de la nature était grand auprès de la dynastie. Les échanges de correspondances entre le Palais, le monde diplomatique, diverses personnalités scientifiques, académiques et politiques nationales et internationales le démontrent.

Archives du Secrétaire du Roi Albert Ier : Max-Léo Gérard (1919-1924)

Liasse 4/ :
Dossier 9 : Congrès Colonial National
Dossier 21 : Correspondance GG Lippens
Dossier 40 : Création Parc National Albert
Dossier 43 : Société des Amis du Musée du Congo Belge
Liasse 18/6 : Congrès Colonial National
Liasse 33/ :
Dossiers 5, 13, 40, 47, 59, 62 : Voyage Albert aux Etats-Unis, 1919
Liasses 36/ : Voyage Albert au Brésil, 1922

Archives du Cabinet du Roi Albert Ier (1909-1914) et (1919-1934)

Dossiers 28 : Akeley
Dossier 108 : Pescatore
Dossier 131 : Whiteley
Dossier 256 : Voyages Afrique et Asie
Dossier 303 : Correspondance Cartier de Marchienne, 1924-1926
Dossier 309 : Correspondance Cartier de Marchienne, 1928
Dossier 339 : Victor Van Straelen
Dossier 405 : Agence belge de tourisme à New York

Dossier 451 : Voyage Albert au Congo, 1931
Dossier 455 : Protection des oiseaux
Dossier 644 : Correspondance Carnegie
Dossier 670 : Correspondance Cartier de Marchienne, 1914-1929
Dossier 704 : François Empain
Dossier 683 : Eugène de Ligne
Dossier 706 : Baron Fallon
Dossier 792 : Correspondance Ministre des Colonies, 1929-1933

Archives du Grand Maréchal de la Cour (Albert Ier, 1909-1934)

Dossier 101 : Voyage aux Etats-Unis, 1919
Dossier 102 : Voyage au Brésil, 1920
Dossier 112 : Voyage au Congo, 1928
Dossier 584 : Exposition des Naturalistes belges, 1922

Archives du Secrétariat privé du Roi Albert Ier

Dossier 69 : Correspondance Albert de Ligne
Dossier 131 : Correspondance Victor Van Straelen ; rapport Parc National Albert
Dossier 162 : Voyage au Congo, 1933
Dossier 301 : Mission de Ligne en Afrique et Parc National Albert, 1931
Dossier 302 : Ascension du Ruwenzori
Dossier 320 : Voyage au Congo, 1928
Dossiers 321 et 436 : Voyage aux Etats-Unis, 1898
Dossier 449 : Voyage au Brésil, 1920

Archives du Secrétariat du Roi Léopold III : Capelle

Liasse I :
- Dossier 23 : Voyage Rutshuru, Kivu, 1938
- Dossier 47 : Histoire naturelle
- Dossier 103 : Discours Duc de Brabant, 1933
- Dossiers 123 – 124 : Fondations scientifiques, protection de la nature

Liasse G :
- Dossier 10 : Rapport de Ligne, mission en Afrique, 1925-1926
- Dossier 16 : Histoire naturelle
- Dossier 22/a : Parc National Albert
- Dossier 121 : Mission Bouillenne aux Indes Néerlandaises
- Dossier 133 : Musée du Congo

Liasses non classées :

(14) : Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge
(25) : Musée d'Histoire Naturelle – correspondance Van Straelen

Archives du Cabinet du Roi Léopold III : correspondances

Dossier 2 : Van Straelen, 1925, 1934-1938
Dossier 208 : Exploration scientifique du Ruwenzori, 1933
Dossiers 236 et 381 : Van Straelen, 1940

Archives du Grand Maréchal de la Cour (Léopold III, 1934-1950)

Dossier 530-533 : Voyage au Congo Belge, 1925, 1933 (photographies)
Dossier 594 : Voyage aux Indes Néerlandaises, 1928
Dossier 603 : Missions cinématographiques au Congo Belge, 1933-1934
Dossier 612 : American Museum of Natural History (photographies)

Institut des sciences naturelles de Belgique (Bruxelles)

La correspondance des directeurs successifs de l'Institution nous ont permis de situer la politique des recoltes entreprises par l'institution ainsi que son intérêt pour réunir des collections congolaises.

Archives de la Direction

Edouard Dupont
Dossier I/B : Voyage au Congo (1887)
Correspondance (1879-1885)
Correspondance (1903-1905)

Georges Gilson
Correspondance (1909-1925)

Victor Van Straelen
Une grande partie de ses archives a été malheureusement détruite, brûlée quelques semaines après son décès à la demande de sa veuve, par E. Leloup, directeur a.i. (†) et par G. Van Put, gestionnaire de l'Institut (†) ; information

recueillie auprès de Jean Lebon, attaché à l'IRSNB, Service de Cartographie, qui en fut le témoin occulaire direct.

Archives du Patrimoine

Conseil de surveillance (1892).
Commission Administrative du Patrimoine, Copie du registe des PV (1932-1941)

Archives de la Cartothèque

Archives E. Dupont (coll. J. Lebon).

Union Internationale pour la Conservation de la Nature (U.I.C.N.) (Gland, Suisse)

Archives de l' « Office International de Documentation et de Corrélation pour la protection de la nature » (O.I.P.N.) (1929-1941).

La visite de ce fond d'archives était destinée à trouver les documents émanant de l'ancien « Office International de Documentation et de Corrélation pour la protection de la nature » (OIPN), fondé en 1929 et installé à Bruxelles. En 1934, cet Office devenait une institution de droit belge et produisit de nombreuses publications jusqu'à la veille de la 2ème Guerre mondiale. L'OIPN est l'ancêtre de l' « Union Internationale pour la Conservation de la Nature » (UICN) ; il déménagea de Bruxelles à Morges (Suisse) en 1961, puis à Gland en 1980. Nous voulions également retrouver la trace du « Comité belge pour la protection de la nature », dirigé par Jean-Marie Derscheid, qui joua un rôle essentiel dans l'élaboration de la création du premier parc national du Congo belge en 1925, le Parc National Albert. Les archives de l'Office ainsi que celle du Comité belge, après diverses recherches, semblent avoir été perdues, soit durant le déménagement de Bruxelles en Suisse, soit elles auraient été brûlées à Bruxelles auparavant.

Reliquat de la « Bibliothèque P.-G. Van Tienhoven »

Notre voyage à Gland nous a également permis de consulter le reliquat de la « Bibliothèque Van Tienhoven », l'un des plus prestigieux promoteurs de la

protection internationale de la nature et qui eut de nombreux contacts avec la Belgique en la matière en amorçant une coopération entre les Pays-Bas, la France et la Belgique dans ce domaine.

Témoignages oraux

Jean-Paul DERSCHEID,fils de Jean-Marie Derscheid
Marc MICHA
Mady VAN DE WALLE, épouse de Jean-Paul Harroy
José CLEMENT, oncle de René Verhulst
Jacques VERSCHUREN

Instruments de travail

ALLABY, M., *The Concise Oxford Dictionary of Zoology*, Oxford, Oxford University Press, 1991.

ALLABY, M., *The Concise Oxford Dictionary of Ecology*, Oxford, Oxford University Press, 1994.

Aménagement et gestion des aires protégées tropicales, UICN – PNUE – CCE, Gland, 1990.

Annuaire de l'Académie royale de Belgique, Bruxelles, Palais des Académies, 1834-1960.

Archives du ministère des Affaires étrangères de Belgique. Archives africaines. Répertoire des inventaires, 2ème édit., Bruxelles, 2000.

Atlas pour la conservation des forêts tropicales d'Afrique, UICN, Paris, Editions Jean-Pierre de Monza, 1996.

BAKER, P., *International Guide to African Studies Research/Etudes africaines. Guide international de recherche*, Londres – Munich – Neuw York, Hans Zell Publishers – KG. Saur, 1987.

BEVEL, M.-L., *Le Dictionnaire Colonial (Encyclopédie)*, 2ème édit., Bruxelles, Impr. E. Guyot, 1952.

Biographie coloniale belge, vol. I-V, IRCB puis ARSC, Bruxelles, 1948-1958.

Biographie belge d'outre-mer, vol. VI-VIII, ARSOM, Bruxelles, 1968-1998.

Biographie nationale de Belgique, Académie royale des Sciences, des Lettres et des Beaux-Arts de Belgique, Bruxelles, Bruyland, 1866-1944, 28 vol. + suppl.

CHRETIEN, J.-P., *Histoire rurale de l'Afrique des Grands Lacs. Guide de recherches*, Travaux du Centre de Recherches Africaines (Paris I) - Histoire, n°1, en collab. avec l'Université du Burundi, édit. AFERA, diffusion Karthala, Paris, 1983.

CLINE HOROWITZ, M., *The New Dictionary of the History of Ideas*, New York, Charles Scribner's Son, 2004.

Conservation in Sub-Saharan Africa : An Introductory Bibliography for the Social Sciences, J.A. SEELEY (compiled by-), Cambridge African Monographs, 5, African Sudies Centre, University Press, Cambridge, 1985.

Congo. Revue générale de la Colonie belge (1920-1960) : bibliographies mensuelles.

COULSTON-GILLISPIE, Ch. (ed), *Dictionary of scientific biography*, New York, Scribner, 16 vol., 1970-1980.

DE HALLEUX, B. - ERGO, A.B. – DE HAES, W., *Bibliographie analytique pour l'agronomie tropicale. Zaïre, Rwanda, Burundi*, CIDAT, Tervuren, 1972 et 1973.

DE ROUCK, R., *Atlas géographique et historique du Congo Belge et des territoires sous-mandat du Ruanda-Urundi*, Bruxelles, R. De Rouck, 1938.

Descriptions of Natural World Heritage Properties, World Conservation Monitoring Center, Cambridge, 1999.

De SEYN, *Dictionnaire des écrivains belges. Bio-bibliographie*, Bruges, Ed. Excelsior, 2 vol., 1931.

De SEYN, *Dictionnaire biographique des sciences, de lettres et des arts en Belgique*, Bruxelles, Ed. L'Avenir, 2 vol., 1936.

DUIGNAN, P. – GANN, L. H., *Colonialism in Africa 1870-1960, t. V, A Bibliographical Guide to Colonialism in Sub-Saharan Africa*, Cambridge, Cambridge University Press, 1973.

Encyclopédie du Congo Belge, 3 vol., Bruxelles, Editions Bieleveld, {ca 1952}.

ELTINGHAM, S.K. (consult.), *The Illustrated Encyclopedia of Elephants. From their origins and evolution to their ceremonial and working relationship with man*, London-New York, Salamander Book Ldt, 1991.

FELIX, M. L., *100 peoples of Zaire and their sculpture. The Handbook*, Zaire Basin Art history research Foundation, Brussels, 1987.

Florilège des Sciences en Belgique pendant le XIXe siècle et le début du XXe, Académie royale de Belgique, Classe des Sciences, Bruxelles, 1968.

Florilège des Sciences en Belgique, Académie royale de Belgique, Classe des Sciences, Bruxelles, 1980.

HALL, Th.S., *A Source Book in Animal Biology*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1970.

HASQUIN, H., *Dictionnaire d'histoire de Belgique. Les hommes, les institutions, les faits, le Congo Belge et le Ruanda-Urundi*, Namur, Didier Hatier, 2000.

HERTSLET, E., *The Map of African by Treaty*, 3 vol., London, Harrison & Sons, 1909.

HEYSE, Th. (dir.), *Les eaux dans l'expansion coloniale belge. Contribution bibliographique*, Bruxelles, Librairie Falk Fils, 1939.

HEYSE, Th., *Bibiographie du Congo Belge et du Ruanda-Urundi (1939-1947). Agriculture, élevage, produits et industries agricoles, forêts, chasse, pêche, parc, flore et faune*, Bruxelles, 1948 (in *Cahiers belges et congolais*, n° 7).

HEYSE, Th., *Bibliographie du Congo Belge et du Ruanda-Urundi (1939-1950). Documentation générale, histoire et expansion belge, biographie*, Bruxelles, 1950 (in *Cahiers belges et congolais*, n° 12).

HEYSE, Th., *Bibliographie du Congo Belge et du Ruanda-Urundi (1939-1951). Sciences Coloniales*, Bruxelles, 1952 (in *Cahiers belges et congolais*, n° 18).

HUNTER, Jr., M. L., *Fundamentals of Conservation Biology*, 2nd ed., Malden, Blackwell Science, Inc., 2002, pp. 72-78.

International African Bibliography, (PEARSON, J.D., puis HALL, D, ed), London, Mansell Publishing Ldt, puis Hans Zell Publishers, 1973-2005.

JAUSSAUD, Ph. – BRYGOO, R., *Du Jardin au Muséum en 516 biographies*, Paris, Public. Scient. du Muséum national d'Histoire Naturelle, 2004.

KURGAN, G. – JAUMAIN, S. – MONTENS, V., *Dictionnaire des patrons en Belgique. Les hommes, les entreprises, les réseaux*, Bruxelles, De Boeck Université, 1996.

LECOURT, D (dir.), *Dictionnaire d'histoire et de philosophie des sciences*, Paris, Quadrige/PUF, 1999.

LIPSCHUTZ, M. – RASMUSSEN, R.K., *Dictionary of African Historical Biography*, London, Heinemann, 1978.

LORIAUX, F. – MORIMONT, F., *Bibliographie historique du Zaïre à l'époque coloniale (1880-1960). Travaux publiés en 1960-1996*, (VELLUT, J.-L., dir.), vol. 14, Coll. Enquêtes et Documents d'Histoire africaine – Musée royal de l'Afrique centrale, Louvain-la-Neuve – Tervuren, 1996.

LUWEL, M., *Inventaire Papiers Jules Cornet, géologue (1865-1929)*, Inventaire des Archives Historiques, n° 1, M.R.A.C., Tervuren, 1961, pp. 1-3.

MARCUS, W., *Inventaire Papiers Gustave Vervloet. Major (1873-1953)*, Inventaire des Archives historiques, 4, Musée royal de l'Afrique centrale, Tervuren, 1967, pp. 5-39.

MAYR, E. – ASHLOCK, P.D., *Principles of systematic Zoology*, 2nd ed., McGraw-Hill, 1991.

MIDDELTON, J. (ed), *Encyclopedia of Africa South of the Sahara*, 4 vol., New York, Charles Scribner's Sons, 1997.

MONHEIM, Ch., *Congo-bibliographie*, Anvers, Librairie Veritas, 1942.

NICOLAÏ, H. – GOUROU, P. – MASHINI, D.M., *L'espace zaïrois. Hommes et milieux. Progrès de la connaissance de 1949 à 1993*, Coll. *Zaïre – Histoire et Société*, Institut Africain – L'Harmattan, Bruxelles – Paris, 1996.

ODUM, E.P., *Fundamentals of Ecology*, 3ème édit., Philadephia – London – Toronto, W.B. Saunders Company, 1971.

OVERMIER, J.A., *The history of Biology. A Selected, Annotated Bibliography*, New York – London, Garland Publishing, Inc., 1989.

PONTIE, G. – GAUD, M. (dir.), « L'environnement en Afrique », in *Afrique contemporaine*, n° 161 (n° spécial), 1992.

ROBYNS, W., « Les parcs nationaux et les Réserves du Congo belge et du Ruanda-Urundi », in *Atlas général du Congo*, n° 43, IRCB, Bruxelles, 1948.

SELLEY, J. A., *Conservation in Sub-Saharan Africa : An Introductory Bibliography for the Social Sciences*, Cambridge African Monographs 5, Cambridge, University Press, 1985.

TORT, P. (dir.), *Dictionnaire du darwinisme et de l'évolution*, Paris, PUF, 3 vol., 1996.

VAN DEN EECKHOUT, P. – VANTHEMSCHE, G. (eds), *Bronnen voor de studie van het hedendaagse België 19de – 20ste eeuw*, Brussel, Vubpress, 2001.

VANDEWOUDE, E., *Documents relatifs à l'ancien district du Kivu (1900-1922)*, Léopoldville, Archives du Congo Belge, Section Documentation, 1959.

VAN GRIEKEN-TAVERNIERS, M., *La colonisation belge en Afrique centrale. Guide des archives africaines du ministère des Affaires Etrangères, 1885-1962*, Bruxelles, 1981.

VAN SCHUYLENBERGH, P., *La mémoire des Belges en Afrique centrale. Inventaire des archives historiques privées du Musée royal de l'Afrique centrale de 1858 à nos jours*, Inventaire des Archives Historiques, vol. 8, Musée royal de l'Afrique centrale, Tervuren, 1997.

WAUTERS, A.-J., *Bibliographie du Congo 1880-1895*, Bruxelles, Administration du Mouvement Géographique, 1895.

WIENER, Ph. P. (ed), *Dictionary of the History of Ideas*, New York, Charles Scribner's Son, 1974

WILLIAMS, J.G., *A Field Guide to the National Parks of East Africa*, London, Collins, 1967.

WILSON, D. A., *A Student's Atlas of African History*, London, University of London Press Ltd, 1971.

WYATT, H.V. (ed), *Information Sources in the Life Sciences*, Coll. *Guides to Information Sources*, 4th ed., London – Melbourne – Munich – New Providence, Bowker Saur, 1997.

Sources officielles

Annuaire officiel du Ministère des Colonies, Bruxelles, S.A. Annuaires Lesigne, 1903-1960.

Annuaire statistique de la Belgique et du Congo Belge, Ministère de l'Intérieur, Bruxelles, Impr. A. Lesigne, 1912-{1959}.

Bulletin Officiel de l'Etat Indépendant du Congo, Bruxelles, Weissenbruch, 1885-1887 ; Hayez, 1888-1908.

Bulletin Officiel du Congo Belge, Bruxelles, Hayez, 1909-1922 ; Gand, Vanderpoorten & Co, 1923-1933 ; Dison-Verviers, Disonaise, 1934-1936 ; Bruxelles, Clarence Denis, 1937-1959.

Bulletin Administratif du Congo Belge, Bruxelles, Hayez, 1909-1959.

Congrès Colonial. Compte rendu des séances, Bruxelles, 1920-1956.

Documents parlementaires, Recueil des pièces imprimées par ordre de la Chambre des Représentants, Session 1893-1894.

Droits de Chasse dans les Colonies et la Conservation de la Faune Indigène (Les), Institut Colonial International, 10ème série, 3 vol., Bruxelles-Paris-Londres-Berlin-La Haye, 1911.

« General Act of the Brussels Conference relative to the African Slave Trade, signed at Brussels, July 2, 1890 », in *Treaty Series*, n° 7, London, Harrison & Sons, 1892.

Législation générale de l'Etat Indépendant du Congo, Bruxelles, Hayez, 1907.

LOUWERS, O., *Lois en vigueur dans l'Etat Indépendant du Congo*, Bruxelles, P. Weissenbruch, Bruxelles, 1905.

LOUWERS, O. – GRENADE, I., *Codes et Lois du Congo Belge*, M. Weissenbruch, Bruxelles, 1927.

LYCOPS, A., *Codes Congolais et Lois Usuelles en vigueur au Congo collationnés d'après les textes officiels et annotés*, Bruxelles, Vve F. Larcier, 1900.

Manuel du Voyageur et du Résident au Congo, 3 vol., Société d'Etudes Coloniales, Bruxelles, Weissenbruch, 1900.

Novelles (Les), Corpus Juris Belgici. Droit Colonial, t. I et IV, Edit. Ed. Picard, Bruxelles, 1931 et F. Larcier, Bruxelles, 1948.

PIRON, P. – DEVOS, J., *Codes et Lois du Congo Belge, t. III, Matières sociales et économiques*, 8ème édit., Bruxelles – Léopoldville, F. Larcier – Ed. Codes et Lois du Congo Belge, 1959.

Plan Décennal pour le développement économique et social du Congo Belge, 2 tomes, Edit. De Visscher, Bruxelles, 1949.

Plan Décennal pour le développement économique et social du Ruanda-Urundi, Edit. De Visscher, Bruxelles, 1951.

Quinze Codes (Les -). Codes Edmond Picard en concordance avec les Pandectes Belges, HENNEBICQ, L. (préf.), Bruxelles, Vve F. Larcier, 1926.

Rapport annuel sur l'Administration de la Colonie du Congo Belge, Chambre des Représentants, Bruxelles, 1909-1959.

Rapport annuel présenté par le Gouvernement belge au Conseil de la Société des Nations au sujet de l'administration du Ruanda-Urundi, ministère des Colonies, Bruxelles, 1921-1939.

Rapport annuel présenté par le Gouvernement belge à l'Assemblée générale des Nations-Unies, ministère des Colonies, Bruxelles, 1946-1961.

Recueil à l'usage des fonctionnaires et des agents du service territorial au Congo Belge, 5ème édit. Bruxelles, M. Weissenbruch, août 1930.

VAN GRIEKEN, M. (edit.), *Décrets de l'Etat Indépendant du Congo non publiés dans le Bulletin Officiel, Ière Partie (1886-1895)*, Tervuren, 1967.

Statistiques du Commerce Extérieur du Congo Belge et du Ruanda-Urundi, Ministère des Colonies, Office Colonial, Bruxelles, Goemaere, 1913-1958.

Sources documentaires, littéraires et de voyage et à vocation scientifique (1885-1960)

Contexte général

CATTIER, F., *Droit et administration de l'Etat Indépendant du Congo*, Bruxelles – Paris, Vve F. Larcier – A. Pedone, 1898.

CATTIER, F., *Etudes sur la situation de l'Etat Indépendant du Congo*, Bruxelles – Paris, Vve F. Larcier – A. Pedone, 1906.

DAYE, P., *Léopold II*, 21ème édit., Paris, A. Fayard et Cie, 1934.

GERARD, M.-L., « Documents de travail du roi Albert », in *Revue générale*, nov. 1951, n° 73, p. 6.

LEROY-BEAULIEU, P., *De la colonisation chez les peuples modernes*, 4ème édit., Paris, Guillaumin et Cie, 1891.

LIPPENS, M., *Notes sur le Gouvernement du Congo 1921-1922*, Gand, AD. Herckenrath, 1923.

PERIER, G.-D., *Petite histoire des Lettres Coloniales de Belgique*, Coll. Nationale, 2ème série, n° 13, Bruxelles, Office de Publicité, 1944.

WAUTERS, A.J., *L'Etat Indépendant du Congo*, Bruxelles, Librairie Falk Fils, 1899.

WAUTERS, A.-J., *Histoire politique du Congo Belge*, Bruxelles, P. Van Fleteren, 1911.

Expéditions, Chasse, domestication

ANDERSON, A., *Twenty-Five Years in a Wagon : Sport and Traval in South Africa*, Cape Town, 1974 (1ère edit. 1887).

ARNOT, F.D., *Garenganze; or, Seven Years's Pionner Mission work in Central Africa*, London, J.E. Hawkins, 1889.

AUGOUARD, P. (Mgr), *Vingt huit Années au Congo. Lettres de Mgr Augouard*, public. de l'auteur, Poitiers, s.d. {ca 1902}.

AUGOUARD, P. (Mgr), « Voyage au Stanley Pool », in *Les missions catholiques*, 1882, p. 141 et svtes.

BAILEY, H. (voir BULA N'ZAU)

BAILLEUL, L., *Les chasseurs d'ivoire*, Paris, Théodore Lefèvre, s.d. n.l.

BAKER, S.W. (Sir), *Ismailia. Récit d'une expédition dans l'Afrique centrale pour l'abolition de la traite des Noirs*, Paris, Librairie Hachette, 1875.

BAKER, S.W. (Sir), *The Nile Tributaries of Abyssinia and the Sword Hunters of the Hamram Arabs*, London, Macmillan & Co, 1867.

BAKER, S.W. (Sir), *The Albert N'Yanza, great basin of the Nile, and explorations of the Nile sources*, 2 vol., London, Macmillan & Co, 1867.

BALDWIN, W.C., *African Hunting and Adventure from Natal to the Zambezi 1852-1860*, London, Richard Bentley, 1863.

BARNS, T.A., *An African Eldorado. The Belgian Congo*, London, Methuen & Co. Ltd., 1926.

BARNS, T.A., *Tales of the Ivory Trade*, London, Mills & Boon Limited, 1923.

BARNS, T.A., *The Wonderland of the Eastern Congo. The Region of the Snow-Crowned Volcanoes - The Pygmies, the Giant Gorilla and the Okapi*, London-New York, G.P. Putnam's Sons, 1922.

BECKER, J., *La troisième expédition belge au pays noir*, Bruxelles, J. Lebègue et Cie, {1884}.

BECKER, J., *La vie en Afrique ou Trois ans dans l'Afrique centrale*, 2 tomes, Paris - Bruxelles, J. Lebègue & Cie, 1887.

« Bericht des Hauptamanns v. Beringe über eine Expedition nach Ruanda », in *Deutsches Kolonialblatt*, 1903, 14, p. 298.

BÖHM, R., *Von Zansibar zum Tanganjika. Briefe aus Ostafrika*, Leipzig, F.U. Brodhaus, 1888.

BOWDITCH, T.E., *Narrative of a Mission from Cape Coast to Ashanti*, London, 1819.

BULA N'ZAU (BAILEY H.), *Travel and adventures in the Congo Free State and its Big Game Shooting*, London, Chapman & Hall, Ltd., 1894.

BURBRIDGE, B., *Gorilla. Tracking and capturing the Ape-Man of Africa*, London – Bombay – Sydney, George G. Harrap & Co Ldt, 1928.

BURCHELL, W.J., *Travels in the interior of Southern Africa*, reprinted for 1822-1824 ed., 2 vol, London, The Batchworth Press, 1953.

BURROWS, G., *The Land of the Pigmies*, London, C. Arthur Pearson Limited, 1898.

BURTON, R.F., *The Lake regions of central Africa. A picture of exploration*, 2 vol., London, Longman, Green, Longman, and Roberts, 1860.

BURTON, R.F., *Two trips to Gorilla Land and the cataracts of the Congo*, 2 vol., London, Sampson Low, Marston, Low, and Searle, 1876.

CALMEYN, M., « La réglementation de la chasse au Congo », in *La Belgique maritime et coloniale*, 1er août 1909, p. 156-162.

CALMEYN, M., *Au Congo Belge. Chasses à l'Elephant - Les Indigènes - L'Administration*, Paris, Flammarion, 1912.

CAMBIER, E., *Rapport de l'excursion sur la route de Mpwapwa (Zanzibar, 30 mars 1878)*, Association Internationale Africaine, Bruxelles, 1879.

CAMPBELL, D., *Wanderings in Central Africa*, London, 1929.

« Cantines du chemin de fer (Les) », in *Le Congo Illustré*, 1892, p. 109.

CAPELLO, H.- IVENS, R., *De Benguella as Terras de Jacca*, 2 tomes, Imprensa Nacional, Lisboa, 1881.

CARTON de WIART, H., *Mes vacances au Congo*, Bruges, Desclée, 1923.

CASATI, G., *Dix années en Equatoria. Le retour d'Emin Pasha et l'expédition Stanley*, trad. De Hessem, L., Paris, Librairie de Firmin-Didot et Cie, 1892.

CHALTIN, L., « Le district de l'Aruwimi-Uele », in *Le Congo Illustré*, 1892, pp. 122-213.

« Chasse (La) », in *Le Congo Illustré*, 1893, pp. 194-195.

« Chasse et la faune dans la région des Cataractes (La) », in *La Belgique Coloniale*, 01/12/1901, p. 569.

CHAUDOIR, P., *Dans la Brousse du Kivu*, Bruxelles, Lebègue et Cie, 1919.

CHRISTY, C., *La grande chasse aux pays des Pygmées*, (Thevenin, R., trad.), Paris, Payot, 1952.

CLARK, J.L., « Pioneer Photography in Africa. A story ot the work of A. Raddyffe Dugmore in securing for America the earliest fine series of African wild game pictures », in *The American Museum Journal*, vol. XVI-3, march 1916, pp. 155-182.

« Commerce de l'ivoire (Le) », in *Mouvement Géographique*, 06/01/1895, col. 7-8 ; 12/01/1896, col. 16-18.

« Commerce de l'ivoire africain (Le) », in *L'Afrique explorée et civilisée*, Genève, août 1885.

« Commerce de l'ivoire d'après les dernières statistiques (Le) », in *Mouvement Géographique*, 27/01/1889, col. 7-8 ; 10/02/1889, col. 10-11.

COQUILHAT, C., *Sur le Haut-Congo*, Paris, J. Lebègue et Cie, 1888.

CUMMING, R.G., *Five Years of a Hunter's Life in the Far Interior of South Africa*, 2 vol., London, John Murray, 1851.

d'UZES (Duchesse), *Le voyage de mon fils au Congo*, Paris, E. Plon, Nourrit et Cie, 1894.

DALY, D., *Big Game Hunting and Adventure, 1897-1936*, London, 1937.

DALY, M., *La grande chasse en Afrique. Mémoire d'un chasseur professionnel*, trad. V. Forbin, Paris, Payot, 1947.

de BOUVEIGNES, O., *La légende héroïque des bêtes de la brousse*, Louvain, Edition de l'AUCAM, 1932.

DE DONCOURT, A.S., *Voyage de François Le Vaillant aux pays des grands et des petits Namaquois. L'Afrique australe à notre époque*, Lille-Paris, J. Lefort, édit., 1885.

de HEMPTINNE, P., *Sur les Pistes africaines. Récit du Raid Africain entrepris en 1932 par S.A. le Prince de Ligne, le comte Baudouin van der Burch, le comte René de Liederkerke et l'Auteur (mars-juin 1932)*, Bruxelles, Ed. Jean Vromans, 1934.

de LANDTSHEER, R., *Chasses au Congo. Buffles et Eléphants*, Lille-Paris-Bruges, Desclée-De Brouwer et Cie Edit., 1925.

de LIGNE, E. (Prince -), *Africa. L'évolution d'un continent vue des volcans du Kivu*, Bruxelles, Librairie Générale, 1961.

DELMONT, J., *De vangst van groot wild en van Olifanten. De grootste Europeesche dierenvanger vertelt zijn avonturen*, Antwerpen, J. Dupuis, Zonen en Co, {1935}.

de MARTRIN-DONOS, Ch., *Les Belges dans l'Afrique centrale. Voyages, aventures et découvertes d'après les documents et journaux des explorateurs*, 2 tomes, Bruxelles, P. Maes, éditeur-libraire, 1886.

de MONTPELLIER d'ANNEVOIE, M. (Dom), *Deux ans au Katanga. Notes et impressions*, Bruxelles-Lille-Paris, Desclée, De Brouwer et Cie, 1921.

DENNETT, R.E., *Seven Years among the Fjort, being an english trader's experiences it the Congo district*, London, Sampson Low, Marston, Searle & Rivington, 1887.

« Deutsch-ostafrikanischen Schutzgebieten (Aus dem). Aus der Berichten des Herrn v. Beringe über seine Reisen im Gebiet der Kirungavulkane », in *Mitteilungen Forschungsr. & Gelehrten aus den Deutschen Schutzgebieten*, 14, 1901, pp. 20-39.

de WAERSEGGER, L., « Note relative à la révision de la législation sur la chasse », in *Bulletin Agricole du Congo belge*, 1952, pp. 224-238.

De WOUTERS de BOUCHOUT, *Quarante-six années de brousse et de chasse en Afrique*, Bruxelles, Editions D.M.N., 1972.

DE WITTE, J., *Monseigneur Augouard. Sa Vie, Ses notes de voyage et sa correspondance*, Paris, Emile-Paul Frère, 1924.

DELCOMMUNE, A., *Vingt années de Vie africaine. Récits de Voyages, d'Aventures et d'Exploration au Congo Belge, 1874-1893*, 2 vol., Bruxelles, Vve Ferdinand Larcier, 1922.

« Domestication de l'éléphant d'Afrique (La) », in *La Belgique coloniale*, 21/11/1897, pp. 558-559.

« Domestication de l'éléphant d'Afrique (La) », in *Le Congo Illustré*, 24/04/1892, p. 74

« Domestication de l'éléphant en Afrique », in *Chasse et Pêche, Acclimatation, Elevage*, 15/11/1896, n°7, pp. 66-67.

DONNY, A. (dir.), *Manuel du Voyageur et du Résident au Congo*, Société belge d'Etudes Coloniales, Bruxelles, 1900.

DU CHAILLU, P., *Explorations and adventures in Equatorial Africa; with accounts of the manners and customs of the people, and of the chace of the* gorilla, *crocodile, leopard, elephant, hippopotamus, and other animals*, London, John Murray, 1861.

DUGMORE, A. Radclyffe, *Les Fauves d'Afrique photographiés chez eux*, Paris, Hachette, 1910.

DYBOWSKI, J., *Le Congo méconnu*, Paris, Librairie Hachette et Cie, 1912.

« Elfenbeinreichtum Afrikas (Der) », in *Ausland*, 1885, nr 5.

« Expédition Bia-Francqui (L'). Rapport du Dr Cornet, le Katanga », in *Mouvement Géographique*, 11/06/1893, col. 55 ; 11/06/1894, col. 1b-c et 2 a-b.

« Expédition Paul Le Marinel au Katanga (L'). Du camp de Lusambo chez Msiri », in *Mouvement Géographique*, 07/02/1892, col. 2 b.

FALLON, F., *L'éléphant africain*, Institut royal colonial belge, sect. Sc. Nat. et Méd., Mémoires, t. XIII-fasc. 2, Bruxelles, 1944.

« Fauves (Les) », in *Mouvement Géographique*, 06/06/1897, col. 275.

FOA, E., *La traversée de l'Afrique du Zambèze au Congo Français*, Paris, Plon-Nourrit et Cie, 1900.

FOA, E., *After Big Game in Central Africa. Records of a sportsman from August 1894 to November 1897, when crossing the dark continent from the mouth of the Zambesi to the French Congo*, translated from the French by F. Lees, London, Adam & Charles Black, 1899.

FOA, E., *Chasses aux grands fauves pendant la traversée du continent noir du Zambèze au Congo Français*, Paris, Plon – Nourrit, 1899.

FOA, E., *Du Cap au lac Nyassa*, in *Mouvement Géographique*, 25/09/1898, col. 482.

GASPART, A.W., « Elevons! Acclimatons! Domestiquons! L'acclimatation. Un facteur ignoré de l'expansion nationale », in *L'Expansion Belge*, sept. 1909.

GATTI, A., *Tam-Tams*, Paris, Payot, 1933.

GATTI, A., *Hidden Africa*, London, Hutchinson, 1933.

GATTI, A., *Great Mother Forest*, London, Holder Stoughton, 1936.

GEIL, W.E., *A Yankee in Pigmyland*, London, Hodder & Stoughton, 1905.

GENDARME, F., *Croquis congolais*, Bruxelles, Wellens-Pay, 1942.

GLAVE, E.J., *Six Years of Adventure in Congo-Land*, London, Sampson Low, Ldt, 1893.

HAGENBECK, K., *Von Tieren und Menschen. Erlebnisse und Erfahrungen*, Berlin – Charlottenburg, U. Haltern, 1909.

HANOLET, L., *Chasse et Pêche, Causeries du Mercredi*, Cercle Africain, Bruxelles, Impr. des Travaux Public, 1906, p. 42.

HANOLET, L., « La chasse au Congo », in *Bulletin de la Société d'Etudes Coloniales*, mai-juin 1895-3, p. 147.

HANOLET, L., « Notes sur la chasse au Congo », in *Bulletin de la Société d'Etudes Coloniales*, nov. 1904-11, p. 725.

HANSSENS, E., « Les premières explorations du Haut-Congo. Lettres inédites », in *Le Congo Illustré*, 1892, p. 30.

HINDE, S.L., *La chute de la domination des Arabes du Congo*, trad. Cp cdt Avaert, Société d'Etudes Coloniales, Bruxelles, Librairie européenne G. Muquardt, 1897.

« Ivoire (L') », in *Le Congo Illustré*, 1893, p. 42.

« Ivoire (L') », in *Mouvement Géograhique*, 17/10/1886, col. 88a.

« Ivoire, sa récolte et ses principaux marchés (L') », in *Mouvement Géographique*., 21/09/1884, col. 56.

« Ivoire (L'). Etat actuel de son trafic et de son industrie », in *Mouvement Géographique*, 14/11/1897, n°46, col. 547.

JAMESON, J., *The story of the rear column of the Emin Pasha Relief Expedition*, New York, United States Book Cie, 1890.

JEANNEST, C., *Quatre années au Congo*, Paris, 1883.

JOHNSON, M., « Camera Safaris », in « The complete book of African Hall », in *The American Museum of National History*, New York, 1936, p. 48.

JOHNSON, M., *Safari*, London, Harrap, 1930.

JOHNSON, M., *Congorilla*, London, Harrap, 1932.

JOHNSON, M., *Over African Jungles. The Record from Pen and Camera of a Glorious Adventure over the Big Game Country of Africa*, London, Harrap, 1935.

JOHNSTON, H., *The Uganda Protectorate. An attempt to give some description of the physical geography, botany, zoology, anthropology, languages and history of the territories under British protection in east central Africa, between the Congo Free State and the Rift Valley, and between the first degree of south latitutde and the fifth degree of north latitude*, 2 vol., London, Hutchinson & Co, 1904.

JOHNSTON, H. (Sir), *The River Congo, from its mouth to Bolobo ; with a general description of the Natural History and anthropology of its western bassin*, London, Sampson Low, Marston, Searle & Rivington, 1884.

JOHNSTON, H. (Sir), *The Story of my Life*, London, Chatto & Windus, 1923.

JOHNSTON, H. (Sir), *The Uganda Protectorate. An attempt to give some description of the physical geography, botany, zoology, anthropology, langages and history of the territories under British protection in East Central Africa*, London, Hutchinson & Co, 1904.

JUNKERS, W., *Reisen in Afrika 1875-1886*, 3 vol., Wien - Olmütz, Eduard Hölzel, 1891.

KANDT, R., *Caput Nili. Eine empfindsame Reise zu den Quellen des Nils*, 2 vol., Berlin, Dietrich Reimer, 1914.

KEARTON, Ch. - BARNES, J., *Through Central Africa from East to West*, London-New York-Toronto & Melbourne, Cassell & Co, 1915.

KERELS, H., *L'Eden noir. Récit de Voyage au Congo Belge*, Bruxelles, Les Editions de Belgique, 1939.

KERR, M., « The Upper Zambesi zone », in *Scottish Geographical Magazine*, 1886-2, pp. 385-402.

KUNZ, G.F., *Ivory and the elephant in art, in archaelogy, and in science*, The Belgian Congo Edition, New York, Doubleday, Page & Co, 1916.

LEPLAE, E., « La Domestication de l'Eléphant d'Afrique au Congo belge », in *Bulletin agricole du Congo Belge*, mars-décembre 1918, p. 37-38.

LEPLAE, E., *Les grands animaux de chasse du Congo Belge*, Ministère des Colonies, Bruxelles, 1925.

LIPPENS, L., « La photographie des Animaux sauvages au Congo », in *Bulletin du Cercle Zoologique Congolais*, XIV-3, 1937, p. 67.

LIPPENS, L., *Parmi les bêtes de la brousse. Instantanés*, Bruxelles, Raymond Dupriez, s.d. [1937].

LIVINGSTONE, D., *Dernier Journal, relatant ses explorations et découvertes de 1866 à 1873*, 2 vol., Paris, Librairie Hachette & Cie, 1876.

LIVINGSTONE, D., *Explorations dans l'intérieur de l'Afrique australe et voyages à travers le continent de Saint-Paul de Loanda à l'embouchure du Zambèze de 1840 à 1856*, trad. H. Loreau, 2ème édit., Paris, Hachette, 1873.

LUGARD, F.D., *The Rise of our East African Empire*, 2 vol., Edinburghs-London, William Blackwood & sons, 1903.

LYDEKKER, R. – BURLACE (eds), J.B., *Rowland Ward's Records of Big Game*, 7th ed., London, Rowland Ward, Ltd, 1914.

LYDEKKER, R., *The Game animals of Africa*, 2nd ed., London, Rowland Ward, Ltd, 1926.

MAISTRE, C., *A travers l'Afrique Centrale du Congo au Niger 1892-1893*, Paris, Librairie Hachette & Co, 1895.

Manuel du Voyageur et du Résident au Congo, Bruxelles, Société d'Etudes Coloniales, 1897.

MARCOSSON, I.F., *An African Adventure*, New York – London, John Lane, 1921.

MAURY, J., *Les régions voisines de la frontière orientale du Congo Belge du Tanganyka au lac Albert d'après les travaux des missions cartographiqques et géodésiques belges*, Conférence à la Société belge des Ingénieurs et des Industriels, 10 janviers 1912, Bruxelles, Impr. F. Van Buggenhoudt, 1912.

MECKLENBOURG, A.F., Duke of -, *In the heart of Africa*, (G.E. Maberly-Oppler, transl.), London - New York - Toronto – Melbourne, Cassell and Company Ldt, 1910.

MECKLENBURG, A.F. (Hezog zu -) *Ins Innerste Afrika. Bericht über den Verlauf der deutschen wissenschaftlichen Zentral-Afrika-Expedition 1907-1908*, Leipzig, Klinkhardt & Biermann, 1909.

MELLAND, F.H. - CHOLMELEY, E.H., *Through the Heart of Africa. Being an Account of a Journey on Bicycles and on Foot from Northern Rhodesia, past the Great Lakes, to Egypt, undertaken when proceeding home on leave in 1910*, London, Constable & Company Ltd., 1912.

MICHAUX, O., *Au Congo. Carnet de Campagne. Episodes et impressions de 1889 à 1897*, Namur, Librairie Dupagne-Counet, 1913.

NORDEN, H., *Fresh Tracks in the Belgian Congo, from the Uganda border to the mouth of the Congo*, London, H.F. & G. Witherby, 1924.

OFFERMANN, P., « La domestication de l'Eléphant d'Afrique », in *Encyclopédie du Congo Belge*, t. 2, Bruxelles, Ed. Bieleveld, s.d., pp. 449-468.

PECHUEL-LOESCHE, Dr., *Kongoland*, Iena, Herman Costenoble, 1887.

PESCATORE, M., *Chasses et voyages au Congo*, Paris, Edition de la « Revue Mondiale », 1932.

PETIT, M., *Dix années de chasses d'une jeune naturaliste au Congo*, Evreux, Imprim. De l'Eure, 1926.

PILETTE, A., *A travers l'Afrique équatoriale*, Bruxelles, O. Lamberty, 1914.

RADCLYFFE DUGMORE, A., *Les fauves d'Afrique photographiés chez eux*, Paris, Librairie Hachette et Cie, 1910.

READE, W., *The African Sketch-Book*, 2 vol., London, Smith, Elder & C°, 1873.

ROOSEVELT, Th., *African Game Trails. An account of the African Wanderings of an American Hunter-Naturalist*, Peter Capstick, Series Editor, reprint (originally published : New York, Scribner, 1910), New York, 1988.

ROELENS, Mgr, *Notre vieux Congo, 1891-1917. Souvenires du premier évêque du Congo Belge*, 2 vol., Namur, Grands Lacs, 1948.

« Ruwenzori (Au) », in *Mouvement Géographique*, 06/01/1901, col. 4-5.

SAINT-RONDET, M., « Le sport cynégétique, ressource coloniale », in *Bulletin de la Société d'Etudes coloniales*, mai 1910, pp. 404-407.

SCHILLINGS, C.B., *Mit Blitzlicht und Büchse. Neue Beobachtungen und Erlebnisse in der Wildnis inmitten der Tierwelt von Üquatorial-Ostafrika*, Leipzig, R. Voigltländer, 1905.

SCHWEINFURTH, G., *Au coeur de l'Afrique 1868-1871. Voyages et découvertes dans les régions inexplorées de l'Afrique* centrale, 2 vol., trad. H. Loreau, Paris, Hachette, 1875.

SELOUS, F.C., *Travel and Adventure in South-East Africa*, London, Rowland Ward and Co, Ldt, 1893.

SHARP, R.R., *En prospection au Katanga il y a cinquante ans*, Elisabethville, Imbelco, 1956.

SHARPE, A., « A Journey from the Shire River to Lake Mweru and the Upper Luapula », in *Geographical Journal*, London, 1893, 1, pp. 524-533.

SLOSSE, E., « Le chemin de fer du Congo. En avant avec la brigade d'études », in *Le Congo Illustré*, 1893, p. 54.

SOMMER, F., *Man and Beast in Africa*, London, Herbert Jenkins, 1953.

SPEKE, J.H., *Les sources du Nil. Journal de voyage* (trad. E.D. Forgues), 3ème édit., Paris, Hachette, 1881.

STANLEY, H.M., *How I found Livingstone. Travels, Adventures and Discoveries in Central Africa*, London, Marston Low, 1872.

STANLEY, H.M., *Comment j'ai retrouvé Livingstone. Voyages, aventures et découvertes dans le centre de l'Afrique*, Paris, Hachette, 1884.

STANLEY, H.M., *Through The Dark Continent or The Source of The Nil around The Great Lakes of Equatorial Africa and down The Livingstone River to The Atlantic Ocean*, London, Marston Low, 1878.

STANLEY, H.M., *The Congo and the Founding of its Free State*, 2 vol., London, Sampson Low, Marston, Searle, & Rivington, 1885.

STANLEY, H.M., *Cinq années au Congo, 1879-1884. Voyages - Explorations - Fondation de l'Etat Libre du Congo*, trad. G. Harry, 2ème édit., Bruxelles, Institut National de Géographie, (1885?).

STANLEY, H.M., *In Darkest Africa or the Quest rescue and Retreat of Emin Governor of Equtoria*, 2 vol., London, Sampson Low, Marston, Searle & Rivington, 1890.

STANLEY, H.M., *Dans les ténèbres de l'Afrique. Recherche, délivrance et retraite d'Emin Pacha*, 2 vol., Paris, Librairie Hachette & Cie, 1890.

STANLEY, H.M., *My dark Companions and their Strange Stories*, London, Sampson Low, Marston & Company, ltd, 1893.

STRICKLAND, D., *Through the Belgian Congo*, London, Hurst & Blackett, 1925.

STROOBANT, R., « Lettres de l'Ubangi », in *Mouvement Géographique*, 05/07/1896, col. 327-328.

STULHMANN, F., *Deutsch-Ostafrika ; mit Emin Pascha in Herz von Afrika. Ein Reisebericht mit Beiträge von Dr Emin Pascha, in seinem Auftrage geschildert*, Berlin, Dietrich Reimer, 1894.

THOMSON, J., *Au pays des Massaï. Voyage d'exploration à travers les montagnes neigeuses et volcaniques et les tribus étranges de l'Afrique équatoriale*, Paris, Librairie Hachette et Cie, 1886.

THOMSON, J., *To the Central African Lakes and back. The narrative of the Royal Geographical Society's East Central African Expedition, 1878-1880*, 2 vol., 2d ed., London, Frank Cass & Co Ltd, 1968.

THONNER, F., *Dans la grande forêt de l'Afrique centrale. Mon voyage au Congo et à la Mongala en 1896*, Bruxelles, Société belge de Librairie, 1899.

TUCKEY, J.K., *Narrative of an Expedition to explore the River Zaire Usually called the Congo in South Africa, in 1816*, London, John Murray, 1818.

VAN DEN KERCKHOVEN, G., « Historique du marché d'ivoire d'Anvers », in *Mouvement Géographique*, février 1898.

VAN KERCKHOVEN, G., « Le vieil ivoire et la chasse à l'éléphant au Congo », in *Mouvement Géographique*, 10/07/1898, n°28, col. 343-345.

VANDEVLIET, C., « L'exploration de l'Uele », in *Le Congo Illustré*, 1894, p. 122.

VERDICK, E., *Les premiers jours au Katanga (1890-1903)*, Elisabethville, Comité Spécial du Katanga, 1952.

VEREYCKEN, M., « La région des Cataractes », in *Le Congo Illustré*, pp. 154-146.

VERVLOET, G., *Aux sources du Nil. Dans la région des volcans, du lac Albert-Edouard et du Ruwenzori. Notice de Géographie descriptive et Aperçu ethnographique*, (Extrait du *Bulletin de la Société Royale Belge de Géographie-1910*), Bruxelles, A. Berqueman, 1911.

« Vieil ivoire et la chasse à l'éléphant au Congo (Le) », in *Mouvement Geographique*, 10/07/1898, col. 343.

« Volcans de Kirunga », in *Bulletin de la Société d'Etudes Coloniales*, juillet 1901-7, pp. 512-513.

Von GÖTZEN, G.A. (Graf-), *Durch Afrika von Ost nach West. Resultate unde Begebenheiten einer Reise von der Deutsch-Ostafrikanischen Küste bis zur Kongomündung in den Jahren 1893/94*, 2te Auflage, Berlin, Dietrich Reimer, 1899.

von WISSMANN, H., « La chasse en Afrique », in *Militar Wochenblatt*, n° 99, 1894.

von WISSMANN, H., *My second journey through Equatorial Africa from the Congo to the Zambezi in the Years 1886 and 1887*, transl. M.J.A. Bergmann, London, Chatto & Windus, 1891.

WALLER, H., *Dernier Journal du docteur David Livingstone relatant ses explorations et découvertes de 1866 à 1873*, trad. franç. H. Loreau, Paris, Librairie Hachette et Cie, 1876.

WALLER, H., *Récit de ses derniers moments rédigé d'après le rapport de ses fidèles serviteurs Chouma et Souzi*, trad. H. Loreau, 2 t., Paris, Hachette, 1876.

WAUTERS, A.J., « Les découvertes de M. Sharpe dans le bassin du Tanganyika et du Moero », in *Mouvement Géographique*, 12/07/1891, col. 3 a-b.

WAUTERS, A.-J., *Voyage au pays de l'ivoire*, Office de Publicité, Bruxelles, Anc. Etabliss. J. Lebègue & Cie, s.d.

WERNER, J.R., *A visit to Stanley's Rear-Guard at Major Barttelot's Camp on the Aruhwimi*, Edinburgh-London, William Blackwood ans sons, 1889.

WILMET, L., *L'appel de la brousse. Vingt-trois ans d'aventures congolaises*, Bruxelles-Anvers, Ed. « Discerner », 1948.

WILVERTH, E., « La chasse », in *Le Congo Illustré*, 1894, pp. 180-182.

Science, expéditions scientifiques, collections, musées

ADAMS, C., «The New Natural History-Ecology », in *The American Museum Journal*, vol. 17-7, november 1917, pp. 494-495.

AKELEY, C., « Gorillas-Real and Mythical », in *Natural History*, vol. XXIII-5, sept.-oct. 1923.

AKELEY, C., « Hunting the African Buffalo », in *The American Museum Journal*, vol. XV, april 1915, n°4, pp. 151-161.

AKELEY, C.E., « Elephant Hunting in Equatorial Africa », in *The American Museum Journal*, 12-2, February 1912, pp. 43-62.

AKELEY, C.E., *In Brightest Africa*, New York, Doubleday, Page & Cie, 1923.

AKELEY, C.E., « Martin Johnson and His Expedition to Lake Paradise », in *Natural History*, XXIV, may-june 1924, p. 288.

ALLEN, J.A., « The Okapi », in *The American Museum Journal*, vol. XI, march 1911, n°3, p. 73-74.

BAEYENS, J., *Les sols de l'Afrique centrale et spécialement du Congo belge, t. 1, le Bas-Congo*, Bruxelles, INEAC, 1938.

BRIART, P., « Les mollusques du Tanganyika », in *Mouvement Géographique*, 1896, col. 302.

« Buffle (Le) », in *La Belgique Coloniale*, 08/12/1895, p. 41.

CAMPUS, F., « La recherche scientifique et le Congo », in *Bulletin des séances de l'A.R.S.C.*, t. 25-5, 1954, pp. 1708-1730.

CAPRONNIER, J.B., « Listes des Lépidoptères capturés au Congo », in *Compte rendus de la Société d'Entomologie de Belgique*, 33, 1887, pp. 118-126.

CAPUS, G. - de ROCHEBRUNE, A.T., *Le guide du naturaliste préparateur et du voyageur scientifique*, Paris, Edit. J.B. Baillère & Fils, 1883.

110ème anniversaire de la Fondation des Usines Cockerill, 1817-1927, 1-2 octobre 1927.

CHAPIN, J., « Birds of the Belgian Congo, part I », in *Bulletin of American Museum of Natural History*, vol. LXV, New York, 1932, p. 16 et svtes.

CHEVALIER, A., *Revue de Botanique appliquée et d'Agriculture tropicale*, Paris, n° 138, février 1933, p. 170.

CHUN, C., *Aus den Tie en des Wetlmeeres, Schilderungen von der deutschen Tie see-Expedition*, Jena, 1900.

COART, E., « La section des Sciences Naturelles du Musée du Congo Belge », in *Revue Zoologique Africaine*, vol. I-1, avril 1911, pp. 1-2.

COCHETEUX, A., « Contribution à l'étude de l'anthropologie du Congo », in *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, vol. 8, 1889, pp. 75-97.

« Coléoptères (Les). Le Goliath royal », in *Le Congo Illustré*, 1892, vol. I, fasc.VII.

« Collections d'Arthropodes du Musée Royal d'Histoire Naturelle de Belgique (Les) », in *Premier Congrès International d'Entomologie*, Bruxelles, Hayez, 1912, pp. 204-205.

« Collections du Musée du Congo (Les)», in *La Belgique Coloniale*, 09/10/1898.

« Collections zoologiques de l'Ituri et du Haut-Uele », in *Congo*, avril-mai 1920, p. 131.

Compte rendu du Congrès national des Sciencæs, Fédération belge des Sociétés scientifiques (Bruxelles, 29 juin – 2 juillet 1930), Bruxelles, 1931.

Compte-rendu des actes de la Revue de la Société Belge de Géographie, n°1, août 1876-février 1877, pp. 5-6.

« Conférence des sols à Goma (La) », in *Bulletin Agricole du Congo Belge*, 1949.

Congo à l'Exposition Universelle d'Anvers 1894 (Le), Catalogue de la Section de l'E.I.C., Bruxelles, O. De Rycker et Cie, 1894.

« Congo (Le) belge et les Sciences (Le -) », in *Revue des questions scientifiques*, n° spécial illustré, Louvain – Paris, 1930.

Congrès Colonial National (Bruxelles, 18-20 décembre 1921), Compte rendu des séances, Bruxelles, A. Lesigne, 1921.

Congrès International Colonial, Compte-rendus. Exposition Internationale de Bruxelles 1897, Bruxelles, Impr. des Travaux Publics, 1897.

CORNET, J., « Le Tanganika est-il un « Relichten See » ? », in *Le Congo Illustré*, 1894, p. 111.

CREPIN, F., « Aperçu de l'histoire de la Botanique en Belgique », in *Guide du Botaniste*, Bruxelles, 1878.

« Crocodiles du Congo (Les) », in *Mouvement Géographique*, 15/11/1885, p. 95.

CZEKANOWSKI, J., « Anthropologisch-ethnographischen Arbeiten der Expedition für der Zeitraum vom 1. Juni 1907 bis 1. August, 1908 », in *Zeitschrift fur Ethnologie*, 1909, heft V.

DAMAS, H., *Recherches Hydrobiologiques dans les Lacs Kivu, Edouard et Ndalaga*, I.P.N.C.B., fasc. 1, Bruxelles, 1937.

DARTEVELLE, E. – SCHWETZ, J., *Contribution à l'étude de la faune malacologique des Grands Lacs Africains; 3ème étude sur la Faune malacologique du Lac Moëro, principalement d'après les récoltes de L. Stappers*, Mém. de l'I.R.S.C.B., Sect. Sc. Nat. et Méd., t. XIV-6, 1948, pp. 3-6.

DARWIN, Ch., *On the Origin of Species by Means of Natural Selection, or The Preservation of Favored Races in the Struggle of Life*, The world's classics, 11, Oxford, Milford, 1914 (reedit. 1859).

DARWIN, Ch., *A Naturalist's Voyage (Journal of Researches into the Natural History and Geology of the Countries visited during the Voyage of H.M.S. Beagle round the World)*, London, 1890 (first edit. 1845).

DAUTZENBERG, Ph., « Mollusques recueillis au Congo par M.E. Dupont entre l'embouchure du fleuve et le confluent du Kassai », in *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1890, pp. 556-579.

de GRUNNE, X. – HAUMAN, L. – BOURGEON, L. – MICHOT, P., *Vers les glaciers de l'Equateur. Le Ruwenzori. Mission scientifique belge 1932*, Bruxelles, R. Dupriez, 1937.

de HEINZELIN de BRAUCOURT, J., *Le fossé tectonique sous le parallèle d'Ishango*, fasc. 1, I.P.N.C.B., Bruxelles, 1955.

de LAMARCK, J.-B., *Philosophie zoologique*, (1ère édit. 1809), Paris, GF-Flammarion, 1994.

de SAVOIE, L.-A. (Prince de -), *Le Ruwenzori et les Hautes Cimes de l'Afrique centrale*, Paris, Plon-Nourrit & Cie, 1909.

DE SAEGER, H., *Exploration du Parc National de la Garamba. Introduction*, I.P.N.C.B., Bruxelles, 1954.

DE WILDEMAN, E., « Leo Errera », in *Annales de la Société Belge de Microscopie*, 28, 1907, p. 84.

DE WILDEMAN, E., *Sciences biologiques et colonisation*, Bruxelles, Castaigne, 1909.

DE WILDEMAN, E., *Intersexualité, unisexualité chez quelques phanérogames. Tendance vers la stérilité ou la fécondité. Apparition, disparition d'espèces*, Mémoires de l'Académie royale de Belgique, t. XV-1, 1936, pp. 161-162.

DE WITTE, G.-F., *Batraciens et Reptiles*, fasc. 33, I.P.N.C.B., Bruxelles, 1941.

DEWEVRE, A., « La récolte des produits végétaux au Congo. Recommandations aux voyageurs », in *Bulletin de la Société royale belge de Géographie*, 1895, pp. 36-37.

DEWEVRE, A., *Les plantes utiles du Congo*, Bruxelles, Lamertin, 1894.

DICKERSON, M.C., « In the Heart of Africa. The first published account of the Museum's Congo Expedition », in *The American Museum Journal*, vol. X-6, october 1910, pp. 147-170.

« Distribution géographique de l'éléphant en Afrique (La) », in *M.G.*, 25/08/1912, col. 474-475.

DOLLO, L., « Notes sur les Reptiles et les Batraciens recueillis par M. le capitaine Storms dans la région du Tanganyika », in *Bulletin du Musée d'Histoire naturelle de Belgique*, IV, 1886, pp. 151-160.

DUPONT, E., *Lettres sur le Congo. Récit d'un voyage scientifique entre l'embouchure du fleuve et le confluent du Kassaï*, Paris, C. Reinwald, 1889.

DUVIVIER, A., « Contributions à la faune entomologique de l'Afrique centrale. Note sur les coléoptères des vallées de l'Itimbiri-Rubi et de l'Uellé », in *Compte rendus de la Société d'Entomologie de Belgique*, 34, 1892, pp. 257-383.

« Etat du Congo et la Science (L') », in *La Belgique Coloniale*, 08/05/1898, p. 218.

F.B., « The development of the American Museum of Natural History », in *The American Museum Journal*, vol. II-6, june 1902, p. 53.

« Fauves (Les) », in *Mouvement Géographique*, 06/06/1897, col. 275.

FORSYTH MAJOR, C.I., « Encore sur l'okapi », in *La Belgique coloniale*, 30/11/1902, p. 568-570.

FRECHKOP, S., *Mammifères et oiseaux protégés au Congo Belge*, IPNCB, Bruxelles, 1936.

Gorillas in a Native Habitat. Report of the Joint Expedition of 1929-1930 of Yale University and Carnegie Institution of Washington for psychobiological study of mountains gorillas (Gorilla beringei) in Parc national Albert, Belgian Congo, Africa, Carnegie Inst., Washington, August 1932, n° 426, pp. 1-66.

« Grande faune du Katanga (La) », in *Bulletin du Cercle Zoologique Congolais*, 1929, VI-3, pp. 76-77

GREENE, D.S., « African Jungle », in *The American Museum Journal*, vol. 21-4, july-august 1921, p. 429.

GREGORY, W.K. – RAVEN, H.C., *In quest of Gorillas*, New Bedford, The Darwin Press, 1937.

GRIMARD, E., *Le Jardin d'Acclimatation. Le Tour du monde d'un naturaliste*, Bibliothèque d'Education et de Récréation, Paris, J. Hetzel et Cie, s.d. {ca 1880}.

GYLDENSTOLPE, N., « Among the Giant Volcanoes », in WILLIAM of SWEDEN (Prince), *Among Pigmies and Gorillas. With the Swedish zoological expedition to central Africa 1921*, Copenhague-Berlin-Christania, Gyldendal, 1923, p. 189 et svtes.

HAILEY, W.M., *An African Survey. A Study of problems arising in Africa South of Sahara*, London, Oxford University Press, 1938.

HARROY, J.-P., « Economie coloniale et recherche scientifique », in *Revue de l'Université de Bruxelles*, mai-juin 1950, tiré-à-part, pp. 8-9.

HARROY, J.-P., « Le Katanga et la gestion de ses ressources naturelles », in *Comptes rendus du Congrès Scientifique, Elisabethville 1950, 13-19 août*, vol. II-1, Commémoration du 50ème anniversaire du Comité Spécial du Katanga, Travaux de la Commission agricole, zootechnique et forestière, communication n° 56, pp. 25-35.

HEDIGER, H., *La capture des éléphants au Parc National de la Garamba*, Institut royal colonial belge, Bulletin des Séances, section Sc. Naturelles et Médicales, 18/02/1950, pp. 218-226.

HEDIGER, H., *Observations sur la psychologie animale dans les parcs nationaux du Congo Belge*, Exploration des Parcs Nationaux du Congo Belge, Mission H. Hediger – J. Verschuren (1948), fasc. 1, Bruxelles, I.P.N.C.B., 1951.

« Hippopotame (L') », in *La Belgique Coloniale*, 22/12/1895.

HOIER, R., *A travers plaines et volcans au Parc national Albert*, IPNCB, Bruxelles, 1950.

HOIER, R., *Contribution à l'étude de la morphologie du volcan Nyamuragira*, I.P.N.C.B., Bruxelles, 1939.

HOIER, R., *Mammifères du Parc national Albert*, Office de Publicité, Bruixelles, 1948.

HUBERT, E., « La faune des grands mammifères de la plaine de la Rwindi-Rutshuru (lac Edouard). Son évolution depuis sa protection totale », in *Exploration du Parc National Albert*, IPNCB, Bruxelles, 1947.

HUTEREAU, A., « Notes sur la vie familiale et juridique de quelques populations du Congo belge », in *Annales du Musée du Congo Belge, Sc. Humaines*, série IV, 1909.

« Increasing knowledge through exploration », in *Natural History*, XXX-4, sept-oct 1930, p. 334.

Introduction à l'écologie des Ongulés du Parc National Albert. Exploration Parc National Albert, Mission Bourlière et Verschuren, I.P.N.C.B., Bruxelles, 1960

JACQUES, V. – STORMS, E., *L'ethnographie de la partie orientale de l'Afrique équatoriale*, Bruxelles, 1886.

JACQUES, V., « Sur l'organisation d'un musée du Congo », in *Bulletin de la Société d'Anthropologie de Bruxelles*, 11, 1892, p. 176.

JEANNEL, R., *Au seuil de l'Antarctique. Croisière du Bougainville aux îles des Manchots et des Eléphants de mer*, Publication du Museum d'Histoire naturelle, n° 5, Paris, 1941.

JOHNSTON, H. (Sir), *The River Congo, from its mouth to Bolobo ; with a general description of the Natural History and anthropology of its western bassin*, London, Sampson Low, Marston, Searle & Rivington, 1884.

JOHNSTON, H. (Sir), *The Uganda Protectorate. An attempt to give some description of the physical geography, botany, zoology, anthropology, langages and history of the territories under British protection in East Central Africa*, 2 vol., London, Hutchinson & Co, 1904.

KIRSCHSTEIN, « Die Viruga-Vulkane, ihr geologischer Bau und ihre Berichtung zu Tektonik », in *Wissensch. Ergebnisse d. Deutschen Zentral-Afrika Exp., 1907-1908*, Bd. I, bl. 61-110.

LANG, H., « Exhibition of photographs of mammals at the American Museum », in *American Museum Journal*, vol. XXII-3, may-june 1922, p. 224.

LANG, H., « Report from the Congo Expedition », tiré de l'*Annual Report of the Congo Expedition*, in *American Museum Journal*, vol. XI-2, february 1911, pp. 44-48 et vol. XI-6, october 1911.

LANKASTER, R., « Okapia Johnstoni », in *Proceedings of the Zoological Society of London*, 1901, pp. 279-281; idem, sous le titre « Okapia, a new genus of giraffidae, from Central Africa », pp. 472-475.

LEBRUN, H., « Les Musées d'Histoire Naturelle aux Etats-Unis », in *Revue des Questions Scientifiques*, 20/04/1907.

LEBRUN, H., « A propos des Musées américains d'histoire naturelle », in *Science et Nature*, 13, 20/12/1907, p. 206-208.

LEBRUN, J., *La végétation de la plaine alluviale au Sud du lac Edouard*, fasc. 1, I.P.N.C.B., Bruxelles, 1947.

LEBRUN, J., *Les biologistes belges au Congo*, Bulletin de la Cl. Sciences, 5ème série, t. 47, Académie royale de Belgique, Bruxelles, 1961.

LEMAIRE, Ch., « La mouche tsétsé », in *La Belgique coloniale*, 07/04/1900, p. 61.

LEPLAE, E., « La question agricole », in *La Politique économique au Congo Belge. Rapport au Comité permanent du Congrès colonial*, Bruxelles, 1924, p. 177.

MASSART, J., « Le Jardin Botanique de Buitenzorg (Java) », in *La Belgique Coloniale*, 09/02/1896, pp. 68-69.

MASUI, Th., *Guide de la section de l'Etat Indépendant du Congo à l'exposition de Bruxelles-Tervuren en 1897*, LIEBRECHTS, Ch. (dir.), Bruxelles, Impr. Vve Monnom, 1897.

MECKLENBURG, A.F. (Hezog zu -) *Ins Innerste Afrika. Bericht über den Verlauf der deutschen wissenschaftlichen Zentral-Afrika-Expedition 1907-1908*, Leipzig, Klinkhardt & Biermann, 1909.

MOORE, E.D., *Scourge of Africa*, London, 1931.

« Mouche tsétsé (La) », in *L'Afrique explorée et civilisée. Journal mensuel*, 05/12/1881, p. 120.

« Musée du Congo à Tervuren (Le) », in *La Belgique Coloniale*, 1898-4, col. 105 b, 201b-202a.

« Nains du Congo (Les) », in *Le Congo Illustré*, 1892, p. 42.

« Nouveau musée d'histoire naturelle (Le) », in *Mouvement Géographique*, 26/07/1891, p. 72.

« Okapi (L') », in *La Belgique Coloniale*, 04/05/1902, pp. 209-210.

OSBORN, H.F., « Les collections réunies au Congo par l'expédition de l'American Museum of Natural History », in *Revue de Zoologie Africaine*, VII-2, 1er octobre 1919, pp. 193-196.

OSBORN, H.F., *The Origin and Evolution of Life*, 1917.

PAGES, A., *Un royaume hamite au centre de l'Afrique*, Institut royal colonial belge, Bruxelles, 1933.

PAGES, A., « Au Ruanda, sur les bords du lac Kivu, ethnologie, histoire et religions », in *Anthropos*, 1919-1920, XIV-XV – 2, pp. 944-967.

PAGES, A., « Au pays des volcans », in *Grands Lacs*, 4, 1953, pp. 33-43.

« Participation de l'E.I.C. à l'Exposition Internationale de Bruxelles, mai-novembre 1897 », in *Bulletin de la Société royale belge de Géographie*, 1897, p. 481.

PELSENEER, P., « Notes sur les Mollusques recueillis par M. le capitaine Storms dans la région du Tanganyika », in *Bulletin du Musée d'Histoire naturelle de Belgique*, IV, 1886, pp. .

PIRLOT, Ph. D., *Recensements de grands mammifères dans la plaine de la Luama*, Extrait du *Bulletin Agricole du Congo Belge*, vol. 47-2, 1956, pp. 341-366), Ministère des Colonies, Direction de l'Agriculture, des forêts et de l'élevage, Bruxelles, 1956.

RAVEN, H.C., « Gorilla : The greatest of all apes », in *Natural History*, XXXI-3, march-april 1931, pp. 231-242.

« Reptiles du Congo (Les) », in *Revue des Questions Scientifiques*, 1888, p. 335.

RITTER, W.M.E., « « Back to Nature » Scientifically as well as Emotionally », in *Natural History*, vol. XVII-6, october 1917, pp. 403-406.

ROBYNS, *Les territories biogéographiques du Parc National Albert*, IPNCB, Bruxelles, 1948.
ROOSEVELT, Th., *African Game Trails. An account of the African Wanderings of an American Hunter-Naturalist*, Peter Capstick, Series Editor, reprint (originally published : New York, Scribner, 1910), New York, 1988.

SCHALLER, G., *The mountain gorilla : Ecology and Behavior*, Chicago, University of Chicago Press, 1963.

SCHALLER, G., *The Year of the Gorilla*, Chicago, University of Chicago Press, 1964.

SCHOUTEDEN, H., « Insectes recueillis au Congo au cours du voyage de S.A.R. le Prince Albert de Belgique », in *Revue Zoologique Africaine*, II-1, 31/09/1912, pp. 63-68.

SCHOUTEDEN, H., « L'éléphant nain du Congo », in *Revue Zoologique Africaine*, vol. I, avril 1911, pp. 222-229.

SCHOUTEDEN, H., « L'éléphant nain du lac Léopold II », in *Revue de Zoologie Africaine*, III-2, 20/01/1914, p. 396.

SCHOUTEDEN, H., « Le rhinocéros blanc », in *Revue Zoologique Africaine*, vol. I, avril 1911, p. 120.

SCHOUTEDEN, H., « Lépidoptères récoltés au Congo Belge par Sa Majesté la Reine Elisabeth de Belgique », in *Revue de Zoologie Africaine*, XVII-4, 15/02/1930, pp. 381-382.

SCHOUTEDEN, H., « Quelques notes sur la faune congolaise », in *Le Congo belge et les Sciences*, n° spécial de la *Revue des Questions scientifiques*, Louvain-Paris, 1930, p. 302.

SCHOUTEDEN, H., « Vue d'ensemble sur la zoologie du Congo Belge », extrait du *Troisième rapport annuel de l'IRSAC*, Bruxelles, 1950.

SCHUBOTZ, H., « Zoologische Aufzeichnungen Emin's und seine Briefe an Dr. G. Hartlaub », in STUHLMANN, F., *Die Tagebücher von Dr Emin Pascha*, Band VI, Hamburg – Braunschweig, G. Westermann, 1921.

SCHUBOTZ, H., *Vorläufiger Bericht über die Reise und die zoologischen Ergebenissen der deutschen Zentralafrika-Expedition, 1907-1908*, Berliner Gezellschaft naturf. Freunde, n° 7, 1909.

SCHUMACHER, P., *Anthropometrische Aufnahmen bei den Kivu-Pygmäen*, fasc.1, Antwerpen, I.P.N.C.B., 1939.

SCHUMACHER, P., *Die Kivu-Pygmäen und ihre soziale Umwelt in Albert-Nationalpark*, fasc. 2, Antwerpen, 1943.

« Science et le Congo (La) », in *La Belgique Coloniale*, 02/10/1898, pp. 471-473.

SEVERIN, G., « A propos d'une note sur les musées américains », in *Annales de la Soc. Roy. Zool. et Malacol. de Belgique*, XLII, 1907, p. 256.

SHARPE, R.B., « The ornithological work of J.S. Jameson », in *Natural-History Appendix*, in JAMESON, J.S., *The Story of the Rear Column of the Emin Pasha Relief Expedition*, New York, United State Book Cie, 1890.

« Singes anthropomorphes du Congo (Les) », in *Le Congo Illustré*, 30/07/1893, vol. II, fasc. 16.

« Tervueren (À) », in *La Belgique Coloniale*, 29/08/1897, p. 410.

« The Gorilla », in *The African World*, 05/09/1931.

THYS, A., *Le Congo à l'Exposition d'Anvers. Etude jointe au Rapport de M.A. Geelhand, conseiller provincial à Anvers*, Anvers, Bellemans Fères, 1886.

TWIESSELMANN, F., *Les ossements humains du gîte mésolithique d'Ishango*, I.P.N.C.B., Bruxelles, 1958.

VAN STRAELEN, V., « Restauration des iguanodons », in *Revue scientifique – Revue rose illustrée*, 1937, p. 17.

VAN STRAELEN, V., *Résultats scientifiques du voyage aux Indes Orientales Néerlandaises de L.A.A.R.R. le Prince et la Princesse Léopold de Belgique*, 57 vol., Musée royal des Sciences naturelles de Belgique, Bruxelles, 1933.

VAN WINCXTENHOVEN, M., *Exposition universelle d'Anvers de 1894. Les colonies et l'Etat Indépendant du Congo. Rapport*, publié par le Commissariat Général du Gouvernement, Bruxelles, F. Hayez, 1895.

VERBEKE, J., *Mission d'Etude des Lacs Kivu, Edouard et Albert*, IPNCB, 1955.

VERHOOGEN, J., *Les éruptions 1938-1940 du volcan Nyamuragira*, I.P.N.C.B., Bruxelles, 1948.

« Vérité sur l'okapi (La) », in *Mouvement Géographique.*, 07/12/1902, col. 595.

VERSCHUREN, J., *Etude ecologique, systématique et biologique des cheiroptères du Parc National de la Garamba*, thèse de doctorat en Sciences zoologiques, Université catholique de Louvain, 1955.

« Voyage au Congo de S.A.R. le Prince Léopold de Belgique 1925 », in *Revue de Zoologie Africaine*, XVII-3, 15/10/1929, p. 4.

WALLACE, A.R., *Island Life*, London, Macmillan, 1880.

WANDOLLECK, B., *Zoologischer Anzeiger*, 30, 1907, p. 639.

WILVERTH, E., « Les poisons du Congo », in *Bulletin de la Société d'Etudes Coloniales*, 1897, pp. 335-370.

WORTHINGTON, E.B., *Science in Africa. A Review of scientific research relating tropical and southern Africa*, London, Oxford University Press, 1938.

YERKES, R.M. – YERKES, A., *The Great Apes*, New Haven, 1934.

YERKES, R.M., « The Mind of a gorilla », in *Genetic Psychology monographs*, Worcester, 1927.

Protection et conservation de la nature, parcs nationaux

ACHTEN, L., « La protection de la Faune au Kasai (Congo Belge) », in *Annales*, Comité belge pour la protection de la nature, t. 1, 1926, Bruxelles, pp. 26-29.

« Activités du Cercle Zoologique Congolais en Afrique Equatoriale », in *Bulltin du Cercle Zoologique Congolais*, II-2, 1925, pp. 110-111.

« Amis des éléphants (Les) », in *Mouvement Géographique*, 27/08/1899, col. 425-426.

« Appel au public », in *Bulletin de la Société d'Etudes Coloniales*, n°1, mars-avril 1894, p. 1.

BARBEY, A., « Le parc national suisse, son rôle, son organisation, son intérêt scientifique », in *Contribution à l'étude des réserves naturelles et des parcs nationaux*, Mémoires de la Société de Biogéographie, Paris, P. Lechevalier, 1937, p. 106.

BOMMER, Ch., *Conservation du caractère naturel des parcelles boisées ou incultes*, Rapport de la Commission Spéciale, Conseil Supérieur des Forêts, Bruxelles, 1902.

BOURDARIE, P., *L'éléphant d'Afrique. Mesures internationales de protection*, extrait du *Compte-rendu du Congrès International Colonial de Bruxelles 1897*, Bruxelles, Impr. Travaux Publics, 1898.

BRIDGES, C., *Les Réserves de Bêtes sauvages*, Paris, Payot, Bibliothèque Géographique, 1938.

BRONSART VON SCHELLENDORFF, F., *Wildschutz in Deutsch-Ostafrika*, Berlin, Julius Gittenfeld, s.d.

BRONSART VON SCHELLENDORFF, F., *Afrikanische Tierwelt VI, Erhaltung, Fang und Nutzbarmachung Afrikanischen Wildes*, Leipzig, E. Haberland, 1922.

BUTTIKOFER, J., *International Conference for the Protection of Nature*, Brunnen, 1947.

CARTON de WIART, H., « Pourquoi et comment défendre nos paysages », in *Revue Générale*, octobre 1905.

Comptes rendus du Premier Congrès International pour la Protection des Paysages, 17-20 octobre 1909, Paris, 1909.

Conférence Internationale pour la Protection de la Nature (Brunnen, 28 juin – 3 juillet 1947). Procès-verbaux, Résolutions et Rapports, J. BÜTTIKOFER (publ.), UIPN, Bâle, 1947.

de CARTIER de MARCHIENNE, E. (Baron -) « Akeley, the Conservationist », in *Natural History*, vol. 27-2, march-april 1927, pp. 115-116.

de CLERMONT, R., « Evolution et réglementation de la Protection de la Nature », in *Premier Congrès International pour la Protection de la Nature, Sites et Monuments naturels*, Paris, 31 mai-2 juin 1923, pp. 343-344.

de CLERMONT, R., « Evolution et réglementation de la Protection de la Nature », in *Deuxième Congrès International pour la Protection de la Nature*, Paris, 30 juin – 4 juillet 1931, pp. 340-349.

DEKEYSER, P.-L. – VILLIERS, A., *Les animaux protégés de l'Afrique noire*, Institut Français d'Afrique Noire, t. 5, Dakar, 1951.

Derniers refuges. Atlas des Réserves naturelles dans le monde, Amsterdam – Bruxelles, Elsevier - U.I.C.N., 1956.

DERSCHEID, J.-M., « Extermination des lamantins congolais », in *Bulletin du Cercle Zoologique Congolais*, III, 1926, pp. 29-31.

DERSCHEID, J.-M., « Historique de la découverte des volcans du Kivu », in *L'Expansion belge*, déc. 1927, p. 4.

DERSCHEID, J.-M., « L'âge d'or », in *Cercle Zoologique Congolais*, 1925, II-2, pp. 97-98.

DERSCHEID, J.-M., « La fondation du Comité Belge pour la Protection de la Nature », in *Annales*, Comité Belge pour la Protection de la Nature, t. 1, 1926, Bruxelles, pp. 5-6.

DERSCHEID, J.-M., *La protection de la nature en Belgique envisagée particulièrement au point de vue scientifique*, Congrès National des Sciences, s.d.n.l.

DERSCHEID, J.-M., « La protection de la nature en Belgique », in *Extraits des Procès-verbaux des séances. Sixième Assemblée général de l'Union Internationale des Sciences Biologiques*, Bruxelles, 10-12 juillet 1928, pp. 34-38.

DERSCHEID, J.-M., « La Protection de la Nature et la Recherche scientifique », in *L'essor économique belge. Expansion coloniale*, II, 1932, p. 498.

DERSCHEID, J.-M., *La protection scientifique de la nature*, Bruxelles, Henri Kumps, 1927.

DERSCHEID, J.-M., « Rapport sur la protection de la nature en Belgique », in *La protection de la nature et l'Union Internationale des Sciences Biologiques. Communications présentées aux assemblées générales de 1925, 1926, 1927 et 1928*, Office International pour la Protection de la Nature, Bruxelles, nov. 1929, p. 35.

DE SAEGER, H., « Le Parc National Albert. La plaine », in *Parcs Nationaux*, X-4, 1955.

DE SAEGER, H., « Les Parcs Nationaux du Congo Belge où la nature est menacée », in *Parcs Nationaux*, XI-4, 1956.

DE SAEGER, H., « Les Parcs Nationaux et la conservation de la Nature », in *Le Flambeau*, op. cit., p. 117.

DE SAEGER, H., « Où en est l'Institut des Parcs Nationaux du Congo et du Rwanda », in *Ardenne et Gaume* XVII-4, 1962.

DE SAEGER, H., « Que deviennent les Parcs nationaux du Congo et du Ruanda-Urundi ? » in *Ardenne et Gaume*, XVII-1, 1962.

DE SAEGER, H., « Victor Van Straelen et les Parcs Nationaux », in *Ardenne et Gaume*, IXI-2, 1964, pp. 47-53.

DE WILDEMAN, E., « Protection de la Nature, protection de l'Agriculture. Les problèmes qu'elles soulèvent »,
in *Bulletin des Séances*, Institut royal colonial belge, IV-2, 1932, pp. 386-428.

ESHUIS, W., « Protection of Wild Life in Netherlands Indies », in *Bull. Colonial Institute of Amsterdam*, t. II-4, 1939, pp. 291-307.

GASTHUYS, P., *Les Parcs Nationaux du Congo Belge* (Extrait du *Bulletin Agricole du Congo* Belge), Ministère des Colonies, Bruxelles, 1937.

GILLIARD, A., « Sur les Parcs Nationaux du Congo Belge et plus spécialement le Parc National de l'Upemba », in *Comptes rendus du Congrès Scientifique, Elisabethville 1950, 13-19 août*, vol. II-1, Commémoration du 50ème anniversaire du Comité Spécial du Katanga, Travaux de la Commission géographique et géologique, communication n° 123, pp. 231-249.

HAAGNER, A.K., *The Vanishing Game of South Africa. A Warning and an Appeal*, New York – Pretoria, 1922.

HARROY, J.-P., *Les parcs nationaux du Congo belge en 1939 et 1940*, Bruxelles, Ministère des Colonies, Dir. Gén. Agriculture, 1941.

HARROY, J.-P., « Le Katanga et la gestion de ses ressources naturelles », in *Comptes rendus du Congrès Scientifique, Elisabethville 1950, 13-19 août*, vol. II-1, Commémoration du 50ème anniversaire du Comité Spécial du Katanga, Travaux de la Commission agricole, zootechnique et forestière, communication n° 56, pp. 25-35.

HARROY, J.-P., *Afrique, Terre qui meurt. La dégradation des sols africains sous l'influence de la colonisation*, Bruxelles, Marcel Hayez, 1944.

HARROY, J.-P., « La nature se venge », in *Bulletin de l'Union des Femmes Coloniales*, n° 26, juillet 1949, pp. 3-5.

HARROY, J.-P., *Protégeons la nature, elle nous le rendra*, Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge, Bruxelles, 1946.

HASTINGS BRADLEY, M., « In Africa with Akeley », in *Natural History*, XXVII-2, march-april 1927, pp. 161-172.

HEDIGER, H., « La capture des elephants au Parc National de la Garamba », in *Bulletin des séances de l'I.R.C.B.*, 21-1, 1950, pp. 218-226.

HUMBERT, H., « La protection de la nature dans les pays intertropicaux et subtropicaux », in *Contribution à l'étude des réserves naturelles et des parcs nationaux*, Société de Biogéographie, Paris, 1937, pp. 179-180.

I.P.N.C.B., *Animaux protégés au Congo Belge et au Ruanda-Urundi*, 3ème édit., Bruxelles, 1947 et 4ème édit., Bruxelles, 1953.

I.P.N.C.B., *Recueil à l'usage des membres du personnel d'Afrique et spécialement des conservateurs de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge*, Bruxelles, 1944.

« Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge (L') », in *8ème Congrès International d'Agriculture tropicale et subtropicale*, Paris, 16-21 sept. 1937, p.71.

JOBE AKELEY, M., *Adventures in the African Jungle*, New York, Dodd, Mead & Co, 1930.

JOBE AKELEY, M., *Carl Akeley's Africa*, New York, Dodd, Mead & Co, 1929.

JOBE AKELEY, M., « In the Land of His Dream. The last chapter of Carl Akeley's 1926 African Expedition », in *Natural History*, XXVII-6, nov.-dec. 1927, pp. 525-527.

JOBE AKELEY, M., *Rumble of a distant Drum. A True Story of the African Hinterland*, New York, Dood, Mead & Co, 1949.

JOBE AKELEY, M.L., *The Wilderness lives again. Carl Akeley and the Great Adventure*, New York, Dodd, Mead & C°, 1944.

JOBE AKELEY, M.L., *Congo Eden {A comprehensive portrayal of the historical background and scientific aspects of the great game sanctuaries of the Belgian Congo with the story of a six months' pilgrimage throughout that most primitive region in the heart of the African continent}*, London, Victor Gollancz Ltd, 1951.

LANG, H., « The Vanishing Wild Life in Africa », in *Natural History*, XXIV-3, may-june 1924, pp. 313-327.

LECLERCQ, J., « Histoire de la Yellowstone National Park (La Terre des Merveilles) », in *Mouvement Géographique*, 13/12/1885, pp. 107-108.

LECOMTE, H., « Des réserves naturelles dans les Colonies françaises », in *Revue d'histoire naturelle*, X-8, août 1929.

LEFEBVRE, R., *Police des animaux sauvages 1948-1954*, (extrait du *Bulletin agricole du Congo Belge*, n° 46-3, 1955, pp. 609-629), Ministère des Colonies, Direction Agriculture, Bruxelles, 1955.

LEMOINE, P., « La protection de la Nature. Comment l'obtenir ? Réserves naturelles et Parcs d'Acclimatation », in *Comptes rendus de la Société de Biogéographie*, n° 79, 1933, p. 3.

MASSART, J., « Protection des forêts », in *La Belgique coloniale*, 22/03/1896, pp. 136-138.

MASSART, J., *Pour la protection de la Nature en Belgique*, Bruxelles, H. Lamertin, 1912.

MATAGNE, F., « Causes de l'appauvrissement et de l'altération de la Faune », Communications présentées à la Conférence, *Troisième Conférence Internationale...*, op. cit., pp. 244-265.

MAURICE, H.G., *Parle à la Terre. Conférence (Fondation Universitaire, 2 mai 1946)*, Bruxelle, Rue Montoyer, 1946.

Office International pour la Protection de la Nature (L'). Ses origines, son programme, son organisation, 1931.

OSBORN, H.F. – ANTHONY, H.E., « Can we save the Mammals ? », in *Natural History*, XXII-2, sept.-oct. 1922, pp. 389-405.

OSBORN, H.F., « La protection de la Grande Faune au Congo Belge », in *Bulletin du Cercle Zoologique Congolais*, III, 1926, pp. 37-41.

OSBORN, H.F., *Our Plundering Planet*, Boston, Little, Brown & Co, 1948.

OSBORN, H.F., « Preservation of the world's animal life », in *The American Museum Journal*, vol. 12-4, april 1912, p. 123.

Parc National Albert – Nationaal Park Albert, Bruxelles, Jean Vromans, 1934.

Parcs Nationaux du Congo Belge, Bruxelles, I.P.N.C.B. – Office National du Tourisme de Belgique, novembre 1938.

PETIT, G., « Protection de la Nature et question de définitions », in *Contributions à l'étude des Réserves naturelles et des Parcs Nationaux*, Société de Biogéographie, t. V, Paris, 1937, p. 9.

PITMAN, C.R.S., *A game warden takes stock*, London, James Nisbet & Co, 1942.

Premier Congrès International pour la Protection des Paysages, Paris, 1909.

« Pro Elephantibus », in *Mouvement Géographique*, 18/12/1898, col. 619-622.

« Protection de l'éléphant dans le Congo-Kasai (La) », in *Bulletin du Cercle Zoologique Congolais*, II-2, 1925, p. 48.

« Protection de l'éléphant (La) », in *La Belgique Coloniale*, 29/11/1896, pp. 578-579.

« Protection de la faune (La) », in *Bulletin du Cercle Zoologique Congolais*, 1926, III-3, p. 97.

« Protection de la faune africaine (La) », in *La Belgique Coloniale*, 03/06/1900, p. 257 (tiré d'un article de von WISSMANN paru dans le *Koloniale Zeitschrift*).

Protection de la Nature et l'Union Internationale des Sciences Biologiques. Communications présentées aux assemblées générales de 1925, 1926, 1927 et 1928, Office International pour la Protection de la nature, Bruxelles, novembre 1929.

« Protection des animaux en Afrique (La) », in *Mouvement Géographique.*, 14/10/1900, col. 498.

RAHIR, E., *Réserves naturelles à sauvegarder en Belgique*, Fédération nationale pour la défense de la nature, Bruxelles, Ed. du Touring-Club de Belgique, les Amis de la Commission Royale des Monuments et des Sites, les Amis de l'Amblève, 1931.

ROBYNS, *Les Parcs nationaux du Congo Belge*, (Extrait de la *Revue des Questions scientifiques*, mars 1937), Louvain, Fr. Ceuterick, 1937.

Ruanda-Urundi (Le -). Ses ressources naturelles, ses populations, Bruxelles, Les Naturalistes Belges, 1956.

SARASIN, P., « Introduction », in *Recueil des Procès-verbaux de la Conférence Internationale pour la Protection de la Nature*, Berne, 1913, pp. 33 et svtes.

SARASIN, P., « Ueber Weltnaturschutz », in *Verhandlungen VIII Int. Zool. Kongress zu Graz 1910*, 1912, p. 243.

SCHOENINCHEN, W., « Fragen des kolonialen Naturschutzes », in *Biologia Generalis*, bd. 16, 1942, pp. 140-141.

SHERWOOD, G.H., « Akeley, the Man », in *Natural History*, march-april 1927, 27-2, p. 131.

Special Publication of the American Committee for International Wild Life Protection, vol. 1, n°3, 1933.

TERNIER, L., « Le paysage et la protection de la flore et faune », in *Premier Congrès International pour la Protection des Paysages*, Paris, 1909.

TONDEUR, G., *La conservation du sol au Congo Belge* (Extrait du *Bulletin Agricole du Congo belge*, vol. 38-2, 1947, pp. 211-314), Ministère des Colonies, Publication de la Direction de l'Agriculture et de l'Elevage, Bruxelles, 1947.

Troisième Conférence Internationale sur la Protection de la Faune et de la Flore en Afrique, Conférence de Bukavu, Congo Belge, Bruxelles, Clarence Denis, 1953.

Union Internationale pour la Protection de la Nature créée à Fontainebleau le 5 octobre 1948, Bruxelles, M. Hayez, 1948.

VAN SACEGHEM, R., « La Protection de l'éléphant », in *Bulletin du Cercle Zoologique Congolais*, II-2, 1925, pp. 45-50 et pp. 141-143.

VAN STRAELEN, V., « Le concept de la réserve naturelle intégrale au Congo Belge », in *Bulletin des Séances de l'IRCB*, XIV-2, 1943, pp. 397-417.

VAN STRAELEN, V., « La protection de la nature. Sa nécessité et ses avantages », in *Les Parcs Nationaux et la protection de la nature*, I.P.N.C.B., Bruxelles, 1937.

VERSCHUREN, J., *Ma Vie. Sauver la Nature*, Sint-Martens-latem, Edit. de la Dyle, 2001.

VERSCHUREN, J., *Mourir pour les éléphants*, Bruxelles, Edit. L. Cuypers, 1968.

VOGT, W., *Road to Survival*, New York, William Sloane Associates, Inc., 1948.

WHEELER, W.M., *Carl Akeeley's Early Work and Environment*, in *Natural History*, vol. XXVII, march-april 1927, pp. 140-141.

Agriculture, questions foncières, économie

Appel du Kivu (L'-). Brochure documentaire à l'usage des nouveaux colons, Bukavu – Bruxelles, CNKi, s.d.

Avis du rapport du consul général de l'empire à Zanzibar, dans le *Deutsches Kolonialblatt* du 26/10/1897 et repris dans *La Belgique Coloniale*, 26/12/1897, p. 617-618.

BIEBUYCK, D. – DUFOUR, J., « Le régime foncier du Congo Belge. Etude ethnologique et juridique », in *Zaïre*, XII-4, 1958, pp. 365-382.

BOULAERT, RP E., *L'Etat Indépendant et les terres indigènes*, A.R.S.C., Mémoire de la Classe des Sciences morales et politiques, t. V, fasc. 4, Bruxelles, 1956.

Comité National du Kivu, *Vingt ans d'activité en matière de colonisation européenne 1928-1948*, s.l.n.d. {1948}.

Comité Spécial du Katanga, 1900-1950, Bruxelles, Ed. L. Cuypers, 1950.

Compagnie du Congo pour le Commerce et l'Industrie, *Exposition de photographies représentant des Vues et Types du Congo, Catalogue*, Bruxelles, Impr. L. Bourlard, 1890.

Congrès Colonial National (Bruxelles, 18-20 décembre 1921), Compte rendu des séances, Bruxelles, A. Lesigne, 1921.

Congrès International Colonial, Compte-rendus. Exposition Internationale de Bruxelles 1897, Bruxelles, Impr. des Travaux Publics, 1897.

de HAULLEVILLE, « De la nécessité d'une plus grande Belgique », in *Bulletin de la Société royale de Géographie d'Anvers*, t. 23, 1899, p. 432.

DE KONINK, J., « Le droit coutumier des Bahutu », in *Bulletin des Juridictions Indigènes du Droit Coutumier Congolais*, 4-9, 1936, pp. 209-220.

DE WILDEMAN, E., *Le Congo et ses produits végétaux. Conférence faite à la Société Belges des Ingénieurs et des Industriels, 22 mars 1911*, Bruxelles, Impr. A. Lesigne, 1911.

Essor économique belge (L'). Etudes documentaires sur l'armature économique de la Belgique à l'époque du Centenaire de l'Indépendance nationale, publiées sous le patronage du Gouvernement, 2 vol., Bruxelles, Ed. Louis Desmet-Verteneuil, 1932.

HEYSE, Th., *Domaine de l'Etat. Domaine public et domaine privé. Régime des Cessions et des Concessions de Terres* (Extrait des *Novelles*, 1er volume de *Droit Colonial*), Bruxelles, Edit. A. Puvrez, 1932.

HEYSE, Th., *Grandes lignes du régime des terres du Congo Belge et du Ruanda-Urundi et leurs applications (1940-1946)*, I.R.C.B., Mémoire de la Section des Sciences morales et politiques, t. XV, fasc. 1, Bruxelles, 1947.

HEYSE, Th. – LEONARD, H., *Régime des cessions et concessions de Terres et de Mines au Congo Belge*, Edit. R. Weverbergh, Bruxelles, 1929.

HUTEREAU, A., « Notes sur la vie familiale et juridique de quelques populations du Congo belge », in *Annales du Musée du Congo Belge, Sc. Humaines*, série IV, 1909.

LEPLAE, E., « La question agricole », in *La Politique économique au Congo Belge. Rapport au Comité permanent du Congrès colonial*, Bruxelles, 1924, p. 177.

LEPLAE, E., « La Grande Forêt Equatoriale Congolaise : son influence sur le régime des pluies ; défrichements nécessaire à la prospérité des indigènes », in *Congo. Revue générale de la Colonie belge*, t. 1, n° 5, mai 1937, 473-542.

LIPPENS, M., « Notre politique coloniale », in *Revue Economique Internationale*, février 1928, Bruxelles, Goemaere, p. 9.

Livre Blanc, 1936-1946, t. 1, Mémoire publié par le Secrétariat du Roi, Bruxelles, 1946.

MALENGREAU, G., « Propositions pour une solution du problème foncier », in *Zaïre*, n° 4, avril 1956, pp. 387-403.

MERLON, A., *Le Congo Producteur*, Bruxelles, H. Mommens, 1888.

PICARD, E., *Consultation sur les droits domaniaux de l'Etat Indépendant du Congo*, Bruxelles, Impr. Hayez, novembre 1892.

Plan Décennal pour le développement économique et social du Congo Belge, t. I, Bruxelles, Edit. De Visscher, 1949.

Plan Décennal pour le développement économique et social du Ruanda-Urundi, Bruxelles, Ed. De Visscher, 1951.

Rapport de la Commission d'Information instituée par S.M. le Roi Léopold III le 14 juillet 1946, Bruxelles, 1947.

TONDEUR, G., « La conservation du sol au Congo Belge » (extrait du *Bulletin Agricole du Congo belge*, vol. 38-2, 1947, pp. 211-314), Ministère des Colonies, Publication de la Direction de l'Agriculture et de l'Elevage, Bruxelles, 1947.
VAN DAELE, E., « L'Agriculture indigène dans la région de Beni-Lubero », in *Bulletin agricole du Congo Belge*, vol. XLVI-2, avril 1955, pp. 231-249.

VAN der KERKEN, *Rapport sur le régime des cessions et des concessions au Congo*, Congrès Colonial Belge, 6-7 févire 1926.

VAN EETVELDE, E., *Rapport au Roi-Souverain*, Bruxelles, 05/03/1895, in *Bulletin Officiel, Commerce de 1895. Statistiques*, mars 1896.

VANDERVELDE, E., *Les derniers jours de l'Etat du Congo. Journal de voyage (juillet-octobre 1908)*, Paris-Mons, Edit. de la Société Nouvelle, 1909.

VERBEKEN, E., *Msiri roi du Garenganze*, Bruxelles, L. Cuypers, 1956.

VERDICK, E., *Les premiers jours au Katanga (1890-1903)*, Elisabethville, Comité Spécial du Katanga, 1952.

von WISSMANN, H., « Mes appréciations sur les critiques de l'œuvre du Congo contenues dans la réplique de M. le Dr Peschuël-Loesche à M. Stanley », in *Mouvement Géographique*, 21/03/1886, col. 23c-24a.

WALTZ, H., *Das Konzessionswesen im Belgischen Kongo*, Veröffenlichungen des Reichs-Kolonialamts, nr 9, band I, Jena, Verlag Gustav Fischer, 1917.

WAUTERS, A.J., « Le commerce au Congo Belge », in *Mouvement Géographique*, 24/07/1892, pp. 61-62.

Travaux récents

Contexte général

AZIZA ETAMBALA, Z., « Lachen met de 'zwartjes'. Humoristische anekdotes uit Koloniale reisverhalen (1880-1945) », in BEYENS, M. – VERBERCKROES, J. (ed), *Humor met het verleden*, Alfred Cauchies Reeks, vol. 8, Leuven, Universitaire Pers, 2006.

BONTINCK, F., « Makiku, commerçant et chef des Besi Ngombe (vers 1875-1899) », in *Le centenaire de l'Etat Indépendant du Congo. Recueil d'Etudes*, ARSOM, Bruxelles, 1988, pp. 351-380.

BONTINCK, F., *L'autobiographie de Hamed ben Mohammed el-Murjebi Tippo Tip (ca 1840-1905)*, Mémoire de l'Académie royale des sciences d'Outre-mer, Cl. Sc. Morales et Politiques, XLII-4, Bruxelles, 1974.

BROC, N., « Les explorateurs français du XIXe siècle reconsidérés », in *Revue française d'histoire d'outre-mer*, t. 69, n° 256-257, pp. 237-273 et 323-359.

CALDER, A., « Livingstone, Self-Help and Scotland », in *David Livingstone and the Victorian Encounter with Africa*, National Portrait Gallery, London, 1996, p. 93.

CELL, J.W., *Hailey. A Study in British Imperialism, 1872-1969*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.

Centenaire de l'Etat Indépendant du Congo (Le -). Recueil d'études, ARSOM, Bruxelles, 1986.

CEULEMANS, P., *La question arabe et le Congo (1883-1892)*, Mémoire de l'Académie royale des Sciences coloniales, Cl. Sc. Morales et Politiques, t. XXII-1, Bruxelles, 1959.

CORNELIS, S. – MARECHAL, Ph. et alii, *H.M. Stanley. Explorateur au service du Roi*, MRAC, Tervuren, 1991.

Conférence de Géographie de 1876 (La). Recueil d'études, ARSOM, Bruxelles, 1976.

COQUERY-VIDROVITCH, C., *L'Afrique et les Africains au XIXè siècle. Mutations, révolutions, crises*, Paris, Armand Colin, 1999.

CURTIN, Ph. D., *The Image of Africa. British Ideas and Action, 1780-1850*, Madison, University of Wisconsin Press, 1964.

DE CLERCK, L., « Le régime foncier, le régime minier et le droit des biens », in LAMY, E. – DE CLERCK, L., *L'ordre juridique colonial belge en Afrique centrale. Recueil d'études*, ARSOM, Bruxelles, 2004, pp. 253-309.

DECRAENE, P., *Le Panafricanisme*, Paris, PUF, 1976.

DUCHESNE, A., « Héliopolis, création d'Edouard Empain en plein désert. Une page de la présence belge en Egypte », in *Africa-Tervuren*, 1976, XXII-2/3/4, p. 119.

FERRO, M., *Histoire des colonisations. Des conquêtes aux indépendances XIIIe-XXe siècle*, Paris, Seuil, 1994.

FORBES MUNRO, J., *Africa and the International Economy*, London, 1976.

Force publique de sa naissance à 1914 (La). Participation des militaires à l'histoire des premières années du Congo, I.R.C.B., Section Sc. Morales et Politiques, Mémoires, t. 27, Bruxelles, 1952.

Forminière, 1906-1956, Bruxelles, Ed. L. Cuypers, 1956.

GANN, L.H. – DUIGAN, P. (eds), *Colonialism in Africa (1870-1960)*, 2 vol., Cambridge, Cambridge University Press, 1969.

GANN, L.H. – DUIGAN, P. (eds), *The Economics of Colonialism*, in *Colonialism in Africa (1870-1960)*, vol. 4, Cambridge, Cambridge University Press, 1975.

HALEN, P., *Le Petit Belge avait vu grand. Une littérature coloniale*, Archives du Futur, Bruxelles, Editions Labor - Archives et Musée de la littérature, 1993.

HARROY, J.-P., *Rwanda. De la féodalité à la démocratie, 1955-1962*, Hayez, Bruxelles, 1984.

ILIFFE, J., *Africans. The History of a Continent*, African Studies Series 85, Cambridge, Cambridge University Press, 1995.

JANSSENS, E., *Histoire de la Force Publique*, Bruxelles, Ghesquière et Partners, 1979.

JANSSENS, G., « 1920 : Le Voyage au Brésil du Roi Albert et de la Reine Elisabeth », in STOLS, E. – BLEYS, R. (dir.), *Flandre et Amérique latine. 500 ans de confrontation et métissage*, Fonds Mercator, Anvers, 1993, pp. 309-321.

JANSSENS, P.G. – KIVITS, M., VUYLSTEKE, J. (dir.), *Médecine et hygiène en Afrique centrale de 1885 à nos jours*, 2 vol., Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, 1992.

JEAL, T., « David Livingstone : A Brief Biography Account », in *David Livingstone and the Victorian Encounter with Africa*, London, National Portrait Gallery, 1996, pp. 11-78.

JENTGEN, P., *Les frontières du Ruanda-Urundi et le régime international de tutelle*, A.R.S.C., Classe Sc. Morales et Politiques, Mémoires, Nvelle série, t. 13, fasc. 2, Bruxelles, 1957.

JEWSIEWICKI, B., "Rural Society and the Belgian Colonial Economy", in BIRMINGHAM, D. – MARTIN, P.M., *History of Central Africa*, t. 2, Londres – New York, Longman, 1983.

LAMY, E. – DE CLERCK, L. (eds), *L'ordre juridique colonial belge en Afrique centrale. Eléments d'histoire. Recueil d'études*, ARSOM, Bruxelles, 2004.

LEDERER, A., « Incident de frontière au Kivu », in THOVERON, G. – LEGROS, H., *Mélanges Pierre Salmon II. Histoire et ethnologies africaines, Civilisations*, 1993, 41, 1-2, pp. 415-426.

LEDERER, A., « L'impact de l'arrivée des européens sur les transports en Afrique centrale », in *Le centenaire de l'Etat Indépendant du Congo. Recueil d'études*, ARSOM, Bruxelles, 1988.

LEMARCHAND, R., *Political Awakening in the Belgian Congo*, Berkeley – Los Angeles, University of California Press, 1964.

LUGAN, B., « Les Pôles commerciaux du lac Kivu à la fin du XIXe siècle », in *Revue française d'histoire d'outre-mer*, t. 64, n° 235, 1977, pp. 176-202.

LUKENGU TSHIPANDA, *La révolte des Bena Lulua contre l'Etat au poste de Luluabourg-Malandji (1891-1909)*, Mémoire de licence en Histoire, UNAZA, Lubumbashi, 1972.

LUWEL, M. « Le plan d'action contre les esclavagistes dressé par l'explorateur Hermann von Wissmann », in *Africa-Tervuren*, t. XVI-3/4, 1970, p. 88.

LUWEL, M., *Sir Francis de Winton. Administrateur général du Congo 1884-1886*, Annales Sciences Historiques, 1, M.R.A.C, Tervuren, 1964, p. 27.

MARCHAL, J., *E.D. Morel contre Léopold II. L'histoire du Congo 1900-1910*, 2 vol., Paris, L'Harmattan, 1996.

MARECHAL, P., *De «Arabische» Campagne in het Maniema-gebied (1892-1894 situering binnen het kolonisatieproces in de onafhankelijke Kongo*, Annales, Historische Wetenschappen, vol. 18, Tervuren, Koninklijk Museum voor Midden-Afrika, 1992.

MATHIEU, P. – WILLAME, J.-C., *Conflits et guerres au Kivu et dans la région des Grands Lacs. Entre tensions locales et escalade régionale*, Cahiers Africains, n° 39-40, Institut Africain-CEDAF (Tervuren), Paris, L'Harmattan, 1999.

MAURICE, A., *Stanley. Lettres inédites*, Bruxelles, Office de Publicité, 1955.

MUMBANZA MWA BAWELE, « La politique locale africaine à la fin du XIXème siècle et la colonisation européenne. Une des faces africaines de la colonisation », in *Zaïre-Afrique*, n° 97, 1975, pp. 222-246.

MUMBANZA MWA BAWELE, « L'entre Zaïre-Ubangi à la veille de l'Etat Indépendant du Congo, 1877-1885 », in *Le centenaire de l'Etat Indépendant du Congo. Recueil d'études*, ARSOM, Bruxelles, 1988, pp. 381-422.

NDAYWEL è NZIEM, I., *Histoire du Zaïre. De l'héritage ancien à l'âge contemporain*, Louvain-la-Neuve, Duculot - Afrique Editions, 1997.

NDAYWEL è NZIEM, I., *Histoire générale du Congo. De l'héritage ancien à la République Démocratique*, Paris – Bruxelles, De Boeck et Larcier s.a., Dpt Duculot, Afrique Editions, 1998.

RENAULT, F., *Tippo-Tip, un potentat arabe en Afrique centrale au XIXème siècle*, Bibliothèque d'histoire d'outre-mer, nvlle série, Travaux, 5, Société française d'histoire d'outre-mer, Paris, L'Harmattan, 1987.

ROTBERG, R. I., *Africa and Its Explorers. Motives, Methods, and Impact*, Cambridge (Mass.), Harvard University Press, 1970.

Rwanda politique, documents présentés par F. NKUNDABAGENZI, Dossiers du CRISP, Bruxelles, 1961.

SALMON, P., « L'Etat Indépendant du Congo et la question arabe (1885-1892) », in *Le centenaire de l'Etat Indépendant du Congo, Recueil d'Etudes*, ARSOM, Bruxelles, 1988.

SALMON, P., *La carrière africaine de Harry Bombeeck, agent commercial (1896-1899)*, Coll. Histoire de l'Afrique, Les correspondances de *Civilisations*, U.L.B., Institut de Sociologie, Bruxelles, 1990.

SALMON, P., « Les Zande sous l'administration belge (1908-1960) », in Extraits des Comptes Rendus des *Séances de l'ARSOM*, Bruxelles, s.d.

SEVERIN, Th., *The African Adventure. Four hundred year of exploration*, London, Hamish Hamilton Ltd, 1973.

SHEPPERSON, G., *The Exploration of Africa in the 18th and 19th centuries*, University of Edinburgh, Centre of African Studies, 1971.

STENGERS, J., *Combien le Congo a-t-il coûté à la Belgique*, Mémoire de l'Académie des Sciences morales et politiques, Classe Sc. Morales et Politiques, t. XI-1, Bruxelles, 1957.

STENGERS, J., *Congo. Mythes et réalités. 100 ans d'histoire*, Paris – Louvain-la-Neuve, Duculot, 1989.

STENMANS, A. – REYNTJENS, Ph., *La pensée politique du gouverneur général Pétillon*, Mémoires de la Classe Sc. Morales et Politique t.51, fasc. 3, ARSOM, Bruxelles, 1993, pp. 9-10.

STOLS, E., « Belgische Aanwezigheid in de Modernisering van Latijns-Amerika, in Vlaanderen en Latijns-Amerika. 500 jaar confrontatie en métissage », in STOLS, E. – BLEYS, R. (redactie), Antwerpen, Mercatorfonds, 1993, pp. 229-241.

TOUSSAINT, Y., *Les barons Empain*, Paris, Fayard, 1996.

VANGROENWEGHE, D., *Du sang sur les lianes. Léopold II et son Congo*, Coll. Grands Documents, Bruxelles, D. Hatier, 1986.

VANHOVE, J., *Histoire du ministère des Colonies*, ARSOM, Classe Sc. morales et politiques, nouv. série, 35-3, Bruxelles, 1968.

VAN LOO, A., « Retour d'Egypte : Ernest Jaspar (1876-1940). D'Héliopolis à Hyderabad », in *Figures de l'orientalisme en architecture, Revue du Monde Musulman et de la Méditerrannée*, n° 73-74, 1994, 3-4, p. 355.

VAN SCHUYLENBERGH, P., « Découverte et vie des arts plastiques du bassin du Congo dans la Belgique des années 1920-1930 », in VAN SCHUYLENBERGH, P. – MORIMONT, F., *Rencontres artistiques Belgique-Congo 1920-1950*, Enquêtes et Documents d'Histoire africaine, vol. 12, U.C.L., Louvain-la-Neuve, 1995.

VANSINA, J., « Long-Distance Trade-Routes in Central Africa », in *Journal of African History*, vol. 3, n° 3, 1962, pp. 375-390.

VELLUT, J.-L., « La violence armée dans l'Etat Indépendant du Congo. Ténèbres et clartés dans l'histoire d'un Etat conquérant », in *Cultures et développement*, vol. XVI, 3-4, 1984, p. 673-688.

VELLUT, J.-L., « Résistances et espaces de liberté dans l'histoire coloniale du Zaïre : avant la marche de l'Indépendance (ca. 1876-1945) », in COQUERY-VIDROVITCH, C. - FOREST, A. - WEISS, W., *Rébellions-Révolution au Zaïre, 1963-1965*, t. 1, Paris, L'Harmattan, 1987, pp. 25-73.

VINTS, L., *Kongo made in Belgium. Beeld van een kolonie in film en propaganda*, Leuven, Kriak, 1984.

WESSELING, H.L., *Verdeel en heers. De deling van Afrika 1880-1914*, Amsterdam, Uitgeverij Bert Bakker, 1991.

WESSELING, H. L., *Imperialism and Colonialism. Essays on the History of European Expansion*, Contributions in Comparative Colonial Studies, Wesport – London, Greenwood Press, 1997.

WILLAME, J.-C., « Banyarwanda et Banyamulenge. Violence ethnique et gestion de l'identitaire au Kivu », in *Cahiers Africains*, n° 25, Bruxelles – Paris, Institut Africain – L'Harmattan, 1997.

Sciences, écologie

ACOT, P., *Histoire de l'Ecologie*, Coll. La Politique éclatée, Paris, Presses Universitaires de France, 1988.

ADAS, M., *Machine as the Measure of Men : Science, Technology, and Ideologies of Western Domination*, Ithaca, Cornell University Press, 1989.

ALLEN, R., « L'écodéveloppement en marche », in *Nouvelles de l'Ecodéveloppement*, 17, 1982.

BODON, L. (dir.), *Contributions à l'histoire des connaissances zoologiques*, Liège, Université de Liège, 1991.

BÖKÖNYI, S., « Archaeological problems and methods of recognizing domestication », in UCKO, P.J. –DIMBLEBY, J.W. (eds), *The domestication and exploitation of plants and animals*, Chicago, Aldine, 1969, p. 219.

BOURGUET, M.-N. - BONNEUIL, Ch., « De l'inventaire du monde à la mise en valeur du globe. Botanique et colonisation (fin XVIIe siècle – début XXe siècle) », n° spécial, *Revue française d'Histoire d'Outre-mer*, 1999, n° 322-323, p. 27.

BOURLIERE, F., « La mammalogie africaine », in *Le Flambeau*, n° spécial consacré à V. Van Straelen, mars-avril 1964, n°2, p. 124-125.

BRAMWELL, A., *Ecology in the 20th Century. A History*, New Haven – London, Yale University Press, 1989.

BRIDGES, R.C., « The R.G.S. and the African Exploration Fund 1876-1880 », in *The Geographical Journal*, vol. 129, 1963, pp. 25-35.

BRIEN, P., « Esquisse d'une Histoire de la Zoologie et de la Biologie animale en Belgique pendant le XIXe siècle et le début du XXe », in *Florilège des Sciences en Belgique pendant le XIXe siècle et le début du XXe*, Académie royale de Belgique, Classe Sciences, t. I, Bruxelles, 1968, pp. 751-797.

BUICAN, D., *L'évolution et les théories évolutionnistes*, Masson, 1997.

BURKE, J., « Rôle de la Belgique dans la lutte contre la maladie du sommeil », in JANSSENS, P.G. - KIVITS, M. - VUYLSTEKE, J. (dir.), *Médecine et Hygiène en Afrique centrale de 1885 à nos jours*, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, 1992, t. II, pp. 1489-1495.

CELL, J.W., *Hailey. A Study in British Imperialism, 1872-1969*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992.

CITTADINO, E., *Nature as the laboratory : Darwinian plant ecology in the German empire, 1880-1900*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.

CORNET, R.J., « Le centième anniversaire de la découverte du lac Tanganika (1858-1958) », extrait du *Bulletin de l'Académie royale des Sciences Coloniales*, t. 3-fasc. 7, Bruxelles, 1957.

CORNET, R.J., *Les phares verts*, Bruxelles, Edit. L. Cuypers, 1965.

CREPIN, F., « Aperçu de l'histoire de la Botanique en Belgique », in *Guide du Botaniste*, Bruxelles, 1878 (ancien mais toujours une référence).

CRUMLEY, C.L. (ed), *Historical Ecology. Cultural knowledge and changing landscapes*, School of American Research Press, Santa Fe, 1993.

DE BONT, R., « The creation of Prehistoric Man. Aimé Rutot and the Eolith Controversy, 1900-1920 », in *Isis. History of Science Society*, n° 94, 2003, pp. 604-630.

de HEINZELIN de BRAUCOURT, J., « Ishango », in *Scientific American*, 206-6, 1962, pp. 105-116.

DEBRUYNE, R. - VAN HOLT, A. et alii, « Status of the so-called African pygmy elephant », in *Biologies, Comptes Rendus de l'Académie des Sciences*, 326-7, 2003, pp. 687-697.

DESPY-MEYER, A., « Institutions et réseaux », in HALLEUX, R. – VANDERSMISSEN, J. et alii, *Histoire des Sciences en Belgique 1815-2000*, t. I, Bruxelles, Dexia Banque – La Renaissance du Livre, 2001, pp. 83-84.

DIGREGIO, M.A., *T.H. Huxley's Place in Natural Sciences*, New Haven, Yale University Press, 1984.

DRAYTON, R., « A l'école des Français : les sciences et le deuxième empire britannique (1780-1830) », in *Revue française d'histoire d'outre-mer*, 1999-86, n° 382-383, pp. 91-118.

DRAYTON, R., *Nature's Government. Science, Imperial Britain, and the 'Improvement' of the World*, New Haven – London, Yale University Press, 1999.

DROUIN, J.-M., « Histoire du concept d'écosystème », in GIORDAN, A., *Histoire de la biologie*, t. 1, Paris, Lavoisier, 1987, pp. 199-242.

DROUIN, J.-M., *L'écologie et son histoire. Réinventer la nature*, Champs, Paris, Flammarion, 1993.

ENDERS, A., « Theodore Roosevelt explorateur. Positivisme et mythe de la Frontière dans l'expedição científica Roosevelt-Rondon au Mato-Grosso et en Amazonie (1913-1914) », in *Revue française d'histoire d'outre-mer*, t. 85, 1998, n° 318, pp. 83-104.

ESSNER, C., « Some aspects of German Travellers' accounts from the second half of the 19th century », in *Paideuma. Mitteilungen zur Kulturkunde*, 33, 1987, pp. 197-205.

Expansion scientifique belge Outre-Mer (L'), I.B.E.R.S.O.M., Bruxelles, s.d.

GROESSENS, E., « De d'Omalius d'Halloy à la regionalisation de la Belgique. Deux cents ans de cartographie géologique », in *Archives Ouvertes en Sciences de l'homme et de la Société*, HAL-DHS-CNRS, s.d.

GROVES, C.P., *Primate Taxonomy*, Washington – London, Smithsonian Institution Press, 2001.

HAILEY, G.C.S.I., G.C.I.E., (Lord), *An African Survey. A Study of problems arising in Africa South of the Sahara*, London-New York-Toronto, Oxford University Press, 1938.

HALLEUX, R. - OPSOMER, C. et alii (dir. scient.), *Histoire des sciences en Belgique de l'Antiquité à 1815*, 2 vol., Bruxelles, Crédit Communal, 1998.

HALLEUX, R. – VANDERSMISSEN, J. et alii (dir. scient.), *Histoire des sciences en Belgique, 1815-2000*, 2 vol., Bruxelles, La Renaissance du Livre, 2001.

HALLEUX, R. – XHAYET, G., « La marche des idées », in HALLEUX, R. – VANDERSMISSEN, J. et alii (dir. scient.), *Histoire des sciences en Belgique 1815-2000*, t. 2, Tournai – Bruxelles, La Renaissance du Livre – Dexia Banque, , 2001, p. 15.

HEADRICK, D., *The Tentacles of Progres: Technology Transfer in the Age of Imperialim, 1850-1940*, Oxford, University Press, 1998.

HUGHES, J.D., *Ecology in Ancient Civilizations*, Albuquerque, University of New Mexico, 1975.

In memoriam. Hommage de l'Illustration Congolaise au grand Belge, au grand Colonial Emile Francqui 1963-1935, Bruxelles, Presses de la S.A.R., {1935).

LAGAE, J., « Sur la production du savoir et le rôle de la science dans le contexte colonial belge », in VELLUT, J.-L. et alii (dir. scient.), *La mémoire du Congo. Le temps colonial*, Snoeck – Musée royal de l'Afrique centrale, Gand – Tervuren, 2005, pp. 131-138.

LEBRUN, J., « Esquisse d'une histoire de la botanique et des botanistes belges pendant le XIXe siècle et le début du XXe », in *Florilège des Sciences en Belgique pendant le XIXe siècle et le début du XXe*, Académie royale de Belgique, Classe Sciences, t. I, Bruxelles, 1968, pp. 595-634.

LINDEMAN, R.L., « The Trophic-Dynamic Aspect of Ecology », in *Ecology*, n° 23, 1942, pp. 399-418.

Livre Blanc. Apport scientifique de la Belgique au développement de l'Afrique centrale, Académie royale des Sciences d'Outre-Mer, 3 tomes, Bruxelles, 1962-1963.

LUWEL, M., *Rapport sur le dossier: Organisation de l'exploration scientifique du Congo (1889-1894)*, Académie royale des Sciences coloniales, Bulletin des séances, nouvelle série, I-6, Bruxelles, 1955.

MACKENZIE, J. (edit.), *Imperialism and Popular Culture*, Manchester-New York, Manchester University Press, 1986.

MACLOED, R. (ed), *Science and the Colonial Enterprise*, in *Osiris*, Coll. History of Science Society, vol. 15, Cornell University, New York, 2000.

MANKIEWICZ, R., *L'histoire des mathématiques*, Paris, Seuil, 2001.

« Miscellanea zoologica H. Schouteden », in *Annales du Musée royal du Congo Belge, Sc. Zool.*, vol.1, Tervuren, 1954.

MORTELMANS, J., « Médecine vétérinaire au Congo et au Ruanda-Urundi de 1885 à 1962 », in *Vlaams Diergeneeskundig Tijdschrift*, n° 72, 2003, pp. 2-11.

ODUM, E.P., "The New Ecology", in *BioScience*, n° 14, 1964, pp. 14-16.

ODUM, E.P., "The Strategy of Ecosystem Development", in *Science*, t. 164, 1969, pp. 262-267.

OSBORNE, M., *Nature, the Exotic, and the Science of French Colonialism*, Bloomington, Indiana University Press, 1994.

OSBORNE, M., « The role of exotic animals in the scientific and political culture of nineteenth century France », in BODSON, L. (ed.), *Les Animaux domestiques dans les relations internationales*, Liège, Université de Liège, 1998, pp. 15-32.

OSBORNE, M., « The system of colonial gardens and the exploitation of French Algeria », in FITZGERALD (ed.), *Proceedings of the eighth Annual meeting of the French colonial historical society*, Lanham, University Press of America, 1985, pp. 160-168.

OSBORNE, M.A., « La Brebis égarée du Muséum : la Société zoologique d'acclimatation entre la guerre franco-prusienne et la Grande Guerre », in BLANCKAERT, C. et alii (eds), *Le Muséum au premier siècle de son histoire*, Paris, Editions du Muséum national d'Histoire naturelle, 1997, p. 125-155.

OSBORNE, M., « Acclimatizing the World : A History of the Paradigmatic Colonial Science », in MACLEOD, R. (ed.), *Nature and Empire. Science and the Colonial Enterprise*, in *Osiris. A research journal devoted to the history of science and its cultural influences*, vol. 15, New York, Cornell University, 2000, pp. 135-151.

PALLADINO, P. – WORBOY, M., "Science and Imperialism", in *Isis*, n° 84, 1993, pp. 91-102.

PETITJEAN, P. – JAMI, C. – MOULIN, M.-M., *Sciences and Empires*, Dordrecht, Kluwer Academic Publishers, 1992.

PLESTER, V. – HUYLENBROUCK, D., « The Ishango Artifact : the Missing Base 12 Link », in *Forma*, 14-4, 1999, pp. 339-346.

QUINTART, M., « L'Institut royal des Sciences naturelles de Belgique », in BALTHASAR, H. – STENGERS, J. (ed), *Dynastie et culture en Belgique*, Fonds Mercator, Anvers, 1990, pp. 325-330.

RANIERI, L., *Emile Francqui ou l'intelligence créatrice, 1863-1935*, Paris, 1985.

RANIERI, L., « Le Fonds National pour la recherche scientifique », in *La dynastie et la culture en Belgique*, Anvers, 1990, p. 371.

REGAL, B., *Henry Fairfield Osborn : Race and the Search for the Origins of Man*, Ashgate Publishing Company, 2002.

SCHMITZ, *La vie d'une institution scientifique. L'institut royal des Sciences naturelles de Belgique. Sa genèse, son développement et son avenir*, 3 tomes reliés, {Bruxelles}, 1964.

SEBEOK, Th.A., *The Swiss Pioneer in Nonverbal Communication Studies : Heini Heidiger (1908-1992)*, Language, Media and Education Studies, Ottawa – Toronto, Legas, 2001.

SELLARS, R.W., « Science or Scenery? A conflict of values in the National Parks », in *Wilderness*, summer 1989, p. 28-39.

SIBEUD, E., *Une science impériale pour l'Afrique. La construction des savoirs africanistes en France 1878 – 1930*, Paris, Edit. Ecole des Hautes Etudes en Sciences Sociales, 2002.

THEODORIDES, J. – PETIT, G., *Histoire de la Zoologie des origines à Linné*, Histoire des la pensée, vol. 8, Ecole Pratique des Hautes Etudes, Sorbonne, Paris, 1962.

TILLEY, H., *Africa as a 'living laboratory' : African Research Survey and the British Colonial Empire : consolidating environmental, medical, and anthropological debates, 1920-1940*, Oxford, Oxford University Press, 2001.

« Trypanosomiases africaines (Les) », in JANSSENS, P.G. – KIVITS, M. – VUYLSTEKE, J. (dir.), *Médecine et hygiène en Afrique centrale de 1885 à nos jours*, t. II, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, p. 1452.

VAN DEN BERGHE, L., « La recherche scientifique », in *Livre Blanc. Apport scientifique de la Belgique au développement de l'Afrique centrale*, t. I, ARSOM, Bruxelles, 1962, pp. 11-36.

VAN HOOF, L., « La maladie du sommeil dans la vallée de la Semliki (Congo Belge), Rapport final de la Société des Nations, Commission Internationale de la Trypanosomiase Humaine », Genève, 1928, pp. 329-345, in BURKE, J., *Trypanosomiases*, in JANSSENS, P.G. - KIVITS, M. - VUYLSTEKE, J., *Médecine et Hygiène en Afrique centrale de 1885 à nos jours*, vol. II, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, 1992, p. 1423.

VANDERSMISSEN, J., « Les sciences d'outre-mer », in HALLEUX, R. – VANDERSMISSEN, J. et alii (dir. scient.), *Histoire des sciences en Belgique, 1815-2000*, t. 1, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 2001, pp. 235-265.

VANPAEMEL, G., « La révolution darwinienne », in HALLEUX, R. – VANDERSMISSEN, J. et alii (dir. scient.), *Histoire des sciences en Belgique, 1815-2000*, t. 1, Bruxelles, La Renaissance du Livre, 2001, pp. 265.

VELLUT, J.-L.., « La médecine européenne dans l'Etat Indépendant du Congo (1885-1908) », in JANSSENS, P.G. – KIVITS, M. – VUYLSTEKE, J., *Médecine et hygiène en Afrique centrale de 1885 à nos jours*, vol. I, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, 1992, p. 79.

VERSCHUREN, J., *Exploration du Parc National des Virunga. Les habitats et la grande faune : évolution et situation récente*, 2ème série, fasc. 29, Fondatioin pour favoriser les recherches scientifiques en Afrique, Bruxelles, 1993.

WORTHINGTON, E.B., *Connaissance scientifique de l'Afrique*, Paris, Berger-Levrault, 1960.

WORTHINGTON, E.B., *The Ecological Century. A personal appaisal*, Oxford, Clarendon Press, 1983.

Musées, collections, zoos, représentations

ADRIAENSSENS, W., « Philippe Wolfers en de renaissance van de ivoorsnijkunst in België », in *Bulletin des Musées Royaux d'Art et d'Histoire*, t. 71, 2000, pp. 89-186.

BAETENS, R., *Le chant du paradis. Le Zoo d'Anvers a 150 ans*, Tielt, Lannoo, 1993.

BANCEL, N. – BLANCHARD, P. et alii (dir.), *Zoos humains. De la vénus hottentote aux reality shows*, Paris, Edit. La Découverte, 2002.

BARATAY, E. – HARDOIN-FUGIER, E., *Zoos. Histoire des jardins zoologiques en Occident (XVIe-XXe siècle)*, sér. Ecologie et Société, Paris, Ed. La Découverte, 1998.

BLANCKAERT, C. – COHEN, C., et alii (Coord.), *Le Muséum au premier siècle de son histoire*, Paris, Editions du Muséum national d'Histoire naturelle, 1997.

BODRY-SANDERS, P., *African Obsession. The Life and Legacy of Carl Akeley*, revised 2nd ed., Jacksonville, Batax Museum Publishing, 1998.

BOMPUKU EYENGA-CORNELIS, S., « Capteurs d'images : dessinateurs, peintres et aquarellistes amateurs au Congo (1880-1908) », in GUISSET, J. (dir.), *Le Congo et l'art belge 1880-1960*, Tournai, La Renaissance du Livre, 2003, pp. 79-81.

BONNEUIL, Ch., « Le Muséum national d'histoire naturelle et l'expansion coloniale de la Troisième République (1870-1914) », in *Revue française d'histoire d'outre-mer*, t. 86, n° 322-323, 1999, pp. 143-169.

BRUNEEL-HYE DE CROM, M., « L'exposition de Tervuren et l'Art Nouveau », in LUWEL, M. – BRUNEEL-HYE DE CROM, M., *Tervuren 1897*, Musée royal de l'Afrique centrale, Tervuren, 1967.

COE, B., *The Birth of Photography*, New York, Praeger, 1976.

COOMBES, A.E., *Reinventing Africa. Museums, Material Culture and Popular Imagination*, New Haven – London, Yale University Press, 1994.

CORBEY, R., « Inventaire et surveillance : l'appropriation de la nature à travers l'histoire naturelle », in BLANCKAERT, C. et alii (coord.), *Le Muséum au premier siècle de son histoire*, Paris, Editions du Muséum national d'Histoire naturelle, 1997, pp. 541-557.

CORBEY, R., « Vitrines ethnographiques : le récit et le regard », in BANCEL, N. – BLANCHARD, P. et alii (dir.), *Zoos humains...*, pp. 92-93.

CORBEY, R., « Ethnographic Showcases, 1870-1930 », in *Cultural Anthropology*, 8-3, 1993, pp. 338-369.

CORNELIS, S., « Le colonisateur satisfait, ou le Congo représenté en Belgique (1897-1958) », in VELLUT, J.-L.(dir.), *La mémoire du Congo. Le temps colonial*, Musée royal de l'Afrique Centrale – Edit. Snoeck, Tervuren – Gand, 2005, p. 159-160.

COUTTENIER, M., *Congo tentoongesteld. Een geschiedenis van de Belgische antropologie en het museum van Tervuren (1882-1925)*, Leuven, Acco, 2005.

DE BOECK, F., « Beeld, tegenbeeld, evenbeeld. Exotisme, fotografie en antropologie in de (post-)koloniale ontmoeting in Afrika », in BAETENS, J. (ed.), *Exotisme*, Cultureel Centrum Leuven – Institut voor Culturele Studies, Leuven, 1997, pp. 9-18.

DEROO, E., « Le cinéma gardien du zoo », in BANCEL, N. – BLANCHARD, P. et alii (dir.), *Zoos humains...*, op. cit., p. 386.

EDWARD, E., « La photographie ou la construction de l'image de l'Autre », in BANCEL, N. – BLANCHARD, P. et alii (dir.), *Zoos humains. De la vénus hottentote aux reality shows*, Paris, Edit. La Découverte, 2002.

JEWSIEWCKI, B., « Le primitivisme, le post-colonialisme, les antiquités « nègres » et la question nationale », in *Cahiers d'Etudes africaines*, n°121-122, t. 31, 1991, pp. 191-213.

KOHLSTEDT, S.G., « Essay Review. Museums : Revisiting Sites in the History of the Natural Sciences », in *Journal of the history of biology*, 28, 1995, pp. 151-166.

LUWEL, M. – BRUNEEL-HYE DE CROM, M., *Tervueren 1897*, Musée royal de l'Afrique centrale, Tervuren, 1967.

LUWEL, M., « Een voorontwerp van een Congomuseum uit het jaar 1896 », in *Africa-Tervuren*, n° 12, ¾, 1966, p. 64.

LUWEL, M., « Histoire du Musée royal du Congo Belge à Tervuren », in *Congo-Tervuren*, n° IV-2, 1960, p. 30.

POMIAN, K., *Collectionneurs, amateurs et curieux. Paris, Venise : XVIe-XVIIIe siècles*, Paris, Gallimard, 1987.
ROBERT-JONES-POPELIER, F., « De Konijnklijke Musea voor Schone Kunsten van België », in BALTHASAR, H. – STENGERS, J., op. cit., pp. 307-314.

SCHILDKROUT, E. – KEIM, C. (eds), *The Scramble for art in Central Africa*, Cambridge, Cambridge University Press, 1998.

SONTAG, S., *On Photography*, New York, Dell, 1973.

THYS VAN DEN AUDENAERDE, D., « Le département de Zoologie africaine. Origine et évolution », in *Africa Museum Tervuren 1898-1998*, MRAC, Tervuren, 1998, p. 130.

TRONCALE, A., The Field Photographs of Herbert Lang from the American Museum Congo Expedition, 1909-1915, American Museum Congo Expedition, AMNH Digital Library, AMNH, New York, 2002.

Van Museum tot Instituut, 150 jaar Natuurwetenschappen, Koninklijk Belgisch Instituut voor Natuurwetenschappen, Brussel, Erasmus, 1996.

VENER BRADFORD, Ph. – BLUME, H., *The Pygmy in The Zoo*, New York, Delta Books, 1992.

WASTIAU, B., *Un essai sur la 'vie sociale' des chefs-d'oeuvre du musée de Tervuren*, Exposition ExitCongoMuseum, MRAC, Tervuren, 2000.

WYNANTS, M., *Des ducs de Brabants aux villages congolais. Tervuren et l'Exposition Coloniale de 1897*, MRAC, Tervuren, 1997.

WYNANTS, M., « Les statues chryséléphantines au Musée de Tervuren », in GUISSET, J. (dir. scient.), *Le Congo et l'Art Belge 1880-1960*, Tournai, La Renaissance du Livre, p.140-155.

Chasse, commerce, ivoire

ALPERS, E.A., *Ivory and Slaves in East Central Africa. Changing Patterns of International Trade to the Later Nineteenth Century*, London, Heinemann, 1975.

BEACHEY, E.W., « The East African Ivory trade in the nineteenth century », in *Journal of African History*, 1967, vol. 8, pp. 269-290.

BEACHEY, R.W., « The arms trade in East Africa in the late ninteenth century », in *Journal of African History*, III-3, 1962, p. 457.

BEINART, W., « Empire, Hunting and Ecological Change in Southern and Central Africa », in *Past and Present*, n° 128, 1990, pp. 162-186.

BLANCOU, L., *Géographie cynégétique du monde*, Paris, PUF – Que sais-je?, 1959.

DUBRUNFAUT, P., *Introduction à l'étude des armes à feu de traite en Afrique à la veille de la colonisation européenne*, Exposition du Crédit Communal (Galerie du Crédit Communal, Bruxelles, 18/12/1992-28/02/1993), Bruxelles, 1992, pp. 134-135.

EDMOND-BLANC, F., « La chasse en Afrique », in *Histoire mondiale de la chasse* (A. de SOLAGES, réal.), Paris, Hachette, 1970.

ELLIS, J., *The social history of the Machine Gun*, London, Pimlico, 1976.

FEEST, C., *L'art de la Guerre*, Paris, Rive Gauche Productions, 1979.

Grand Livre de la Faune Africaine et de sa Chasse, 2 vol., Monaco, Union Européenne d'Editions, 1954.

HAHNER-HERZOG, I., *Tippu Tip und der Elfenbeinhandel in Ost- und Zentralafrika im 19. Jahrhundert*, Tuduv-Studien, Reihe Völkerkunde, bd 2, München, 1990.

HARMS, R.W., *River of Wealth, River of Sorrow. The Central Zaire Basin in the Era of Slave and Ivory Trade, 1500-1891*, New Haven – London, Yale University Press, 1981.

Histoire mondiale de la chasse, Paris, Hachette, 1970.

ICHAC, P., « Gromier, précurseur de la chasse photographique », in *Bêtes et Nature*, n° 101, sept. 1972, pp. 12-15.

LANDAU, P.S., « Hunting with gun and camera : a commentary », in HARTMANN, W. – SILVESTER, J. – HAYES, P. (edit.), *The colonising camera. Photographs in the making of Namibian History*, Cape Town, University of Cape Town Press Ltd, 1998.

LANDAU, P.S., « The Visual Image in Africa : an Introduction », in LANDAU, P.S. – KASPIN, D. (eds), *Images and Empires : Visuality in Colonial and Post-Colonial Africa*, Berkeley-Los Angeles-London, University of California Press, 2002, pp. 141-171.

LEGROS, H., *Chasseurs d'ivoire. Une histoire du royaume yeke du Shaba (Zaïre)*, Institut de Sociologie, Anthropologie Sociale, Editions de l'U.L.B., Bruxelles, 1996.

MACKENZIE, J., « Chivalry, social Darwinism and ritualised killing : the hunting ethos in Central Africa up to 1914 », in ANDERSON, D. – GROVE, R. (eds), *Conservation in Africa. People, policies and pratice*, Cambridge, University Press, 1987, pp. 41-61.

MACKENZIE, J., *The Empire of Nature. Hunting, conservation and British Imperialism*, Coll. Studies in Imperialism, Manchester-New York, Manchester University Press, 1988.

MACKENZIE, « The British big-game hunting tradition, masculinity and fraternalism with particular reference to the 'The Shikar Club' », *The Sports Historian*, n° 20-1, May 2000, pp. 70-96.

POSSEMIERS, J., *Belgische natuuronderzoek in Mexico (1830-1840). De jacht op planten, bloemen, vlinders en insekten*, in *De Belgen en Mexico. Negen bijdragen over de Geschiedenis van de betrekkingen tussen België en Mexico*, Reeks Avisos de Flandes (STOLS, E., dir.), Leuven, Universitaire Pers, 1993, pp. 39-44.

RENAUD, J.J., *Les chasses coloniales à travers les cartes postales*, Paris, Le Faubourg, 1993.

SHERIFF, A., *Slaves, Spices and Ivory in Zanzibar. Integration of an East African Commercial Empire into the World Economy, 1770-1873*, Eastern African Studies, London –Nairobi, James Currey – Heinemann Kenya, 1987.

SPINAGE, C.A., « A review of ivory exploitation and elephant trend in Africa », in *East African Wildlife Journal*, Nairobi, 1973, vol. 11, p. 281.

VANGROENWEGHE, D., *Voor rubber en ivoor : Leopold II en de ophanging van Stokes*, Leuven, Van Halewyck, 2005.

VENNER, D., *Histoire des armes de chasse*, Paris, Jacques Grancher, 1984.

VON BERINGE, A., « On the Trail of the Man who Discouvered the Mountain Gorilla », in *Gorilla Journal*, 24, june 2002, pp. 6-7.

WHITE, G., « Firearms in Africa : an Introduction », in *Journal of African History*, 1971, 12-2, p. 179.

Histoire des relations hommes – animaux, domestication

AGULHON, M. « Le sang des bêtes : le problème de la protection des animaux en France au XIXème siècle », in *Histoire vagabonde*, t. 1, Paris, 1988, pp. 243-282.

AUDOUIN-ROUZEAU, F., *Hommes et animaux en Europe de l'époque antique aux Temps modernes. Corpus de données archéozoologiques et historiques*, Paris, 1993.

AUDOUIN-ROUZEAU, F. – DESSE, J. (dir.), *Exploitation des animaux sauvages à travers le temps*, Juan-les-Pins, APDCA, 1993.

BARARAY, E. – MEYNAUD (eds), « L'animal domestique, XVIe-XXe siècle », in *Cahiers d'histoire*, XLII, 3-4, 1997.

BODSON, L. (dir.), *Des animaux dans l'histoire. L'histoire des animaux*, Liège, Université de Liège, 1986.

BODSON, L. (dir.), *Contributions à l'histoire de la domestication*, Liège, Université de Liège, 1992.

DELORT, R. – VOISENET, J., *Bêtes et hommes dans le monde médiéval : le bestiaire des clercs du Vème au XIIème siècle*, Turnhout, Brépols, 2001.

DELORT, R., *Les animaux ont une histoire*, Paris, Seuil, 1984.

DELORT, R., *Les éléphants, pilliers du monde*, Paris, Découvertes Gallimard, 1990.

DURANT, R. (ed), *L'homme, l'animal domestique et l'environnement*, Nantes, Ouest Editions, 1993.

FERRY, L., *Le nouvel ordre écologique. L'arbre, l'animal et l'homme*, Paris, Ed. Grasset et Fasquelle, 1992.

FERRY, L. – GERME, C., *Des animaux et des hommes. Anthologie des textes remarquables écrits sur le sujet, du XVe siècle à nos jours*, Paris, Librairie Générale Française, 1994.

GAUTIER, A., *La domestication. Et l'homme créa les animaux* (dir. A. Muzzolini), Coll. Jardin des Hespérides, Paris, Edit. Errance, 1990.

GOSSIAUX, P.-P., *L'homme et la nature. Genèse de l'anthropologie à l'âge classique, 1580-1750, Anthologie*, Bruxelles, De Boeck Université, 1993.

HELMER, D., *La domestication des animaux par les hommes préhistoriques*, Coll. Préhistoire, Paris-Milan-Barcelone-Bonn, Masson, 1992.

OFFERMANN, P., « La domestication de l'Eléphant d'Afrique », in *Encyclopédie du Congo Belge*, t. II, Bruxelles, Edit. Bieleveld, s.d. (ca 1958), p. 38.

Protection et conservation de la nature et de la faune

ADAMS, J.S. – McSHANE, T.O., *The Myth of Wild Africa. Conservation without Illusion*, Berkeley-Los Angeles-London, University of California Press, 1996.

ANDERSON D. - GROVE R. (edit.), *Conservation in Africa : people, policies and practice*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987.

ANDERSON, D., « Depression, dustbowl, demography and drought : the colonial state and soil conservation in East Africa during the 1930's », in *African Affairs*, 1984, n° 83, pp. 321-344.

ANDERSON, D., « Depression, Dust bowl, Demography, and Drought : The colonial State and Soil Conservation in East Africa during the 1930s », in MADDOX, G. - WELLIVER, T. K. (edit.), *Articles on Colonialism and Nationalism in Africa. Vol.2, The Colonial Epoch in Africa,* New York-London, Garland Publishing, 1993, pp. 209-231.

BALDUS, R.D., « Wildlife Conservation between 1885 and 1914 », in *Kakakuona Tanzania Wildlife Magazine*, april-june 2000, p. 8.

BALDUS, R.D., "Wildlife Conservation in Tanganyika under German Colonial Rule", in *Internationale Afrikaforum*, München, 37-1, 2001, pp. 73-78.

BEINART, W., « Soil erosion, Conservationism and Ideas about development », in *Journal of Southern African Studies*, 11, 1, 1984, pp. 105-129.

BOOMGAARD, P., « Protection de la nature en Indonésie (1889-1949) », in POUCHEPADASS, J. (dir.), *Colonisation et environnement*, Bibl. Histoire d'Outre Mer, nvlle série, Etudes, 13, Paris, L'Harmttan, 1993, p. 318 et svtes.

BOOMGAARD, P., « Protection de la nature en Indonésie pendant la fin de la période coloniale (1889-1949) », in *Revue française d'histoire d'outre-mer*, t. LXXX, n° 299, 1993, pp. 307-344.

BUNN, D., "An Unnatutal State. Tourism, Water and Wildlife Photography in the Early Kruger National Park", in BEINART, W. – McGREGOR, J., *Social History and African Environments*, Oxford, James Currey, 2003, pp. 199-220.

CADORET, A. (edit.), *Protection de la nature : histoire et idéologie : de la nature à l'environnement*, Paris, Edit. L'Harmattan, 1985.

CALDWELL, L.K., *In Defense of Earth : International Protection of the Biosphere*, Bloomington – London, Indiana University Press, 1972.

CARRUTHERS, J., « Past and Future Landscape Ideology : The Kalahari Gemsbok Park », in BEINART, W. – McGREGOR, J. (ed.), *Social History and African Environments*, Oxford – Athens – Cape Town, J. Currey – Ohio University Press – David Philip, 2003, pp. 255-266.

CARRUTHERS, J., *The Kruger National Park. A Social and Political History*, Pietermaritzburg, University of Natal Press, 1995.

CARRUTHERS, J., « Dissecting the Myth : Paul Kruger and the Kruger National Park », in *Journal of Southern African Studies*, vol. 20, n° 2, 1994, pp. 263-283.

CLEMENT, R., « Aux sources du Nil, le Parc National de l'Akagera », in *Congonidi, Bulletin de liaison des Anciens du Congo et du Ruanda-Urundi*, n° 96, avril 1991.

DASMAN, R.F., « National parks, nature conservation and future primitive », in *The Ecologist*, 6-5, 1975, pp. 164-167.

DASMANN, R.F., *Conservation of Natural Ressources*, in WIENER, P.P. (ed.), *The Dictionary of the History of Idea*, vol. 1, New York, Charles Scribner's Sons, 1973-1974, p. 475.

DASMANN, R.F., MILTON, J.P., FREEMAN, P.H., *Ecological Principles for Economic Development*, published for The International Union for Conservation of Nature and Natural Resources (Morges, Switzerland) and the Conservation Foundation (Washington D.C., USA), London, New York, Sydney, Toronto, 1973.

DUVIGNEAUD, P., *Aspects sociaux de l'altération des ressources naturelles. Conservation des ressources naturelles et protection de la nature*, extrait du compte rendu de la 30e semaine sociale sur « Nature, ressources naturelles et société », Travaux du centre d'écologie générale, n° 37, Bruxelles, 1965.

ELLIS, S., « Of Elephants and Men : Politics and Nature Conservation in South Africa », in *Journal of Southern African Studies*, vol. 20, n°1, march 1994, pp. 53-69.

FITTER, R. - SCOTT, P., *The Penitent Butchers. 75 years of wildlife conservation. The Fauna Preservation Society 1903-1978*, London, Collins, 1978.

GILISSEN, P., « La Commission royale des monuments et des sites, des origines à 1958 », in *Les Cahiers de l'Urbanisme*, n° 25-26, sept. 1999.

GLACKEN, C., *Traces on the Rhodian Stores*, Berkeley, 1967.

GROVE, G. « Early themes in Africa conservation : the Cape in the nineteenth century », in ANDERSON, D. – GROVE, G.R. (ed.), *Conservation in Africa. People, policies and practice*, Cambridge, Cambridge University Press, 1987, pp. 21-39.

HARROY, J.-P. (dir.), *World National Parks. Progress and opportunities*, Bruxelles, Hayez, 1972.

HARROY, J.-P., « Contribution à l'histoire jusque 1934 de la création de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge », in THOVERON, G. – LEGROS, M., *Mélanges Pierre Salmon, t. II : Histoire et ethnologie africaines*, U.L.B., Institut de Sociologie, Bruxelles, 1993, pp. 427-442.

HARROY, J.-P., « Soixantième anniversaire d'un parc national zaïrois », in *Bulletin des séances de l'ARSOM*, 31-4, 1985, pp. 507-516.

HARROY, J.-P. – VERSCHUREN, J., "Cinquante ans de la vie du Parc National de la Garamba au Zaïre », in *Bulletin des séances de l'ARSOM*, nouv. série, 36-2, 1990, pp. 193-210.

HOLDGATE, M., *The Green Web. A Union for World Conservation*, IUCN, London, Earthscan Publications ltd, 1999.

IBO, G.J., « La politique coloniale de protection de la nature en Côte-d'Ivoire (1900-1958) », in *Revue française d'histoire d'outre-mer*, t.LXXX, n° 298, 1993, pp. 83-103.

JOUANIN, C., *Historique de la Société Nationale de Protection de la Nature (SNPN)*, www.spnp.com/historique.html.

KEMPF, E. (ed.), *The Law of Mother. Indigenous peoples and protected areas*, I.U.C.N., Gland, 1993.

KHAN, F., « Rewritting South Africa's Conservation History. The Role of the Naitve Farmers Association », in *Journal of Southern African Sutudies*, vol. 20, n° 4, december 1994, pp. 499-516.

KNOWLES, J.N. - COLLETT, D.P., « Nature as myth, symbol and action : Notes towards a historical understanding of Development and Conservation in Kenyan Maasailand », in *Africa. Journal of the International African Institute*, vol. 59-4, 1989, pp. 433-460.

LEAKEY, R. – LEWIN, R., *The Sixth Extinction. Patterns of Life and the Future of Humankind*, London, Doubleday Dell, 1995.

LE DINH, D., *Le Heimatschutz, une ligue pour la beauté. Esthétique et conscience culturelle au début du siècle en Suisse*, Histoire et Société Contemporaine, 12, Lausanne, 1992.

MACKENZIE, J., *The Empire of Nature. Hunting, conservation and British Imperialism*, Coll. Studies in Imperialism, Manchester – New York, Manchester University Press, 1988.

MASCHIETTI, G. et alii, *Serragli e menagerie in Piemonte nell'Ottocento sotto la Real casa di Savoia*, Torino, Allemandi , 1988.

MEDER, A. – GROVES, C.P., « Où sont les gorilles », in *Gorilla Journal*, n° 30, juin 2005, p. 21.

NASH, R., « The American creation of national parks », in *American Quarterly*, 22-3, 1970, pp. 726-735.

NASH, R., *The American Environment: Readings in the History of Conservation*, Reading, Addison-Wesley Pub. Co., 1968.

NASH, R., « The Invention of National Parks », in *American Quarterly*, n° 22, fall 1970, pp. 726-735.

NEUMANN, R.P., *Imposing Wilderness. Struggles overs Livelihood and Nature Preservation in Africa*, California Studies in Critical Human Geography, 4, University of California Press, 1998.

NZANBANDORA Ndi MUBANZI, J., « Le rôle des Pygmées Twa des contreforts des Volcans Virunga dans l'histoire socio-économique et socio-politique du Nord-Kivu, fin XIXè-début XXème siècle », in *Cahiers du Ceruki*, 2ème sér., 8, 1983, pp. 1-39.

NZANBANDORA Ndi MUBANZI, J., « Les expropriations foncières au profit du P.N.A. et les réactions des paysans du Nord-Kivu, 1925-1983 », in *Cahiers du CERPRU*, 1-1, 1984, pp. 41-98.

OFCANSKY, T.P., *A History of Game Preservation in British East Africa, 1895-1963*, West Virginia University Press, 1987.

PELZERS, E., *Geschiedenis van de Nederlandse Commissie voor Internationale Natuurbescherming, de Stichting tot Internationale Natuurbescherming en het Office International pour la Protection de la Nature*, Nederlandsche Commissie voor Internationale Natuurbescherming, Mededelingen, 29, 1994.

PORTAS, P. (ed.), « The stirring of awareness », in *Forty Years in Conservation*, *IUCN Bulletin*, special issue, 1998, vol. 19, 7-12, p. 5.

RANGARAJAN, M., « Parks, Politics and History: Conservation Dilemmas in Africa », in *Conservation and Society*, 1-1, 2003, pp. 77-98.

RODARY, E. – CASTELLAMET, Ch., *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible*, Paris, Karthala, 2003.

STEINHART, E., « National Parks and anti-poaching in Kenya, 1947-1957 », in *The International Journal of African Historical Studies*, vol. 27, n°1, 1994, pp. 59-76.

STYNEN, H., « Leopold I en de oprichting van de Koninklijke Commissie voor Monumenten », in BALTHASAR, H. – STENGERS, J. (ed.), *Dynastie en Cultuur in België*, Antwerpen, Mercator Fonds, 1990, p. 165-172.

SWAIN, D.C., *Wilderness Defender. Horace M. Albright and Conservation*, Chicago – London, University of Chicago Press, 1970.

Union Internationale pour la Conservation de la nature et de ses ressources (UICN), *Derniers refuges. Atlas commenté des Réserves Naturelles dans le monde*, Paris – Amsterdam, Elsevier, 1956.

VAN SCHUYLENBERGH, P., « Léopold III et la conservation des espaces naturels « inviolés » », in *Museum Dynasticum*, 2, 2001, pp. 102-115.

VAN WIJK, P. – LE RICHE, E.J., « The Kalahari Gemsbok National Park, 1931-1981 », in *Koedoe*, Supplement, 1984, pp. 24-25.

VERSCHUREN, J., *Ma Vie. Sauver la Nature*, Sint-Martens-latem, Editions de la Dyle, 2001.

VERSCHUREN, J., « Conservation de la nature », in DRACHOUSSOFF, V. – FOCAN, A. – HECQ, J. (coord.), *Le développement rural en Afrique centrale 1980-1960/1962*, vol. II, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, 1992, p. 1064.

VERSCHUREN, J., « Un pionnier de la conservation de la nature : Henri De Saeger, 1901-1994 », in *Parcs Nationaux. Revue de l'Association Ardenne et Gaume*, 50-2, 1995, pp. 37.

Environnement et sociétés

ALEXANDER, J. – McGREGOR, J., RANGER, Th., *Violence and Memory. One hundred Years in the 'Dark Forests' of Matabeleland*, Social History of Africa Series, Oxford-Portsmouth, NH-Cape Town-Harare, James Currey-Heinemann-David Philip-Weaver Press, 2000.

BAHUCHET, S. – de MARET, P. (édit. scient.), *Les Peuples des Forêts Tropicales Aujourd'hui. Vol 3, Région Afrique centrale*, Programme Avenir des Peuples des Forêts Tropicales, APFT-CEE, Bruxelles, 2000.

BARTON, G.A., *Empire Forestry and the Origins of Environmentalism*, New York, Cambridge University Press, 2002.

BEINART, W. – MACGREGOR, J. (edit.), *Social History and African Environments*, Oxford-Athens-Cape Town, James Currey -Ohio University Press -David Philip, 2003.

BEINART, W., « La nuit du chacal : moutons, pâturages et prédateurs en Afrique du Sud de 1900 à 1930 », in *Revue française d'histoire d'outre-mer*, t. LXXX, n° 298, 1993, pp. 105-129.

BIRMINGHAM, D., « The forest and the savanna of Central Africa », in *Cambridge History of Africa*, t. V, Cambridge, Cambridge University Press, 1976.

CHASTENET, M. (dir.), *Plantes et paysages d'Afrique. Une histoire à explorer*, Paris, Karthala – Centre de Recherches Africaines, 1998.

COMPAGNON, D. – CONSTANTIN, F., *Administrer l'environnement en Afrique*, Paris – Nairobi, Karthala – IFRA, 2000.

CORNET, A., *Histoire d'une famine : Rwanda 1927-1930. Crise alimentaire entre tradition et modernité*, Enquêtes et documents d'histoire africaine, vol. 13, Centre d'Histoire de l'Afrique, U.C.L., Louvain-la-Neuve, 1996.

CROSBY, A.W., *Ecological Imperialism. The Biological Expansion of Europe, 900-1900*, Cambridge, Cambridge University Press, 1986.

CRUMLEY, C. L. (ed.), *Historical Ecology. Cultural knowledge and changing landscapes*, Santa Fe, School of American Research Press, 1994.

DASMAN, R.F. – MILTON, J.P. – FREEMAN, P.H., *Ecological Principles for Economic Development*, I.U.C.N. & Conservation Foundation, London – New York – Sydney – Toronto, Hohn Wiley & Sons Ltd, 1973.

DAVIS, M., *Génocides tropicaux. Catastrophes naturelles et famines coloniales. Aux origines du sous-développement*, trad. M. Saint-Upéry, Paris, La découverte, 2003.

DE HERDT, *Gentse Floraliën. Sierteelt in Vlaanderen*, Gent, 1990.

de SAINT-MOULIN, L., « L'organisation de l'espace en Afrique centrale à la fin du XIXe siècle », in *Cultures et développement*, vol. XIV, 2-3, 1982, pp. 259-269.

DELORT, R. – WALTER, F., *Histoire de l'environnement européen*, Coll. Le nœud gordien, Paris, Presses Universitaires de France, 2001.

DRACHOUSSOFF, V. - FOCAN, A. - HECQ, J. (coord.), *Le développement rural en Afrique centrale, 1908-1960/1962. Synthèse et réflexions*, 2 vol., Fondation Roi Baudoin, Bruxelles, 1991.

DRACHOUSSOFF, V., « Le paysan et le changement », in *Symposium « Coopération et Choc de Civilisations »* (Bruxelles, 12/12/1980), A.R.S.O.M., 1982, pp. 55-66.

FODHA, H.M. – SYMOENS, J.-J., *Les problèmes de l'environnement dans le Tiers Monde*, Actes de la Journée d'information, Bruxelles, 7 juin 1986, ARSOM – CINU, Bruxelles, 1987.

FORD, J., *The Role of Trypanosomiases in African Ecology : a Study of the Tsetse Fly Problem*, Oxford, 1971.

GIBLIN, J. L., *The politics of environmental control in northeastern Tanzania, 1840-1940*, Ethnohistory Series, Philadephia, University of Pennsylvania Press, 1992.

GRIFFITHS, T. - ROBIN, L., *Ecology and Empire. Environmental History of Settler Societies*, Edinburgh, Keele University Press, 1997.

GROVE, A.T., « The African Environment », in RIMMER, D. (ed.), *Africa 30 Years On*, The Royal African Society, in association with James Currey (London) and Heinemann (Portsmouth, N.H.), London, 1991, pp. 39-55.

GROVE, R., *Green Imperialism, Colonial Expansion, Tropical Island Edens and the Origins of Environmentalism, 1600-1860*, Studies in Environment and History, Cambridge, Cambridge University Press, 1995.

GROVE, R.H., *Ecology, Climate and Empire. Colonialism and global environmental history 1400-1940*, Cambridge, The White Horse Press, 1997.

HALEN, P., « Paysage colonial, paysage exotique », in CHENET, Fr. (dir.), *Le paysage et ses grilles*, Actes du Colloque « Paysages ? Paysage ? » (Cerisy-la-Salle, 7-14/09/1992), Paris – Montréal, L'Harmattan, 1996.

HARMS, R.W., *Games against Nature. An eco-cultural history of the Nunu of Equatorial Africa*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999.

HERSKOVITS, M.J., *The Human Factor in Changing Africa*, New York, Alfred A. Knopf, 1962.

HOBEN, A., « The Role of Development Discourse in the Construction of Environmental Policy in Africa », in MARCUSSEN, H. S - ARNFRED, S. (eds), *Concepts and Metaphors : Ideologies, Narratives and Myths in Development Discourse, Occasional Paper no. 19,* International Development Studies, Roskilde University, 1998.

INGHELBRECHT, L.A., *Mens en visserijbedrijf in Kongo (1900-1960)*, édit. à compte d'auteur, 1993.

JEWSIEWICKI, B., "Contributions to a History of Agriculture and Fishing in Central Africa", in *African Economic History*, t. 7, 1979.

KJEKSUS, H., *Ecology Control and Economic Development in East African History. The Case of Tanganyika 1950-1950*, 2 rev. ed., Eastern African Sudies, London-Dar es Salaam-Nairobi-Kampala-Athens, James Currey-Mkuki na Nyota-EAEP- Fountain Publishers-Ohio University Press, 1996.

KOCH, E. – COOPER, D. – COETZEE, H., *Water, Waste and Wildlife : The Politics of Ecology in South Africa*, London, 1990.

KOPONEN, J., *Development for Exploitation. German colonial policies in Mainland Tanzania, 1884-1914*, Helsinki –Hambourg, 1994.

LARRERE, C., *Les philosophies de l'environnement*, Coll. Philosophies, Paris, Presses Universitaires de France, 1997.

LE ROY LADURIE, E., « Introduction », in *Annales ESC, n° spécial, Histoire et environnement*, 1974, t. 29-3.

LYONS, M., *The Colonial Disease : A social History of Sleeping Sickness in Northern Zaire, 1900-1940*, New York, Cambridge University Press, 1992.

LUIG, U. – Von OPPEN, A., « Landscape in Africa : Process and Vision. An Introductory Essay », in *Païdeuma, Mitteilungen zur Kulturkunde*, 1997-43, pp. 7-45.

McCANN, J.C., *Green Land, Brown Land, Black Land : An Environmental History of Africa, 1800-1990*, Westport, CT, Heinemann, 1999.

MACKENZIE, F., « Political Economy of the Environment, Gender, and Resistance under Colonialism : Murang'a District, Kenya, 1910-1950 », in *Canadian Journal of African Studies*, vol.25-2, 1991, pp. 226-256.

MADDOX, G. - GIBLIN, J. - KINAMO, I.N. (eds), *Custodians of the Land. Ecology and culture in the history of Tanzania*, Eastern African Studies, London-Dar es Salaam-Nairobi-Athens, James Currey Ltd, 1996.

MALAISSE, F., *Se nourrir en forêt claire africaine. Approche écologique et nutritionnelle*, Gembloux, Presses Agronomiques de Gembloux – Centre technique de Coopération agricole et rurale (CTA), 1997.

MAMMERICKX, M., « La peste bovine, Jules Bordet et le Centre Sérumigène de Cureghem », in *Annales de Médecine Vétérinaire*, 2003-47, p. 198.

McCORMICK, J., *The global environmental Movement. Reclaiming Paradise*, London, Belhaven Press, 1989.

McCANN, J., *Green Land, Brown Land, Black Land. An Environmental History of Africa, 1800-1990*, New York – Oxford - Portsmouth, Heinemann-James Currey, 1999.

MUMFORD, L., *The City in History*, New York, Harcourt Brace & World, 1961.

MURRAY, J.A. (edit.), *Wild Africa Three Centuries of Nature Writing from Africa*, New York - Oxford, Oxford University Press, 1993.

« Nature et l'homme en Afrique (La) », in *Politique africaine*, n° 53, mars 1994, pp. 3-107.

NICHOLSON, M., *The New Environmental Age*, Cambridge-New York-Port Chester-Melbourne-Syndney, Cambridge University Press, 1987.

NICOLAÏ, H., « L'image de l'Afrique centrale au moment de la création de l'Etat Indépendant du Congo », in *Le Centenaire de l'Etat Indépendant du Congo, recueil d'études*, ARSOM, Bruxelles, 1988, pp. 13-39.

PONTIE, G. - GAUD, M., « L'environnement en Afrique », in *Afrique contemporaine*, n° 161 (spécial), janvier-mars 1992, pp.1-282.

POUCHEPADASS, J., « Colonisations et environnement », in *Revue française d'histoire d'outre-mer*, t.LXXX, n° 298, 1993, pp. 5-22.

POULOT, D., « Le patrimoine et les aventures de la modernité », in POULOT, D. (dir.), *Patrimoine et modernité*, Paris, L'Harmattan, 1998, pp. 7-67.

RANGER, T., *Voices from the Rocks. Nature, Culture and History in the Matopos Hills of Zimbabwe*, Harare - Bloomington & Indianapolis – Oxford, Baobab - Indiana University Press - James Currey, 1999.

RICHARDS, P., « Ecological Change and the Politics of African Land Use », in *African Studies Review*, vol. 26-2, june 1983, pp. 1-72.

ROBERTS, A.D., *A History of the Bembo*, London, Heinemann, 1973.

ROLLS, E., « Ecology and Empire. Environmental History of Settler Societies », in GRIFFITHS, T. – ROBIN, L. (eds), *Ecology and Empire. Environmental History of Settler Societies*, Keele University Press, 1997, pp. 35-38.

ROLLS, E. « The nature of Australia », in GRIFFITHS, T. – ROBIN, L. (eds), *Ecology and Empire. Environmental History of Settler Societies*, Keele University Press, 1997, pp. 39-45.

SABELLI, F. (dir.), *Ecologie contre nature. Développement et politiques d'ingérence*, Les nouveaux cahiers de l'Institut universitaire d'études du développement, Genève - Paris, Presses Universitaires de France, 1995.

SAINT MOULIN (de -), L., « Mouvements récents de population dans la zone de peuplement dense de l'est du Kivu », in *Etudes d'Histoire africaine*, t. VII, 1975, pp. 113-124.

SAMARIN, W.J., *The Black Man's Burden. African Colonial Labor on the Congo and Ubangi Rivers, 1880-1900*, San Francisco & London, Westview Press, Boulder, 1989.

SIEFERLE, R.P. (ed), *Fortschritte der Naturzestörung*, Frankfurt a. Main, Suhrkamp, 1988.

SYMOENS, J.J., « Les problèmes de l'environnement en région tropicale », in *Les naturalistes belges*, t. 55, n° 8-9, oct.-nov. 1974, pp. 317-354.

Tiers monde et l'environnement (Le -), Comptes rendu du colloque résidentiel du Scientif Committee on Problems of Environement (SCOPE), Comité National Belge, Sous-Comité « Changements dynamiques et Evolution des Ecosystèmes », Bercht (Anvers), 25-27 octobre 1978, Bruxelles, 1979.

THOMAS, F., « Ecologie et gestion forestière dans l'Indochine française », in *Revue française d'histoire d'outre-mer*, t. 85, n° 319, 1998, pp. 59-86.

THOMAS, K., *Man and the Natural World : Changing Attitudes in England, 1500-1800*, London, Allen Lane, 1983.

VAIL, L., « Ecology and History : The Example of Eastern Zambia » in *Journal of Southern African Studies*, 3, 1977, pp. 129-195.

VANSINA, J., *Les anciens royaumes de la savane*, Coll. Etudes sociologiques-1, I.R.E.S., Université de Lovanium, Léopoldville, 1965.

VANSINA, J., *The Tio Kingdom of the Middle Congo 1880-1892*, Oxford University Press, 1973.

VELLUT, J.-L., « Diversification de l'économie de cueillette : miel et cire dan sla société de la forêt claire d'Afrique centrale, c. 1600-1950 », in *African Economic History*, t. 7, 1979, pp. 93-112.

VELLUT, J.-L., *La misère rurale dans l'expérience coloniale du Zaïre, du Rwanda et du Burundi*, Annual Meeting, African Studies Association Conference, Boston, déc. 1983.

VINCKE, P.P. – SINGLETON, M., *Gestion de la faune sauvage, fecteur de développement ?*, Série Etudes et Recherches, ISE-ENDA-MAB/UNESCO, n° 71-72, mai-juin 1982 (actes du colloque des 5, 6 et 7 mai 1982).

WALTER, F., *Les Suisses et l'environnement. Une histoire du rapport à la nature du 18e siècle à nos jours*, Genève, Edit. Zoé, 1990.

WIRZ, A., « Into the Dark Unknow : The Invention of the Jungle and the Construction of a (Male) Bourgeois Self », in *Païdeuma*, 1997, pp. 117-133.

WORSTER, D., *Nature's Economy. A History of Ecological Ideas*, 2d edit., Cambridge, Cambridge University Press, 1994.

WORSTER, D., *The End of Earth. Perspectives on Modern Environmental History*, New York, Cambridge University Press, 1988.

Théories, réflexions générales

AFFERGAN, F., *Exotisme et Altérité. Essais sur les fondements d'une critique de l'anthropologie*, Paris, Presses Universitaires de France, 1987.

BRAUDEL, F., *Les structures du quotidien : le possible et l'impossible*, Paris, 1979.

ELLEN, R. - FUKUI, K., *Redefining Nature. Ecology, Culture and Domestication*, Explorations in Anthropology Series, Berg, Oxford-Washington D.C., 1996.

HOBSBAWM, E., « Introduction : Inventing Traditions », in HOBSBAWM, E. – RANGER, T. (ed), *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983, pp. 1-14.

LE GOFF, J., *Histoire et mémoire*, Folio Histoire, n° 20, Paris, Gallimard, 1988.

MUDIMBE, V.Y., *The invention of Africa. Gnosis, Philosophy, and the Order of Knowledge*, Bloomington, Indiana University Press, 1998.

MACKENZIE, J. (edit.), *Imperialism and Popular Culture*, Manchester-New York, Manchester University Press, 1986.

RANGER, T., « The invention of Tradition in Colonial Africa », in HOBSBAWM, E. – RANGER, T. (eds), *The Invention of Tradition*, Cambridge, Cambridge University Press, 1983, pp. 211-262.

Biographies spécifiques

Hommage Henri Schouteden Hulde, Tervuren, Musée royal du Congo Belge, 1954.

Victor Van Straelen 1889-1964, Bruxelles, Marcel Hayez, 1966.

Victor Van Straelen. Tel qu'il demeure, Bruxelles, Renson International Marketing, 1964.

Mémoires, thèses et travaux non publiés

ASTLE, W.L., *A History of Wildlife Conservation and Management in the mid-Luangwa Valley, Zambia* (présenté à la Conference on African Environment, St. Antony's College, Oxford, juillet 1999).

BARRY, J., *Umfolozi Game Reserve. History and changing attitudes toward conservation in a royal hunting ground* (Haymarket, South Africa, présenté à la Conference on African Environment, St. Antony's College, Oxford, juillet 1999).

COUTTENIER, M., *Fysieke antropologie, koloniale etnographie en het Museum van Tervuren. Een geschiedenis van de Belgische antropologie (1882-1925)*, doctorale proefschrift, Faculteit Psychologie en Pedagogische Wetenschappen, Dpt Sociale en Culturele Antropologie, K.U.L., Leuven, 2004.

de MERODE, E., *Protected Areas and Rural Livelihoods : Contrasting systems of Wildlife Management in the Democratic Republic of Congo*, thèse de doctorat, University College London, University of London, 1998.

DE MEULDER, B., *Reformisme, thuis en overzee. Geschiedenis van de Belgische planning in een kolonie (1880-1960)*, thèse de doctorat, KUL, juni 1994.

DUBRUNFAUT, P., *Armes à feu de traite en Afrique noire. Aspects technique, artistique et ethnologique. Proposition d'une typologie*, mémoire de licence, ULB, Fac Philo et Lettres, Bruxelles, 1984.

GILFOYLE, D., *Science and rinderpest in the Cape Colony, 1896-1898* (présenté à la Conference on African Environment, St Antony's College, Oxford, juillet 1999).

HARMS, R., *Competition and Capitalism : The Bobangi role in Equatorial Africa's trade revolution, ca. 1750-1900*, Ph. D. African History, University of Wisconsin-Madison, copie Xerox University Microfilm, 1978.

LIAMINE, N., *L'Union International pour la conservation de la Nature et de ses ressources, 1948-1988*, Mémoire de Maîtrise (dir. Prof. Frank), Univ. de Paris-Nanterre, U.E.R. d'Histoire, session d'octobre 1989.

MUMBANZA mwa BAWELE, *Histoire des peuples riverains de l'entre Zaïre-Ubangi : évolution sociale et économique (ca. 1700-1930)*, thèse de doctorat en Histoire, UNAZA., Lumumbashi, décembre 1980.

NEUMANN, R.P., *Disease, Development, and Conservation : Changing images of people and place in colonial Tanganyika*, Dpt International Relations, Florida International University (présenté à la Conference on African Environement, St Antony's College, Oxford, juillet 1999).

NZANBANDORA Ndi MUBANZI, J., *Histoire de conserver : Evolution des relations socio-économiques et ethnoecologiques entres les parcs nationaux du Kivu et les populations avoisinantes*, thèse de doctorat – Fac. Sciences sociales, politiques et économiques, sect. Sc. Sociales-Anthropologie, P. de Maret (prom.), ULB, 2002-2003.

PETERSON, R.B., *Conservation on Indigenous Grounds in Central Africa's Rainforests* (Antioch College, Yellow Spring, présenté à la Conference on African Environment, St Antony's College, Oxford, juillet 1999).

VANDEN BOSSCHE, A.-M., *Het Witte Goud. Een ecologisch schandaal "avant la lettre" (ca. 1885-1920)*, licenciaat verhandeling, Ugent, Faculteit Letteren en Wijsbegeerte, Gent, 1992-1993.

VAN SCHUYLENBERGH, P., *Protection of nature in the former Belgian territories in Africa : study case : the Garamba National Park, Upper Uele (1938-1960)* (présenté à la Conference on African Environment, St Antony's College, Oxford, 1999).

VINTS, L., *Het miskende Eldorado op het zilveren scherm. Exotische films en Kongopropaganda 1895-1940*, licenciaat verhandeling, K.U.L., Faculteit der Letteren en Wijsbegeerte, Leuven, 1981.

VIVE, A., Du Musée Royal d'Histoire Naturelle de Belgique à l'Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique. Développement d'un Etablissement scientifique de

l'Etat (1909-1914), 2 vol., Mémoire de licence, Histoire (prom. G. Kurgan), ULB, année acad. 1993-1994.

Périodiques

Sources de base parcourues systématiquement :

Contemporains (1885-1960)

Agriculture et Elevage au Congo
Annales du Musée du Congo belge.
Bulletin Agricole du Congo belge et du Ruanda-Urundi (table générale des articles parus entre 1910-1959) (1910-1961)
Bulletin d'Information de l'INEAC
Bulletin de la Société belge d'Etudes coloniales (1894-1925)
Bulletin de la Société royale belge de Géographie (1877-1960)
Bulletin du Cercle Zoologique Congolais (1924-1930)
Chasse et Pêche (1896-1897)
Congo. Revue générale de la Colonie belge (1920-1940)
L'Essor Colonial et Maritime
L'Afrique Belge (1925-1926)
L'Expansion belge (1908-1914 et 1925-1932)
La Belgique coloniale (1895-1905)
La Vie Rustique. Revue des choses de la Nature (Charles de Wyngaert, dir.)
Le Mouvement Géographique
Musée du Congo belge. Liste des publications.
Revue coloniale belge (1945-1956), puis Belgique d'Outremer (1957-avril 1960)
Revue de Zoologie et de Botanique Africaines
Revue du Corps des Lieutenants Honoraires de Chasse
The American Museum Journal, puis Natural History (Journal of the American Museum of Natural History, New York)
Touring-Club du Congo belge.
Zooleo. Bulletin publié par la *Société de Botanique et de Zoologie Congolaises*, Léopoldville (ex-association des Amis du Parc).

Après 1960

Ardenne et Gaume (1959-1965)
Bulletin de la Société royale belge de Géographie (1960-1996)
Bulletin de séances de l'Institut royal colonial belge, puis A.R.S.C., puis A.R.S.O.M.
Canadian Journal of African Studies - Revue canadienne des études africaines (Carleton University, Ottawa)
Environmental History

Géo-Eco-Trop. Revue internationale d'Ecologie et de Géographie tropicale (J. Alexandre-F. Malaisse) (1970-)
Revue française d'histoire d'outre-mer

Annexes

Liste des figures

Figure 1. *La couverture du sol* 897
Figure 2. *Le Congo ancien : les grands ensembles étatiques du Congo avant la colonisation* 898
Figure 3. *L'expansion arabe au Congo* 899
Figure 4. *Les explorations européennes menées au Congo au 19ème siècle avant Stanley* 900
Figure 5. *L'expansion européenne en Afrique centrale* 901
Figure 6. *L'expansion européenne au Congo du 15ème au 2ème tiers du 19ème siècle* 902
Figure 7. *L'expansion européenne au Congo entre 1874 et 1894* 903
Figure 8. *L'organisation administrative du Congo fin des années 1880* 905
Figure 9. *Les premières divisions adminstratives du Congo dans les années 1890* 906
Figure 10. *La répartition du Congo en districts dans les années 1940* 907
Figure 11. *Organisation du ministère des Colonies à Bruxelles* 908
Figure 12. *Composition des services du ministère des Colonies dans les années 1950* 909
Figure 13. *Répartition des pouvoirs administratifs au Congo belge dans les années 1950* 910
Figure 14. *Attributions des directions générales du gouvernement général de la colonie à Léopoldville dans les années 1950* 911
Figure 15. *Composition des autorités judiciaires au Congo belge dans les années 1950* 912
Figure 16. *Liste des autorités politiques et administratives coloniales en Belgique et au Congo belge* 913
Figure 17. *Liste des divisions territoriales du Congo belge à la fin des années 1950* 915
Figure 18. *Exportations d'ivoire depuis les colonies européennes d'Afrique entre 1889 et 1898* 917
Figure 19. *Recettes sur l'ivoire recueillies par l'Etat entre 1921 et 1945* 918
Figure 20. *Exportation de l'ivoire brut congolais entre 1898 et 1958 : Commerce spécial (quantité et valeur absolue)* 919
Figure 21. *Répartition des exportations d'ivoire brut congolais par poids des dents entre 1937 et 1958 : Commerce spécial (quantité et valeur absolue)* 920
Figure 22. *Diagrammes des répartitions d'ivoire brut exporté du Congo entre 1937 et 1958* 921
Figure 23. *Autorisations administratives délivrées par l'Etat pour chasser l'éléphant (1956-1957)* 922
Figure 24. *Recensement et progression des populations autochtones vers les milieux urbains* 923
Figure 25. *Superficie des réserves totales de chasse au Congo belge en 1956* 924
Figure 26. *Le vœu de C. Akeley de voir créer un sanctuaire pour les gorilles au Kivu* 925
Figure 27. *Discours prononcé par le roi Albert Ier à la séance d'installation de la Commission Administrative du Parc National Albert, le 19 octobre 1929.* 928

Figure 28. *Discours prononcé à l'African Society par le duc de Brabant, le prince Léopold à Londres le 16 novembre 1933 à l'occasion de la Conférence Internationale pour la Protection de la Faune et de la Flore Africaines.* *931*
Figure 29. *Organisation métropolitaine de l'I.P.N.C.B.* *938*
Figure 30. *Personnel d'Afrique de l'I.P.N.C.B.C.* *941*

Figure 1. La couverture du sol

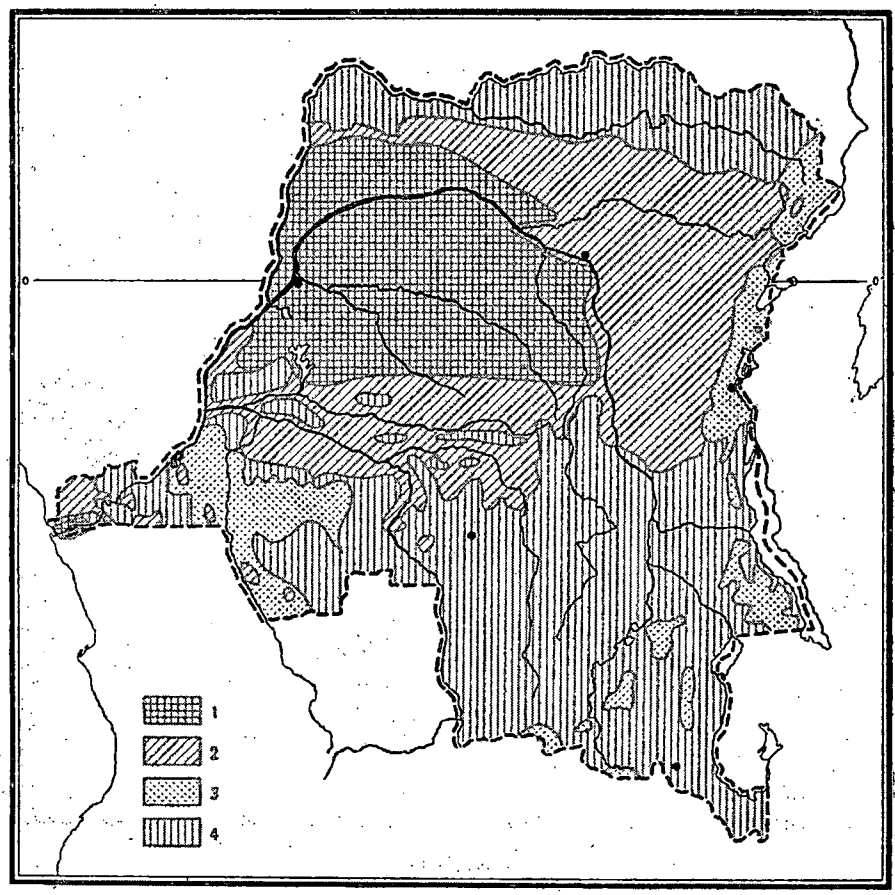

Légende.
1. Forêts de terrains humides.
2. Forêts de terres fermes.
3. Végétation de plateaux et de montagnes comprenant steppes, savanes diverses et forêts d'altitude.
4. Savanes boisées.

Source : *Le Congo Belge*, t. II, Inforcongo, Bruxelles, 1959, p. 13, tiré de la carte de Duvigneau et Léonard, in *Les Naturalistes belges*, t. 34, n° 3-4).

Figure 2. Le Congo ancien : les grands ensembles étatiques du Congo avant la colonisation

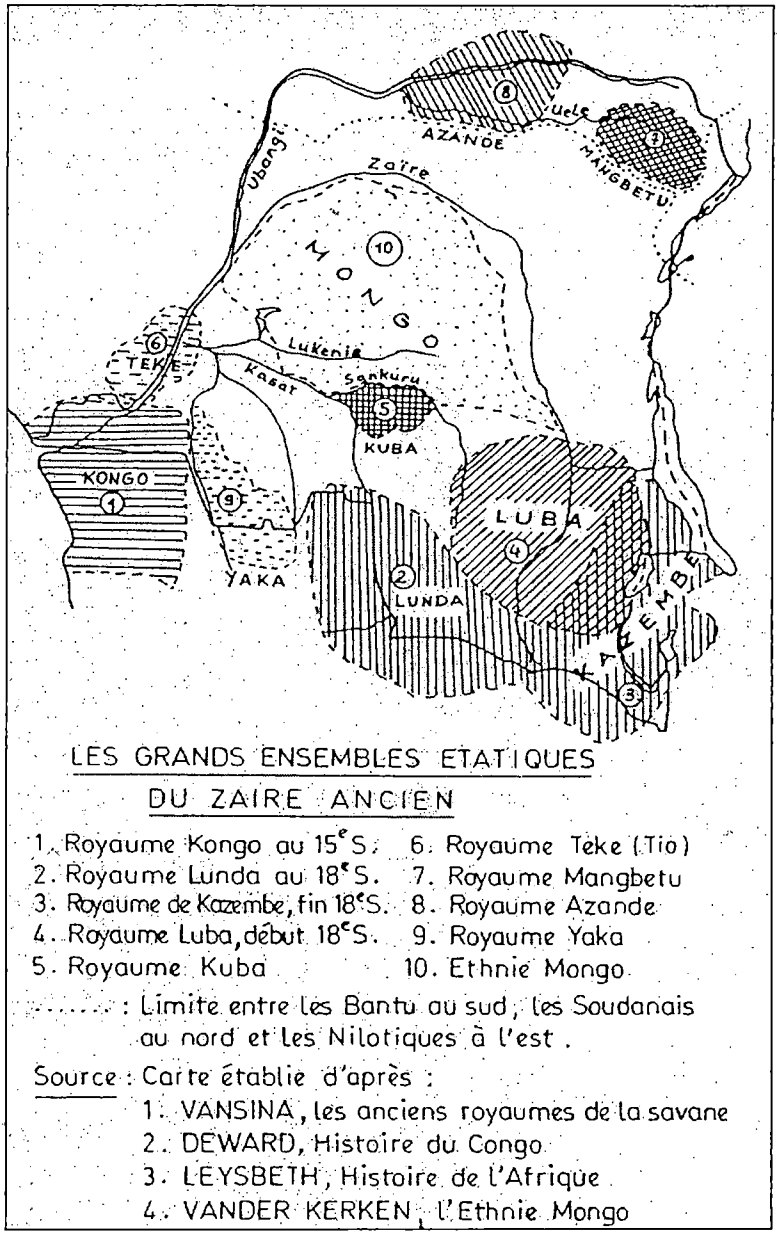

Source : MANDJUBA MWANYIMI-MBONDA, *Chronologie générale de l'histoire du Zaïre (des origines à nos jours)*, Kinshasa, Centre de Recherches Pédagogiques, 1985.

Figure 3. L'expansion arabe au Congo

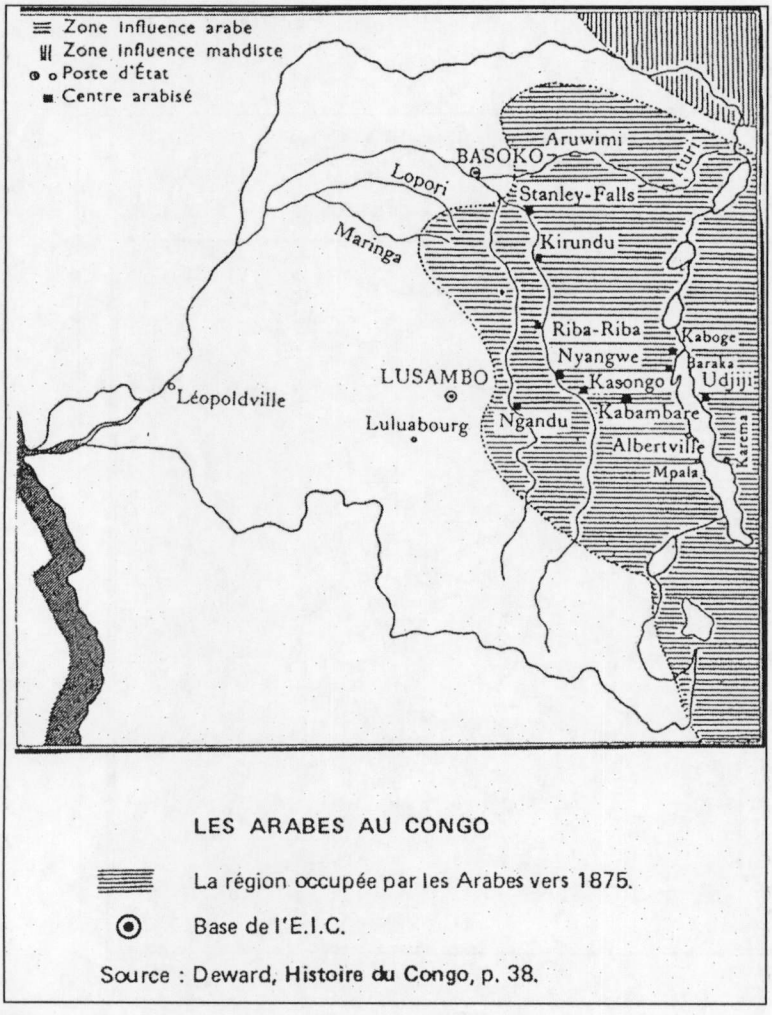

Source : MANDJUBA MWANYIMI-MBONDA, ibid.

Figure 4. Les explorations européennes menées au Congo au 19ème siècle avant Stanley

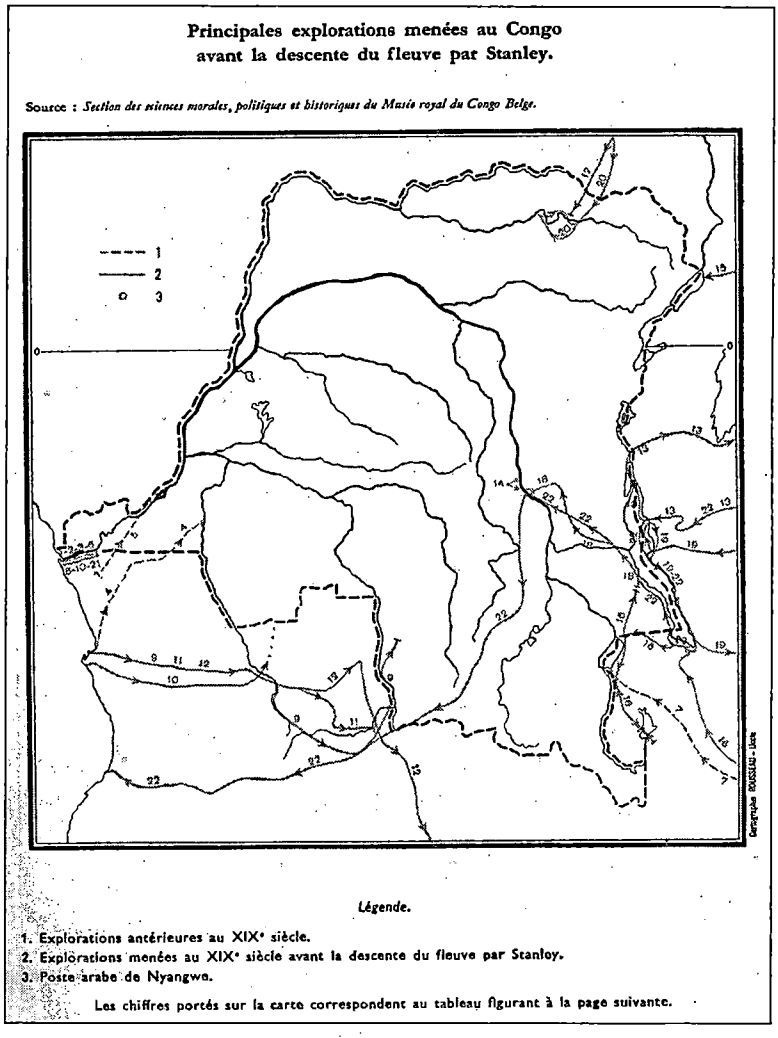

Source : *Le Congo Belge*, t. II, Inforcongo, Bruxelles, 1959, p. 35.

Figure 5. L'expansion européenne en Afrique centrale

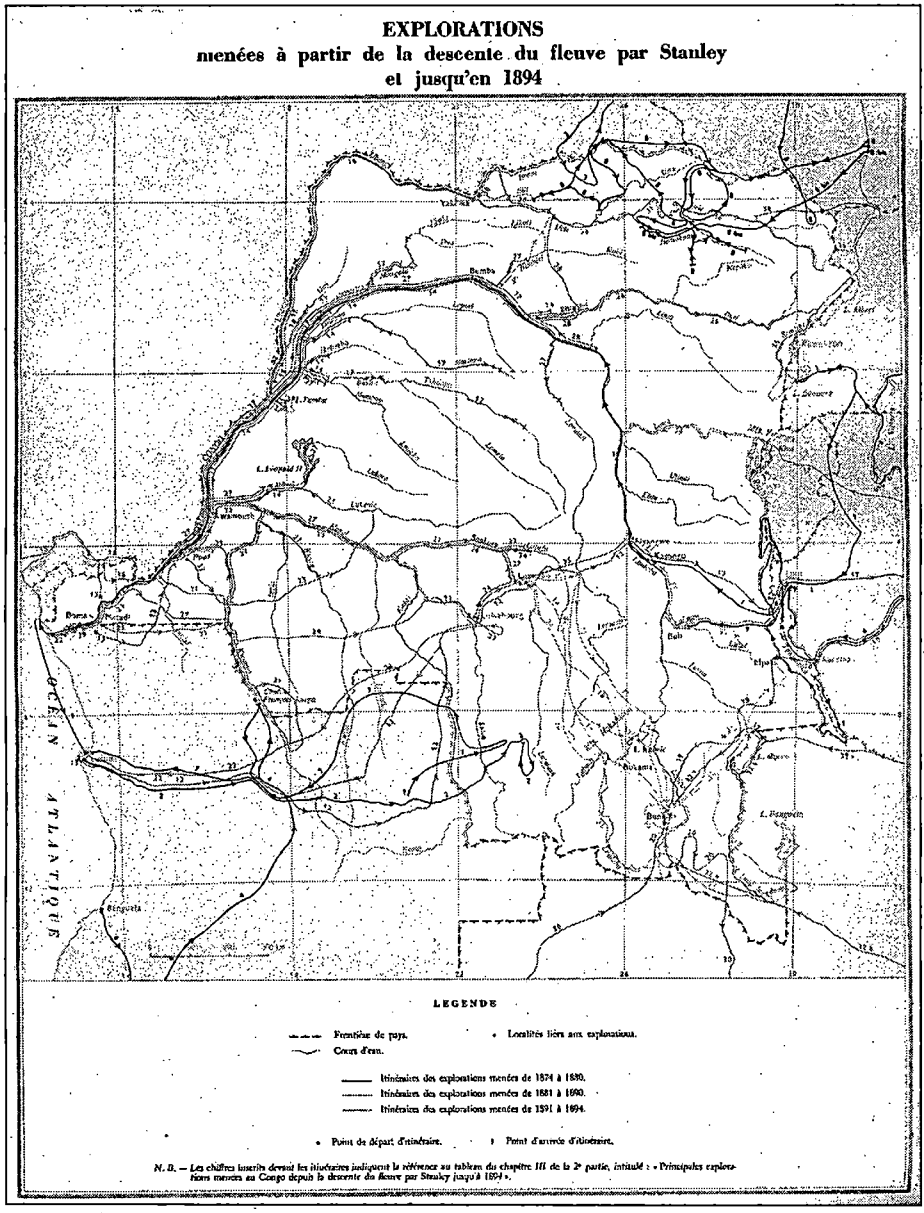

Source : *Le Congo Belge*, ibid., carte n° 3.
Cette carte est une reprise de celle présentée dans notre thèse, à laquelle est ajoutée la liste des explorateurs et leurs principales expéditions (voir ci-dessous, tables n° 6 et 7).

Principales explorations menées au Congo avant la descente du fleuve par Stanley.

Sources : — *Section des sciences morales, politiques et historiques du Musée royal du Congo Belge.*
— *E. Cambier : notice accompagnant la carte des grandes explorations, in : Atlas Général du Congo Belge.*
— *Biographie Coloniale Belge, tomes I à V.*

N. B. — Les numéros indiquent la référence aux itinéraires portés à la carte in-texte sous même intitulé.

N° de référence à la carte	Année	Expédition	Contrée explorée.
		XV^e siècle.	
1	1482–1485 1487	Diogo Cão (*Portugal*).	découvre l'embouchure du Zaïre et va jusqu'aux premières cataractes.
2	1491	Missionnaires catholiques	parcourent le Bas-Congo.
		XVII^e siècle.	
3	1609	Pierre van den Broecke (*Belgique*).	voyage dans le Bas-Congo.
4	1641	van Heréer (*Pays-Bas*).	parcourt la région du Kwango jusqu'à Mwende-Kundi.
5	1652	de Montesarchio (*Italie*).	remonte le fleuve Congo jusqu'au Stanley-Pool et parcourt le pays des Bateke.
		XVIII^e siècle.	
6	1795	Captain Maxwell (*Grande-Bretagne*).	remonte le Congo jusqu'au-delà des premières cataractes.
7	1798	de Lacerda (*Portugal*).	parcourt la région des grands lacs.
		XIX^e siècle.	
8	1816	Tuckey (*Grande-Bretagne*).	remonte le Congo au-delà des premières cataractes jusqu'au bief Isangila-Manianga, en amont de Mutadi.
9	1843–1845	Joaquim Rodriguez Graça (*Portugal*).	explore le royaume de Lunda, le haut-Kasai et la Lulua supérieure.
10	1848	Ladislas Magyar (*Hongrie*).	remonte le Congo jusqu'aux chutes d'Yelala; longe le cours du Cuenza jusqu'au Kwango.
11	1851–1852	David Livingstone (*Grande-Bretagne*).	parcourt le haut-Kasai et le haut-Zambèze.
12	1854–1856	David Livingstone (*Grande-Bretagne*).	traverse l'Afrique d'Ouest en Est, de Saint-Paul de Loanda à Quilimane.
13	1857–1858	Burton et Spèke (*Grande-Bretagne*).	découvrent le lac Tanganika et en explorent la région nord.
14	1860	Les trafiquants arabes	s'installent à Nyangwe.
15	1864	Samuel Baker (*Grande-Bretagne*).	découvre le lac Albert.
16	1867–1868	David Livingstone (*Grande-Bretagne*).	parcourt la région des lacs Moero et Bangwelo ainsi que le haut-Luapula.
17	1870	Docteur Schweinfurth (*Allemagne*).	descend l'Uele jusqu'à Niangara.
18	1871	David Livingstone (*Grande-Bretagne*).	atteint le haut-Congo à Nyangwe.
19	1871	Henry Morton Stanley (*Grande-Bretagne*).	explore la région du Tanganika.
20	1872	Giovanni Miani (*Italie*).	parcourt le Bomokandi, la région de l'Uele et de ses affluents.
21	1874	Lieutenant Grandy (*Grande-Bretagne*).	remonte le fleuve Congo jusqu'aux premières cataractes.
22	1873–1875	Lieutenant de vaisseau Cameron (*Grande-Bretagne*).	traverse l'Afrique centrale d'Est en Ouest, de Zanzibar à l'Angola. Au Congo il traverse notamment le Katanga et le Lomami, découvre le cours de la Lukuga et atteint le Lualaba à Nyangwe.

Figure 6. L'expansion européenne au Congo du 15^ème au 2^ème tiers du 19^ème siècle

III. — LE CONGO CONTEMPORAIN

Principales explorations menées au Congo depuis la descente du fleuve par Stanley jusqu'à 1894.

Sources : — *Section des sciences morales, politiques et historiques du Musée royal du Congo Belge,*
— *E. Cambier : Notice accompagnant la carte des grandes explorations in : Atlas Général du Congo Belge, fascicule 13, Bruxelles, 1918.*
— *Biographie coloniale belge, tomes I à V.*

N. B. — Les numéros indiquent la référence à la carte hors-texte relative à ces explorations.

N° de référence à la carte	Année	Expédition	Contrée explorée.
1	1874-1877	Henry Morton Stanley (*Grande-Bretagne*).	traverse l'Afrique d'Est en Ouest depuis Zanzibar jusqu'à Boma. Il découvre également le lac Edouard. Il est le premier explorateur qui identifie le parcours du fleuve Congo, depuis Kasongo jusqu'à son débouché dans l'Océan. Son expédition ouvre par l'Est et par l'Ouest les accès au cœur de l'Afrique Centrale.
2	1875-1876	Docteur Pogge et lieutenant Lux (*Allemagne*).	explorent le cours supérieur du Kasai jusqu'au pays des Lunda.
3	1876	Potagos (*Grèce*).	parcourt le pays au sud du Bomu.
4	1877-1879	Capello et Ivens (*Portugal*).	explorent le Kwango dont ils suivent le cours jusqu'aux environs des chutes François-Joseph.
5	1878	Cambier (*Belgique*).	parcourt la région du lac Tanganika où il fonde Karema.
6	1879	Popelin et Van den Heuvel (*Belgique*).	parcourent la région du lac Tanganika.
7	1879-1880	Büchner (*Allemagne*).	explore la région des hautes rivières reçues par le Kasai entre les 6me et 7me parallèles.
8	1879-1883	Junker et Bohndorff (*Russie et Allemagne*).	parcourent les bassins de l'Uele, du Bomu, du Bomokandi et du Nepoko.
8bis	1879-1885	Casati (*Italie*).	parcourt la même région.
9	1880	J. Thomson (*Grande-Bretagne*).	remonte la Lukuga jusqu'au village de Buli au confluent de la Luizi.
10	1883	Storms (*Belgique*).	fonde Mpala.
11	1885	Coquilhat (*Belgique*).	explore la région des Bangala.
12	1881-1885	Docteur Pogge et Wissmann. (*Allemagne*).	traversent tout le bassin du Kasai, passent à proximité de Luhabourg et de Lusambo et atteignent le Lomami.
13	1881	Bentley (*Grande-Bretagne*).	parcourt la région du Stanley-Pool.
14	1882	Henry Morton Stanley (*Grande-Bretagne*).	découvre les lacs Léopold II et Tumba ainsi que les cours inférieurs de la Lulonga, du Ruki, de l'Ikelemba et de l'Aruwimi.
15	1883	Grant Elliott (*Grande-Bretagne*).	parcourt la région du Kwilu-Niari.
16	1883	Hanssens (*Belgique*).	parcourt la même région.
17	1884-1886	Grenfell (*Grande-Bretagne*).	reconnaît les tronçons navigables de l'Ubangi, de la Tshuapa, de la Mongala et étend les découvertes de Stanley sur la Lulonga et le Ruki.
18	1884-1888	Vangele (*Belgique*).	parcourt le bassin de l'Ubangi autour de Yakoma.
19	1884	Reichard et Böhm (*Allemagne*).	explorent le Katanga jusqu'à Bunkeia.
20	1884-1885	Capello et Ivens (*Portugal*).	parcourent le Sud du Katanga et rejoignent Quillimane sur l'océan Indien.
21	1884	Büttner (*Allemagne*).	parti de Matadi, rejoint le Kwango par voie de terre.
22	1885	Wissmann (*Allemagne*).	reconnaît le cours du Kasai et particulièrement la région de Kwamouth.
23	1885	Kund et Tappenbeck (*Allemagne*).	parcourent la région du Kasai et reviennent par la Lukenie.
24	1886	Docteur Wolf (*Allemagne*).	reconnaît le cours du Sankuru et de la Lubefu.
25	1886	de Macar, le Marinel et Wissmann (*Belgique, Allemagne*).	opèrent la liaison Kasai-Lomami-Manierna.
26	1887	Henry Morton Stanley (*Grande-Bretagne*).	relève le cours de l'Aruwimi, définit la position exacte du lac Edouard, de la Semliki et du Ruwenzori.
27	1888-1889	Delcommune (*Belgique*).	procède à la reconnaissance économique du réseau hydrologique congolais, pousse au-delà de ses devanciers sur les rivières Kasai, Mfimi, Sankuru, Kwilu, Lomami, Aruwimi, Itimbiri, Ruki et explore en détail les lacs Léopold II et Tumba.
28	1889	J. Becker (*Belgique*).	parcourt l'Itimbiri ou Rubi, remonte vers le Nord de l'Uele par la Likati, gagne Djabir et revient par Basoko.
29	1889-1890	Van de Velde (*Belgique*).	parcourt le Kwango et la région de l'Inkisi.
30	1890	Vangele (*Belgique*).	reconnaît le Haut-Ubangi et le cours de l'Uele.

.../...

Figure 7. L'expansion européenne au Congo entre 1874 et 1894

N° de référence à la carte	Année	Expédition	Contrée explorée.
31	1890	Dhanis ..... (*Belgique*).	explore le Kwango.
32 A	1890	Sharpe ..... (*Grande-Bretagne*).	atteint Bunkeia.
32 B	1890	Thomson ..... (*Grande-Bretagne*).	atteint Bunkeia.
33	1890	Hodister ..... (*Belgique*).	explore la Mongala.
34	1891	Paul Le Marinel ..... (*Belgique*).	relie Lusambo à Bunkeia, découvre la Lubudi en amont de Bukama et le lac Kabele.
35	1891	Delcommune ..... (*Belgique*).	descend le Lomami jusqu'au 5e parallèle, suit le Lualaba, traverse les Monts Hakansson, la vallée de la Lufira, atteint Bunkeia, suit les rives des lacs Moero et Tanganika et retrouve le Lualaba par la vallée de la Lukuga.
36	1891	Van Kerckhoven, Ponthier et Milz ..... (*Belgique*).	parcourent la région Nord-Est du Congo en direction du Nil.
37	1892	Hinde et Mohun ..... (*Grande-Bretagne et Etats-Unis d'Amérique*).	explorent en venant du Lualaba le cours de la Lukuga jusqu'au confluent de la Luizi.
38	1892–1893	Bia, Francqui et Cornet .... (*Belgique*).	atteignent les sources du Lualaba et de la Lufira et découvrent le déversoir du lac Bangwelo vers le Moero.
39	1893–1894	von Götzen ..... (*Allemagne*).	découvre le lac Kivu, la région de la Ruzizi et des Virunga, il remonte la vallée de la Lowa.

Source : *Le Congo Belge*, ibid., pp. 36-40.

Figure 8. L'organisation administrative du Congo fin des années 1880

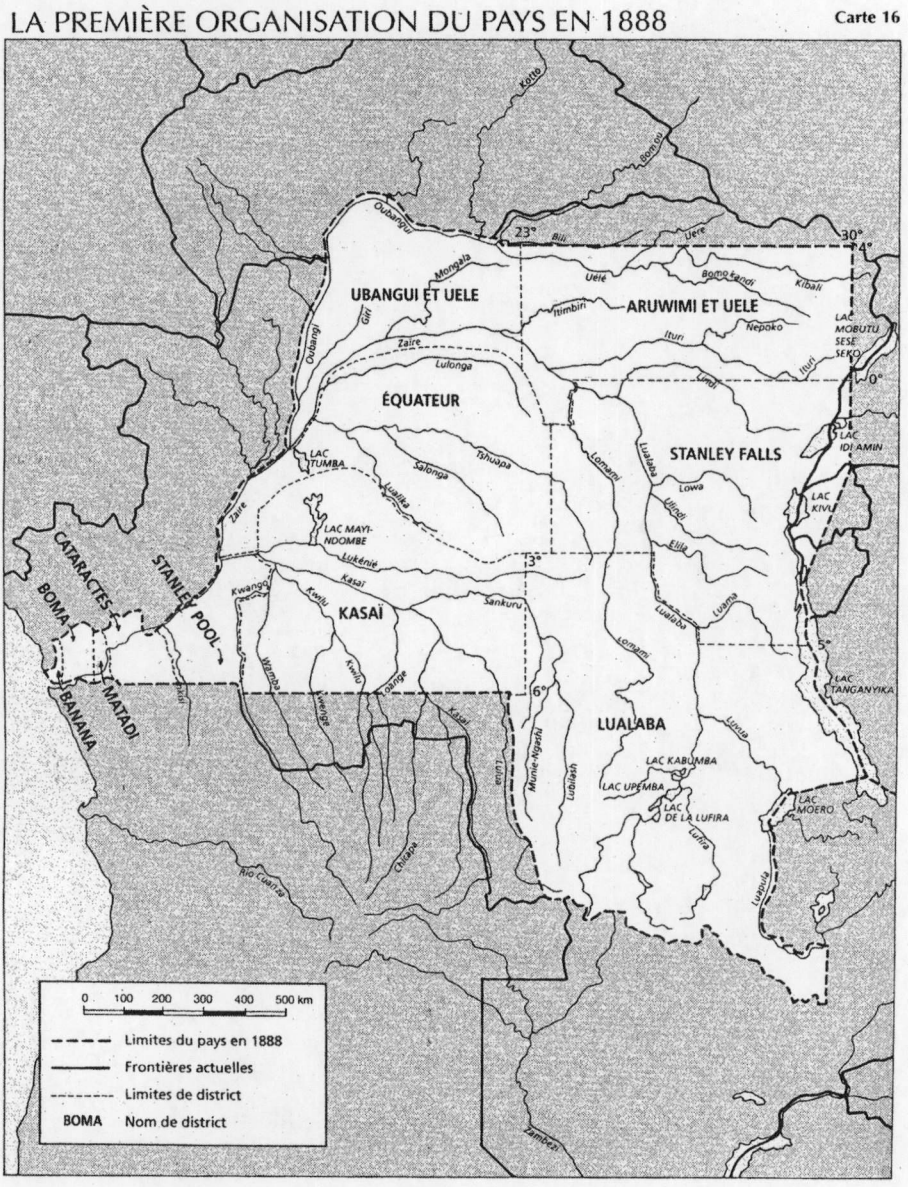

Source : I. NDAYWEL è NZIEM, *Histoire du Zaïre. De L'héritage ancien à l'âge contemporain*, Louvain-la-Neuve, Duculot, 1997, insert p. 336.

Figure 9. Les premières divisions adminstratives du Congo dans les années 1890

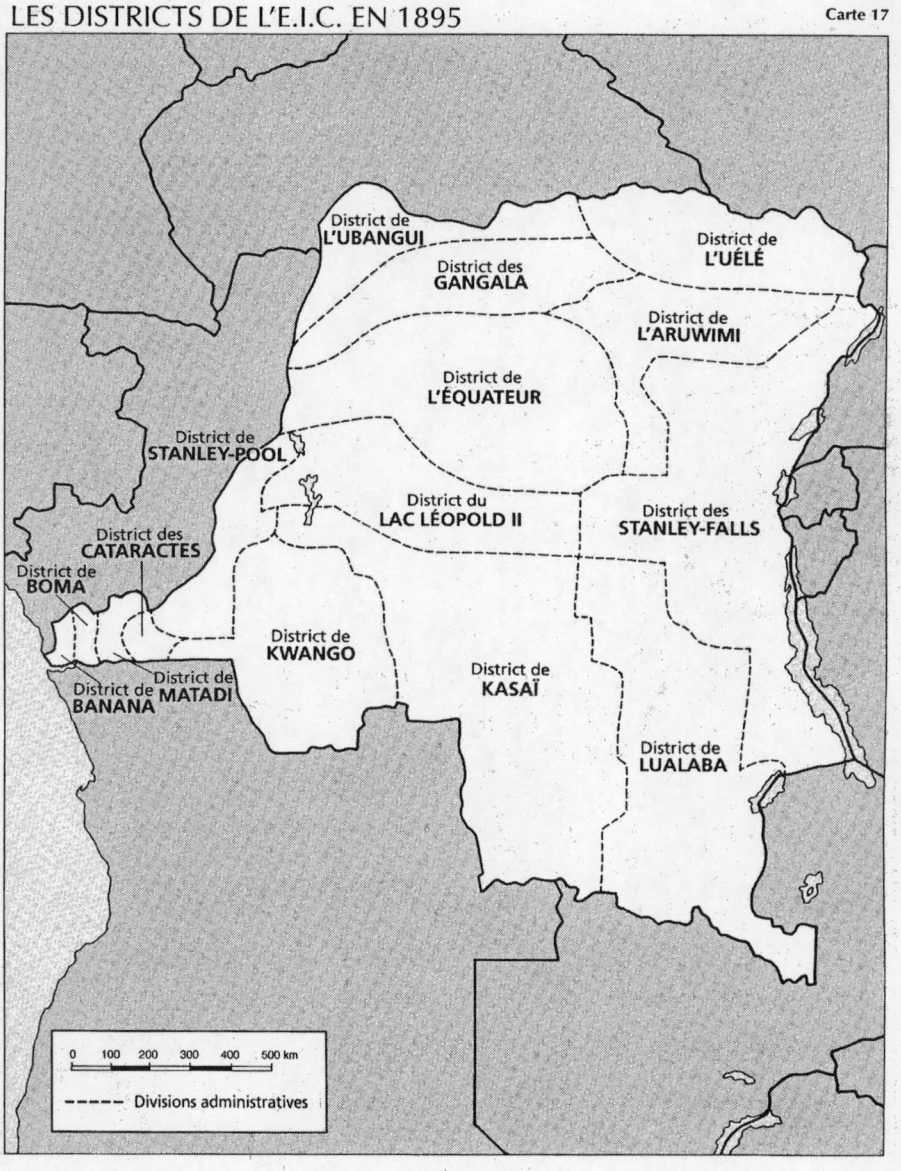

Source : I. NDAYWEL, ibid.

Figure 10. La répartition du Congo en districts dans les années 1940

Source : I. NDAYWEL, ibid., insert p. 384.

Figure 11. Organisation du ministère des Colonies à Bruxelles

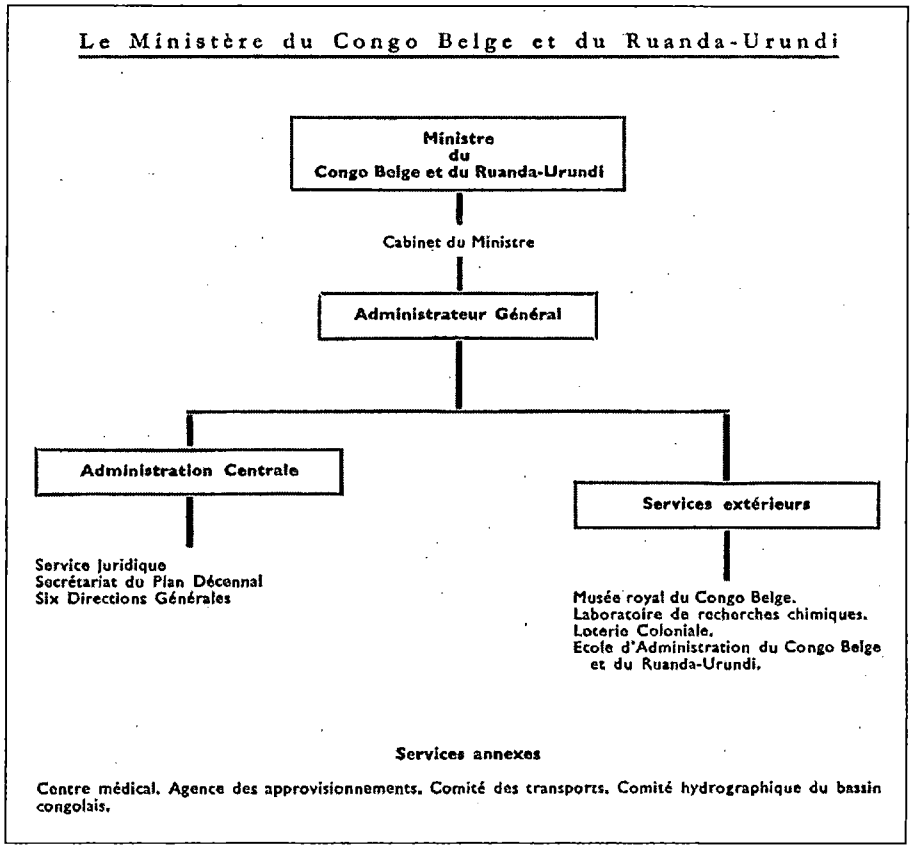

Source : *Le Congo belge*, op. cit., p. 50, tiré de l'*Annuaire du Ministère du Congo Belge*, n° 35, 1959.

Figure 12. Composition des services du ministère des Colonies dans les années 1950 (1)

Attributions des Directions Générales
du Ministère du Congo Belge et du Ruanda-Urundi

1re Direction Générale Affaires politiques, administratives, judiciaires et médicales (+ inspecteur général de l'hygiène, + conseiller militaire)	1re Direction : Droit public. Institutions politiques et administratives 2me Direction : Droit pénal. Droit civil. Droit commercial. Administration de la justice.
2me Direction Générale Affaires indigènes, enseignement, activités scientifiques, cultes	1re Direction : Affaires indigènes. 2me Direction : Enseignement. Activités scientifiques. Cultes.
3me Direction générale Domaine et cadastre, travaux publics et communications, approvisionnements	1re Direction : Domaine et cadastre 2me Direction : Energie. Industrie. Travaux publics. Communications. 3me Direction : Approvisionnements
4me Direction Générale Agriculture et colonisation. Etudes économiques, commerce. Travail et sécurité sociale.	1re Direction : Agriculture. Forêts. Elevage. Colonisation. 2me Direction : Etudes économiques. 3me Direction : Commerce. Transports. Statuts des sociétés. Propriété industrielle. 4me Direction : Travail et sécurité sociale
5me Direction Générale Finances	1re Direction : Politique financière 2me Direction : Budget et contrôle budgétaire 3me Direction : Impôts et douanes 4me Direction : Comptabilité générale
6me Direction Générale Services administratifs	Service de la traduction. 1re Direction : Personnel de l'administration d'Europe. Distinctions honorifiques. Ordonnancements. Assistance sociale. 2me Direction : Personnel d'Afrique 3me Direction : Pensions.

Source : *Le Congo Belge*, ibid., p. 51

(1) Les attributions des différentes directions générales ont quelque peu changées au fil du temps, notamment la Direction de l'Agriculture qui passe de la 5ème à la 4ème D.G. après 1945 et qui se voit intégrer les dossiers portant sur la colonisation (dès 1937) et sur les forêts (après la Deuxième Guerre).

Figure 13. Répartition des pouvoirs administratifs au Congo belge dans les années 1950

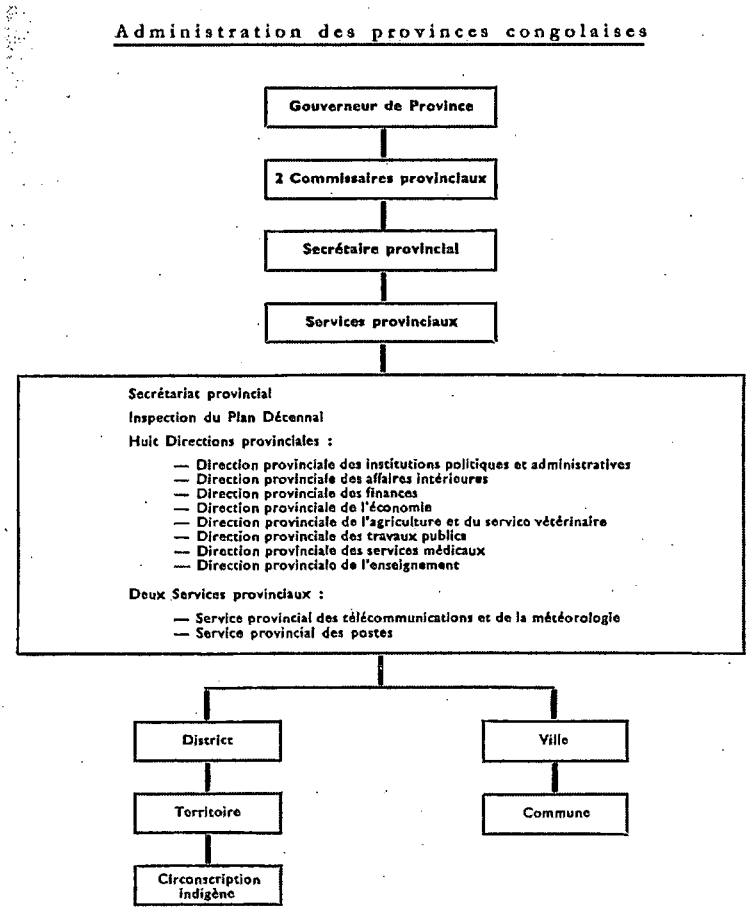

Source : *Le Congo Belge*, ibid.,p. 49.

Figure 14. Attributions des directions générales du gouvernement général de la colonie à Léopoldville dans les années 1950

Attributions des Directions Générales

du Gouvernement Général

1re Direction Générale Affaires politiques, administratives, judiciaires et cultes	1re Direction : Justice 2me Direction : Affaires politiques 3me Direction : Personnel
2me Direction Générale Affaires indigènes et sociales	1re Direction : Affaires indigènes 2me Direction : Travail 3me Direction : Affaires intérieures
3me Direction Générale Finances	1re Direction : Budget et contrôle budgétaire 2me Direction : Impôts 3me Direction : Douanes 4me Direction : Comptabilité, Approvisionnements 5me Direction : Trésorerie générale Etudes financières
4me Direction Générale Affaires économiques	1re Direction : Economie générale 2me Direction : Commerce et Industrie 3me Direction : Statistiques 4me Direction : Terres 5me Direction : Mines 6me Direction : Géologie
5me Direction Générale Agronomie, Colonisation et Service vétérinaire	1re Direction : Agriculture et élevage 2me Direction : Eaux et forêts 3me Direction : Produits agricoles 4me Direction : Colonisation 5me Direction : Service vétérinaire
6me Direction Générale Travaux publics et Communications	1re Direction : Bâtiments civils 2me Direction : Ponts et chaussées 3me Direction : Mécanisation 4me Direction : Voies navigables 5me Direction : Laboratoires 6me Direction : Télécommunications 7me Direction : Météorologie 8me Direction : Aéronautique 9me Direction : Postes
7me Direction Générale Services médicaux	1re Direction : Organisation générale des services médicaux 2me Direction : Services pharmaceutiques 3me Direction : Inspection des laboratoires médicaux 4me Direction : Inspection de l'hygiène 5me Direction : Inspection de l'enseignement médical
8me Direction Générale Enseignement	1re Direction : Enseignement primaire et normal 2me Direction : Enseignement moyen et supérieur, sciences et arts 3me Direction : Enseignement technique 4me Direction : Inspection générale

48

Source : *Le Congo Belge*, ibid.,p. 48.

Figure 15. Composition des autorités judiciaires au Congo belge dans les années 1950

L'activité judiciaire.

Source : *Rapport aux Chambres sur 1957.*
N. B. — Les chiffres reflètent l'ancienne organisation en voie de réforme.

Juridictions de droit écrit	Nombre de tribunaux	Nombre de jugements rendus				
		Pénal		Civil		Totaux
		1er degré	2e degré	1er degré	2e degré	
Tribunaux de police	138	69.765	—	—	—	69.765
Tribunaux de district	25	9.190	—	—	—	9.190
Tribunaux de parquet	25	—	1.824	776	—	2.600
Tribunaux de première instance	6	1.052	2.717	8.277	—	12.046
Cours d'appel	2	—	186	—	507	693
Conseils de guerre	23	181	—	—	—	181
Conseils de guerre d'appel .	6	—	57	—	—	57
Totaux	225	80.188	4.784	9.053	507	94.532

Juridictions de droit coutumier	Nombre de tribunaux	Nombre de jugements rendus		
		Pénal	Civil	Totaux
Tribunaux de chefferie	617	66.099	68.987	135.086
Tribunaux de secteur	703	92.471	120.751	213.202
Tribunaux de centre	117	38.112	35.412	73.524
Tribunaux de territoire	138	5.348	14.155	19.503
Totaux	1.575	202.030	239.285	441.315

Source : *Le Congo Belge*, ibid., p. 54.

Figure 16. Liste des autorités politiques et administratives coloniales en Belgique et au Congo belge

Chronologie	Ministres des Colonies	Gouverneurs généraux du Congo belge	Vice-gouverneurs généraux du Ruanda-Urundi
1908	Renkin, J.	Baron Wahis, Th.	–
1909	"	"	–
1910	"	"	–
1911	"	"	–
1912	"	Fuchs, F.	–
1913	"	"	–
1914	"	"	–
1915	"	"	–
1916	"	Henry, E.	–
1917	"	"	Malfeyt, J.
1918	Franck, L.	"	"
1919	"	"	"
1920	"	"	Marzorati, A.
1921	"	Lippens, M.	"
1922	"	"	"
1923	"	Rutten, M.	"
1924	Carton de Tournai, H.	"	"
1925	"	"	"
1926	Baron Houtart, M. Pecher, E. Baron Houtart, M.	"	"
1927	Jaspar, H.	"	"
1928	"	Tilkens, A.	"
1929	Tschoffen, P. Jaspar, H.	"	"
1930	"	"	Voisin, C.
1931	Charles, P. Crokaert, P.	"	"
1932	Tschoffen, P.	"	"
1933	"	"	Jungers, E.
1934	Charles, P.	Ryckmans, P.	"
1935	Rubbens, E.	"	"
1936	"	"	"
1937	du Bus de Warnaffe, Ch. (a.i.)	"	"
1938	De Vleeschauwer, A.	"	"
1939	Heenen, G. De Vleeschauwer, A.	"	"
1940	"	"	"
1941	"	"	"
1942	"	"	"
1943	"	"	"
1944	"	"	"
1945	De Bruyn, E. Godding, R.	"	"
1946	Craeybeckx, L.	"	"

1946	Godding, R.		
1947	Wigny, P.	Jungers, E.	Simon, M. (a.i.)
1948	"	"	"
1949	"	"	"
1950	Dequae, A.	"	Pétillon, L.
1951	"	"	"
1952	"	Pétillon, L.	Claeys-Bouüaert, A.(ff.)
1953	"	"	"
1954	Buisseret, A.	"	"
1955	"	"	Harroy, J.P.
1956	"	"	"
1957	"	"	"
1958	Pétillon, L. Van Hemelrijck, M.	Cornelis, H.	"
1959	De Schrijver, A. Scheyven, R.	"	"
1960	Ganshof van der Meersch, W.-J. d'Aspremont-Lynden, H.	" "	" "
1961	Spaak, P.H.*	–	"
1962	"	–	"

* Suite à la suppression de la charge de Ministre des Affaires africaines, ex-Ministre des Colonies, par arrêté royal du 30 mai 1961, c'est le Ministre des Affaires étrangères qui cumula la charge de Ministre du Ruanda-Urundi.

Figure 17. Liste des divisions territoriales du Congo belge à la fin des années 1950

Liste des provinces, villes, districts et territoires du Congo au 1er janvier 1959

6 provinces
24 districts
132 territoires
925 circonscriptions indigènes
7 villes réunissant 32 communes

PROVINCE DE LÉOPOLDVILLE				
Ville: Léopoldville				
District des Cataractes	District du Bas-Congo	District du Kwango	District du Kwilu	District du Lac Léopold II
Territoires de:	Territoires de:	Territoires de:	Territoires de:	Territoires de:
Kasangulu	Boma	Feshi	Banningville	Inongo
Luozi	Lukula	Kahemba	Gungu	Kiri
Madimba	Matadi	Kasongo-Lunda	Idiofa	Kutu
Songololo	Seke-Banza	Kenge	Kikwit	Mushie
Thysville	Tabela	Popokabaka	Masi-Manimba	Oshwe

PROVINCE DE L'ÉQUATEUR				
Ville: Coquilhatville				
District de l'Équateur	District de la Tshuapa	District de la Mongala	District de l'Ubangi	
Territoires de:	Territoires de:	Territoires de:	Territoires de:	
Basankusu	Befale	Banzyville	Bosobolo	
Bikoro	Boende	Bongandanga	Budjala	
Bolomba	Bokungu	Bumba	Gemena	
Bomongo	Djolu	Businga	Kungu	
Ingende	Ikela	Lisala	Libenge	
	Monkoto			

PROVINCE ORIENTALE			
Ville: Stanleyville			
District du Haut-Congo	District du Bas-Uele	District du Haut-Uele	District de l'Ituri
Territoires de: Bafwasende Banalia Basoko Isangi Ponthierville Opala Yahuma	Territoires de: Aketi Ango Bambesa Bondo Buta Poko	Territoires de: Dungu Faradje Niangara Paulis Wamba Watsa	Territoires de: Aru Bunia Djugu Mahagi Mambasa
PROVINCE DU KIVU			
Ville: Bukavu			
District du Nord-Kivu	District du Sud-Kivu	District du Maniema	
Territoires de: Beni Goma Lubero Masisi Rutshuru Walikale	Territoires de: Fizi Kabare Kalehe Mwenga Shabunda Uvira	Territoires de: Kabambare Kasongo Kibombo Kindu Lubutu Pangi Punia	
PROVINCE DU KATANGA			
Villes: Élisabethville Jadotville			
District du Tanganika	District du Haut-Lomami	District de Lualaba	District du Haut-Katanga
Territoires de: Albertville Baudouinville Kabalo Kongolo Manono Nyunzu	Territoires de: Bukama Kabongo Kamina Kaniama Malemba-Nkulu	Territoires de: Dilolo Kapanga Kolwezi Lubudi Sandoa	Territoires de: Kambove Kasenga Kipushi Mitwaba Pweto Sakania
PROVINCE DU KASAI			
Ville: Luluabourg			
District du Kasaï	District du Sankuru	District de Kabinda	District de la Lulua
Territoires de: Dekese Luebo Mweka Port-Francqui Tshikapa	Territoires de: Katako-Kombe Kole Lodja Lomela Lubefu Lusambo	Territoires de: Bakwanga Gandajika Kabinda Mwene-Ditu Sentery	 Demba Dibaya Dimbelenge Kazumba Luisa

Source: Bulletin administratif du Congo belge.

Source : V. DRACHOUSSOFF – A. FOCAN – J. HECQ, *Le développement rural en Afrique centrale, 1908-1960/1962. Synthèse et réflexrions*, vol. 1, Fondation Roi Baudouin, Bruxelles, 1991, pp. 129-131.

Figure 18. Exportations d'ivoire depuis les colonies européennes d'Afrique entre 1889 et 1898

	Zanzibar*	British Centr. Prot.	Gold Coast	Egypt	German Poss.*
1889			14408 Kg?		
1890			15484	371 Kg	
1891	57997 Lbs		15092		
1892	9338 + 140 pack.		32003		170300 Kg
1893	6083 + 112 "	42945 Lbs	6707		143400
1894	8925 + 147 "	14516	10283	7514	184600
1895	282943	29600	6762	205	131300
1896	356038	16526	6931	705	134300
1897	346010	6317	7857	1422	148100
1898	315666		5648	1652	
	* ivoire + dents hippos				*German East Afric., Cameroun, Togo

	Portuguese Poss.*	French Poss.*	Congo Free State*	Cape Colony
1889	26418 Kg			5294 Lbs
1890	16202		38929 Kg	7162
1891	31012	5381 Kg	60559	8152
1892	17130		157441	6788
1893	22376	3874	239134	2979
1894	13103	38586	298,992	5729
1895	14673	16904	315654	4991
1896	17155	14820	252372	1187
1897	7850	16352	315864	2566
1898		17155	295505	3695
	*Loanda, Benguella, Congo portug.	*Sénégal, Afrique de l'Ouest, Madagascar	* à destination de la Belgique	

Source : A.A./A.E. 434 (322) : Conférence de Londres pour la protection des animaux vivant à l'état sauvage : Annexe d'un protocole de convention, A. Sharpe à Lord Salisbury, The Residency, Zomba, 12 fevrier 1900 et intitulée *« Return Showing approximately the amount of ivory exported from Africa 1891 to 1899 »*.

Remarque : 1 Lbs = 0.45 Kg

Figure 19. Recettes sur l'ivoire recueillies par l'Etat entre 1921 et 1945

Situation financière et budgétaire de l'ivoire			Permis de chasse, de port d'armes et de vente d'armes à feu et munitions
Années	*Recettes domaniales*	*Taxe d'enregistrement*	
1921			31,172
1922			33,299
1923	4,054,339		
1924	1,375,499		
1925	1,390,499		
1926	996,455	3,147,942	
1927	83,066	10,339,790	
1928	2,162	11,878,953	3,363,988
1929	1,337	10,926,516	3,814,582
1930		7,236,167	3,683,579
1931		5,978,990	3,308,483
1932		6,421,019	2,652,620
1933		3,153,919	2,434,364
1934	290,849	2,749,077	2,382,676
1935		5,307,108	2,641,611
1936	1,297,637	4,605,560	2,950,571
1937	2,467,795	4,863,436	3,844,212
1938	688,488	3,520,989	4,089,543
1939	658,589	2,870,171	4,174,345
1940	17,878	2,728,890	4,254,465
1941	543,259	3,722,040	4,228,767
1942	3,769,750	3,740,462	4,162,173
1943	6,110,366	5,435,367	3,991,051
1944	1,283,087	2,871,466	3,856,815
1945	7,669,328	5,643,330	5,234,369
1946	2,138,731	4,120,404	4,610,388
1947	1,904,213	7,644,374	7,817,833
1948	1,303,365	4,560,922	13,373,837
1949	1,944,222	3,382,029	11,537,000
1950	489,000	3,757,166	14,660,173
1951	6,431,000	5,615,300	15,759,600
1952	6,700,000	2,800,000	17,200,000
1953	18,400,000	8,300,000	18,200,000
1954	10,800,000	3,800,000	20,000,000

Source : Chambre des Représentants, *Rapport sur la situation générale au Congo Belge et au Ruanda-Urundi : Finances : Situation financière et budgétaire*, 1908-1958.

Remarque : les statistiques pour certaines années sont manquantes car elles ne sont pas fournies par les Rapports (1908-1922, partiellement ; 1930-1933, partiellement ; à partir de 1955).

Figure 20. Exportation de l'ivoire brut congolais entre 1898 et 1958 : Commerce spécial (quantité et valeur absolue)

Années	Ivoire (kilos)	Ivoire (francs)
1898 - 1900	256,786	5,135,726
1901 - 1905	201,955	4,283,975
1906	178,207	4,455,175
1907	203,583	6,414,900
1908	228,757	5,936,244
1909	243,823	6,583,221
1910	236,822	6,056,475
1911	226,433	5,683,468
1912	233,675	6,075,550
1913	277,107	7,792,632
1914	295,496	7,091,904
1915	214,932	4,588,798
1916	360,418	7,929,196
1917	181,882	3,637,640
1918	127,117	3,050,808
1919	424,013	19,399,414
1920	352,053	38,836,649
1921	258,174	11,263,603
1922	303,610	17,601,521
1923	334,660	32,668,732
1924	314,446	32,791,941
1925	309,846	33,966,200
1926	239,600	28,887,270
1927	225,000	31,416,000
1928	204,000	34,701,000
1929	207,000	37,084,000
1930	153,000	21,551,000

Années	Ivoire (kilos)	Ivoire (francs)
1931	133,000	17,960,000
1932	168,000	17,720,000
1933	129,000	12,671,000
1934	112,000	11,217,000
1935	219,000	29,896,000
1936	204,000	29,431,000
1937	184,000	26,430,000
1938	122,000	17,861,000
1939	78,000	11,474,000
1940	80,000	11,357,000
1941	111,000	16,313,000
1942	144,000	20,021,000
1943	107,000	15,729,000
1944	126,000	30,936,000
1945	128,000	24,678,000
1946	273,000	54,314,000
1947	121,000	27,660,000
1948	122,000	31,355,000
1949	62,000	14,114,000
1950	100,000	22,251,000
1951	178,000	38,694,000
1952	135,000	29,736,000
1953	188,387	36,470,896
1954	97,771	31,254,382
1955	152,420	37,315,348
1956	199,441	48,126,644
1957	155,867	36,571,675

Source : *Annuaire statistique de la Belgique et du Congo Belge*, Ministère de l'Intérieur, Bruxelles, 1898-1960.

Remarque : Certaines années additionnent l'ivoire brut et l'ivoire travaillé (1913, 1919-1926, 1932-1936).

Figure 21. Répartition des exportations d'ivoire brut congolais par poids des dents entre 1937 et 1958 : Commerce spécial (quantité et valeur absolue)

Années	Ivoire brut d'éléphant (en kilo)			
	< 6 kg	6 - 10 kg	10 - 15 kg	> 15 kg
1937	17,957	28,673	33,028	102,935
1938	6,258	20,567	22,350	72,532
1939	4,307	13,802	17,160	43,256
1940	6047	10,877	13,651	49,138
1941	4,266	18,277	23,129	65,296
1942	34,363	19,278	23,503	66,892
1943	5,101	22,070	23,817	58,444
1944	5,328	22,359	27,099	70,789
1945	5,454	21,183	24,964	76,808
1946	16,187	42,522	49,657	164,764
1947	13,357	17,780	23,331	66,858
1948		20,141	23,372	59,213
1949	4,220	15,731	7,161	25,733
1950	6,452	12,093	17,651	55,700
1951	16,742	22,557	27,859	102,781
1952	15,116	20,968	24,847	66,800
1953	16,277	22,408	29,905	119,013
1954	12,542	12,282	12,255	60,684
1955	13,419	18,864	26,574	93,546
1956	19,803	29,097	34,294	116,230
1957	24,612	20,892	26,662	83,340
1958	10,308	19,772	28,315	77,727

Années	Ivoire brut d'éléphant (en franc)			
	< 6 kg	6 - 10 kg	10 - 15 kg	> 15 kg
1937	1,903,442	4,071,566	4,689,976	15,749,055
1938	663,454	2,920,514	3,173,700	11,097,396
1939	456,542	1,959,884	2,436,720	6,618,868
1940	286,504	1,562,232	1,990,404	7,517,658
1941	450,292	2,600,320	3,296,632	9,966,074
1942	3,646,368	2,747,812	3,394,916	10,231,927
1943	545,794	3,147,890	3,390,108	8,654,017
1944	1,181,693	5,514,193	6,387,179	17,853,592
1945	1,170,655	4,611,331	4,683,365	14,211,779
1946	3,668,230	9,525,275	9,565,550	31,541,585
1947	2,935,889	4,305,652	5,174,911	15,243,065
1948		4,992,230	5,817,175	16,471,189
1949	565,524	1,323,677	1,729,990	6,282,458
1950	852,936	1,882,507	3,216,221	12,963,525
1951	2,130,754	4,418,996	5,566,251	23,100,664
1952	1,860,276	3,651,918	4,512,128	15,429,099
1953	1,349,863	3,466,503	4,854,411	26,800,119
1954	1,427,996	2,163,992	2,356,798	12,450,278
1955	1,979,248	3,865,108	5,646,255	25,822,497
1956	31,344,430	5,411,162	6,842,653	32,736,159
1957	4,000,025	4,212,915	5,461,957	22,848,618
1958	1,715,294	3,622,858	5,183,483	19,504,077

Source : *Statistiques du Commerce Extérieur du Congo Belge et du Ruanda-Urundi*, op. cit., 1937-1958.

Figure 22. Diagrammes des répartitions d'ivoire brut exporté du Congo entre 1937 et 1958

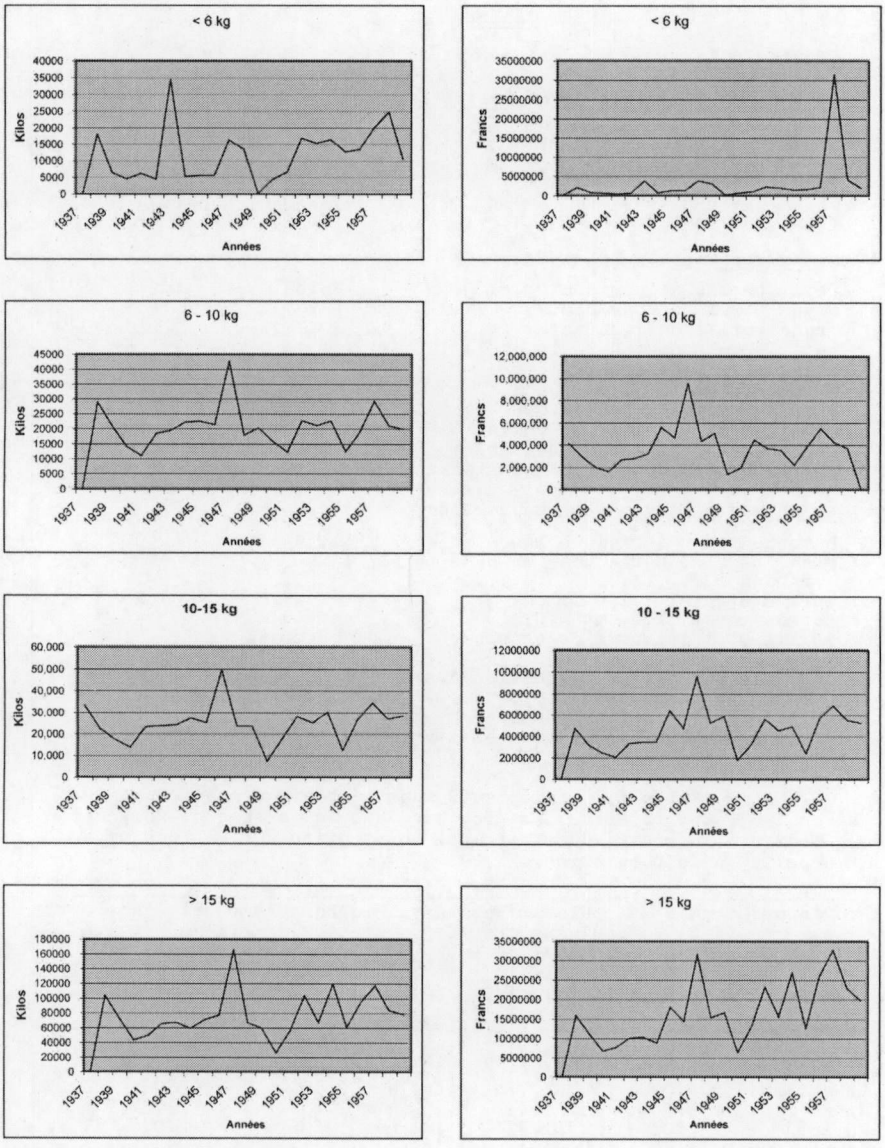

Remarque : Les diagrammes réfèrent aux statistiques du tableau n° 21 ci-dessus.

Figure 23. Autorisations administratives délivrées par l'Etat pour chasser l'éléphant (1956-1957)

III.-CHASSE.

A. STATISTIQUES.

Autorisations administratives délivrées.

	1956	1957
a) aux indigènes.		
autorisations collectives	870	903
autorisations individuelles	84.418	97.337
permis de chasse	657	787
b) aux européens		
petit permis de résidant	4.183	4.248
moyen permis de résidant	607	655
grand permis de résidant	173	215
petit permis de non-résidant	14	6
grand permis de non-résidant	38	23
permis spécial à l'éléphant	17	22
permis ravitaillement M.O.I.	38	13
permis administratif de chasse	33	58
permis scientifique de chasse	69	66
permis spécial de police sanitaire	9	6
c) éléphants abattus: sous couvert de		
autorisations individuelles	1.544 *	1.690
grand permis de résidant et non-résidant.....	12	-
permis spécial à l'éléphant	23	28 *
permis ravitaillement M.O.I.	54 *	40 *
permis administratif de chasse	86 *	71 *
permis de police sanitaire	1 *	
légitime défense et protection des cultures (indigènes).....	3.488 *	3.711 *
légitime défense (européens)	117	80
abattages illicites et trouvés morts	510 *	387 *
	5.835 *	6.007 *

Les 6.007 éléphants dont l'abattage a été enregistré en 1957 sont répartis par provinoe dans le tableau ci-dessous, qui montre l'intensité des abattages en fonction des régions et de la densité de la population.

Provinoes	Etendue (Km2) (1)	Population indigène fin 1956 (en milliers) (2)	Habitants par Km2. (3)	Eléphants abattus. (4)	Rapport (1) à (4) Km2. (5)	Rapport (2) à (4) (en milliers) (6)
Léo.	363.000	3.024	8,33	135	2.700	22,4
Equateur	403.300	1.723,4	4,27	1.311	307	1,31
Orientale	504.000	2.347,7	4,65	2.192	230	1,07
Kivu	256.500	2.112,4	8,23	1.852*	138 *	1,13*
Katanga	497.000	1.561,3	3,14	206	2.270	7,57
Kasaï	321.500	2.074,4	6,45	311	1.030	6,67
Totaux:	2.345.300	12.843,5	-	6.007	-	-

Source : A.A./Agri 188, dossier 65 : Léopoldville, 10 octobre 1958.

Figure 24. Recensement et progression des populations autochtones vers les milieux urbains

Population autochtone ayant quitté le milieu coutumier

Source : *Services du Gouvernement Général du Congo Belge.*

	PROVINCES						CONGO
	Léopold-ville	Equateur	Orientale	Kivu	Katanga	Kasai	
Adultes :							
hommes	269.167	130.961	207.337	133.607	172.636	76.309	990.017
femmes	194.943	98.732	147.345	98.875	139.704	63.570	743.169
Total...	464.110	229.693	354.682	232.482	312.340	139.879	1.733.186
Enfants :							
garçons	201.478	75.440	101.876	93.929	141.192	59.225	673.140
filles	192.254	72.433	94.494	90.767	136.190	55.270	641.408
Total...	393.732	147.873	196.370	184.696	277.382	114.495	1.314.548
Total général...	857.842	377.565	551.052	417.178	589.722	254.374	3.047.754
% de la population totale	27,65	21,62	23,02	19,03	36,17	12,05	23,13

Progression de l'exode vers les milieux non coutumiers

Source : *Services du Gouvernement Général du Congo Belge.*

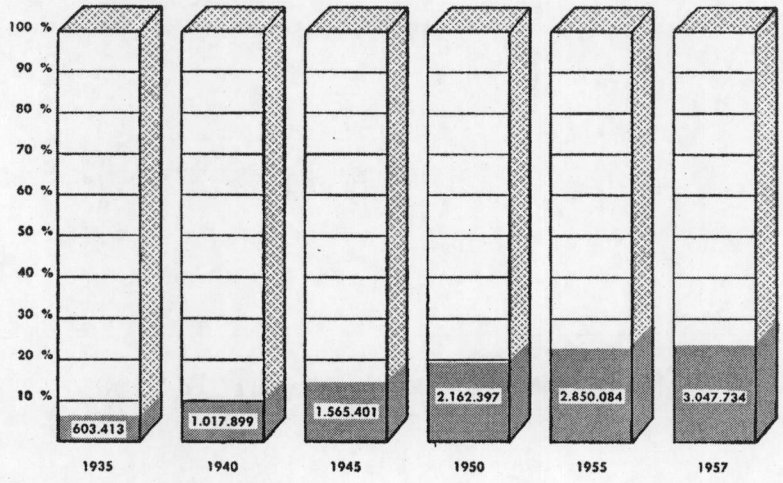

Les blocs montrent, par rapport à la population totale, le pourcentage de Congolais ayant quitté le milieu coutumier. Les chiffres indiquent le total de ceux-ci.

Source : *Le Congo Belge*, op. cit., p. 20.

Figure 25. . Superficie des réserves totales de chasse au Congo belge en 1956

Provinces.	Superficie totale en Ha.	Superficie des réserves totales.	% de la superficie des réserves totales.
Equateur	40.329.300	0	0
Léopoldville	36.300.000	105.000	0,289
Kasaï	49.696.500	100.000	0,201
Katanga	32.163.500	90.000	0,280
Kivu	25.464.000	187.000	0,734
Orientale	50.449.700	628.000	1,245
	234.393.000	1.110.000	0,474

Quelques unes seulement de ces réserves sont flanquée d'un domaine.

Il est peu croyable que l'existence de ces réserves totales soit de nature à entraver l'expansion du colonat.

LE GOUVERNEUR GENERAL
p.o.
LE DIRECTEUR CHEF DE SERVICE ff.
P.GOMEZ
p.o.

Source : A.A./Agri 188, dossier 65 : Léopoldville, 18 décembre 1956.

Figure 26. Le vœu de C. Akeley de voir créer un sanctuaire pour les gorilles au Kivu

Lettre de Carl E. Akeley à Edmond Leplae, Directeur général de l'Agriculture au ministère des Colonies, s.s. Nera, 13 février 1922.

Dear Sir,

I am returning to America after a wholly successful Expedition in the Kivu district, the purpose of which as you know, was to secure specimens and data for a gorilla group. During the entire journey in the Congo we enjoyed the most courtesy, hospitality and assistance from the officials and the inhabitants everywhere. I am deeply grateful to you for your kind offices in my behalf which backed by the natural courtesy and friendliness of the Belgian people has resulted in a most delightful as well as successful expedition.

I secured five beautiful specimens of gorilla and it is my purpose to use them in the making of a group which shall be, I think, my masterpiece. Nevertheless, I feel personally that the specimens that I am taking back represent the least of my gleanings. Allow me to interpolate at this point my "Creedo" written before I had ever seen a live wild gorilla.

CREEDO

Written on s.s. Kenilworth Castle

I believe that the gorilla is normally a perfectly amiable and decent creature. I believe that if he attacks man that is because he is being attacked or believes that he is being attacked by man. I believe that he will keep away from a fight until he is frightened or driven into it. I believe that upon approaching a family of gorillas if the old male charges and if the man involved has the courage to stand firm the gorilla with not close in. In other words, it will be what would normally be called a "bluff".

I believe, moreover, that the white man who will allow a gorilla to get within ten feet of him without shooting is a plain darn fool, for certainly the average man would have little show in the arms of a three hundred pound gorilla.

My faith in the general amiability and decency of the gorilla is not based on experience or actual knowledge of any sort but on deductions from observations of wild animals is general, and more particularly monkeys. There are few animals that deliberately go into a fight with an unknown antagonist or with a known antagonist for that matter without what seems to them a good reason. In other words, they are not looking for trouble.

The lion will fight when the maintenance of his dignity demands it. Most animals will fight only when driven to it through fear either for themselves or their young.

The first living gorilla that I ever observed was in the London Zoological Park many years ago. It was very young and its chief end in life seemed to be a desire to be loved. This has seemed to be the chief characteristic of the few live gorillas that I have seen in captivity. They appear to have an extremely effectuate disposition and they seem to be passionately fond of the person most closely associated with them; and I think there is no doubt that John Daniel who died in the Ringley Brothers Circus in Madison Square Garden in the Spring of 1921 died of a broken heart because he was separate from his mistress. I did not have the pleasure of seeing John Daniel alive; but in death he certainly had the appearance of anything but a savage beast. The above notes are here set down for the purpose of recording the frame of mind with which I am going into the Kivu country to study photograph and collect gorillas. I will admit that the dread of killing a gorilla is much greater than the dread of meeting one. Now it is quite possible that within the next six months this attitude maybe reversed".

Now after an experience with the gorilla in his home, I have no changes to make in the above declaration of "faith", except to emphasize those points which bear on their gentleness and amiability.
In my experience I saw not the least indication of fierceness. The local natives do not fear them. They do not raid the native gardens for the reason I suppose that there is an abundance of food in their forest habitat. They are, in short harmless and unobjectionable neighbors. There is not another animal on earth of such great interest to the student and the layman, if you like, as the gorilla. He is in immediate danger of extermination in the Kivu District if not in all places where he is found. I earnestly seek the sympathy and cooperation of you and other Belgians in attempt to protect the gorilla of Kivu by setting aside a tract of country as a reservation where they shall have absolute sanctuary for all times. My plan (tentative) is not only to establish a reservation but also a Biological Research Station within the reservation where specialists may come to carry on such lines of research in connection with the gorilla or any other line, material for which may be available within the region. The enclosed sketch map gives roughly the boundaries of the region which should be included, here

in the sanctuary. It might be of much greater area but the country included here is practically much of the best gorilla ground.

I hope on my arrival in New York to take the matter up with scientific friends with the idea of organizing a society which should be International, and to outline the objects and scope of the activities of such an organization, and to raise the necessary funds for its realization. The raising of the funds, say one quarter of a million dollars, I think can be managed in New York.
I had hoped to stop at Brussels on the way to discuss this project with you but I find that it will be impossible so I am writing this rather sketchy outline of the scheme in the hope that I may soon have a reply from you in New York which will cause me to feel certain of sympathy and cooperation in Belgium. I discussed the plan with Monsieur Van de Ghinste, Commissioner of the District of Kivu. He seemed to feel that there was no possible stumbling block in the way of securing the tract of land in question. I see no reason why the natives of the region should not enjoy the same privileges of the forest products that they now enjoy; that is the gathering of bamboo and wood and the privilege of the grazing ground for their cattle. (It seems that during the dry season they graze their cattle in the bamboo forest.)

On my return to America I begin a three months lecture tour, and before starting out I hope to have the plan sufficiently formulated so that I can take advantage of all the opportunities which my lecture tour gives me throughout the country to discuss the matter with men who would be interested either scientifically or in a financial way with this enterprise. I should like to visit Brussels some time during the coming summer to discuss this matter personally with you.

I beg to remain, Sir,

Very sincerely yours,

(s) Carl E. Akely
American Museum of Natural History
New York City.

Source : Palais Royaux : Archives du Secrétaire d'Albert Ier, M.-L. Gérard : Mission Leplae aux USA, 33/13.

Figure 27. Discours prononcé par le roi Albert Ier à la séance d'installation de la Commission Administrative du Parc National Albert, le 19 octobre 1929.

«Je tiens tout d'abord à féliciter le Premier Ministre, Ministre des Colonies, d'avoir fixé au Parc National Albert, dans le décret qu'il a soumis à mon approbation, un but exclusivement scientifique.

Le texte marque ainsi dès l'abord le véritable caractère de l'Institution dont nous installons aujourd'hui la Commission administrative.

La question est partout à l'ordre du jour et innombrables sont les parcs nationaux fondés dans les cinq parties du monde.

La première réserve de ce genre fut créée par les Américains en 1872. C'était le Yellowstone Park de plus de 800.000 hectares de superficie. Depuis lors, dix-sept autres Parcs ont été organisés rien qu'aux Etats-Unis par le Gouvernement fédéral, sans compter le grand Mount Mac-Kingley National Park en Alaska et le Parc National d'Hawaï. On s'occupe actuellement, en Amérique, de constituer trois nouveaux Parcs nationaux. Il y a de plus les State Parks, très nombreux dans plusieurs Etats. C'est ainsi que l'Etat de New-York en compte quatre-vingt-six et l'Etat de Michigan soixante.

Là, c'est surtout l'idée de la conservation de certains sites et les intérêts du tourisme qui ont guidé les autorités.

D'autres pays, de plus en plus nombreux, ont imité l'exemple de l'Amérique : l'Empire Britannique et ses Dominions (Canada, Nouvelle-Zélande, Union Sud-Africaine), la Suisse, la Suède, la Pologne, la Tchécoslovaquie, la France, la Hollande (dans des Indes), etc. Mais une tendance nouvelle se fait jour actuellement dans la conception de ces réserves. Cette tendance est, sans aucun doute, appelée à prendre de nouveaux développements : c'est l'intérêt des recherches scientifiques qui devient désormais la raison d'être essentielle de ces institutions.

Ainsi qu'il résulte du décret d'organisation du 29 juillet dernier, le Parc National Albert appartient à cette dernière catégorie. Si l'on tient compte du mode de

formation de la Commission administrative (art. 11 du décret) on peut le comparer aux Parcs suédois qui sont placés sous le contrôle d'une Commission scientifique dépendant de l'Académie royale des Sciences.

Ce Parc National Albert est vraiment unique dans le monde par l'infinie variété de sa flore et de sa faune, provenant de sa situation géographique, de sa nature géologique et des grandes différences d'altitudes, variant de 900 à 4.500 mètres, d'un point à l'autre du territoire. Je suis convaincu qu'avec le temps il acquerra une valeur inestimable pour les savants et pour tous ceux qui aiment la nature et s'y intéressent.

Dans l'étendue de ce territoire, qui comporte, pour le Parc proprement dit, 200.000 hectares, on constate la coexistence d'espèces végétales appartenant aux régions tropicales marécageuses, aux régions tropicales désertiques et semi-désertiques, à côté de forêts tropicales humides, de forêts subtropicales tempérées et froides. Sur les hauts sommets,on atteint la zone alpine sans végétation arborescente.

Au point de vue zoologique, le secteur se rattache à la faune de l'Afrique orientale bien différente de celle du reste du Congo belge. Par contre, la chaîne des volcans se caractérise à la fois par des espèces particulières aux hautes montagnes et par un mélange d'animaux venus de l'est et de l'Ouest.

Au point de vue géologique et minéralogique, l'aspect de la contrée n'est pas moins varié ; Enfin, au point de vue ethnographique, la région est remarquable par la présence simultanée d'éléments Bantu, Hamitiques et Pygmées. Ces derniers représenteraient la race la plus primitive de l'Afrique.

On voit par ce qui précède qu'aucune autre région du Continent africain n'offre autant d'opportunités pour les études scientifiques et pour l'installation de stations de recherches facilement accessibles, dans un climat presque idéal pour les Européens.

Il est important de constater, en raison de la tournure utilitaire de l'esprit de beaucoup de nos compatriotes, que ces régions n'auraient présenté qu'un médiocre intérêt pour l'agriculture et l'industrie, toutes les terres fertiles ayant été laissées en dehors des limites du Parc.Les différents secteurs ont d'ailleurs été aménagés de manière à n'entraver en rien la circulation et la création de voies de transports.

Loin de produire des inconvénients d'ordre économique, il n'est pas douteux que la création du Parc, en sauvant les forêts qui croissent sur les flancs des volcans, ne contribue largement à maintenir la stabilité dans la régime des pluies de la région.

Ce point est d'une importance capitale.

Sur tous les continents, la disparition croissante des régions forestières tend à devenir une véritable calamité. Citons l'exemple de l'Afrique du Nord, ou la dévastation des forêts à transformé en déserts d'immenses territoires autrefois fertiles.

Vous avez, Messieurs, une tâche importante à remplir dans l'organisation du Parc, suivant les idées qui ont présidé à sa création et que je viens de rappeler brièvement.

Je remercie les membres de la Commission que nous installons aujourd'hui d'avoir bien voulu apporter à l'œuvre leur précieux concours, et particulièrement, parmi eux, les membres étrangers qui ont eu la bonté de répondre à notre appel. Leur participation aux travaux de la Commission marquera le caractère international qui convient de nos jours à toute institution scientifique. Un large champ d'études est désormais ouvert, dans notre Colonie, aux géologues, aux biologistes, aux ethnographes de toutes nationalités. Je compte sur vous pour faire appel à toutes les compétences et pour assurer ainsi le succès de l'Institution.

De nos jours, ont mène grand bruit, avec raison, autour de la conservation des monuments légués par le passé.

Ici vous avez aussi un monument que la nature a construit au cours des millénaires et qui est donné tel qu'il s'est formé, jusqu'à nos jours, depuis les premiers temps de l'âge du monde. L'œuvre à accomplir est considérable ; Elle a la plus grande importance pour l'avenir de la Colonie. En ouvrant aux recherches des savants une région exceptionnellement intéressante, la Belgique apportera une contribution nouvelle aux progrès de la science et de ses applications.

Je déclare installée dans ses fonctions la Commission du Parc National Albert ».

Source : *Les Parcs nationaux et la Protection de la nature*, I.P.N.C.B., Bruxelles, 1937.

Figure 28. Discours prononcé à l'African Society par le duc de Brabant, le prince Léopold à Londres le 16 novembre 1933 à l'occasion de la Conférence Internationale pour la Protection de la Faune et de la Flore Africaines.

« S'il est un sujet qui revêt un caractère de grandeur dépassant les horizons humains, c'est certes celui de la protection des biens éternels dont nous sommes les détenteurs passagers et responsables.

A-t-on le droit de modifier à son gré l'état naturel des choses, sans se préoccuper des conséquences que la connaissance actuelle des phénomènes permet cependant d'entrevoir ?

Reportons-nous aux descriptions des classiques dépeignant le visage verdoyant et fertile des régions baignées par le Méditerranée, et constatons l'état actuel de ces mêmes régions. L'aridité qui a succédé à l'abondance primitive n'est-elle pas l'œuvre d'une destruction volontaire et aveugle par l'homme ?

La disparition d'une civilisation est une perte profonde. Mais l'homme porte en lui-même les germes d'une renaissance lui permettant de substituer une nouvelle culture à celle qui s'est éteinte.

L'anéantissement d'un élément de la création, par contre, est une perte irréparable, car l'homme est impuissant à le faire renaître.

Les erreurs commises dans le passé trouvent leur excuse dans l'ignorance de nos ancêtres quant aux conséquences de leurs actes. Nous ne pourrions bénéficier de la même excuse de la part de la postérité : car notre génération, édifiée par l'expérience acquise, reconnaît ne pas pouvoir disposer à son gré, même des choses dont elle ne conçoit pas encore l'utilité.

L'analyse du problème de la protection de la nature nous amène à l'étudier dans ses rapports avec différentes formes de l'activité humaine.

Si nous envisageons l'aspect scientifique de la question, nous remarquons que les réserves naturelles constituent le prolongement indispensable des laboratoires.

Jusqu'à nos jours, les progrès des sciences naturelles ont été le fait d'études et de travaux de laboratoires ; ils n'ont été que dans une faible proportion le fruit de l'observation directe des choses de la nature.

J'ai toujours été frappé de constater la pauvreté des connaissances, lorsque le facteur « temps » intervient dans un problème.

Ainsi demandez à un naturaliste des renseignements concernant l'anatomie de n'importe quelle bête ou animalcule microscopique connu, il vous fournira immédiatement les précisions les plus nombreuses.

Demandez-lui ensuite des renseignements concernant, par exemple , la durée de la vie de tel animal ou la durée de croissance de tel végétal ou, en général, toute autre explication dans laquelle l'élément « durée » intervient, vous serez étonné par l'imprécision des réponses.

L'étude des phénomènes ne peut cependant être complète qu'en incorporant celle des évolutions et des transformations successives, insaisissables pendant la courte existence d'un même observateur.

Les vues que nous pourrons ainsi acquérir sur les différentes phases que présentent les éléments de la géographie et de la biogéographie, nous amèneront à mieux comprendre les facteurs naturels qui tiennent sous leur dépendance immuable les manifestations les plus diverses de l'activité humaine.

Et ici apparaît le rôle fondamental des réserves naturelles.

A côté de celui de chambre à provisions, fournissant la matière première au laboratoire, elles remplissent celui d'observatoire idéal du naturaliste.

La valeur économique de la protection de la nature est un fait actuellement reconnu par tout le monde.

Les multiples découvertes de la science, en matière agronomique par exemple, affirment d'une façon péremptoire les dangers des destructions végétales irraisonnées.

Avant la découverte de ce trésor économique que constitue le caoutchouc, une occupation et une exploitation plus intensives des forêts brésiliennes aboutissant à la destruction des hévéas, auraient pu nous priver aujourd'hui du plaisir de rouler confortablement sur des pneus !

De même, des coupes sombres, opérées en Afrique tropicale, auraient pu nous empêcher de connaître à jamais les délices d'un « morning coffee » !

L'histoire des peuples est marquée par des périodes d'indifférence vis-à-vis de la nature, périodes pendant lesquelles les préoccupations livresques, l'esprit d'analyse et de spéculation semblent seuls retenir l'attention de l'homme.

Mais elle est marquée aussi par des périodes d'enthousiasme : l'activité humaine est alors sollicitée par l'appel irrésistible des joies physiques et spirituelles, qui accompagnent le contact et la contemplation des phénomènes naturels.

De plus en plus, notre époque semble caractérisée par tel retour.

Des manifestations multiples dans le domaine des sports, du tourisme, du camping, de l'hygiène et de l'éducation physique sont symptomatiques à cet égard.

Nous paraissons être l'objet d'un violent procès de libération. Nous voulons fuir nos villes trépidantes, avec leurs maisons opaques, leurs rues bruyantes, leurs magasins et leurs usines. Nous nous y sentons comme emprisonnés. Nous appelons l'air pur, la lumière, l'espace, la terre, l'eau et la verdure. Nous prétendons nous y mouvoir, débarrassés de toute entrave ; notre génération enfin s'est réconciliée avec la nature.
Les répercussions sociales et morales de cette évolution sont profondes. Elles imposent aux collectivités des disciplines salutaires. En orientant l'enseignement scolaire vers une compréhension plus immédiate des réalités vivantes, en dirigeant vers des plaisirs plus simples et plus sains les loisirs que laisse un labeur de jour en jour réduit par les perfectionnements du machinisme, pareille évolution relève, par son action purifiante, le niveau moral de tous les hommes.

Ce retour à la terre nourricière, les plus sensibles d'entre nous l'ont préparé dans nos cœurs, et je suis heureux de saluer ici un des apôtres les plus fervents d'une telle initiation,le poète Rudyard Kipling. Il nous a rapprochés des forêts vierges, des cieux immaculés, des plantes et des fauves. Il a montré la solidarité profonde qui unit l'homme aux phénomènes vivants qui l'entourent. Il a dégagé les lois immuables de la jungle et proposé à l'homme destructeur l'exemple de l'œuvre divine ou tout est ordre, harmonie, obéissance et beauté.

La protection de la nature pose un problème d'une ampleur universelle ; sa solution ne peut être abandonnée à l'initiative de groupements isolés, dont l'action, forcément restreinte, ne peut imposer l'ensemble des mesures efficaces de conservation.

Seul l'Etat peut et doit assumer les charges d'une organisation protectrice qui intéresse l'humanité entière, dans son progrès moral, social, économique et culturel.Ainsi se révèle l'aspect politique du problème.

***

Après vous avoir exposé certaines considérations générales sur le principe même de la nature, je voudrais maintenant projeter dans votre imagination quelques tableaux du Parc National Albert, le premier sanctuaire que nous avons ménagé au Congo.

Le Parc National Albert, perdu dans l'immense isolement du cœur même de l'Afrique, est situé dans la région des grands lacs et des sources du Nil, entre le lac Edouard et le lac Kivu.

Il présente deux aspects bien caractéristiques : une vaste plaine au Nord, un massif montagneux au Sud.

Parcourons le secteur Nord.

La grande plaine alluviale du lac Edouard est sillonnée par deux rivières principales, qui coulent parallèlement du Sud au Nord. Leurs eaux jaunâtres, dont la couleur décède l'action érosive, rapportent au lac, lentement, les terres mêmes de cette plaine dont il fut jadis l'origine.

Située dans l'Equateur, à 900 mètres d'altitude, cette région jouit d'un climat nettement tropical. La température élevée et les pluies peu abondantes expliquent son visage de savane, légèrement boisée, aux arbres en forme de parasol et ou l'euphorbe candélabre, par son aspect étrange, frappe immédiatement le regard du voyageur.

Les cours d'eau sont bordés d'étroites galeries forestières dans lesquelles dominent par endroits des palmiers au port élégant et léger. Enfin, les rives du lac s'étalent en marais dissimulés sous les roseaux innombrables.

Au milieu de ce décor sobre, qu'entrecoupent de vastes prairies périodiquement dévorées par les feux de brousses, errent grands et petits animaux.

Des milliers d'antilopes, des buffles, des éléphants, des lions, des léopards, des hyènes, des chacals, des phacochères, avec tout le cortège des animaux de savane, s'y rencontrent en abondance et livrent à chaque instant au visiteur des spectacles surprenants et inattendus. D'immenses troupeaux d'hippopotames nagent dans les rivières, dorment sur les rives et les bancs de sable, ou se vautrent dans la boue tiède des marais.

Les oiseaux sont nombreux partout. Parmi eux, se trouve, aux bords du lac, une colonie composée principalement d'oiseaux aquatiques. Pélicans, ibis, aigrettes, spatules, cormorans, pour n'en citer que quelques-uns, s'y donnent rendez-vous et pêchent sans relâche leur nourriture dans cette nappe d'eau, la plus poissonneuse peut-être du Continent africain.

Dirigeons-nous maintenant vers le secteur méridional du Parc, pour pénétrer dans l'imposant massif des hautes montagnes entièrement édifié par l'activité volcanique.

Au calme des lignes et des couleurs de la grande plaine horizontale du lac Edouard, succède brusquement un paysage mouvementé et hérissé de formidables cônes volcaniques, les uns encore actifs, les autres à peine éteints.

Leurs silhouettes, tantôt massives et arrondies, tantôt effilées ou sauvagement découpées, se profilent, dans toutes les directions, sur un ciel souvent sombre et menaçant.

De certains de ces volcans s'élève un panache de vapeur, indice d'une activité que le rougeoiement des nuages fait apercevoir la nuit à grande distance.

Si la plupart d'entre eux sont pourvus de cratères gigantesques, on remarque cependant, autour des cônes centraux, une infinité de bouches d'importance secondaire, de toutes dimensions et qui confèrent au paysage un caractère d'apparence lunaire, qu'une puissante végétation forestière na parvient pas à atténuer.

Par cette foule d'orifices béants, grands et petits, de nombreuses coulées de lave se sont épanchées, comblant les dépressions, se ravinant et se superposant, comme autant de vagues d'une mer en furie.

La porosité du terrain explique la rareté des rivières et des lacs ; les laves sont traversées par les eaux de pluie qui se réunissent en ruisseaux souterrains, aboutissant finalement dans le lac Edouard ou dans la lac Kivu en sources sous lacustres.

Le climat est nettement différent de celui des régions septentrionales que je vous ai décrites brièvement.

Les montagnes, dont certaines atteignent 4.000 et même 4.500 mètres, accrochent parfois d'épais nuages qui, pendant de longues semaines, enveloppent les cimes d'un dais opaque. Des pluies torrentielles, à certaines saisons, tombent tous les jours sur les versants et dans les vallées. Des tempêtes de grêles éclatent de temps en temps sur les sommets les plus élevés, les laissant apparaître bientôt revêtus d'un léger manteau blanc. Dans les cols de cette puissante chaîne volcanique, souffle par rafales un vent furieux, dont les assauts successifs s'annoncent au loin par des grondements sourds. Partout, dans les hauteurs, c'est, pendant la majeure partie de l'année, le règne des pluies diluviennes, des brouillards, du froid, qu'une humidité pénétrante rend pénible à supporter.

Les rapides dénivellations s'échelonnant entre 1.500 et 4.500 mètres sont la cause d'une végétation extrêmement variée qui s'étage sur les versants des volcans, en passant de la forêt tropicale à la flore alpestre. Par endroits, la forêt inférieure fait place à des massifs de bambous qui deviennent continus au point de constituer des peuplements homogènes. Ces bambous grêles et élancés que l'on rencontre jusqu'à une altitude de 2.500 à 3.000 mètres, font place à leur tour à une forêt d'arbres dont le port rappelle celui de nos vieux chênes.Leur feuillage léger, laissant filtrer les rayons du soleil, permet le développement d'un sous-bois, ou de gigantesque millepertuis, si odoriférants, se mêlent à d'immenses céleris sauvages. Le sol est déjà couvert d'un tapis de fleurs dont beaucoup rappellent celles de nos régions.

Mais si l'on poursuit l'ascension, on arrive bientôt dans une nouvelle zone, ou l'aspect de la végétation est si étrange que l'on croirait entrer dans un autre monde.

Des bruyères géantes, aux troncs atteignant deux et trois pieds de diamètre, aux branches couvertes d'une multitude de florules et surchargées de coussins de mousses qui en altèrent profondément la silhouette, s'y trouvent mêlées aux immortelles, aux séneçons, aux lobélies dominées de hampes interminables et couvertes de centaines de petites fleurs assez ternes par elles-mêmes, mais brillantes par leur association.

Enfin, immédiatement sous les sommets, on ne rencontre plus que des herbes et des mousses qui s'accrochent péniblement aux pierres.

Tel est le tableau, bien faiblement dépeint, de cette végétation dont l'aspect est une source de surprises toujours renouvelées.

A ce monde botanique, si riche et si varié, correspond une vie animale non moins remarquable.

Signalons tout d'abord, parmi les nombreuses espèces de singes qui peuplent les forêts des volcans, le fameux gorille qui a suscité tant d'intérêt ces dernières années. Il appartient à une race qui jusqu'à présent n'a été rencontrée nulle part ailleurs. Peu nombreux, quelques centaines au total, ces curieux animaux vivent répartis en petits groupements familiaux, construisant leurs nids à terre et se nourrissant de jeunes pousses de bambous et de feuilles de céleris. Paisibles aussi longtemps qu'ils ne sont pas inquiétés, les mâles, atteignant une taille de sept pieds et un poids dépassant quelquefois cinq cent livres, deviennent, encas de provocation, par leur force colossale, de redoutables adversaires . Dressés alors de toute la hauteur de leur taille, se frappant leur large poitrine de leurs poings puissants, ils poussent des rugissements effrayants qui font frémir les explorateurs les plus braves.

Parmi les grands animaux, je citerai également le buffle et l'éléphant qui se rencontrent jusqu'à 4.000 mètres d'altitude.

Des quantités d'autres bêtes vivent dans ces parages ; beaucoup d'entre elles sont encore à peine connues, mais on peut être assuré que leur étude présentera, pour la science, un intérêt considérable.

***

Ainsi que je me suis efforcé de vous le démontrer, le Parc National Albert constitue un ensemble, remarquable à la fois par l'abondance et la variété de sa flore et de sa faune, auquel les circonstances de sa situation équatoriale, les grandes différences d'altitude et la nature du terrain confèrent un caractère d'originalité profonde.

A la possession de ce patrimoine, unique en son genre, que la nature nous a légué, s'attache, pour nous, un triple devoir.

En toute première ligne, nous devons veiller à sa conservation intégrale avec la plus attentive vigilance. Pour nous aider dans cette tâche, sans doute pourrons nous prochainement faire appel aux Pygmées qui vivent dans les profondeurs obscures des forêts du Parc. Ces races autochtones, dont l'étude est si émouvante au point de vue anthropologie, ont un intérêt identique au nôtre : le maintien dans leur cadre originel des régions dont elles vivent depuis des siècles et dont elles partagent, dans une communion étroite, le paisible destin.

Mais, tout en assurant la réalisation de ce but fondamental, nous voulons poursuivre l'exploration méthodique et scientifique de notre remarquable domaine. Ainsi apparaît un second devoir : faire contribuer activement notre institution aux progrès des connaissances. Z cette fin, des missions, de spécialistes s'attaquent à l'étude de problèmes déterminés.

Enfin, sans porter atteinte en rien au principe de la conservation la plus absolue, nous ouvrirons certaines parties de la réserve aux visiteurs, car nous ne pouvons priver l'humanité de tant de sources d'émotions, de joies et de splendeurs ».

Source : *Les Parcs nationaux et la Protection de la nature*, I.P.N.C.B., Bruxelles, 1937.

Figure 29. Organisation métropolitaine de l'I.P.N.C.B.

LES POUVOIRS :	- organes d'administration supérieure	
	- organes d'exécution	
	- contrôles	
LES COLLEGES et SERVICES :	- organes d'administration supérieure :	- commission
		- comité de direction
		- organes consultatifs
	- organes d'exécution :	- présidence du comité de direction
		- services d'exécution
	- contrôles	
LES RESSOURCES :	- recettes de l'Institut	
	- appuis financiers (*Fondation pour favoriser l'Etude scientifique des PNCB*)	
LES ACTIVITES :	- préparation des mesures de conservation	
	- études et documentation scientifiques relatives aux PN; publications	
	- organisation du tourisme	
	- propagande	
	- divers	

A. Les pouvoirs

La **gestion** de l'Institut est assurée par les organes d'adminstration supérieure et les organes d'exécution

- organes d'administration supérieure :

- Commission : se compose d'un président, d'un secrétaire et de 24 membres au moins (1/3 sont nommés par le roi; 1/3 sont nommés par le roi, sur proposition des institutions scientifiques belges; 1/3 sont proposés au choix

du roi par la Commission, parmi les membres d'institutions scientifiques étrangères); le ministre des Colonies assiste de droit aux réunions et en prend alors la présidence ou se faire représenter par un haut fonctionnaire de son département et donc participe directement à la gestion interne de l'Institut; se réunit en assemblée ordinaire au moins 2/an.

Décret du 26/11/1934 prévoit le renouvellement des membres par moitié tous les 3 ans (20 membres (8-5-7) +P+S).
Ainsi, il y eut une modification importante dans la composition de ce collège le 26/11/1937, en outre les décès et l'élargissement de la Commission décidée en 1934, donnant lieu à de nouvelles nominations par le roi (24 membres (8-8-8) +P+S).

- Comité de Direction : exerce, par délégation, la gestion générale et financière de l'Institut, dans les limites fixées par le décret sur les associations (du 28/12/1888); composé du président et du secrétaire de la Commission, d'un délégué du ministre des Colonies et de 6 membres élus par la Commission choisis dans son sein; se réunit en pratique 1/mois.
Dans les cas d'urgence ou impossibilité de réunion, le président se substitue au Comité, prend les dispositions nécessaires et soumet ces mesures à l'approbation du Comité au cours de la plus proche séance.

Règlement d'ordre intérieur du 09/07/1936 porte de 7 à 9 les membres du Comité avec la désignation
d'un vice-président en cas d'absence du président et d'un délégué du ministre des Colonies

Dans sa tâche, le Comité est aidé par des organes consultatifs (Comités locaux groupant dans la colonie ou à l'étranger des personnalités portant un intérêt particulier à la protection de la nature) : 2 comités sont constitués, l'un au Kivu, l'autre aux USA.

Le Comité américain appuie l'Institut dès 1930; sa composition n'a guère variée entre 1934 et 1939 (8 membres +P+vP+S).
Le Comité local du Kivu est constitué le 21/12/1935 et est présidé par le commissaire provincial de
Costermansville (18 membres +P+vP).

En vertu de la législation en vigueur, certaines décisions sont expressément réservées tantôt à la Commission, tantôt au Comité de Direction.

- organes d'exécution :

- Comité de Direction : en tant qu'exécuteur des décisions des assemblées de la Commission

- Secrétaire du Comité de Direction, délégué de ce comité

Remplace le titre de Directeur, suivant les termes du *Règlement d'ordre intérieur* de 1936.

Ils sont assistés par les services d'Europe (groupent un secrétariat administratif et une section scientifique où sont préparées les études et les publications) et par les services d'Afrique (les conservateurs des Parcs Nationaux).

- contrôles :
Toute le gestion de l'Institut est soumise au contrôle du ministre des Colonies (présent ou représentés à la Commission et au Comité de Direction).
Lui sont soumises pour approbation :

-décisions touchant aux intérêts du Congo et du Ruanda-Urundi

-gestion financière (bilans annuels, compte des profits et pertes, prévisions budgétaires pour l'année suivante.

-reçoit le rapport annuel de la Commission sur les activités de l'Institut et les résultats obtenus.

Gestion financière est, de plus, contrôlée par le Comité Financier (organe particulier, créé par le *Règlement d'ordre intérieur*), composé de 3 membres surveillant la gestion des fonds appartenant à l'Institut et remet annuellement un rapport sur cette gestion et sur le contrôle de la comptabilité, recettes et dépenses au Comité de Direction.

Figure 30. Personnel d'Afrique de l'I.P.N.C.B.C.

BAERT P.
01.09.1952 au 27.07.1954 : Chef de Poste Parc National de la Garamba
01.02.1955 au 01.05.1956 : Délégué aux Visites au parc National Albert
01.05.1956 au 31.12.1956 : Conservateur adjoint intérim au Parc National de la Kagera
01.01.1957 au 01.01.1958 : Délégué aux Visites au Parc National Albert (Station de la Rwindi)

BAYET P.
15.11.1953 au novembre 1955 : Chef de Poste au Parc National Albert (Station de Mutsora)
novembre 1955 au 15.11.1956 : Chef de Poste au Parc National Albert (Station de Rumangabo)

BOUCKAERT P.
11.11.1956 : Chef de Poste au Parc National Albert (Station de Rumangabo)

BOURY A.
14.01.1957 : Conservateur adjoint au Parc National de l'Upemba

CHRISTIAENS R.
22.10.1948 au octobre 1951 : Conservateur adjoint au Parc National Albert (Station de la Rwindi)
octobre 1951 au 22.10 1952 : Conservateur adjoint au Parc National Albert (Station de Mutsora)

COLLINET J.
Administrateur territorial de 2ème classe (part time)
28.01.1940 : Conservateur du Parc National de la Kagera

CORNET d'ELZIUS Cl.
01.10.1957 au 03.02.1958 : Conservateur adjoint au Parc National Albert (Station de la Rwindi)
03.02.1958 au 30.06.1958 : Conservateur intérim du Parc National Albert (Station de Rumangabo)

DANLY Mme H.
01.12.1946 au mars 1958 : Gérante du Camp de la Rwindi (Parc National Albert)

de BROUCHOVEN de BERGEYCK A.
Agronome de 3ème classe

13.08.1943 au 10.01.1944 : Conservateur intérim du Parc National de la Garamba

DEFOURNY
Conservateur part time du Parc National de la Kagera

DE HOUWER J.
25.06.1952 au mai 1954 : Chef de Poste au Parc National Albert (Station de la Rwindi)
juin 1954 au 25.04.1955 : Chef de Poste au Parc National Albert (Station de Rumangabo)

DELCROIX A.
26.06.1951 au 27.11.1952 : Chef de Poste au Parc National de l'Upemba

DELIDIMITRIOU G.
Médecin Vétérinaire de la Colonie
1945 : Conservateur part time du Parc National de la Kagera

DE POTTER L.
06.01.1948 au juin 1954 : Conservateur adjoint au Parc National de l'Upemba
juin 1954 au 18.09.1955 : Conservateur adjoint au Parc National Albert (Station de Rumangabo)

DERSCHEID J.
01.03.1931 au 23.09.1931 : Conservateur du Parc National Albert (Station de Rutshuru)

DE SAEGHER H.
Secrétaire du Comité de Direction de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge
09.03.1956 au 09.08.1956 : Conservateur intérim du Parc National Albert (Station de Rumangabo)
04.08.1956 au 01.11.1956 : Conservateur intérim du Parc National de l'Upemba

DE SPIRLET
Conservateur part time du Parc National de la Kagera

DESSY A.
Candidat Administrateur
18.021940 au 11.04.1940 : Conservateur part time du Parc National Albert (Station de Mutsora)

de WILDE J.
Agent territorial de 2ème classe

07.04.1940 au 30.06.1953 : Conservateur adjoint au Parc National Albert (Station de Mutsora)
01.07.1954 au 15.09.1955 : Conservateur au Parc National Albert (Station de Mutsora)
16.09.1955 au 30.09.1957 : Conservateur au Parc National Albert (Station de la Rwindi)
01.10.1957 : Conservateur au Parc National de l'Upemba

de WILDE R.
01.02.1946 au 17.01.1948 : Conservateur adjoint au Parc National de l'Upemba
18.01.1948 au août 1948 : Conservateur adjoint au Parc National Albert (Station de Rumangabo)
01.09.1948 au 28.01.1951 : Conservateur adjoint au Parc National de la Kagera

de WITTE G.F.
1948 : Conservateur intérim Parc National de l'Upemba

DONIS C.
01.07.1956 au 09.02.1958 : Administrateur Conservateur du Parc National Albert (Station de Rumangabo)

GAUPIN
Conservateur part time du Parc National de la Kagera

GILLIARD A.
05.09.1948 au 22.06.1954 : Administrateur Conservateur du Parc National de l'Upemba
22.06.1954 au 23.02.1956 : Administrateur Conservateur du Parc national Albert (Station de Rumangabo)

GILLET J.
01.12.1950 au 31.08.1954 : Conservateur adjoint au Parc National Albert (Station de Rumangabo)

GOUSSEE
Conservateur part time du Parc National de la Kagera

GRAUWET R.
Ancien Chef de Mission du Comité Spécial du Katanga
De 1939 à 1945 : Conservateur du Parc National de l'Upemba

HACKARS H.
Commissaire de District honoraire de 1ère classe
1933 – 1934 : Conservateur du Parc National Albert (Station de Rutshuru)

HAEZAERT J.
01.07.1946 au 09.03.1947 : Conservateur part time du Parc national de la Garamba
25.03.1949 au 01.03.1952 : Conservateur adjoint au Parc National de la Garamba
01.09.1952 au février 1953 : Conservateur adjoint au Parc National Albert (Station de la Rwindi)
02.03.1953 au 12.07.1953 : Conservateur adjoint au Parc National Albert (Station de Mutsora)
13.07.1953 au 22.05.1956 : Conservateur adjoint au Parc National de la Kagera
01.01.1958 : Conservateur du Parc National de la Kagera

HARROY J.-P.
Secrétaire du Comité de Direction de l'Institut des Parcs Nationaux du Congo Belge
11.01.1937 au 16.04.1938 : Conservateur du Parc National de la Garamba

HEINE M.
12.05.1954 au 05.09.1957 : Conservateur adjoint au Parc National de l'Upemba
janvier 1958 : Conservateur adjoint au Parc National Albert (Station de la Rwindi)

HEMELEERS R.
01.12.1928 à 1930 : Conservateur du Parc National Albert (Station de Rutshuru)

HOIER R.
Lieutenant-Colonel honoraire de la Force Publique
01.01.1937 au 20.06.1946 : Conservateur du Parc National Albert (Stations de Rutshuru et de Rumangabo)

HUBERT E.
Capitaine-Commandant de Réserve
01.01.1937 à 1939 : Délégué aux Visites au Parc National Albert (Station de la Rwindi)
01.09.1945 au 31.07.1948 : Conservateur adjoint au Parc National Albert (Station de la Rwindi)

JOPPART V.
28.03.1953 au 31.03.1954 : Chef de Poste au Parc National de l'Upemba

JOURDAIN R.
01.08.1955 au septembre 1955 : Chef de Poste au Parc National Albert (Station de Rumangabo)
septembre 1955 au février 1956 : Chef de Poste au Parc National Albert (Station de la Rwindi)

février 1956 au mai 1957 : Chef de Poste au Parc National Albert (Station de Mutsora)
01.06.1957 au 24.08.1958 : Chef de Poste au Parc National de l'Upemba)

KINT O.
22.05.1954 : Conservateur adjoint au Parc National Albert (Station de Mutsora)

LEDENT P.
01.01.1946 au 31.08.1946 : Conducteur de Travaux au Parc National Albert (Station de Rumangbo)

LEDENT Mme P.
15.05.1941 au 30.06.1946 : Gérante du Camp de la Rwindi au Parc National Albert

LIPPENS L.
1936 : Conservateur adjoint au Parc National Albert (Station de Rutshuru)

LOUWERS Ch.
Agronome adjoint de 2ème classe
17.06.1940 au 28.06.1946 : Conservateur part time du Parc National de la Garamba

MARESCAUX A.
01.03.1951 au 01.04.1954 : Chef de Poste au Parc National Albert (Station de Rumangabo)

MARLIER P.
10.10.1953 : Conservateur du Parc National de l'Upemba

MICHA M.
02.031947 au 09.02.1948 : Conservateur adjoint au Parc National Albert (Station de Mutsora)
25.02.1948 au 31.05.1949 : Conservateur adjoint au Parc National de la Garamba
01.06.1949 au 30.06.1958 : Conservateur du Parc National de la Garamba
01.07.1958 : Conservateur en chef des Parcs Nationaux du Congo Belge (Station de Rumangabo)

MIESSE F.
14.08.1954 au 06.03.1958 : Chef de Poste au Parc National de la Kagera

MOINIL, M. et Mme J.
15.05.1941 à 1945 : Gérants du Camp de la Rwindi au Parc National Albert

OFFERMANN P.
Directeur du Service de Documentation des Eléphants
01.08.1938 au 11.12.1940 : Conservateur part time du Parc National de la Garamba

ORY A.
20.08.1950 au 11.12.1950 : Conservateur adjoint au Parc National de l'Upemba
01.1951 au 07.08.1953 : Conservateur adjoint au Parc National de la Kagera
15.06.1954 : Conservateur adjoint au Parc National de la Garamba

PHILIPPET D.
25.08.1954 au 31.03.1957 : Chef de Poste au Parc National de l'Upemba
30.03.1957 au 20.04.1957 : Chef de Poste au Parc National Albert (Station de Rumangabo)
20.04.1957 au 18.05.1957 : Chef de Poste au Parc National Albert (Station de la Rwindi)
19.05.1957 au 24.12.1957 : Chef de Poste au Parc National Albert (Station de Mutsora)
27.02.1958 : Chef de Poste au Parc National de la Kagera

PIERLOT
Conservateur du Parc National de la Kagera

PONCELET A.
25.12.1956 au 30.03.1957 : Chef de Poste au Parc National Albert (Station de Rumangabo)
01.04.1957 : Chef de Poste au Parc National Albert (Station de Mutsora)

PREUD'HOMME
Conservateur part time du Parc National de la Kagera

PUTTEMANS Ch.
01.11.1949 au 23.10.1950 : Chef de Poste au Parc National de la Garamba
01.01.1951 au 15.08.1954 : Chef de Poste au Parc National de la Kagera

RITS A.E.
25.08.1951 au 27.07.1952 : Conservateur du Parc National de l'Upemba
27.01.1953 au 30.06.1954 : Conservateur au Parc National Albert (Station de la Rwindi)

ROUSSEAU G.
01.02.1956 : Conservateur adjoint au Parc National Albert (Station de Rumangabo)

SPITAELS G.
Ancien Cantonnier hors-cadre de la Colonie

1938 au 15.05.1941 : Conducteur de Travaux au Parc National Albert (Station de Rutshuru)

SPITAELS Mme G.
1938 au 15.05.1941 : Gérante du Camp de la Rwindi au Parc National Albert

VAN COOLS G.
01.01.1946 au 01.12.1953 : Conservateur du Parc National Albert (Station de Rumangabo)

VAN MAEL
Conservateur part time du Parc National de la Kagera

VERHULST R.
Administrateur Territorial de 1ère classe
01.08.1936 au 31.01.1940 : Conservateur part time du Parc National de la Kagera
11.08.1945 au 01.09.1948 : Conservateur du Parc National de la Kagera

WATERINKX Mme C.
30.06.1946 au 01.12.1946 : Gérante temporaire du Camp de la Rwindi au Parc National Albert

Achevé d'imprimer sur les presses de l'imprimerie CIACO
(Louvain-la-Neuve, Belgique, tél +32.10.47.55.35)
Septembre 2006